



DOCUMENT  
DE RÉFÉRENCE  
2016-2017.....

# Sommaire

## 1 Présentation de Vilmorin & Cie

1.1. Chiffres clés	2
1.2. Histoire et évolution de la Société	9
1.3. Marché des semences	12
1.4. Activités	20
1.5. Modèle de développement	30
1.6. Stratégie et perspectives	33
1.7. Facteurs de risques <b>RFA</b>	45

## 2 Gouvernement d'entreprise

2.1. Code de gouvernement d'entreprise de référence	56
2.2. Le Conseil d'Administration	57
2.3. Les Comités spécialisés	70
2.4. Les organes de Direction	72
2.5. Conventions avec les mandataires sociaux et intérêts des dirigeants <b>RFA</b>	74
2.6. Tableau de synthèse des recommandations non suivies du Code de gouvernement d'entreprise Middenext	78
2.7. Rapport du Président relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration et au contrôle interne <b>RFA</b>	79
2.8. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration <b>RFA</b>	84

## 3 Rapport de gestion **RFA**

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) du 8 décembre 2017	86
---	----

## 4 Informations sociales, environnementales et sociétales **RFA**

4.1. La démarche	98
4.2. Proposer des solutions agroalimentaires innovantes et responsables	101
4.3. Conduire les activités de manière éthique, durable et efficace	106
4.4. Construire de nouveaux modes de relation et de création de valeur	124
4.5. Note méthodologique	132
4.6. Table de concordance des informations sociales, environnementales et sociétales	134
4.7. Rapport du tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales	139

## 5 Informations financières **RFA**

5.1. Comptes consolidés	142
5.2. Comptes sociaux	211

## 6 Vilmorin & Cie et ses Actionnaires

6.1. Renseignements sur la Société	232
6.2. Capital social et actionariat <b>RFA</b>	235
6.3. L'action Vilmorin & Cie	239
6.4. Relations avec les Actionnaires	243

## 7 Assemblée Générale Mixte du 8 décembre 2017

7.1. Ordre du jour	248
7.2. Projet de résolutions à caractère ordinaire	250
7.3. Projet de résolutions à caractère extraordinaire	254
7.4. Projet de résolution à caractère ordinaire	260

## 8 Informations complémentaires

8.1. Personne responsable du document de référence <b>RFA</b>	262
8.2. Contrôleurs légaux des comptes <b>RFA</b>	263
8.3. Documents accessibles au public	264
8.4. Informations financières historiques incluses par référence	264
8.5. Table de concordance du document de référence	265
8.6. Glossaire	269



Le document est accessible et téléchargeable sur

[www.vilmorincie.com](http://www.vilmorincie.com)



Vilmorin & Cie  
en bref .....



# Profil

4<sup>e</sup> semencier mondial, Vilmorin & Cie crée des semences potagères et de grandes cultures à haute valeur ajoutée, contribuant à répondre aux enjeux alimentaires.

Soutenue par son actionnaire de référence Limagrain, groupe coopératif agricole international, la croissance de Vilmorin & Cie s'appuie sur un investissement soutenu en recherche et une stratégie d'internationalisation affirmée, pour renforcer durablement ses positions concurrentielles sur des marchés mondiaux porteurs.

Guidée par une vision long terme de son développement, Vilmorin & Cie inscrit sa performance dans le respect de trois valeurs fondatrices : le progrès, qui se situe au cœur de ses convictions et de sa mission, la persévérance, inhérente aux métiers d'agriculteur et de semencier, et la coopération, aussi bien au niveau scientifique, industriel que commercial.

# Un leader mondial des semences

**4<sup>e</sup>**  
**SEMENCIER  
MONDIAL**

**N°1**  
européen  
des semences  
de céréales à paille <sup>(1)</sup>

**N°3**  
nord-américain  
des semences de maïs <sup>(2)</sup>

**N°2**  
mondial  
des semences potagères

**N°4**  
européen  
des semences de maïs



Chiffre d'affaires  
**1 715**  
millions d'euros <sup>(3)</sup>



Plus de  
**300**  
variétés de semences  
créées et mises en marché



Résultat net  
**90,1**  
millions d'euros  
dont une part groupe  
de 86,9 millions d'euros



Une présence  
mondiale :  
des filiales dans  
**47**  
pays



Plus de  
**7 000**  
collaborateurs <sup>(3)</sup>  
permanents dans le monde

des ventes dans près de  
**150**  
pays

<sup>(1)</sup> Blé et orge.

<sup>(2)</sup> Au travers d'AgReliant.

<sup>(3)</sup> En intégrant 50 % d'AgReliant (Amérique du Nord, Grandes Cultures). Compte tenu de l'application de la norme IFRS 11, certaines sociétés sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence depuis l'exercice 2014-2015.



# Message du Conseil d'Administration



De gauche à droite :

Sébastien VIDAL, Pascal VIGUIER, Miriam MAES, Philippe AYMARD, Joël ARNAUD, Jean-Yves FOUCAULT, Mary DUPONT-MADINIER



En 2017-2018, nous poursuivrons,  
avec persévérance et conviction,  
la mise en œuvre de notre stratégie.



## VILMORIN & CIE SIGNE DES PERFORMANCES DE GRANDE QUALITÉ ET CONFIRME SES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DANS UN ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL EN CONSOLIDATION

Chers Actionnaires,

Vilmorin & Cie réalise une très belle année 2016-2017, concrétisant une solide croissance aussi bien en termes de chiffre d'affaires que de marge opérationnelle et de résultats.

Les deux activités principales concluent un exercice de qualité :

- Les Semences Potagères affichent une progression de plus de 6 % à données comparables, et confirment ainsi, dans la continuité des exercices précédents, leur forte dynamique de croissance. Cette performance est d'autant plus remarquable qu'elle concerne toutes les principales espèces stratégiques de Vilmorin & Cie ainsi que les zones géographiques majeures. Vilmorin & Cie réaffirme donc, au terme de cet exercice, son leadership mondial en semences potagères.
- Les Semences de Grandes Cultures réalisent pour leur part une progression soutenue d'activité, de plus de 8 % à données comparables, en dépit d'un contexte de marché difficile. Celui-ci reste en effet impacté par le faible prix des productions agricoles ainsi que par la baisse des surfaces cultivées en maïs, en particulier en Europe de l'Ouest. Cet environnement a clairement affecté les campagnes commerciales européennes, en dépit d'une progression remarquable des ventes de semences de tournesol (Ukraine et Russie). Par ailleurs, la croissance en semences de maïs est extrêmement forte en Amérique du Sud, marquant le renforcement de l'internationalisation de Vilmorin & Cie sur cette espèce stratégique.

En conséquence, le résultat net annuel total progresse fortement, pour s'établir à 90,1 millions d'euros, grâce également à l'exercice de qualité des sociétés mises en équivalence - principalement AgReliant en Amérique du Nord, Seed Co en Afrique et AGT en Australie.

Ces performances reflètent le dynamisme commercial des activités ; elles sont également le fruit de la gestion resserrée de l'ensemble des charges d'exploitation et des investissements, mise en œuvre depuis plus d'un an.

Cette orientation n'a toutefois pas modifié la vision stratégique de Vilmorin & Cie, dont le déploiement s'est résolument poursuivi durant l'exercice, notamment en termes de développement et d'innovation, dans une vision de long terme.

Notre environnement concurrentiel est certes marqué par des opérations de consolidation, motivées avant tout par le secteur de l'agrochimie, mais ces mouvements ne remettent aucunement en cause la capacité de Vilmorin & Cie à poursuivre son développement sur ses marchés. Elles ne modifient en rien notre modèle spécifique autour d'un métier unique de semencier, ni nos positions concurrentielles ni notre stratégie, qui s'appuie sur trois axes majeurs de croissance : les semences potagères, les semences de maïs et les semences de blé.

En 2017-2018, nous poursuivrons ainsi, avec persévérance et conviction, la mise en œuvre de notre stratégie, avec l'ambition de continuer à renforcer, de manière régulière et durable, nos parts de marché et notre rentabilité.

Nous pouvons pour cela nous appuyer sur la compétence et le dynamisme de nos équipes, le soutien constant de Limagrain, notre actionnaire de référence, ainsi que sur l'accompagnement fidèle de nos Actionnaires. Le dividende de 1,60 euro par action proposé par votre Conseil d'Administration, en forte hausse, vient remercier votre confiance.

**Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie**

# Les grandes étapes du développement

## 1993 ← DÉVELOPPEMENT DANS LES SEMENCES POTAGÈRES → 2007 ←

**1996**

**SEMENCES POTAGÈRES**

- Clause (France)
- Harris Moran (États-Unis)

**2000**

**SEMENCES POTAGÈRES**

- Kyowa (Japon)
- **Keygene** (Pays-Bas), expert en génomique\* appliquée aux plantes potagères

**2006**

**SEMENCES POTAGÈRES**

- Mikado (Japon)

**1998**

**SEMENCES POTAGÈRES**

- Nickerson Zwaan (Pays-Bas)

**2003**

**SEMENCES POTAGÈRES**

- Hazera Genetics (Israël)

**1993**

Introduction en Bourse



CHIFFRE D'AFFAIRES

**171**

millions d'euros



RÉSULTAT NET

**6,5**

millions d'euros



COLLABORATEURS

Près de

**1 400**

**2007**

Intégration des Semences de Grandes Cultures de Limagrain\*



CHIFFRE D'AFFAIRES

**939**

millions d'euros



RÉSULTAT NET

**57,3**

millions d'euros



COLLABORATEURS

Près de

**4 400**

\* Europe et Amérique du Nord



## ACCÉLÉRATION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'INTERNATIONALISATION

# 2017

### 2010

#### SEMENCES POTAGÈRES

- Mesa Maize (États-Unis)
- Su Tarim (Turquie)

### 2013

#### SEMENCES POTAGÈRES

- Shamrock (États-Unis)

#### SEMENCES DE GRANDES CULTURES

- Bisco Bio Sciences (Inde)
- Link Seed (Afrique du Sud)

### 2016

#### SEMENCES POTAGÈRES

- Genica Research (États-Unis)

### 2008

#### SEMENCES DE GRANDES CULTURES

- Australian Grain Technologies (Australie)

### 2012

#### SEMENCES POTAGÈRES

- Campbells' Seeds (États-Unis)
- Century Seeds (Inde)

### 2015

#### SEMENCES POTAGÈRES

- Tropdicorp (Vietnam)

#### SEMENCES DE GRANDES CULTURES

- Hengji Limagrain Seeds (Chine) (participation minoritaire)
- Canterra Seeds (Canada)

### 2011

#### SEMENCES DE GRANDES CULTURES

- Brasmilho et Sementes Guerra (Brésil)
- Genective (France)

### 2014

#### SEMENCES DE GRANDES CULTURES

- Seed Co (Zimbabwe) (participation minoritaire)
- Seed Asia (Thaïlande)

### 2017

# 4<sup>e</sup>

SEMENCIER  
MONDIAL



CHIFFRE D'AFFAIRES  
**1 715**  
millions d'euros <sup>(1)</sup>



RÉSULTAT NET  
**90,1**  
millions d'euros



COLLABORATEURS<sup>(1)</sup>  
Plus de  
**7 000**

<sup>(1)</sup> En intégrant notamment AgReliant (Amérique du Nord, Grandes Cultures).



# Un modèle de développement spécifique

Vilmorin & Cie inscrit son développement dans un modèle économique spécifique, qui prend appui sur trois atouts majeurs et singuliers :

- ❖ Un métier unique de semencier
- ❖ Une organisation au plus près des marchés
- ❖ Une vision à long terme de son développement

Ce modèle de développement puise sa force dans le respect de trois valeurs fondatrices : le progrès, la persévérance et la coopération. Ces valeurs, partagées avec Limagrain, son actionnaire de référence, sont liées à son expertise historique dans l'amélioration des plantes depuis 1743 et à son ancrage dans le monde agricole.

## UN MÉTIER UNIQUE DE SEMENCIER

Vilmorin & Cie est un semencier *pure player*, n'intervenant pas en agrochimie.

Active sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la recherche à la commercialisation, Vilmorin & Cie maîtrise toutes les étapes de son métier de semencier, pour proposer des semences de haute qualité, parfaitement adaptées à chacun de ses marchés cibles.



**7 à 10**  
années  
sont nécessaires,  
en moyenne,  
pour créer une  
semence.

ANALYSER  
LES BESOINS

GÉRER ET  
ENRICHIR LES  
RESSOURCES  
GÉNÉTIQUES

CRÉER  
DE NOUVELLES  
VARIÉTÉS  
DE SEMENCES

PRODUIRE  
LES SEMENCES

COMMERCIALISER  
LES SEMENCES

Vilmorin & Cie a créé et mis en marché plus de 300 nouvelles variétés de semences potagères et de grandes cultures au cours de l'exercice 2016-2017.

## UNE ORGANISATION AU PLUS PRÈS DES MARCHÉS

Vilmorin & Cie a fait le choix de s'organiser en Business Units, pour privilégier la proximité avec ses clients et ses multiples marchés. Spécificité de Vilmorin & Cie, ce dispositif est une véritable force : il permet une excellente connaissance de marchés très segmentés en termes de produits comme de territoires. Il garantit également à Vilmorin & Cie une importante capacité d'anticipation et de réactivité.

### ❖ Semences Potagères

- Plus de 30 espèces (tomate, poivron, carotte, melon, etc.)
- Pour les maraîchers et les conserveurs

❖ **3 BUSINESS UNITS**

#### Principales marques



### ❖ Semences de Grandes Cultures

- 2 espèces stratégiques mondiales : le maïs et le blé, complétées d'espèces régionales : le tournesol, le colza et l'orge (Europe), le riz (Inde) et le soja, distribué en Amérique du Nord et du Sud, ainsi qu'en Afrique du Sud.
- Pour les agriculteurs

❖ **6 BUSINESS UNITS**

#### Principales marques



Advanta® : marque enregistrée par Advanta Netherlands Holdings BV



## UNE VISION À LONG TERME DE SON DÉVELOPPEMENT

Le long terme est une composante clé du métier de semencier, qui exige de s'inscrire dans la durée, puisqu'il faut en moyenne entre 7 et 10 ans pour créer une nouvelle variété. Constituer et préserver un patrimoine génétique riche et diversifié demande aussi du temps.


Il s'agit également d'une caractéristique du métier d'agriculteur, qui nécessite de travailler avec constance et persévérance.

La vision à long terme de Vilmorin & Cie est renforcée par l'accompagnement régulier de Limagrain, dont la culture et le mode de gouvernance permettent d'inscrire les choix stratégiques dans la durée.

### Limagrain

Limagrain est un groupe coopératif agricole international créé et dirigé par des agriculteurs français. Sa mission fondatrice est de faire progresser l'agriculture pour répondre aux enjeux alimentaires.

Créateur et producteur de variétés végétales et céréalières, Limagrain développe des semences de grandes cultures et des semences potagères - au travers de Vilmorin & Cie - ainsi que des produits céréaliers (ingrédients céréaliers et produits de boulangerie-pâtisserie) - au travers notamment des marques Jacquet et Brossard.

Pour en savoir + [www.limagrain.com](http://www.limagrain.com) -    #Limagrain

# Une stratégie de conquête de parts de marché

Vilmorin & Cie ambitionne de contribuer à répondre aux enjeux alimentaires mondiaux en créant des semences à haute valeur ajoutée. Pour cela, la Société s'appuie sur une stratégie ambitieuse. Celle-ci allie un investissement soutenu en recherche, une politique ciblée de croissance externe et de partenariats ainsi qu'une forte internationalisation, afin d'accélérer son expansion et de renforcer durablement ses positions de leader mondial sur des marchés mondiaux porteurs.

## 3 FONDEMENTS STRATÉGIQUES

### ❖ Un investissement soutenu en recherche

Clé de la performance, la recherche permet d'assurer la croissance de demain. Elle vise à mettre au point de nouvelles variétés de semences plus performantes : rendement, résistance aux maladies, meilleure adaptation au climat et aux territoires, etc.

(1) Donnée calculée sur la base du chiffre d'affaires semences des activités destinées aux marchés professionnels et intégrant 50% des activités d'AgReliant (Amérique du Nord. Grandes Cultures.)



**15,2%**  
du chiffre d'affaires  
investis en recherche <sup>(1)</sup>



Plus de **100**  
centres de recherche  
dans le monde

Près de **310**  
millions d'euros  
d'investissement en recherche  
en incluant les financements  
sous forme de partenariats



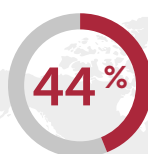
**29%**  
des effectifs actifs  
dans la recherche

### ❖ Une politique ciblée de croissance externe et de partenariats

Vilmorin & Cie mène une politique d'acquisitions ciblées et noue de nombreuses collaborations partout dans le monde, aussi bien au niveau scientifique, industriel que commercial. Ces opérations lui permettent de répondre à des enjeux majeurs :

- accéder à de nouvelles ressources génétiques\* ;
- pénétrer et couvrir des zones à fort potentiel ;
- assurer une meilleure répartition des risques.

### ❖ Une forte internationalisation des activités



**44%**  
du chiffre  
d'affaires  
2016-2017  
réalisés hors d'Europe

Des filiales dans **47** pays et des ventes dans près de **150** pays

**68**  
nationalités  
représentées parmi  
les salariés

**45%**  
des effectifs  
hors d'Europe

## 3 PRIORITÉS STRATÉGIQUES

### ❖ Semences potagères

Un marché mondial à forte valeur ajoutée (5,2 milliards de dollars en 2016), très segmenté en termes de produits comme de modes de production

#### Stratégie

- Combiner croissance organique et croissance externe :
  - Maintenir une croissance organique supérieure à celle du marché, grâce au cercle vertueux de l'innovation et de la proximité des marchés.
  - Renforcer les positions par des opérations ciblées de croissance externe.
  - Se développer sur des segments espèces/territoires complémentaires.



Objectif ➔ **CONFORTER UN LEADERSHIP MONDIAL**

### ❖ Semences de maïs

1<sup>re</sup> culture dans le monde en valeur (soit plus de 15 milliards de dollars en 2016)



#### Stratégie

- Conforter des positions de leader en Europe et en Amérique du Nord.
- Développer les activités sur les nouveaux territoires : Amérique du Sud, Asie et Afrique.
- Poursuivre l'innovation variétale et développer une gamme propriétaire de variétés génétiquement modifiées.

Objectif ➔ **DEVENIR UN ACTEUR GLOBAL**

### ❖ Semences de blé

1<sup>re</sup> culture dans le monde en surface (soit plus de 220 millions d'hectares en 2016)



#### Stratégie

- Consolider une position de leader en Europe.
- Contribuer à la conversion du marché en un marché de semences à haute valeur.
- Conquérir progressivement de nouveaux territoires et développer des partenariats solides à l'international.

Objectif ➔ **DEVENIR À TERME LA RÉFÉRENCE MONDIALE**

<sup>(1)</sup> Au travers d'AgReliant

<sup>(2)</sup> Blé et orge



# DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL  
**2016-2017** .....



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 octobre 2017, conformément à l'article 212-13 du règlement de l'AMF.

Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de la société Vilmorin & Cie et peuvent être consultés sur son site Internet : [www.vilmorincie.com](http://www.vilmorincie.com) ainsi que sur le site de l'Autorité des marchés financiers, [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).





# 1

# PRÉSENTATION DE VILMORIN & CIE

<b>1.1. Chiffres clés</b>	<b>2</b>
1.1.1. Principaux indicateurs	2
1.1.2. Indicateurs clés par activité	5
<b>1.2. Histoire et évolution de la Société</b>	<b>9</b>
1.2.1. Une expertise historique dans l'amélioration des plantes	9
1.2.2. Une grande proximité avec le monde agricole	9
1.2.3. Les étapes clés du développement	9
<b>1.3. Marché des semences</b>	<b>12</b>
1.3.1. De puissants facteurs de croissance	12
1.3.2. Un marché des semences fondamentalement porteur	15
1.3.3. De fortes barrières à l'entrée du marché des semences	19
1.3.4. Un environnement concurrentiel concentré et en recomposition	19
<b>1.4. Activités</b>	<b>20</b>
1.4.1. Semences Potagères	21
1.4.2. Semences de Grandes Cultures	23
1.4.3. Produits de Jardin	29
<b>1.5. Modèle de développement</b>	<b>30</b>
1.5.1. Un métier unique : semencier	30
1.5.2. Une organisation au plus près des marchés	32
1.5.3. Une vision à long terme de son développement	32
<b>1.6. Stratégie et perspectives</b>	<b>33</b>
1.6.1. Un investissement soutenu en recherche	34
1.6.2. Une politique ciblée de croissance externe et de partenariats	36
1.6.3. Une forte internationalisation des activités	36
1.6.4. Trois priorités stratégiques	38
1.6.5. Objectifs 2017-2018	43
1.6.6. Ambitions 2020	44
<b>1.7. Facteurs de risques <b>RFA</b></b>	<b>45</b>
1.7.1. Le dispositif de gestion des risques	45
1.7.2. Les risques opérationnels	45
1.7.3. Les risques financiers	48
1.7.4. Les risques transverses	49
1.7.5. Le dispositif de gestion des crises	53
1.7.6. Les assurances	54

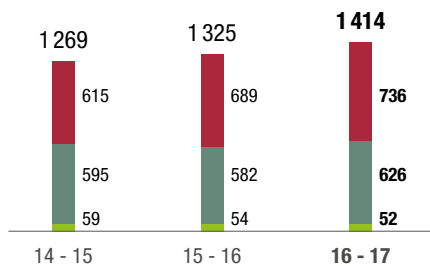
# 1.1. Chiffres clés

## 1.1.1. Principaux indicateurs

### Évolution du chiffre d'affaires

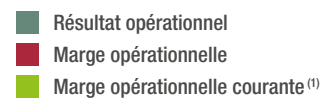
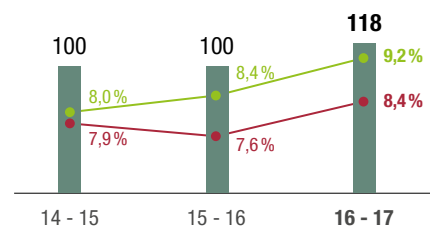
(en millions d'euros)

(Revenu des activités ordinaires)



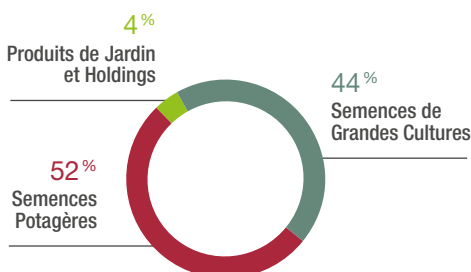
### Évolution du résultat opérationnel et de la marge opérationnelle

(en millions d'euros et en % du chiffre d'affaires)



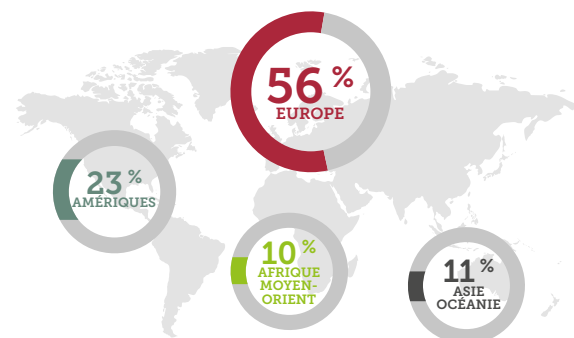
### Répartition du chiffre d'affaires 2016-2017 par activité

(en %)



### Répartition du chiffre d'affaires 2016-2017 par zone géographique

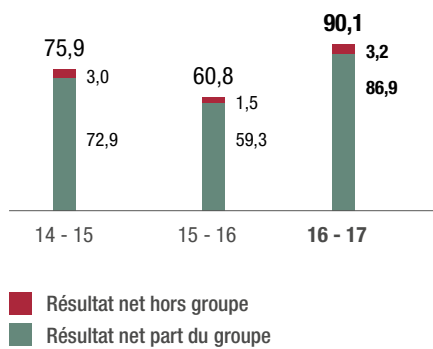
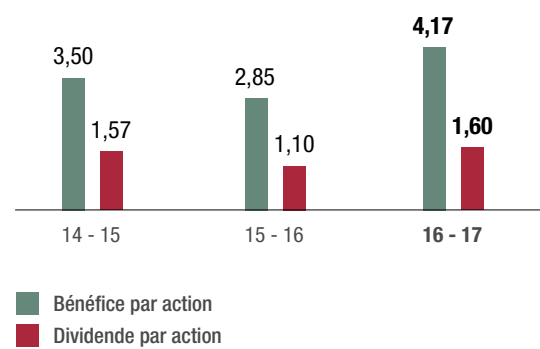
(en %)



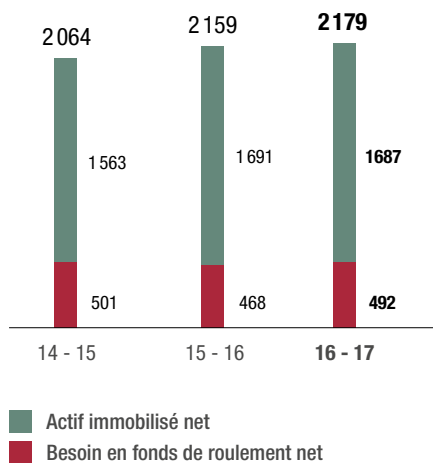
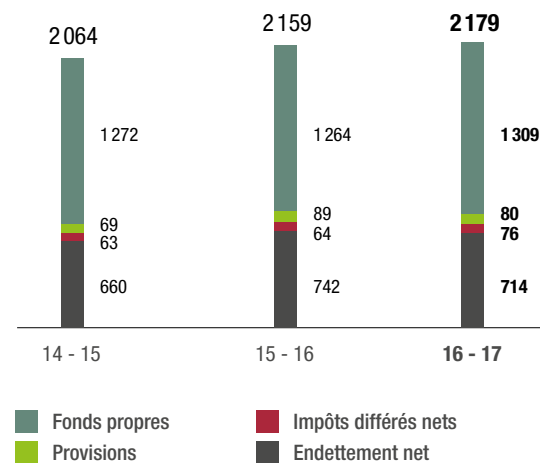
<sup>(1)</sup> La marge opérationnelle courante est définie comme la marge opérationnelle comptable, retraitée des impairments et des coûts de restructuration. Pour l'exercice 2015-2016, certains éléments à caractère exceptionnel ont également été retraités : surcoûts d'approvisionnement et affectation partielle de goodwill.

**Évolution du résultat net**

(en millions d'euros)

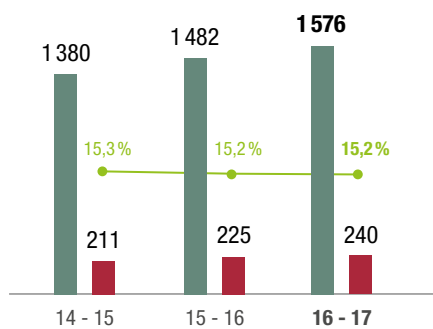
**Évolution du bénéfice par action**part du groupe (BPA) et du dividende par action <sup>(1)</sup>  
(en euros)**Structure bilancielle au 30 juin**

(en millions d'euros)

**Actif****Passif**<sup>(1)</sup> Données non retraitées des attributions gratuites d'actions de janvier 2013 et janvier 2015.

**Évolution de l'effort de recherche <sup>(1)</sup>**

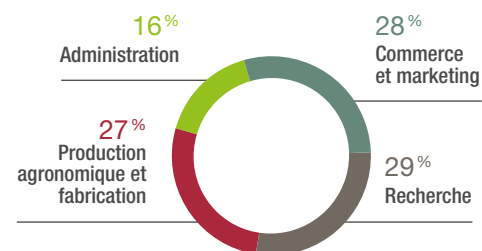
(en millions d'euros et en % du chiffre d'affaires)



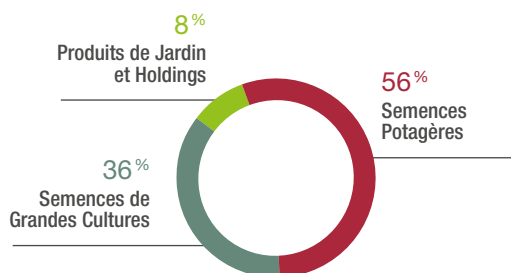
■ Chiffre d'affaires semences  
 ■ Effort de recherche  
 ■ Effort de recherche / chiffre d'affaires semences

**Répartition de l'effectif permanent 2016-2017 par fonction**

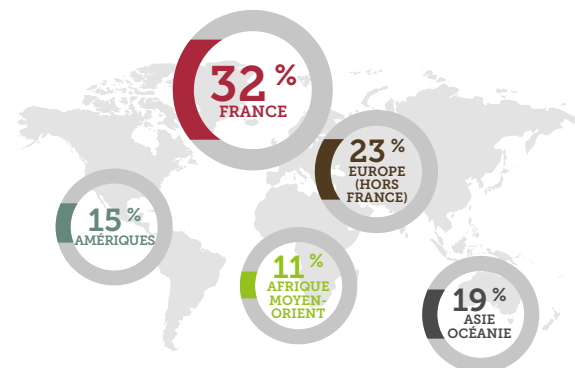
(en %)

**Répartition de l'effectif permanent 2016-2017 par activité**

(en %)

**Répartition de l'effectif permanent 2016-2017 par zone géographique**

(en %)

<sup>(1)</sup> L'effort de recherche correspond à la dépense de recherche brute avant immobilisation des frais de recherche.

Donnée calculée sur le chiffre d'affaires semences des activités destinées aux marchés professionnels et intégrant 50% des activités d'AgReliant (Amérique du Nord, Grandes Cultures.)

## 1.1.2. Indicateurs clés par activité

## Semences Potagères

N°2 mondial



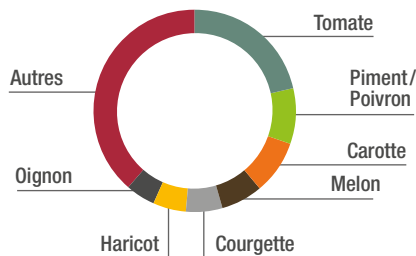
Chiffre d'affaires

**735,8**

millions d'euros

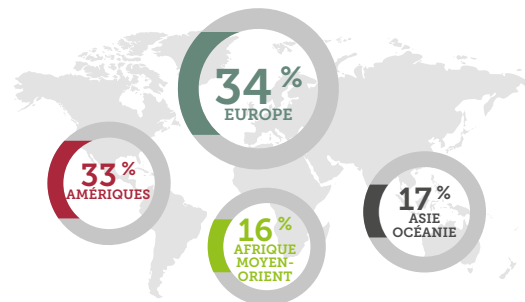
en apport au consolidé  
(+ 6,2 % à données comparables)Chiffre d'affaires  
obtention\*Plus de **90 %****32**pays  
d'implantation**3 653**collaborateurs  
permanents

## Répartition des ventes par espèce



## Répartition des ventes par zone géographique

(en %)



Semences de Grandes Cultures <sup>(1)</sup>

**N°1** européen  
en semences de céréales à paille <sup>(2)</sup>

**N°3** nord-américain  
en semences de maïs <sup>(3)</sup>

**N°3** européen  
en semences de tournesol

**N°4** européen  
en semences de maïs



Chiffre d'affaires

**927,5**

millions d'euros

en apport au consolidé <sup>(1)</sup>

(+ 4,7 % à données comparables)



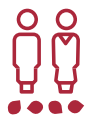
Chiffre d'affaires  
obtention\*

Plus de **50 %**



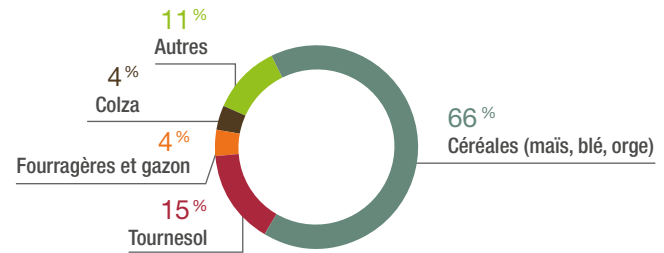
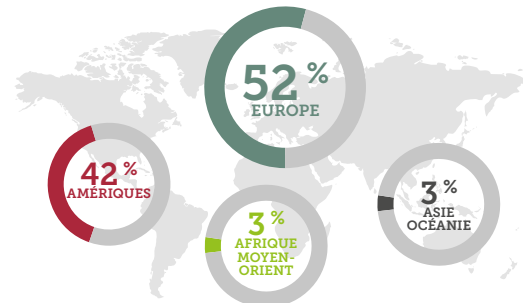
**33**

pays  
d'implantation



**2 830**

collaborateurs  
permanents

Répartition des ventes par espèce  
(en %)Répartition des ventes par zone géographique  
(en %)

<sup>(1)</sup> En intégrant notamment 50% d'AgReliant (Amérique du Nord, Grandes Cultures). Compte tenu de l'application de la norme IFRS 11, certaines sociétés sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, depuis l'exercice 2014-2015.

<sup>(2)</sup> Blé et orge.

<sup>(3)</sup> Au travers d'AgReliant.

## Semences de grandes cultures en Europe



Chiffre d'affaires

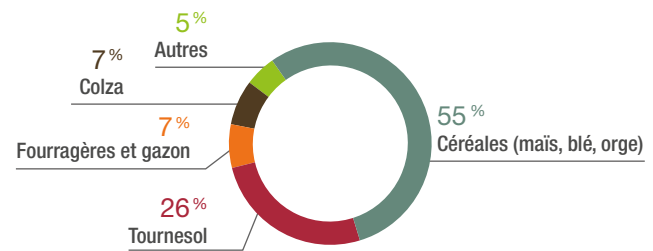
**530,5**

millions d'euros

en apport au consolidé  
(+ 3,1 % à données comparables)**20**pays  
d'implantation**1 547**collaborateurs  
permanents

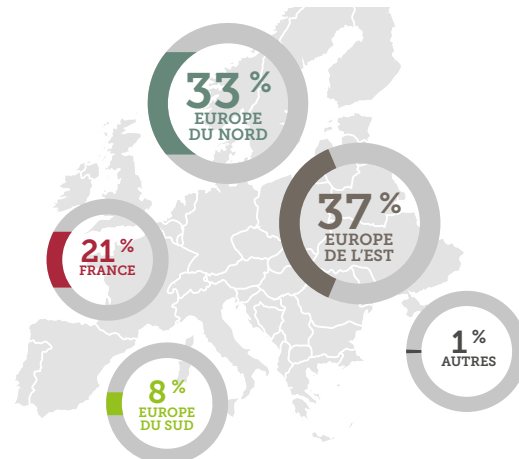
## Répartition des ventes par espèce

(en %)



## Répartition des ventes par zone géographique

(en %)



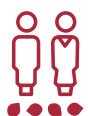
## Semences de grandes cultures en Amérique du Nord



Chiffre d'affaires

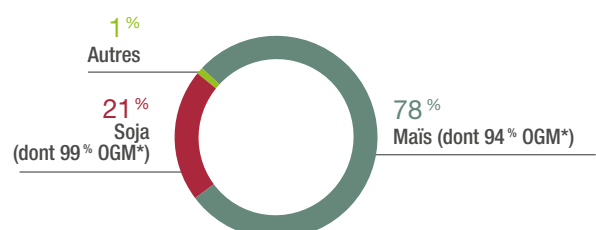
**602,9**millions d'euros <sup>(1)</sup>

(- 2,0 % à données comparables)

**935**collaborateurs <sup>(2)</sup>  
permanents

## Répartition des ventes par espèce

(en %)

<sup>(1)</sup> Totalité du chiffre d'affaires AgReliant 2016-2017.<sup>(2)</sup> Totalité des effectifs AgReliant 2016-2017.

## Semences de grandes cultures dans les nouvelles zones de développement



Chiffre d'affaires

**95,5**

millions d'euros

en apport au consolidé

(+ 50,3 % à données comparables)

**11**pays  
d'implantation**816**collaborateurs  
permanents

## Produits de Jardin et Holdings



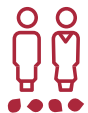
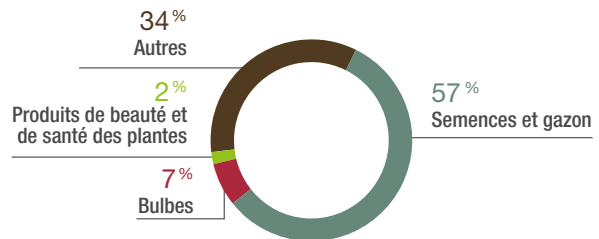
Chiffre d'affaires

**52,2**

millions d'euros

en apport au consolidé

(- 4,0 % à données comparables)

**4**pays  
d'implantation**544**collaborateurs  
permanentsRépartition des ventes Produits de Jardin  
par famille de produits  
(en %)



## 1.2. Histoire et évolution de la Société

### Un solide historique de développement

#### 1.2.1. Une expertise historique dans l'amélioration des plantes

Vilmorin & Cie s'appuie sur plus de 270 années d'une histoire prestigieuse. En 1743, la première boutique est créée au 4, Quai de la Mégisserie à Paris. Le siège social de Vilmorin & Cie se situe aujourd'hui encore à cette adresse. Elle prend le nom « d'Andrieux et Vilmorin » lorsque Philippe Victoire de Vilmorin et Pierre d'Andrieux, grainier et botaniste de Louis XV, s'associent en 1775. Dans le sillage de ces deux botanistes de talent, les générations suivantes signeront de grandes découvertes et des avancées techniques importantes dans l'amélioration des plantes.

Forte de cet héritage exceptionnel, Vilmorin & Cie bénéficie aujourd'hui d'une expertise et d'un patrimoine génétique parmi les plus larges et diversifiés au monde, véritable référence au sein du secteur semencier.

#### 1.2.2. Une grande proximité avec le monde agricole

Grâce à son actionnaire de référence Limagrain, Vilmorin & Cie bénéficie d'une grande proximité avec le monde agricole.

En effet, Limagrain est un groupe coopératif agricole international, créé et dirigé par des agriculteurs français. La coopérative Limagrain compte aujourd'hui près de 2 000 agriculteurs adhérents en Auvergne (France). La mission de Limagrain est entièrement tournée vers le progrès en agriculture.

Cette connaissance des agriculteurs et des agricultures partout dans le monde représente pour Vilmorin & Cie un levier de performance solide et inédit dans le secteur semencier.

#### 1.2.3. Les étapes clés du développement

Initialement structuré autour des semences de grandes cultures depuis sa création en 1942, Limagrain a progressivement constitué un pilier d'activité dans les semences potagères par rachats successifs, avec notamment Vilmorin en 1975 et Tézier en 1979. En 1989, la création d'Oxadix – aujourd'hui dénommé Vilmorin Jardin – pour distribuer l'ensemble des marques sur le marché grand public français vient compléter ces acquisitions.

##### 1993 : Introduction en Bourse de Vilmorin & Cie

En juin 1993, Vilmorin & Cie, qui regroupe l'ensemble des activités Semences Potagères et Produits de Jardin de Limagrain, fait son

entrée en Bourse, avec une ambition : viser un leadership mondial sur ses marchés.

De 1993 à 2006, les Semences Potagères se développent, avec le rachat en 1996 de Clause en France et de Harris Moran aux États-Unis puis de Nickerson Zwaan (Pays-Bas) en 1998 et de Hazera Genetics (Israël) en 2003.

Vilmorin & Cie renforce également ses investissements en recherche, notamment en devenant actionnaire de la société néerlandaise de biotechnologies\* Keygene en 2000.

##### 2006-2007 : Intégration des Semences de Grandes Cultures de Limagrain dans le périmètre de Vilmorin & Cie

Vilmorin & Cie ambitionne de poursuivre son expansion et de consolider les performances financières réalisées depuis son introduction en Bourse. Avec l'appui de son actionnaire de référence Limagrain, Vilmorin & Cie intègre, en 2006, les Semences de Grandes Cultures de celui-ci à son périmètre.

L'activité grandes cultures est alors essentiellement européenne (avec l'intégration des céréales à paille de Nickerson en 1990 ainsi que l'acquisition d'Advanta Europe en 2005) et américaine (AgReliant, la co-entreprise avec le semencier allemand KWS, est créée en 2000).

Ce périmètre élargi va permettre à Vilmorin & Cie d'intensifier ses moyens en technologies amont, de s'appuyer sur un nouvel effet de taille pour faciliter la croissance externe à l'international et développer de nouveaux partenariats de recherche, de constituer de nouveaux relais de croissance et de mieux répartir les risques.

##### Depuis 2007, accélération du développement et de l'internationalisation

L'internationalisation de la branche Semences Potagères se renforce, avec la création d'un pôle de semences au Japon en 2007 (Mikado Kyowa Seed), des acquisitions aux États-Unis (Mesa Maize en 2010, Campbells' Seeds en 2012, Shamrock en 2013, Genica Research en 2016), en Turquie (Su Tarim en 2010), en Inde (Century Seeds en 2012) ou encore au Vietnam (Tropicorp en 2015).

Portant une ambition mondiale en maïs et en blé, les Semences de Grandes Cultures connaissent parallèlement une forte accélération et Vilmorin & Cie s'implante progressivement sur toutes les zones du monde. En 2010, Limagrain Cereal Seeds est créée aux États-Unis, pour le développement du blé à l'échelle internationale.

En Amérique du Sud, les activités se développent depuis 2011, avec les acquisitions de Semences Guerra et de Brasmilho au Brésil.

Après l'acquisition de Link Seed (Afrique du Sud) en 2013, la prise de participation dans Seed Co, la 1<sup>re</sup> société semencière africaine, permet de constituer une base de développement solide en Afrique. En Asie, les activités se structurent autour de trois pôles : un pôle indien après l'intégration de Bisco Bio Sciences en 2013, un pôle chinois autour de la joint-venture Hengji Limagrain Seeds créée en septembre 2015, et un pôle en Asie du Sud-Est avec le rachat de Seed Asia (Thaïlande) en 2014.

Maintenant un budget de recherche soutenu, Vilmorin & Cie conclut des partenariats stratégiques sur le blé, en Australie avec Australian Grain Technologies (2008) et au Canada avec Canterra Seeds (2015) ainsi que sur le maïs. Vilmorin & Cie crée ainsi en 2013, avec son partenaire KWS, la société Genective, pour mettre au point des traits\* OGM\* maïs et permettre à Vilmorin & Cie de développer une gamme propriétaire de variétés de semences de maïs transgéniques.

Année	Nom de la société	Pays	Nature de l'opération	Branche d'activité
1743	Fondation de Vilmorin Andrieux			
1975	Vilmorin rejoint Limagrain			
1993	Introduction en Bourse de Vilmorin & Cie			
1996	Clause	France	Acquisition	Semences Potagères
	Harris Moran	États-Unis	Acquisition	Semences Potagères
1998	Nickerson Zwaan	Pays-Bas	Acquisition	Semences Potagères
2000	Kyowa	Japon	Acquisition	Semences Potagères
	Keygene	Pays-Bas	Partenariat de recherche et participation minoritaire	Semences Potagères
2003	Hazera Genetics	Israël	Acquisition	Semences Potagères
2006	Mikado	Japon	Acquisition	Semences Potagères
	Activités Grandes Cultures de Limagrain	Europe et Amérique du Nord	Acquisition	Semences de Grandes Cultures
2008	Global Genetics	États-Unis	Actifs isolés	Semences Potagères
	Australian Grain Technologies	Australie	Partenariat de recherche et participation minoritaire	Semences de Grandes Cultures
2009	LSL Plant Science-LSL Biotechnologies	Mexique	Actifs isolés	Semences Potagères
	Genefresh	États-Unis	Actifs isolés	Semences Potagères
	K&B Development	États-Unis	Actifs isolés	Semences Potagères
	Gentropic	Guatemala	Actifs isolés	Semences Potagères
	Dahlco	États-Unis	Acquisition	Semences de Grandes Cultures
2010	Su Tarim	Turquie	Acquisition	Semences Potagères
	Trinity Growers	Royaume-Uni	Acquisition	Semences Potagères
	Mesa Maize	États-Unis	Acquisition	Semences Potagères
	Trio Research	États-Unis	Acquisition	Semences de Grandes Cultures
	BSF Ag Research	États-Unis	Actifs spécifiques	Semences de Grandes Cultures
	Genesis Seed Research	États-Unis	Actifs spécifiques	Semences de Grandes Cultures
	Trigen	États-Unis	Actifs spécifiques	Semences de Grandes Cultures
Clovis Matton	Belgique	Acquisition	Semences de Grandes Cultures	
2011	Genective <sup>(1)</sup>	France	Partenariat de recherche	Semences de Grandes Cultures
	Sementes Guerra	Brésil	Actifs spécifiques	Semences de Grandes Cultures
	Brasmilho	Brésil	Actifs spécifiques	Semences de Grandes Cultures
2012	Campbells' Seeds	États-Unis	Actifs isolés	Semences Potagères
	Century Seeds	Inde	Acquisition	Semences Potagères
	Eurodur	France	Acquisition	Semences de Grandes Cultures
	Boreal Plant Breeding	Finlande	Partenariat de recherche et participation minoritaire	Semences de Grandes Cultures
	Genetica Agricola	Brésil	Actifs spécifiques	Semences de Grandes Cultures

<sup>(1)</sup> Approbation de la Commission européenne en 2013.

Année	Nom de la société	Pays	Nature de l'opération	Branche d'activité
2013	Link Seed	Afrique du Sud	Acquisition	Semences de Grandes Cultures
	Bisco Bio Sciences	Inde	Acquisition	Semences de Grandes Cultures
	Geneseed	Brésil	Actifs spécifiques	Semences de Grandes Cultures
	KSP	Brésil	Actifs spécifiques	Semences de Grandes Cultures
	CCGL	Brésil	Actifs spécifiques	Semences de Grandes Cultures
	Shamrock	États-Unis et Mexique	Acquisition	Semences Potagères
	Eureka Seeds	États-Unis	Acquisition	Semences de Grandes Cultures
2014	Seed Co	Zimbabwe	Participation minoritaire	Semences de Grandes Cultures
	Green Land	Pologne	Acquisition	Produits de Jardin
	Seed Asia	Thaïlande	Acquisition	Semences de Grandes Cultures
2015	Tropdicorp	Vietnam	Acquisition	Semences Potagères
	DNA	Brésil	Actifs spécifiques	Semences de Grandes Cultures
	Canterra Seeds	Canada	Partenariat de recherche et participation minoritaire	Semences de Grandes Cultures
	Hengji Limagrain Seeds	Chine	Participation minoritaire	Semences de Grandes Cultures
	Golden Acres Genetics <sup>(1)</sup>	États-Unis	Acquisition	Semences de Grandes Cultures
2016	Genica Research	États-Unis	Acquisition	Semences Potagères

<sup>(1)</sup> Acquisition réalisée par AgReliant (Amérique du Nord. Grandes cultures).

# 1.3. Marché des semences

## Des leviers majeurs de croissance

Vilmorin & Cie, en tant que semencier, est positionnée en tout premier lieu sur le marché de l'agriculture. La semence constitue pour l'agriculteur un intrant\* essentiel et déterminant pour sa production future. Représentant près de 37 milliards de dollars en 2016 (Source : *Phillips McDougall 2017*), le marché mondial des semences est fondamentalement porteur, grâce à plusieurs facteurs de croissance complémentaires, au premier rang desquels la croissance démographique mondiale.

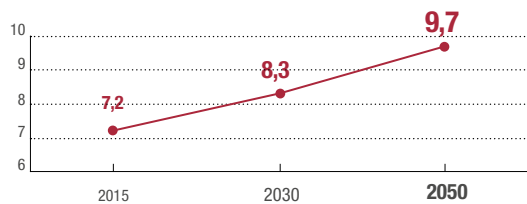
### 1.3.1. De puissants facteurs de croissance

## LES DÉFIS DE DEMAIN POUR L'AGRICULTURE

### Produire plus

- Pour contribuer à nourrir la population : près de 10 milliards de personnes en 2050

#### Évolution de la population mondiale (projection) (en milliards d'individus)



Source : FAO

### Produire mieux

- Dans un contexte marqué par des terres arables qui tendent à se réduire
- Notamment en économisant les ressources naturelles
- Et en réduisant le recours aux produits de traitement des plantes

Pour répondre à ces défis, la sélection\* végétale, qui vise à améliorer la performance des semences, constitue un enjeu stratégique majeur.

- Exemples :
- Optimisation du rendement
  - Résistance aux maladies
  - Adaptation aux territoires et aux climats
  - Adéquation aux besoins/cultures : goût, calibre, conservation, etc.

### 1.3.1.1. L'augmentation des besoins alimentaires

La hausse de la population mondiale et l'évolution des régimes alimentaires vers une consommation accrue de légumes et de viande conduisent à un accroissement significatif des besoins en matières premières agricoles.

D'ici 2050, la production alimentaire devra en conséquence augmenter de 70 %, afin de nourrir près de 10 milliards d'individus et répondre ainsi à la croissance démographique mondiale (Source : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture/FAO).

### 1.3.1.2. L'utilisation croissante des semences commerciales

Les agriculteurs et les maraîchers ont de plus en plus largement recours aux semences commerciales. Techniquement plus performantes que les semences de ferme, elles leur permettent d'accroître significativement les rendements. Or, pour répondre aux enjeux alimentaires mondiaux, produire plus et mieux - notamment en utilisant moins de ressources - est un enjeu majeur. En effet :

- ❖ les terres arables sont marquées, à l'échelle mondiale, par une lente diminution, liée à l'urbanisation, à la désertification et globalement à la perte de qualité des sols ;
- ❖ les conditions de culture se complexifient, en raison de la prise en compte croissante des données environnementales, mais aussi des changements climatiques et d'un accès aux ressources en eau toujours plus limité.

Les semences commerciales procurent en outre la garantie d'une production parfaitement adaptée aux exigences industrielles : résistance aux maladies et aux insectes, cycles de production plus courts, maturité simultanée, homogénéité de la production, etc.

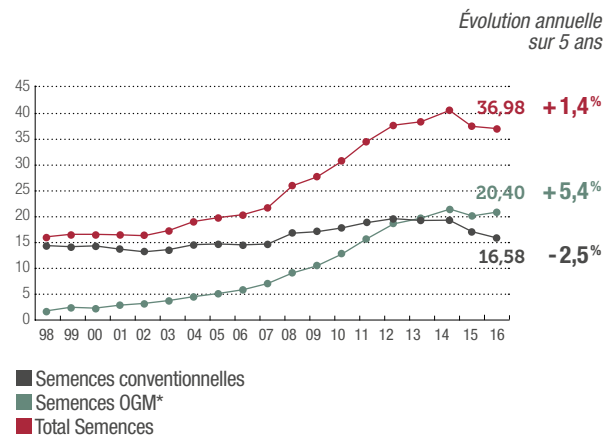
Le potentiel de remplacement des semences de ferme par des semences commerciales demeure important dans de nombreux pays dont l'agriculture est en voie de modernisation et sur certaines espèces, notamment le blé. À titre d'exemple, plus de 40 % du marché européen du blé est couvert par les semences de ferme tandis que ce taux atteint environ 70 % aux États-Unis (Source interne).

### 1.3.1.3. L'adoption des organismes génétiquement modifiés (OGM)\*

Technologie devenue incontournable au sein de nombreuses zones géographiques, en particulier sur le continent américain, le marché des semences génétiquement modifiées a progressé de manière significative ces dernières années, en volume et en valeur.

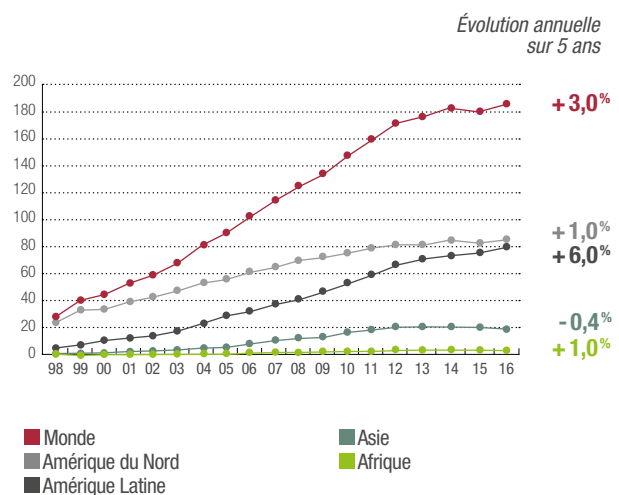
Sur les 5 dernières années, ce sont ainsi les semences OGM\* grandes cultures qui ont tiré la croissance du marché des semences : leur croissance annuelle s'élève à plus de 5 % au cours de cette période.

Évolution du marché des semences entre 1998 et 2016  
(en milliards de dollars)



Source : Phillips McDougall 2017

Évolution des surfaces de plantes génétiquement modifiées entre 1998 et 2016  
(en millions d'hectares)



Source : ISAAA 2017

## Les OGM\*, une réponse aux nouveaux enjeux mondiaux

Les semences génétiquement modifiées sont une des solutions d'aujourd'hui permettant aux agriculteurs de mieux répondre aux grands enjeux agricoles et d'adapter plus aisément l'offre à la demande, en produisant plus et mieux.

Leur rendement à l'hectare peut être, selon l'environnement, très significativement supérieur à celui des semences conventionnelles. Elles confèrent ainsi une plus grande efficacité aux productions agricoles, tout en diminuant considérablement les coûts de production. Réduisant également les traitements agrochimiques, elles contribuent indirectement au respect de l'environnement et devraient permettre demain de contribuer à mieux gérer les ressources en eau.

### Le paysage réglementaire mondial en matière d'OGM\*

En 2016, les semences OGM\* représentent 185,1 millions d'hectares (soit + 5,4 millions d'hectares par rapport à 2015) cultivés par 18 millions d'agriculteurs dans 26 pays, dont les principaux sont les États-Unis, le Brésil, l'Argentine, le Canada et l'Inde. Le maïs et le soja constituent l'essentiel des cultures génétiquement modifiées dans le monde, suivis par le coton et le canola.

Ces productions sont consommées localement pour la nutrition humaine ou animale ou exportées vers les pays qui ont autorisé uniquement leur consommation. Le total des pays producteurs et consommateurs s'élève à environ quarante (l'Union européenne ne comptant que pour un seul pays). Tous ces pays, sans exception, ont autorisé les OGM\* après une procédure d'examen réglementaire. Selon les territoires, l'approche considère uniquement le « produit » ou consiste en une approche combinée « technique/produit ». De très nombreux pays disposent d'une réglementation sur les OGM\* en vigueur (<http://www.fao.org/food/food-safety-quality/gm-foods-platform/maps/regulatory-framework/en/>) ; certains possèdent une réglementation pour les importations (<http://www.fao.org/food/food-safety-quality/gm-foods-platform/maps/feed-imports/en/>).

Source : ISAAA 2017

## Des semences génétiquement modifiées pleinement adoptées sur certains territoires

Au total, ce marché représente plus de 10 % des terres arables, avec des disparités fortes selon les zones géographiques. Certains territoires ont pleinement adopté les OGM\*, à l'image du continent américain, qui concentre la majorité des surfaces mondiales OGM\*. Ainsi aux États-Unis, pays précurseur, 92 % des surfaces de maïs cultivées sont OGM\*, ce taux étant de 94 % pour le soja et de 100 % pour les betteraves à sucre. L'exemple du Brésil est quant à lui édifiant : la technologie OGM\* pour le maïs n'a été adoptée qu'en 2007 et aujourd'hui, son taux d'adoption s'élève à plus de 88 %.

D'autres marchés restent en revanche à ouvrir. C'est le cas de l'Europe, où la culture des OGM\* reste marginale, avec environ 136000 hectares en 2016.

Il en est de même pour l'Inde, où la culture OGM\* concerne uniquement le coton, et pour la Chine, qui regroupe à ce jour seulement 1,5 % des surfaces OGM\* cultivées au niveau mondial et

qui représente un pays clé pour le développement futur des semences génétiquement modifiées (Source : ISAAA 2017).

## Des semences OGM\* mieux valorisées

Les semences génétiquement modifiées ont connu de manière récurrente ces dernières années une croissance soutenue en termes de valeur, parallèlement à leur progression en volume. Représentant plus de 20 milliards de dollars en 2016 (soit une croissance annuelle moyenne de 5,4 % sur les 5 dernières années) (Source : Phillips McDougall 2017), le marché des semences de grandes cultures OGM\* constitue aujourd'hui, en termes de valeur, plus de la moitié du marché mondial des semences commerciales. Cela est notamment lié à l'intégration de plusieurs traits\* au sein d'une même variété.

Reffet de l'intégration de ces technologies et parce qu'elles confèrent en conséquence des performances techniques supérieures, les semences génétiquement modifiées sont commercialisées à un prix de 100 % à 150 % plus élevé que les semences classiques, selon leur degré de technicité.

## De nouveaux traits\* à venir pour optimiser les conditions de culture

Aujourd'hui, les variétés OGM\* proposent essentiellement trois traits\*, qui sont de plus en plus fréquemment combinés : la résistance aux insectes (pyrale et chrysomèle pour le maïs) et la tolérance aux herbicides. En 2016, les traits combinés représentent ainsi plus de 32 % du marché (Source : ISAAA 2017).

De nouveaux caractères\* seront lancés dans les années à venir, tel que, par exemple, des plantes plus tolérantes à la sécheresse ainsi que des variétés optimisant la consommation d'engrais.

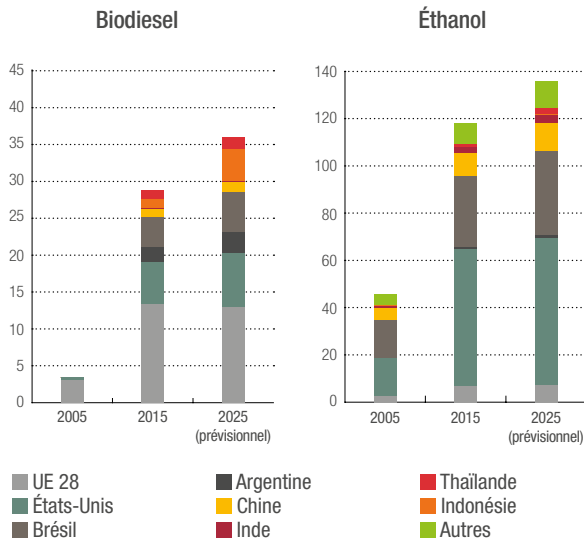
### 1.3.1.4. Le développement des besoins non alimentaires

Parallèlement au marché de l'alimentation, le développement des applications industrielles des productions agricoles peut renforcer le potentiel de croissance du marché des semences. Il s'agit en particulier :

- ❖ de la chimie végétale - dénommée aussi « chimie verte » - dont le marché des plastiques biodégradables,
- ❖ et des agrocarburants, dont prioritairement l'éthanol, produit à partir de maïs, qui représente 37 % des utilisations de maïs aux États-Unis. En raison de l'évolution du prix du pétrole et de l'émergence des gaz de schiste, les agrocarburants apparaissent cependant aujourd'hui moins attractifs.

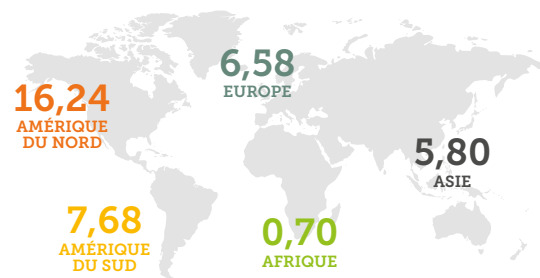
La croissance de ces marchés, de tailles encore limitées, peut influencer positivement sur le volume d'activité en semences commerciales. Si Vilmorin & Cie n'a pour l'instant pas engagé réellement de programme de recherche significatif dédié à ces applications, elle reste attentive aux évolutions de ces marchés. À ce titre, elle commercialise des variétés de maïs et de colza dont les performances techniques sont notablement plus élevées, afin de répondre spécifiquement aux attentes de ce marché.

### Évolution de la production mondiale d'agrocarburants (en milliards de litres)



### Répartition du marché (en valeur) par zone géographique (en milliards de dollars)

Valeur du marché  
**36,9**  
milliards de dollars



### 1.3.2. Un marché des semences fondamentalement porteur

Le marché mondial des semences, évalué à près de 37 milliards de dollars en 2016, a connu un léger repli en valeur cette année (-0,7%), lié notamment, pour les semences de grandes cultures, au faible prix des productions agricoles impactant la rentabilité des exploitations agricoles.

Cette évolution conjoncturelle ne remet pas en cause la tendance de croissance du marché (celle-ci s'élève à 1,4% par an depuis 5 ans - Source : Phillips McDougall 2017) ainsi que les leviers de croissance.

#### 1.3.2.1. Le marché des semences potagères

La valeur du marché mondial des semences potagères est estimée à environ 5,2 milliards de dollars en 2016 (Source : Phillips McDougall 2017).

La consommation mondiale de légumes, en constante augmentation, dynamise le développement des marchés adressés par Vilmorin & Cie. Elle est la conséquence de la croissance démographique et de l'évolution des habitudes alimentaires des consommateurs, mieux sensibilisés à l'importance d'une alimentation variée et équilibrée. La croissance globale du secteur provient également de la plus grande utilisation de semences commerciales au sein des marchés en développement ainsi que de l'accroissement du niveau technologique des semences dans les marchés plus matures.

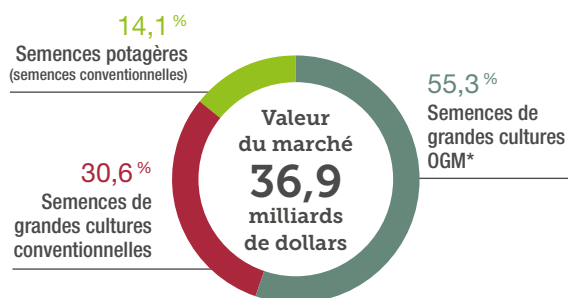
#### De multiples niches à forte valeur ajoutée

Les acteurs du marché des semences potagères sont regroupés près des grandes zones de production ou de consommation.

Ce secteur, fortement concentré, reste cependant très atomisé en termes de produits. Les nombreuses particularités du marché des légumes expliquent cette segmentation :

- une très grande diversité d'espèces (plus de 150 espèces botaniques sont cultivées dans le monde), avec une importante diversité des types de produits au sein d'une même espèce (forme, calibre, couleur, goût) et de larges gammes, pour couvrir tous les créneaux de commercialisation, de la production de saison à celle de contre-saison,
- des modes de production très variés : plein champ, abris froids ou chauffés (tunnels, serres plastiques, serres en verre, etc.),
- une très grande dispersion géographique des zones de production.

### Marché mondial des semences commerciales 2016



Source : Phillips McDougall 2017

Le marché mondial des semences potagères est en conséquence composé de multiples niches, dont la valeur ajoutée est particulièrement forte.

### L'innovation au cœur de la croissance du marché

Le marché des semences potagères présente la particularité d'être très sensible à la performance technique de la semence.

La variété choisie par le maraîcher détermine en effet la qualité et la valeur ajoutée de sa production, alors que le coût de la semence reste modéré par rapport à celui des autres intrants\*. Il s'agit donc pour lui d'un choix stratégique, motivé, avant toute considération économique, par des critères de rendement, de résistance aux maladies et d'adéquation aux tendances de consommation.

En conséquence, le développement du marché des semences potagères est certes lié aux évolutions de la consommation mondiale de légumes, mais il dépend également des retombées de la recherche des sociétés semencières et de la mise au point d'innovations, qui vont convaincre les maraîchers d'adopter des semences à plus forte valeur ajoutée.

### 1.3.2.2. Le marché des semences de grandes cultures

La valeur du marché mondial des semences de grandes cultures est estimée à près de 32 milliards de dollars en 2016 (Source : *Phillips McDougall 2017*), dont plus de 20 milliards de dollars pour les semences génétiquement modifiées.

Le maïs se positionne comme la 1<sup>re</sup> espèce en termes de valeur, représentant plus de 15 milliards de dollars, alors que le blé est l'espèce la plus cultivée au monde en termes de surfaces (plus de 220 millions d'hectares en 2016, soit environ 15% des terres arables) (Source : *USDA*).

Les débouchés du maïs sont multiples : utilisé principalement pour l'alimentation animale (maïs fourrage ou maïs grain), il s'agit également d'une matière première importante pour le secteur de l'industrie (agroalimentaire, amidon, etc.). Le maïs est aussi utilisé comme source d'énergie (agrocultures).

Quant au blé, il est destiné en premier lieu à l'alimentation humaine et constitue l'aliment de base pour un tiers de la population mondiale.

L'environnement de marchés en semences de grandes cultures est resté difficile au cours de l'exercice 2016-2017. Celui-ci est impacté, pour le maïs comme pour le blé, par le niveau toujours particulièrement bas des prix des productions agricoles. Les variations des cours des matières premières agricoles s'expliquent notamment par le décalage systémique entre l'offre et la demande spécifique à toute production agricole, par des conditions climatologiques fluctuantes selon les zones géographiques entraînant surplus ou pénuries, ainsi que par une spéculation persistante sur les productions agricoles.

Il n'existe pas de corrélation directe entre cours des matières premières et prix des semences. Toutefois le faible niveau actuel des cours des productions agricoles impacte gravement la rentabilité des exploitations agricoles et les revenus des agriculteurs, qui sont en conséquence plus vigilants quant à leur investissement dans les intrants\*.

### Évolution des prix du maïs et du blé en Europe entre 2001 et 2017

(en euros / tonne)



Sources : *Marché des céréales, France Agrimer, Septembre 2017*

### Le marché des semences de grandes cultures en Europe

Le marché européen est dominé par le maïs, les céréales à paille ainsi que par le colza et le tournesol. Marqué par des tendances contrastées selon les espèces, il a été perturbé depuis 2013-2014 par un environnement global défavorable.

Liée en particulier à l'impact des niveaux des cours des productions agricoles, la baisse des surfaces cultivées en maïs a ainsi concerné la plupart des pays au cours de l'exercice 2016-2017, alors que les surfaces de tournesol ont dans le même temps enregistré une hausse sensible.

### Évolution des surfaces cultivées dans l'Union européenne des 28

(en millions d'hectares)

	Surfaces 16-17	Évolution sur 1 an
Maïs total	13,3	-3%
> Maïs grain	7,5	-4%
> Maïs fourrage	5,8	-1%
Blé tendre	22,9	=
Tournesol	4,3	+4%
Colza	6,2	+3%

Source interne

### Des surfaces de cultures OGM\* marginales

La culture, la commercialisation et l'importation des plantes génétiquement modifiées sont encadrées par des directives et réglementations européennes. À ce jour, un seul OGM\* (maïs MON810) est autorisé à la culture et à la commercialisation dans l'Union européenne, tandis que plus d'une cinquantaine de types de maïs, soja, coton et canola transgéniques, incluant les combinaisons, sont autorisés à l'importation pour l'alimentation animale essentiellement.



Certains États membres ont néanmoins décidé de suspendre l'autorisation de culture du maïs MON810 en faisant jouer différentes clauses prévues dans la réglementation européenne.

C'est notamment le cas de la France, l'Allemagne, l'Italie, la Hongrie, l'Autriche et de la Grèce. Une procédure permettant aux États membres de bannir la culture commerciale de plantes transgéniques sur leur territoire a été adoptée en mars 2015 (directive 2015/412) par le Parlement et le Conseil ; elle offre une plus grande liberté et une base juridique *a priori* plus large pour interdire la culture.

En conséquence, la culture des OGM\* en Europe reste marginale, avec environ 136 000 hectares cultivés en 2016 (principalement en Espagne, ainsi qu'au Portugal). En croissance de 16 % cette année, elle reste toutefois très modeste à l'échelle mondiale et représente largement moins de 1 % des surfaces mondiales (Source : ISAAA 2017).

Convaincue du potentiel de ces marchés à terme, Vilmorin & Cie poursuit des programmes de recherche spécifiques dans l'objectif de développer une gamme propriétaire de semences génétiquement modifiées, intégrant, dans un premier temps, des caractères\* de résistance aux insectes et de tolérance aux herbicides adaptés à ce marché. Le programme de recherche est détaillé en page 41.

### Le marché des semences de maïs en Amérique du Nord

Les surfaces cultivées en maïs aux États-Unis, après avoir connu une hausse en 2016, enregistrent cette année un recul de 3 % (Source : USDA 2017), et couvrent près de 37 millions d'hectares.

Dans le même temps, les surfaces de soja ont connu une progression marquée (+7%), pour atteindre plus de 36 millions d'hectares.

#### La place prépondérante des plantes génétiquement modifiées

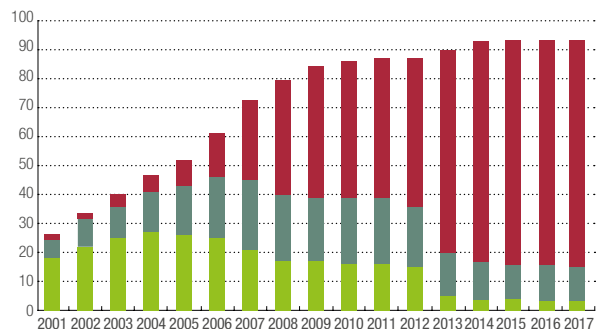
Représentant près de 40 % des surfaces mondiales toutes espèces confondues (Source : ISAAA 2017), les États-Unis sont de loin le 1<sup>er</sup> pays producteur de plantes génétiquement modifiées. Celles-ci couvrent aujourd'hui 92 % des surfaces cultivées en maïs.

Les variétés intégrant plusieurs traits\* de résistance représentent une part importante du marché estimée à 77 % des surfaces de maïs (Source : USDA 2017).

Les semences génétiquement modifiées permettent aux agriculteurs de réduire considérablement leurs coûts d'exploitation, en particulier ceux liés aux traitements en pesticides et en herbicides, tout en garantissant une récolte nettement supérieure. Elles sont en conséquence commercialisées à un prix significativement supérieur aux semences classiques.

### Évolution des surfaces de maïs génétiquement modifié aux États-Unis

(en %)



■ Traits\* résistance insectes  
■ Traits\* tolérance herbicides  
■ Multi-traites\*

Source : USDA 2017

### Les agrocarburants, un débouché significatif pour la production de maïs

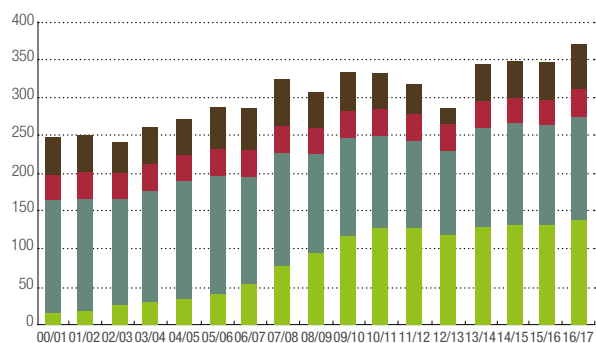
Depuis 2000, la production de maïs aux États-Unis avait été dynamisée par les agrocarburants. La demande importante des usines de bioéthanol a notamment été à l'origine de la forte augmentation des surfaces de maïs.

En 2016-2017, 37 % des utilisations de maïs aux États-Unis sont destinées à ce marché.

Toutefois, les agrocarburants apparaissent aujourd'hui moins attractifs, en raison notamment de l'évolution du prix du pétrole et du développement des gaz de schiste.

### Évolution des utilisations totales de maïs aux États-Unis

(en millions de tonnes)



■ Bioéthanol  
■ Alimentation animale  
■ Exportations  
■ Autres utilisations

Source : USDA 2017

### Le développement de l'agriculture de précision

Les agriculteurs américains ont aujourd'hui accès à différents services, destinés à les accompagner dans la gestion de leur exploitation. Basée sur l'utilisation des nouvelles technologies, l'agriculture de précision met à leur disposition des données de plus en plus détaillées, actualisées et personnalisées pour les guider dans leurs prises de décision : choix des variétés à semer en fonction des caractéristiques de leurs parcelles, densité de semis ou pratiques culturales par exemple.

Cette tendance concerne également de plus en plus largement d'autres zones géographiques et notamment l'Europe.

### Le marché des semences dans les nouvelles zones de développement

#### Amérique du Sud

En croissance moyenne de près de 5 % par an depuis 5 ans, le marché sud-américain représente plus de 20 % de la valeur du marché mondial des semences en 2016, soit 7,7 milliards de dollars (*Source : Phillips McDougall 2017*).

Si le soja occupe une place prépondérante, le maïs est également une espèce largement cultivée en Amérique du Sud : environ 24 millions d'hectares lui sont consacrés en 2016, dont plus de 16 millions d'hectares au Brésil (*Source : USDA 2017*).

Le Brésil présente la particularité d'offrir, dans certaines régions, deux cultures de maïs par an : « *safrá* » (culture d'été) et « *safrinha* » (culture d'hiver). En 2016-2017, les surfaces de « *safrá* » et de « *safrinha* » ont progressé très significativement, conséquence d'un contexte de marchés plus porteur pour le maïs.

Le pays est également caractérisé par un taux d'adoption des variétés génétiquement modifiées très élevé, en particulier pour le maïs : celui-ci s'élève à 88 % en 2016 (contre 84 % en 2015), soit plus de 15 millions d'hectares. Le Brésil est ainsi le 2<sup>e</sup> marché mondial en termes de surfaces de maïs OGM\* (*Source : ISAAA 2017*).

#### Asie

4<sup>e</sup> marché de semences au monde en valeur, l'Asie représente près de 6 milliards de dollars (*Source : Phillips McDougall 2017*). Caractérisé par l'augmentation continue de la population, l'émergence des classes moyennes et l'évolution des habitudes de consommation, le marché asiatique est très porteur. Les plantes potagères, le riz, le coton et le maïs sont les principales espèces en termes de valeur sur le continent.

Au sein de cette zone géographique, la Chine et l'Inde sont positionnées comme deux pays clés :

- Producteur majeur de céréales, la Chine fait partie des tout premiers acteurs mondiaux en termes de surfaces pour le riz et le maïs.

Son marché de semences est en forte croissance, tant en volume qu'en valeur, tirée par la modernisation de l'agriculture, la concentration progressive des acteurs locaux et l'implication des autorités chinoises dans ce secteur, considéré comme très stratégique. Toutefois, concernant le maïs, cette progression connaît un ralentissement conjoncturel, en raison de la décision des autorités de réduire les surfaces de production.

- En Inde, où l'autosuffisance alimentaire continue de représenter un défi majeur, le marché des semences évolue également très rapidement, avec un taux de croissance moyen sur les 5 dernières années supérieur à 10 % (*Source interne*). Il est marqué par une tendance à la concentration du nombre de semenciers locaux, actuellement très élevé, et par un taux d'utilisation de semences commerciales par les agriculteurs qui augmente progressivement.

#### Afrique

D'ici 2050, l'Afrique réunira près du quart de la population mondiale (*Source : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture/FAO*). La satisfaction de besoins alimentaires immenses passera nécessairement par un accès à des variétés de semences performantes qui font aujourd'hui majoritairement défaut aux agriculteurs.

Le marché africain, qui représente aujourd'hui moins d'un milliard de dollars, se caractérise en effet par un faible taux d'adoption des semences commerciales et en particulier des semences hybrides\*. Il est en conséquence promis à un développement considérable à terme.

Cependant, en 2016-2017, l'Afrique du Sud a de nouveau été sensiblement impactée par une sécheresse persistante, alors que les conditions climatiques ont été globalement plus clémentes en Afrique australe.

Le maïs est la principale espèce cultivée sur le continent : l'Afrique représentait, en 2016, environ 18 % des surfaces mondiales de maïs grain, avec environ 34 millions d'hectares cultivés (*Source : ISAAA 2017*). Il s'agit essentiellement de maïs blanc, qui constitue l'aliment de base de la population africaine avec les potagères et les volailles, bien que les surfaces de maïs jaune, destiné à l'alimentation animale, progressent pour répondre à la demande accrue en volaille.

Seule l'Afrique du Sud, priorisant le maïs jaune, fait figure d'exception. Ce marché particulièrement porteur pour les semences de grandes cultures, et notamment en maïs avec plus de 3 millions d'hectares cultivés, est de plus pleinement tourné vers l'innovation. Les semences génétiquement modifiées y sont déjà largement utilisées par les agriculteurs, avec un taux d'adoption de 90 % en 2016 pour le maïs (*Sources : ISAAA et USDA 2017*).

### 1.3.3. De fortes barrières à l'entrée du marché des semences

Tout nouvel intervenant sur le marché des semences doit nécessairement bénéficier de nombreux atouts complémentaires qui représentent autant de barrières à l'entrée du marché.

#### 1.3.3.1. Des ressources génétiques\*, de l'expertise et du temps

Créer des semences performantes nécessite en premier lieu de disposer de ressources génétiques\* aussi diversifiées que possible, élément fondamental de l'activité du semencier et de sa pérennité. La création de semences présente en effet la spécificité de devoir obligatoirement se baser sur des ressources existantes.

Maîtriser chacune des étapes du métier est également indispensable : l'expertise du semencier porte aussi bien sur la recherche, avec des technologies de pointe en matière de sélection\* végétale, sur la production – qui s'effectue aux champs puis en usine – que sur la commercialisation des semences, avec des réseaux qui doivent être au plus près des marchés, pour bien comprendre et anticiper les attentes des maraîchers et des agriculteurs.

Fort de ces ressources et de cette expertise, 7 à 10 ans restent en moyenne nécessaires au semencier avant de commercialiser une nouvelle variété.

#### 1.3.3.2. Des investissements significatifs

Le niveau d'investissements requis rend également difficile la percée de nouveaux entrants sur le marché des semences.

Les investissements concernent le financement du cycle de production et du Besoin en Fonds de Roulement (BFR), la mise en place des réseaux de distribution et des actions marketing ainsi que, en premier lieu, la recherche, clé de la création de valeur. Le marché des semences est en effet l'un des domaines les plus exigeants en termes d'investissement en recherche. Vilmorin & Cie y a ainsi consacré plus de 15% de son chiffre d'affaires semences en 2016-2017.

### 1.3.4. Un environnement concurrentiel concentré et en recomposition

Même si l'intégration du marché reste inégale selon les zones et les espèces, ces dernières années ont été marquées par des mouvements de concentration, et en conséquence par un renforcement de la puissance des principaux acteurs du marché : les cinq premiers semenciers représentent ainsi aujourd'hui environ 60% du marché mondial des semences commerciales<sup>(1)</sup>.

Au sein de cet environnement concurrentiel particulièrement concentré, plusieurs opérations de rapprochement sont en cours et concernent des opérateurs majeurs du secteur des semences et de l'agrochimie.

Si Vilmorin & Cie reste très attentive à ces mouvements et à leurs conséquences potentielles sur ses marchés, ces opérations ne remettent aucunement en cause la capacité de Vilmorin & Cie à poursuivre son développement sur ses marchés. Elles ne modifient pas non plus le modèle de développement spécifique de Vilmorin & Cie - dont le métier unique est la semence - ni sa stratégie, qui s'appuie sur trois axes majeurs : les semences potagères, les semences de maïs et les semences de blé.

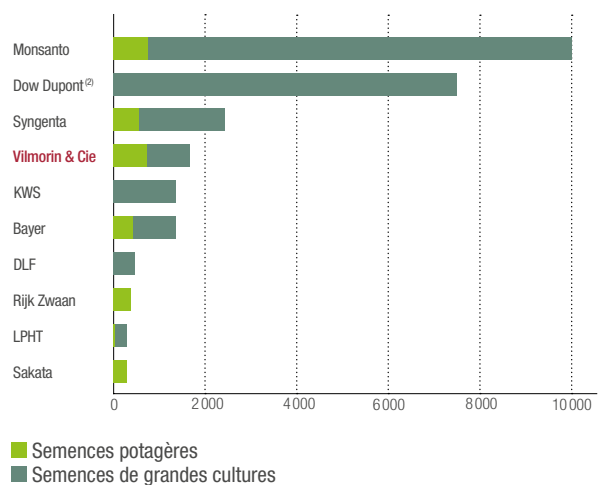
Le modèle de développement de Vilmorin & Cie est détaillé à partir de la page 30 et sa stratégie à partir de la page 33.

Au sein de ce panorama concurrentiel en recomposition, les positions de Vilmorin & Cie restent également inchangées. Solide n° 2 mondial en semences potagères, la Société se positionne comme un acteur mondial de tout premier plan en semences de blé et un challenger dynamique en semences de maïs.

<sup>(1)</sup> Sources : publications des sociétés, interne, Phillips McDougall 2017. Données pré opérations de rapprochement en cours.

### Panorama concurrentiel mondial (activité Semences)

(Chiffre d'affaires en millions d'euros)



Données 2016 sauf pour KWS données 2015-2016, Monsanto données 2016-2017, Vilmorin & Cie données 2016-2017 excluant les Produits de Jardin et intégrant notamment 50% d'AgReliant (Amérique du Nord. Grandes Cultures). Compte tenu de l'application de la norme IFRS 11, certaines sociétés sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, depuis l'exercice 2014-2015.

Sources : estimations internes et publications sociétés.

<sup>(2)</sup> Suite à la fusion de Dupont Pioneer et Dow, finalisée le 31 août 2017.

## 1.4. Activités

### Un leader mondial des semences

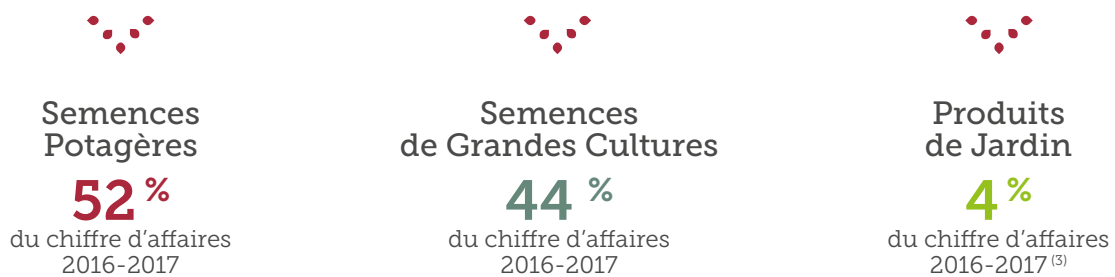
Vilmorin & Cie est l'un des leaders mondiaux du secteur des semences. La Société se consacre à son métier unique et historique de semencier ; elle n'intervient pas dans le secteur de l'agrochimie.

Vilmorin & Cie se développe autour de trois branches d'activité, dont deux représentent son cœur d'activité : les Semences Potagères et les Semences de Grandes Cultures, auxquelles s'ajoute une activité de Produits de Jardin, à destination du grand public. Chacune des branches d'activité est organisée autour de Business Units, garantissant une grande proximité avec les marchés.

En 2016-2017, Vilmorin & Cie a réalisé un chiffre d'affaires annuel consolidé de 1 414 millions d'euros, en progression soutenue (+ 6,7 % à données courantes et à données comparables par rapport à 2015-2016), concluant un exercice de grande qualité.



Les activités semences de **Limagrain**



#### 10 Business Units

- HM.CLAUSE
- Hazera
- VILMORIN-MIKADO<sup>(1)</sup>
- Limagrain Europe
- Limagrain South America
- Limagrain Cereal Seeds
- Limagrain Asia
- Limagrain Africa
- AgReliant<sup>(2)</sup>
- Vilmorin Jardin

Vilmorin & Cie, en tant que société mère du groupe, exerce des missions au profit de ses filiales, dans les domaines de l'administration générale, de la gestion des ressources humaines, des systèmes d'information et des programmes de recherche amont mis en commun<sup>(4)</sup>.

<sup>(1)</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, les Business Units Vilmorin et Mikado Kyowa Seed se sont rapprochées pour créer la Business Unit «Vilmorin-MKS», qui se dénomme «VILMORIN-MIKADO» depuis septembre 2017.

<sup>(2)</sup> Compte tenu de l'application de la norme IFRS 11, AgReliant (co-entreprise 50/50 avec le groupe semencier allemand KWS) est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence depuis l'exercice 2014-2015.

<sup>(3)</sup> En incluant les Holdings.

<sup>(4)</sup> Les modalités de rémunération de ces prestations et les flux y afférents sont détaillés dans la note 32 des annexes aux comptes consolidés de Vilmorin & Cie.

### 1.4.1. Semences Potagères


 Chiffre d'affaires  
Semences Potagères  
2016-2017  
**735,8**  
millions d'euros  
(+ 6,2% à données comparables)

N° 2 mondial des semences potagères, Vilmorin & Cie crée, produit et commercialise des semences innovantes pour les professionnels de la production légumière. Ses clients sont les maraîchers – qui produisent des légumes

pour le marché de frais – et indirectement les transformateurs spécialistes de la conserve et de la surgélation.

Très diversifiée, la gamme produits de Vilmorin & Cie se compose d'une trentaine d'espèces différentes, parmi lesquelles les plus consommées au monde : la tomate, le piment doux (poivron) et fort, l'oignon, la pastèque, la carotte, le concombre, le melon, la laitue, le chou, le chou-fleur, le maïs doux, le haricot, la courgette, etc.

Vilmorin & Cie détient sur certaines d'entre elles des positions de leader mondial : n° 1 en tomate - la principale espèce potagère en valeur au monde, mais aussi en carotte, melon et chou-fleur, n° 2 en haricot et en courgette et n° 3 en poivron.

#### 1.4.1.1. Atouts clés : innovation et proximité des marchés

##### Une forte capacité d'innovation

Vilmorin & Cie se positionne comme un leader mondial en termes d'innovation et de parts de marché. En effet, Vilmorin & Cie, grâce à un investissement soutenu en recherche, met au point en permanence des semences qui répondent aux exigences de performance des maraîchers et des industriels : augmentation de la productivité, résistance aux maladies et aux insectes, tolérance aux stress climatiques, parfaite adaptation aux conditions de culture et de transformation, conservation, etc.

Les variétés commercialisées doivent également anticiper et répondre aux attentes des consommateurs (qualités nutritionnelles, goût, etc.), prendre en compte les diversités culturelles, tout en optimisant la valeur ajoutée pour les professionnels de la production légumière.

##### Une approche plurielle des marchés

Afin de couvrir efficacement des marchés très segmentés, les Semences Potagères sont structurées autour de trois Business Units à vocation mondiale : HM.CLAUSE, Hazera et VILMORIN-MIKADO.

La stratégie globale des Semences Potagères est définie au niveau de la Direction de la branche, notamment en termes de recherche et de marketing. Structurée autour d'équipes internationales et

multiculturelles, chacune des Business Units est quant à elle responsable de sa gestion opérationnelle. Chaque pôle dispose d'une organisation commerciale spécifiquement adaptée à ses zones d'influence. Les Business Units combinent ainsi avantageusement leurs portefeuilles de produits, de marques, leurs forces de vente et leurs réseaux de distribution.

Cette structure favorise une grande proximité, de la recherche à la commercialisation, avec des marchés mondiaux extrêmement fragmentés. Elle permet également de couvrir un nombre important de marchés locaux, voire de niche, très rémunérateurs, d'être très réactive face aux besoins des maraîchers et des consommateurs et ainsi de maximiser les parts de marché.

#### Semences potagères Principales marques


 Hazera  
Seeds of Growth


 HM HARRIS  
MORAN  
SEED COMPANY


 CLAUSE  
VEGETABLE SEEDS


 Vilmorin  
SEED GENERATION


 MIKADO KYOWA SEED

#### 1.4.1.2. Performances 2016-2017 : confirmation de la solide dynamique de croissance

Le chiffre d'affaires annuel des Semences Potagères s'établit au 30 juin 2017 à 735,8 millions d'euros, en hausse de 6,8% à données courantes par rapport à 2015-2016. Retraitée à données comparables, cette augmentation est de 6,2%.

Dans un contexte de marchés dynamique, bien que ponctuellement moins porteur sur certains territoires (Italie, Espagne et Mexique plus particulièrement), l'ensemble des Business Units affichent une hausse d'activité. La progression concerne toutes les zones géographiques, et notamment des territoires clés au premier rang desquels l'Amérique du Nord qui enregistre une croissance très marquée.

En parallèle, au Japon, la baisse pilotée de l'activité de fournitures et équipements agricoles de la Business Unit VILMORIN-MIKADO s'est poursuivie au cours de l'exercice.

En termes d'espèces, les performances sont particulièrement remarquables sur plusieurs espèces stratégiques : la tomate, la carotte, la courgette, le piment/poivron ainsi que l'oignon.

Dans la continuité des exercices précédents, Vilmorin & Cie poursuit ainsi sa dynamique de croissance. Cette performance solide vient pleinement confirmer la pertinence de la stratégie de Vilmorin & Cie ; elle permet à la Société de confirmer son leadership mondial sur le marché des semences potagères.

#### 1.4.1.3. Faits marquants 2016-2017

##### Des opérations ciblées pour consolider les positions concurrentielles

- Les acquisitions et implantations réalisées ces dernières années sur des zones géographiques clés (États-Unis, Vietnam, Turquie, Maroc, Inde, Russie, etc.) et des espèces stratégiques (tomate, poivron, oignon, piment fort, concombre, etc.) se révèlent pertinentes et constituent des relais de croissance actifs.

À cet égard, l'acquisition en février 2016 de la société américaine Genica Research, spécialisée dans la recherche, la sélection\*, la production et la distribution - par délégation - de semences potagères hybrides\*, est une très bonne illustration. L'intégration de la société, finalisée au cours de l'exercice 2016-2017, a en effet permis à Vilmorin & Cie d'accéder à des ressources génétiques\* propriétaires complémentaires et de grande qualité ainsi qu'à un *pipeline* de produits très riche. Vilmorin & Cie a en outre pu intégrer, au sein des équipes existantes, une équipe de sélectionneurs extrêmement expérimentés.

Au niveau opérationnel, Genica Research a été intégrée dès juillet 2016 dans les Business Units HM.CLAUSE pour ses activités américaines et VILMORIN-MIKADO pour ses activités européennes. Avec cette opération ciblée de croissance externe, Vilmorin & Cie pourra ainsi poursuivre, au cours des prochaines années, la consolidation de ses positions sur des espèces majeures - poivron, piment fort, concombre, courgette, ainsi que tomate, aubergine, melon et pastèque - et sur des territoires clés, en particulier les États-Unis, le Mexique, l'Espagne, l'Italie ainsi que le Moyen-Orient.

- L'exercice a également été marqué par la création d'une co-entreprise dédiée aux semences potagères en Afrique entre Vilmorin & Cie et Seed Co. Réalisée dans le cadre du partenariat entre les deux sociétés<sup>(1)</sup>, cette co-entreprise, dénommée Prime Seed Co International, est établie opérationnellement entre la Business Unit HM.CLAUSE et Seed Co.

HM.CLAUSE apportera à cette structure son savoir-faire en termes de développement de nouvelles variétés alors que Seed Co lui fera bénéficier de sa connaissance des réseaux de distribution sur le continent africain. Le démarrage d'une activité de sélection\* potagère spécifique à l'Afrique, localisée sur le continent, est également envisagé à moyen terme.

Cette nouvelle structure permettra, grâce aux nombreuses synergies que présentent les deux sociétés, d'ouvrir progressivement des

perspectives significatives de développement sur un marché des semences potagères qui offre un important potentiel, en particulier en Afrique subsaharienne.

#### Le renforcement de l'innovation et de la proximité des marchés

Gages de la poursuite de la croissance dans les prochaines années, les programmes de recherche se développent, alors que l'investissement dans les outils de recherche et les ressources affectées au développement commercial et marketing se renforcent parallèlement à la progression du chiffre d'affaires.

L'exercice 2016-2017 a été marqué par la poursuite de la modernisation des équipements de recherche. Dans cet objectif, la Business Unit Hazera, aux Pays-Bas, a procédé au transfert de l'un de ses sites de recherche ; le nouveau centre, localisé à Warmenhuizen, est en phase d'ouverture et sera pleinement opérationnel à l'automne 2017. Après la finalisation, lors de l'exercice précédent, du centre de recherche situé à Brurim (Israël), Hazera complète ainsi la modernisation de ses infrastructures de R&D.

Ces nouveaux sites de recherche de pointe contribuent à consolider la capacité d'innovation de Vilmorin & Cie.

Par ailleurs, en Tunisie, la Business Unit VILMORIN-MIKADO et son partenaire distributeur historique tunisien, la SEPCM (Société des Engrais et des Produits Chimiques de Mégrine), ont renforcé durant l'exercice leur partenariat en recherche sur le piment fort au travers d'une joint-venture, nommée Carthage Génétique. La marque Vilmorin, leader sur le marché du piment fort en Tunisie, poursuit avec cette implantation en Afrique du Nord le développement de son réseau mondial de recherche.

#### 1.4.1.4. Position concurrentielle

Les cinq premiers opérateurs représentent aujourd'hui plus de la moitié du marché mondial des semences potagères. Au sein de cet environnement concurrentiel très concentré, Vilmorin & Cie est clairement positionnée comme le n° 2 mondial.

Sociétés	Pays	Chiffre d'affaires semences potagères (en millions d'euros)
Monsanto	États-Unis	748 <sup>(1)</sup>
<b>Vilmorin &amp; Cie</b>	<b>France</b>	<b>736<sup>(1)</sup></b>
Syngenta	Suisse	565
Nunhems (Bayer Crop Science)	Allemagne	436
Rijk Zwaan	Pays-Bas	388

<sup>(1)</sup> Chiffre d'affaires 2016-2017

Sources : estimations internes et publications sociétés

<sup>(1)</sup> Vilmorin & Cie détient, au 30 juin 2017, 30,2 % du capital de Seed Co, la première société semencière africaine.

## 1.4.2. Semences de Grandes Cultures



Leader européen des semences de céréales à paille <sup>(1)</sup>, 3<sup>e</sup> acteur en semences de maïs en Amérique du Nord, le premier marché mondial en valeur, et 4<sup>e</sup> en Europe, Vilmorin & Cie crée, produit

et commercialise des semences de grandes cultures à destination des agriculteurs.

Le maïs et le blé sont les deux espèces stratégiques définies par Vilmorin & Cie sur le plan mondial.

En complément, la Société développe un portefeuille d'espèces adapté à chaque région où elle opère et intervient en conséquence sur des espèces régionales : le tournesol, le colza et l'orge en Europe, le riz en Inde, et le soja, que Vilmorin & Cie distribue en Amérique du Nord et du Sud ainsi qu'en Afrique du Sud.

Les activités de Vilmorin & Cie en semences de grandes cultures couvrent l'Europe, l'Amérique du Nord, et, depuis 2010, de nouvelles zones de développement. Elles sont organisées autour de deux fonctions globales (la recherche et le marketing stratégique) et de six Business Units à vocation régionale :

- ❖ les semences de grandes cultures en Europe, avec la Business Unit Limagrain Europe ;
- ❖ les semences de maïs - et de soja - en Amérique du Nord, au travers d'AgReliant, co-entreprise 50/50 avec le groupe semencier allemand KWS ;
- ❖ les semences de maïs – complétées d'espèces à vocation régionale – dans les nouvelles zones de développement, au travers de trois Business Units : Limagrain South America (Amérique du Sud – principalement Brésil), Limagrain Asia (Inde, Chine et Asie du Sud-Est) et Limagrain Africa ;
- ❖ les semences de blé hors Europe, regroupées au sein de la Business Unit Limagrain Cereal Seeds.

En 2016-2017, la branche Semences de Grandes Cultures a enregistré un chiffre d'affaires de 626 millions d'euros, en forte progression (+8,3% à données comparables par rapport à l'exercice 2015-2016), démontrant une solide performance de l'activité dans un contexte de marchés toujours difficile.

En incluant notamment les activités de semences de maïs et de soja en Amérique du Nord, regroupées dans AgReliant, le chiffre d'affaires <sup>(2)</sup> s'élève à 927,5 millions d'euros, soit une croissance significative de 4,7% à données comparables en comparaison à 2015-2016.

### 1.4.2.1. Semences de grandes cultures en Europe

Les activités de semences de grandes cultures – céréales et oléagineux – localisées en Europe ciblent une clientèle d'agriculteurs, par l'intermédiaire de réseaux de distribution adaptés aux pays visés et aux espèces commercialisées.

### Atout clé : une stratégie multi-espèces optimisant la couverture du marché européen

Une gamme produits segmentée selon l'intérêt stratégique

Acteur majeur en Europe, Vilmorin & Cie est présente sur les grands marchés agricoles du continent, avec un positionnement clairement défini sur les différentes espèces. Pour optimiser ses efforts de recherche et de commercialisation, Vilmorin & Cie a en effet segmenté ses espèces selon trois catégories principales :

- ❖ les espèces stratégiques, pour lesquelles elle dispose de fortes positions concurrentielles. Il s'agit notamment du maïs et du blé. Le tournesol, le colza et l'orge font également partie des espèces de premier plan en Europe, sur lesquelles Vilmorin & Cie développe des programmes de recherche spécifiques. Sur ces espèces, Vilmorin & Cie poursuit ainsi en permanence ses programmes de recherche amont et de sélection\*, gage de son développement futur.
- ❖ les espèces supports, qui apportent des synergies commerciales, dans une logique de complément de gamme lors de la mise en marché des espèces stratégiques. Les efforts de recherche sont plus limités et la production s'effectue en sous-traitance au travers de partenariats tels que celui conclu avec DLF, société danoise leader mondial sur le segment des plantes fourragères.
- ❖ les espèces dites « locales » (gazon, coton, betterave à sucre, etc.) commercialisées selon les opportunités de marché, qui complètent la gamme.

Ce positionnement multi-espèces permet de répondre à l'ensemble des besoins des agriculteurs.

Le maïs, les céréales à paille (blé et orge), le tournesol et le colza, qui représentent le cœur du portefeuille produits de Vilmorin & Cie en Europe, sont générateurs de valeur, à court, moyen et long termes.

- ❖ Le maïs présente, au-delà des effets conjoncturels actuels, une rentabilité potentielle importante, en raison d'une génétique de bonne qualité, historiquement bien adaptée aux besoins du marché du maïs fourrage du nord de l'Europe. Vilmorin & Cie est en effet positionnée comme le 2<sup>e</sup> acteur européen des semences de maïs fourrage.

Cette espèce a vocation à se développer, notamment grâce au lancement de nouvelles variétés sur le segment du maïs grain, 1<sup>er</sup> marché de maïs en Europe, ainsi qu'à l'émergence potentielle, à terme, du marché des plantes génétiquement modifiées.

- ❖ Les céréales à paille (blé et orge), commercialisées au sein de deux circuits de distribution (circuit long, des semenciers aux agriculteurs, et circuit court, des semenciers aux coopératives agricoles) disposent d'une durée de vie plus longue que la moyenne. Influencée indirectement par le cours des productions agricoles, leur rentabilité est plus faible que celle des autres espèces majeures et peut varier d'une année sur l'autre. Les opportunités de création de valeur sont cependant réelles à long terme, avec la perspective

<sup>(1)</sup> Blé et orge.

<sup>(2)</sup> En intégrant notamment 50% d'AgReliant (Amérique du Nord. Grandes Cultures). Compte tenu de l'application de la norme IFRS 11, certaines sociétés sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, depuis l'exercice 2014-2015.

de la mise au point de blé OGM\*, puis hybride\*. Il s'agit d'un développement stratégique pour Vilmorin & Cie, qui est présenté en page 42.

Quant à l'orge, Vilmorin & Cie bénéficie d'une génétique performante pour pouvoir devenir à terme, l'un des obtenteurs\* de référence.

- ❖ Le tournesol, très analogue au maïs, bénéficie d'une génétique très performante et d'un réseau de distribution solidement implanté en Europe. Il s'est développé de manière très soutenue depuis plusieurs années, en particulier dans l'est de l'Europe (Ukraine et Russie).
- ❖ Les variétés de colza connaissent une durée de vie courte, liée à leur profil agronomique. En outre, leur rentabilité, déjà forte, en raison du basculement de l'espèce vers la forme hybride\*, est amenée à s'améliorer encore grâce à l'adoption de variétés aux performances techniques améliorées.

#### Une approche marketing et commerciale spécifique

La stratégie marketing de Vilmorin & Cie sur le marché des semences de grandes cultures en Europe fait également partie de ses facteurs de succès. Pour le maïs par exemple, la segmentation de la gamme est affinée selon deux critères : le marché de destination (marché du maïs fourrage et applications industrielles) et les qualités recherchées (digestibilité et teneur en amidon pour le maïs fourrage, variétés dédiées à la production d'agrocarburants, etc.).

La stratégie multi-espèces et multi-marques de Vilmorin & Cie intègre clairement le rôle central de la distribution agricole pour valoriser ses marques et ses innovations. À cet égard, les partenariats commerciaux historiques entretenus avec les réseaux coopératifs européens de distribution constituent un atout complémentaire.

### Semences de grandes cultures en Europe Principales marques



Advanta® : marque enregistrée par Advanta Netherlands Holdings BV

### Performances et faits marquants 2016-2017 : une activité en croissance sensible malgré un environnement toujours difficile

Vilmorin & Cie enregistre, au cours de l'exercice 2016-2017, une progression sensible de son chiffre d'affaires en Europe. Celui-ci s'établit à 530,5 millions d'euros au 30 juin 2017, soit une hausse de 3,1 % à données comparables.

L'activité a ainsi renoué avec la croissance, en dépit d'un contexte de marchés qui est resté difficile. Celui-ci a en effet été caractérisé, cette année encore, par le faible niveau des prix des productions agricoles ainsi que par une pression importante sur les politiques tarifaires.

Dans ce contexte, la situation a été contrastée selon les espèces.

- ❖ En maïs, malgré une croissance importante d'activité en Ukraine et en Russie, les ventes sont en repli, dans un marché européen sous tension. Cette baisse affecte principalement les pays d'Europe de l'Ouest, en lien direct avec le retrait des surfaces cultivées (-3 % dans l'Europe des 28. *Source interne*). Au terme de cet exercice, Vilmorin & Cie confirme toutefois sa position de 4<sup>e</sup> acteur européen en semences de maïs.
- ❖ En céréales à paille<sup>(1)</sup>, les ventes de semences certifiées de blé et d'orge au sein du circuit long de distribution sont en recul, directement impactées par le faible prix des productions agricoles conduisant les agriculteurs à privilégier les semences de ferme aux semences commerciales. L'activité de délégation des variétés de céréales à paille (dite circuit court) affiche également un repli par rapport à l'année précédente ; elle contribue à générer près de 32 millions d'euros de royalties\* (redevances\*).
- ❖ En tournesol, Vilmorin & Cie réalise une campagne de très grande qualité. La croissance d'activité se matérialise notamment en Ukraine et en Russie. Ainsi, Vilmorin & Cie conquiert de nouveau cette année des parts de marché sur ces pays clés pour la culture du tournesol – l'Ukraine et la Russie représentent plus de la moitié des surfaces mondiales cultivées sur cette espèce. Conséquence de la densification de la présence commerciale de Vilmorin & Cie sur cette zone, cette excellente performance confirme en outre la qualité du portefeuille produits et la bonne adaptation de la génétique de Vilmorin & Cie à ces marchés. L'ouverture, au cours de l'exercice 2015-2016, d'un centre de recherche dédié au tournesol à Krasdonar (Russie) contribue également à cette forte dynamique.
- ❖ En colza, la campagne commerciale 2016-2017 s'est de nouveau conclue sur une croissance d'excellent niveau, en volume et en valeur, au sein d'un marché bénéficiant d'une tendance positive avec la poursuite de l'adoption des semences hybrides\*. La progression est particulièrement importante en Europe Centrale et en Allemagne. Bénéficiant d'un portefeuille de produits très performants techniquement, Vilmorin & Cie gagne des parts de marché, et confirme ainsi sa position d'acteur européen de premier rang.

<sup>(1)</sup> Blé et orge.



## Position concurrentielle

En Europe, Vilmorin & Cie bénéficie de positions concurrentielles de premier plan sur ses espèces principales.

### Panorama concurrentiel en Europe

	Céréales à paille <sup>(1)</sup>	Maïs <sup>(2)</sup>	Tournesol <sup>(2)</sup>
N°1	Vilmorin & Cie	Dupont Pioneer	Syngenta
N°2	RAGT	Monsanto	Dupont Pioneer
N°3	KWS	KWS	Vilmorin & Cie
N°4	-	Vilmorin & Cie	Euralis

<sup>(1)</sup> Blé et orge (Principaux pays sur lesquels Vilmorin & Cie est présente).

<sup>(2)</sup> Europe élargie.

Source : estimations internes.

### 1.4.2.2. Semences de maïs en Amérique du Nord<sup>(1)</sup>

Co-entreprise 50/50 créée en juillet 2000 avec le groupe semencier allemand KWS, AgReliant développe, produit et commercialise des semences de maïs et de soja aux États-Unis et au Canada. La mutualisation des efforts de recherche et des investissements marketing des deux sociétés et l'ambition de se hisser parmi les tout premiers semenciers locaux étaient à l'origine de la création de la société. Recherche, production, commercialisation et administration sont aujourd'hui intégralement mises en commun.

Depuis sa création, AgReliant a réussi à conquérir de manière récurrente des parts de marché, et se positionne aujourd'hui comme le 3<sup>e</sup> acteur sur le marché du maïs aux États-Unis, le premier marché mondial en valeur.

#### Atout clé : une approche spécifique du marché

Des semences à haute valeur ajoutée

AgReliant propose aux agriculteurs nord-américains une génétique performante qui, associée à des options technologiques, permet d'adapter les semences à leurs besoins les plus spécifiques. Ces options sont de deux types :

- ❖ les traits\*, qui confèrent à la plante une caractéristique recherchée. Ces gènes de résistance, intégrés dans le génome\* de la plante, lui permettent de résister à certains insectes ravageurs (pyrale et chrysomèle) et aux herbicides. Les variétés génétiquement modifiées combinent le plus souvent plusieurs gènes de résistance, grâce à la technique du *stacking\**, qui est considérée comme un standard de référence par les agriculteurs,
- ❖ les produits de protection des plantes, permettant de protéger la plante contre certains parasites ou maladies.

AgReliant propose en complément aux agriculteurs nord-américains, sa plate-forme « Advantage Acre® » pour une agriculture de précision.

Grâce à cet outil novateur, développé avec Spensa Technologie<sup>(2)</sup>, les agriculteurs peuvent renseigner des données propres à leurs exploitations et les combiner avec les informations relatives aux hybrides\* AgReliant.

L'objectif est de permettre aux producteurs d'optimiser les conditions de semis, de suivre précisément l'état de leurs cultures et d'améliorer ainsi la production agricole globale.

#### Une politique de commercialisation différenciante

Grâce à une force de vente très qualifiée, qui représente plus de la moitié de ses effectifs, AgReliant maîtrise les trois réseaux de distribution présents en Amérique du Nord :

- ❖ la vente directe auprès de l'agriculteur, qui est le mode de distribution prépondérant,
- ❖ les réseaux d'agriculteurs-dealers,
- ❖ et la vente par l'intermédiaire de distributeurs.

Pour adresser ces différents modes de distribution, les équipes commerciales d'AgReliant s'appuient sur un portefeuille de marques à forte notoriété, avec une combinaison de marques de dimension nationale et de marques à vocation régionale, dédiées par secteur géographique.

À compter de l'exercice 2017-2018, AgReliant fera évoluer son portefeuille de marques commerciales, en fusionnant les marques régionales dans la marque LG Seeds. AgReliant disposera alors de deux marques à vocation nationale : Agrigold, dédiée aux ventes directes à l'agriculteur, et LG Seeds, pour les ventes via les distributeurs ainsi que les réseaux d'agriculteurs-dealers. Ce projet permettra de combiner les meilleures pratiques de chaque marque tout en s'appuyant sur les équipes et l'organisation en place afin de poursuivre et renforcer les relations commerciales existantes.

AgReliant continuera ainsi à assurer une très large couverture du *Corn Belt*, cœur du marché nord-américain, ainsi que du marché canadien, au travers de la marque Pride Seeds.

### Semences de grandes cultures en Amérique du Nord Principales marques



<sup>(1)</sup> Compte tenu de l'application de la norme IFRS 11, AgReliant est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence depuis l'exercice 2014-2015.

<sup>(2)</sup> Société américaine spécialisée dans l'élaboration de systèmes en agriculture de précision.

### Performances et faits marquants 2016-2017 : une campagne de bonne facture en semences de maïs dans un marché en baisse

Le chiffre d'affaires d'AgReliant s'élève, pour l'exercice 2016-2017, à 602,9 millions d'euros (donnée à 100 %) et affiche un recul de 2 % à données comparables.

Les volumes mis en marché en semences de maïs sont en diminution, en ligne avec la baisse estimée des surfaces cultivées sur cette espèce (-3 %. *Source : USDA*). AgReliant, 3<sup>e</sup> acteur sur le marché nord-américain des semences de maïs, maintient ainsi ses parts de marché, dans un environnement marqué par une forte pression tarifaire et par des conditions de semis difficiles au cours de la campagne.

Dans le même temps, les volumes commercialisés en semences de soja enregistrent une hausse significative, à l'image des surfaces cultivées sur cette espèce (+7 %. *Source : USDA*) et bénéficient également de l'introduction, au cours de l'exercice, des semences de soja vendues sous la marque Agrigold.

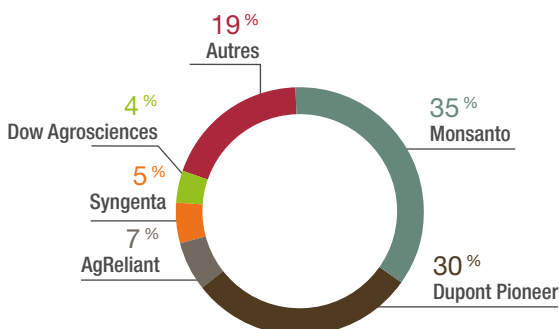
Par ailleurs, AgReliant, suite à l'accord de distribution conclu avec la société canadienne Canterra Seeds au cours de l'exercice 2015-2016, a renforcé cette année sa présence commerciale sur le marché de l'ouest canadien.

### Position concurrentielle

Au sein d'un environnement concurrentiel particulièrement concentré (plus de 75 % du marché étant détenus par quatre acteurs), AgReliant est parvenue sur les dernières années à consolider de manière récurrente ses parts de marché, principalement sur le *Corn Belt*, au détriment notamment des acteurs de taille plus modeste.

### Estimation des parts de marché en semences de maïs en Amérique du Nord

(Printemps 2017)



*Source : estimations internes*

### 1.4.2.3. Semences de maïs dans les nouvelles zones de développement

Au-delà de ses positions principales en Europe et en Amérique du Nord, Vilmorin & Cie a fait le choix stratégique, depuis 2010, d'internationaliser ses activités en maïs sur de nouveaux marchés en fort développement : l'Amérique du Sud, l'Asie et l'Afrique.

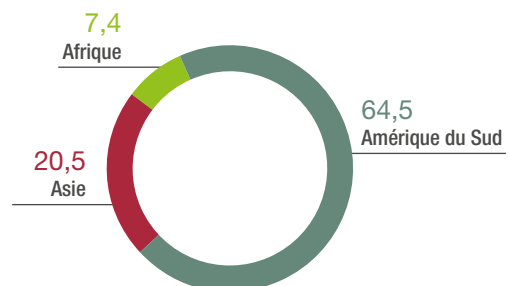
### Performances et faits marquants 2016-2017 : une très forte croissance d'activité

Dans ses nouvelles zones de développement en semences de maïs, Vilmorin & Cie réalise un chiffre d'affaires de plus de 92 millions d'euros en 2016-2017, en progression de 53,4 % à données comparables par rapport à 2015-2016.

### Semences de maïs dans les nouvelles zones de développement

#### Répartition de l'activité au 30 juin 2017

(en millions d'euros)



Au global, les nouveaux territoires de développement de Vilmorin & Cie connaissent une très belle croissance sur l'exercice. Celle-ci vient concrétiser le renforcement du déploiement à l'international de ses activités en semences de maïs, bien que le chiffre d'affaires reste encore modeste à l'échelle du groupe.

Le dispositif de Vilmorin & Cie dans ses nouvelles zones de développement est aujourd'hui structuré en matière de recherche, de production et de développement commercial. Les fonctions recherche et marketing stratégique sont globales, assurant la coordination de ces fonctions transverses clés au niveau mondial. De même, la mise en réseau des ressources génétiques\* permet d'optimiser la gestion du germplasm\* en maïs tropical.

### Amérique du Sud

Dans un contexte de marchés très porteur, Vilmorin & Cie affiche, au 30 juin 2017, une croissance d'activité extrêmement forte en Amérique du Sud : +82,4 % à données comparables. Cette excellente performance, tant en volume qu'en valeur, porte en particulier sur la seconde partie de la campagne commerciale maïs au Brésil (*safrinha*) et concrétise des gains de parts de marché.

L'élargissement de l'offre commerciale de Vilmorin & Cie aux semences de soja, initié au cours de l'exercice 2015-2016, a également été vertueux. L'objectif est en effet, en distribuant cette espèce majeure sur le marché brésilien, de couvrir l'ensemble des besoins des agriculteurs.

Parallèlement, Vilmorin & Cie a continué à mettre en œuvre son dispositif de recherche en maïs, autour de ses trois centres de recherche dédiés à cette espèce au Brésil : localisés à Goiania (État du Goiás), Sorriso (État du Mato Grosso) et Londrina (État du Parana), ils permettent à Vilmorin & Cie de couvrir les principaux environnements de sélection\* brésiliens.

Au-delà du Brésil, la Business Unit Limagrain South America, en charge du développement des Semences de Grandes Cultures en Amérique du Sud, déploie aussi ses activités en Argentine, autour notamment de programmes de recherche en maïs, en blé et en tournesol, ainsi qu'au Chili et au Pérou, zones principalement dédiées à la production de semences.

#### Asie

Au cours de l'exercice 2016-2017, Vilmorin & Cie a globalement enregistré une performance commerciale de bon niveau en Asie. Les activités maïs de Vilmorin & Cie sur le continent asiatique sont organisées autour de trois zones prioritaires : l'Inde, la Chine et l'Asie du Sud-Est. Leur développement est assuré par les équipes de la Business Unit Limagrain Asia, basée principalement à Hyderabad (Inde), à Pékin (Chine) et à Bangkok (Thaïlande).

- ❖ En Inde, le dispositif de Vilmorin & Cie s'appuie sur Bisco Bio Sciences, l'un des tout premiers acteurs indiens en semences de maïs, détenu intégralement depuis mars 2013. Vilmorin & Cie, qui bénéficie aujourd'hui d'une part de marché d'environ 7 % en semences de maïs sur le sous-continent, poursuit son déploiement en Inde : elle est en cours d'installation d'un second centre de recherche dédié au maïs et au riz, situé dans le nord du pays, en complément du centre de recherche localisé à Yadaram (État du Tèlangana) et finalisé au cours de l'exercice précédent. Vilmorin & Cie bénéficie désormais d'un programme de semences de riz hybride\* lui permettant de proposer aux agriculteurs indiens, en complément du maïs, cette espèce essentielle sur le marché.
- ❖ En Chine, la présence commerciale de Vilmorin & Cie se matérialise au travers de la joint-venture de production et de commercialisation de semences de maïs Hengji Limagrain Seeds. Vilmorin & Cie avait obtenu, au cours de l'exercice 2015-2016, l'ensemble des autorisations de la part de l'administration chinoise permettant la mise en œuvre de cette structure, dont Vilmorin & Cie détient 45 % du capital. Rappelons qu'en Chine, la participation des sociétés étrangères au capital de semenciers chinois est actuellement limitée réglementairement à des positions minoritaires.

Vilmorin & Cie bénéficie parallèlement de trois centres de recherche en Chine, implantés en fonction des différentes typologies de maïs

(printemps, été et sub-tropical), ainsi que de deux sites de contre-saisons, et d'une station de sélection\* blé. Vilmorin & Cie poursuit ses programmes de recherche locaux ; plusieurs variétés sont ainsi en cours d'introduction sur le marché.

- ❖ En Asie du Sud-Est, Vilmorin & Cie structure ses activités autour de la société thaïlandaise Seed Asia, acquise en mars 2014. La présence commerciale s'étend progressivement au-delà du territoire thaïlandais et des premières ventes de semences de maïs hybrides\* significatives ont été réalisées au cours de l'exercice sur le marché indonésien.

#### Afrique

En Afrique, Vilmorin & Cie assure le développement de ses activités semences de grandes cultures au travers de la Business Unit Limagrain Africa, dont l'activité a de nouveau été sensiblement impactée, au cours de l'exercice 2016-2017, par une sécheresse persistante en Afrique du Sud.

Vilmorin & Cie a initié son activité sur le marché du maïs africain en janvier 2013, avec l'acquisition de la société Link Seed, 3<sup>e</sup> semencier sud-africain. En 2013-2014, poursuivant son implantation stratégique sur le continent, Vilmorin & Cie a pris une participation minoritaire au capital du semencier africain Seed Co, en deux temps, lui permettant de détenir 30,2 % du capital de la société à fin juin 2017. Cotée au Zimbabwe Stock Exchange depuis 1996, Seed Co est positionnée comme la 1<sup>re</sup> société semencière africaine, avec une présence forte sur le maïs blanc, destiné à l'alimentation humaine.

Seed Co a conclu, au 31 mars 2017, un exercice 2016-2017 d'excellente qualité, marqué par une croissance très soutenue de son chiffre d'affaires (134,6 millions de dollars américains<sup>(1)</sup>, soit + 40 %) portée par les semences de maïs sur ses principaux pays d'implantation (Zimbabwe, Zambie, Tanzanie, Kenya notamment).

Vilmorin & Cie et Seed Co continuent de renforcer la mise en œuvre de leur partenariat amorcée depuis l'exercice 2013-2014 et permettant à Vilmorin & Cie d'accéder à de nouveaux marchés à fort potentiel.

- ❖ En termes de recherche, Vilmorin & Cie a complété son dispositif en Afrique du Sud, avec un nouveau centre de recherche partagé avec Seed Co, dont l'installation, initiée en 2015-2016, s'est poursuivie au cours de l'exercice. Basée à Potchefstroom, cette structure dédiée au maïs tempéré, est en mesure de travailler sur du germplasm\* en provenance d'Europe du Sud, d'Amérique du Nord, d'Argentine notamment, illustrant la capacité de Vilmorin & Cie à mettre en réseau ses ressources génétiques\*.
- ❖ Vilmorin & Cie continue en parallèle d'accompagner Seed Co dans ses projets de développement, en particulier sur le segment du maïs jaune, en forte croissance sur le continent africain. Une entité dédiée est en projet dans l'ouest de l'Afrique afin de structurer cette collaboration. En outre, une co-entreprise dédiée aux semences potagères a été créée au cours de l'exercice 2016-2017. Cette information est présentée de manière détaillée en page 22.

<sup>(1)</sup> Donnée annuelle à 100 %.

#### 1.4.2.4. Semences de blé en Amérique du Nord et dans les nouvelles zones de développement

Espèce la plus cultivée au monde, le blé est pour Vilmorin & Cie une espèce stratégique qui doit être abordée au niveau mondial. Au-delà de l'Europe, où elle détient une position de leader, Vilmorin & Cie conquiert progressivement de nouveaux territoires.

La Société est aujourd'hui présente dans les principales zones de production de blé mondiales : les États-Unis, le Canada, l'Australie (au travers de sa participation minoritaire, à hauteur de près de 33 %, dans Australian Grain Technologies<sup>(1)</sup>, le leader australien de la sélection\*, du développement et de la commercialisation de céréales), l'Argentine et le Brésil.

La Business Unit Limagrain Cereal Seeds, basée à Fort Collins (Colorado, États-Unis), constitue la plateforme de développement de ces activités. Le dispositif nord-américain allie une collaboration scientifique avec des universités américaines, un portefeuille de ressources génétiques\* diversifié et adapté aux conditions climatiques locales, ainsi qu'un réseau de commercialisation couvrant les principales zones de production américaines. L'équipe locale, composée d'experts en blé, fortement mobilisée sur le développement de ce marché encore peu valorisé, représente un autre facteur clé de succès futurs.

#### Performances et faits marquants 2016-2017 : poursuite du plan de développement

- ❖ La Business Unit Limagrain Cereal Seeds a enregistré un recul de son chiffre d'affaires au 30 juin 2017 (3,1 millions d'euros, soit -6,5 % à données comparables par rapport au 30 juin 2016). Le niveau d'activité, qui reste modeste, a été affecté par un environnement de marchés toujours difficile, avec des surfaces de blé en forte baisse cette année encore aux États-Unis (-9%. *Source : USDA*).
- ❖ L'exercice 2016-2017 a été marqué par la renégociation du partenariat avec Arcadia Biosciences, société américaine de biotechnologies\* cotée au NASDAQ depuis mai 2015. Vilmorin & Cie et Arcadia Biosciences ont ainsi décidé de mettre un terme, à fin mars 2017, à leur schéma de participations croisées mis en œuvre depuis 2010.

Vilmorin & Cie possédait jusqu'alors une participation minoritaire au capital d'Arcadia Biosciences, alors qu'Arcadia Biosciences détenait 35 % du capital de Limagrain Cereal Seeds (Vilmorin & Cie détenant les 65 % restants).

Après plusieurs années de collaboration opérationnelle étroite et de qualité, les deux sociétés envisagent de poursuivre leur partenariat scientifique en blé, notamment en termes de recherche sur plusieurs caractères agronomiques et qualité du grain.

- ❖ Par ailleurs, aux États-Unis, la mise en œuvre du partenariat signé début 2016 avec la *Colorado Wheat Research Foundation* et la société *Albaugh*<sup>(2)</sup> se poursuit. Cet accord technologique et commercial vise à développer des variétés de blé comportant un trait non-OGM\* de résistance à un herbicide générique. Le processus de mise en marché de ces variétés de blé, qui représentent une solution nouvelle et innovante pour les producteurs de blé, progresse ; Vilmorin & Cie attend les premières commercialisations d'ici 2020. Ce partenariat mondial comporte de plus une licence exclusive accordée à Vilmorin & Cie, avec l'engagement de déployer l'utilisation de la technologie hors des États-Unis.
- ❖ Au Canada, Vilmorin & Cie poursuit le développement de son programme de recherche, en s'appuyant sur la joint-venture *Limagrain Cereals Research Canada*<sup>(3)</sup>, spécialisée dans le développement et la sélection\* de céréales. Créée en juillet 2015 avec la société canadienne *Canterra Seeds*, cette joint-venture apportera à terme une forte valeur ajoutée à l'agriculture dans l'Ouest canadien, en développant de nouvelles variétés de céréales, notamment de blé, grâce aux technologies les plus avancées. Cette création était intervenue dans un contexte législatif canadien en évolution, qui conduira dans les années à venir à appliquer des royalties\* sur le blé. Cela permettra de positionner le Canada parmi les tout premiers acteurs mondiaux sur cette espèce.
- ❖ Enfin, au Brésil, les premières variétés de blé seront commercialisées au cours du prochain exercice, suite à l'acquisition, fin 2014, de la société brésilienne *DNA*, spécialisée dans l'amélioration génétique du blé tropical. Cette opération, qui avait été réalisée au travers de la Business Unit *Limagrain South America*, permettra à Vilmorin & Cie d'apporter aux agriculteurs brésiliens un complément important à son offre maïs.

<sup>(1)</sup> *Australian Grain Technologies* a réalisé, au cours de l'exercice 2016-2017, un chiffre d'affaires de 31,6 millions d'euros, en progression de plus de 55 % à données comparables, au terme d'une campagne caractérisée par une excellente récolte en Australie.

<sup>(2)</sup> Société spécialisée dans les produits génériques de protection des plantes.

<sup>(3)</sup> Joint-venture implantée à Saskatoon (Province de Saskatchewan, Canada) et détenue à 70 % par Vilmorin & Cie et à 30 % par *Canterra Seeds*.

### 1.4.3. Produits de Jardin



Vilmorin & Cie propose aux jardiniers amateurs une gamme complète de semences (potagères et florales, et de gazon) et de produits associés : bulbes à fleurs, produits de nutrition du sol et de la plante et de

l'équipement de jardin. Ses clients sont l'ensemble des réseaux de distribution de produits de jardin : jardinerie, grandes surfaces de bricolage, grandes surfaces alimentaires. La gamme produits de Vilmorin & Cie est également commercialisée en ligne, au travers de différents sites Internet, *pure players* de l'univers du jardin et généralistes de la vente en ligne.

La branche Produits de Jardin est organisée autour de la Business Unit Vilmorin Jardin.

#### 1.4.3.1. Atout clé : innover pour satisfaire les attentes des consommateurs

Vilmorin & Cie développe en permanence des innovations afin d'anticiper et de répondre aux exigences des consommateurs qui sont à la recherche de solutions efficaces, pratiques et leur garantissant la réussite de leur potager et de leur décoration du jardin. Les notions de plaisir et d'expérience ludique orientent également de plus en plus les choix des consommateurs.

La branche Produits de Jardin s'appuie en outre sur l'expertise technique de la branche Semences Potagères pour mener à bien sa stratégie d'innovation, ainsi que sur la marque emblématique Vilmorin, accompagnée d'un portefeuille de marques complémentaires.

#### Produits de jardin Principales marques



#### 1.4.3.2. Performances et faits marquants 2016-2017 : un exercice difficile dans un marché en repli

Le chiffre d'affaires de la branche Produits de Jardin, consolidée avec les activités Holdings, s'élève à 51,2 millions d'euros au 30 juin 2017, en recul de 3,9% à données comparables. L'activité est restée largement impactée par un environnement de marchés baissiers : certains segments du secteur du jardinage continuent en effet de décroître de manière significative, dont notamment les ventes de sachets de semences. La branche Produits de Jardin a toutefois affiché, au cours de l'exercice, des performances commerciales satisfaisantes en Pologne et en Turquie.

L'exercice a été marqué par la mise en œuvre d'un PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi) affectant environ 20 postes dans l'objectif de redimensionner l'organisation face à un marché en décroissance.

La réorganisation de fond mise en place aux Pays-Bas, au travers d'une délégation des fonctions industrielle et logistique à des partenaires, a par ailleurs permis de rationaliser l'activité.

Vilmorin & Cie a parallèlement poursuivi son plan d'actions destiné à assurer une optimisation accrue de ses coûts, notamment en termes de frais de fonctionnement.

La branche Produits de Jardin conclut ainsi une nouvelle fois un exercice difficile. Celui-ci a en outre été consacré à la mise en place de la réorientation de son *business model*, qui sera pleinement effective au cours de l'exercice prochain. L'objectif est de répondre aux nouvelles tendances de marchés et d'accompagner la tendance du retour à la nature et au jardin. Vilmorin & Cie renforcera ainsi sa présence sur l'ensemble des solutions proposées aux jardiniers amateurs, autour de sa marque Vilmorin. Son ambition est de devenir le partenaire de tous les jardins et de tous les jardiniers, qu'ils soient experts ou néophytes. Vilmorin & Cie élargira et diversifiera en conséquence son offre commerciale, en proposant par exemple des plants commercialisés sous la marque Vilmorin ou encore une gamme spécifique pour le balcon et la terrasse.

#### 1.4.3.3. Position concurrentielle

Vilmorin & Cie reste l'un des acteurs européens majeurs sur le marché des semences pour jardiniers amateurs.

## 1.5. Modèle de développement

### Un modèle spécifique

Dans un secteur d'activité marqué par une forte concentration des acteurs et porté par la recherche et l'internationalisation, Vilmorin & Cie inscrit son développement dans un modèle économique spécifique, qui prend appui sur trois atouts majeurs et singuliers :

- ❖ Un métier unique de semencier
- ❖ Une organisation au plus près des marchés
- ❖ Une vision à long terme de son développement

Grâce à la solidité de ce modèle, Vilmorin & Cie est en mesure de déployer une stratégie ambitieuse, afin de renforcer durablement ses positions de leader mondial.

Le modèle de développement de Vilmorin & Cie puise sa force dans le respect de trois valeurs fondatrices : le progrès, la persévérance et la coopération. Partagées avec son actionnaire de référence Limagrain, ces valeurs sont liées à l'expertise historique de Vilmorin & Cie dans l'amélioration des plantes depuis 1743 et à son ancrage dans le monde agricole.

- Le progrès a toujours été au cœur des convictions et de la mission de Vilmorin & Cie, qui possède une culture à la fois agricole et scientifique. Cette culture du progrès se concrétise par un investissement permanent et soutenu en recherche.
- La persévérance est inhérente aux métiers d'agriculteur et de semencier, qui nécessitent de travailler dans la durée. Chez Vilmorin & Cie, elle se mesure aussi dans la constance de ses orientations stratégiques.
- Enfin, l'esprit de coopération, qui fait partie des principes fondateurs du groupe coopératif Limagrain, se traduit par les multiples collaborations nouées partout dans le monde, aussi bien au niveau scientifique, industriel que commercial.

#### 1.5.1. Un métier unique : semencier

Vilmorin & Cie est un semencier *pure player*, qui n'intervient pas en agrochimie.

Active sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la recherche à la commercialisation, Vilmorin & Cie maîtrise toutes les étapes de son métier de semencier, pour proposer des semences de haute qualité, parfaitement adaptées à chacun de ses marchés cibles.

Le processus de mise au point d'une semence comporte les étapes suivantes :

##### Analyser les besoins

L'analyse et l'anticipation des besoins des clients directs – agriculteurs et maraîchers – et des cibles indirectes – distributeurs et consommateurs – constituent une phase fondamentale de la création d'une semence. Cette étape est d'autant plus complexe qu'elle doit intégrer des spécificités géographiques et des attentes qui peuvent être très diverses pour une même espèce.

- ❖ Vilmorin & Cie s'appuie sur une organisation opérationnelle au plus près des marchés pour évaluer les exigences de ses clients et en assurer la restitution auprès de ses équipes de recherche et de marketing.

## Gérer et enrichir les ressources génétiques\*

Le développement de nouvelles variétés de semences repose au préalable sur l'existence d'une collection de plantes, appelée ressources ou patrimoine génétiques\*, aussi large et variée que possible.

Il convient de les collecter, de les enrichir, de les caractériser et de les entretenir régulièrement pour préserver leur qualité et assurer leur disponibilité auprès des équipes de recherche. C'est en effet au sein de cette bibliothèque végétale que le sélectionneur puise sa « matière première », indispensable à la création d'une nouvelle variété de semence.

- ❖ Vilmorin & Cie dispose d'une collection très importante et diversifiée de variétés issues de son patrimoine génétique. Constitué au cours des 270 années de son histoire, celui-ci s'est enrichi au fil des acquisitions de sociétés semencières, de programmes de sélection\* et des partenariats de recherche.

## Créer de nouvelles variétés de semences

Après ces phases d'évaluation des besoins et d'accès aux ressources génétiques\*, débute la sélection\* ou l'art de choisir puis de croiser deux variétés d'une même espèce végétale, aux propriétés distinctes, pour créer une nouvelle plante dont le profil agronomique sera supérieur à celui des parents.

Ce travail de sélection\* - ou d'amélioration variétale - est la clé de la création de valeur et de la compétitivité du semencier. Il est facilité par l'utilisation des biotechnologies\* végétales. Ces outils, tels que le marquage moléculaire\*, le génotypage, la transgénèse\*, etc., permettent en effet au semencier de mettre au point de nouvelles plantes plus rapidement et plus efficacement grâce à une connaissance approfondie de leur génome\*.

- ❖ Vilmorin & Cie met au point des variétés offrant un meilleur rendement, des résistances spécifiques (aux maladies, aux insectes, aux herbicides, etc.) ou encore des qualités nutritionnelles améliorées. Dans un contexte d'industrialisation croissante de la recherche, Vilmorin & Cie bénéficie d'un dispositif international de compétences internes et externes, comprenant près de 1 900 personnes contribuant au processus de recherche réparties sur plus de 100 centres de recherche implantés dans le monde, ainsi que de nombreux partenariats. Ce dispositif est présenté de manière détaillée en page 34.

## Homologuer les semences

Conformément aux réglementations en vigueur dans les pays ciblés, il convient, avant la commercialisation, d'homologuer et d'enregistrer la variété créée, afin notamment d'en démontrer les qualités (caractère innovant, homogénéité, stabilité, etc.) et d'assurer sa mise à disposition.

## Produire les semences aux champs

Une fois créée et homologuée, la nouvelle variété de semence est produite aux champs. La production de semences doit apporter une flexibilité et une réactivité maximales aux conditions de marché, ainsi qu'un haut niveau de qualité au meilleur prix. Le choix rigoureux des zones de production constitue par conséquent un facteur déterminant dans la qualité des semences et la capacité à satisfaire la demande.

- ❖ Vilmorin & Cie confie sa production de semences à un réseau international d'agriculteurs-multiplicateurs\* soigneusement sélectionnés et respectant un cahier des charges très strict.

### Optimiser la qualité des semences en usine

La production de semences comporte ensuite une phase de valorisation industrielle. Au cours de cette étape, la semence est d'abord préparée - c'est-à-dire triée, nettoyée, séchée et calibrée - puis traitée (avec des applications de produits phytosanitaires qui protégeront la plante contre certains parasites-maladies ou favoriseront sa germination) ou bien encore enrobée, pour faciliter son semis. Cette étape intègre aussi le conditionnement et le stockage.

- Vilmorin & Cie s'appuie sur la forte expertise de ses équipes, sur des équipements industriels modernes et sur des contrôles normés, pour garantir la haute qualité des semences.

### Commercialiser les semences

Enfin, les semences sont commercialisées sur les marchés internationaux auprès des maraîchers et des agriculteurs.

- Afin de rester en étroite relation avec ses clients, la quasi-totalité des filiales de Vilmorin & Cie assure la commercialisation des semences par l'intermédiaire de distributeurs, de coopératives ou bien encore en direct auprès des utilisateurs finaux. Ces réseaux sont sélectionnés selon les spécificités des zones géographiques. Les équipes commerciales représentent au total environ 28 % des effectifs de l'entreprise. Vilmorin & Cie s'appuie en outre sur un portefeuille de marques à forte notoriété disposant chacune d'un positionnement spécifique.

## 7 à 10 années sont nécessaires, en moyenne, pour créer une semence

### 1.5.2. Une organisation au plus près des marchés

Vilmorin & Cie a fait le choix d'organiser chacune de ses branches d'activité autour de Business Units, afin de privilégier la proximité avec ses multiples marchés.

Spécificité de Vilmorin & Cie, ce modèle d'organisation est une véritable force. Il lui garantit une forte proximité avec ses clients, une excellente connaissance de ses marchés, très segmentés en termes de produits comme de territoires, ainsi qu'une importante capacité d'anticipation et de réactivité.

Les 10 Business Units de Vilmorin & Cie sont porteuses d'une stratégie de développement adaptée, définie selon une architecture globale espèces – zones géographiques ; elles bénéficient en outre d'une organisation dédiée.

Les fonctions transversales, telles que la stratégie scientifique, la politique de croissance externe ou encore les finances, sont quant à elles centralisées.

Le schéma d'organisation est présenté en page 20.

### 1.5.3. Une vision à long terme de son développement

Vilmorin & Cie est animée par une vision à long terme de son développement, rejoignant celle de son actionnaire de référence Limagrain.

Le long terme est une composante clé des métiers d'agriculteur et de semencier, qui exigent de s'inscrire dans la durée. Il s'agit aussi d'une caractéristique de la culture de Limagrain, qui trouve entre autres sa source auprès des adhérents de la coopérative, guidés notamment par l'objectif commun de pérenniser leurs exploitations.

Caractérisée par la transparence de l'information et le partage des décisions, la gouvernance de Vilmorin & Cie, à l'image de celle de son actionnaire de référence Limagrain, permet d'inscrire les choix stratégiques dans la durée. Cette constance dans les orientations a conduit à un solide historique de croissance et a également permis à Limagrain de favoriser le développement de Vilmorin & Cie, en accompagnant de façon régulière et soutenue ses investissements.



## 1.6. Stratégie et perspectives

### Une stratégie de conquête de parts de marché

Vilmorin & Cie ambitionne de contribuer à répondre aux enjeux alimentaires mondiaux en créant des semences à haute valeur ajoutée. Pour cela, la Société s'appuie sur une stratégie ambitieuse, qui allie un investissement soutenu en recherche, une politique ciblée de croissance externe et de partenariats ainsi qu'une forte internationalisation des activités, afin d'accélérer son expansion et de renforcer durablement ses positions concurrentielles sur des marchés mondiaux porteurs.

### 3 FONDEMENTS STRATÉGIQUES

#### ❖ Un investissement soutenu en recherche

Clé de la performance, la recherche permet d'assurer la croissance de demain. Elle vise à mettre au point de nouvelles variétés de semences plus performantes : rendement, résistance aux maladies, meilleure adaptation au climat et aux territoires, etc.

<sup>(1)</sup> Donnée calculée sur la base du chiffre d'affaires semences des activités destinées aux marchés professionnels et intégrant 50% des activités d'AgReliant (Amérique du Nord, Grandes Cultures).



**15,2%**  
du chiffre d'affaires  
investis en recherche <sup>(1)</sup>



Plus de **100**  
centres de recherche  
dans le monde



Près de **310**  
millions d'euros  
d'investissement en recherche  
en incluant les financements  
sous forme de partenariats

**29%**  
des effectifs actifs  
dans la recherche

#### ❖ Une politique ciblée de croissance externe et de partenariats

Vilmorin & Cie mène une politique d'acquisitions ciblées et noue de nombreuses collaborations partout dans le monde, aussi bien au niveau scientifique, industriel que commercial. Ces opérations lui permettent de répondre à des enjeux majeurs :

- accéder à de nouvelles ressources génétiques\* ;
- pénétrer et couvrir des zones à fort potentiel ;
- assurer une meilleure répartition des risques.

#### ❖ Une forte internationalisation des activités



Données 2016-2017

## 1.6.1. Un investissement soutenu en recherche

### 1.6.1.1. La recherche, clé de la performance

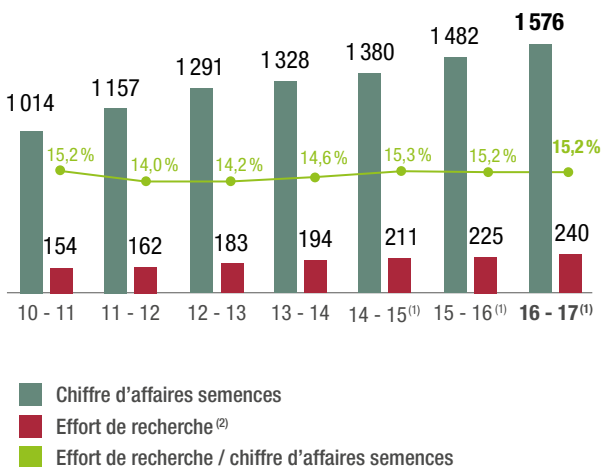
Source première de création de valeur, la recherche permet d'assurer la croissance de demain et se situe ainsi au cœur des enjeux de développement de l'activité. Elle vise à mettre au point, dans un délai aussi court que possible, de nouvelles variétés qui répondent aux attentes de chacun des acteurs du secteur, et qui doivent notamment :

- ❖ améliorer les qualités agronomiques de la plante (rendement, résistance aux maladies et aux insectes, adaptation aux climats et aux territoires, tolérance à la sécheresse, etc.) pour les agriculteurs et les maraîchers,
- ❖ intégrer les contraintes logistiques et techniques des industriels et des distributeurs (standardisation des calibres, aspect et texture des produits alimentaires, conservation, précocité, prix, etc.),
- ❖ améliorer le goût, la praticité et les qualités nutritionnelles des produits en fonction des spécificités culturelles des consommateurs, tout en anticipant l'évolution des modes de consommation.

En développant, dans un délai aussi court que possible, de nouvelles variétés de semences à plus forte valeur ajoutée et parfaitement adaptées aux exigences de ses clients, la recherche de Vilmorin & Cie génère des atouts commerciaux décisifs. Elle permet ainsi de conquérir des parts de marché et de réaliser une croissance organique supérieure à celle du marché.

#### Indicateurs clés de la recherche 2016-2017

(en millions d'euros)



<sup>(1)</sup> Donnée calculée sur le chiffre d'affaires semences des activités destinées aux marchés professionnels et intégrant 50% des activités d'AgReliant (Amérique du Nord, Grandes Cultures.)

<sup>(2)</sup> L'effort de recherche correspond à la dépense de recherche brute avant immobilisation des frais de recherche.

#### Le progrès scientifique, une priorité :

- ❖ 15,2% du chiffre d'affaires semences investis en recherche <sup>(1)</sup> - dont environ 86% dédiés à la recherche conventionnelle, et 14% consacrés aux biotechnologies\*
- ❖ 240 millions d'euros d'investissement en recherche en valeur absolue, répartis de façon équilibrée entre les Semences Potagères et les Semences de Grandes Cultures
- ❖ Près de 310 millions d'euros d'investissement global c'est-à-dire en incluant les financements sous forme de partenariats
- ❖ Plus de 300 nouvelles variétés créées et mises en marché
- ❖ Part du chiffre d'affaires obtention\* en Potagères c'est-à-dire réalisé à partir de variétés issues de la recherche Vilmorin & Cie : plus de 90%.
- ❖ Part du chiffre d'affaires obtention\* en Grandes Cultures : plus de 50%.

Données 2016-2017

### 1.6.1.2. Les moyens de la réussite

#### Un dispositif interne de recherche complet

Grâce à l'expertise de ses équipes de recherche, notamment dans les biotechnologies\* végétales, et à ses implantations mondiales, Vilmorin & Cie crée de nouvelles variétés aux atouts différenciants et renforce, par l'innovation, sa compétitivité.

En 2016-2017, près de 1900 personnes contribuent au processus de recherche. Cela représente 29% des effectifs, répartis sur plus de 100 centres de recherche dans le monde, qui travaillent sur la recherche amont et la sélection\* conventionnelle en semences potagères et grandes cultures, permettant de répondre aux besoins des marchés.

En termes d'organisation, la recherche de Vilmorin & Cie allie transversalité et implantation au plus près des marchés cibles. Chaque Business Unit pilote ses programmes de création variétale, gage de la prise en compte des attentes clients dans le processus d'innovation produits. Leur action est coordonnée par une Direction Recherche au niveau de chaque branche d'activité ; celle-ci assure la mutualisation des ressources technologiques et la circulation des bases génétiques entre les Business Units, ainsi qu'une intégration plus rapide des travaux portant sur le développement des biotechnologies\* et des nouvelles technologies d'amélioration des plantes. Elle est aussi responsable de la gestion de partenariats majeurs.

Au sein de la branche Semences de Grandes Cultures, des Directions de Recherche sont également en place pour chacune des espèces stratégiques et pour chacun des principaux domaines de biotechnologies\*.

La Direction Scientifique Groupe se concentre de façon complémentaire sur les projets stratégiques, la prospective scientifique

et technologique et la mutualisation d'expertises support. Parmi les thèmes clés figurent par exemple les évolutions liées à l'agriculture de précision. Vilmorin & Cie travaille ainsi au développement de solutions complètes et innovantes, permettant aux agriculteurs de piloter leurs cultures, du semis à la récolte. Celles-ci intègrent plusieurs domaines d'expertise : la génétique, l'agronomie, les technologies (par exemple de capteurs de données) et l'analyse de données. Des exemples d'outils sont présentés dans le chapitre 4, en page 104.

### L'organisation de la recherche de Vilmorin & Cie



Les biotechnologies\* végétales comprennent aujourd'hui un ensemble d'outils très divers, qui s'est considérablement élargi depuis plusieurs décennies (marquage moléculaire\*, phénotypage, etc.). Cette palette d'outils intègre également de nouvelles techniques d'amélioration des plantes (*New Breeding Techniques*), dont par exemple les techniques d'édition de gènes. Il s'agit pour le sélectionneur d'outils complémentaires, capables d'apporter des solutions nouvelles dans certains cas où l'amélioration des plantes est difficile à réaliser, en termes de temps et de coûts.

Grâce à l'utilisation des biotechnologies\* végétales, sur un cycle de création variétale qui nécessite de 7 à 10 ans, 2 à 3 années de développement sont en moyenne gagnées, gage d'une plus grande réactivité de la recherche face aux évolutions de la demande.

Représentant aujourd'hui près de 14 % du budget recherche, l'investissement alloué aux biotechnologies\* sera amené à se renforcer au cours des prochaines années, tout en prenant en compte la nécessaire préservation du profil financier de l'entreprise.

Développer des partenariats stratégiques pour enrichir la recherche amont

Des partenariats stratégiques, entretenus et renforcés en permanence, viennent compléter le dispositif de recherche de Vilmorin & Cie. Ceux-ci lui permettent d'accéder à de nouvelles compétences et technologies, d'élargir les bases génétiques existantes et enrichissent la recherche amont :

### Les axes de la recherche Vilmorin & Cie

Enrichir en permanence les ressources génétiques\*

Pour créer de nouvelles variétés, la recherche se fonde en tout premier lieu sur la diversité des plantes. L'accès aux ressources génétiques\* est donc un élément fondamental de la pérennité de l'activité du semencier.

Vilmorin & Cie bénéficie d'une collection large et diversifiée de variétés, constituée au cours des 270 années de son histoire. Les progrès de la sélection\* variétale s'appuient sur l'enrichissement et la mise en réseau de ce patrimoine. Ils sont assurés par la valorisation du savoir-faire des sélectionneurs, l'ouverture de centres de recherche à l'international, ainsi que par des opérations de croissance externe et des partenariats.

Accélérer le processus de création variétale en utilisant les biotechnologies\* végétales

Vilmorin & Cie a fait de l'accélération de son cycle de création variétale un axe majeur de sa stratégie de recherche. Pour cela, la maîtrise des biotechnologies\* végétales joue un rôle majeur.

En effet, les biotechnologies\* végétales permettent de mettre au point de nouvelles plantes plus rapidement et plus efficacement, en permettant de décrire précisément les plantes et de prévoir certaines de leurs caractéristiques. Le sélectionneur gagne un temps précieux en identifiant plus efficacement et de façon précoce les plantes d'intérêt en fonction de ses objectifs de sélection\*.

- ❖ Genective (France) - co-entreprise à 50/50 avec le semencier allemand KWS : avec cette collaboration de recherche amont initiée au cours de l'exercice 2011-2012, Vilmorin & Cie et KWS unissent leurs efforts pour développer des traits\* OGM\* destinés aux semences de maïs. Il s'agit de finaliser la mise au point de traits\* de 1<sup>re</sup> génération (tolérance aux herbicides et résistance aux insectes) en cours de développement, et de mettre au point d'autres traits\* innovants.

Les premières homologations ont été obtenues en 2013 aux États-Unis et en 2014 au Canada, pour un trait\* propriétaire de tolérance à l'herbicide glyphosate. Cet événement de transformation est soumis à autorisation d'importation au sein de plusieurs pays.

Vilmorin & Cie pourra ainsi disposer à terme d'une gamme propriétaire de variétés de semences de maïs génétiquement modifiées.

- ❖ Keygene (Pays-Bas) - expert en génomique\* appliquée prioritairement aux plantes potagères, dont Vilmorin & Cie détient, depuis 2001, une participation au capital de 25 %, en partenariat avec les semenciers hollandais Enza Zaden, Rijk Zwaan et le japonais Takii.

- ❖ Biogemma (France) - spécialiste des biotechnologies\* en plantes de grandes cultures, détenu à hauteur de 55 %, en partenariat avec les semenciers Euralis et RAGT et les organismes dédiés des filières françaises oléo-protéagineuse (groupe Avril) et céréalière (Arvalis).

- ❖ Australian Grain Technologies (Australie) - leader australien de la sélection\*, du développement et de la commercialisation de variétés innovantes de céréales. Vilmorin & Cie détient une participation de près de 33 % du capital lui permettant de bénéficier d'un large accès

aux ressources génétiques, aux technologies et à la recherche publique australiennes et d'être présente sur les marchés majeurs en céréales à paille.

- ❖ Soltis (France) - co-entreprise 50/50 entre Vilmorin & Cie et Euralis, spécialisée dans la recherche en tournesol.

Les chercheurs de Vilmorin & Cie travaillent également en association avec la recherche publique et privée partout dans le monde : INRA et IRSTEA (France), Université de Davis (États-Unis), Université d'Hebrew (Israël), CSIRO (Australie), Université de Wageningen (Pays-Bas), Université de Chiba (Japon), etc.

Grâce à ce dispositif, Vilmorin & Cie est en mesure de créer chaque année plusieurs centaines de nouvelles variétés et réalise ainsi une part conséquente de son chiffre d'affaires à partir de produits issus de sa propre recherche : plus de 90 % du chiffre d'affaires Semences Potagères et plus de 50 % du chiffre d'affaires Semences de Grandes Cultures proviennent ainsi, en 2016-2017, de variétés de semences créées par Vilmorin & Cie.

### 1.6.2. Une politique ciblée de croissance externe et de partenariats

Vilmorin & Cie mène une politique d'acquisitions ciblées, et noue de nombreuses collaborations partout dans le monde, aussi bien au niveau scientifique, industriel que commercial.

#### 1.6.2.1. Des axes prioritaires pour les acquisitions

La stratégie de croissance externe de Vilmorin & Cie vise à anticiper l'évolution des marchés et lui permet de répondre à des enjeux stratégiques majeurs :

- ❖ accéder à des ressources génétiques\* différenciantes et/ou complémentaires d'espèces stratégiques,
- ❖ acquérir de nouvelles capacités de production,
- ❖ créer de nouvelles plateformes de développement commercial,
- ❖ pénétrer et couvrir des zones à fort potentiel afin d'offrir de nouveaux débouchés et de garantir l'adaptation de l'offre aux demandes locales,
- ❖ assurer une meilleure répartition des risques (climatiques, industriels, logistiques, etc.).

Les opérations réalisées ces dernières années ont ainsi porté sur les marchés prioritaires de Vilmorin & Cie, à l'image de l'Amérique du Nord et de l'Asie.

#### 1.6.2.2. Un modèle d'intégration progressive et respectueuse des identités existantes

La politique de croissance externe de Vilmorin & Cie s'appuie sur une intégration cadencée des sociétés reprises, avec la volonté de préserver l'identité de l'entreprise acquise et de capitaliser sur les atouts existants et le savoir-faire des équipes en place.

Le développement produits, les réseaux de distribution locaux et la politique de marques sont conservés dans la plupart des cas, tandis que les fonctions pouvant générer des synergies (recherche amont, administration, etc.) sont mutualisées.

En outre, Vilmorin & Cie a fait le choix d'un management de proximité, au travers de son organisation en Business Units. Celle-ci associe respect des choix stratégiques de Vilmorin & Cie et prise en compte des cultures et des spécificités locales. Grâce à ce modèle très spécifique, Vilmorin & Cie est fortement impliquée dans ses territoires d'implantation.

### 1.6.3. Une forte internationalisation des activités

Sur un marché des semences qui est mondial, l'internationalisation des activités de Vilmorin & Cie est le moteur de son développement.

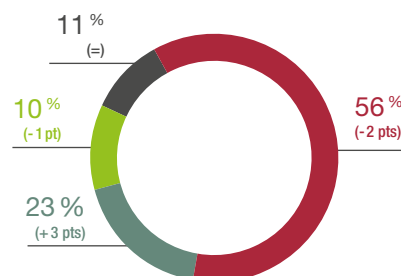
Toutes les étapes de la mise au point d'une semence possèdent une dimension internationale : les sites de recherche sont répartis mondialement ; la production et la transformation de semences interviennent dans les deux hémisphères, tandis que la commercialisation des produits est assurée dans les principales zones d'utilisation de semences.

Répondant à une stratégie de segmentation forte, ciblée par zone et par espèce, l'internationalisation des activités conjugue croissances organique et externe et implique de façon récurrente des acquisitions, des alliances stratégiques ainsi que des partenariats.

S'appuyant sur une structure financière solide, de nouveau optimisée en mars 2017 au travers d'un placement privé de type *Schuldschein* (placement privé de droit allemand) de 100 millions d'euros, Vilmorin & Cie poursuit son plan de développement tant sur les marchés des semences potagères que sur celui des grandes cultures.

#### 1.6.3.1. Une activité déjà développée hors d'Europe

##### Répartition des ventes par zone géographique et évolution par rapport à 2015-2016



■ Europe                      ■ Amériques  
■ Afrique / Moyen-Orient    ■ Asie / Océanie

### 1.6.3.2. L'Amérique du Nord : un marché majeur

#### Une zone de croissance pérenne en semences potagères et de maïs

Aux États-Unis, Vilmorin & Cie bénéficie de positions fortes et fait partie des trois premiers acteurs qui se partagent plus des 2/3 du marché en semences de maïs comme en potagères (*Source interne*). Couvrant efficacement le territoire, Vilmorin & Cie dispose de tous les atouts pour poursuivre sa croissance sur un marché majeur, qui continue de progresser. L'Amérique du Nord est en effet le 1<sup>er</sup> marché de semences au monde en valeur, avec une croissance moyenne annuelle d'environ 2% sur les 5 dernières années (*Source : Phillips McDougall 2017*).

#### Une zone de croissance à long terme en blé

Aujourd'hui, le rendement du blé est en moyenne de 3 tonnes par hectare aux États-Unis alors qu'il s'élève à près de 6 tonnes par hectare en Europe. Largement dominé par des semences de ferme à plus faible rendement, le marché nord-américain est confronté à un manque d'innovation majeur, à l'inverse de l'Europe où les semenciers, impliqués dans la recherche variétale blé, sont très actifs pour proposer des variétés toujours plus performantes.

Face à la nécessaire évolution du marché nord-américain vers des semences à haut rendement, Vilmorin & Cie possède une opportunité majeure de valoriser son expertise sur cette espèce et de contribuer à la conversion du marché.

Le Canada représente à ce titre une zone au potentiel important pour Vilmorin & Cie, suite à l'évolution de la réglementation canadienne, qui conduira à mettre en œuvre, au cours des prochaines années, un système de royalties\* sur les semences de blé. Vilmorin & Cie structure activement son programme de recherche blé dédié à ce territoire, dans le cadre de sa joint-venture Limagrain Cereals Research Canada, créée en juillet 2015 avec la société canadienne Canterra Seeds.

### 1.6.3.3. L'Asie et l'Amérique du Sud : deux zones prioritaires d'investissement à court terme

L'Asie et l'Amérique du Sud sont définies comme des territoires de développement prioritaires, compte tenu de la taille actuelle de leurs marchés et de leur potentiel de croissance.

#### L'Asie : un marché en croissance continue

En raison de l'augmentation de sa population et de l'évolution de ses habitudes de consommation, le marché asiatique des semences enregistre une progression récurrente et représente aujourd'hui plus de 15% du marché mondial en valeur (*Source : Phillips McDougall 2017*). L'Asie représente près de 10% du chiffre d'affaires de Vilmorin & Cie en 2016-2017, principalement réalisés au Japon<sup>(1)</sup>, ainsi qu'en Inde et en Chine.

<sup>(1)</sup> Au travers de la Business Unit potagères Mikado Kyowa Seed, intégrée, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, dans la Business Unit «VILMORIN-MIKADO».

<sup>(2)</sup> Hors Mexique.

Au-delà des deux pays cibles définis initialement - l'Inde et la Chine, Vilmorin & Cie a étendu sa présence en Asie du Sud-Est au cours des dernières années, avec l'acquisition de la société thaïlandaise Seed Asia (Grandes Cultures) en 2014 et de la société vietnamienne Tropicorp (Potagères) en 2015.

Pour Vilmorin & Cie, le développement sur cette zone constitue une volonté stratégique affirmée, aussi bien dans les semences potagères que de grandes cultures, avec une approche combinant respect des spécificités culturelles et protection de la propriété intellectuelle.

À long terme, Vilmorin & Cie ambitionne de réaliser 15% de son chiffre d'affaires consolidé sur cette zone.

#### L'Amérique du Sud : 2<sup>e</sup> marché mondial des semences

En croissance moyenne de près de 5% par an depuis 5 ans, le marché sud-américain représente plus de 20% de la valeur du marché mondial des semences en 2016 (*Source : Phillips McDougall 2017*) et offre un potentiel de développement très significatif. Au cours de l'exercice 2016-2017, il a ainsi progressé de manière particulièrement forte, notamment au Brésil.

Dans ce contexte, Vilmorin & Cie a réalisé plus de 120 millions d'euros de chiffre d'affaires sur cette zone<sup>(2)</sup> contre plus de 80 millions d'euros l'exercice précédent.

Historiquement, l'Amérique du Sud permettait à Vilmorin & Cie de renforcer sa capacité à produire des semences en contre-saison. Depuis plusieurs années, il s'agit pour Vilmorin & Cie d'une zone de développement commercial, qui concerne prioritairement les semences de grandes cultures, avec un pays clé : le Brésil. Vilmorin & Cie ambitionne ainsi de doubler ses parts de marché sur le maïs, à moyen terme, au Brésil.

### 1.6.3.4. L'Afrique : un marché d'avenir

Bien que le marché des semences en Afrique représente à ce jour moins d'un milliard de dollars (*Sources : Phillips McDougall et ISAAA 2017*), il est promis à un développement considérable à terme, en raison notamment d'une croissance démographique extrêmement dynamique. L'Afrique réunira en effet près du quart de la population mondiale d'ici 2050 (*Source : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture/FAO*).

Déjà présente en semences potagères, en particulier dans les pays du Maghreb et en Afrique du Sud, Vilmorin & Cie s'est implantée depuis début 2013 sur le marché des semences de maïs, l'espèce la plus cultivée en Afrique, en procédant à l'acquisition de la société Link Seed, 3<sup>e</sup> semencier sud-africain. Vilmorin & Cie détient également, depuis l'exercice 2013-2014, une participation minoritaire dans Seed Co, la première société semencière africaine. Au 30 juin 2017, cette participation s'établit à 30,2% du capital de Seed Co. Durant l'exercice 2016-2017, Vilmorin & Cie et Seed Co ont créé une co-entreprise dédiée aux semences potagères, permettant à Vilmorin & Cie d'ouvrir de nouvelles perspectives de développement sur ce marché, notamment en Afrique subsaharienne. Cette information est présentée de manière détaillée en page 22.

Vilmorin & Cie ambitionne de poursuivre son développement progressif sur ce continent au potentiel particulièrement important, en continuant à s'appuyer à la fois sur des implantations directes, des partenariats et des accords de distribution, tout en s'adaptant aux spécificités des différents pays.

### 1.6.4. Trois priorités stratégiques

L'ambition de Vilmorin & Cie est d'accélérer son développement selon trois priorités stratégiques, avec un cadencement établi pour chacune d'entre elles :

- ❖ la consolidation du leadership mondial en semences potagères est d'ores et déjà une priorité ;
- ❖ l'objectif de devenir un acteur global en semences de maïs vise plutôt le moyen terme ;
- ❖ l'internationalisation du leadership en semences de blé s'inscrit dans un horizon de long terme.

#### ❖ Semences potagères

Un marché mondial à forte valeur ajoutée (5,2 milliards de dollars en 2016), très segmenté en termes de produits comme de modes de production

##### Stratégie

- Combiner croissance organique et croissance externe :
  - Maintenir une croissance organique supérieure à celle du marché, grâce au cercle vertueux de l'innovation et de la proximité des marchés.
  - Renforcer les positions par des opérations ciblées de croissance externe.
  - Se développer sur des segments espèces/territoires complémentaires.

**Objectif** ➔ CONFORTER UN LEADERSHIP MONDIAL



#### ❖ Semences de maïs

1<sup>re</sup> culture dans le monde en valeur (soit plus de 15 milliards de dollars en 2016)



##### Stratégie

- Conforter des positions de leader en Europe et en Amérique du Nord.
- Développer les activités sur les nouveaux territoires : Amérique du Sud, Asie et Afrique.
- Poursuivre l'innovation variétale et développer une gamme propriétaire de variétés génétiquement modifiées.

**Objectif** ➔ DEVENIR UN ACTEUR GLOBAL

<sup>(1)</sup> Au travers d'AgReliant  
<sup>(2)</sup> Blé et orge

#### ❖ Semences de blé

1<sup>re</sup> culture dans le monde en surface (soit plus de 220 millions d'hectares en 2016)



##### Stratégie

- Consolider une position de leader en Europe.
- Contribuer à la conversion du marché en un marché de semences à haute valeur.
- Conquérir progressivement de nouveaux territoires et développer des partenariats solides à l'international.

**Objectif** ➔ DEVENIR À TERME LA RÉFÉRENCE MONDIALE

### 1.6.4.1. Semences potagères : conforter un leadership mondial

Sur cette activité à maturité, le développement de Vilmorin & Cie, positionnée comme le n° 2 mondial, repose sur une combinaison de croissance organique, tirée par un flux soutenu d'innovations et une forte proximité des marchés, et de croissance externe, au travers d'opérations ciblées.

Elle doit se poursuivre, favorisée par son organisation en Business Units, en privilégiant certains axes principaux pour permettre à Vilmorin & Cie de se développer sur des segments espèces/territoires complémentaires. À ce titre, la Société a défini une stratégie de segmentation des marchés géographiques et des espèces, en fonction de leur importance et de leur potentiel de croissance, guidant ainsi l'approche des marchés.

#### Maintenir une croissance organique supérieure à celle du marché

Pour gagner des parts de marché et pérenniser sa croissance organique, Vilmorin & Cie s'appuie sur le cercle vertueux de l'innovation et de la proximité des marchés. En effet, le développement du marché des potagères, lié aux évolutions de la consommation mondiale de légumes, dépend principalement de la mise au point de semences innovantes.

❖ Dans ce contexte, la maîtrise de technologies de recherche de pointe, à l'image des biotechnologies\* végétales (marquage moléculaire\*, génotypage, biologie cellulaire, etc.), contribue directement à l'accélération de la création variétale et est indispensable aux sélectionneurs.

Les efforts de recherche affectés à ces outils continuent par conséquent d'être soutenus. Par exemple, la Business Unit VILMORIN-MIKADO a développé, depuis 10 ans, une expertise pointue en traitement d'image. Un pôle « vision artificielle » a ainsi été créé en 2007 ; il a développé des outils à la pointe de la technologie afin d'obtenir et d'analyser des informations de manière automatisée, de la semence au produit fini en passant par la plantule et le fruit. Ces outils, utilisés dans de nombreux domaines (recherche, contrôle qualité), sont dédiés à l'ensemble des activités du groupe.

Quant à la Business Unit HM.CLAUSE, elle bénéficie notamment d'un pôle d'expertise en biologie moléculaire alors que la Business Unit Hazera a développé une activité dans le domaine de l'entomologie, visant à détecter les liens entre le comportement des insectes et les génotypes. Ces programmes sont mis à la disposition de l'ensemble des Business Units.

En parallèle, l'investissement dans les sites de recherche qui mènent ces travaux se renforce. À titre d'exemple, la Business Unit Hazera a complété, au cours de l'exercice 2016-2017, la modernisation de ses infrastructures de recherche, avec le transfert et la réouverture de l'un de ses sites de recherche majeurs situé aux Pays-Bas. En Tunisie, la Business Unit VILMORIN-MIKADO a développé son réseau mondial de recherche, grâce à la création, avec la SEPCM (Société des Engrais et des Produits Chimiques de Mégrine), d'une joint-venture nommée Carthage Génétique et dédiée au piment fort.

❖ En outre, l'organisation en Business Units garantit une connaissance très fine des besoins clients, avec des équipes qui sont au plus près de marchés très segmentés et qui travaillent en étroite collaboration, de la sélection\* variétale à la mise en marché, en passant par le développement produits.

À cet égard, l'ouverture de nouvelles implantations accroît la proximité avec les marchés et contribue à leur conquête, alors que la modernisation et l'élargissement de certains sites de production participent directement à la qualité finale du produit et à la satisfaction du client. Des investissements sont régulièrement conduits dans les différents sites de Vilmorin & Cie répartis à travers le monde.

#### Renforcer les positions par des opérations ciblées de croissance externe

L'objectif de Vilmorin & Cie est de conforter ses positions dans les marchés les plus matures (Europe, Moyen-Orient, Amérique du Nord) tout en se développant dans les nouvelles zones émergentes, en particulier en Asie ainsi qu'en Afrique.

En conséquence, les actions engagées pour consolider le dispositif géographique actuel et pour renforcer les territoires clés et les espèces moins présentes dans les gammes des Business Units, se poursuivront dans les prochaines années.

À ce titre, l'acquisition, en février 2016, de la société Genica Research, basée aux États-Unis, permet à Vilmorin & Cie de se renforcer sur des espèces majeures (poivron, piment fort, concombre, courgette et tomate notamment), tout en consolidant ses positions aux États-Unis, au Mexique, en Espagne, en Italie et au Moyen-Orient.

De plus, Vilmorin & Cie continuera à renforcer sa présence en Asie (Asie du Sud-Est, Corée du Sud, Inde, etc.), au-delà de son solide ancrage au Japon, via des prises de participation, des acquisitions ou encore des partenariats. L'Afrique constituera également un territoire clé de développement.

❖ En Asie, l'acquisition de la société vietnamienne Tropdicorp, conclue au cours de l'exercice 2014-2015, illustre cet objectif, et a permis à Vilmorin & Cie de compléter son dispositif en Asie du Sud-Est. En parallèle, en Inde, le chiffre d'affaires a de nouveau enregistré cette année une croissance soutenue, confirmant l'intégration réussie de la société Century Seeds acquise en 2012-2013, qui a permis à Vilmorin & Cie de compléter ses ressources génétiques\* avec des espèces spécifiques à cette zone géographique tout en atteignant une taille critique sur ce marché porteur.

Quant à la Chine, zone incontournable en matière de production légumière, elle nécessite cependant une approche cadencée et prudente compte tenu des enjeux liés à la protection de la propriété intellectuelle. La présence et le développement de Vilmorin & Cie sont assurés au travers des stations de sélection\* et des réseaux de distribution de l'ensemble de ses Business Units potagères.

❖ En Afrique, Vilmorin & Cie a conclu, au cours de l'exercice 2016-2017, la création d'une co-entreprise dédiée aux semences potagères avec le semencier africain Seed Co. Cette structure,

dénommée Prime Seed Co International, lui permettra d'aborder le marché de l'Afrique subsaharienne, dont le potentiel est très prometteur. Cette information est présentée de manière détaillée en page 22.

#### 1.6.4.2. Semences de maïs : devenir un acteur global

1<sup>er</sup> marché de semences au monde en valeur et représentant plus de 190 millions d'hectares en 2016 (maïs grain et maïs fourrage), le maïs est naturellement pour Vilmorin & Cie une espèce stratégique.

Dans un contexte toujours difficile sur les marchés grandes cultures, qui a conduit à une gestion resserrée de l'ensemble des charges d'exploitation de la Société, Vilmorin & Cie poursuit la mise en œuvre de son plan stratégique pour devenir un acteur global sur cette espèce. Sa stratégie repose sur la combinaison entre des Business Units régionales, véritable spécificité de Vilmorin & Cie, et des fonctions globales - la recherche et le marketing stratégique - permettant d'assurer la coordination sur ces fonctions transverses au niveau mondial.

À cet égard, la mise en réseau des ressources génétiques\* en maïs permet d'optimiser leur gestion et de bénéficier d'importantes synergies. Ces flux de ressources génétiques\* entre les zones tropicales et tempérées du monde contribuent ainsi à accroître l'efficacité de la recherche.

#### Conforter des positions de leader en Europe et en Amérique du Nord

La stratégie de Vilmorin & Cie, historiquement présente sur le marché du maïs en Europe et en Amérique du Nord, vise à conforter ses positions de leader sur ces territoires majeurs. Vilmorin & Cie est en effet le 4<sup>e</sup> acteur européen et le 3<sup>e</sup> en Amérique du Nord (au travers d'AgReliant, sa co-entreprise 50/50 avec le semencier allemand KWS) en semences de maïs.

En Europe, Vilmorin & Cie doit à la fois consolider sa position de n° 2 sur le segment du maïs fourrage et, dans un contexte d'internationalisation de ses positions concurrentielles en maïs, renforcer sa présence sur le segment du maïs grain, en s'appuyant sur de nouveaux produits. Le marché mondial du maïs est en effet divisé entre maïs grain (plus de 95 % des surfaces mondiales) et maïs fourrage, particularité essentiellement européenne.

Des programmes de recherche dédiés au maïs grain ont ainsi été redéployés dans l'objectif d'alimenter la gamme existante par des innovations spécifiquement développées pour ce segment, notamment en maïs grain précoce à semi-tardif, qui répondent encore mieux aux attentes des agriculteurs (rendements supérieurs, résistances aux maladies, etc.).

Les efforts de Vilmorin & Cie portent tout particulièrement sur l'Europe de l'Est (Ukraine et Russie), qui se positionne aujourd'hui comme un marché de premier plan.

En Amérique du Nord, la dynamique de croissance d'AgReliant continuera de s'appuyer sur son approche spécifique du marché, combinant une offre de semences à haute valeur ajoutée et une politique de commercialisation différenciante. Ces informations sont présentées de manière détaillée en page 25.

#### Développer les activités sur les nouveaux territoires : Amérique du Sud, Asie et Afrique

Vilmorin & Cie peut s'appuyer sur ses positions fortes en Europe et en Amérique du Nord pour accéder à un plus large marché. Ainsi, capitalisant sur son expertise en semences de grandes cultures et sur la solidité éprouvée de son modèle de développement, Vilmorin & Cie s'est fixé depuis 2010 une ambition forte : devenir un acteur international de premier plan pour le maïs. Cet objectif passe par une internationalisation rapide de ses positions en maïs sur de nouveaux marchés en forte croissance, en s'y implantant durablement :

- ❖ l'Amérique du Sud, avec en particulier le Brésil,
- ❖ l'Asie (Inde, Chine et Asie du Sud-Est),
- ❖ et l'Afrique.

Cette internationalisation lui permet de viser une part nettement plus significative du marché du maïs : en intégrant l'Amérique du Sud, l'Asie et l'Afrique, Vilmorin & Cie cible désormais potentiellement environ 90 % des surfaces mondiales, contre environ 30 % avec une présence exclusivement européenne et nord-américaine.

Conquérir de nouvelles frontières est de plus l'opportunité d'aborder le maïs avec une vision plus complète de l'espèce. Cela permet à Vilmorin & Cie d'enrichir son processus de recherche, d'accéder à des ressources génétiques\* complémentaires, notamment en matière de maïs tropical, et de travailler dans des environnements climatiques très divers avec des objectifs d'utilisation du maïs différents.

Premières étapes d'un plan d'action ambitieux, des Business Units ont été implantées sur ces différents marchés afin de constituer des plateformes de développement. Des acquisitions et des partenariats de recherche sont conduits depuis plusieurs années afin d'établir les conditions et atouts indispensables au déploiement de ces activités. Aujourd'hui, le dispositif de Vilmorin & Cie dans ces nouveaux territoires est structuré, en matière de recherche, de production et d'organisation commerciale et la Société poursuit son développement, avec un chiffre d'affaires qui a fortement progressé en 2016-2017. Ces informations sont présentées en pages 26-27.

#### Amérique du Sud

Historiquement, l'Amérique du Sud permettait à Vilmorin & Cie de renforcer sa capacité à produire des semences en contre-saison pour allonger la période de disponibilité des produits dans l'hémisphère nord. En complément de cet atout stratégique, cette zone, et tout particulièrement le Brésil, représente désormais un axe de développement clé pour les semences de grandes cultures. Le maïs y est en effet une céréale largement cultivée et la progression de l'utilisation des variétés génétiquement modifiées est très élevée : le Brésil est devenu le 2<sup>e</sup> marché mondial en termes de surfaces de maïs OGM\*.

Privilégiant une approche cadencée de son développement en Amérique du Sud, Vilmorin & Cie souhaite en premier lieu renforcer sa présence sur le marché clé qu'est le Brésil, tout en poursuivant son déploiement sur le marché argentin, dont la génétique tempérée du maïs pourrait offrir des synergies avec les ressources génétiques d'Europe et d'Amérique du Nord.



Sur un territoire où le soja est une culture majeure, la Société a par ailleurs complété, depuis 2015-2016, son offre commerciale et propose désormais aux agriculteurs brésiliens des variétés de semences de soja. Elle bénéficie ainsi d'un atout supplémentaire pour aborder ce marché et en optimiser la couverture.

Au Brésil, l'objectif de Vilmorin & Cie est de doubler ses parts de marché sur le maïs à moyen terme, en s'appuyant sur une gamme composée de semences conventionnelles et génétiquement modifiées innovantes, alliant ressources génétiques\* et technologies propriétaires.

#### Asie

En Asie, 1<sup>re</sup> zone géographique pour les surfaces de maïs avec environ 59 millions d'hectares en 2016 (*Source : ISAAA 2017*), Vilmorin & Cie a défini des zones d'actions et d'investissements prioritaires : l'Inde, la Chine et l'Asie du Sud-Est.

La croissance à long terme de Vilmorin & Cie sur cette zone nécessitera de compléter les implantations actuelles, notamment par des partenariats ou des acquisitions. L'accès aux ressources génétiques\* locales constitue en effet, à l'image des autres régions de développement, une étape indispensable.

La progression de l'activité grandes cultures en Asie proviendra de la commercialisation de semences de maïs conventionnelles à forte valeur ajoutée dans un premier temps, potentiellement relayée à terme par l'introduction de variétés OGM\* répondant encore mieux aux enjeux d'amélioration des rendements. À ce jour, seuls les Philippines et le Vietnam ont adopté le maïs OGM\* sur le continent.

❖ En Inde, Vilmorin & Cie affiche de fortes ambitions stratégiques. Disposant d'une part de marché d'environ 7 % en semences de maïs, l'objectif de Vilmorin & Cie est de développer sa couverture du territoire indien et de poursuivre la conquête de parts de marché sur le segment du maïs. Après la prise de contrôle intégral, en 2013, de Bisco Bio Sciences, l'un des tout premiers acteurs indiens en semences de maïs, Vilmorin & Cie a créé un ensemble qui bénéficie de nombreux atouts pour réaliser ses ambitions sur ce territoire : ressources génétiques\* adaptées et mutualisées, centres de sélection\* et unités de production locales, confortés par un réseau de commercialisation étendu. En outre, Vilmorin & Cie bénéficie aujourd'hui d'un programme de riz hybride\* en Inde, lui permettant de compléter son portefeuille produits avec cette espèce essentielle sur le marché.

❖ En Chine, Vilmorin & Cie adopte une politique de développement spécifique. Au sein de ce territoire clé, la croissance de Vilmorin & Cie doit en effet s'effectuer dans des conditions garantissant la protection de la propriété intellectuelle et de ses valeurs, notamment en matière de management et de modèle d'organisation.

De plus, la participation des sociétés étrangères au capital de semenciers chinois étant actuellement limitée réglementairement à des positions minoritaires, l'accès et les conditions d'utilisation des ressources génétiques\* doivent être évalués très précisément avant tout investissement. Dans ce contexte, des implantations directes et des partenariats avec des semenciers locaux

d'importance demeurent les deux axes privilégiés de la politique de développement de Vilmorin & Cie sur cette zone.

La présence commerciale de Vilmorin & Cie en Chine est ainsi assurée par Hengji Limagrain Seeds, joint-venture – dont Vilmorin & Cie détient 45 % du capital – dédiée à la production et la commercialisation de semences de maïs avec la société Anhui Hengji Seeds.

Vilmorin & Cie bénéficie par ailleurs d'un réseau de centres de recherche, implantés en fonction des différentes typologies de maïs, qui lui permet de sélectionner des semences adaptées aux conditions agronomiques locales.

❖ Quant à l'Asie du Sud-Est, il s'agit également d'une zone à fort potentiel, abordée depuis 2014 avec l'acquisition de la société Seed Asia (Thaïlande), spécialisée en maïs tropical hybride\*. Outre une présence commerciale qui s'étend progressivement en Asie du Sud-Est (Thaïlande, Cambodge et, plus récemment, Indonésie), cette opération a permis à Vilmorin & Cie d'accéder à des ressources génétiques\* de grande qualité, également adaptées à d'autres zones (Inde, Brésil, sud de la Chine et Afrique) et qui sont ainsi venues enrichir son patrimoine génétique en maïs tropical.

#### Afrique

Nouvelle zone de développement en maïs pour Vilmorin & Cie, l'Afrique présente un potentiel de croissance considérable à terme. Environ 34 millions d'hectares de maïs y sont cultivés en 2016, soit environ 18 % des surfaces mondiales (*Source : ISAAA 2017*). Le continent a été abordé depuis l'exercice 2012-2013, au travers de l'acquisition du 3<sup>e</sup> semencier sud-africain, Link Seed. En 2013-2014, Vilmorin & Cie a pris une participation minoritaire dans Seed Co, la première société semencière africaine ; celle-ci s'établit, au 30 juin 2017, à 30,2 % du capital de Seed Co.

Seed Co, qui possède une base étendue d'infrastructures (six usines de production et six stations de recherche) réparties sur le continent, bénéficie de positions de leader dans plusieurs pays d'Afrique australe (Zimbabwe, Zambie, Malawi, etc.) et a pour objectif de se développer sur d'autres régions du continent.

Vilmorin & Cie continue de renforcer son partenariat avec Seed Co : au-delà de la co-entreprise dédiée aux semences potagères créée au cours de l'exercice 2016-2017 (cette information est présentée de manière détaillée en page 22), la collaboration se traduit aujourd'hui par le développement de partenariats opérationnels axés prioritairement sur la recherche. Plusieurs autres projets sont également en cours, dont en particulier la création d'une entité dans l'ouest de l'Afrique, afin d'accompagner la forte croissance du maïs jaune sur le continent africain. Vilmorin & Cie poursuit ainsi son implantation progressive sur le marché africain.

#### Poursuivre l'innovation variétale et développer une gamme propriétaire de variétés génétiquement modifiées

Avec un taux d'adoption de 33 % des surfaces mondiales en 2016 – contre 29 % en 2015 (*Source : ISAAA 2017*) – le marché des semences de maïs génétiquement modifiées représente aujourd'hui

plus de 11 milliards de dollars (*Source : Phillips Mc Dougall 2017*) et se caractérise par des produits de plus en plus complexes, combinant le plus souvent plusieurs traits\* au sein d'une même variété.

Dans ce contexte, Vilmorin & Cie ambitionne de se positionner parmi les quelques acteurs mondiaux pourvoyeurs de technologies et de développer une gamme propriétaire de variétés de semences de maïs transgéniques :

- ❖ dites de 1<sup>re</sup> génération : dotées de traits\* de tolérance aux herbicides et de résistance aux insectes, prioritairement à destination des marchés américains (Amérique du Nord et du Sud), ainsi que des marchés OGM\* potentiels (Europe et Asie),
- ❖ dites de 2<sup>e</sup> génération : améliorant le rendement, intégrant une plus grande tolérance à la sécheresse ou encore une meilleure utilisation des engrais azotés, à destination du marché mondial.

Dans cet objectif, Vilmorin & Cie s'appuie sur plusieurs axes complémentaires :

- ❖ En complément des traits\* OGM\* maïs actuellement licenciés, Vilmorin & Cie travaille à la mise au point de variétés de semences de maïs intégrant ses propres technologies. Ces travaux sont réalisés dans le cadre de Genective, co-entreprise 50/50 entre Vilmorin & Cie et KWS, dédiée au développement de traits\* propriétaires de maïs OGM\*. Les premières homologations ont été obtenues en 2013 aux États-Unis et en 2014 au Canada, pour un trait\* propriétaire de tolérance à l'herbicide glyphosate. Au-delà des dossiers déjà déposés dans divers pays, cette avancée a permis à Genective de soumettre ce trait\* à des autorisations d'importation dans d'autres pays, comme la Chine par exemple, qui sont en cours d'obtention.
- ❖ En parallèle, Vilmorin & Cie poursuit l'exploitation des accords de licences à long terme conclus avec Syngenta en octobre 2015 et portant sur les traits\* OGM\* de maïs. Ceux-ci autorisent Vilmorin & Cie à utiliser commercialement les traits\* OGM\* de maïs actuels et futurs développés et commercialisés par Syngenta. Ces accords offrent en outre la possibilité de combiner ces traits\* avec ceux développés par Genective ; ils intègrent également AgReliant<sup>(1)</sup> pour les marchés nord-américains.

Ces accords complètent et renforcent de manière significative la plateforme technologique de Vilmorin & Cie. En effet, la possibilité de combiner ses ressources génétiques\* propriétaires avec une gamme plus large de traits\* très compétitifs - incluant également ceux développés par Genective - permettra d'offrir aux agriculteurs, partout dans le monde, un plus grand nombre d'options et des variétés de semences de maïs hautement compétitives pour répondre à leurs besoins.

Vilmorin & Cie pourrait ainsi lancer commercialement les premiers produits, intégrant des traits\* de 1<sup>re</sup> génération, à moyen terme sur les marchés ouverts aux OGM\*.

### 1.6.4.3. Semences de blé : devenir à terme la référence mondiale de l'espèce la plus cultivée au monde

#### Consolider une position de leader en Europe

Leader européen en céréales à paille (blé et orge), Vilmorin & Cie bénéficie d'une expertise historique et de ressources génétiques\* de grande qualité obtenues au travers d'acquisitions et de partenariats spécialisés. En blé, elle détient aujourd'hui environ 12 % du marché en Europe, avec des parts de marché qui dépassent les 20 % dans certains pays. Vilmorin & Cie ambitionne de maintenir et de renforcer ce leadership européen. Cela passera notamment par la création de variétés répondant toujours mieux aux exigences des agriculteurs et par le renforcement au cas par cas de ses ressources génétiques\*.

#### Contribuer à la conversion du marché en un marché de semences à haute valeur

1<sup>re</sup> céréale cultivée au monde avec plus de 220 millions d'hectares en 2016 (*Source : USDA*), le blé constitue l'aliment de base pour un tiers de la population mondiale. Pour satisfaire des besoins alimentaires en croissance constante, la production mondiale de blé devra augmenter de 60 % d'ici à 2050.

Or le blé pâtit de rendements globalement faibles, ce qui représente un risque sous-jacent important de remise en cause de l'équilibre alimentaire mondial. Cette situation s'explique par un manque majeur d'innovation sur cette espèce à la génétique très complexe, et en conséquence une très faible utilisation de semences commerciales. L'industrie semencière travaille ainsi à développer à terme des semences garantissant une meilleure performance, notamment en termes de rendement, et une meilleure valorisation.

Vilmorin & Cie est particulièrement bien positionnée pour contribuer à la conversion de ce marché en un marché de semences offrant de hauts rendements grâce au progrès génétique et avec la mise au point de semences OGM\*, ainsi que dans un second temps, de semences hybrides\*.

#### Conquérir progressivement de nouveaux territoires et développer des partenariats solides à l'international

Fort de une position d'excellence en Europe, Vilmorin & Cie dispose des atouts nécessaires pour s'affirmer comme la référence mondiale sur cette espèce stratégique. Sa stratégie de conquête, particulièrement dynamique, vise prioritairement les principales zones de production de blé que sont les Amériques, l'Australie et l'Asie. Elle repose sur la constitution d'un portefeuille de ressources génétiques\* diversifié et parfaitement adapté aux conditions climatiques locales, l'accès et le développement de technologies innovantes ainsi que la mise en place de nouveaux réseaux de commercialisation.

- ❖ Les États-Unis représentaient pour Vilmorin & Cie un premier objectif majeur. Lancé depuis 2009, son plan de développement des semences de blé sur cette zone, porté par la Business Unit Limagrain Cereal Seeds, lui permet de bénéficier aujourd'hui d'un dispositif performant pour commercialiser des variétés à haut rendement.

<sup>(1)</sup> Co-entreprise 50/50 créée en juillet 2000 avec le groupe semencier allemand KWS.

À cet égard, Vilmorin & Cie et Arcadia Biosciences – qui détenait précédemment 35 % du capital de Limagrain Cereal Seeds – ont décidé de mettre un terme, à fin mars 2017, à leur schéma de participations croisées mis en œuvre depuis 2010. Après plusieurs années de collaboration opérationnelle étroite et de qualité, les deux sociétés envisagent de poursuivre leur partenariat scientifique en blé, notamment en termes de recherche sur plusieurs caractères agronomiques et qualité du grain.

En outre, au travers de la mise en œuvre de l'accord de collaboration avec la *Colorado Wheat Research Foundation* et la société Albaugh, signé début 2016, Vilmorin & Cie franchit une nouvelle étape dans son développement sur cette espèce. En effet, cet accord, qui vise à développer et à commercialiser des variétés de blé comportant un trait\* non-OGM de résistance à un herbicide générique, comporte également une licence exclusive accordée à Vilmorin & Cie, avec l'engagement de déployer l'utilisation de la technologie au niveau mondial.

Cette information est présentée de manière détaillée en page 28.

Vilmorin & Cie poursuit par ailleurs son développement sur le marché canadien. La Société avait initié sa présence sur ce pays en juillet 2015, avec la création d'une joint-venture dédiée à la recherche et au développement de nouvelles variétés de céréales, notamment de blé, avec la société semencière canadienne Canterra Seeds.

Cette opération faisait suite à l'évolution de la réglementation canadienne, qui conduira à mettre en œuvre, au cours des prochaines années, un système de royalties\* sur les semences de blé, permettant une rémunération directe de la recherche. Cela permettra de positionner le Canada parmi les tout premiers acteurs mondiaux sur cette espèce.

Cette information est présentée de manière détaillée en page 28.

- ❖ L'Australie est un marché de première importance en semences de blé, qui bénéficie en outre déjà d'un système de collecte de royalties\* efficace. À ce titre, Vilmorin & Cie s'appuie sur le partenariat stratégique initié en 2008 avec la société Australian Grain Technologies (AGT), leader australien de la sélection\*, du développement et de la commercialisation de variétés innovantes de blé, qui détient plus de 45 % de parts de marché. Elle bénéficie également des accords existants avec les deux leaders de la recherche en blé australien – l'ACPFPG et le CSIRO<sup>(1)</sup> – pour développer du blé optimisant l'utilisation d'azote adapté aux conditions locales.

En parallèle, Vilmorin & Cie poursuit sa stratégie d'internationalisation de ses positions à d'autres marchés majeurs. Il s'agit notamment de l'Asie, marché de tout premier plan en termes de surfaces et de production de blé, et de l'Amérique du Sud. Ainsi, depuis 2014-2015, Vilmorin & Cie est entrée sur le marché brésilien du blé, qui offre un fort potentiel, au travers de l'acquisition d'actifs de DNA, société de recherche en blé tropical. L'objectif est de prendre une position importante sur le marché du blé au Brésil ainsi que dans d'autres pays d'Amérique du Sud, en développant des variétés de blé aux qualités améliorées et au potentiel de production élevé.

Enfin, en Afrique australe, le semencier Seed Co, dans lequel Vilmorin & Cie possède une participation minoritaire, détient et développe également des activités en semences de blé.

### 1.6.5. Objectifs 2017-2018

L'année 2017-2018 devrait permettre de consolider le potentiel de croissance organique de Vilmorin & Cie dans des conditions de marchés encore probablement tendues dans le secteur des semences de grandes cultures en Europe.

Vilmorin & Cie continuera de renforcer de façon raisonnée ses investissements en recherche et développement en particulier sur les technologies amont, tout en restant attentive à toute opportunité de croissance externe en adéquation avec ses enjeux stratégiques.

Vilmorin & Cie poursuivra ainsi le déploiement de sa stratégie de développement et d'innovation, dans une vision de long terme.

Ainsi, Vilmorin & Cie vise pour l'exercice 2017-2018 une progression significative de son chiffre d'affaires consolidé, de 5 % à données comparables.

En outre, Vilmorin & Cie se donne comme objectif de réaliser un taux de marge opérationnelle courante de même niveau qu'en 2016-2017. Celui-ci prendra en compte un effort de recherche estimé à environ 255 millions d'euros, destiné tant à la croissance des Semences Potagères que des Semences de Grandes Cultures.

Vilmorin & Cie vise enfin une contribution des sociétés mises en équivalence – principalement AgReliant (Amérique du Nord. Grandes Cultures), Seed Co (Afrique. Grandes Cultures) et AGT (Australie. Grandes Cultures) au moins équivalente à 2016-2017.

#### 1.6.5.1. Semences Potagères

Forte d'un exercice 2016-2017 une nouvelle fois très dynamique sur cette activité, Vilmorin & Cie ambitionne pour 2017-2018 de renforcer son leadership en semences potagères et de se développer plus particulièrement dans les pays émergents. L'objectif est d'atteindre une croissance de chiffre d'affaires de 4 % à données comparables.

La poursuite de l'innovation variétale lui permettra d'assurer le renouvellement régulier de l'offre produits. Au Japon, Vilmorin & Cie poursuivra par ailleurs, la baisse pilotée de l'activité de fournitures et équipements agricoles de la Business Unit VILMORIN-MIKADO.

Vilmorin & Cie restera parallèlement attentive à toute opportunité de croissance externe afin de consolider ses positions sur des zones et des espèces stratégiques.

#### 1.6.5.2. Semences de Grandes Cultures

Dans un contexte de marchés qui devrait rester difficile en Europe, Vilmorin & Cie aborde 2017-2018 avec l'ambition de renforcer ses positions sur des territoires d'implantation qui se sont considérablement élargis ces dernières années, aussi bien en semences de maïs (Amérique du Sud, Asie et Afrique) qu'en semences de blé (Amérique du Nord et du Sud).

<sup>(1)</sup> ACPFPG : Australian Centre for Plant Functional Genomics. CSIRO : Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation.

Vilmorin & Cie vise en conséquence une progression d'au moins 5% de son chiffre d'affaires à données comparables sur cette activité. Cet objectif s'appuie sur la poursuite de la mise en œuvre de son plan stratégique pour les Semences de Grandes Cultures, qui vise notamment à lui conférer une position incontestable d'acteur global en semences de maïs.

En outre, la branche Semences de Grandes Cultures adaptera, durant l'exercice 2017-2018, son organisation, afin de mieux refléter la logique géographique de ses activités. Ainsi, les activités en semences de blé en Australie<sup>(1)</sup> rejoindront la Business Unit Limagrain Asia (qui se nommera désormais Limagrain Asia-Pacific) ; la Business Unit Limagrain Cereal Seeds continuera à intégrer les activités semences de blé en Amérique du Nord (États-Unis et Canada).

### Semences de grandes cultures en Europe

En Europe, l'objectif de Vilmorin & Cie est de consolider ses positions commerciales sur ses principales espèces, dans un contexte de marchés encore sous tension.

Vilmorin & Cie concrétisera, au cours de l'exercice 2017-2018, la réorientation de son dispositif de recherche européen. Cette réorganisation vise à optimiser les infrastructures existantes et à rééquilibrer le dispositif en matière de centres de recherche. Elle permettra ainsi à Vilmorin & Cie de disposer d'une organisation de la recherche plus adaptée à l'évolution des marchés de grandes cultures en Europe et de bénéficier pleinement des opportunités de synergies entre les différentes espèces, avec la création de centres d'expertise.

### Semences de maïs en Amérique du Nord

En Amérique du Nord, AgReliant<sup>(2)</sup>, 3<sup>e</sup> acteur sur le marché du maïs aux États-Unis, ambitionne de continuer à consolider ses parts de marché.

L'exercice 2017-2018 sera en outre consacré à la poursuite de l'exploitation des accords conclus avec Syngenta en octobre 2015 et portant sur les traits\* OGM\* de maïs, ainsi qu'à la réorganisation des marques commerciales d'AgReliant, destinée à bénéficier de deux marques fortes à vocation nationale.

### Semences de maïs dans les nouvelles zones de développement

En 2017-2018, les efforts de Vilmorin & Cie porteront sur le renforcement de sa présence sur ses nouveaux territoires de développement (Amérique du Sud, Asie et Afrique), avec l'objectif de concrétiser un nouvel exercice de croissance soutenue d'activité.

En complément du maïs, positionné comme l'espèce stratégique, Vilmorin & Cie poursuivra le déploiement de ses activités sur un portefeuille d'espèces complémentaires, défini selon les marchés pour permettre à Vilmorin & Cie d'y accroître sa visibilité, notamment le soja au Brésil et le riz en Inde.

Le renforcement des partenariats avec Seed Co en Afrique et le développement des activités de la joint-venture Hengji Limagrain Seeds en Chine feront également partie des priorités.

Vilmorin & Cie restera enfin attentive à toute opportunité lui donnant accès à des ressources génétiques\* complémentaires sur le maïs tropical et/ou à des parts de marché additionnelles.

### Semences de blé en Amérique du Nord et dans les nouvelles zones de développement

Vilmorin & Cie continuera à renforcer, au cours de l'exercice 2017-2018, son réseau mondial sur le blé.

En Amérique du Nord, Vilmorin & Cie poursuivra la structuration de son dispositif, avec l'objectif de développer, à court terme, la commercialisation de semences de blé conventionnelles.

Vilmorin & Cie progressera de plus dans la mise en œuvre des collaborations initiées depuis 2015-2016, d'une part avec la Fondation du Colorado pour la recherche sur le blé et Albaugh, et d'autre part avec la société canadienne Canterra Seeds.

### 1.6.5.3. Produits de Jardin

En 2017-2018, Vilmorin & Cie poursuivra la réorientation de son offre produits, engagée au cours de l'exercice 2016-2017. L'exercice sera ainsi consacré à la mise en œuvre de la diversification de sa gamme commerciale à destination du grand public, autour de sa marque phare Vilmorin.

Dans un contexte où le segment des ventes de sachets de semences poursuit une baisse continue depuis plusieurs années, cette diversification permettra de renforcer sa présence sur l'ensemble des solutions proposées aux jardiniers amateurs et de répondre aux nouvelles tendances de marchés. L'objectif de Vilmorin & Cie est ainsi de devenir le partenaire de tous les jardiniers dans leur expérience du jardin.

### 1.6.6. Ambitions 2020

Vilmorin & Cie a défini ses ambitions à horizon 2020 au travers d'objectifs globaux, qui devraient lui permettre d'atteindre une croissance d'activité supérieure aux tendances de marchés, tout en accroissant les marges opérationnelles, tant en Semences Potagères qu'en Semences de Grandes Cultures.

Dans le même temps, Vilmorin & Cie progressera dans la concrétisation de ses trois priorités stratégiques. Les priorités stratégiques sont présentées de manière détaillée en page 38.

Après un exercice 2016-2017 qui a pleinement confirmé ces ambitions, les objectifs pour 2017-2018 s'inscrivent résolument dans ces tendances, permettant à Vilmorin & Cie de consolider sa capacité à offrir durablement des perspectives de croissance régulière et de conforter sa position de quatrième semencier mondial.

<sup>(1)</sup> Au travers de la participation minoritaire dans AGT (Australian Grain Technologies).

<sup>(2)</sup> Co-entreprise 50/50 créée en juillet 2000 avec le groupe semencier allemand KWS.

## 1.7. Facteurs de risques

### 1.7.1. Le dispositif de gestion des risques

Vilmorin & Cie, par ses activités et ses implantations, est exposée à des risques de différentes natures (opérationnels, financiers et transverses). La gestion des risques fait partie intégrante de la stratégie globale de Vilmorin & Cie, qui poursuit la construction et l'amélioration permanente de son dispositif en la matière.

Au cours de l'exercice 2016-2017, le processus d'identification et de gestion des risques a continué à intégrer et consolider les risques au moyen d'une cartographie les hiérarchisant en fonction de leur probabilité d'occurrence et de leur impact financier estimé pour Vilmorin & Cie.

Au quatrième trimestre de l'exercice, au sein de la Direction des Progrès, qui comprend également les départements RSE, juridique, qualité et sécurité-sûreté, Vilmorin & Cie a fait évoluer son organisation en se dotant d'une Direction regroupant « Gestion des risques et assurances », pour plus de cohérence et de proximité avec chaque Business Unit. Cette Direction a pour mission de garantir un processus pertinent, depuis l'identification jusqu'au traitement des risques majeurs. Les principaux objectifs de cette Direction sont ainsi de :

- ❖ veiller à une approche homogène et vivante de la gestion des risques, notamment au moyen d'un langage commun et d'une méthodologie partagée qui permettent l'établissement d'une cartographie des risques cohérente,
- ❖ définir la politique de transfert au marché de l'assurance, concevoir et négocier des programmes internationaux adaptés,
- ❖ diffuser la culture du risque,
- ❖ piloter le processus de gestion des crises.

Dans le courant de l'exercice 2016-2017, il a également été décidé de mettre en place un système d'information de gestion des risques afin de faciliter la consolidation et d'optimiser le suivi des différents risques et de leurs évolutions. Ce système est en cours de déploiement.

Le dispositif de gestion des risques et sa gouvernance sont décrits dans le rapport du Président relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration et au contrôle interne (cf. page 79).

Sur la base de la cartographie réalisée et suivie dans le cadre du dispositif de gestion des risques, les principaux facteurs de risques auxquels Vilmorin & Cie estime être exposée, qu'elle considère comme significatifs ou pouvant le devenir, à la date du présent document de référence, sont décrits ci-après. D'autres risques – dont Vilmorin & Cie n'a pas connaissance à la date du présent document de référence ou qu'elle ne considère pas comme significatifs à cette même date et qui pourraient avoir un effet négatif sur Vilmorin & Cie – peuvent exister.

### 1.7.2. Les risques opérationnels

#### 1.7.2.1. Les risques liés à la concurrence

##### Identification du risque

Une modification brutale de l'environnement concurrentiel ainsi qu'une innovation de rupture lancée par un concurrent sont des risques à envisager. D'une part, l'agriculture étant un axe prioritaire pour de nombreux gouvernements, l'intervention des pouvoirs publics d'un pays pourrait affecter l'équilibre des forces concurrentielles au niveau régional ou mondial. D'autre part, un concurrent pourrait introduire une innovation de rupture en matière de recherche variétale, de technologie ou plus largement de *business model*, et exposer ainsi Vilmorin & Cie à la perte d'un avantage concurrentiel sur l'un de ses segments d'activité.

##### Gestion du risque

La répartition des activités de Vilmorin & Cie, tant en termes de segments d'activité que de zones géographiques, permet de limiter ces risques. Ainsi, par exemple, Vilmorin & Cie réalise en 2016-2017, 52 % de son chiffre d'affaires en Semences Potagères et 44 % en Semences de Grandes Cultures.

De plus, Vilmorin & Cie conforte ses positions sur les marchés des semences potagères et de grandes cultures en consacrant un investissement soutenu à la recherche, en lançant plusieurs centaines de nouvelles variétés de semences par an, et en développant de nombreuses collaborations avec des instituts de recherche de renommée mondiale. La recherche et les partenariats noués par Vilmorin & Cie sont présentés de manière détaillée pages 35-36.

Par ailleurs, la Direction du Développement a la responsabilité de produire une vision prospective et d'explorer des thématiques nouvelles pour accompagner la croissance de Vilmorin & Cie, en termes d'activités et de produits. Au sein de cette Direction, le département de veille stratégique et concurrentielle analyse les tendances des marchés, suit l'évolution de la stratégie des compétiteurs et détecte d'éventuels signaux faibles.

À cet égard, les mouvements en cours dans l'environnement concurrentiel de Vilmorin & Cie, qui concernent des acteurs majeurs du secteur des semences et de l'agrochimie, ne modifient pas les positions concurrentielles ni la stratégie de Vilmorin & Cie. Le panorama concurrentiel est présenté page 19.

### 1.7.2.2. Les risques liés à l'environnement géopolitique et de marché

#### Identification du risque

Vilmorin & Cie est implantée dans 47 pays et réalise des ventes dans près de 150 pays. Les salariés et les activités du groupe peuvent subir directement ou indirectement les effets d'une période d'instabilité économique, politique ou financière affectant la situation de l'agriculture et des agriculteurs dans certaines zones (guerre, révolution, conflits sociaux majeurs, dévaluation, tarissement des financements des agriculteurs, etc.).

En outre, les cours des productions agricoles ont un impact sur la rentabilité des exploitations agricoles. Ainsi, lorsque les prix des matières premières agricoles (maïs, blé) se situent à de faibles niveaux, cela influe sur la trésorerie des agriculteurs, qui sont alors plus vigilants quant à leur investissement dans les intrants\*. Il n'existe néanmoins pas de corrélation directe entre cours des matières premières et prix des semences.

Au cours des derniers exercices, le niveau de marge opérationnelle de l'activité Semences de Grandes Cultures de Vilmorin & Cie a été impacté par le faible niveau des prix des productions agricoles.

Enfin, l'agriculture est un secteur d'activité considéré comme stratégique dans de nombreux pays. Les autorités locales peuvent décider de mettre en œuvre des politiques contraignantes pour un investisseur étranger : contrôle des changes, protection des droits de propriété intellectuelle, restriction à la détention de sociétés, endettement local, rapatriement des flux et des capitaux investis, voire nationalisation de l'agriculture.

#### Gestion du risque

Vilmorin & Cie ne peut affirmer que ses résultats ne seraient pas affectés par un bouleversement des conditions économiques, politiques ou réglementaires, ou par une crise dans certains des pays dans lesquels elle est présente.

Cependant, le développement international de Vilmorin & Cie induit une répartition géographique, diversifiant et limitant la concentration de ce risque dans un pays donné. Ainsi, Vilmorin & Cie a réalisé 56% de son chiffre d'affaires 2016-2017 en Europe, 23% en Amériques, 11% en Asie/Océanie et 10% en Afrique/Moyen-Orient.

De plus, l'environnement de marché défavorable qui a concerné l'activité Semences de Grandes Cultures, a également affecté les concurrents de Vilmorin & Cie ; celui-ci n'impacte aucunement l'activité Semences Potagères.

En outre, les risques-pays potentiels sont également intégrés lors du choix des investissements et de la localisation des actifs industriels, scientifiques et commerciaux : facilité des échanges, stabilité politique, protection de la propriété intellectuelle, etc.

### 1.7.2.3. Les risques liés aux opérations de croissance externe

#### Identification du risque

La stratégie de Vilmorin & Cie repose sur une conjugaison de croissance organique et de croissance externe. Au sein d'une industrie semencière en concentration continue, le risque serait de réaliser une opération de croissance externe inopportune ou à l'inverse d'être dans l'incapacité de concrétiser les opérations qui s'avèreraient les plus pertinentes, et ce dans un contexte de rareté des cibles pertinentes potentielles et de forte concurrence entre des acteurs aux ressources financières très différentes. En outre, une défaillance dans le processus d'acquisition (analyse, structuration et intégration) serait susceptible d'affecter l'intérêt d'une opération de croissance externe.

#### Gestion du risque

Afin de faire face à ces risques, Vilmorin & Cie a élaboré un processus relatif aux opérations de fusions-acquisitions, de l'identification des cibles à leur intégration, auquel concourent de nombreuses fonctions, tant au niveau du groupe qu'au niveau des Business Units. Chaque étape du processus d'acquisition est revue et validée par les instances dirigeantes de Vilmorin & Cie ; l'intégration des cibles fait l'objet d'une collaboration opérationnelle entre les Business Units concernées et les services holdings, adaptée à chacune des cibles. Les acquisitions s'inscrivent dans un plan stratégique moyen terme revu annuellement, ce qui permet d'anticiper les besoins, notamment en termes de financement, et d'en diversifier les sources.

### 1.7.2.4. Les risques de qualité produits

#### Identification du risque

Une fois créées et homologuées, les variétés de semences sont produites aux champs. Pour produire ses semences (semences de grandes cultures conventionnelles et génétiquement modifiées, semences potagères conventionnelles), Vilmorin & Cie fait appel à un vaste réseau international d'agriculteurs-multiplicateurs\*. La production des semences est présentée de manière détaillée page 31.

Vilmorin & Cie doit satisfaire aux obligations réglementaires, contractuelles ainsi qu'aux exigences clients.

Des obligations réglementaires existent dans la plupart des pays ; celles-ci concernent notamment les aspects sanitaire<sup>(1)</sup>, technologique et de pureté des semences, afin de garantir l'identité, la pureté spécifique et la faculté germinative des semences<sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> La qualité sanitaire est harmonisée par la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) : <https://www.ippc.int/fr/core-activites/governance/convention-text>

<sup>(2)</sup> Les contrôles de la qualité des semences sont réalisés en laboratoire, utilisant habituellement les procédures harmonisées au niveau international de l'Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE), suivant les guidances de l'Association internationale d'essais de semences (ISTA - <https://www.seedtest.org/en/home.html>)

Vilmorin & Cie a également ses exigences internes pour réduire son exposition aux risques de non-conformité produits. La non-conformité des produits peut avoir des conséquences financières pénalisantes notamment en raison de la diffusion des semences dans différents pays du globe et de la complexité des contextes réglementaires.

Par ailleurs, la réputation de Vilmorin & Cie, ses résultats financiers, ainsi que la valeur marchande des produits pourraient être impactés négativement, en cas :

- ❖ de contamination parasitaire (insectes, champignons, bactéries) de lots de semences ;
- ❖ de mélanges physiques ou par contamination via des flux de pollen entre semences conventionnelles et semences génétiquement modifiées ;
- ❖ de non-respect des exigences qualité requises par les fournisseurs de traits OGM\* (ces exigences portent par exemple sur la mise en place du Système de Management de la Qualité en conformité avec la plateforme ETS - *Excellence Through Stewardship*<sup>(1)</sup>, sur la mise en œuvre d'un plan de contrôle en conformité avec les exigences du fournisseur de trait\*, sur la réalisation de formations, etc.).

#### Gestion du risque

En premier lieu, pour maîtriser la qualité de la production de ses semences, Vilmorin & Cie sécurise, sur la base de contrats et de cahiers des charges détaillés, les relations avec son réseau d'agriculteurs-multiplicateurs\*. Ceux-ci sont rigoureusement sélectionnés dans une vision de partenariat à moyen, voire à long terme.

En parallèle, Vilmorin & Cie dispose de systèmes de management de la qualité, déclinés dans ses structures opérationnelles afin d'assurer la conformité de ses produits conventionnels et OGM\* pour les activités de recherche, de production et de commercialisation.

S'agissant plus spécifiquement du système de management de la qualité OGM\*, un système documentaire (lignes directrices, procédures, plans de contrôle etc.) est déployé et transmis aux collaborateurs notamment par des formations internes. Une cartographie du risque OGM\* a également été réalisée par pays et par espèce, afin d'évaluer les différents niveaux de risque et déterminer les priorités et plans de contrôle.

Des audits réguliers permettent de valider la mise en œuvre du système, la traçabilité des processus de recherche, essais, production, transformation, commercialisation afin de limiter les risques de mélanges, de non-conformité des semences ainsi que les erreurs d'étiquetage.

Pour garantir la qualité et la fiabilité des produits commercialisés, un dispositif de contrôle-qualité est mis en place ainsi que des plans analytiques à suivre (selon l'espèce et le pays). Ces contrôles analytiques spécifiques sont réalisés par des laboratoires accrédités, testés régulièrement et validés par le service de management de la qualité afin de garantir la fiabilité des résultats. En outre, depuis 2012, pour une gestion responsable des OGM\*, Vilmorin & Cie

adhère à la plateforme ETS (*Excellence Through Stewardship*) en déclinant le système de management de la qualité sur toute la vie du produit OGM\* : recherche, production, marketing, lancement, commercialisation, gestion de crise et arrêt du produit. Vilmorin & Cie a passé avec succès, en 2015, les audits ETS, concluant ainsi un cycle de 3 ans et est actuellement engagée dans le second cycle de 3 ans (2015-2018).

Au global, en 2016-2017, 64 collaborateurs des branches Semences de Grandes Cultures et Semences Potagères ont été formés sur les lignes directrices, et 26 audits ont été réalisés par le réseau d'auditeurs qualité internes. 3 audits ont également été réalisés pour veiller au bon respect des exigences qualité des fournisseurs de traits OGM\*. Une diminution du nombre de non-conformités relevées lors des audits internes ainsi qu'une baisse de leur criticité\* ont été notées par rapport à 2015-2016.

#### 1.7.2.5. Les risques liés aux approvisionnements

##### Identification du risque

Les activités de Vilmorin & Cie sont caractérisées par une saisonnalité marquée, une sensibilité relative aux risques climatiques et des aléas d'approvisionnement. Que ce soit pour des raisons climatiques, techniques, géopolitiques, contractuelles, etc., les conséquences des risques liés aux approvisionnements en semences sont potentiellement impactantes pour Vilmorin & Cie.

##### Gestion du risque

Le plan de production<sup>(2)</sup> joue un rôle majeur dans la limitation des risques liés aux approvisionnements. Indispensable au bon approvisionnement des marchés et à la maîtrise des niveaux de stocks, le plan de production est élaboré en tenant compte de différents facteurs : besoins du marché, état de la récolte, courbe de vie commerciale de la variété et aptitude à la conservation de chaque lot de semences, mais aussi en fonction des zones de production. Piloté par les responsables de production, ce plan est validé par la Direction Générale de chacune des sociétés.

En termes de risques climatiques, météorologiques et géopolitiques, l'implantation internationale diversifiée des zones de production et des sites de recherche permet de répartir et de limiter les risques et d'assurer une production de semences régulière et de qualité. De plus, en termes de production, la forte saisonnalité de l'activité, les besoins spécifiques des différentes espèces et les variations de la demande rendent nécessaire l'implantation des sites de production, en propre ou au moyen du réseau d'agriculteurs-multiplicateurs\* ou de sous-traitance, partout dans le monde. Une vingtaine de bassins de production implantés sur les cinq continents, aussi bien dans l'hémisphère Nord que dans l'hémisphère Sud, assurent cette maîtrise du risque.

<sup>(1)</sup> Dispositif de référence créé à l'initiative de l'industrie semencière internationale.

<sup>(2)</sup> Selon les espèces et variétés, le plan de production se construit sur la base des prévisions de vente pour l'année suivante. Ces dernières sont estimées au regard des stocks, des débouchés clients et des tendances marchés. Le plan de production vise à définir les espèces et variétés à produire, les lieux et les quantités de production, en fonction des risques climatiques, des lieux de production, des précocités, des rendements moyens et des producteurs.

### 1.7.2.6. Les risques liés à la recherche

#### Identification du risque

Afin de mettre au point les variétés de semences de demain et d'assurer ainsi sa croissance future, Vilmorin & Cie investit en permanence dans des projets de Recherche et de Développement. Ces investissements représentent aujourd'hui 15,2 % de son chiffre d'affaires semences des activités destinées aux marchés professionnels<sup>(1)</sup>.

La compétitivité de Vilmorin & Cie pourrait être impactée en cas :

- ❖ d'inadéquation entre les projets de recherche et les futurs besoins du marché, compte tenu de la durée importante des cycles de recherche (7 à 10 ans pour créer une nouvelle variété de semence ; 10 à 15 ans pour mettre au point un nouveau trait\*) ;
- ❖ de déséquilibre dans la répartition des investissements consentis aux projets de recherche et de développement autour de cibles insuffisamment diversifiées ou ciblant des marchés sans potentiel de croissance ou à des horizons mal répartis dans le temps ;
- ❖ d'identification tardive de technologies émergentes pouvant avoir un impact sur les processus d'amélioration des semences.

#### Gestion du risque

Pour sécuriser ses investissements en recherche, Vilmorin & Cie articule son dispositif autour de plusieurs axes. D'une part, un travail permanent de veille scientifique, technologique et concurrentielle et de nombreux partenariats à l'international lui permettent d'identifier les tendances émergentes et les ruptures auxquelles Vilmorin & Cie et son environnement seront confrontés demain.

D'autre part, Vilmorin & Cie s'appuie sur les comités d'orientation recherche de chaque activité et la gestion des portefeuilles de projets pour évaluer les programmes de recherche et rééquilibrer les portefeuilles de projets en adéquation avec les tendances de marché et la rentabilité des programmes en cours.

### 1.7.3. Les risques financiers

#### 1.7.3.1. La dégradation du besoin en fonds de roulement

#### Identification du risque

Comme précédemment décrit en 1.7.2.5, Vilmorin & Cie est susceptible d'être impactée dans ses approvisionnements notamment par des aléas climatiques et l'évolution des marchés agricoles.

En cas de dérive mal anticipée des différents éléments constitutifs de son besoin en fonds de roulement, parmi lesquels la gestion des stocks, Vilmorin & Cie pourrait voir ses équilibres financiers et sa performance économique remis en cause.

#### Gestion du risque

Les dispositifs mis en œuvre pour limiter les risques liés aux approvisionnements ont été décrits précédemment (cf. paragraphe 1.7.2.5.). La qualité de la gestion quantitative et qualitative des stocks de semences est également un élément clé de la stratégie de Vilmorin & Cie.

Concernant son portefeuille de clients, Vilmorin & Cie n'est globalement pas confrontée à une concentration excessive de clientèle et donc moins sujette à un risque de diminution brutale d'activité.

L'entreprise dispose ainsi d'un large portefeuille de clientèle :

#### Évolution du poids des principaux clients

(en % du chiffre d'affaires consolidé)

	16-17	15-16	14-15
Poids des 5 premiers clients	9,8	7,1	7,0
Poids des 10 premiers clients	14,8	10,8	9,8

Les risques de non-recouvrement sont habituellement modérés. Les filiales de Vilmorin & Cie apportent chacune à leur niveau les réponses adaptées en fonction de leur activité. Le montant considéré comme posant un risque de non-recouvrement et provisionné à ce titre est indiqué dans la note 20 « Clients et autres débiteurs » des annexes aux comptes consolidés. Il s'établit à environ 3 % des créances clients brutes.

La ventilation par antériorité des créances clients est présentée dans la note 30 point 2.5 « Informations relatives au risque de crédit » des annexes aux comptes consolidés.

Enfin, concernant ses relations fournisseurs, Vilmorin & Cie veille strictement au critère de non-dépendance économique et coordonne une partie significative de ses conditions d'approvisionnements et d'achats au travers d'une organisation interne dédiée, regroupant des représentants des différentes Business Units structurés en comités de pilotage par grande catégorie de produits ou de services.

À cet égard, il convient de noter qu'une partie des approvisionnements en semences de maïs à destination des marchés européens, est assurée au travers de la coopérative Limagrain. Ces approvisionnements s'inscrivent dans le cadre de la définition annuelle des plans de production, et selon une contractualisation et des conditions de rémunération définies annuellement sur la base des pratiques de marché.

#### Poids des principaux fournisseurs<sup>(2)</sup>

(en % des achats)

	16-17
Poids des 5 premiers fournisseurs	3,8
Poids des 10 premiers fournisseurs	5,4

Ces données n'ont pas été consolidées lors des exercices précédents.

<sup>(1)</sup> Et intégrant les activités de la société nord-américaine AgReliant détenue à 50%.

<sup>(2)</sup> Il s'agit notamment des agriculteurs-multiplicateurs\* dont le rôle est décrit en page 31.



### 1.7.3.2. Les risques liés aux devises, aux taux d'intérêts et aux marchés

#### Identification du risque

Dans le cadre de ses activités, Vilmorin & Cie est exposée naturellement aux risques liés aux parités de change ainsi qu'à la volatilité des taux d'intérêts et de certaines matières premières agricoles.

#### Gestion du risque

Compte tenu de la dimension de Vilmorin & Cie et de son implantation internationale, des procédures ont été mises en place afin de mieux cerner ces risques et de les maîtriser.

C'est ainsi que la Direction Financière Groupe pilote plus particulièrement, pour le compte de Vilmorin & Cie ainsi que pour ses filiales :

- ❖ la recherche de ressources financières diversifiées et adaptées,
- ❖ les risques de change au moyen d'une procédure de mutualisation intra-groupe de ceux-ci et de stratégies de couverture au niveau du groupe. La méthodologie de couverture et les valeurs impliquées sont détaillées dans la note 30 point 2.1 « Informations relatives au risque de change » des annexes aux comptes consolidés ; une analyse de sensibilité au risque de change après gestion est décrite au point 2.1.5 « Informations sur l'exposition aux instruments de couverture de change » des annexes aux comptes consolidés,
- ❖ la gestion de trésorerie et les risques de taux au moyen d'outils spécialisés (convention de trésorerie, utilisation d'instruments de couverture). Les informations relatives au risque de taux sont présentées à la note 30 point 2.2 « Informations relatives au risque de taux » des annexes aux comptes consolidés ; une analyse de sensibilité au risque de taux est décrite au point 2.2.4 « Informations sur l'exposition au risque de taux d'intérêt » des annexes aux comptes consolidés.

Au 30 juin 2017, la dette financière consolidée de Vilmorin & Cie était principalement composée de financements à taux fixe, avec 450 millions d'euros au titre de l'emprunt obligataire et de 134 millions d'euros sur le financement *Schuldschein*.

Ce point est détaillé dans la note 27 point 2.4 « Ventilation des emprunts par nature de taux », des annexes aux comptes consolidés. Les informations relatives au risque de liquidité sont présentées dans la note 30 point 2.4 « Informations relatives au risque de liquidité » des annexes aux comptes consolidés.

Vilmorin & Cie a poursuivi sa politique de désintermédiation en réalisant en mars 2017 une nouvelle émission *Schuldschein* de 100 millions d'euros sur des maturités allant jusqu'à 10 ans et en remboursant par anticipation 51 millions d'euros.

Par ailleurs, afin de conforter les ressources financières dédiées aux activités nord-américaines, Vilmorin USA Corp a procédé au renouvellement par anticipation en mai 2017 de son crédit syndiqué pour un montant porté à 120 millions de dollars américains et pour une durée de 5 ans.

Ce crédit est totalement utilisé au 30 juin 2017, et le covenant financier est parfaitement respecté.

Au 30 juin 2017, Vilmorin & Cie disposait de 300 millions d'euros de ressources disponibles sur son crédit syndiqué de mai 2014 dont la maturité a été portée à mai 2021 l'an dernier, ce crédit n'étant pas utilisé. Ce crédit fait l'objet d'un engagement de respect de deux ratios financiers consolidés (dette financière nette/EBITDA<sup>(1)</sup>, EBITDA<sup>(1)</sup>/charges financières nettes) ; au 30 juin 2017, Vilmorin & Cie est en parfaite conformité avec cet engagement.

Des informations complémentaires sur la dette et les taux d'intérêts sont présentées dans la note 27 point 2.2 « Informations sur les emprunts obligataires », et au point 2.3 « Informations sur les emprunts bancaires » des annexes aux comptes consolidés.

Concernant l'impact potentiel de la volatilité de certaines matières premières agricoles, il convient de souligner que le réseau d'agriculteurs-multiplicateurs\* auquel Vilmorin & Cie confie la production de ses semences répond à un cahier des charges très strict, qui définit notamment le prix d'achat de la semence. Celui-ci comporte des composantes fixes ou variables qui ne sont pas structurellement indexées sur l'évolution des cours des matières premières agricoles. Le système contractuel ainsi mis en place permet à Vilmorin & Cie de conserver une large indépendance économique.

Vilmorin & Cie n'a pas recours de manière systématique à des instruments de couverture sur l'évolution du cours des matières premières agricoles, mis à part concernant sa filiale nord-américaine en semences de maïs et de soja – AgReliant. Ces positions qui se traduisent par des positions d'achat à terme sur le maïs et le soja sur le marché de Chicago, lui permettent d'encadrer la volatilité potentielle de ses coûts d'approvisionnement.

### 1.7.4. Les risques transverses

#### 1.7.4.1. Les risques d'image

##### Identification du risque

Vilmorin & Cie, par ses activités, est exposée à des attaques publiques de toute nature et de toute origine, en France plus particulièrement, fondées ou non, de bonne ou de mauvaise foi, pouvant porter atteinte à son image et à sa réputation.

De tels événements pourraient avoir des effets négatifs sur les ventes, les résultats, l'image, l'attractivité et les perspectives de développement de Vilmorin & Cie.

##### Gestion du risque

Afin de limiter la prolifération et la portée de critiques et attaques contre le groupe ainsi que leurs impacts, Vilmorin & Cie structure son dispositif visant à prévenir ce risque et à être en capacité de réagir en cas de crise médiatique. La Direction Communication et

<sup>(1)</sup> L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel auquel s'ajoutent les dotations aux amortissements et pertes de valeur.

Relations Institutionnelles, qui est plus spécifiquement en charge de la communication de crise, axe le dispositif autour de plusieurs actions :

- ❖ Le renforcement des relations notamment avec les pouvoirs publics nationaux et locaux, afin de présenter le groupe, ses activités et ses installations, ses enjeux et ses risques potentiels. Cette action préventive permet de gagner en compréhension et en proximité en temps de crise, dans les situations où l'intervention de ces services est nécessaire.
- ❖ Le développement d'une communication régulière avec les médias régionaux et nationaux pour faciliter la compréhension du groupe et engager un dialogue de qualité.
- ❖ La sensibilisation et la formation des dirigeants, communicants et des porte-parole du groupe. Deux guides de communication de crise sont mis à leur disposition et des formations spécifiques au media-training sont planifiées à titre préventif et pour préparer certains sujets plus sensibles.
- ❖ La diffusion d'une procédure presse permettant d'encadrer les prises de parole auprès des médias.
- ❖ La réalisation d'exercices de gestion de crise (cette information est présentée de manière détaillée en page 53, au paragraphe 1.7.5. Le dispositif de gestion des crises)

Une veille web spécifique, flexible et multilingue (médias sociaux, sites Internet, blogs, presse, etc.) complète le dispositif.

De plus, pour accompagner les collaborateurs de Vilmorin & Cie, premiers vecteurs de l'image de la Société, et les guider dans leurs actions et comportements dans un souci d'intégrité et d'éthique, des outils et formations sont mis à disposition, au premier rang desquels figure le Code de Conduite Groupe<sup>(1)</sup>, qui est aujourd'hui largement déployé.

#### 1.7.4.2. Les risques juridiques

##### Risque anti-trust

###### Identification du risque

Vilmorin & Cie évolue dans un environnement concurrentiel au sein duquel se développent des phénomènes de concentration. Des règles, visant à empêcher les acteurs économiques de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence sur un marché, prévoient en cas d'infraction des amendes fixées en pourcentage du chiffre d'affaires du groupe concerné.

###### Gestion du risque

La connaissance des règles et leur intégration dans des codes de conduite spécifiques ainsi que dans les réflexions très en amont, constituent un enjeu essentiel.

Vilmorin & Cie s'est engagée naturellement à respecter les dispositions légales et réglementaires, nationales et internationales, relatives au droit de la concurrence. L'ensemble du réseau des juristes du groupe est chargé de fournir toute l'information et l'assistance nécessaires

pour faire en sorte que les règles en vigueur soient connues et appliquées au sein de la Société et de l'ensemble de ses filiales.

Formations, conseil et publication de lignes directrices font partie des actions menées dans cet objectif.

Ces actions sont suivies et font l'objet de reportings spécifiques (indicateurs) au titre du plan d'actions RSE. Le Code de Conduite Groupe intègre en outre des rappels des règles de l'éthique des affaires.

##### Risques liés à la propriété intellectuelle

###### Identification du risque

L'activité de Vilmorin & Cie repose en partie sur l'exploitation de droits de propriété intellectuelle, qui protègent ses produits et services et notamment ses variétés végétales et ses innovations. L'acquisition, la gestion et la défense de tels droits, qui constituent des actifs stratégiques majeurs de Vilmorin & Cie, nécessitent des précautions particulières.

La remise en cause de la validité des titres de propriété intellectuelle, et des droits qui y sont attachés, constitue un risque que Vilmorin & Cie pourrait être amenée à subir.

Par ailleurs, l'activité de Vilmorin & Cie nécessite d'avoir accès à des ressources génétiques\* afin de développer de nouvelles variétés adaptées aux besoins des agriculteurs dans le monde. À ce titre, Vilmorin & Cie est exposée à différents risques, notamment celui d'utiliser indûment du matériel génétique sans les autorisations adéquates. Ce risque peut être lié d'une part aux nouvelles réglementations telles que la Convention sur la Diversité Biologique (CBD), et d'autre part aux changements de pratiques de l'industrie semencière. En effet, cette dernière, à côté de l'outil de propriété industrielle traditionnelle qu'est le Certificat d'Obtention Végétale (COV), utilise de manière accrue les brevets pour protéger ses innovations.

Ces risques pourraient fragiliser la Société, en affectant ses résultats et/ou en portant atteinte à son image et sa réputation.

###### Gestion du risque

Vilmorin & Cie dispose d'un Comité de coordination composé d'experts de la Direction Juridique et de la Direction Scientifique qui travaillent en étroite collaboration sur les problématiques liées à la propriété intellectuelle. Soutenue par un cadre juridique solide et un réseau d'experts en matière de propriété intellectuelle, Vilmorin & Cie bénéficie de nombreux outils pour protéger ses droits et ses innovations.

Une des dispositions du Code de Conduite<sup>(1)</sup> Groupe prévoit que chaque salarié protège, en matière de propriété intellectuelle, les créations et innovations de manière adéquate. Il s'agit là d'un élément essentiel à la pérennité et au développement de l'entreprise.

<sup>(1)</sup> Les informations sur le Code de Conduite sont présentées de manière détaillée page 114.

Par ailleurs, la traçabilité et la documentation du matériel biologique rentrant dans les programmes de sélection\* sont indispensables pour s'assurer des autorisations d'utilisation. Ce processus repose sur des procédures de collecte édictées en la matière et sur la formation des salariés de Vilmorin & Cie et ses filiales sur ce sujet.

Parallèlement, Vilmorin & Cie milite auprès des pouvoirs publics afin qu'une exemption du sélectionneur soit inscrite dans les lois sur les brevets, permettant ainsi d'utiliser en sélection\* une plante protégée par un brevet. Cette information est présentée de manière détaillée pages 103-104. En outre, pour faciliter l'obtention de licences sur les brevets<sup>(1)</sup> protégeant les innovations végétales, Vilmorin & Cie a participé à la création de la Plateforme Internationale de Licences Potagères (*International Licensing Platform Vegetable* : <http://www.ilp-vegetable.org/>).

### Litiges

Vilmorin & Cie et ses filiales sont amenées, dans la conduite de leurs activités, à devoir résoudre ponctuellement des litiges de diverses natures (clients - notamment en liaison avec des problématiques qualitatives concernant les produits ; fournisseurs ; salariés, etc.). Ceux-ci font immédiatement l'objet d'une appréciation détaillée, d'une analyse de risque et de responsabilité, et donnent lieu à un traitement approprié dans les sociétés concernées, en liaison avec les services juridiques de Vilmorin & Cie.

Ces litiges font l'objet de provisions lorsque cela est approprié. Les informations relatives aux litiges sont présentées dans la note 26 «Autres provisions courantes» des annexes aux comptes consolidés.

Au 30 juin 2017, la Société n'identifiait aucun litige pouvant affecter significativement sa situation financière.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

### Contrats importants hors cours normal des affaires

Vilmorin & Cie exerce l'ensemble de ses activités auprès d'un nombre important de fournisseurs et d'une clientèle diversifiée. Dans le cadre de ses activités Semences de Grandes Cultures en Amérique du Nord, Vilmorin & Cie a recours, au travers de licences pluriannuelles, à l'utilisation de technologies lui permettant la commercialisation de semences génétiquement modifiées.

À l'exception de ces relations contractuelles pluriannuelles pour lesquelles Vilmorin & Cie dispose de solutions alternatives, il n'est pas identifié actuellement de contrat important hors cours normal des affaires, susceptible d'avoir un impact significatif et récurrent sur son profil financier.

### 1.7.4.3. Les risques liés aux ressources humaines

#### Identification du risque

L'un des enjeux de Vilmorin & Cie réside dans sa capacité à attirer et à fidéliser les talents dans tous les pays dans lesquels le groupe est implanté. La pérennité de Vilmorin & Cie est liée à son niveau de performance en matière d'innovation et repose sur des métiers, notamment ceux liées aux activités de recherche, requérant une expertise spécifique. La difficulté à attirer ou à retenir ce type de compétence pourrait porter atteinte au développement de ses activités et de ses résultats.

#### Gestion du risque

Vilmorin & Cie poursuit le développement de sa marque employeur afin d'accroître sa visibilité et son attractivité : partenariats écoles, réseaux sociaux, forums écoles, relations avec les entreprises, etc.

De plus, Vilmorin & Cie développe un dispositif de rémunération global diversifié. Celui-ci intègre la redistribution du résultat avec un intéressement applicable à l'ensemble des salariés et une épargne salariale pour les salariés des sociétés françaises. À cet égard, un nouveau système d'Intéressement Groupe a été mis en place au cours de l'exercice, avec pour objectif une meilleure redistribution des résultats au profit de l'ensemble des salariés. Il se caractérise par une augmentation significative de la part venant du Groupe et une plus grande cohérence dans les montants distribués entre chaque société. Cette information est présentée de manière détaillée dans la partie 4, page 110.

En parallèle, Vilmorin & Cie complète progressivement son dispositif en s'engageant dans un processus d'intégration de l'ensemble des salariés à son offre de protection sociale en santé et en prévoyance. Cette information est présentée de manière détaillée dans la partie 4, page 110.

Par ailleurs, le Comité Carrières groupe a pour objectifs de soutenir la mobilité interne et de donner des perspectives d'évolution aux collaborateurs. En favorisant la mobilité internationale pour soutenir ses activités dans le monde, Vilmorin & Cie offre, notamment au travers de recrutements en VIE (Volontariat International en Entreprise), l'opportunité à de futurs collaborateurs de bénéficier d'une expérience professionnelle à l'international.

En associant performance sociale et performance durable, Vilmorin & Cie encourage l'attachement aux valeurs de progrès, de persévérance et de coopération du groupe, et entend ainsi fidéliser ses collaborateurs. L'implication forte de Vilmorin & Cie dans des actions sociétales dans le monde témoigne de son engagement. Ces informations sont détaillées dans la partie 4 à partir de la page 129.

<sup>(1)</sup> Les informations sur le COV et le brevet sont présentées de manière détaillée pages 103-104.

#### 1.7.4.4. Les risques liés à la sécurité des personnes

##### Identification du risque

Vilmorin & Cie emploie plus de 6 500 salariés permanents dans 47 pays, qui travaillent dans des conditions et des environnements divers. Dans le cadre des activités de Vilmorin & Cie, les salariés sont exposés à différents risques susceptibles d'occasionner des accidents du travail, avec ou sans arrêt médical.

Les facteurs de risques sont notamment les suivants :

- ❖ risques liés aux équipements mécaniques et électriques ;
- ❖ risques liés à l'environnement de travail ;
- ❖ risques liés à l'exposition à des agents chimiques ;
- ❖ risques d'accidents industriels ;
- ❖ risques d'accidents de circulation routière (accidents de trajet ou de mission).

##### Gestion du risque

Vilmorin & Cie poursuit ses efforts en matière de prévention des accidents. Visant une réduction de 50 % des accidents en 3 ans, la politique mise en œuvre depuis l'exercice 2014-2015 est fondée sur une forte implication du management et sur une approche comportementale de la prévention des accidents. Cette politique porte d'ores et déjà ses fruits avec une réduction du nombre des accidents et une diminution des taux de fréquence 1 et 2 respectivement de 35 % et 38 % depuis 2014-2015.

La politique de sécurité au travail est présentée de manière détaillée dans la partie 4, page 125.

#### 1.7.4.5. Les risques liés à la sûreté des personnes et des biens

##### Identification du risque

Vilmorin & Cie est exposée à des risques d'atteintes aux personnes notamment en raison de son implantation à l'international. Une partie significative de ses salariés, qu'ils soient expatriés, salariés locaux ou en déplacement professionnel, est en effet exposée à des risques pays de toute sorte (actions terroristes, conflits armés, émeutes, criminalité).

Vilmorin & Cie est également exposée à des risques d'atteintes malveillantes à ses biens (outils de production, stocks de production, produits de sa recherche, etc.). Les vols et dégradations volontaires constituent l'essentiel des risques en la matière.

##### Gestion du risque

Vilmorin & Cie s'est dotée d'une procédure de veille et d'alerte sur les pays à risques permettant de limiter l'exposition des salariés, par

exemple par un encadrement voire des restrictions des déplacements professionnels. À titre d'exemple, en juillet 2016, en raison des événements en Turquie, les déplacements dans et vers ce pays ont été interdits pendant un laps de temps. Un référentiel des risques pays a été réalisé et est régulièrement actualisé. Afin d'apporter aide et information en cas de difficultés, une capacité de localisation permanente des salariés en déplacement a été déployée. Enfin, des solutions de rapatriement réactives sont opérationnelles.

Ce dispositif est complété par les procédures de gestion de crise en rapport avec la nature de ces risques.

S'agissant des risques d'atteintes aux biens, Vilmorin & Cie renforce en permanence les dispositifs de protection de ses sites.

L'ensemble de ces actions sont coordonnées par un responsable sécurité/sûreté Groupe.

#### 1.7.4.6. Les risques liés aux systèmes d'information

##### Identification du risque

Le système d'information et les infrastructures informatiques jouent un rôle central dans la gestion et le développement de Vilmorin & Cie. Les principaux risques concernent la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données. Toute défaillance du système d'information, des infrastructures comme le réseau ou les data centers (centres de gestion, d'hébergement et de traitement des données) ainsi que toute perte de données, accidentelle ou intentionnelle, pourraient avoir un impact négatif sur les activités de Vilmorin & Cie et ses résultats.

##### Gestion du risque

Les applications et les données les plus sensibles sont hébergées dans différents data centers exploités par des sociétés reconnues en la matière. Vilmorin & Cie poursuit le déploiement de sa politique de consolidation des infrastructures informatiques, notamment en termes de data centers. Dans le cadre de cette démarche, le transfert de l'ensemble du système d'information sensible dans un data center hautement sécurisé (Tier 3+)<sup>(1)</sup> se poursuit. Parallèlement, Vilmorin & Cie est en cours de migration de l'exploitation du réseau par un prestataire unique, leader sur le marché et reconnu comme expert en tant qu'opérateur de réseau sécurisé et global.

Concomitamment, la gestion des opérations du parc informatique (PC) est en phase d'industrialisation afin d'améliorer la maîtrise des environnements utilisateurs. La gestion des incidents est confiée à un centre de service (Helpdesk) unique avec l'objectif d'améliorer la prise en charge des incidents ainsi que leur traçabilité. Les postes de travail étant un vecteur important de pénétration des virus (cryptovirus, ransomware, etc.), les mises à jour de sécurité éditeurs sont « poussées » après validation des équipes techniques afin de réduire les failles de sécurité. Parallèlement, des messages de sensibilisation sont envoyés aux utilisateurs via plusieurs médias tels que le mail, l'intranet, le circuit privé de télévision.

<sup>(1)</sup> Ce type de centre de traitement atteint et dépasse un taux de disponibilité de 99,99 % (soit moins de 24 minutes d'arrêt cumulé par an). Il ne nécessite pas d'arrêt des systèmes, même pour des opérations de maintenance logistique ou de remplacement d'équipements actifs.

### 1.7.4.7. Les risques environnementaux

#### Identification du risque

Dans le cadre de ses activités, Vilmorin & Cie est soumise à de nombreuses réglementations en matière environnementale. Ces réglementations sont complexes, en constante évolution, de plus en plus strictes et leur application peut s'avérer coûteuse, voire limiter la capacité du groupe à mener ou développer ses activités. Elles sont notamment relatives au management quantitatif et qualitatif de l'eau, à l'air, aux émissions de gaz à effet de serre, à la pollution des sols, à l'utilisation des ressources naturelles, à la préservation de la biodiversité ou encore au bruit, aux poussières et aux déchets<sup>(1)</sup>. En cas de mise en cause de la responsabilité environnementale du groupe, du fait d'accident ou de pollution importante, ses activités, ses résultats et sa réputation pourraient être affectés négativement.

Par ailleurs, les préférences d'achat des distributeurs et des clients, en particulier dans les pays les plus développés, sont de plus en plus influencées par les questions environnementales (notamment les émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre le changement climatique, la protection des sols et la préservation des ressources en eau), parfois relayées par des ONG (Organisations Non Gouvernementales). Si Vilmorin & Cie ne parvenait pas à anticiper correctement ces évolutions, notamment par la mise en place de mesures de maîtrise, d'optimisation et de communication sur les conséquences environnementales de ses activités, sa performance et sa réputation pourraient en être affectées.

#### Gestion du risque

La politique de gestion des risques environnementaux de Vilmorin & Cie s'attache en priorité à :

- ❖ comprendre et respecter les obligations externes de Vilmorin & Cie (exigences légales, demandes des autorités),
- ❖ développer une culture de l'amélioration continue et de l'excellence opérationnelle par la formation des salariés, la remontée et l'analyse des incidents et le partage des apprentissages,
- ❖ apporter des solutions de qualité répondant aux besoins des distributeurs et clients notamment au travers de la création de variétés de semences adaptées à la diversité des milieux et la diffusion de pratiques agricoles responsables et raisonnées auprès des agriculteurs et partenaires sur l'ensemble des territoires,
- ❖ optimiser les processus agricoles, agronomiques et industriels pour garantir la qualité et la sécurité alimentaires des produits,
- ❖ prévenir et réduire chaque fois que possible les impacts négatifs, directs et indirects, des activités du groupe sur l'environnement et sur les communautés en lien direct avec ses territoires.

Parallèlement, le Code de Conduite Groupe rappelle son engagement à contribuer de manière significative au respect de l'environnement

notamment par sa performance et sa responsabilité économique et sociale et une utilisation raisonnée des ressources couplées à l'optimisation de ses processus de production dans ses installations et ce dans tous les pays où il opère.

Afin d'assurer sa conformité avec les réglementations environnementales en vigueur (telles que présentées ci-dessus dans le paragraphe « Identification du risque »), Vilmorin & Cie a mis en œuvre des organisations, procédures et outils : auto-diagnostics environnementaux des Business Units dans le cadre de trois comités RSE dédiés, veille environnementale internationale accessible depuis l'intranet Groupe et organisée par thématique et par pays, gestion adaptée des sites déclarés : ICPE, en zone de stress hydrique ou sur un espace adjacent et/ou protégé pour sa biodiversité. Parallèlement, Vilmorin & Cie, au travers de son actionnaire de référence Limagrain adhère depuis décembre 2013 aux principes du Global Compact.

Ces différentes initiatives ainsi que les mesures mises en œuvre lors de l'exercice 2016-2017 sont détaillées dans la partie 4 (paragraphe 4.3.3.).

Vilmorin & Cie s'efforce continuellement de renforcer son engagement social, sociétal et environnemental et d'améliorer la gestion de ses activités sur l'ensemble du cycle de vie des produits. Les actions mises en œuvre et les réalisations 2016-2017 sont décrites dans la partie 4.

### 1.7.5. Le dispositif de gestion des crises

Vilmorin & Cie a mis en place un dispositif de gestion des crises, qui implique différentes fonctions de l'entreprise et se décline dans les Business Units. Ce dispositif s'appuie sur des outils dédiés et notamment sur des règles de gestion et de communication de crise diffusées à l'ensemble des entités du périmètre Vilmorin & Cie pour déploiement.

Au cours de l'exercice 2016-2017, plusieurs événements ont justifié la mobilisation de la cellule de crise Groupe et de cellules de crise au sein des Business Units concernées. La gestion de ces événements mineurs a été menée avec succès et a permis de détecter des axes d'amélioration. L'efficacité du dispositif a également été évaluée au cours de l'exercice 2016-2017 au moyen d'un exercice de simulation de crise. Cet exercice a mobilisé sur une journée deux cellules de crise, l'une au niveau Groupe et l'autre au niveau Business Unit, impliquant au total une vingtaine de personnes.

Les enseignements tirés des divers événements rencontrés et de l'exercice de simulation de crise ont été exploités de façon à perfectionner davantage les processus internes de gestion des crises. Ce type d'exercice sera mené à nouveau en 2017-2018 avec un scénario différent.

<sup>(1)</sup> Les réglementations concernées sont notamment les suivantes :

- Directive 2012/27/UE du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique, modifiant les directives 2009/125/CE et 2010/30/UE et abrogeant les directives 2004/8/CE et 2006/32/CE Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32012L0027>
- Article L181-2 du code de l'environnement créé par Ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 - art. 1 [https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?sessionId=471A73122900A56968B366B607746470\\_tpdila18v\\_1?iaArticle=LEGIARTI000033928564&cidTexte=LEGITEX000006074220&dateTexte=20170301](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?sessionId=471A73122900A56968B366B607746470_tpdila18v_1?iaArticle=LEGIARTI000033928564&cidTexte=LEGITEX000006074220&dateTexte=20170301)
- LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2016/8/8/2016-1087/jo/texte>

### 1.7.6. Les assurances

Vilmorin & Cie dispose d'une politique de couverture globale qui concerne différents risques opérationnels et transverses et fait appel aux produits d'assurance du marché mondial, en fonction de leur disponibilité et des réglementations locales.

Des programmes d'assurance sont négociés et pilotés au niveau de Vilmorin & Cie pour ses filiales avec des assureurs internationaux ou nationaux de premier rang. Ceux-ci concernent notamment les risques de dommages aux biens et pertes d'exploitation, de responsabilité civile, de dommages aux marchandises transportées et ceux relatifs à la flotte automobile.

Pour les risques de dommages aux biens et pertes d'exploitation et responsabilité civile, les couvertures sont en « tous risques sauf » sur la base des garanties les plus larges existantes sur le marché, assorties de franchises variables selon l'activité. 93,6 % des entités de Vilmorin & Cie, représentant 99,53 % du chiffre d'affaires consolidé sont garanties par le programme Responsabilité Civile Groupe disposant des garanties les plus larges possibles. 58 % des entités

de Vilmorin & Cie sont garanties par le programme Dommages aux Biens, avec une évolution de 19 % depuis 2014-2015. Les limites de garanties, fixées sur la base de scénarios catastrophes et sur la base des capacités offertes par le marché des assurances, sont de 300 millions d'euros par sinistre pour les risques Dommages et Pertes d'exploitation, et de 80 millions d'euros par sinistre et par an pour la Responsabilité Civile Exploitation et Produits.

Les programmes d'assurance pour les risques spéciaux, potentiellement significatifs, qui exigent un traitement centralisé, tels que la responsabilité des mandataires sociaux et le risque environnement, sont négociés en fonction des capacités disponibles sur les marchés.

La gestion de ces programmes est confiée à des courtiers et assureurs professionnels sous la supervision de Vilmorin & Cie. Ces programmes ont été renouvelés au 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour une durée d'un an ou deux ans.

Vilmorin & Cie poursuit l'uniformisation de sa politique de couverture et le déploiement de ses programmes d'assurance internationaux.

# 2

# GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

<b>2.1. Code de gouvernement d'entreprise de référence</b>	<b>56</b>
<b>2.2. Le Conseil d'Administration</b>	<b>57</b>
2.2.1. Composition du Conseil d'Administration et mandats des Administrateurs	57
2.2.2. Évolution de la composition du Conseil d'Administration	66
2.2.3. Présentation de Limagrain et de la structure actionnariale	66
2.2.4. Règlement Intérieur et fonctionnement du Conseil d'Administration	68
<b>2.3. Les Comités spécialisés</b>	<b>70</b>
2.3.1. Le Comité d'Audit et de Gestion des Risques	70
2.3.2. Le Comité Stratégique	71
<b>2.4. Les organes de Direction</b>	<b>72</b>
2.4.1. La Direction Générale	72
2.4.2. Le Comité Exécutif	73
<b>2.5. Conventions avec les mandataires sociaux et intérêts des dirigeants RFA</b>	<b>74</b>
2.5.1. Options de souscription d'actions, participations dans le capital, droits de vote, conventions avec les mandataires sociaux	74
2.5.2. Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et des Administrateurs	74
2.5.3. Rémunérations des organes de Direction	77
2.5.4. Conflits d'intérêts	77
<b>2.6. Tableau de synthèse des recommandations non suivies du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext</b>	<b>78</b>
<b>2.7. Rapport du Président relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration et au contrôle interne RFA</b>	<b>79</b>
2.7.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration	79
2.7.2. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entreprise	80
2.7.3. Procédures relatives à l'élaboration de l'information financière et comptable	81
2.7.4. Limitations des pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué	82
2.7.5. Rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux	83
2.7.6. Participation des Actionnaires aux Assemblées Générales	83
2.7.7. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	83
<b>2.8. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration RFA</b>	<b>84</b>

## 2.1. Code de gouvernement d'entreprise de référence

Dans sa séance du 9 décembre 2016, le Conseil d'Administration de la société Vilmorin & Cie a décidé d'adopter à compter de l'exercice 2016-2017, le Code de gouvernement d'entreprise Middenext publié en décembre 2009 et révisé en septembre 2016, comme étant son Code de référence, estimant qu'il est aujourd'hui plus adapté que le Code AFEP-MEDEF à la gouvernance de la Société ainsi qu'à la structure de son actionnariat.

Ce Code est disponible sur le site Internet de Middenext ([www.middenext.com](http://www.middenext.com)).

Le Conseil d'Administration, conformément à la recommandation du Code de gouvernement d'entreprise Middenext, a pris connaissance des points de vigilance du Code et s'engage à les revoir régulièrement.

Le changement de Code de gouvernement d'entreprise a été intégré dans le Règlement Intérieur tel qu'adopté par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 30 juin 2017.

Si certaines recommandations de ce Code ou des directives prises ultérieurement pour son application n'étaient pas mises en œuvre, il en serait justifié dans le Tableau de synthèse des recommandations non suivies du Code de gouvernement d'entreprise Middenext (cf. § 2.6).



## 2.2. Le Conseil d'Administration

Vilmorin & Cie attache depuis toujours la plus grande importance à la qualité de sa gouvernance. Celle-ci est fortement empreinte du double particularisme, lié au métier de semencier et sa nécessaire vision de long terme, et à son actionnaire de référence, Limagrain, groupe coopératif agricole international. Limagrain s'est engagé depuis 1993, année de cotation de Vilmorin & Cie, à favoriser sa stratégie de développement dans le respect des intérêts des Actionnaires minoritaires, autre soutien fondamental du développement de la société.

### 2.2.1. Composition du Conseil d'Administration et mandats des Administrateurs

#### Composition du Conseil d'Administration au 30 juin 2017

Au 30 juin 2017, le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie est composé de sept membres :

- ❖ le Président Directeur Général : Philippe AYMARD,
- ❖ quatre autres Administrateurs représentant l'actionnaire de référence Limagrain : Joël ARNAUD, Jean-Yves FOUCAULT, Sébastien VIDAL et Pascal VIGUIER,
- ❖ deux Administratrices indépendantes : Mary DUPONT-MADINIER et Miriam MAES.

Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée de 3 ans, renouvelable.



### Philippe AYMARD

- Président Directeur Général
- Nationalité française
- 57 ans

#### Mandat

- Début : 2006
- Renouvellement : 2014
- Expiration : 2017

#### Activités principales

Agriculteur, Vice-Président du Groupe Limagrain

#### Parcours

Administrateur du Groupe Limagrain depuis 1995, et Vice-Président depuis 2013, Philippe AYMARD préside la branche Semences Potagères. Acteur important du monde agricole, il intervient entre autres au niveau des instances professionnelles céréalières de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

### Mandats en cours au 30 juin 2017

- ✦ **Président Directeur Général :**  
Vilmorin SA, HM.CLAUSE SA
- ✦ **Chairman of the Board of Officers :**  
HM.CLAUSE INC. (États-Unis)
- ✦ **Administrateur :**  
Société Coopérative Agricole Limagrain (Vice-Président),  
Groupe Limagrain Holding SA, Sélia SA
- ✦ **Cogérant :**  
Dôme 2000
- ✦ **Membre du Conseil de Gérance :**  
Limagrain Chile Limitada (Chili)
- ✦ **Member of the Board :**  
Vilmorin USA Corp (États-Unis), Hazera Seeds Ltd (Israël),  
Mikado Kyowa KK (Japon)

### Mandats exécutés au cours des 5 derniers exercices et expirés *(Échéance du mandat)*

- 2011** - **Président Directeur Général :** Dom Vert SA  
**Cogérant fondateur :** Vilmorin 1742 SARL  
**Membre du Comité d'Administration :** Sélia SAS  
**Président du Conseil de Gérance :** Cave Saint VERNY SARL  
**Chairman of the Board of Officers :** Suttons Seeds (Holding) Ltd  
**Administrateur :** Top Green SA  
**Membre du Conseil de Tutelle :** Top Green SAS  
**Président du Conseil de Surveillance :** Eurodur SA
- 2012** - **Administrateur :** Vilmorin SA, Clause SA  
**Member of the Board :** Suttons Seeds (Holding) Ltd (Royaume-Uni)  
**Président Directeur Général :** Oxadis SA  
**Member of Supervisory Board :** CNOS Garden Sp. Zo. o (Pologne)
- 2013** - **Member of the Board :** Harris Moran Seed Company (États-Unis)
- 2014** - **Membre du Conseil de Surveillance :** Nickerson Zwaan BV (Pays-Bas)  
**Administrateur :** DLF France SAS
- 2015** - **Président :** Vilmorin Participations SAS  
**Membre du Conseil de Surveillance :** Limagrain Cereals Nederland BV (Pays-Bas), Hazera Seeds BV (Pays-Bas)
- 2016** - **Cogérant :** Aigle & Partners SNC



**Joël ARNAUD**

- Administrateur et membre du Comité d'Audit et de Gestion des Risques
- Nationalité française
- 58 ans

**Mandat**

- Début : 2006
- Renouvellement : 2014
- Expiration : 2017

**Activités principales**

Agriculteur, Vice-Président du Groupe Limagrain

**Parcours**

Administrateur du Groupe Limagrain depuis 1990 et Vice-Président depuis 1992, Joël ARNAUD préside la branche Semences de Grandes Cultures.

En France, il est notamment Président de la FNPSMS (Fédération Nationale des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho) et Administrateur de l'AGPM (Association Générale des Producteurs de Maïs).

**Mandats en cours au 30 juin 2017**

- ❖ **Président Directeur Général :**  
Limagrain Europe SA
- ❖ **Président du Conseil d'Administration :**  
Limagrain Brasil SA (Brésil)
- ❖ **Administrateur :**  
Société Coopérative Agricole Limagrain (Vice-Président),  
Groupe Limagrain Holding SA, Sélia SA
- ❖ **Membre du Conseil de Gérance :**  
Limagrain Chile Limitada (Chili) (Représentant Groupe Limagrain Holding)
- ❖ **Member of the Board :**  
Limagrain Tohum Islah Ve Uretim Sanayi Ticaret As (Turquie),  
Vilmorin USA Corp. (États-Unis), Link Seed Proprietary Limited  
(Afrique du Sud), Bisco Bio Sciences Private Ltd (Inde)

**Mandats exécutés au cours des 5 derniers exercices et expirés** *(Échéance du mandat)*

- 2011 - Administrateur :** Vilmorin Luxembourg SA (Luxembourg), Gemstar SA, Ets Tardif & Fils SA (Représentant Limagrain), Syndicats des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho des Limagnes et Val d'Allier (Représentant Limagrain)  
**Membre du Comité d'Administration :** Limaclub SAS, Soltis SAS (Représentant Limagrain Europe)  
**Member of Management Committee :** Limagrain Cereal Seeds LLC (États-Unis)
- 2012 - Administrateur :** Limagrain Guerra Do Brasil (Brésil), Genective SA, Syndicat des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho des Limagnes et Val d'Allier (Représentant Limagrain)  
**Membre du Conseil de Surveillance :** Limagrain Nederland Holding BV (Pays-Bas)
- 2013 - Chairman of the Board of Directors :** Brasmilho SA (Brésil)  
**Président du Conseil de Tutelle :** Limagrain UK Ltd (Royaume-Uni), Limagrain GmbH (Allemagne), Limagrain A/S (Danemark), Limagrain Belgium NV (Belgique)
- 2014 - Président Directeur Général :** Limagrain Central Europe SE  
**Président du Conseil d'Administration :** Valgrain SCA Limagrain Ibérica (Espagne), Limagrain Italia Spa (Italia)  
**Member of the Board :** Limagrain UK Ltd (Royaume-Uni), Limagrain A/S (Danemark)  
**Président du Conseil de Surveillance :** Limagrain Nederland BV (Pays-Bas)
- 2015 - Member of Management Committee :** AgReliant Genetics LLC (États-Unis)  
**Membre du Conseil de Surveillance :** Limagrain Cereales Nederland BV (Pays-Bas)



### Mary DUPONT-MADINIER

- Administratrice indépendante
- Nationalité franco-américaine
- 62 ans

### Mandat

- Début : 2014
- Expiration : 2017

### Mandats en cours au 30 juin 2017

#### ✦ Administratrice :

Groupe Limagrain Holding SA

#### SOCIÉTÉS HORS DU GROUPE

#### ✦ Administratrice :

IPSOS SA<sup>(1)</sup>, Chambre de Commerce américaine (AmCham) en France

<sup>(1)</sup> Société cotée

### Activité principale

Associée au sein de VALTUS

### Parcours

Mary DUPONT-MADINIER bénéficie de plus de 30 ans d'expérience en top management dans des fonctions de business développement, commerce international, opérations et IT, aux États-Unis, en France et au Royaume-Uni (Thales, Thales Raytheon Systems, Cable & Wireless, EDS). Spécialiste en gestion de programmes de transformation, elle est aujourd'hui Associée au sein du cabinet VALTUS, leader français en management de transition.



### Jean-Yves FOUCAULT

- Administrateur et membre du Comité d'Audit et de Gestion des Risques
- Nationalité française
- 62 ans

#### Mandat

- Début : 2006
- Renouvellement : 2016
- Expiration : 2019

#### Activités principales

Agriculteur, Président du Groupe Limagrain

#### Parcours

Après avoir commencé son parcours professionnel dans le conseil et l'enseignement agricole, Jean-Yves FOUCAULT a créé et pris en charge sa propre exploitation. Administrateur du Groupe Limagrain depuis 2000, il occupe le poste de Président du Groupe depuis décembre 2011. Il intervient au sein de plusieurs organisations et associations professionnelles du monde agricole.

### Mandats en cours au 30 juin 2017

- ❖ **Président :**  
Société Coopérative Agricole Limagrain
- ❖ **Président Directeur Général :**  
Groupe Limagrain Holding SA
- ❖ **Président du Comité d'Administration :**  
GLH Participations SAS
- ❖ **Administrateur :**  
Jacquet Brossard SA, Tardif Tivagrain SA (Représentant Coopérative Limagrain), Sélia SA, Vilmorin Jardin SA
- ❖ **Membre du Comité d'Administration :**  
Limagrain Céréales Ingrédients SAS, Agence Momagri SAS, Mouvement pour une Organisation Mondiale de l'Agriculture SAS, Proxiel SAS
- ❖ **Membre du Conseil de Gérance :**  
Limagrain Chile Limitada (Chili) (Représentant Coopérative Limagrain)
- ❖ **Président et Membre du Comité Stratégique :**  
Biogemma SAS

### Mandats exécutés au cours des 5 derniers exercices et expirés *(Échéance du mandat)*

- 2011 - Président Directeur Général :** Limagrain Meunerie SA  
**Président du Conseil d'Administration :** Établissement Tardif & Fils SA  
**Président du Comité d'Administration :** Sélia SAS, Holding Meunerie SAS, Limaclub SAS, Établissement Tardif & Fils SA  
**Président du Conseil de Gérance :** La Gerbe d'Or SARL  
**Administrateur :** Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Société Coopérative Agricole de la Vallée du Rhône Valgrain (Représentant Coopérative Agricole), Syndicat des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho des Limagnes et du Val d'Allier (Représentant Coopérative Limagrain), Dom Vert SA (Représentant Coopérative Limagrain)  
**Membre du Comité d'Administration :** Limaclub SAS  
**Gérant/Cogérant :** Vertimmo SCI, Vertdom SCI, Fournil des Vergnes SARL
- 2012 - Président Directeur Général :** Sélia SA, Genective  
**Président :** Céréales Vallée (Pôle de compétitivité – Association Loi 1901)  
**Président du Comité d'Administration :** Grain Auvergne Innovation (Représentant Limagrain)  
**Administrateur :** Ullice SA, Pain Jacquet SA, Limagrain Europe SA  
**Gérant/Cogérant :** De la Graine au Pain SARL, Magasins Généraux du Centre SARL
- 2014 - Administrateur :** Jacquet Belgium SA (Belgique)  
**Membre du Comité d'Administration :** Jacquet Panification SAS, Crêperie Lebreton SAS, Jacquet Brossard Distribution SAS  
**Member of the Board :** Suttons Seeds (Holding) Ltd (Royaume-Uni)
- 2015 - Membre du Conseil de Surveillance :** Limagrain Cereals Nederland BV (Pays-Bas)



### Miriam MAES

- Administratrice indépendante et Présidente du Comité d'Audit et de Gestion des Risques
- Nationalité néerlandaise
- 61 ans

### Mandat

- Début : 2013
- Renouvellement : 2016
- Expiration : 2019

### Mandats en cours au 30 juin 2017

#### SOCIÉTÉS HORS DU GROUPE

- ✦ **Chairman du Board of Directors :**  
Elia Group (Elia Asset NV et ELIA System Operator NV<sup>(1)</sup>) (Belgique)
- ✦ **Administratrice du Conseil d'Administration :**  
Assystem<sup>(1)</sup>, Naturex<sup>(1)</sup>, Eramet SA<sup>(1)</sup>
- ✦ **Member of the Board of Directors :**  
Port de Rotterdam (Pays-Bas), Ultra Centrifuge Nederland BV (Pays-Bas), Urenco Ltd (Royaume-Uni)

<sup>(1)</sup> Sociétés cotées

### Activité principale

Dirigeante d'entreprise de conseil

### Parcours

Titulaire d'un diplôme en Administration des affaires de la Nijenrode Business Universiteit (Pays-Bas), Miriam MAES a travaillé pendant plus de 30 ans pour des multinationales (Unilever, ICI, Texas Utilities et EDF). En 2007, elle est devenue Directrice Générale de Foresee, Climate Change Consulting Company, société spécialisée dans le conseil aux entreprises sur la stratégie et la politique en matière d'énergie et de changement climatique.

Entre 2010 et 2012, Miriam MAES était conseillère du Département de l'Énergie et du Changement Climatique (DECC) au Royaume-Uni ; depuis 2012 elle est Senior Fellow au sein du Programme Climat et Énergie du German Marshall Fund of the United States, un groupe de réflexion transatlantique.

En février 2015, elle a été nommée Commissaire au sein de la Commission London Sustainable Development.



**Sébastien VIDAL**

- Administrateur et membre du Comité Consultatif des Actionnaires
- Nationalité française
- 41 ans

**Mandat**

- Début : 2016
- Expiration : 2017

**Activité principale**

Agriculteur

**Parcours**

Administrateur du Groupe Limagrain depuis 2006, Sébastien VIDAL a exercé plusieurs mandats au sein de différentes branches du Groupe. Aujourd'hui, il est Administrateur de la branche Semences Potagères et assure plus spécifiquement le suivi des activités locales de la coopérative Limagrain.

**Mandats en cours au 30 juin 2017**

✦ **Président Directeur Général :**

Sélia SA, Tardif Tivagrain

✦ **Administrateur :**

Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Vilmorin SA, HM.CLAUSE SA, Sélia SA, Tardif Tivagrain SA

✦ **Membre du Conseil de Gérance :**

Limagrain Chile Limitada (Chili)

✦ **Member of the Board :**

HM.CLAUSE INC. (États-Unis), Hazera Seeds Ltd (Israël)

**Mandats exécutés au cours des 5 derniers exercices et expirés** *(Échéance du mandat)*

**2011 - Administrateur :** Limagrain Europe SA, Limagrain Central Europe SE, Limagrain Iberica SA (Espagne), Limagrain Italia (Italie)  
**Membre du Conseil de Tutelle :** Limagrain GmbH (Allemagne), Limagrain UK Ltd (Royaume-Uni), Limagrain A/S (Danemark)  
**Membre du Conseil de Surveillance :** Limagrain Nederland Holding BV (Pays-Bas), Limagrain Nederland BV (Pays-Bas)

**2012 - Gérant :** Vertimmo SCI, Vertdom SCI

**2013 - Président Directeur Général :** Limagrain Meunerie SA  
**Président du Comité d'Administration :** Holding Meunerie SAS  
**Membre du Comité d'Administration :** Pain Jacquet SAS

**2014 - Président :** Suttons Seeds (Holding) Limited (Royaume-Uni)  
**Member of the Board :** Suttons Seeds (Holding) Limited (Royaume-Uni)  
**Membre du Comité d'Administration :** Jacquet Brossard Distribution SAS, Jacquet Panification SAS, Crêperie Lebreton SAS

**2015 - Président Directeur Général :** Vilmorin Jardin SA  
**Chairman of the Supervisory Board :** Vilmorin Garden Sp. Zo. o (Pologne)  
**Membre du Conseil d'Administration :** Limagrain Céréales Ingrédients SAS  
**Administrateur :** Sélia SA, Jacquet Brossard SA, Savane Brossard SA  
**Gérant :** De la Graine au Pain



### Pascal VIGUIER

- Administrateur et membre du Comité d'Audit et de Gestion des Risques
- Nationalité française
- 53 ans

### Mandat

- Début : 2007
- Renouvellement : 2016
- Expiration : 2019

### Activités principales

Agriculteur, Vice-Président du Groupe Limagrain

### Parcours

Administrateur du Groupe Limagrain depuis 1999, Pascal VIGUIER a exercé plusieurs mandats au sein de différentes branches du Groupe.

Aujourd'hui, il est Vice-Président du Groupe Limagrain et Administrateur de la branche Semences de Grandes Cultures. Il assure plus spécifiquement le suivi des activités d'AgReliant.

### Mandats en cours au 30 juin 2017

- ✦ **Chairman of the Board of Directors :**  
Link Seed Proprietary Limited (Afrique du Sud)
- ✦ **Administrateur :**  
Société Coopérative Agricole Limagrain (Vice-Président), Groupe Limagrain Holding SA, Sélia SA, Limagrain Europe SA, Limagrain Brasil SA (Brésil), Unisigma GIE, Soltis SAS (Représentant Limagrain Europe)
- ✦ **Membre du Conseil de Gérance :**  
Limagrain Chile Limitada (Chili)
- ✦ **Member of Management Committee :**  
Limagrain Cereal Seeds LLC (États-Unis)
- ✦ **Member of the Board :**  
Bisco Bio Sciences Private Ltd (Inde)
- ✦ **Member Representative :**  
AgReliant Genetics LLC (États-Unis)

### Mandats exécutés au cours des 5 derniers exercices et expirés *(Échéance du mandat)*

- 2011 - Président Directeur Général :** Ulice SA  
**Président du Comité d'Administration :** Limagrain Céréales Ingrédients SAS  
**Administrateur :** Jacquet SA, Pain Jacquet SA, Brossard SA, Saveurs de France Brossard, Savane Brossard SA  
**Membre du Comité d'Administration :** Sélia SAS, Crêperie Lebreton SAS, Jacquet Panification SAS, Limaclub SAS  
**Membre du Conseil de Gérance :** La Gerbe d'Or SARL
- 2012 - Administrateur :** Grain Auvergne Innovation (Union Coop.) (Représentant Coopérative Limagrain), Syndicat des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho des Limagnes et du Val d'Allier (Représentant Coopérative Limagrain)
- 2013 - Administrateur :** Limagrain Meunerie SA (Représentant Limagrain)  
**Membre du Conseil de Surveillance :** Limagrain Nederland BV (Pays-Bas)  
**Membre du Conseil de Tutelle :** Limagrain GmbH (Allemagne), Limagrain UK Ltd (Royaume-Uni), Limagrain A/S (Danemark), Limagrain Belgium NV (Belgique)
- 2014 - Administrateur :** Limagrain Iberica (Espagne), Limagrain Italia Spa (Italie), Jacquet Belgium (Belgique), Limagrain Central Europe SE  
**Member of the Supervisory Board :** Limagrain Nederland BV (Pays-Bas)
- 2015 - Administrateur :** Société Coopérative Agricole de la Vallée du Rhône Valgrain (Représentant Coopérative Limagrain)



## Tableau de la composition du Conseil d'Administration au 30 juin 2017

	Nationalité	Âge	Indépendance <sup>(1)</sup>	Début du mandat	Date du dernier renouvellement	Expiration du mandat en cours	Nombre d'années au Conseil	Taux de participation aux réunions du Conseil	Comité d'Audit et de Gestion des Risques	Comité Stratégique
Philippe AYMARD Président du Conseil d'Administration	Française	57	Non	2006	2014	2017	11 ans	100 %	-	Membre
Joël ARNAUD	Française	58	Non	2006	2014	2017	11 ans	85,71 %	Membre	-
Mary DUPONT-MADINIER	Franco-américaine	62	Oui	2014	-	2017	3 ans	100 %	-	Membre
Jean-Yves FOUCAULT	Française	62	Non	2006	2016	2019	11 ans	100 %	Membre	Président
Miriam MAES	Néerlandaise	61	Oui	2013	2016	2019	4 ans	100 %	Présidente	-
Sébastien VIDAL	Française	41	Non	2016	-	2017	1 an	100 %	-	-
Pascal VIGUIER	Française	53	Non	2007	2016	2019	10 ans	100 %	Membre	Membre
<b>Nombre de réunions</b>								<b>7</b>	<b>4</b>	<b>2</b>
<b>Taux de présence moyen</b>								<b>96,43 %</b>	<b>93,75 %</b>	<b>100 %</b>

<sup>(1)</sup> Indépendance au sens des critères du Code de gouvernement d'entreprise Middledex tels qu'appréciés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie ne comprend pas d'Administrateur représentant les salariés, conformément à la dérogation de l'article L.225-27-1 alinéa 3 du Code de Commerce.

Au titre de leurs mandats, l'ensemble des Administrateurs élit domicile à l'adresse suivante :  
c/o Vilmorin & Cie - CS 20001 Saint Beauzire - 63360 GERZAT

Le Conseil d'Administration attache une importance particulière à sa composition et à celle de ses Comités. Il veille à s'assurer de la complémentarité des profils des Administrateurs, en termes de nationalité et de compétences (expertise du monde agricole, connaissances comptables et financières, etc.). Il veille également à maintenir un taux d'indépendance du Conseil approprié à la structure actionnariale de la Société (cf. paragraphe 2.2.3.), ainsi qu'une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de celui-ci.

### Indépendance des membres du Conseil d'Administration

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise Middledex et comme cela est précisé dans le Règlement Intérieur de Vilmorin & Cie, la Société s'assure qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration ont la qualité de membre indépendant en répondant aux critères suivants :

- ❖ ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe,
- ❖ ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.),
- ❖ ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif,

- ❖ ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ❖ ne pas avoir été, au cours des six dernières années, Commissaire aux Comptes de l'entreprise.

Ainsi, Mary DUPONT-MADINIER et Miriam MAES sont considérées comme Administratrices indépendantes car elles n'entretiennent avec Vilmorin & Cie aucune relation financière, contractuelle, familiale ou de proximité significative susceptible d'altérer l'indépendance de leur jugement.

Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie, lors de sa réunion du 30 juin 2017, a vérifié que Mary DUPONT-MADINIER et Miriam MAES remplissaient ces critères d'indépendance.

### Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration

Au 30 juin 2017, la présence de deux femmes sur un total de sept Administrateurs siégeant au Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie, assure une représentation des femmes conforme à la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et de Surveillance et à l'égalité professionnelle. Cette proportion sera amenée à évoluer lors de l'Assemblée Générale du 8 décembre 2017 conformément aux dispositions de la loi précitée, applicables à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire qui suit le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les résolutions agréées par le Conseil d'Administration qui seront présentées à l'Assemblée Générale du 8 décembre 2017 permettront ainsi de porter le pourcentage de femmes au sein du Conseil d'Administration au-delà du seuil de 40%.

## 2.2.2. Évolution de la composition du Conseil d'Administration

### Évolutions en 2016-2017

Au 30 juin 2016, le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie était composé de huit membres : Philippe AYMARD, Joël ARNAUD, Mary DUPONT-MADINIER, Jean-Yves FOUCAULT, Jean-Christophe JUILLIARD, Miriam MAES, Sébastien VIDAL et Pascal VIGUIER.

Suite à la démission de Jean-Christophe JUILLIARD, la ratification de sa nomination en qualité d'Administrateur n'a pas été proposée à l'Assemblée Générale des Actionnaires de Vilmorin & Cie du 9 décembre 2016.

Quant à la ratification de la nomination de Sébastien VIDAL en qualité d'Administrateur, elle a été approuvée par ladite Assemblée Générale, en remplacement de François HEYRAUD pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017.

L'Assemblée Générale des Actionnaires de Vilmorin & Cie du 9 décembre 2016 a également approuvé les renouvellements des mandats d'Administrateur de Jean-Yves FOUCAULT, Miriam MAES et Pascal VIGUIER. Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019.

### Évolutions prévues en 2017-2018<sup>(1)</sup>

Les mandats d'Administrateur de Philippe AYMARD, Mary DUPONT-MADINIER et Sébastien VIDAL arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 8 décembre 2017.

Dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a examiné la situation individuelle de ces trois Administrateurs. Il a retenu l'assiduité et l'implication de chacun d'entre eux dans les travaux du Conseil d'Administration tout au long de leur mandat. Il propose en conséquence le renouvellement de leur mandat.

En outre, en remplacement du départ de Joël ARNAUD dont le mandat vient également à échéance, le Conseil d'Administration propose de nommer Annick BRUNIER comme Administratrice, pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020.

Le Conseil d'Administration propose ainsi d'élargir la mixité du Conseil.



Agricultrice et Administratrice de Limagrain depuis 2012, Annick BRUNIER a exercé plusieurs mandats au sein de différentes branches du Groupe.

Aujourd'hui, elle est Présidente de l'activité Boulangerie-Pâtisserie de Limagrain. Elle représente également le Groupe au sein du Conseil d'Administration de Coop de France Auvergne-

Rhône-Alpes. À ce titre, elle est conseillère du CESER<sup>(2)</sup> Auvergne-Rhône-Alpes. De nationalité française, Annick BRUNIER a 57 ans.

## 2.2.3. Présentation de Limagrain et de la structure actionnariale

Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie est composé majoritairement d'Administrateurs provenant du Groupe Limagrain qui bénéficient de ce fait d'une spécialisation en agriculture et en agronomie, doublée d'une expertise dans les semences.

Actionnaire de référence de l'entreprise, Limagrain a favorisé le développement de Vilmorin & Cie par un accompagnement régulier et soutenu de ses investissements.

Limagrain est un groupe coopératif international créé et dirigé par des agriculteurs français. Sa mission est de faire progresser l'agriculture pour répondre aux enjeux alimentaires. Créateur et producteur de variétés végétales et céréalières, Limagrain développe des activités en semences de grandes cultures et en semences potagères – au travers de Vilmorin & Cie – ainsi que des produits céréaliers (ingrédients céréaliers et produits de boulangerie-pâtisserie) – au travers notamment des marques Jacquet et Brossard. Limagrain est garant de la stratégie de croissance à long terme de Vilmorin & Cie.

Limagrain est structuré autour d'une société holding, Groupe Limagrain Holding (GLH), société anonyme détenue majoritairement par la Société Coopérative Agricole Limagrain, comptant près de 2000 adhérents engagés contractuellement.

Reflète d'une culture d'ouverture et d'une approche inédite de sa gouvernance, Limagrain a ouvert en 2010 le capital et la gouvernance de sa holding GLH au Fonds Stratégique d'Investissement, intégré désormais dans Bpifrance, afin de contribuer à son développement. Dans le même objectif, le groupe Crédit Agricole est entré au capital de GLH en juin 2013.

Le taux de détention de Limagrain au capital de Vilmorin & Cie était de 73,81 % au 30 juin 2017<sup>(3)</sup>. Limagrain est disposé à considérer la baisse de ce taux en fonction des opportunités de marché et dans l'objectif de favoriser le développement de Vilmorin & Cie.

<sup>(1)</sup> Sous réserve du vote favorable de l'Assemblée Générale du 8 décembre 2017.

<sup>(2)</sup> Conseil économique, social et environnemental régional.

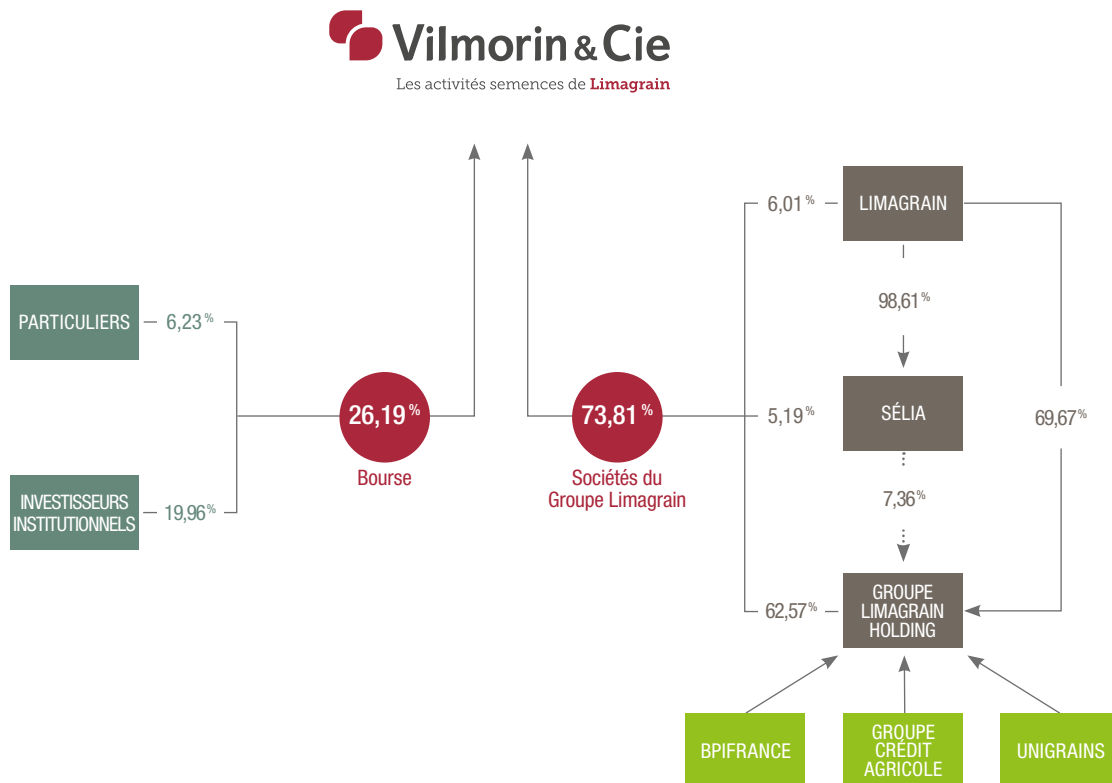
<sup>(3)</sup> À l'exception des actions bénéficiant selon les dispositions statutaires d'un droit de vote double (inscription au nominatif et détention depuis plus de 4 ans), le Groupe Limagrain ne détient aucun titre bénéficiant de droit particulier.

Responsable devant son actionnaire majoritaire, le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie l'est au même titre vis-à-vis de l'ensemble des autres Actionnaires, leurs objectifs et intérêts communs étant d'investir dans une société saine et profitable avec une vision à long terme.

Majoritairement représenté au sein du Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie, Limagrain veille, au travers des différents processus décisionnels requis au niveau de son organisation, de son management et de sa gouvernance, à ne pas exercer un contrôle abusif sur les orientations stratégiques et leurs applications

opérationnelles. À ce titre Limagrain a mis formellement en place depuis 2010 un Comité Stratégique auquel participent les Administrateurs indépendants ; ce Comité analyse régulièrement les orientations stratégiques de la Société en liaison avec les projets et opportunités de développement proposés par la Direction Générale et le Comité Exécutif. Par ailleurs le Groupe Limagrain a structuré de longue date ses différentes activités en les spécialisant au sein de branches dédiées, s'engageant de fait à ne pas investir dans des activités concurrentes de Vilmorin & Cie en dehors du périmètre de cette dernière.

Structure actionariale au 30 juin 2017



## 2.2.4. Règlement Intérieur et fonctionnement du Conseil d'Administration

### 2.2.4.1. Le Règlement Intérieur

En application du choix de se référer au Code de gouvernement d'entreprise Middennext, le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie réuni le 30 juin 2017 a adopté un Règlement Intérieur de manière à être en conformité avec les recommandations posées. Ce Règlement Intérieur précise notamment les principes régissant le fonctionnement du Conseil d'Administration, ainsi que les obligations déontologiques des membres, notamment en matière de déclaration et de gestion des conflits d'intérêts au sein du Conseil d'Administration. Il a été rendu public et mis en ligne sur le site Internet de la Société [www.vilmorincie.com](http://www.vilmorincie.com).

### 2.2.4.2. Formation et information des Administrateurs

Outre les formations individuelles et personnalisées suivies régulièrement par les Administrateurs de Vilmorin & Cie, le Conseil d'Administration consacre chaque année un séminaire d'une semaine au cours duquel sont abordées différentes thématiques directement liées à la stratégie de développement du groupe. Au cours de l'exercice 2016-2017, les échanges ont porté sur le plan à moyen terme par activité, en particulier pour les Semences de Grandes Cultures, la stratégie de développement à l'international, les investissements en nouvelles technologies ainsi que les indicateurs financiers de performance.

Concernant l'information des membres du Conseil d'Administration, il est précisé dans le Règlement Intérieur que tous les Administrateurs doivent naturellement avoir accès aux mêmes informations.

L'ordre du jour des Conseils d'Administration est établi par le Président. Comme le stipule le Règlement Intérieur, il est communiqué préalablement à chaque réunion aux membres et accompagné, dans la mesure du possible, des documents et informations nécessaires, pour leur permettre de préparer efficacement les réunions. En outre, comme le précise le Règlement Intérieur de Vilmorin & Cie : « *Les Administrateurs sont tenus régulièrement informés, entre les réunions, de tous les événements ou opérations présentant un caractère significatif pour la vie du Groupe* ».

### 2.2.4.3. Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie se réunit régulièrement, sur convocation écrite de son Président, soit au siège de la Société, soit en tout autre endroit fixé dans la convocation.

Au titre de l'exercice 2016-2017, le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie s'est réuni à sept reprises ; le taux de présence des membres du Conseil d'Administration est de 96,43 %. Les Administrateurs de Vilmorin & Cie sont également investis de responsabilités dans les Conseils d'Administration ou autres instances équivalentes de ses principales filiales.

Les Commissaires aux Comptes de Vilmorin & Cie participent deux fois par an aux réunions du Conseil, portant sur l'arrêté des comptes semestriels et annuels.

Les travaux du Conseil d'Administration émanent de ses missions d'orientation et de surveillance. Ainsi, il définit les orientations stratégiques, vérifie la cohérence des politiques mises en œuvre et s'assure que les risques principaux sont identifiés et correctement maîtrisés.

Les principaux thèmes traités au cours de cet exercice ont porté sur :

- ❖ l'analyse et l'approbation des orientations présentées par le Comité Exécutif dans le cadre du plan à moyen terme,
- ❖ la confirmation de la stratégie et des orientations des branches Semences Potagères et de Grandes Cultures tant en termes de développement international que d'investissements en recherche,
- ❖ la mise en œuvre du plan de développement du groupe ainsi que des partenariats stratégiques, notamment en technologies amont,
- ❖ l'analyse des grandes opérations d'acquisitions/fusions planifiées ou en cours dans le secteur de l'agrochimie et ayant un impact potentiel sur les activités semencières tant en grandes cultures qu'en semences potagères, et conséquemment les opportunités ouvertes à Vilmorin & Cie,
- ❖ la mise en œuvre d'opérations financières destinées à conforter les ressources à moyen et long terme de la Société (nouvelle émission de « *Schuldschein* », financements bancaires syndiqués, etc.),
- ❖ l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels 2016-2017,
- ❖ l'approbation du budget pour l'exercice 2017-2018.

Comme le stipule le Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration veille régulièrement à la mise en place d'un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux et des personnes clés. Les lignes directrices du plan de succession des mandataires sociaux sont élaborées selon les cas soit au sein du Conseil d'Administration de Limagrain pour ses représentants directs, soit en échange avec le Comité Stratégique pour les Administrateurs indépendants. Pour ce qui concerne les dirigeants salariés et les personnes clés, Vilmorin & Cie a mis en place dans le cadre de sa fonction Ressources Humaines un Comité Carrières chargé notamment de planifier et d'organiser la mobilité et la succession des cadres dirigeants et des cadres de direction.

Ainsi le Conseil d'Administration a formellement abordé lors de sa séance du 30 juin 2017 certains éléments clés de succession qui devront être concrétisés au cours de l'exercice 2017-2018.

Chaque réunion du Conseil d'Administration fait l'objet d'un procès-verbal résumant les débats et validé par chaque Administrateur. Chaque Administrateur peut se faire communiquer postérieurement,

sur sa demande, copie des procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration. Les extraits des procès-verbaux à produire en justice ou autrement sont certifiés conformes par le Président du Conseil d'Administration ou par le Directeur Général, ou bien encore par le Secrétaire du Conseil d'Administration.

#### **2.2.4.4. Évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration**

Afin de se conformer à la recommandation Middenext sur la mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil, le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie procède annuellement à l'auto-évaluation de son mode de fonctionnement, de l'organisation de ses travaux et de sa composition. Le Conseil d'Administration a retenu l'option de ne pas formellement réaliser cette évaluation avec l'aide de consultants extérieurs.

## 2.3. Les Comités spécialisés

Pour conforter ses travaux, le Conseil d'Administration s'appuie sur deux Comités spécialisés : le Comité d'Audit et de Gestion des Risques et le Comité Stratégique.

### 2.3.1. Le Comité d'Audit et de Gestion des Risques

#### Composition au 30 juin 2017

Depuis 2010, le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie a mis en place un Comité d'Audit et de Gestion des Risques aujourd'hui présidé par Miriam MAES, Administratrice indépendante, et placé sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'Administration. Au 30 juin 2017, sont également membres de ce Comité, Joël ARNAUD, Jean-Yves FOUCAULT, et Pascal VIGUIER.

Participent aussi à ce Comité, Philippe AYMARD, Emmanuel ROUGIER<sup>(1)</sup>, Daniel JACQUEMOND<sup>(2)</sup>, et selon les points d'ordre du jour, les Commissaires aux Comptes de la Société et certains autres collaborateurs requis pour leur expertise.

#### Missions

Le Comité d'Audit et de Gestion des Risques est doté d'un Règlement Intérieur adopté par les membres du Conseil d'Administration du 23 février 2010 et mis à jour le 4 mai 2017. Celui-ci précise les modalités d'organisation et de fonctionnement, en complément des dispositions des statuts de Vilmorin & Cie et des décisions de son Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit et de Gestion des Risques est chargé en particulier de :

- ❖ contrôler le processus d'élaboration de l'information financière,
- ❖ s'assurer de l'efficacité de l'ensemble du contrôle interne et de la gestion des risques,
- ❖ suivre le contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes et auditeurs externes,

- ❖ proposer la désignation des Commissaires aux Comptes, leur rémunération, s'assurer de leur indépendance et veiller à la bonne exécution de leurs missions,
- ❖ approuver la fourniture des services rendus par les Commissaires aux Comptes autres que la certification des comptes, conformément à la réglementation en vigueur.

#### Principaux travaux 2016-2017

Le Comité d'Audit et de Gestion des Risques s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2016-2017, avec un taux de participation de 93,75 %. Ses travaux ont notamment porté sur :

- ❖ l'examen des comptes semestriels et annuels,
- ❖ le plan d'audit interne ainsi qu'un bilan semestriel de réalisation de celui-ci,
- ❖ le Code de gouvernement d'entreprise et le Règlement Intérieur du Comité d'Audit et de Gestion des Risques,
- ❖ la synthèse des actions lancées en matière de conformité réglementaire,
- ❖ certains points de vigilance relatifs aux plans de pension.

Vilmorin & Cie, en tant qu'Entité d'Intérêt Public (EIP), s'inscrit dans le champ d'application de la réforme européenne de l'audit visant à réglementer la profession des auditeurs. Ces textes ont été pris en compte par le Comité d'Audit et de Gestion des Risques de Vilmorin & Cie, et son Règlement Intérieur a été mis à jour en conséquence, aux termes des délibérations du Conseil d'Administration du 4 mai 2017. A également été jointe au Règlement Intérieur une charte approuvant les services pouvant être confiés aux Commissaires aux Comptes et à leurs réseaux en dehors de la certification des comptes.

<sup>(1)</sup> Directeur Général Délégué de Vilmorin & Cie

<sup>(2)</sup> Directeur Financier de Vilmorin & Cie

### 2.3.2. Le Comité Stratégique

#### Composition au 30 juin 2017

Créé en 2010, le Comité Stratégique est composé au 30 juin 2017 de quatre Administrateurs et est actuellement présidé par Jean-Yves FOUCAULT. Sont également membres de ce Comité, Philippe AYMARD, Mary DUPONT-MADINIER, et Pascal VIGUIER.

Participent également à ce Comité Miriam MAES, Emmanuel ROUGIER<sup>(1)</sup>, Daniel JACQUEMOND<sup>(2)</sup> et Damien BOURGAREL<sup>(3)</sup>.

#### Missions

Le Comité Stratégique est chargé en particulier de :

- ❖ revoir les orientations stratégiques ainsi que l'analyse prospective des marchés et de l'évolution concurrentielle,
- ❖ proposer la désignation des nouveaux Administrateurs indépendants.

Son fonctionnement est régi par un Règlement Intérieur adopté par les membres du Conseil d'Administration en date du 30 juin 2017.

#### Principaux travaux 2016-2017

Le Comité Stratégique s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2016-2017, avec un taux de participation de 100%. Ses travaux ont notamment porté sur :

- ❖ la présentation du plan à moyen terme 2015 et une analyse rétroactive sur cinq exercices de ce processus,
- ❖ les opérations de consolidation de l'industrie de l'agrochimie et des semences,
- ❖ les évolutions majeures des technologies et de la R&D amont,
- ❖ les dossiers de développement.

Compte tenu du choix actuel de réserver aux seuls Administrateurs indépendants l'attribution de jetons de présence ainsi que de l'organisation spécifique de sa Direction Générale, en lien avec son actionnaire de référence, Vilmorin & Cie ne dispose pas actuellement formellement et directement d'un Comité des Rémunérations. Aussi le Conseil d'Administration a retenu l'option de ne pas mettre en place ni Comité des Nominations, ni Comité des Rémunérations, mais de traiter directement dans ses séances plénières de ces questions.

<sup>(1)</sup> Directeur Général Délégué de Vilmorin & Cie

<sup>(2)</sup> Directeur Financier de Vilmorin & Cie

<sup>(3)</sup> Directeur de la Stratégie et du Développement de Vilmorin & Cie

## 2.4. Les organes de Direction

### 2.4.1. La Direction Générale

La Direction Générale de Vilmorin & Cie est assurée par le Président du Conseil d'Administration, Philippe AYMARD. Le Conseil d'Administration a ainsi retenu l'unicité des fonctions de Président et de Directeur Général.

Le Président est assisté dans sa mission par Emmanuel ROUGIER, Directeur Général Délégué<sup>(1)</sup>, plus spécifiquement en charge des fonctions opérationnelles.



#### Emmanuel ROUGIER

- Directeur Général Délégué
- Nationalité française
- 64 ans

#### Mandat

- Début : 2011
- Renouvellement : 2014
- Expiration : 2017

#### Activité principale

Directeur Général du Groupe Limagrain

#### Parcours

Diplômé de l'ESSEC, Emmanuel ROUGIER est doté d'une expérience de 40 ans dans les principaux métiers du groupe, aussi bien en France qu'à l'étranger (États-Unis, Pays-Bas). Il a occupé notamment les fonctions opérationnelles de Directeur de branches et Directeur de la Stratégie et du Développement.

#### Mandats au 30 juin 2017

##### ❖ Président du Conseil d'Administration :

GLH Do Brasil Servicos De Consultoria E Participações Ltda (Brésil)

##### ❖ President & CEO :

Vilmorin USA Corp (États-Unis)

##### ❖ Vice-Président :

Vilmorin Garden Sp. Zo.o (Pologne)

##### ❖ Directeur Général :

Société Coopérative Agricole Limagrain

##### ❖ Directeur Général Délégué :

Groupe Limagrain Holding SA, Vilmorin Jardin SA

##### ❖ Member of the Board of Directors :

Vilmorin Hong Kong Limited (Hong Kong), Bisco Bio Sciences Private Ltd (Inde), Link Seed Proprietary Limited (Afrique du Sud), Vilmorin Singapore Pte Ltd (Singapour), Vilmorin 2014 (Holding) Limited (Royaume-Uni), Limagrain Peru S.A.C. (Pérou), Hengji Limagrain Seeds Co. Ltd (Chine), Samuel Dobie & Son Ltd (Royaume-Uni), Vilmorin 2014 Limited (Royaume-Uni), Carter Tested Seeds Ltd (Royaume-Uni), R & G Cuthbert Ltd (Royaume-Uni)

##### ❖ Administrateur :

Limagrain Brasil Ltda (Brésil)

##### ❖ Bestuurder Conseil de Surveillance :

Vilmorin Nederland Holding BV (Pays-Bas)

<sup>(1)</sup> Compte tenu du départ à la retraite d'Emmanuel ROUGIER fin 2017, la nomination de Daniel JACQUEMOND en tant que Directeur Général Délégué de Vilmorin & Cie sera proposée au Conseil d'Administration qui statuera à l'issue de l'Assemblée Générale du 8 décembre 2017. Daniel JACQUEMOND est Directeur Financier de Vilmorin & Cie depuis 2000. Diplômé de l'ESCP Europe, Daniel JACQUEMOND bénéficie d'une expérience de plus de 30 ans dans les principaux métiers du Groupe et a occupé diverses fonctions opérationnelles de Direction Générale de filiales en France et en Allemagne.



## 2.4.2. Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif de Vilmorin & Cie est animé par Emmanuel ROUGIER ; il est également composé de :



**Franck BERGER,**  
Directeur de la branche Semences Potagères



**Damien BOURGAREL,**  
Directeur de la Stratégie et du Développement



**Bruno CARETTE,**  
Directeur de la branche Semences  
de Grandes Cultures



**Daniel JACQUEMOND,**  
Directeur Financier



**Agnès MISTRETTA,**  
Directeur des Ressources Humaines

Dans la perspective de la nomination de Daniel JACQUEMOND en tant que Directeur Général Délégué de Vilmorin & Cie, **Vincent SUPIOT** sera nommé Directeur Financier de Vilmorin & Cie ; il en a, à ce titre, rejoint le Comité Exécutif en septembre 2017.



Vincent SUPIOT, diplômé de l'Université de Sciences Économiques de Clermont-Ferrand, a intégré le Groupe il y a près de 20 ans. Il a notamment exercé différentes missions de Direction Générale ou de Direction Financière en Business Unit, en France et à l'étranger (Pays-Bas, États-Unis, Japon).

## 2.5. Conventions avec les mandataires sociaux et intérêts des dirigeants

### 2.5.1. Options de souscription d'actions, participations dans le capital, droits de vote, conventions avec les mandataires sociaux

Dans le but de sécuriser les détentions d'actions et de simplifier les formalités administratives, l'Assemblée Générale du 9 décembre 2016, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, a décidé conformément à l'article L.225-25 du Code de Commerce, de supprimer l'obligation statutaire de détention par les Administrateurs d'actions de garantie et de procéder en conséquence aux transferts correspondants et au remboursement de ces actions. En conséquence, les Administrateurs de Vilmorin & Cie ne détiennent pas d'action Vilmorin & Cie.

Aucune opération ou convention n'a été conclue par la Société avec ses mandataires sociaux.

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en leur faveur par des banques du groupe. Aucun contrat de service liant les membres du Conseil d'Administration ou la Direction Générale et prévoyant l'octroi d'avantages n'a été conclu avec Vilmorin & Cie ou l'une de ses filiales.

### 2.5.2. Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et des Administrateurs

#### 2.5.2.1. Rémunérations et avantages de toute nature perçus par les dirigeants mandataires sociaux

Concernant les rémunérations des mandataires sociaux, la Société se conforme aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middledent. Ainsi les principes de détermination de ces rémunérations répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence.

Monsieur Philippe AYMARD, Président Directeur Général, exerce son mandat à titre gratuit, tant pour ses fonctions de Président que de Directeur Général. Il ne perçoit pas de rémunération au niveau de Vilmorin & Cie, ni au niveau de Limagrain.

En effet, le principe de gestion des Administrateurs représentant Limagrain est qu'ils ne soient pas salariés ni rémunérés au titre de leur mandat.

Dans le cadre de l'organisation des fonctions de Direction Générale du Groupe Limagrain, le Directeur Général Délégué de Vilmorin & Cie bénéficie d'un contrat de travail à durée indéterminée, établi au niveau de Groupe Limagrain Holding. Sa rémunération est versée par Groupe Limagrain Holding et fait l'objet d'une refacturation auprès de Vilmorin & Cie au travers de *management fees*.

Le contrat de travail définit notamment les éléments de rémunération, les dispositions relatives à la clause de non-concurrence ainsi que les modalités de fin de contrat.

Concernant les composantes de rémunération :

- ❖ La partie fixe forfaitaire est revue annuellement.
- ❖ La partie variable est définie, exercice par exercice, en référence uniquement à la performance financière du groupe, exprimée en «pour mille» du résultat net consolidé de Vilmorin & Cie.

La formulation du calcul de cette quote-part de résultat est revue en début d'exercice puis est appliquée en fin d'exercice après approbation définitive des comptes consolidés. Son montant n'est pas plafonné.

La rémunération totale attribuée pour l'exercice 2016-2017 à Monsieur Emmanuel ROUGIER, au titre de sa fonction de Directeur Général Délégué, s'élève à 312,4 milliers d'euros.

Les indemnités contractuelles attribuées en cas de rupture de contrat correspondent à une année de rémunération totale, fixe et variable. La formule de calcul, qui en constitue le plafond, prend en compte la rémunération fixe forfaitaire brute annuelle, hors avantages en nature, à laquelle est ajoutée une indemnité complémentaire correspondant à la moyenne annualisée des trois derniers exercices clos de la rémunération variable.

Il est précisé que seule la rupture du contrat de travail peut en être le fait générateur et que le versement de ces indemnités ne s'applique pas si le Directeur Général Délégué quitte à son initiative la Société.

Au terme de l'exercice 2016-2017, l'impact potentiel de la rupture du mandat du Directeur Général Délégué de Vilmorin & Cie peut être évalué à 0,3 million d'euros.

En contrepartie d'une obligation de non-concurrence, le Directeur Général Délégué bénéficie en outre d'une indemnité compensatrice correspondant à une année de rémunération fixe forfaitaire brute, hors avantages en nature, à laquelle s'ajoute une indemnité correspondant à la moyenne annuelle des trois derniers exercices clos de la rémunération variable.

Au terme de l'exercice 2016-2017, cette indemnité peut être évaluée à 0,3 million d'euros.

Enfin il est précisé que le Directeur Général Délégué ne bénéficie d'aucune rémunération au titre de son mandat social, ses rémunérations étant exclusivement liées au contrat de travail.

L'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que l'attribution d'actions de performance sont non applicables aux dirigeants mandataires sociaux de Vilmorin & Cie.

### 2.5.2.2. Rémunérations et avantages de toute nature perçus par les Administrateurs (mandataires sociaux non dirigeants)

Les Administrateurs provenant du Groupe Limagrain exercent leur mandat à titre gratuit et ne détiennent pas de jeton de présence ; en outre ils ne perçoivent aucune rémunération de société ayant un lien juridique direct ou indirect avec Vilmorin & Cie, en conformité avec les pratiques du Groupe Limagrain.

Suite à la résolution votée par l'Assemblée Générale du 9 décembre 2016, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer la totalité des jetons de présence relatifs à l'exercice 2015-2016 (45 000 euros), à Miriam MAES et Mary DUPONT-MADINIER, Administratrices indépendantes.

Il est proposé à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 30 juin 2017 de fixer le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2016-2017 à la somme de 45 000 euros. La politique de distribution des jetons de présence prend en compte globalement l'assiduité de chaque Administratrice au sein du Conseil d'Administration et des Comités et du temps qu'elle consacre à ces fonctions.

La rémunération des mandataires sociaux bénéficiant d'un contrat de travail se compose d'un salaire fixe faisant l'objet d'une révision annuelle, et d'une partie variable. Cette dernière est définie, exercice par exercice, en référence uniquement à la performance financière de Vilmorin & Cie exprimée en « pour mille » du résultat net consolidé ; la formulation de cette quote-part est revue en début d'exercice et est simplement appliquée en fin d'exercice après approbation définitive des comptes consolidés.

### 2.5.2.3. Tableaux récapitulatifs des rémunérations

Les éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux dus ou attribués au titre de l'exercice 2016-2017, qui seront soumis à l'avis consultatif des Actionnaires au cours de l'Assemblée Générale du 8 décembre 2017, sont indiqués dans les tableaux qui suivent, réalisés en référence à l'annexe prévue dans le Code de gouvernement d'entreprise Middlenext.

Toute rubrique non mentionnée dans ces tableaux est réputée non applicable.

**Tableau 1 - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social**

En milliers d'euros	30.06.15		30.06.16		30.06.17	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<b>Emmanuel ROUGIER, Directeur Général Délégué</b>						
Rémunération fixe	245,6	245,6	251,3	251,3	246,6	246,6
Rémunération variable annuelle	88,3	88,3	75,9	75,9	60,8	60,8
Jetons de présence	-	-	-	-	-	-
Avantages en nature <sup>(1)</sup>	4,2	4,2	4,8	4,8	5,0	5,0
<b>Total</b>	<b>338,1</b>	<b>338,1</b>	<b>332,0</b>	<b>332,0</b>	<b>312,4</b>	<b>312,4</b>

<sup>(1)</sup> Les avantages en nature correspondent à la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Ces dispositions ne concernent pas Philippe AYMARD, qui exerce son mandat à titre gratuit.

**Tableau 2 - Tableau sur les jetons de présence (et autres rémunérations) perçus par les mandataires sociaux non dirigeants**

En milliers d'euros	30.06.15 Montants versés	30.06.16 Montants versés	30.06.17 Montants versés
<b>Miriam MAES, Administratrice indépendante</b>			
Jetons de présence	30,0	30,0	30,0
Autres rémunérations	-	-	-
<b>Total</b>	<b>30,0</b>	<b>30,0</b>	<b>30,0</b>
<b>Mary DUPONT-MADINIER, Administratrice indépendante</b>			
Jetons de présence	-	15,0	15,0
Autres rémunérations	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>15,0</b>	<b>15,0</b>
<b>Daniel CHÉRON, Administrateur</b>			
Jetons de présence	-	-	n/a
Autres rémunérations	173,0	303,1	n/a
<b>Total</b>	<b>173,0</b>	<b>303,1</b>	<b>n/a</b>

n/a : non applicable

Ces dispositions ne concernent pas les autres Administrateurs de Vilmorin & Cie, qui exercent leur mandat à titre gratuit.

Il est précisé que, concernant les jetons de présence de Miriam MAES, ceux-ci ont été également définis au titre d'une part de son mandat d'Administratrice, comprenant sa participation aux Comités, et d'autre part en tant que Présidente du Comité d'Audit et de Gestion des Risques.

**Tableau 3 - Tableau récapitulatif des indemnités ou des avantages au profit des dirigeants mandataires sociaux**

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Philippe AYMARD,</b> Président Directeur Général Date début mandat : 2006 Date fin mandat : 2017		X		X		X		X
<b>Emmanuel ROUGIER,</b> Directeur Général Délégué Date début mandat : 2011 Date fin mandat : 2017	X			X	X		X	

### 2.5.3. Rémunérations des organes de Direction

En 2016-2017, le montant des rémunérations versées et des avantages en nature attribués aux membres du Comité Exécutif, s'est élevé à 1,7 million d'euros. Par ailleurs, le montant total des prestations à financer dans le cadre des départs en retraite du Comité Exécutif s'élève à 1,2 million d'euros au 30 juin 2017.

### 2.5.4. Conflits d'intérêts

Le Règlement Intérieur de Vilmorin & Cie, tel qu'adopté au 30 juin 2017, comporte un article relatif à l'indépendance des Administrateurs et aux conflits d'intérêts. Il prévoit l'obligation pour un Administrateur se trouvant dans une telle situation d'informer complètement et immédiatement le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel qu'il pourrait avoir dans le cadre de ses fonctions d'Administrateur. En cas de conflit d'intérêts, il doit s'abstenir de prendre part au débat, et de voter les délibérations concernées.

À la connaissance de la Société :

- ❖ aucun membre du Conseil d'Administration ou membre de la Direction n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance,
  - ❖ aucun membre du Conseil d'Administration ou membre de la Direction n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années,
  - ❖ aucun membre du Conseil d'Administration ou membre de la Direction n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années,
  - ❖ il n'existe aucun conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre les devoirs à l'égard de la Société et les intérêts privés et/ou les autres devoirs de l'un des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction.
- ❖ aucun membre du Conseil d'Administration ou membre de la Direction n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années,

## 2.6. Tableau de synthèse des recommandations non suivies du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext

Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie a souhaité retenir à compter de l'exercice 2016-2017, comme référentiel, le Code de gouvernement d'entreprise Middlednext, considérant que les points de vigilance et recommandations de ce Code sont mieux adaptés à Vilmorin & Cie au regard notamment de la structure de son capital et de son actionariat.

Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie met en pratique les différentes recommandations formulées à ce jour par le Code Middlednext, dans le respect des spécificités de Vilmorin & Cie.

Au 30 juin 2017, Vilmorin & Cie n'identifiait ainsi pas de point de divergence avec ce Code.

## 2.7. Rapport du Président relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration et au contrôle interne

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la Direction Générale de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. En application de l'article L.225-37 du Code de Commerce, il m'appartient, en tant que Président du Conseil d'Administration, de rendre compte :

- ❖ des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration,
- ❖ des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entreprise,
- ❖ et, le cas échéant, des limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

### 2.7.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Vilmorin & Cie détient directement la plupart des sociétés significatives rentrant dans le périmètre de consolidation de ses comptes.

Le rôle du Conseil d'Administration consiste donc prioritairement à s'assurer de l'optimisation de la gestion de l'ensemble des structures opérationnelles. À cet effet, il est plus particulièrement amené à définir la stratégie globale de Vilmorin & Cie, à vérifier la cohérence des politiques mises en œuvre et à s'assurer que les risques principaux sont identifiés et correctement maîtrisés.

Afin d'atteindre ces objectifs, les Administrateurs de Vilmorin & Cie sont largement investis de responsabilités directes dans les Conseils d'Administration ou autres instances équivalentes de ses principales filiales. Par ailleurs, la préparation des décisions stratégiques fait l'objet de discussions régulières entre les membres du Conseil d'Administration et les Directeurs opérationnels.

Au 30 juin 2017, le Conseil d'Administration est composé de sept membres.

En référence aux préconisations du rapport AFEP-MEDEF d'octobre 2003 et de la recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005, le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie a été élargi dès décembre 2007 pour intégrer un Administrateur indépendant. Le Conseil d'Administration intègre aujourd'hui deux Administratrices indépendantes. Les critères d'indépendance proposés par le Code Middelnext, auquel se réfère désormais Vilmorin & Cie, ont été vérifiés par le Conseil d'Administration au cours de cet exercice.

Les recommandations AFEP-MEDEF relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ont été adoptées dès décembre 2008. Leur conformité a été vérifiée et transposée depuis selon les recommandations du Code Middelnext.

En outre, le Conseil d'Administration a mis en place formellement, depuis 2010, un Comité d'Audit et de Gestion des Risques présidé par son Administrateur indépendant. Ce comité spécialisé est chargé en particulier de s'assurer du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité de l'ensemble des systèmes de gestion des risques, ainsi que du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes et auditeurs externes.

Par ailleurs, un Comité Stratégique a été mis en place depuis l'exercice 2010-2011 ; la mixité du Conseil d'Administration a été par ailleurs intégrée à compter de l'exercice 2013-2014 par la nomination successive de deux Administratrices. Les résolutions soumises à l'Assemblée Générale du 8 décembre 2017 permettront de porter le pourcentage de femmes au sein du Conseil d'Administration à 40%.

À partir de l'exercice 2016-2017, le Conseil d'Administration a décidé de se référer au Code de gouvernement d'entreprise Middelnext, révisé en septembre 2016 en substitution au Code AFEP-MEDEF, considérant que les points de vigilance et recommandations de ce Code sont mieux adaptés à Vilmorin & Cie au regard notamment de la structure de son capital et de son actionariat. Ce Code est disponible sur le site Internet de Middelnext ([www.middelnext.com](http://www.middelnext.com)).

Votre Conseil d'Administration s'est réuni sept fois au cours de l'exercice 2016-2017, en fonction d'un planning de travail établi annuellement. Le taux d'assiduité de ses membres a été de 96,43 %. En plus des réunions planifiées, le Conseil d'Administration peut être convoqué sur tout autre sujet ayant une importance significative. Le Conseil d'Administration est ensuite informé de l'avancement de ces dossiers.

La durée statutaire du mandat d'Administrateur est de trois exercices, renouvelable. Cette durée permet un renouvellement échelonné des Administrateurs, conformément aux recommandations du Code Middelnext.

Concernant la recommandation relative à la préparation de la succession des dirigeants, le Conseil d'Administration met en pratique cette recommandation, dans le respect des spécificités de Vilmorin & Cie.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur et à la recommandation du Code Middelnext, le Président du Conseil d'Administration invitera les membres du Conseil d'Administration à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et de ses Comités, ainsi que sur la préparation des travaux, et ce une fois par an.

Votre Conseil d'Administration a arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés de Vilmorin & Cie, ainsi que les rapports y afférents, lors de sa réunion du 18 octobre 2017.

## 2.7.2. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entreprise

### 2.7.2.1. Dispositif général de contrôle interne

Vilmorin & Cie adhère à la définition du contrôle interne proposée par l'AMF et a entrepris une démarche d'appropriation de son cadre de référence. Celui-ci définit le contrôle interne comme un dispositif mis en œuvre qui vise à assurer :

- ❖ la conformité aux lois et règlements,
- ❖ l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale,
- ❖ le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- ❖ la fiabilité des informations financières,
- ❖ et d'une façon générale, qui contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés et ne procure qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs.

Le contrôle interne s'exerce prioritairement au niveau des différentes Business Units de Vilmorin & Cie et a vocation à s'adresser à toutes les filiales ainsi qu'au niveau du groupe dans le cadre de ses fonctions centrales de management.

La société Vilmorin & Cie en tant que structure holding joue ainsi un rôle majeur dans le cadrage du contrôle interne. Outre la mise en cohérence des politiques d'ensemble, elle assure un rôle d'animation, de conseil et de contrôle auprès de ses Business Units et filiales. Pour cela, elle dispose notamment, au sein de la Direction Financière Groupe, d'un service d'audit interne et d'un service de contrôle financier ; ce dispositif est complété par les missions du département « gestion des risques et assurances », désormais intégré dans une Direction des Progrès, regroupant entre autres les services juridiques, RSE et management de la qualité.

Depuis plusieurs années, une charte de l'audit interne a été mise en place, s'appuyant sur les définitions, le « code de déontologie » et les « normes pour la pratique professionnelle de l'audit interne » de l'IIA (*Institute of Internal Auditors*). En outre, des normes de rapport ont été définies selon un format standard intégrant différents niveaux d'analyse et une synthèse de suivi des recommandations.

Au cours de l'exercice 2016-2017, les audits ont été conduits en lien direct avec la cartographie globale des risques du groupe, en incluant également des revues de contrôle interne. Ces missions ont donné lieu à un suivi régulier et strict des recommandations.

Les Business Units et filiales définissent et mettent en place sur un plan opérationnel les procédures adaptées à leurs situations spécifiques.

Les règles de gestion, définitions de fonctions, procédures des entreprises et du groupe servent de référence dans la mise en œuvre et l'application des règles de contrôle interne.

De plus, un système de délégation de pouvoirs et de signature initié au niveau de Vilmorin & Cie est mis en place et adapté dans chaque société.

### 2.7.2.2. Développement d'un système de gestion des risques

#### Principes généraux de gestion des risques

La gestion des risques a pour objectif de sécuriser l'atteinte des objectifs de Vilmorin & Cie. Pour ce faire, elle doit permettre de sécuriser la prise de décision et les processus en présentant les facteurs de risques, s'assurer de la cohérence des actions, mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des risques et diffuser la culture du risque, afin de créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe.

Depuis l'exercice 2008-2009, Vilmorin & Cie dispose d'une organisation globale de gestion des risques s'appuyant sur un comité restreint de pilotage de gestion globale des risques et des comités spécifiques.

Vilmorin & Cie a progressivement développé une approche plus opérationnelle de la gestion de ses risques, avec la détermination au niveau du groupe d'une dizaine de domaines de risques adaptés à ses activités, c'est-à-dire des catégories permettant de classer tant les risques stratégiques, les risques opérationnels, inhérents aux activités (telles que qualité, environnement, propriété intellectuelle, sécurité des personnes et des biens), les risques externes (telle que sûreté) que les risques transverses (telles que juridique, systèmes d'information, ressources humaines, finances, etc.).

Parmi ces domaines, sont identifiés les risques perçus comme susceptibles d'avoir des conséquences majeures pour Vilmorin & Cie et devant de ce fait être traités et suivis.

Au cours de l'exercice 2016-2017, plusieurs Business Units se sont appropriées les démarches et méthodologies générales.

Pour accélérer cette appropriation et accompagner plus encore chaque Business Unit, Vilmorin & Cie s'est dotée d'une Direction spécifique « gestion des risques et assurances » ayant pour mission de garantir un processus pertinent, de l'identification jusqu'au traitement des risques majeurs (cette information est présentée de manière détaillée dans la partie Facteurs de risques page 45) et a commencé à déployer un système d'information (SIGR) permettant une meilleure consolidation et une meilleure communication.

L'organisation du dispositif est également en cours d'adaptation.

Le comité restreint de pilotage sera remplacé prochainement par un comité de coordination des risques composé à la fois de fonctions Corporate et de fonctions Business Units. Ce comité aura pour missions de faciliter la mise en œuvre de la démarche de gestion des risques, de discuter des points d'amélioration, de mettre en place des actions transverses si nécessaire notamment via des ateliers thématiques, de procéder au suivi et de veiller au caractère itératif du processus permettant la cartographie globale. Il est prévu que ce comité se réunisse trimestriellement dans un premier temps.

Le Comité Exécutif passera en revue mensuellement un ou plusieurs risques.



## Identification des principaux risques

Le processus de cartographie des risques s'appuie sur une méthodologie formalisée permettant de définir un langage commun et des critères d'évaluation harmonisés entre les secteurs d'activités, conduisant à l'établissement pour chaque risque d'une fiche sur un modèle unique comportant les mêmes paramètres, quel que soit le secteur d'activités.

Cette cartographie fait l'objet d'un réexamen régulier en collaboration avec les acteurs du dispositif (les responsables de domaine de risques ; les propriétaires de risque ; les personnes missionnées par chacune des Business Units pour garantir la mise en œuvre du dispositif dans leur structure ; les gestionnaires des risques, opérationnels de terrain confrontés *in situ* à la possibilité permanente d'occurrence du risque).

Comme indiqué précédemment, la cartographie des risques participe logiquement à l'établissement du programme d'audit interne.

## Risques financiers liés aux effets du changement climatique

Depuis plusieurs années, Vilmorin & Cie a mis en place différentes actions pour mesurer et réduire son impact sur le changement climatique. Celles-ci sont présentées dans le rapport du Conseil d'Administration relatif aux informations sociales, environnementales et sociétales. Par ailleurs, un travail est effectué actuellement avec l'ensemble des Business Units, afin de définir et mettre en place une stratégie environnementale structurée et objectivée, prenant notamment en compte les effets du changement climatique. Cette stratégie sera formalisée durant l'exercice 2017-2018.

## Une démarche de progrès permanent

### Le référentiel

Les mesures préventives figurant dans les fiches de risque sont traduites en règles devant être respectées sur tous les sites du Groupe dans le monde ; ces règles sont des standards minima par domaine de risques et constituent ainsi un référentiel groupe de gestion des risques.

### Les audits

Afin de vérifier l'application et l'efficacité de l'ensemble des standards définis ci-dessus, des campagnes d'audit ont été et seront menées par domaine de risques : il s'agit soit des audits de terrain, soit des autoévaluations. Les rapports d'audits et leur synthèse analysent les non-conformités, mesurent les écarts et incluent des propositions d'amélioration.

### Le reporting

Les résultats des audits sont examinés en concertation avec les responsables opérationnels, de façon à cerner les causes des non-conformités et à adopter chaque fois que possible des mesures les supprimant ou *a minima* améliorant la situation. Par ailleurs, les retours

d'expériences ajoutés aux résultats d'audits permettent de développer et d'améliorer les mesures préventives, donc d'abaisser la criticité des risques, de diminuer le nombre de non-conformités et *in fine* de relever les standards.

D'autres règles viendront progressivement enrichir le référentiel. C'est ainsi que cette démarche s'affirme comme un outil de progrès permanent et d'amélioration continue.

## 2.7.3. Procédures relatives à l'élaboration de l'information financière et comptable

Les états financiers consolidés de Vilmorin & Cie sont établis selon les normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'*International Financial Reporting Interpretations Committee* (IFRIC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2017.

Le périmètre d'application des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable comprend la société mère et l'ensemble des filiales intégrées à 100 % dans les comptes consolidés.

### 2.7.3.1. Organisation financière

L'élaboration de l'information financière et comptable s'inscrit dans un processus d'ensemble comportant plusieurs phases :

#### Le plan à moyen terme

Constituant le cadre de référence, un plan à moyen terme décrivant les principales orientations stratégiques est établi au niveau de chaque Business Unit en liaison avec sa Direction de branche. Il fait l'objet d'une actualisation annuelle et d'une validation, par le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif, au niveau de Vilmorin & Cie, ainsi que d'une consolidation selon un processus formalisé.

#### La prévision financière à court terme

Une prévision financière à court terme (« budget ») est établie annuellement par chaque Business Unit au cours du premier semestre de chaque année à un niveau opérationnel détaillé. Elle fait également l'objet d'une validation au niveau de Vilmorin & Cie ainsi que d'une consolidation selon un processus formalisé.

Une actualisation de cette prévision (« *forecast* ») est faite au moins une fois en cours d'exercice.

#### Le reporting mensuel

Chaque société établit un tableau de bord mensuel adapté à son activité. Il est comparé au budget et les écarts sont analysés pour détecter tout décalage et dérive significatifs. Les données de reporting sont également rapprochées de la comptabilité générale.

Les suivis concernent généralement l'activité (chiffre d'affaires et

marges commerciales) et les résultats, le plan d'effectif, le plan de trésorerie et de financement, ainsi que le plan d'investissements.

Les principaux indicateurs de ce reporting sont également consolidés mensuellement selon un processus formalisé. Des comptes trimestriels détaillés, non audités, viennent compléter ce dispositif.

### Les comptes semestriels et les comptes annuels

La préparation des comptes semestriels et des comptes annuels est placée sous la responsabilité des services financiers et de la Direction Générale de chaque filiale.

Des procédures sont définies localement en fonction de l'activité des sociétés ; elles tiennent compte d'un planning général défini au niveau de Vilmorin & Cie.

Les options prises au moment de l'établissement des comptes font l'objet d'une validation par la société avant d'être définitivement arrêtées par les Conseils d'Administration respectifs ainsi que par le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif de Vilmorin & Cie.

Les opérations de consolidation sont réalisées à partir des dossiers de consolidation établis par chaque filiale selon des procédures et un planning spécifiques.

La remontée des informations est structurée de façon à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions selon les principes comptables de Vilmorin & Cie :

- ❖ unicité du référentiel comptable, des méthodes et règles de consolidation,
- ❖ normalisation des formats de restitution,
- ❖ utilisation d'un outil informatique de remontée d'information et de consolidation commun.

### 2.7.3.2. Contrôle

L'ensemble des données destinées à être publiées sont contrôlées et analysées en référence aux informations collectées lors des reportings.

Les instructions données et les contrôles réalisés visent à garantir un processus standard et homogène de formalisation. Les informations sont préparées sous la responsabilité des Business Units et filiales.

La Direction Financière Groupe assure une coordination étroite avec les Commissaires aux Comptes et auditeurs externes, qui interviennent dans les filiales et auprès de son service Consolidation, selon un calendrier défini en commun.

Tous les éléments comptables et financiers préparés par les principales filiales consolidées font l'objet, au minimum, d'un audit lors des clôtures annuelles par les auditeurs externes. Dans ce cadre-là, le Directeur Général et le Directeur Financier de chaque filiale s'engagent ensemble sur la qualité, la fiabilité et l'exhaustivité des informations financières au travers d'une lettre d'affirmation qu'ils cosignent.

Les missions d'audit dans les pays sont confiées presque intégralement aux membres du réseau des deux Commissaires aux Comptes statutaires, qui, après avoir procédé conjointement à l'examen de l'ensemble des comptes et des modalités de leur établissement, assurent la certification des comptes consolidés

de Vilmorin & Cie. Ils certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes consolidés et des comptes sociaux. Ils sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux aux dirigeants et responsables comptables et financiers des Business Units à l'occasion de la situation semestrielle et de la clôture annuelle.

Les comptes consolidés sont soumis à la revue du Comité Exécutif et du Comité d'Audit et de Gestion des Risques, avant leur arrêté par le Conseil d'Administration.

### 2.7.3.3. Évaluation du contrôle interne

L'audit interne a déployé au sein de Vilmorin & Cie, suivant le modèle AMF, des questionnaires de contrôle interne relatifs à l'information comptable et financière. Ces questionnaires ont été revus en collaboration avec les Commissaires aux Comptes, afin de les adapter plus étroitement aux spécificités des métiers et de l'environnement de Vilmorin & Cie.

Ceux-ci ont été déployés auprès des Business Units et filiales sous la forme d'auto-évaluations. Celles-ci font, quant à elles, l'objet au cas par cas d'entretiens menés directement par les Commissaires aux Comptes ou les auditeurs internes.

Pour l'exercice 2016-2017, aucune anomalie majeure n'a été soulignée.

### 2.7.4. Limitations des pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

La Direction Générale de Vilmorin & Cie est assurée par le Président du Conseil d'Administration, Philippe AYMARD. Au cours de l'exercice 2016-2017, il a été assisté dans sa mission par un Directeur Général Délégué, Emmanuel ROUGIER.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires ainsi qu'aux Conseils d'Administration.

Le Directeur Général Délégué dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Dans le cadre de l'organisation interne de la Société, les pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué ont été partiellement limités par le Conseil d'Administration sans que cette limitation ne soit opposable aux tiers.

Ces limitations portent notamment sur les points suivants (selon des limites financières définies par le Conseil d'Administration) :

- ❖ acquisition, apport et cession de participation dans d'autres sociétés ou constitution de sûretés sur ces participations,
- ❖ souscription d'engagements hors bilan,
- ❖ emprunt à l'exception des financements de campagne à moins d'un an,
- ❖ décision d'accorder toutes cautions et constituer toutes hypothèques ou autres garanties sur tous les biens de la Société.

### 2.7.5. Rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux

Comme les exercices précédents, compte tenu de la présence d'Administratrices indépendantes au sein du Conseil d'Administration, il est proposé à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clos au 30 juin 2017 de fixer le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2016-2017 à la somme de 45000 euros.

Par ailleurs, la rémunération des mandataires sociaux bénéficiant d'un contrat de travail se compose de :

- ❖ un salaire fixe faisant l'objet d'une révision annuelle,
- ❖ une partie variable définie en référence à la performance financière de chaque exercice et basée sur le résultat net consolidé,
- ❖ et d'avantages en nature par la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

### 2.7.6. Participation des Actionnaires aux Assemblées Générales

L'ensemble des dispositions relatives à la convocation et à la tenue des Assemblées Générales d'Actionnaires sont définies au titre V des statuts de Vilmorin & Cie, l'assistance et la représentation des Actionnaires étant plus particulièrement fixées dans les articles 28 et 29.

### 2.7.7. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément à la loi, les informations visées à l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, font l'objet de la communication appropriée dans le rapport du Conseil d'Administration.

L'intégralité de ce rapport a fait l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration lors de sa réunion du 18 octobre 2017.

## 2.8. Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Vilmorin & Cie S.A.

### Exercice clos le 30 juin 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Vilmorin & Cie S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- ❖ de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- ❖ d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- ❖ prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- ❖ prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- ❖ déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Les Commissaires aux Comptes  
Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 18 octobre 2017



KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
Laurent GENIN, Associé



VISAS 4  
Commissariat  
Claude AUBERT, Associé



3

# RAPPORT DE GESTION

---

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte  
(Ordinaire et Extraordinaire) du 8 décembre 2017 **RFA** \_\_\_\_\_ 86

# Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) du 8 décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire), conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre Société à l'effet :

- ❖ de vous présenter et de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017,
- ❖ de procéder au renouvellement du mandat de certains Administrateurs, à la nomination d'une nouvelle Administratrice et au renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes,
- ❖ de déléguer à votre Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat des propres actions de votre Société, ainsi qu'à l'émission de valeurs mobilières, par voie d'appel public à l'épargne, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, au mieux des conditions de marché.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

## Activité de l'exercice

### Comptes sociaux

Les comptes sociaux de Vilmorin & Cie sont établis conformément à la réglementation française.

Dans le cadre de sa stratégie de développement et d'innovation, Vilmorin & Cie a consolidé, au cours de l'exercice 2016-2017, l'internationalisation de ses activités, ainsi que ses partenariats en matière de recherche et de développement de nouvelles technologies.

Le chiffre d'affaires de Vilmorin & Cie s'établit en 2016-2017 à 78,3 millions d'euros contre 80,8 millions d'euros l'exercice précédent. Ce chiffre d'affaires correspond essentiellement aux prestations de services réalisées par Vilmorin & Cie au profit de ses filiales dans les domaines de l'administration générale, de la gestion des ressources humaines, des systèmes d'information et des programmes de recherche amont mis en commun.

Ces prestations sont facturées sous forme de quotes-parts de participation aux frais réels engagés (« *management fees* ») et répartis entre les différentes filiales de Vilmorin & Cie selon des clés de répartition basées sur des critères économiques objectifs.

L'ensemble des charges opérationnelles s'élève à 103,3 millions d'euros, en croissance de 6,4 millions d'euros par rapport à 2015-2016.

Le résultat d'exploitation enregistre une perte de 12,9 millions d'euros, en accroissement de 5,1 millions d'euros en référence à l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort à un produit net de 39,6 millions d'euros contre 27,4 millions d'euros en 2015-2016.

Il prend en compte les dividendes perçus des sociétés filiales pour un montant total, cet exercice, de 55,8 millions d'euros, à comparer à 57,2 millions d'euros l'exercice précédent.

Il comprend aussi des dotations nettes aux provisions sur titres de participations pour un montant de 7,6 millions d'euros ainsi que des gains de change pour un montant net de 3,9 millions d'euros.

Enfin, ce résultat financier est également constitué de charges d'intérêts nettes à hauteur de 12,6 millions d'euros, contre 12,7 millions d'euros l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel ressort à une charge nette de 16,2 millions d'euros, liée à la cession d'une participation minoritaire, contre 1,4 million d'euros en 2015-2016.

L'impôt sur les résultats prend en compte l'impact du régime d'intégration fiscale pour lequel le groupe a opté depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2000. Le groupe fiscal est constitué notamment de Vilmorin & Cie, Vilmorin SA, HM.CLAUSE SA, Vilmorin Jardin SA et, depuis l'exercice 2012-2013, Limagrain Europe SA et Limagrain Central Europe SE ; celui-ci fait apparaître pour l'exercice 2016-2017 un produit net de 20,5 millions d'euros, comprenant un crédit d'impôt recherche de 5,1 millions d'euros.

Compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus, le résultat net social s'établit à 26,2 millions d'euros au 30 juin 2017.

Le capital social s'élève au 30 juin 2017 à 317 717 005,50 euros, correspondant à 20 833 902 actions au nominal de 15,25 euros chacune.

Les emprunts et dettes financières affichent au 30 juin 2017 une valeur de 784,2 millions d'euros.

Net des disponibilités et des valeurs mobilières de placement ainsi que des comptes-courants octroyés aux filiales dans le cadre de la gestion de trésorerie du groupe, l'endettement financier net s'élève à 335,2 millions d'euros.

Il est rappelé que Vilmorin & Cie avait mis en place, au cours de l'exercice 2013-2014, un crédit syndiqué de 300 millions d'euros, structuré sous la forme d'une facilité de crédit renouvelable d'une maturité de 5 ans, à échéance de mai 2019, et comportant deux options d'extension d'un an chacune ; une première option a été exercée en mai 2015 et la seconde en avril 2016.

Au 30 juin 2017, ce crédit n'est pas utilisé.

Il fait l'objet d'un engagement de respect de deux ratios financiers consolidés (dette financière nette/EBITDA, EBITDA/charges financières nettes) ; au 30 juin 2017, Vilmorin & Cie est en parfaite conformité avec cet engagement.

Enfin Vilmorin & Cie a décidé de consolider et de diversifier ses ressources financières en réalisant en mars 2017 une opération de placement privé de type « *Schuldschein* » pour un montant de 100 millions d'euros. En parallèle, Vilmorin & Cie a remboursé partiellement 51 millions d'euros du « *Schuldschein* » à échéance mai 2018.

## Comptes consolidés

### Référentiel, principes et méthodes comptables

Les comptes annuels consolidés de Vilmorin & Cie sont établis, à la clôture de l'exercice 2016-2017, en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tels qu'adopté par l'Union européenne au 30 juin 2017.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

Les principes et méthodes comptables adoptés dans les comptes annuels consolidés au 30 juin 2017 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes annuels consolidés établis au 30 juin 2016.

Aucun changement de méthode comptable ou d'estimation ayant un impact sur les comptes annuels consolidés de Vilmorin & Cie n'a été pratiqué par Vilmorin & Cie au cours de l'exercice 2016-2017.

### Comparabilité des données

L'évolution des données de l'exercice 2016-2017 est analysée à données courantes et à données comparables.

Les données comparables sont les données reconstituées à périmètre et taux de change constants ; en ce sens, les données financières retraitées de l'exercice 2015-2016 prennent en compte :

- ❖ l'impact des variations de change, en leur appliquant le taux moyen de l'exercice 2016-2017,
- ❖ les éventuelles évolutions du périmètre de consolidation.

À ce titre l'activité de la société Genica Research (États-Unis. Potagères), acquise en février 2016, n'est pas retraitée en effet périmètre sur l'exercice 2016-2017, la société ayant été intégrée dès juillet 2016 dans les Business Units Potagères HM.CLAUSE pour ses activités américaines et VILMORIN-MIKADO pour ses activités européennes.

### Activité et résultats de l'exercice

Le chiffre d'affaires consolidé, correspondant au revenu des activités ordinaires, s'élève pour l'exercice 2016-2017, à 1 414 millions d'euros, en croissance de 6,7 % à données courantes.

Retraité à données comparables (devises, périmètre), il progresse également de 6,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Après prise en compte des coûts de destruction et de dépréciation des stocks, la marge sur coût des ventes s'établit à 48,6 %, en progression significative de 0,9 point par rapport à 2015-2016.

Les charges opérationnelles nettes s'établissent à 568,7 millions d'euros, contre 531,9 millions d'euros au 30 juin 2016.

Conformément à ses orientations stratégiques, Vilmorin & Cie a continué à accroître de manière mesurée, en 2016-2017, ses programmes de recherche tant en matière de sélection végétale classique qu'en biotechnologies. L'effort de recherche total s'élève à 240,2 millions d'euros contre 225,2 millions d'euros en 2015-2016 et représente désormais 15,2 % du chiffre d'affaires semences des activités destinées aux marchés professionnels et intégrant les activités de la société nord-américaine AgReliant détenue à 50 %.

Ainsi, le résultat opérationnel consolidé s'élève à 118,3 millions d'euros en forte hausse par rapport à l'exercice précédent et fait ressortir une marge opérationnelle comptable de 8,4 %. Celle-ci reflète la belle performance commerciale des activités et la gestion resserrée de l'ensemble des charges d'exploitation. Elle intègre la comptabilisation d'*impairments* pour 6,1 millions d'euros et de coûts de restructuration pour 6,2 millions d'euros.

La quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence est de 33,9 millions d'euros, prenant en compte notamment AgReliant et la société africaine Seed Co.

Le résultat financier enregistre une charge nette de 24,5 millions d'euros contre 36,5 millions d'euros en 2015-2016 et intègre cet exercice des gains de change à hauteur de 0,1 million d'euros contre des pertes de change de 5,4 millions d'euros au 30 juin 2016.

Le coût du financement s'établit à 22,1 millions d'euros contre 23,8 millions d'euros l'exercice précédent.

La charge nette d'impôts sur les résultats s'élève à 37,6 millions d'euros contre 33,8 millions d'euros en 2015-2016. Celle-ci enregistre une charge nette d'impôts différés de 12,6 millions d'euros contre 6,8 millions d'euros l'année précédente.

Enfin, le résultat net total s'élève à 90,1 millions d'euros, en progression très significative (29,3 millions d'euros), par rapport à l'exercice précédent ; la part du Groupe (« attribuable aux propriétaires de la Société ») ressort à 86,9 millions d'euros.

Par rapport à l'exercice précédent, la structure bilancielle au 30 juin 2017 s'est solidifiée avec une nette amélioration du rapport de l'endettement net aux capitaux propres grâce à la forte croissance de l'EBITDA et à un impact limité des opérations de développement. Net de la trésorerie et équivalents de trésorerie (256,3 millions d'euros), l'endettement financier net total ressort à 713,9 millions d'euros au 30 juin 2017 contre 742,3 millions d'euros au 30 juin 2016. La part de l'endettement financier non courant s'établit à 749,2 millions d'euros. Les capitaux propres part du Groupe (« attribuable aux propriétaires de la Société ») s'établissent à 1 196,7 millions d'euros et les intérêts minoritaires (« attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ») à 111,8 millions d'euros.

#### Semences Potagères

Le chiffre d'affaires annuel des Semences Potagères s'établit au 30 juin 2017 à 735,8 millions d'euros, en hausse de 6,8 % à données courantes par rapport à 2015-2016. Retraitée à données comparables, cette augmentation est de 6,2 %.

Dans la continuité des exercices précédents, Vilmorin & Cie confirme sa dynamique de croissance. La hausse d'activité concerne l'ensemble de ses Business Units, qui progressent sur toutes les zones géographiques, et notamment sur des territoires clés au premier rang desquels l'Amérique du Nord.

Au sein d'une gamme produits très diversifiée, les performances sont particulièrement remarquables sur plusieurs espèces stratégiques : la tomate, première espèce potagère au monde en valeur, la carotte, la courgette, le piment/poivron ainsi que l'oignon.

Forte de cet exercice très solide, Vilmorin & Cie confirme ainsi son leadership mondial sur le marché des semences potagères.

Au global, l'activité Semences Potagères améliore sa marge opérationnelle à hauteur de 17,1 % et affiche une contribution nette au résultat consolidé de 84,9 millions d'euros contre 71,6 millions d'euros pour 2015-2016.

#### Semences de Grandes Cultures

Au 30 juin 2017, le chiffre d'affaires annuel Semences de Grandes Cultures s'élève à 626 millions d'euros, en progression de 7,6 % en référence à l'exercice 2015-2016. À données comparables, cette évolution est de +8,3 %.

En Europe, l'activité (530,5 millions d'euros, soit +3,1 % à données comparables) enregistre une croissance sensible, malgré un environnement de marchés toujours difficile, caractérisé par le faible niveau des prix des productions agricoles ainsi que par une pression importante sur les politiques tarifaires.

Dans ce contexte, la situation reste contrastée selon les espèces.

En semences de maïs, dans un marché européen sous tension, les ventes sont en repli. Cette baisse affecte principalement les pays d'Europe de l'Ouest en lien direct avec le retrait des surfaces cultivées, en dépit d'une croissance importante d'activité en Ukraine et en Russie. De même, les ventes en semences de céréales (blé, orge) sont en recul, dans un contexte de baisse du marché des semences commerciales, notamment en France.

Parallèlement, la campagne en tournesol affiche une progression remarquable, notamment en Ukraine et en Russie, confirmant la qualité du portefeuille produits de Vilmorin & Cie et traduisant en outre des gains de parts de marché. Quant à la campagne de semences de colza, elle a enregistré, sur un marché marqué par la poursuite de l'adoption des semences hybrides, une croissance d'excellent niveau, en volume et en valeur ; Vilmorin & Cie concrétise ainsi des gains de parts de marché.

Dans ses autres zones de développement (Amérique du Sud, Asie et Afrique), Vilmorin & Cie réalise un chiffre d'affaires de 95,5 millions d'euros en 2016-2017, en progression de plus de 50 % à données comparables par rapport à 2015-2016.

À cet égard, en Amérique du Sud, dans un contexte de marchés très porteur, la croissance est extrêmement forte (+82,4 % à données comparables), grâce notamment à la seconde partie de la campagne commerciale maïs au Brésil (*safrinha*). Cette excellente performance, tant en volume qu'en valeur, concrétise de plus des gains de parts de marché.

Au global, les nouveaux territoires de développement de Vilmorin & Cie affichent ainsi une très belle croissance. Celle-ci vient concrétiser le renforcement du déploiement à l'international de ses activités en semences de maïs et de blé.

En résultante, la branche Semences de Grandes Cultures affiche une marge opérationnelle de 2,7 %, en croissance sensible, et une contribution bénéficiaire au résultat consolidé de 31,9 millions d'euros, en forte progression de 14,6 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Ce résultat intègre des charges exceptionnelles liées à la réorganisation du dispositif européen des Semences de Grandes Cultures en matière de centres de recherche.

#### Produits de Jardin et Holdings

Le chiffre d'affaires des activités Produits de Jardin et Holdings s'élève à 52,2 millions d'euros au 30 juin 2017. La contribution opérationnelle de ces activités affiche au total une perte de 24,7 millions d'euros, liée majoritairement aux coûts des structures de holdings ; leur apport au résultat net consolidé est négatif à hauteur de 26,7 millions d'euros. Ce résultat intègre des charges d'*impairments* sur les marques et fonds commerciaux de l'activité Produits de Jardin pour 4,9 millions d'euros.

L'activité de Vilmorin & Cie a de nouveau couvert durant l'exercice 2016-2017 différents secteurs d'activité, tant sur les marchés professionnels que grand public, porteurs, en conséquence, d'une saisonnalité marquée et d'une importante technicité des produits et process mis en œuvre. L'ensemble des principaux risques liés à ces activités ainsi que les risques financiers potentiels font l'objet d'une analyse spécifique dans le rapport du Président relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration et au contrôle interne, ainsi que dans les notes annexes aux comptes consolidés.



## Politique d'investissement et propriété immobilière

Chaque exercice, Vilmorin & Cie détermine, dans le cadre de ses procédures budgétaires et en référence à son plan moyen terme, une enveloppe d'investissements déclinée dans leur réalisation entre Business Units.

Ces investissements sont consacrés principalement à la modernisation de ses centres de recherche et au développement de son réseau mondial de recherche. Vilmorin & Cie investit également dans son outil industriel pour garantir la haute qualité de ses produits.

Ainsi, au titre de l'exercice 2016-2017, les investissements corporels se sont élevés à 34,7 millions d'euros.

Conformément aux orientations de gestion de l'exercice 2016-2017, Vilmorin & Cie a été vigilante sur son enveloppe d'investissements en privilégiant ceux consacrés à la recherche. Les investissements ainsi gérés font l'objet, selon les cas et selon la Business Unit concernée, d'un financement par emprunt bancaire ou par autofinancement. De façon plus générale, la politique d'investissement de Vilmorin & Cie privilégie la détention des actifs directement liés à l'activité ; en conséquence, la Société n'est pas propriétaire d'actifs immobiliers significatifs non intégrés à son exploitation. Enfin, il convient de souligner que Vilmorin & Cie n'a actuellement engagé aucun programme d'investissement pluriannuel d'un montant significatif par rapport aux investissements réalisés au cours des derniers exercices.

## Informations sur les délais de paiement

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après le nombre et le montant toute taxe comprise cumulés des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

	Article D.441 I.-1 : Factures <b>reçues</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2 : Factures <b>émises</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	665					227	41					51
Montant total des factures concernées en euros TTC	12 789 989,54	2 824 493,14	80 637,08	13 019,91	75 388,69	2 993 538,82	1 428 144,00	208 331,83	0,00	0,00	189 135,11	397 466,94
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	14,62 %	3,23 %	0,09 %	0,01 %	0,09 %	3,42 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							1,27 %	0,19 %	0,00 %	0,00 %	0,17 %	0,35 %
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues	Néant						Néant					
Montant total des factures exclues	Néant						Néant					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de Commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : jusqu'à 45 jours fin de mois ; à défaut, délais légaux : 30 jours nets						Délais contractuels : 30 jours nets					

## Informations sociales, environnementales et sociétales

L'article 225 de la loi Grenelle II et son décret d'application du 24 avril 2012 entraînent des obligations en matière de publication et de vérification des informations sociales, environnementales et sociétales, auxquelles Vilmorin & Cie est soumise. Ces obligations font l'objet d'un rapport séparé de la part de votre Conseil d'Administration, conformément aux dispositions légales en vigueur.

## Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Au 18 octobre 2017, date d'approbation par le Conseil d'Administration pour la publication des comptes consolidés, Vilmorin & Cie n'a eu connaissance d'aucun événement postérieur qui nécessite la modification de la valeur des actifs et passifs ou une indication complémentaire dans les notes annexes aux comptes consolidés.

## Perspectives d'avenir

L'exercice 2016-2017 a été marqué par un environnement de marchés encore globalement morose, du fait principalement du faible niveau persistant des prix des productions agricoles. Dans ce contexte, Vilmorin & Cie a toutefois démontré ses potentiels de développement et a confirmé ses orientations stratégiques, notamment en termes d'investissement dans la recherche et l'innovation, et de développement mondial sur les marchés professionnels, de l'agriculture et du maraîchage.

L'année 2017-2018 devrait permettre de consolider le potentiel de croissance organique de Vilmorin & Cie dans des conditions de marchés probablement tendues dans le secteur des semences de grandes cultures en Europe ; par ailleurs, Vilmorin & Cie continuera de renforcer de façon raisonnée ses investissements en recherche et développement en particulier sur les technologies amont.

Le développement de Vilmorin & Cie a vocation par ailleurs à s'appuyer sur certains principes définis depuis plusieurs années comme des bases stratégiques fondamentales :

- ❖ investissement soutenu en recherche tant dans les technologies amont que dans la sélection variétale classique,
- ❖ internationalisation permanente des activités dans un contexte de globalisation et de consolidation des marchés,
- ❖ renforcement ou prise de positions concurrentielles par des opérations de croissance externe parfaitement ciblées,
- ❖ ouverture et recherche de partenariats dans les secteurs où l'expertise technique ou la taille critique peuvent constituer pour les sociétés un catalyseur dans leur développement,
- ❖ maintien d'un modèle spécifique d'organisation et de management privilégiant la gestion déléguée aux Business Units et favorisant la mise en œuvre de synergies entre elles.

Fort de cette ligne de conduite, Vilmorin & Cie est en mesure de confirmer sa position de quatrième acteur mondial en semences et d'offrir durablement des perspectives de croissance régulière.

## Filiales, participations et succursales

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au présent rapport conformément à l'article L.233-15 du Code de Commerce<sup>(1)</sup>.

Vilmorin & Cie n'a pas conduit directement d'opération significative d'acquisition ou de cession durant l'exercice 2016-2017.

Elle a en revanche poursuivi un certain nombre d'opérations de reclassement interne de participations dans le cadre de l'optimisation de son organisation juridique et financière.

En vertu de l'article L.233-6 et L.247-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons que notre Société a pris une participation minoritaire dans la société Exotic Systems, société française, au cours de l'exercice écoulé. Elle n'en a cédé aucune.

Conformément à l'article L.232-1, II du Code de Commerce, nous vous informons que notre Société ne dispose d'aucune succursale.

## Actionnariat

Depuis l'augmentation de capital par incorporation de réserves ayant permis l'attribution gratuite d'actions réalisée en janvier 2015, le capital social de Vilmorin & Cie s'élève à 317 717 005,50 euros et est composé de 20 833 902 actions d'une valeur nominale unitaire de 15,25 euros.

Le capital social est majoritairement détenu au 30 juin 2017 à 62,57 % par Groupe Limagrain Holding, à 6,01 % par la société Coopérative Agricole Limagrain et à 5,19 % par Sélia, toutes trois sociétés du Groupe Limagrain.

Les dispositions statutaires de Vilmorin & Cie confèrent un droit de vote double aux actions détenues nominativement pendant une période de plus de quatre ans. Au 30 juin 2017, 15 155 120 actions bénéficiaient de ce droit. Groupe Limagrain Holding, la société Coopérative Agricole Limagrain et Sélia en étaient les principales détentrices donnant au Groupe Limagrain un contrôle en droits de vote de 84,66 %.

Au 30 juin 2017, Vilmorin & Cie détenait 8 153 actions d'autocontrôle correspondant à moins de 0,1 % de son capital.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que les salariés ne détenaient pas de participation au capital social au 30 juin 2017, au titre de ce même article.

## Affectation du résultat et distribution de sommes prélevées sur les primes d'émission

Nous vous proposons d'affecter le résultat de Vilmorin & Cie et de prélever la somme de 239 167,66 euros sur le poste « Primes d'émission » comme suit :

❖ Résultat net au 30 juin 2017	26 253 165,80 euros
❖ Affectation à la réserve légale	1 312 658,29 euros
❖ Résultat au 30 juin 2017 disponible	24 940 507,51 euros
❖ Report à nouveau 30 juin 2017	8 154 568,03 euros
❖ Prélèvement sur les primes d'émission	239 167,66 euros
❖ Dividendes à distribuer	33 334 243,20 euros

Après cette affectation, le montant des « Primes d'émission » sera ramené de 150 182 659,58 euros à 149 943 491,92 euros et le report à nouveau final sera nul.

<sup>(1)</sup> Cf. périmètre de consolidation page 203.

Le dividende net est fixé à 1,60 euro par action. Rapporté au résultat net consolidé part du Groupe, les montants distribués correspondent à 38,4 %.

Le montant total des dividendes ne tient pas compte d'éventuelles actions détenues en autocontrôle, à la date de versement. Les dividendes correspondant à celles-ci seront affectés en report à nouveau.

Nous vous informons par ailleurs que sur les trois derniers exercices, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Nombre d'actions	18 939 911	20 833 902	20 833 902
Nominal	15,25 euros	15,25 euros	15,25 euros
Dividende net par action	1,65 euro	1,57 euro	1,10 euro

## Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 137 262 euros.

Nous vous communiquons, conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code Général des Impôts, les chiffres globaux relatifs aux dépenses visées à l'article 39-5 dudit code.

## Tableau de résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau suivant fait apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

En milliers d'euros	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	288 833	288 833	317 717	317 717	<b>317 717</b>
Nombre d'actions ordinaires	18 939 911	18 939 911	20 833 902	20 833 902	<b>20 833 902</b>
<b>Opérations et résultats</b>					
Chiffre d'affaires total hors taxes	50 308	56 476	62 250	80 819	<b>78 277</b>
> dont France	35 118	38 932	44 473	55 235	<b>51 959</b>
> dont Export	15 190	17 544	17 777	25 584	<b>26 317</b>
> dont Services	49 393	55 439	51 046	70 075	<b>67 360</b>
Résultat avant impôts sur les sociétés, participation et dotations aux amortissements et provisions	29 594	29 205	10 059	36 306	<b>22 986</b>
Résultat après impôts sur les sociétés, participation et dotations aux amortissements et provisions	22 300	39 372	14 580	32 700	<b>26 253</b>
Résultat distribué	31 246	31 251	32 709	22 917	<b>33 334</b>
<b>Résultat par action (en euros)</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,23	2,28	1,31	2,68	<b>2,09</b>
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,17	2,07	0,70	1,57	<b>1,26</b>
Dividende attribué à chaque action	1,65	1,65	1,57	1,10	<b>1,60</b>
<b>Effectifs</b>					
Effectif moyen propre <sup>(1)</sup>	183	209	236	257	<b>264</b>
Masse salariale totale	10 725	12 701	13 906	16 735	<b>18 266</b>

<sup>(1)</sup> En nombre de personnes

## Prêts inter-entreprises

Nous vous informons que notre Société n'a consenti aucun prêt en vertu des articles L.511-6, 3 bis et R.511-2-1-1 du Code monétaire et financier.

## Information du Comité d'Entreprise

Nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'article L.2323-8 du Code du Travail, les résultats de votre Société ont été communiqués et présentés au Comité d'Entreprise avant l'Assemblée Générale.

## Conventions réglementées

Nous vous informons qu'une convention nouvelle soumise à la procédure des conventions réglementées visée à l'article L.225-38 du Code de Commerce a été présentée au Conseil d'Administration au cours de l'exercice ouvert du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017.

Les conventions conclues et approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé, ont été réexaminées par le Conseil d'Administration de notre Société.

Ces conventions ont été portées à la connaissance des Commissaires aux Comptes en vue de l'établissement de leur rapport sur les conventions et engagements réglementés.

## Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote de la Société et une filiale de la Société

Conformément à l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucune convention n'a été conclue entre l'une des filiales de notre Société et un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote de la Société.

## Mode de gestion de l'entreprise

Au 30 juin 2017, l'administration de votre Société est confiée à un Conseil d'Administration composé de sept membres.

Au 30 juin 2017, le Conseil d'Administration était composé de la façon suivante :

- Président Directeur Général : Philippe AYMARD
- Membres du Conseil d'Administration :
  - Joël ARNAUD
  - Mary DUPONT-MADINIER, Administratrice indépendante
  - Jean-Yves FOUCAULT
  - Miriam MAES, Administratrice indépendante
  - Sébastien VIDAL
  - Pascal VIGUIER

Leur mandat arrivant à expiration, votre Conseil d'Administration vous propose de renouveler pour une nouvelle durée de trois ans, les mandats de Madame Mary DUPONT-MADINIER et de Messieurs Philippe AYMARD et Sébastien VIDAL.

Conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext, le Conseil d'Administration propose d'élargir la mixité du Conseil d'Administration par la nomination en tant qu'Administratrice de Madame Annick BRUNIER, pour une période de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020, en remplacement de Joël ARNAUD dont le mandat arrive à échéance.

Au cours de l'exercice 2016-2017, Philippe AYMARD a été assisté dans sa mission par un Directeur Général Délégué, Emmanuel ROUGIER. Ce dernier atteindra au cours de l'exercice 2017-2018, la limite d'âge statutaire.

Au cours de l'exercice 2016-2017, votre Conseil d'Administration s'est réuni à sept reprises.

Les Administrateurs de Vilmorin & Cie sont largement investis de responsabilités dans les Conseils d'Administration ou autres instances équivalentes de ses principales filiales.

En référence aux préconisations du rapport AFEP-MEDEF d'octobre 2003 et de la recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005, le Conseil d'Administration a été élargi dès décembre 2007 pour intégrer un Administrateur indépendant.

À partir de l'exercice 2016-2017, le Conseil d'Administration a décidé de se référer désormais au Code de gouvernement d'entreprise Middlednext, révisé en septembre 2016 en substitution au Code AFEP-MEDEF, considérant que les points de vigilance et recommandations de ce Code sont mieux adaptés à Vilmorin & Cie au regard notamment de la structure de son capital et de son actionariat.

Le Conseil d'Administration a mis en place, formellement depuis 2010, un Comité d'Audit et de Gestion des Risques présidé actuellement par Miriam MAES, Administratrice indépendante. Ce comité spécialisé est chargé en particulier de s'assurer du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité de l'ensemble des systèmes de gestion des risques, ainsi que du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes et auditeurs externes.

Concernant les autres dispositions du Code Middlednext, le Conseil d'Administration met en pratique les différentes recommandations formulées à ce jour, dans le respect des spécificités de Vilmorin & Cie.

## Rémunérations et avantages de toute nature perçus par les mandataires sociaux

À l'exception des deux Administratrices indépendantes, le Président Directeur Général et l'ensemble des Administrateurs exercent leur mandat à titre gratuit.

Il est ainsi proposé à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clos au 30 juin 2017 de fixer le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2016-2017 à la somme de 45 000 euros.

Aucune autre opération ou convention n'a été conclue par votre Société avec ses mandataires sociaux.

Emmanuel ROUGIER, Directeur Général Délégué, se voit attribuer une rémunération comportant une part fixe forfaitaire complétée d'une part variable définie, exercice par exercice, en référence uniquement à la performance financière du groupe, exprimée en « pour mille » du résultat net consolidé de Vilmorin & Cie. La formulation du calcul de cette quote-part de résultat est revue en début d'exercice puis est appliquée en fin d'exercice après approbation définitive des comptes consolidés. Son montant n'est pas plafonné. Au titre de l'exercice 2016-2017, cette rémunération s'élève au total à 312,4 milliers d'euros, dont une partie variable de 60,8 milliers d'euros. Les engagements totaux relatifs aux indemnités de fin de carrière d'Emmanuel ROUGIER s'élèvent au 30 juin 2017 à 446,4 milliers d'euros.

En application de l'article L.225-37-2 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale les principes et critères applicables à la détermination, répartition et à l'attribution des éléments fixes et variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général Délégué pour l'exercice qui se clôturera le 30 juin 2018 et constituant la politique de rémunération le concernant.

Ces principes et critères sont rappelés ci-dessous :

- ❖ rémunération fixe forfaitaire,
- ❖ part variable définie, exercice par exercice, en référence uniquement à la performance financière du groupe, exprimée en « pour mille » du résultat net consolidé de Vilmorin & Cie,
- ❖ avantage en nature consistant en la mise à disposition d'un véhicule de fonction,
- ❖ indemnité de fin de carrière.

En application de l'article L.225-100 du Code de Commerce, les montants résultant de la mise en œuvre de ces principes et critères seront soumis à l'approbation des Actionnaires lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 30 juin 2018.

Nous vous proposons d'approuver les principes et critères tels que présentés dans ce rapport.

## Organes de contrôle

Le commissariat aux comptes de Vilmorin & Cie est assuré par KPMG Audit, Département de KPMG SA, et par Visas 4 Commissariat.

Le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire attribué à VISAS 4 étant arrivé à échéance, votre Conseil d'Administration vous propose de le renouveler pour une durée de six exercices soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023.

Il est par ailleurs indiqué que les services autres que la certification des comptes fournis par les Commissaires aux Comptes au cours de l'exercice à notre Société et aux entités contrôlées ont été les suivants :

- ❖ missions d'attestations réalisées par KPMG SA,
- ❖ prestations juridiques et fiscales fournies par les membres du réseau KPMG.

## Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées, principalement avec le Groupe Limagrain, sont décrites dans la note 32 des notes annexes aux comptes consolidés au 30 juin 2017 et elles se sont poursuivies au cours de cet exercice sur les mêmes bases qu'en 2015-2016.

## Programme de rachat d'actions dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de Commerce

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de Commerce, nous vous informons que dans le cadre de la régularisation du cours de notre titre et du programme de rachat voté par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 9 décembre 2016, nous avons réalisé, au cours de l'exercice, les opérations suivantes :

Nombre de titres achetés	129 561
Prix moyen d'achat	63,26 euros
Nombre de titres vendus	130 722
Prix moyen de vente	62,27 euros.

Au 30 juin 2017, notre Société détenait 8 153 actions, correspondant à moins de 0,1 % du capital, pour une valeur d'achat de 597,4 milliers d'euros à un prix moyen unitaire de 73,27 euros.

Au 30 septembre 2017, notre Société détenait 3 398 titres d'autocontrôle, correspondant à moins de 0,1 % du capital.

Afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularisation de la cotation de notre titre, votre Conseil d'Administration vous propose à nouveau de l'autoriser à acheter ou à vendre, pour une durée maximum de 18 mois, les propres actions de la Société conformément aux dispositions de l'article L.225-209 et suivants du Code de Commerce en vue :

- ❖ d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- ❖ de la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société,
- ❖ de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Ces opérations seront effectuées conformément à la réglementation en vigueur et aux conditions suivantes :

- ❖ le prix maximum d'achat est fixé à 100 euros par action,
- ❖ le montant maximum d'actions susceptibles d'être achetées est fixé à 1 million d'actions représentant un engagement maximum potentiel de 100 millions d'euros.

### Autorisation de réaliser un appel public de capitaux

Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 9 décembre 2016, des résolutions avaient été prises autorisant le Conseil d'Administration à pouvoir procéder, le cas échéant, à l'émission d'obligations ou autres titres de créance assimilés ainsi qu'à l'augmentation du capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.

En application de l'article L.225-100 du Code de Commerce, nous présentons, en annexe au présent rapport, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et pouvoirs accordés par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

Pour rester attentifs à l'évolution du marché et des opportunités qui pourraient se présenter dans le cadre des projets de développement de Vilmorin & Cie, nous vous proposons de renouveler ces autorisations selon les modalités exposées ci-après.

### Émission d'obligations ou autres titres de créance assimilés

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'Administration à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, tant en France qu'à l'étranger et/ou sur les marchés internationaux, en euro ou en monnaie étrangère, ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec ou sans appel public à l'épargne, d'obligations ou de tous autres titres de créance assimilés jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 600 millions d'euros ou de la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère, ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

Le Conseil d'Administration pourra décider que les obligations, ou autres titres de créance, auront le caractère de titres subordonnés à durée déterminée ou indéterminée, la subordination pouvant concerner le capital et/ou les intérêts de ces titres.

Le Conseil d'Administration pourra réaliser ces émissions dans la limite fixée ci-dessus, en se conformant à la loi et aux statuts et pourra, par ailleurs :

- ❖ fixer l'époque ou les époques d'émission,
- ❖ déterminer la monnaie d'émission et le montant nominal de l'emprunt,
- ❖ arrêter les termes et conditions des obligations et/ou des titres de créance à émettre et notamment leur valeur nominale, leur prix d'émission, leur taux d'intérêt fixe et/ou variable, et les dates de paiement, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime et fixer en fonction des conditions de marché la durée et les modalités d'amortissement de l'emprunt,
- ❖ d'une manière générale, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités relatives à l'émission, à la cotation, et au service financier desdites obligations et/ou desdits titres de créance, constituer la masse des porteurs d'obligations dans les conditions prévues par la loi, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs pour décider, s'il y a lieu, d'attacher une garantie aux titres à émettre et, le cas échéant, définir et conférer cette garantie, et prendre toutes mesures à ce sujet.

### Augmentation du capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'Administration à l'effet de procéder, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, ces émissions étant soumises notamment aux conditions et modalités suivantes :

- ❖ chaque émission d'actions de la Société porte sur un montant nominal maximum de 300 millions d'euros, auquel s'ajoute, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions,
- ❖ chaque émission de valeurs mobilières autres que des actions, pouvant donner accès au capital ne pourra être supérieure à 300 millions d'euros, ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité monétaire fixée par référence à plusieurs monnaies,
- ❖ en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les valeurs mobilières sans création de droits négociables et cessibles,
- ❖ le prix d'émission des bons émis seuls devra, par action à créer, être tel que la somme de ce prix et du prix d'exercice de chaque bon soit au moins égale à la moyenne pondérée des cours des actions anciennes constatés lors des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%.

En outre, le Conseil d'Administration pourra faire usage des autorisations qui lui seront accordées pour procéder, pour les cas où une des sociétés, dont votre Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social émettrait des valeurs mobilières pouvant donner accès au capital de votre Société, à l'émission de ces valeurs mobilières.

### Émission d'actions, de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier

Nous vous demandons également de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'Administration à l'effet de procéder, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de Commerce, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code

monétaire et financier, ces émissions étant soumises notamment aux conditions et modalités suivantes :

- ❖ Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme est fixé à 20 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration, ce montant s'imputant sur le montant du plafond global soumis à votre Assemblée Générale dans sa dix-neuvième résolution ou, le cas échéant, sur le montant des plafonds prévus par des résolutions de même nature qui pourraient éventuellement succéder auxdites résolutions pendant la durée de validité de la présente délégation ; étant précisé qu'à ces plafonds s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, et qu'en tout état de cause, les émissions de titres réalisées en vertu de la présente délégation sont limitées conformément à la loi à 20% du capital social par an.
- ❖ Le prix de souscription des actions et/ou valeurs mobilières émises sera déterminé conformément aux dispositions des articles L.225-136 et R.225-119 du Code de Commerce.

En outre, le Conseil d'Administration pourra faire usage des autorisations qui lui seront accordées pour procéder, pour les cas où une des sociétés, dont votre Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social émettrait des valeurs mobilières pouvant donner accès au capital de votre Société, à l'émission de ces valeurs mobilières.

L'ensemble des modalités de ces délégations sont développées dans le projet des résolutions ordinaires et extraordinaires (douzième résolution et de la seizième à la vingtième résolution) soumises à votre approbation ainsi que dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

### Augmentation de capital réservée aux salariés

Nous vous informons que, conformément à l'article L.225-129-6 du Code de Commerce, nous devons vous présenter, lors de toute décision d'augmentation de capital, un projet de résolution permettant de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un plan d'épargne Groupe. Ce projet vous est présenté dans la vingtième résolution soumise à votre vote.

Les dispositions préconisées par cette législation ne nous paraissant pas adaptées à la situation spécifique de notre Société et de notre Groupe, votre Conseil d'Administration ne formule, à cette occasion, aucune recommandation de vote et laisse celui-ci à la libre appréciation de chaque actionnaire.

### Dispositions générales

L'établissement des documents financiers est réalisé conformément à la réglementation en vigueur et prend en compte, pour les comptes consolidés, les principes de comptabilisation et d'évaluation IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne au 30 juin 2017.

Vos Commissaires aux Comptes relatent dans leurs rapports l'accomplissement de leur mission.

À l'exception de la vingtième résolution, votre Conseil d'Administration vous invite à adopter les résolutions ordinaires et extraordinaires qu'il soumet à votre approbation.

### Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale du 11 décembre 2015 et du 9 décembre 2016 au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital

Objet de la délégation	Durée de validité	Montant nominal maximum	Date et modalités d'utilisation par le Conseil d'Administration
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créance, avec <b>maintien</b> du droit préférentiel de souscription	24 mois	300 millions d'euros	Néant
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créance, avec <b>suppression</b> du droit préférentiel de souscription	24 mois	200 millions d'euros	Néant
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires, et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier	26 mois		20% du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration
Plafond global à l'ensemble des autorisations ci-dessus	-	500 millions d'euros	Néant





## 4

# INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

<b>4.1. La démarche RFA</b>	<b>98</b>
4.1.1. La stratégie RSE	98
4.1.2. Les enjeux clés et l'analyse de matérialité	98
4.1.3. Les 3 priorités RSE	100
<b>4.2. Proposer des solutions agroalimentaires innovantes et responsables RFA</b>	<b>101</b>
4.2.1. Développer des solutions végétales et culturales à forte valeur ajoutée	101
4.2.2. Assurer aux clients et aux consommateurs accessibilité, sûreté et qualité des produits	102
4.2.3. Accompagner l'évolution de différents modèles d'agriculture pour un monde plus durable	104
<b>4.3. Conduire les activités de manière éthique, durable et efficace RFA</b>	<b>106</b>
4.3.1. Favoriser le développement à long terme des collaborateurs et la transmission de leurs savoirs	106
4.3.2. Exprimer et diffuser l'éthique des affaires	114
4.3.3. Optimiser l'utilisation des ressources naturelles de manière durable et maîtriser son impact sur le changement climatique	117
<b>4.4. Construire de nouveaux modes de relation et de création de valeur RFA</b>	<b>124</b>
4.4.1. Rassembler les salariés au sein d'un projet commun et d'une culture partagée	124
4.4.2. Faire du dialogue avec les parties prenantes une richesse	128
4.4.3. S'impliquer dans la Société et agir pour le développement des territoires d'implantation	129
<b>4.5. Note méthodologique RFA</b>	<b>132</b>
4.5.1. Périmètre	132
4.5.2. Procédures méthodologiques	132
4.5.3. Pertinence et choix des indicateurs	132
4.5.4. Consolidation et contrôle interne	133
<b>4.6. Table de concordance des informations sociales, environnementales et sociétales RFA</b>	<b>134</b>
<b>4.7. Rapport du tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales RFA</b>	<b>139</b>

## 4.1. La démarche

### 4.1.1. La stratégie RSE

S'appuyant sur les fondements coopératifs de son actionnaire de référence, Limagrain, la stratégie de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) de Vilmorin & Cie est bâtie dans une vision systémique et partenariale afin de permettre des engagements durables.

Elle émane des travaux des Business Units. Depuis 2012, ces dernières formalisent leur propre politique RSE en s'appuyant sur le cadre de l'ISO 26000, notamment sa déclinaison propre au secteur agroalimentaire, et sur les 10 principes du Pacte Mondial.

#### 4.1.1.1. La méthodologie et la hiérarchisation des enjeux

Des diagnostics et analyses de matérialité intégrant le retour de près de 250 parties prenantes internes et externes ont été conduits dans différentes entités du Groupe, choisies pour la représentativité de leurs activités et de leurs responsabilités à l'égard des marchés et de la société. Cela permet de donner au Groupe les moyens d'identifier et transformer des problématiques environnementales, économiques et sociétales en opportunités de développement, bénéficiant au plus grand nombre et limitant les prélèvements sur les ressources.

En complément, chaque Business Unit impliquée a organisé un groupe de travail interne pour définir des objectifs à moyen terme et formaliser son propre plan d'actions. Cette méthode basée sur la co-construction a permis de définir une stratégie qui répond aux enjeux RSE les plus importants de chaque activité, tout en adaptant les plans d'actions aux spécificités des métiers et des zones géographiques. Elle permet également d'assurer la cohérence avec les priorités RSE formalisées par le Groupe.

En corollaire, plusieurs types de programmes sont menés dans les Business Units pour sensibiliser les salariés, leur permettre de bien s'approprier les sujets liés à la RSE, les informer des engagements et des progrès en la matière. L'objectif est de garantir leur implication, élément clé de la réussite d'une démarche RSE. Cela se concrétise par exemple par des articles d'information dans les journaux internes, des modules d'*e-learning* sur certains sujets comme l'éthique ou l'anti-discrimination, ou encore des contributions volontaires et actives avec des ONG.

En outre, pour assurer le pilotage et l'amélioration continue de la politique RSE, un processus de reporting extra-financier structuré et normalisé, accompagné d'un glossaire d'indicateurs RSE communs à l'ensemble du Groupe, a été mis en place. Les résultats doivent apporter la preuve non seulement de l'engagement du Groupe mais également de la pertinence et de l'efficacité des actions entreprises.

### 4.1.1.2. L'organisation opérationnelle

Le management de la RSE repose sur une démarche de progrès continu déployée à l'échelle de l'actionnaire de référence de Vilmorin & Cie, Limagrain. Elle fait l'objet d'une organisation dédiée ; les missions RSE sont ainsi coordonnées, depuis mars 2016, par le département RSE de la Direction des Progrès du Groupe.

Cette dernière est rattachée à la Direction Générale et rassemble les départements : assurances et gestion des risques, qualité OGM\*, juridique et RSE. Le département RSE est composé de deux personnes permanentes qui s'appuient, depuis 4 ans, sur l'expertise d'un comité RSE constitué de correspondants RSE des différentes filiales et représentant différents métiers.

### 4.1.2. Les enjeux clés et l'analyse de matérialité

En 2016, le Groupe a réalisé son analyse de matérialité, en collaboration avec un tiers externe. L'objectif était d'affiner l'identification des enjeux de RSE et de les hiérarchiser, dans une logique d'amélioration continue suite aux diagnostics ISO 26000 initiés en 2012. Cet exercice fournit un outil de dialogue avec les parties prenantes externes et nourrit les réflexions stratégiques liées à la revue de la démarche RSE.

En ce qui concerne l'évaluation des critères de matérialité, l'appréciation interne de l'importance des enjeux listés est issue de la consolidation des évaluations faites *via* les diagnostics ISO 26000 complétées d'interviews supplémentaires, internes et externes pour une représentation plus juste des activités du Groupe. Une pondération des résultats en fonction du chiffre d'affaires de chaque Business Unit a été prise en compte.

L'importance pour l'externe a été définie *via* l'évaluation de trois critères qui permettent de refléter les attentes des grandes typologies de parties prenantes de Vilmorin & Cie, à savoir :

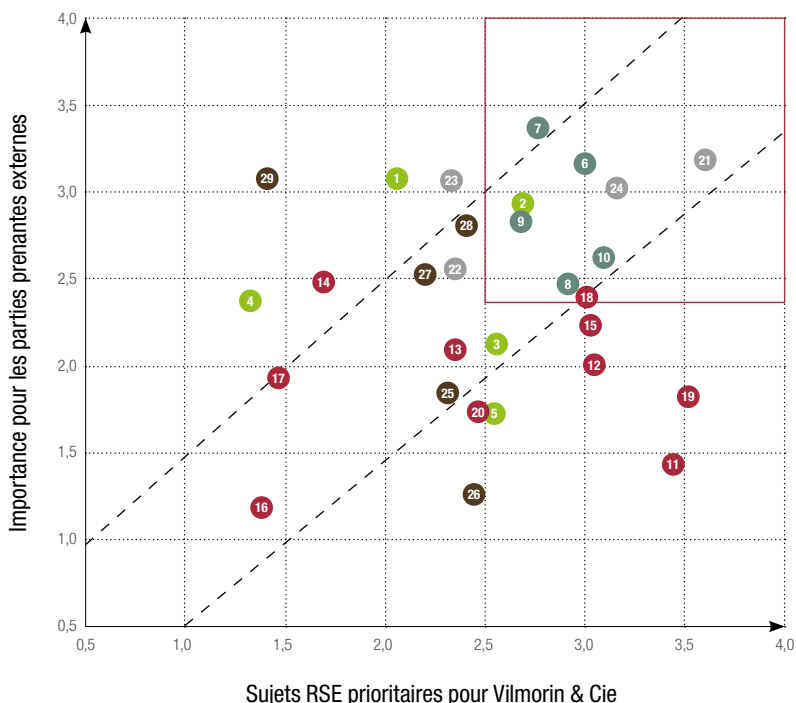
- ❖ les investisseurs, par l'évaluation du niveau d'attentes des agences de notation extra-financière principalement ;
- ❖ le marché, *via* l'évaluation du niveau de prise en compte des différents enjeux par les concurrents, des attentes clients et fournisseurs exprimées dans les interviews réalisées et l'analyse des questionnaires envoyés par les clients ;
- ❖ les consommateurs et la société civile, au travers de l'évaluation de la couverture médiatique des différents enjeux dans la presse généraliste et économique, française et internationale.

Les résultats donnent des clés de lecture et permettent de distinguer les éléments capitaux pour le succès présent et futur de l'entreprise en termes de RSE, et les éléments de moindre importance. Ils sont ré-évalués régulièrement, dans une approche de progrès continu, afin de prendre en compte au mieux les évolutions de contexte et les attentes des parties prenantes. En 2017, l'analyse de matérialité a ainsi été revue suite à l'analyse des sujets RSE de 5 titres de presse japonais et de retours d'interviews internes et externes effectuées sur le périmètre de VILMORIN-MIKADO.

La matrice de matérialité de Vilmorin & Cie présente 29 enjeux positionnés en fonction de leur niveau d'impact sur l'activité du groupe, des attentes des parties prenantes, de leur résonance médiatique et de leur maîtrise par l'entreprise. 7 enjeux apparaissent prioritaires : 2 enjeux de ressources humaines - attractivité et gestion des talents dans le monde ; santé, sécurité et bien-être des salariés ; et 5 enjeux de gouvernance - éthique des affaires et transparence ; mode de

gouvernance ; politiques d'achats responsables ; relations avec les parties prenantes, participation au débat public et respect des droits humains. Ils sont au cœur des engagements RSE de Vilmorin & Cie. Les actions menées pour y répondre sont détaillées dans les chapitres « Conduire les activités de manière éthique, durable et efficace » et « Construire de nouveaux modes de relation et de création de valeur ».

La matrice de matérialité de Vilmorin & Cie



Environnement

- 1 Émission de GES et pollution de l'air
- 2 Gestion et qualité de l'eau et des effluents
- 3 Gestion et valorisation des déchets
- 4 Préservation de la biodiversité
- 5 Qualité des sols

Gouvernance

- 6 Éthique des affaires et transparence
- 7 Mode de gouvernance
- 8 Politique d'achats responsables
- 9 Relation avec les parties prenantes et participation au débat public
- 10 Respect des Droits de l'Homme

Produits et Services

- 11 Accès au progrès (propriété intellectuelle)
- 12 Adaptation aux conditions climatiques et conditions locales des produits
- 13 Efficience des exploitations agricoles (consommation de ressources)
- 14 Marketing et communication responsable (dont information aux clients)
- 15 Partenariats et innovation avec les clients
- 16 Prise en compte de la diversité des goûts et des cultures
- 17 Qualité nutritionnelle des produits
- 18 Qualité sanitaire des produits
- 19 Suivi et réponse aux évolutions du marché (besoins, acceptabilité des technologies, transformation digitale, etc.)
- 20 Traçabilité

Ressources Humaines

- 21 Attractivité et gestion des talents dans le monde
- 22 Dialogue social et management participatif
- 23 Diversité et égalité des chances
- 24 Santé, sécurité et bien-être des salariés

Sociétal

- 25 Développement des territoires
- 26 Prise en compte de la diversité des agricultures
- 27 Sécurité alimentaire
- 28 Performance économique des exploitations et développement des filières
- 29 Soutien aux communautés et mécénat

### 4.1.3. Les 3 priorités RSE

Formalisée au niveau du Groupe à partir de 2012, la stratégie RSE de Vilmorin & Cie a été révisée en 2016-2017 pour intégrer notamment les résultats de plusieurs analyses de matérialité établies au niveau du Groupe et de certaines Business Units. Elle se déploie aujourd'hui autour de trois priorités.



- ❖ Développer des solutions végétales et culturelles, à forte valeur ajoutée
- ❖ Assurer aux clients et aux consommateurs, accessibilité, sûreté et qualité des produits
- ❖ Accompagner l'évolution de différents modèles d'agriculture pour un monde plus durable

**Proposer des solutions agroalimentaires, innovantes et responsables**



- ❖ Favoriser le développement à long terme des collaborateurs et la transmission de leurs savoirs
- ❖ Exprimer et diffuser l'éthique des affaires
- ❖ Optimiser l'utilisation des ressources naturelles de manière durable et maîtriser son impact sur le changement climatique

**Conduire les activités de manière éthique, durable et efficace**



- ❖ Rassembler les salariés au sein d'un projet commun et d'une culture partagée
- ❖ Faire du dialogue avec les parties prenantes une richesse
- ❖ S'impliquer dans la société et agir pour le développement des territoires d'implantation

**Construire de nouveaux modes de relation et de création de valeur**

#### 1. Proposer des solutions agroalimentaires innovantes et responsables

Cette priorité met l'accent sur la prise en compte, dès le processus d'innovation, des impacts des produits et services. Elle doit permettre d'identifier les besoins des différents maillons des filières végétales qu'adresse Vilmorin & Cie en termes de durabilité, pour assurer sûreté, qualité et adaptation des produits de Vilmorin & Cie tout en limitant leurs effets négatifs, selon une exigence de performance économique, sociale, sociétale et environnementale.

#### 2. Conduire les activités de manière éthique, durable et efficace

Il s'agit de la posture d'entreprise. L'objectif est de rendre le groupe plus agile, éthique et responsable pour se positionner plus efficacement sur de nouveaux marchés de façon pérenne. Cet axe de progrès doit également permettre de limiter les prélèvements sur les ressources ; de contribuer à la création et la préservation de valeur à court, moyen et long termes, en participant au développement des activités du groupe et en optimisant la gestion des risques environnementaux, sociaux et sociétaux, dans des contextes d'affaires variés et évolutifs.

**Vilmorin & Cie fait partie du Gaïa Index<sup>(1)</sup>** depuis 2014. À l'automne 2016, le groupe a intégré l'Indice Gaïa<sup>(2)</sup> qui rassemble, chaque année, les 70 meilleurs acteurs du panel Gaïa-Index et informe les investisseurs sur la transparence et la performance RSE des Small et Mid Caps (SMID). Le groupe a obtenu le classement suivant : 56<sup>e</sup> ex-aequo/230 au classement général et 37<sup>e</sup>/85 au classement – Catégorie « Chiffre d'affaires > 500 millions d'euros » avec une note générale de 80/100. Il s'agit d'un signe fort qui marque les progrès de Vilmorin & Cie en termes de performance extra-financière.

#### 3. Construire de nouveaux modes de relation et de création de valeur

La troisième priorité concerne le partage des principes RSE de Vilmorin & Cie avec ses parties prenantes au sens large, c'est-à-dire la construction de nouveaux partenariats, de nouveaux modes de relation et la création de valeur partagée grâce à l'instauration d'un dialogue permanent, d'une écoute active et de relations responsables. Elle inclut également la participation au développement des territoires où Vilmorin & Cie est implantée, en s'assurant de l'impact positif de ses activités et de sa contribution à l'accessibilité pour tous, à une alimentation de qualité, saine et équilibrée.

<sup>(1)</sup> Le Gaïa-Index est une filiale d'EthiFinance spécialisée dans l'analyse et la notation RSE des PME-ETI européennes.

<sup>(2)</sup> L'indice Gaïa se compose de 230 ETI-PME cotées à la Bourse de Paris respectant deux des trois critères suivants, chiffre d'affaires < 5 Mds €, capitalisation < 5 Mds €, salariés < 5 000, et dont le titre est suffisamment liquide.

## 4.2. Proposer des solutions agroalimentaires innovantes et responsables

795 millions<sup>(1)</sup> de personnes souffrent aujourd'hui de la faim dans le monde et plus de deux milliards<sup>(1)</sup> de malnutrition. Parallèlement, près de deux milliards<sup>(1)</sup> d'adultes (de plus de 18 ans) souffrent de surpoids notamment en raison d'une alimentation déséquilibrée et trop abondante. 600 millions<sup>(1)</sup> d'entre eux sont qualifiés d'obèses (IMC > 30).

Il faudra par ailleurs nourrir une population mondiale toujours croissante : près de 10 milliards de personnes en 2050 (8,3 milliards dès 2030<sup>(1)</sup>) et accompagner la transition nutritionnelle tout en veillant à respecter les traditions culinaires et les équilibres alimentaires.

Pour relever ce défi, la production agricole doit croître de 70 % d'ici à 2050<sup>(2)</sup>, en quantité - mais aussi en qualité et en diversité, ce qui nécessite d'augmenter les rendements, d'optimiser l'utilisation des terres et de valoriser les filières agricoles.

Pour contribuer à nourrir bien près de 10 milliards de personnes et réduire l'impact environnemental des activités du groupe, innover est une priorité. L'innovation doit également permettre de favoriser la coexistence de toutes les agricultures dans une combinaison équilibrée et diversifiée. Pour Vilmorin & Cie, dont la vocation première est de contribuer à répondre à ces enjeux alimentaires mondiaux, l'innovation est le socle de la performance et de la compétitivité. Ainsi Vilmorin & Cie met au point des semences potagères et de grandes cultures à haute valeur ajoutée et consacre 15,2 %<sup>(3)</sup> de son chiffre d'affaires professionnel à la recherche en 2016-2017. La recherche mobilise 29 % des effectifs du groupe.

### Chiffres clés

# 324

variétés de semences potagères et de grandes cultures ont été lancées sur le marché en 2016-2017.

Vilmorin & Cie consacre plus de 20 millions d'euros par an pour la conservation de la diversité génétique des espèces travaillées. Pour le maïs en Europe, cela représente 30 000 variétés (lignées et populations) préservées dans les collections du Groupe.

Pour Vilmorin & Cie, l'innovation concerne en premier lieu l'innovation variétale. Le progrès scientifique, notamment en matière de génétique, a permis de réaliser des avancées rapides et utiles pour l'amélioration des plantes. Les résultats de la création variétale permettent aujourd'hui de proposer des variétés de semences plus productives, mieux adaptées aux climats et aux spécificités des différents territoires, plus résistantes aux maladies et aux insectes tout en garantissant des qualités nutritionnelles optimales. Les équipes de recherche travaillent sur plus de 60 espèces, contribuant ainsi à enrichir le monde végétal.

L'innovation est également, suivant la chaîne de valeur, agronomique. En effet, les pratiques agricoles sont elles aussi améliorées grâce à l'intégration de la génétique et des technologies numériques. Les efforts de Vilmorin & Cie portent en particulier sur l'agriculture de précision, qui permet de compléter le regard et l'expérience de l'agriculteur pour les modéliser sous forme de données. Cela permet par exemple de mieux connaître et protéger les sols, ou encore d'adopter une démarche de lutte biologique dans les serres.

C'est en inventant une agriculture plus respectueuse de l'environnement, plus productive et en phase avec les attentes de la société et des agriculteurs que Vilmorin & Cie pourra développer un modèle durable et compétitif capable de répondre aux enjeux alimentaires.

Les spécificités du modèle de développement de Vilmorin & Cie ainsi qu'une présentation détaillée de la recherche sont décrites en partie 1 à partir des pages 30 et 34.

### 4.2.1. Développer des solutions végétales et culturales à forte valeur ajoutée

Au cours des années à venir, l'agriculture devra faire face à la conjonction de grands défis mondiaux : démographie croissante, concurrence accrue pour l'accès à des ressources en eau et en énergie en constante diminution, changement climatique. La contribution majeure de Vilmorin & Cie en tant que semencier est d'améliorer sa réactivité et la capacité d'adaptation des cultures. Ainsi, au sein du groupe, le travail des sélectionneurs permet d'ajuster les variétés cultivées aux écosystèmes agricoles, à leurs contraintes (climat, qualité des sols, surfaces). Ils créent les variétés de demain, des variétés qui répondent aux besoins de performance des agriculteurs, qui permettent de développer la biodiversité au sein de chacune des espèces travaillées et qui préservent les milieux dans lesquels elles seront cultivées.

En 2016-2017, Vilmorin & Cie a ainsi lancé 324 variétés, dont 214 variétés de semences potagères et 110 variétés de semences de grandes cultures. Au total ce sont plus de 3 600 variétés, couvrant près de 60 espèces végétales qui sont commercialisées par Vilmorin & Cie dans le monde.

<sup>(1)</sup> Source : FAO.

<sup>(2)</sup> Source : FAO et IFPRI Impacts.

<sup>(3)</sup> Donnée calculée sur le chiffre d'affaires semences des activités destinées aux marchés professionnels et intégrant 50 % des activités d'AgReliant (Amérique du Nord. Grandes Cultures).

#### 4.2.1.1. HM.CLAUSE au service de la filière

Les équipes de la Business Unit HM.CLAUSE sont au service de l'ensemble des acteurs de la filière légumes, maraîchers spécialistes, généralistes et circuits courts, et proposent une large gamme de produits originaux et performants. En 2017, la gamme de HM.CLAUSE SA s'est enrichie de 27 nouvelles variétés, parmi lesquelles : le chou-fleur Leroboam<sup>(1)</sup>, qui présente une bonne tenue au gel, un feuillage dressé et une grande facilité de récolte ; le poivron Mini Sweetie<sup>(2)</sup>, qui affiche sa différence avec son fruit en forme de mini corne, sa couleur attractive et sa saveur douce, idéal en salade, ou encore la tomate Cupidissimo<sup>(2)</sup>, au goût d'exception et à la bonne capacité d'adaptation sous abri froid.

#### 4.2.1.2. HYDRANEO de Limagrain Europe, un outil inédit de gestion du stress hydrique

L'adaptation des semences aux conditions pédoclimatiques locales et le renforcement de la résistance aux maladies et au stress hydrique constituent un des axes de recherche prioritaires de Vilmorin & Cie. Par exemple, le concept LG HYDRANEO® a été mis au point dans cet objectif. Lancé en 2015, il est issu d'un travail de collaboration de plusieurs années entre les équipes recherche et marketing de la Business Unit Limagrain Europe. HYDRANEO® a pour objectif d'accompagner les agriculteurs dans la gestion du stress hydrique, de manière globale, en associant un diagnostic de risque à la parcelle, des variétés de maïs tolérantes et des pratiques agronomiques adaptées. Déjà disponible en Ukraine et en Russie, deux pays très exposés au risque de sécheresse, le déploiement d'HYDRANEO® se poursuivra au cours de la prochaine campagne en Europe.

#### 4.2.1.3. Vilmorin Jardin innove pour s'adapter aux attentes des nouveaux jardiniers amateurs

Vilmorin Jardin a développé au cours de l'exercice, une gamme de semences à destination des citoyens désireux de découvrir l'art et les bienfaits du potager. Il s'agit d'une solution prête à l'emploi, simple et efficace pour des récoltes dont la saveur est garantie. Le basilic, la tomate, le poivron ou le piment peuvent ainsi être cultivés sur un balcon, une terrasse et même dans un simple pot. Plusieurs types de produits sont proposés : des capsules à planter, qui absorbent l'humidité du sol et fournissent lors de l'arrosage la juste quantité d'eau, nécessaire à la germination ; des tapis et rubans de graines potagères et aromatiques prises dans un film biodégradable qui disparaît le temps de la pousse et assure le bon développement des légumes et herbes en évitant l'apparition des mauvaises herbes.

Pour répondre aux attentes des consommateurs, Vilmorin Jardin a également développé une gamme « *snacking* » qui permet de cultiver chez soi plusieurs variétés potagères. Quatre nouvelles variétés sont proposées : pastèque Mini Love de la taille d'un melon, petit poivron Balconi à la saveur douce et sucrée, tomate Buffalo Steak charnue à la chair juteuse et carotte Goldnugget pour accompagner tous types de plats.

<sup>(1)</sup> Variété en cours d'inscription.

<sup>(2)</sup> Variété en cours d'inscription – Dénomination en cours de validation.

<sup>(3)</sup> Arista est une joint-venture créée en 2006 entre un institut de recherche australien, le CSIRO (39,5%), une organisation internationale de recherche sur les céréales, le GRDC (21,1% - Australie) et Limagrain Céréales Ingrédients (39,5% - France).

#### 4.2.1.4. VILMORIN-MIKADO, acteur mondial majeur de la courge Kabocha

La courge Kabocha est l'un des légumes favoris des Japonais, qui en consomment toute l'année. Or la production s'avère difficile en hiver sur le territoire japonais. VILMORIN-MIKADO a donc construit une chaîne logistique mondiale afin de garantir l'approvisionnement depuis l'étranger de ce légume. Cette organisation implique, d'une part des distributeurs, des producteurs et des exportateurs de fruits mexicains et néo-zélandais et d'autre part, des importateurs japonais. Grâce à cette approche logistique et partenariale nouvelle et à une sélection exigeante, VILMORIN-MIKADO est aujourd'hui le deuxième acteur du marché au Japon sur ce légume. Après une très belle réussite d'implantation sur le marché coréen (où la Business Unit détient 80% de parts de marché), le prochain défi sera pour les équipes, d'implanter ce produit en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis avant de partir à la conquête des consommateurs européens.

#### 4.2.1.5. Limagrain Europe et Biogemma, partenaires de la joint-venture franco-australienne Arista, pour la création d'une variété de blé riche en fibre

Le régime alimentaire des sociétés modernes est trop riche en graisses et en protéines mais trop pauvre en fibres, comme l'amidon résistant, ce qui provoque le développement de nombreuses maladies sociétales comme le diabète de type II ou le cancer du côlon.

Ces maladies sont liées à un déséquilibre de la flore intestinale ou microbiote, constitué de l'ensemble des bactéries présentes dans le côlon. Les fibres, parmi lesquelles l'amidon résistant, sont des éléments bénéfiques pour un bon développement du microbiote et donc pour la santé intestinale.

Pour pallier ce déficit et améliorer la valeur nutritionnelle d'aliments courants comme le pain, Limagrain Europe et Biogemma avec Limagrain Céréales Ingrédients (Business Unit de Limagrain spécialisée dans les ingrédients céréaliers) ont mis à profit un savoir-faire filière unique au sein de la joint-venture franco-australienne Arista<sup>(3)</sup>, afin de travailler à la création d'une variété de blé, innovante par sa richesse en fibres et amidon résistant.

#### 4.2.2. Assurer aux clients et aux consommateurs accessibilité, sûreté et qualité des produits

Par le cœur de son métier, la semence, Vilmorin & Cie s'attache jour après jour à prendre en compte la diversité des besoins alimentaires des consommateurs du monde entier.

Les ressources génétiques\* sont la matière première dont les communautés locales et les chercheurs de Vilmorin & Cie ont besoin pour contribuer à améliorer la production alimentaire, en qualité et en quantité. La biodiversité est l'une des ressources les plus importantes de la planète pour satisfaire les besoins de l'agriculture

et de l'alimentation. Elle exprime la variabilité nécessaire, sous toutes ses formes, pour l'adaptation et la survie des organismes vivants à l'évolution de leur environnement : diversité des écosystèmes, diversité des espèces et, de façon moins visible, diversité des gènes et de leurs assemblages. Les travaux du Groupe autour des ressources génétiques et de la biodiversité contribuent ainsi à la sécurité alimentaire et à la diversification nutritionnelle – c'est-à-dire la disponibilité d'un assortiment d'aliments variés et adaptés – essentiels pour la santé et le développement du corps humain.

Parallèlement, proposer des produits sûrs et de qualité est l'un des objectifs prioritaires du Groupe. Pour s'assurer d'un niveau de traçabilité fiable, de la recherche à la commercialisation en passant par la transformation, Vilmorin & Cie met en place des systèmes de management de la qualité dans le respect des plus hauts standards européens et internationaux. Ces outils s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue dont la mise en œuvre et la portée progressent chaque année pour tendre vers l'excellence opérationnelle.

#### 4.2.2.1. Protéger et enrichir la biodiversité

Protéger, entretenir et développer le patrimoine génétique est l'un des fondements du métier de semencier et de la pérennité de Vilmorin & Cie.

En lançant plusieurs centaines de nouvelles variétés chaque année, Vilmorin & Cie participe activement à la conservation et au développement de la biodiversité d'un grand nombre d'espèces végétales. En France, à l'image de ses compétiteurs, Limagrain Europe, pour enregistrer une nouvelle variété, doit prouver qu'elle apporte de nouvelles performances par rapport aux variétés qui existent déjà sur le marché. Des études officielles doivent démontrer les bons résultats aux tests DHS (Distincte Homogène Stable), ainsi qu'en termes de VATE (Valeur Agronomique Technologique et Environnementale).

Parallèlement, par son activité « semences d'arbres », Vilmorin SA contribue tant en termes d'espèces créées que de milieux qu'elle contribue à créer, à l'enrichissement de la biodiversité. En France, un arbre planté sur deux est issu d'une graine d'arbre Vilmorin.

La plupart des travaux agronomiques de Vilmorin SA contribuent également à la protection et au développement de la biodiversité. Par exemple, de nombreuses haies ont été plantées cet exercice sur les sites de La Ménitric et de La Costière (France) pour leur diversité intrinsèque et leur rôle majeur dans le bon fonctionnement des écosystèmes. Sur le site de La Costière, zone Natura 2000, aucun chantier, aucune construction ne sont réalisés pendant la période de nidification des outardes canepetières ; des équipements spécifiques ont également été achetés afin de capturer les reptiles protégés présents sur le site sans avoir à les tuer.

De même la Business Unit HM.CLAUSE est engagée dans la préservation de la flore et de la faune, notamment au travers de ses actions pour la protection de l'habitat naturel des hirondelles de rivage à Davis (États-Unis) et des espaces boisés du Wisconsin.

Afin de prioriser les actions utiles et nécessaires à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes sur les territoires d'implantation du groupe, 13 sites (dont 10 ayant une activité de recherche ou de production) proches de zones protégées ont été identifiés<sup>(1)</sup> via l'outil Contrat Tech. Ils feront l'objet d'une attention particulière dans les futurs plans d'actions.

Pour illustration, les équipes de l'un de ces sites, situé au Kenya, s'impliquent activement dans la protection de la biodiversité en travaillant avec des ONG locales qui œuvrent pour la préservation des forêts, la biodiversité et les écosystèmes du Mont Kenya ainsi que pour la sauvegarde des rhinocéros noirs chassés pour leur corne de haute valeur.

#### 4.2.2.2. Accéder aux semences et financer la recherche pour répondre aux enjeux agricoles, alimentaires et environnementaux de l'agriculture

La création variétale est au cœur de l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture. Elle nécessite du temps et des technologies de plus en plus pointues et coûteuses. Il faut compter en moyenne 7 à 10 années pour mettre au point une nouvelle semence.

Vilmorin & Cie attache une attention particulière à la protection des droits des créateurs de nouvelles variétés, source indispensable du financement de la recherche. Celle-ci constitue un vecteur d'innovation incontournable pour la poursuite du progrès génétique et de l'amélioration des plantes. En outre, la diversité et l'accès à la variabilité génétique la plus large possible est une condition nécessaire pour assurer l'avancement global du progrès variétal.

Pour protéger leurs innovations végétales et permettre un juste retour sur investissement, les semenciers utilisent les systèmes suivants de protection de la création variétale :

##### Le Certificat d'Obtention Végétale (COV)

Droit le plus abouti dans ce domaine, le COV est un titre de propriété intellectuelle issu de la convention de l'Union pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV). Conçu spécifiquement pour la sélection\* végétale, son objectif est d'encourager les sélectionneurs à créer de nouvelles variétés, tout en permettant l'accès à la variabilité génétique. Il protège notamment la détention, la production et la commercialisation de la variété commerciale pour une durée de 25 ans. Il intègre cependant deux éléments fondamentaux :

- L'exemption du sélectionneur : une variété commerciale protégée par un COV est utilisable sans condition financière par un autre semencier afin de créer une nouvelle variété aux caractéristiques originales et distinctes de la première.
- L'exemption de l'agriculteur : sous certaines conditions (versement de *royalties*\* destinées à rémunérer l'effort de recherche de l'obteneur\*, etc.) et pour certaines espèces (blé, orge, avoine, seigle, colza, etc.), le COV autorise l'agriculteur à utiliser une partie de sa récolte pour réensemencer ses parcelles l'année suivante.

<sup>(1)</sup> Source : [protectedplanet.net](http://protectedplanet.net)

### Le Brevet d'Invention

À la différence du COV dédié à la protection des variétés végétales, le champ d'application du brevet est multiple, couvrant de nombreux domaines d'activité, dans une logique industrielle. Il confère à son titulaire une autorisation d'utilisation exclusive de l'invention pendant un nombre limité d'années et sur un territoire géographique défini. En contrepartie, toutes les informations relatives à cette invention sont mises à la disposition du public.

Selon les pays et leurs législations, son application peut couvrir différents champs de la sélection\* végétale : procédés d'obtention\*, variétés elles-mêmes (dans un nombre très limité de pays), éléments (gènes, etc.) de la plante ou plante elle-même. En conséquence, tout semencier souhaitant utiliser une variété entrant dans le champ d'un brevet doit demander une autorisation et acquitter des droits.

Aujourd'hui, les États-Unis, le Japon et l'Australie permettent une double protection des variétés végétales, par brevet et par COV. En Europe, seul le COV est autorisé pour protéger une variété végétale. Parallèlement, le brevet est utilisé pour protéger les autres inventions du domaine des innovations végétales, à l'exclusion des procédés dits essentiellement biologiques.

Vilmorin & Cie privilégie le Certificat d'Obtention Végétale (COV) pour la protection de ses variétés végétales et utilise le Brevet d'Invention uniquement pour la protection de ses innovations biotechnologiques.

Pour Vilmorin & Cie, ces deux systèmes doivent pouvoir coexister, à condition toutefois que les systèmes de propriété intellectuelle permettent un accès aux ressources génétiques\* existantes le plus large possible. Dans ce contexte, le principe d'exemption de sélection\* doit constituer un fondement de tout système de propriété intellectuelle appliqué à l'innovation végétale.

#### 4.2.2.3. Le management de la qualité au service de l'environnement, de la santé et de la sécurité

Vilmorin & Cie s'attache à respecter la réglementation locale, communautaire ou internationale en matière environnementale sur tous ses sites industriels, tant en France qu'à l'étranger.

Les systèmes de management interne et les certifications externes garantissent la qualité des semences vendues par Vilmorin & Cie.

Au cours de l'exercice, 37 sociétés, représentant 81,3% du chiffre d'affaires de Vilmorin & Cie, ont mis en place un Système de Management de la Qualité, soit une hausse de 7% qui marque la volonté du groupe de progresser chaque année en termes d'excellence opérationnelle. 18 sociétés représentant près de 50% du chiffre d'affaires de Vilmorin & Cie disposent d'une certification Qualité de type ISO 9001, ETS, GSPP, NAL, etc. 8 sociétés, représentant près

de 30% du chiffre d'affaires de Vilmorin & Cie, ont mis en place un Système de Management de l'Environnement.

Parallèlement, 5 sociétés représentant 24% du chiffre d'affaires de Vilmorin & Cie, ont une certification environnementale ISO 14001, agriculture biologique, ou diverses certifications sur la qualité de l'air ou de l'eau. Pour exemple, le site d'HM.CLAUSE au Chili dispose d'une certification, qui optimise l'échantillonnage et l'analyse du process des eaux usées. En outre, Limagrain Europe et Vilmorin Jardin, en France, Hazera en Allemagne, proposent à leurs clients une offre de semences certifiées BIO afin de répondre à la diversité des agricultures et des attentes des jardiniers amateurs.

La sécurité et la sûreté alimentaire sont des points fondamentaux dans les activités de Vilmorin & Cie, et les produits de ses activités sont sources de bienfaits en termes de santé et de nutrition.

### 4.2.3. Accompagner l'évolution de différents modèles d'agriculture pour un monde plus durable

L'innovation agronomique vise à améliorer les pratiques agricoles grâce au développement de solutions performantes et pragmatiques, faciles à utiliser par les agriculteurs. C'est en mettant l'innovation au service des agriculteurs que l'agriculture sera à la fois plus respectueuse de l'environnement, plus productive et en phase avec les attentes sociétales, notamment celles des agriculteurs. Cette innovation doit être porteuse de progrès technique et humain, au service d'une agriculture durable et compétitive.

#### 4.2.3.1. Vilmorin & Cie promeut une agriculture de précision

Attentive aux besoins des producteurs, agriculteurs et maraîchers, Vilmorin & Cie leur apporte, au-delà du produit, une expertise agronomique et un accompagnement sur-mesure pour valoriser tout le potentiel génétique de la semence. Pour illustration, la Business Unit Limagrain Europe leur propose, sous sa marque LG, un tableau de bord adapté à chaque exploitation agricole. Il regroupe l'ensemble des Outils d'Aide à la Décision (OAD) de la marque LG, à destination des producteurs. Ces outils sont gratuits et accessibles par Internet. Le Tableau de bord LG est lauréat des Sommets d'Or 2016, concours de l'innovation ouvert à tous les exposants du Sommet de l'Élevage, rendez-vous européen des professionnels du secteur. Parmi ces OAD on retrouve celui dédié au pilotage de l'irrigation, LG Vision Irrigation, créé en 2013. Il permet à l'agriculteur de piloter ses apports en eau en fonction de la pluviométrie et en fonction des besoins de sa culture. Cet outil a un véritable intérêt environnemental : apporter la bonne quantité au bon moment. Il a également un intérêt économique, car un stress hydrique en période sensible du maïs peut engendrer des pertes de rendement considérables.





#### 4.2.3.2. Friseline de VILMORIN-MIKADO, une innovation transversale au service de la filière endivière française

VILMORIN-MIKADO accompagne les producteurs d'endives du Nord de la France, dans un contexte de marché difficile, en leur permettant de se développer sur un nouveau marché, la salade, en complément de leur cœur de métier. Issue de plus de 20 années de R&D, la chicorée Friseline est le fruit d'une démarche collaborative avec les producteurs et les différentes équipes de l'entreprise. Au-delà de la mise à disposition de cette solution innovante, VILMORIN-MIKADO

propose un appui technique, une marque et un packaging attractif 100 % *Made in France* et des outils de promotion communs. En contrepartie, les producteurs s'engagent à respecter un cahier des charges strict et à activer la promotion du produit en magasin, afin d'assurer une production de qualité homogène et de soutenir, aux côtés de VILMORIN-MIKADO, le développement de cette innovation de rupture. L'ambition de VILMORIN-MIKADO est de développer cette innovation à l'international. Ainsi, cette nouvelle salade est commercialisée aux États-Unis, sous le nom de Coraline, afin de s'adapter aux spécificités de ce marché.

## 4.3. Conduire les activités de manière éthique, durable et efficace

### Chiffres clés

**2,91**  
millions d'euros investis dans 129 257 heures de formation (+19 392 heures par rapport à l'exercice précédent)

**80**  
collaborateurs de moins de 26 ans embauchés en CDI sur 691 dans le monde

**236**  
nouveaux collaborateurs issus de formation supérieure

**380**  
stagiaires dans le monde

Données 2016-2017

Pour se développer en France et à l'international, Vilmorin & Cie exerce ses activités avec responsabilité, dans le respect de tous les acteurs de son environnement, que ce soit les femmes et hommes de son organisation, ses clients, ses fournisseurs, sans oublier les instances associatives, politiques, ainsi que les consommateurs finaux et la société civile.

Le Groupe agit selon une vision équilibrée de partage dans une optique de long terme. Les valeurs de progrès, persévérance et coopération, guident les comportements des collaborateurs et président aux décisions. Le savoir-faire, l'esprit d'innovation, le développement international, la multiculturalité, les marques emblématiques et l'engagement de tous portent le Groupe.

Parallèlement, Vilmorin & Cie veille à développer les talents de tous ceux qui ont envie de partager cette aventure, à anticiper et assurer les besoins

en ressources humaines, en adéquation avec les valeurs du Groupe et ses orientations stratégiques.

Le groupe est conscient des enjeux environnementaux dans un contexte de surfaces cultivables et de ressources naturelles limitées. Pour contribuer à y répondre, les équipes travaillent, chaque jour, à tendre vers une excellence opérationnelle pour devenir un partenaire exemplaire et pour atteindre une empreinte positive des activités sur les territoires où Vilmorin & Cie opère, grâce à des actions ciblées.

Parallèlement, les thèmes fondamentaux du Pacte Mondial – Droits de l'Homme, droit du travail, environnement et lutte contre la corruption – sont intégrés à la stratégie de développement. Ces principes sont au cœur de la politique de ressources humaines, de l'éthique d'entreprise et des engagements en matière de préservation de l'environnement.

### 4.3.1. Favoriser le développement à long terme des collaborateurs et la transmission de leurs savoirs

Développer le capital humain est clé pour la motivation des salariés qui composent l'entreprise, indispensable pour assurer la survie des activités dans le futur et crucial pour l'enrichissement des compétences plus largement dans la société. C'est ce capital humain que Vilmorin & Cie entend développer pour permettre à chacun de ses collaborateurs de contribuer au développement de la Société et de s'épanouir dans son travail.

Ainsi, le Groupe déploie des programmes qui renforcent l'employabilité de ses salariés et garantissent de hauts standards en matière de santé et de sécurité au travail. Une attention particulière est apportée à l'équité de la politique sociale partout dans le monde, et à l'attribution d'une rémunération juste. Tous les collaborateurs de l'entreprise sont par ailleurs associés aux résultats du Groupe et de leur Business Unit respective, dans le cadre d'un programme d'intéressement global. Ce programme d'intéressement se décline dans l'ensemble des pays d'implantation.

Enfin, Vilmorin & Cie fait tous les efforts nécessaires pour que ses salariés soient fiers de leur entreprise. Au cours de l'exercice 2016-2017, les équipes Ressources Humaines (RH) ont poursuivi le déploiement de la marque employeur du Groupe et l'optimisation de la visibilité des offres d'emploi auprès des candidats potentiels incluant les étudiants et jeunes diplômés ainsi que des salariés.

L'objectif est de rendre attractive l'offre employeur du Groupe auprès des différents publics tout en renforçant le sentiment d'appartenance de l'ensemble des salariés de Vilmorin & Cie. Les efforts des équipes RH ont également porté sur le déploiement à l'international de systèmes d'information RH communs, pour la gestion des recrutements, le suivi des entretiens annuels et le suivi de carrière, permettant une consolidation automatique des informations et ainsi une optimisation des processus RH.

L'internationalisation des programmes de santé et de prévoyance et le déploiement du centre de partage des connaissances Limagrain Academy au-delà des frontières européennes ont également marqué cet exercice.

### 4.3.1.1. Les collaborateurs de Vilmorin & Cie

#### Les effectifs

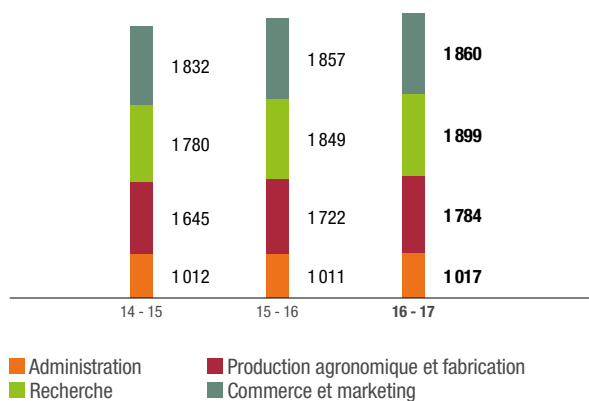
Comptant un effectif permanent de 6 560 personnes, en évolution de +1,88% par rapport à l'exercice précédent, Vilmorin & Cie est riche de 68 nationalités différentes.

En nombre de personnes	2014-2015	2015-2016	2016-2017
<b>BRANCHE</b>			
> Semences Potagères	3 403	3 561	3 653
> Semences de Grandes Cultures	2 317	2 328	2 363
> Produits de Jardin	305	292	281
> Holding	244	258	263
<b>ZONE GÉOGRAPHIQUE</b>			
> France	2 040	2 062	2 076
> Étranger	4 229	4 377	4 484
<b>SEXE</b>			
> Hommes	3 972	4 014	4 087
> Femmes	2 297	2 425	2 473
<b>CATÉGORIE</b>			
> Managers <sup>(1)</sup>	1 819	1 938	1 938
> Non-managers	4 450	4 501	4 622
<b>Total</b>	<b>6 269</b>	<b>6 439</b>	<b>6 560</b>

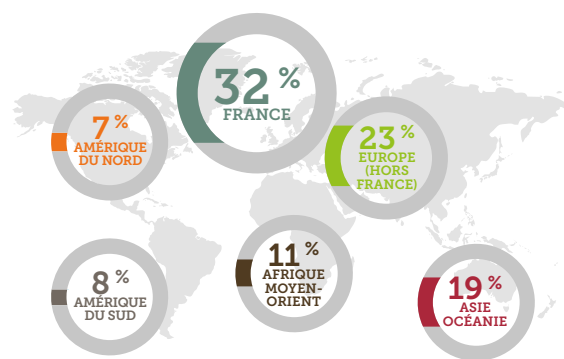
<sup>(1)</sup> Selon la définition retenue par Vilmorin & Cie, un manager est un encadrant ou un expert d'un niveau d'études supérieur à 5 ans ou équivalent acquis par expérience.

#### Évolution des effectifs permanents par métier

L'évolution de l'effectif permanent par métier par rapport à 2015-2016 est variable et reste en hausse modérée : +4,18% pour les métiers de la logistique et de la production, +2,16% pour les métiers de la recherche et +1,68% pour les fonctions supports. Les fonctions commerciales et marketing affichent quant à elles une légère baisse de leurs effectifs (-0,43%).



#### Répartition des effectifs permanents par continent



#### Les stagiaires

Le nombre de stagiaires progresse de manière conséquente (+17,65% par rapport à 2015-2016) pour passer à 380 stagiaires, contre 323 en 2015-2016.

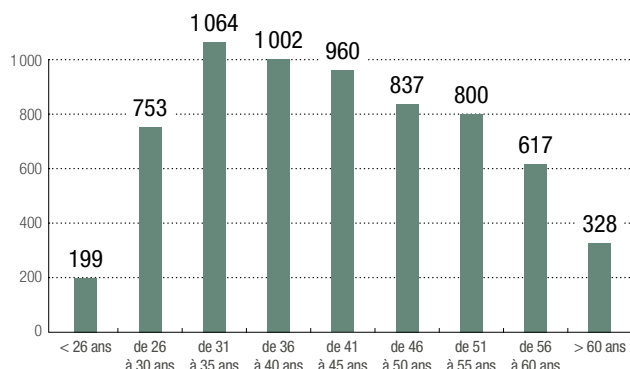
Près de la moitié des stagiaires (44,74%) intègrent le domaine de la R&D, 23,16% les fonctions supports, 18,16% la vente et le marketing et 13,95% la production et la logistique.

Pour l'essentiel les stagiaires sont présents en Europe (66,58%) puis en Amérique du Sud (16,05%) et Amérique du Nord (7,63%). Depuis 3 ans, en lien avec le développement de l'activité, la progression est nette en Amérique du Sud (+9 points par rapport à 2014-2015).

#### Pyramide des âges

En 2016-2017, les salariés de Vilmorin & Cie ont un âge moyen de 42,4 ans. La pyramide des âges est dans l'ensemble équilibrée et montre que toutes les tranches d'âges sont représentées, illustrant la stabilité du mode d'organisation.

(En nombre de personnes)



### Recrutements/départs : chiffres clés

691 personnes, dont 180 managers (soit 26,05 % des embauches) ont été embauchées par Vilmorin & Cie au cours de l'exercice 2016-2017, ce qui représente 10,5 % de l'effectif global permanent, en très légère diminution (-0,1 point) par rapport à l'exercice 2015-2016. Parmi ces recrutements, 11,58 % sont des recrutements de jeunes de moins de 26 ans, et 3,62 % sont des recrutements de personnes sans expérience professionnelle préalable.

Par ailleurs, 594 salariés ont quitté Vilmorin & Cie au cours de l'exercice 2016-2017, représentant un taux de départ de 9,05 %, en augmentation de 0,2 point par rapport à 2015-2016 :

En nombre de personnes	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Retraites	58	73	73
Démissions	269	313	325
Licenciements (individuels et collectifs)	162	108	110
Autres	56	75	86
<b>Total</b>	<b>545</b>	<b>569</b>	<b>594</b>

La comparaison des arrivées et des départs aboutit à un taux de turnover de 9,79 % et à une création nette d'emplois de 97 permanents.

#### 4.3.1.2. Attirer et retenir les talents

##### Le développement de la marque employeur Groupe

Les équipes Ressources Humaines des Business Units et Corporate ont travaillé en collaboration sur la marque employeur du Groupe, avec pour objectifs d'attirer et de retenir les talents. Ce travail a mis en évidence les « 7 bonnes raisons » de travailler pour le Groupe, qui ont été le socle de la communication marque employeur.

##### 7 RAISONS

- ❖ Raison n° 1 - « Travailler dans une entreprise engagée et responsable »
- ❖ Raison n° 2 - « Vivre une aventure humaine, enrichissante et singulière »
- ❖ Raison n° 3 - « Conjuguer ambitions internationales et développement local »
- ❖ Raison n° 4 - « Évoluer dans une diversité de métiers et de cultures »
- ❖ Raison n° 5 - « Associer progrès et performance dans une démarche coopérative »
- ❖ Raison n° 6 - « Innover pour une agriculture moderne, visionnaire et responsable »
- ❖ Raison n° 7 - « Agir pour répondre aux enjeux alimentaires »

La marque employeur s'adresse aux candidats potentiels mais également aux salariés du Groupe. Durant l'année 2016-2017 de nouvelles actions sont venues renforcer cette démarche, comme par exemple :

- La création et la diffusion de la plaquette RH qui permet de présenter de façon synthétique les activités du Groupe, la dimension internationale, les différentes familles de métiers, les engagements RH, ainsi que des focus sur la politique Étudiants/Jeunes Diplômés et l'innovation. Cette plaquette existe en version française, anglaise, espagnole et portugaise.

- La création et la diffusion dans les Business Units d'un « *Brandbook* » présentant la démarche marque employeur et l'ensemble des outils et objets à disposition pour en faire la promotion (affiches, cartes, plaquette RH, rubrique « carrière » du site Internet, goodies à distribuer aux salariés et aux candidats dans les salons et forums).
- L'organisation par les équipes RH Corporate d'ateliers marque employeur avec les représentants RH des Business Units pour recueillir les besoins spécifiques, présenter la démarche et les différents outils.
- Le déploiement de la communication de la marque employeur sur les principaux réseaux sociaux où le Groupe est présent : LinkedIn, Viadeo et Facebook.
- Le déploiement de la démarche « Campus Management » pour renforcer l'action du Groupe auprès des écoles et universités.
- La participation à l'enquête « Happy at Work » qui recueille l'avis des salariés sur leur entreprise.

##### Les actions en faveur du recrutement

Pour soutenir son développement, Vilmorin & Cie a besoin de jeunes talents. Pour renforcer son action auprès des écoles et universités, la Société s'appuie sur son programme de Campus Management : la journée de lancement en octobre 2016 a réuni 50 Campus ambassadeurs. Au travers de son réseau de 80 Campus ambassadeurs et des partenariats privilégiés avec des établissements d'enseignement supérieurs ciblés, Vilmorin & Cie accroît sa visibilité. Les Campus ambassadeurs sont un contact privilégié dans les écoles et universités pour témoigner des opportunités de carrières et faire connaître la grande diversité des métiers de Vilmorin & Cie. Maillons indispensables du recrutement, ils interviennent en amont du processus, en appui de l'équipe recrutement, et contribuent ainsi à la détection de talents dont le Groupe a besoin. En 2016-2017, Vilmorin & Cie recense près de 40 actions : participation à des forums entreprises, des tables rondes, organisation de visites d'entreprises du Groupe, composition de jurys, etc.

Par ailleurs, pour exemple, en France, Vilmorin & Cie a continué à soutenir le financement de frais d'études pour le Master International en Plant Breeding de UniLaSalle (anciennement La Salle Beauvais à Beauvais).

##### Amélioration de l'expérience candidat et collaborateur

Les individus s'informant sur Vilmorin & Cie, les candidats actifs ou passifs, les anciens comme les actuels collaborateurs ont en commun d'avoir des « interactions » avec le Groupe. Dans le monde actuel du travail, l'expérience qui résulte de ces interactions est devenue primordiale pour engager, développer et conserver une relation durable, constructive et positive entre les individus et les entreprises. Une bonne expérience candidat/collaborateur facilite le recrutement des individus, leur rétention, leur engagement et développe une image positive de la marque employeur. Des chantiers ont été engagés depuis plusieurs années afin d'améliorer l'expérience des candidats et des collaborateurs via la simplification des processus et la fluidification des pratiques RH.

La mise en place en 2010 du Système d'Information des Ressources Humaines Carrière et Recrutement « B-SMART » a permis au Groupe de se doter d'un outil pour proposer un portail RH collaborateur/

manager, dématérialiser la gestion du processus d'entretien annuel, du recrutement et de la mobilité interne.

Cet outil a dans un premier temps simplifié la préparation et le remplissage des entretiens annuels de performance et développement, permettant aux collaborateurs et aux managers de passer plus de temps sur le fond que sur la forme. Par l'accès à un portail, ces derniers ont pu aisément retrouver leurs entretiens passés, leurs objectifs, leur CV interne ainsi que d'autres informations RH. Il a également permis de donner une meilleure visibilité sur les offres de recrutement internes pour développer les possibilités de mobilité intra Groupe.

L'ambition du Groupe pour B-SMART est multiple :

- appuyer la marque employeur par un portail RH unique aux couleurs du Groupe,
- aider les managers à piloter le développement de leur équipe en leur mettant à disposition les éléments RH adéquats,
- renforcer le collaborateur « acteur de sa carrière » en simplifiant la mise en œuvre des processus RH carrière/recrutement et la mise à disposition des référentiels RH,
- améliorer la mesure et l'analyse des processus RH carrière/recrutement du Groupe et mieux suivre l'évolution des collaborateurs en s'appuyant sur les données issues de B-SMART,
- réduire certaines tâches répétitives et sans valeur ajoutée en automatisant les actions RH liées aux processus carrière et recrutement.

Le déploiement de B-SMART a continué sur l'exercice 2016-2017 à la fois en couverture d'entités et fonctionnelle :

- ❖ Les collaborateurs de plusieurs entités (services Corporate, HM.CLAUSE SA, Vilmorin à l'international) peuvent désormais visualiser le catalogue de formations de Limagrain Academy et de leur entité depuis leur entretien annuel et le portail.
- ❖ Le processus d'autorisation de recrutement a été dématérialisé au sein de B-SMART pour plusieurs entités (HM.CLAUSE SA, services Corporate, Vilmorin à l'international, etc.).
- ❖ Certaines entités ont réalisé leur revue de carrière depuis B-SMART.
- ❖ L'entité Mikado Kyowa Seed a été intégrée à B-SMART afin qu'elle puisse à court terme réaliser ses entretiens annuels.
- ❖ L'entité Hazera, après avoir réalisé sa première campagne d'entretiens annuels sur l'exercice 2015-2016, a démarré la mise en place du module formation pour dématérialiser son processus de gestion de la formation en Israël et aux Pays-Bas.

L'enjeu pour 2017-2018 est de continuer le déploiement international de la couverture fonctionnelle.

La dématérialisation des processus RH ne dépend pas que de B-SMART. Ainsi, au cours de l'exercice 2016-2017, la Base de Données Économiques et Sociales (BDES) a été mise en place sur les entités présentes en France. Cette BDES permet aux représentants du personnel de consulter simplement l'ensemble des documents nécessaires à l'exercice de leur fonction.

### L'organisation et la Qualité de Vie au Travail (QVT)

La performance et la motivation d'un salarié passent notamment par une organisation et une qualité de vie au travail satisfaisantes. La gestion de cette qualité de vie au travail s'appuie sur plusieurs

pilliers : un environnement de travail sécurisé pour opérer et propice à la réalisation de ses activités, une organisation permettant la conciliation vie professionnelle et vie privée et enfin la pratique d'un dialogue social constructif que ce soit entre employé et employeur ou représentants du personnel et employeur.

### L'environnement de travail

Vilmorin & Cie a investi très significativement au cours des 5 dernières années dans les locaux qui accueillent ses salariés. Plusieurs sites majeurs de recherche (notamment en France, aux États-Unis, en Israël et au Chili) ont ainsi été construits. Les salariés de plusieurs sièges sociaux (Vilmorin & Cie et Limagrain Europe en France, Mikado Kyowa Seed au Japon, Limagrain South America au Brésil, HM.CLAUSE aux États-Unis et en Inde) ont également bénéficié de locaux neufs. Au total, ce sont plus de 1 100 salariés qui travaillent dans des locaux récents ou nouveaux avec des aménagements propices aux échanges et à la convivialité.

### Conciliation vie professionnelle/vie privée : l'aménagement du temps de travail

En 2012, le Groupe a signé, en France, un accord sur l'Égalité Professionnelle comprenant un volet spécifique sur l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle. Afin d'accompagner au mieux le salarié dans la prise de congés familiaux, des entretiens de départ et des entretiens de reprise d'activité ont été mis en place. Il a également été prévu différentes mesures pour aménager le temps de travail, avec des efforts particuliers notamment sur les horaires de travail ou la prise en compte des salariés ayant une situation familiale difficile. Cet accord a été renouvelé en février 2017 avec un maintien des mesures existantes et l'ajout de nouveaux droits (par exemple, le maintien du salaire à 100 % pour les salariés en congés paternité). Un chapitre spécifique sur le « Don de jours de repos » a été ajouté, offrant la possibilité à chaque salarié de soutenir un autre salarié - qui aurait besoin de temps pour s'occuper d'un proche par exemple - en lui donnant des jours.

Compte tenu de la dispersion géographique des implantations de Vilmorin & Cie, la durée effective du temps de travail au sein de ses filiales est variable selon les pays rendant difficile le calcul des temps de travail. Au 30 juin 2017, sur un effectif total de 6560 collaborateurs, 350 salariés travaillent à temps partiel soit 5,34 % de l'ensemble du personnel.

L'aménagement du temps de travail et, dans certaines des Business Units, l'offre de services (crèche, restaurant d'entreprise, activités sportives) facilitent la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée, permettent de répondre aux attentes croissantes des salariés en termes de bien-être physique, d'équilibre des temps et de gestion de leurs responsabilités familiales.

En France le télétravail continue à se développer. Aujourd'hui 27 accords traitent de l'organisation du temps de travail au sein de plusieurs entreprises de Vilmorin & Cie. Ils permettent aux salariés d'exercer leur activité - lorsque leur fonction le permet - en dehors des locaux professionnels grâce aux technologies de l'information et de la communication. Le télétravail vise à favoriser la conciliation entre vie privée et vie professionnelle et fait désormais partie intégrante du dispositif mis en place dans le cadre de l'accord Groupe sur l'Égalité Professionnelle.

### Mieux travailler ensemble

Dans un environnement toujours plus international, il est essentiel pour Vilmorin & Cie d'adresser la problématique du « mieux travailler ensemble » pour réaliser ses objectifs. Mieux travailler ensemble signifie mieux se connaître, se comprendre et se réunir. Pour y parvenir, des actions régulières ou ponctuelles permettent de fluidifier les relations de travail au quotidien :

- La Business Unit HM.CLAUSE a mis en place du coaching d'équipe pour faciliter les interactions au sein d'une même équipe et favoriser le travail collaboratif.
- La plupart des sociétés déploient des actions de communication interne à destination de leurs salariés, à travers notamment des newsletters internes, qui permettent de mieux connaître les différentes activités de leurs collègues, que ce soit dans la société même et/ou dans les autres sociétés du Groupe.
- Les réunions avec les équipes internationales sont facilitées et fluidifiées par le déploiement toujours plus poussé de la vidéoconférence avec l'outil Skype.
- Sur l'exercice 2016-2017, de nouvelles bases de connaissances ont été mises en place, qui permettent l'accès à la connaissance utile à un plus grand nombre et facilitent ainsi le travail au quotidien et la compréhension plus large de son environnement de travail.
- Au cours de l'exercice 2016-2017, une étude sur la faisabilité et les avantages d'un réseau social d'entreprise a été lancée afin de faciliter le travail collaboratif local/international entre les équipes et favoriser les échanges entre équipes.

### La politique de rémunération

Vilmorin & Cie s'attache à développer un système de rémunération juste et motivant pour l'ensemble des salariés afin de conjuguer attractivité et compétitivité.

#### Les rémunérations

En 2016-2017, le montant total des rémunérations brutes versées par Vilmorin & Cie s'est élevé à 290 millions d'euros soit une augmentation de 6,13 % par rapport à l'exercice précédent, due principalement aux évolutions d'effectifs. Ces rémunérations sont complétées d'avantages sociaux, incluant un intéressement et une participation aux résultats, ainsi qu'un dispositif attractif en matière d'épargne salariale.

#### Les avantages sociaux

Au cours de l'exercice 2016-2017, dans la continuité des exercices précédents, plusieurs réunions d'information à destination des salariés ont été organisées pour valoriser les outils disponibles au sein du Groupe : intéressement, PEG (Plan d'Épargne Groupe), PERCO (Plan d'Épargne Retraite Collectif), Santé et Prévoyance.

#### L'intéressement et la participation aux résultats

Dispositif d'origine française, l'intéressement est étendu aux entreprises étrangères et à tous les niveaux de compétences. L'accord d'intéressement Groupe concerne ainsi l'ensemble des filiales de Vilmorin & Cie, dont celles ayant rejoint récemment le périmètre et détenues à plus de 50 % de leur capital. Il est composé d'une

part entreprise calculée sur les performances de la filiale et d'une part Groupe. Les modalités de calcul reposent pour l'essentiel sur la redistribution de résultats économiques.

En 2016-2017, un nouveau système d'intéressement Groupe a été mis en place avec pour objectif une meilleure redistribution des résultats au profit de l'ensemble des salariés.

Il se caractérise par une augmentation significative de la part venant du Groupe et une plus grande cohérence dans les montants distribués entre chaque société.

Ce nouveau schéma devait permettre de verser une enveloppe supérieure aux exercices précédents avec une meilleure adéquation entre les montants distribués et le résultat du Groupe.

### Évolution de la participation et de l'intéressement collectif (en milliers d'euros)

Participation légale et intéressement collectif	
2014-2015	8 051
2015-2016	8 670
<b>2016-2017</b>	<b>12 319</b>

### L'épargne salariale

Un Plan d'Épargne Groupe (PEG), dont les frais de fonctionnement sont pris en charge par Vilmorin & Cie, est proposé aux salariés français. Il est constitué de trois fonds - dont deux qui leur sont exclusivement réservés - qui sont orientés selon des profils de placement allant de la sécurisation à la recherche de la performance, avec l'objectif commun de proposer une rémunération supérieure à celle du marché. Parmi ces fonds figure un fonds solidaire, socialement responsable, qui est labellisé par des organismes de référence en la matière (Finansol et CIES). Ce fonds est pour partie investi dans des entreprises solidaires agissant dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle (ADIE, Initiative France, Groupe La Varappe), de la mobilité (Wimoov) et de l'accès au logement (SNLPrologues, Foncière Habitat & Humanisme).

Un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO), comportant un abondement destiné à accompagner les salariés dans leur effort de constitution d'une épargne retraite, a été instauré depuis 2011-2012. En France, les droits d'entrée et les frais de gestion de ce plan, qui bénéficie par ailleurs d'un dispositif fiscal attractif, sont également pris en charge par Vilmorin & Cie.

### L'internationalisation du programme Groupe santé/prévoyance

La protection sociale de ses salariés est un enjeu majeur pour Vilmorin & Cie. Il s'agit d'un axe fort d'attractivité et de rétention, qui doit également permettre d'accompagner la mobilité entre les Business Units.

Vilmorin & Cie a la volonté de couvrir l'ensemble de ses collaborateurs en matière de Santé et de Prévoyance. L'objectif est de bénéficier d'une couverture homogène par pays, pour chaque salarié, quelle que soit la Business Unit d'appartenance.

Au cours de l'exercice 2014-2015, un audit avait été conduit auprès de l'ensemble des sociétés non françaises afin d'évaluer le niveau de couverture par entreprise.

Les résultats de l'audit avaient montré que 67 % des salariés étrangers possédaient une couverture Santé et 72 % une couverture Prévoyance. L'étude a également permis de définir un niveau cible correspondant au standard de chaque pays.

L'objectif est que chaque salarié de Vilmorin & Cie bénéficie :

- d'un programme Santé au niveau des pratiques du marché,
- d'une Prévoyance proposant au moins 1 an de rémunération en cas de décès.

Depuis l'étude, la couverture a d'ores et déjà été étendue dans 18 sociétés au profit de plus de 1 000 salariés. Des discussions sont en outre engagées dans plusieurs zones.

## Les résultats

### Le climat social

Des enquêtes sur la qualité de vie au travail sont mises en place au sein du périmètre Vilmorin & Cie. Au cours de cet exercice, un huitième des effectifs permanents a été couvert par ces enquêtes.

### L'image employeur externe

Vilmorin & Cie a obtenu le label « Happy@work » dans la catégorie « Happystarters » (c'est-à-dire les entreprises où il fait bon démarrer sa carrière). Cette enquête, organisée par « meilleures-entreprises.com », a permis d'interroger plus de 500 jeunes embauchés de moins de 30 ans en France avec plus de 50 % de répondants. Les domaines les mieux notés ont été l'environnement stimulant, le plaisir, la fierté, l'ambiance de travail et les valeurs du Groupe.

Le Groupe a également été classé 18<sup>e</sup> dans le classement « Capital » de février 2017 des meilleurs employeurs (catégorie agroalimentaire).

L'obtention de ces 2 labels a été largement partagée en interne et en externe.

### L'évolution du taux de départ

Le taux de départ, après avoir légèrement augmenté en 2015-2016, est quasiment stable en 2016-2017, pour se situer à 9,05 %.

### L'évolution des candidatures

676 postes ont été publiés en 2016-2017 sur le site Intranet du Groupe, 630 en interne et 623 en externe. Sur l'année 2016-2017, ce sont près de 20 500 candidatures qui ont été reçues sur le site Internet (contre 8 000 en 2015-2016). En moyenne, 24 candidatures ont été déposées par offre publiée.

### La présence sur les réseaux sociaux

Depuis septembre 2016, le Groupe communique sur sa marque employeur sur les réseaux sociaux LinkedIn, Facebook et Viadeo. Chaque semaine, plusieurs articles sont publiés portant sur les présentations des Business Units, la vie dans l'entreprise, des portraits de salariés présentant leur activité, l'innovation agricole, les postes ouverts, etc.

L'audience sur ces réseaux sociaux a fortement augmenté en particulier sur LinkedIn avec +26 % d'abonnés depuis septembre 2016. La mesure du taux d'engagement<sup>(1)</sup> a en outre donné de très bons résultats : 1,56 % pour LinkedIn, 3,86 % pour Facebook.

Le plus remarquable est l'impact immédiat que cette présence a eu sur le nombre de candidatures reçues sur le site Internet du Groupe puisque celui-ci a été multiplié par 3 à partir du mois de septembre 2016 (en comparaison à la période équivalente en 2015).

Un Guide des réseaux sociaux a été publié au sein de Vilmorin & Cie à destination des représentants de la fonction RH et des Campus ambassadeurs afin d'optimiser la promotion du Groupe sur les réseaux sociaux.

Enfin une charte des réseaux sociaux est en cours d'écriture et sera prochainement mise à disposition des salariés de Vilmorin & Cie.

### 4.3.1.3. Le développement professionnel des collaborateurs

Le développement des collaborateurs est l'axe central de la politique Ressources Humaines du Groupe. Étant donné l'organisation spécifique du Groupe en Business Units, la fonction Ressources Humaines Corporate a pour missions de promouvoir le partage des connaissances, la transversalité et d'identifier les talents pour préparer l'avenir.

Une revue annuelle des talents est organisée au niveau Groupe sous l'impulsion de la fonction Ressources Humaines Groupe. Cette démarche mobilise toutes les Business Units de Vilmorin & Cie dans le but de détecter les talents internes, de favoriser les mobilités et les promotions internes et de faire émerger des viviers de potentiels pour les postes clés. Chaque Business Unit dispose de son propre comité carrières. Plus de 80 personnes sont donc mobilisées sur ces sujets. Les informations issues des comités carrières des Business Units sont ensuite consolidées et partagées lors d'un comité carrières regroupant l'ensemble des Directeurs Ressources Humaines du Groupe et la fonction Ressources Humaines Corporate (GHRC). Une revue annuelle des talents Ressources Humaines est également organisée dans cette instance. Enfin, le comité carrières Groupe se focalise sur les dirigeants, cadres de direction et hauts potentiels.

En 2016-2017, plusieurs indicateurs ont été déployés au niveau de Vilmorin & Cie concernant les plans de successions et les hypothèses de mobilité pour la population des cadres de direction. Ainsi 77 % des cadres de direction ont au moins un prochain poste identifié et 85 % ont au moins un successeur identifié. L'analyse de ces successeurs montre que plus de 50 % sont issus de la population

<sup>(1)</sup> Le taux d'engagement est le ratio entre les personnes qui ont vu la publication et celles qui interagissent (« Like », partage).

des non-cadres de direction, ce qui permet de bâtir des viviers solides pour les postes clés, de limiter le risque de pénurie de compétences tout en garantissant des perspectives de carrière motivantes au sein de Vilmorin & Cie.

En outre, l'employabilité des salariés de Vilmorin & Cie s'appuie sur plusieurs leviers :

- ❖ Des entretiens tout au long de la carrière.
- ❖ Une diffusion des offres d'emploi en interne, qui a été élargie. En 2016-2017, 346 offres d'emploi en CDI ont été publiées et 216 salariés ont déposé leur candidature.
- ❖ Un catalogue de formations - auprès de Limagrain Academy - élargi.
- ❖ Des parcours de carrières.

#### Des entretiens tout au long de la carrière

**L'entretien annuel d'évaluation** (la campagne se déroule chaque année, de juin à septembre ; l'entretien est mené par le manager). Ce bilan consiste à évaluer les activités et compétences sur l'année écoulée. Il permet également d'évaluer les besoins et souhaits de formation du salarié et d'évoquer son évolution professionnelle. Des formations sous formes d'*e-learning*, de webinars et des informations sur l'Intranet du Groupe ont été mises en place pour permettre aux parties prenantes de réaliser leurs entretiens dans les meilleures conditions. Les données renseignées permettent ensuite aux fonctions Ressources Humaines de bâtir le plan de formation, de mettre en place des plans de développement, de préparer les comités carrières au cours desquels auront lieu les revues de potentiels et seront décidés les promotions, les mobilités, les accompagnements. Sur l'exercice 2016-2017, 79,40 % des salariés ont bénéficié d'un entretien de développement. 86,90 % des salariés cadres de direction en ont bénéficié.

**L'entretien bisannuel professionnel** : il est initié par la fonction Ressources Humaines tous les 2 ans. Mené par le manager, il permet d'analyser les perspectives d'évolution professionnelle en termes de qualification et d'emploi.

**L'entretien de bilan de carrière** : il est, depuis 2015, réalisé tous les 6 ans avant 45 ans, puis tous les 5 ans à partir de 45 ans. Il est initié et mené par la fonction Ressources Humaines, et préparé en amont avec le manager. Il a pour objectif de réaliser un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel du salarié.

**L'entretien de dernière partie de carrière (à partir de 57 ans)** : prévu par l'Accord Groupe Génération, cet entretien est initié et mené par la fonction Ressources Humaines ; il permet de préparer la dernière partie de carrière, d'initier les démarches nécessaires à la préparation des dossiers de retraite et de prévoir les plans de successions. En 2016-2017, 176 entretiens de dernière partie de carrière ont été réalisés.

**Les entretiens de départ et de reprise d'activités** après une longue absence (congé maternité et d'adoption, congé d'éducation parentale, etc.) : ils sont initiés par la fonction Ressources Humaines. Ils permettent de gérer au mieux les transitions avant et après l'absence, de préparer les réintégrations, de garder le contact, et ainsi de ne pas créer de rupture du lien.

#### Les parcours de carrière

L'élaboration du référentiel d'emplois-repères pour les dirigeants et cadres de direction du Groupe a été finalisée en 2016-2017. Une première application a été réalisée dans le cadre de la campagne des entretiens annuels et d'évaluation des cadres de direction. En effet, les souhaits de mobilité sont dorénavant émis sur les emplois-repères issus de ce référentiel commun, permettant ainsi une analyse plus précise des parcours de carrière possibles pour cette population.

Par ailleurs, la mise en place d'un référentiel d'emplois-repères se poursuit dans les Business Units : 2 Business Units utilisent leur référentiel métier pour la mobilité et les parcours de carrière de leurs salariés et 5 Business Units supplémentaires se sont engagées dans la construction du leur. Le projet se poursuivra en 2017-2018.

#### 4.3.1.4. Des actions pour promouvoir la mobilité et le développement des compétences

##### La mobilité

Vilmorin & Cie a fait de la mobilité interne, qu'elle soit géographique ou fonctionnelle, l'un des axes structurants de sa politique de Ressources Humaines. Vilmorin & Cie offre un cadre particulièrement propice au développement des carrières : la pluralité des secteurs d'activité et des métiers ainsi qu'une présence géographique dans 47 pays permettent aux collaborateurs de réaliser des parcours professionnels individualisés et aux Business Units de s'enrichir de nouvelles compétences, expériences et savoir-faire.

Une plateforme de consultation des offres d'emplois internes est disponible *via* l'intranet pour l'ensemble des salariés du Groupe, leur permettant ainsi d'être acteurs de leur propre mobilité/évolution. 346 offres en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) ont ainsi été publiées sur l'exercice. Cette plateforme est également accessible à l'ensemble des stagiaires, apprentis et Contrats à Durée Déterminée (CDD) et leur offre la possibilité de se positionner à la fois sur des opportunités en CDI mais également en stage, en alternance ou en CDD pour leur permettre de compléter leur formation et leur expérience. 130 offres de stages et alternances ont été diffusées, ainsi que 140 offres de CDD à destination des jeunes diplômés.

En termes de résultats, 194 collaborateurs ont bénéficié d'une mobilité interne au sein de Vilmorin & Cie en 2016-2017. Vilmorin & Cie favorise également la promotion interne en incitant ses collaborateurs à acquérir de nouvelles compétences notamment à travers des formations qualifiantes ou diplômantes.

De même, conséquence de l'internationalisation grandissante de Vilmorin & Cie, la mobilité internationale constitue un enjeu majeur. Pour inciter à la mobilité, les conditions d'expatriation prennent en compte les besoins spécifiques des expatriés et veillent en particulier à favoriser l'intégration et le retour des collaborateurs dans leur pays d'origine.

Parmi les mesures d'accompagnement figurent des formations interculturelles et linguistiques pour le salarié et sa famille, la prise en charge du déménagement, de la scolarité des enfants, des voyages



et du loyer, une assistance fiscale, un engagement de réintégration dans le pays d'origine à l'issue de l'expatriation ainsi qu'une prime de mobilité.

Une nouvelle politique en matière de mobilité a été déployée, afin de mieux prendre en compte les nouvelles pratiques en la matière. Par exemple, afin de faciliter la lisibilité de la mobilité à l'étranger à long terme ou pour des missions de courte durée, des documents ont été créés et diffusés pour que les salariés puissent mieux se préparer à cette expérience. Au 30 juin 2017, la Société comptait au total 79 salariés expatriés, nombre qui évolue tout au long de l'exercice avec les débuts et fins d'expatriation. En outre, pour compléter les opportunités de mobilité à l'international et permettre à un plus grand nombre de salariés de vivre cette expérience, des missions à l'étranger de courte durée (moins de 6 mois), sont également proposées.

#### La formation, un outil de développement des compétences et de préservation des savoir-faire

Vilmorin & Cie s'engage activement dans la formation interne afin de préserver un savoir-faire précieux notamment lié au patrimoine technique et scientifique développé par des générations d'agronomes et autres experts. C'est pourquoi Limagrain Academy, au-delà des programmes destinés à diffuser la culture du Groupe, a mis en place une « *production academy* » et une « *breeding academy* » afin de pérenniser les savoir-faire. Par ailleurs, Vilmorin & Cie investit dans la formation externe afin que ses salariés bénéficient des connaissances les plus à jour pour leur développement. Enfin, Vilmorin & Cie est convaincue que son avenir passe par la richesse des jeunes talents qu'il convient d'encourager dès aujourd'hui. En conséquence, Vilmorin & Cie encourage l'apprentissage et l'alternance, pour permettre à des jeunes d'accéder plus facilement aux diplômes et de tester leur intérêt pour les métiers de la sélection\* variétale.

#### Évolution du nombre total d'heures de formation

Heures de formation	
2014-2015	82 434
2015-2016	109 865
<b>2016-2017</b>	<b>129 257<sup>(1)</sup></b>

En 2016-2017, 129 257 heures de formation ont été dispensées dans le Groupe, à 4 807 salariés, représentant 73,28 % de l'effectif permanent de Vilmorin & Cie.

<sup>(1)</sup> Hors société Vilmorin Garden chez Vilmorin Jardin.

<sup>(2)</sup> À raison de 7 heures par jour de formation.

#### Répartition des personnes formées par sexe et statut

En %	2014-2015	2015-2016	2016-2017 <sup>(1)</sup>
<b>Sexe</b>			
> Hommes	60,0	59,7	<b>62,0</b>
> Femmes	40,0	40,3	<b>38,0</b>
<b>Catégorie</b>			
> Managers	35,1	37,2	<b>34,8</b>
> Non-managers	64,9	62,8	<b>65,2</b>

Au cours de l'exercice, Vilmorin & Cie a ainsi consacré 2,91 millions d'euros à la formation de ses collaborateurs comprenant le budget de Limagrain Academy.

	2015-2016	2016-2017
% Masse salariale	1,27	1,01
Dépense formation par salarié formé (en euros)	828	606
% des salariés formés	65,01	73,28
Nombre total d'heures de formation	109 865	129 257
Nombre moyen de jours de formation par collaborateur formé <sup>(2)</sup>	3,75	3,84

Les formations sont principalement consacrées au développement des compétences métiers, à l'adaptation au poste de travail ainsi que, pour les managers, à la conduite du changement et au management. Sur l'année 2016-2017 les formations Santé et Sécurité, en majeure partie réalisées en interne, ont fortement augmenté afin de poursuivre l'effort de réduction des risques d'accident au travail par la prévention.

#### 4.3.1.5. Limagrain Academy : formation et développement des compétences

Limagrain Academy a été fondée en 2013, dans le but de contribuer au développement des compétences clés pour le Groupe, en proposant des formations permettant l'acquisition des compétences, aptitudes et capacités nécessaires à la conduite des activités du Groupe, en accord avec ses fondamentaux.

Limagrain Academy n'est pas un substitut aux activités d'apprentissage et de développement spécifiques à chaque Business Unit. La complémentarité des programmes de formation des Business Units et ceux du Groupe permettra de mieux préparer l'entreprise et ses salariés aux défis de demain.

Dans cette optique, l'ambition de Limagrain Academy est de créer des opportunités d'apprentissage pour les salariés issus de différentes Business Units, pays et cultures, tout en favorisant le sentiment d'appartenance au Groupe, grâce notamment à des méthodes d'apprentissage collectives.

En 2016-2017, la gestion resserrée de l'ensemble des charges opérationnelles du Groupe a également concerné le nombre de modules de formations organisés par Limagrain Academy. Cependant, l'effort de formation est resté conséquent puisqu'il a été supérieur aux exercices 2013-2014 et 2014-2015.

Limagrain Academy a également maintenu sa présence forte à l'international, avec 33 % de participants hors France. Au cours de l'exercice 2016-2017, un effort particulier de formation a été mené en Asie, ainsi que sur l'organisation de modules en ligne en langue anglaise (82 % vs 56 %) favorisant la participation de salariés non français.

Afin de proposer des formations managériales de haut niveau, Limagrain Academy a développé en collaboration avec l'INSEAD le programme « *Advanced Leadership* », permettant à 25 cadres et cadres de direction venus de tous pays, de développer leur leadership *via* en particulier du coaching, des sessions virtuelles et présentielles.

### 4.3.2. Exprimer et diffuser l'éthique des affaires

L'éthique des affaires se résume souvent à une liste de bonnes pratiques dispersées dans la conduite des activités de l'entreprise. Pour Vilmorin & Cie, l'essentiel est de repenser le sujet de l'éthique globalement, dans l'ensemble de ses activités, pour créer des espaces de dialogue et des fenêtres de réflexion qui poseront les questions et feront émerger les dilemmes entre ce que l'on perçoit à court terme et ce qu'il serait envisageable et souhaitable à plus long terme. Ainsi définie, la démarche éthique du Groupe ouvre des voies de progrès tout en permettant d'assumer ses responsabilités individuelles et collectives.

Les cas d'éthique se reproduisent rarement à l'identique et varient très largement en fonction des cultures, des pays, des métiers ou des parties prenantes concernées. Pour répondre à cette problématique, le Groupe a mis en place une démarche et des outils pour promouvoir le réflexe de questionnement des collaborateurs. L'objectif est de favoriser l'esprit de responsabilité de chacun et de s'appuyer sur l'intelligence collective pour apprendre à gérer les ambiguïtés, la complexité et interpréter les règles avec discernement, dans toute situation.

Il s'agit d'arbitrer entre le respect de ces règles à observer avec intransigeance et la prise en compte des exigences souvent contradictoires de l'ensemble des parties prenantes ; d'initier une capacité critique, constructive et positive, individuelle et collective, car il est impensable d'isoler ce type de décision du lien social qui lie le Groupe à ses communautés.

C'est dans cette optique que le Code de Conduite a été conçu et afin de structurer les principes et les engagements fondamentaux que le Groupe souhaite faire respecter dans l'ensemble de ses entités par tous ses salariés, quels que soient leurs métiers et leurs pays.

#### 4.3.2.1. Le principe de questionnement au cœur du Code de Conduite

Le Code de Conduite précise les différentes règles et réglementations en vigueur auxquelles les collaborateurs de Vilmorin & Cie doivent se conformer, tout en les invitant à adopter une démarche individuelle de questionnement.

Il est composé de 5 principes destinés à guider les salariés en leur fournissant des références éthiques utiles dans l'exercice de leur métier et la maîtrise des risques liés :

- à l'image et la réputation de la Société,
- aux actifs de l'entreprise,
- aux conflits d'intérêts,
- aux informations financières non publiques,
- aux droits de propriété intellectuelle.

Il comprend 7 engagements vis-à-vis des parties prenantes internes et externes :

- respect des actionnaires,
- respect des salariés,
- préservation de l'environnement,
- comportement loyal vis-à-vis des concurrents,
- satisfaction des clients utilisateurs et des consommateurs,
- relations de long terme et équilibrées avec les fournisseurs et les partenaires,
- conduite responsable à l'égard des territoires d'implantation.

Il est actuellement traduit en onze langues : français, anglais, espagnol, portugais, chinois, néerlandais, italien, ukrainien, japonais, hébreu et turc. Afin de faciliter son appropriation et son utilisation, il est accompagné d'un kit complet de communication comprenant notamment un module d'*e-learning* dédié, dont la pédagogie s'appuie sur le principe d'un jeu de rôle. Chacun est mis en situation sur la base de quatre scénarios opérationnels (cadeaux, sécurité, confidentialité des données et anti-trust) et doit résoudre ces cas d'éthique en faisant appel à un réflexe de questionnement pour agir avec bon sens et discernement.

Limagrain Brasil a mis en place l'« *ethic channel* », un espace de dialogue qui permet à tous les employés de l'entreprise de reporter d'éventuels dilemmes éthiques rencontrés dans le cadre de leurs activités.

Pour rappel, au 30 juin 2015, 100 % des dirigeants avaient d'ores et déjà été formés au Code de Conduite, *via* une mise en situation autour de scénarios opérationnels. Au 30 juin 2017, 2 289 salariés permanents de Vilmorin & Cie ont entièrement réalisé le module d'*e-learning* et le quiz de vérification des connaissances, soit 35 % des salariés. L'objectif défini, de 80 % de salariés sensibilisés à l'éthique et au Code de Conduite d'ici fin 2017, n'est pas atteint. Le process continue et s'adapte aux différents freins rencontrés dans le déploiement – accès Internet, traductions, digitalisation, analphabétisme, perceptions culturelles différentes, etc. - afin de tendre vers l'objectif.

#### 4.3.2.2. La mise en conformité avec la loi Sapin II

Dans le contexte de la loi française Sapin II - relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique – adoptée fin 2016 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2017, plusieurs chantiers opérationnels ont été mis en place.

Le Comité Opérationnel du Code de Conduite a été dissous. Il est aujourd'hui remplacé par un Comité de Gestion des Alertes (CGA) composé des Directeurs Juridique, RH et RSE. Celui-ci assure une coordination et un suivi des alertes et tranche les éventuelles questions soulevées par les collaborateurs. Lorsque la situation le justifie, le CGA peut être amené à traiter lui-même des alertes dans le cadre de comités *ad hoc*. Le CGA peut recevoir, par tous moyens, toutes questions soumises sur l'application et le contrôle des dispositions du Code de Conduite. De ce fait, il contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique du Groupe en matière d'éthique et de responsabilité d'entreprise. Il veille également au déploiement et à l'évolution du Code de Conduite Groupe.

La cartographie des risques évolue afin de mieux évaluer les risques liés à l'éthique et à l'environnement notamment, et pour apporter des réponses efficaces à destination de l'ensemble des salariés. Un travail transverse Gestion des Risques/RSE a été initié afin de veiller à la mise à jour régulière de cet outil et de détailler les risques de sollicitations externes en fonction des activités et des zones géographiques. La mise en œuvre d'une procédure d'évaluation de la situation des clients, des fournisseurs de premier rang et des intermédiaires est également en cours de réalisation par les équipes de la Direction Financière et de la Direction des Progrès.

Parallèlement, un groupe de travail composé de salariés fonctionnels et opérationnels a été mis en place au printemps 2017, pour construire un dispositif de gestion des alertes bien accepté et bien compris par tous les salariés, qui fait remonter les alertes pertinentes - et uniquement celles-ci - et qui ne fait pas courir de risque supplémentaire. Le dispositif retenu sera centralisé en interne et souple. Des dispositifs locaux pourront être conçus afin d'être au plus près des spécificités des différents marchés et zones géographiques. Il permettra la remontée des alertes liées à l'ensemble des sujets couverts par le Code de Conduite Groupe.

Des formations poussées, pour les salariés les plus exposés, seront développées au cours de l'exercice 2017-2018, en complément du module de sensibilisation initial, sur la base de scénarios opérationnels.

Discerner les actes éthiques et éviter les erreurs sont des préoccupations qui vont dans le sens de la recherche d'excellence. Pour Vilmorin & Cie, présente dans de nombreux pays aux cultures et aux législations parfois très différentes, marquer son identité par des repères clairs, est une condition *sine qua non* pour assurer sa réputation et sa légitimité.

#### 4.3.2.3. Le respect des droits humains, un principe opposable dans toutes les Business Units

Le Code de Conduite s'appuie sur le respect des droits humains tels que définis par les organisations internationales et le Pacte Mondial.

Il constitue donc un document opposable pour toutes les entités du Groupe dans le monde.

Certaines Business Units ont complété le Code de Conduite par des règles propres à leur contexte local. En Inde, Bisco Bio Sciences octroie des jours fériés, pratique non systématique dans le pays et approvisionne le personnel de production en eau purifiée. HM.CLAUSE India vient d'embaucher deux personnes pour mener des audits internes auprès du réseau d'agriculteurs et de sociétés multiplicatrices sur les sujets de travail des enfants et de rémunération minimum. Parallèlement, et avec l'appui du Groupe, HM.CLAUSE India a participé activement à la rédaction de la position de l'APSA (Asia & Pacific Seed Association) sur le sujet.

Au Japon, Mikado Kyowa Seed a inséré des clauses d'exclusion « Anti-Social forces » dans ses contrats avec certains clients pour se protéger des individus qui recherchent des avantages économiques en usant de la violence, de la force et de moyens frauduleux.

#### 4.3.2.4. Loyauté des pratiques et autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme

Le Code de Conduite s'inscrit dans le cadre de plusieurs textes internationaux dont le Groupe partage les principes :

- ❖ la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme,
- ❖ les conventions principales de l'Organisation Internationale du Travail, notamment les conventions 29, 105, 138 et 182 (lutte contre le travail des enfants et le travail forcé), 155 (santé et sécurité des travailleurs), 111 (lutte contre les discriminations), 100 (rémunérations), 87 et 98 (liberté syndicale, droit d'organisation et de négociation collective),
- ❖ la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant,
- ❖ les Principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales.

De plus, signataire du Pacte Mondial des Nations Unies, depuis décembre 2013, Vilmorin & Cie s'engage à promouvoir et à respecter les principes relatifs aux Droits de l'Homme au sein de ses équipes et dans sa sphère d'influence, et à veiller à ne pas se rendre complice de leur violation.

#### Loyauté des pratiques commerciales

Vilmorin & Cie s'attache à recourir à des produits et services responsables et à être respectueuse dans ses achats et ses partenariats. Une attention particulière est portée au respect de principes de concurrence loyale et à la promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur.

Par exemple, le Groupe soutient la pratique (possible uniquement pour les espèces autogames) qui consiste pour l'agriculteur à utiliser les grains de sa récolte comme semence pour les semis suivants - graines appelées « semences de ferme » - sous réserve de rémunérer l'obteneur\* pour son travail de recherche dont il est le premier à bénéficier.

De plus, Vilmorin SA a défini des procédures strictes sur la gestion commerciale des semences gratuites et le crédit client. Des audits

internes, réalisés avec le département finance par une équipe de 25 personnes formées à l'amélioration continue, ont également été mis en place notamment sur le respect de la politique prix. En Italie, Vilmorin est membre des associations italiennes « *Assosementi* » et « *Road to Quality* » qui ont pour objectif de lutter contre la multiplication illégale des semences et qui certifient leurs membres sur la loyauté des pratiques commerciales.

HM.CLAUSE gère ses bonnes pratiques commerciales via une démarche contractuelle et équilibrée avec ses partenaires et clients. Elle est établie avec l'aide d'avocats extérieurs spécialisés afin d'avoir des contrats toujours en conformité avec les différentes législations.

### Lutte contre la corruption

Le Groupe s'attache à faire respecter les lois et réglementations applicables relatives à la lutte contre la corruption et à la lutte contre le blanchiment d'argent (notamment la convention de l'OCDE de 1997), ainsi qu'à prendre en compte, dans la conduite de ses relations commerciales et financières, les recommandations significatives des organismes nationaux ou internationaux comme l'OFAC en matière de sanctions économiques. Dans ce cadre, le Groupe agit pour prévenir toute forme de corruption et de blanchiment. Cette règle revêt une importance toute particulière dans le cadre de négociations avec des représentants d'organismes gouvernementaux ou d'institutions publiques.

Afin qu'aucun salarié ne se comporte de façon complaisante à l'égard de la corruption active (proposer une contrepartie) ou passive (accepter une contrepartie), le module dédié d'*e-learning* mis en ligne en 2015 avec le Code de Conduite, via l'Intranet Groupe, intègre un scénario de sensibilisation spécifique au sujet.

Au printemps 2016, l'ensemble des dirigeants du Groupe ont reçu une formation en présentiel, afin de prévenir la corruption dans l'entreprise.

De plus, le Groupe autorise uniquement les cadeaux, services et divertissements, appropriés et licites, offerts dans le cadre de ses relations commerciales. Toute offre, faite par un salarié de la part du Groupe, de cadeaux, divertissements ou prestations gratuites ne pourra être faite que si elle est proportionnée et conforme aux législations en vigueur et aux pratiques courantes.

### Respect du droit de la concurrence (ou anti-trust)

Le Code de Conduite rappelle l'engagement du Groupe à respecter les dispositions légales et réglementaires, nationales et internationales, relatives au droit de la concurrence. Ces règles ont pour effet d'empêcher de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence sur un marché.

L'exercice 2016-2017 s'est inscrit dans la continuité des actions de *compliance* en matière de droit de la concurrence et des concentrations initiées lors des exercices précédents.

Les juristes des réseaux internes (*Legal Network*) sont mobilisés dans le cadre de leurs plans d'actions autour de l'information, la prévention et la formation sur les thèmes du droit de la concurrence et du droit des concentrations.

### Respect des droits de l'enfant

Le Groupe est très conscient de la réalité du travail des enfants. De nombreuses mesures ont été prises par les Business Units pour traiter le sujet. De plus, la prohibition du travail des enfants est clairement rappelée dans le Code de Conduite : « *Le Groupe veille à contracter avec des fournisseurs qui n'ont pas recours au travail illégal des enfants ou au travail forcé. Le Groupe est attentif au respect par ses fournisseurs et ses clients, des principes de l'Organisation Internationale du Travail sur les droits sociaux fondamentaux.* »

Parallèlement, chez Bisco Bio Sciences en Inde, des audits de la Direction des Ressources Humaines sont régulièrement effectués pour s'assurer du respect de l'interdiction du travail des enfants. Des lieux d'habitation avec accès à l'eau potable ont été construits à proximité et à l'extérieur de l'enceinte de l'usine afin de fournir aux salariés et à leurs enfants un lieu de vie décent. De plus, des clauses sociales strictes sont incluses dans tous les contrats avec les fournisseurs et concernent notamment le travail des enfants.

Les activités de production de semences de HM.CLAUSE, en Inde, sont récentes et datent de l'acquisition de l'entreprise Century Seeds en octobre 2012. Depuis cette date, afin de traiter efficacement le sujet du travail des enfants, problématique sensible dans ce pays, HM.CLAUSE India a multiplié les actions dans une démarche de progrès continu. Pour preuve, la chute de 16,2 %<sup>(1)</sup> à 9,6 %<sup>(2)</sup> de l'incidence du travail des enfants dans les champs de production de semences en sous-traitance directe ou indirecte pour HM.CLAUSE India entre 2014-2015 et 2016-2017. Ce progrès significatif (soit 40 % de réduction en 2 ans seulement) montre la pertinence du plan d'actions déployé. En 2016-2017, HM.CLAUSE India a déployé une procédure complète visant à abolir le travail des enfants en Inde, appelée « *Child Labor Awareness Program System Document* », a défini des sanctions disciplinaires pour les producteurs non respectueux des engagements d'HM.CLAUSE allant jusqu'à la suspension du contrat de sous-traitance, a mis en place un programme de formation pour le réseau des techniciens de production et des séances de sensibilisation ouvertes aux agriculteurs sous-traitants. De plus, un comité RSE a été créé en juin 2016, en application du Company Act<sup>(3)</sup>. Dans ce contexte, au cours de l'exercice, 2 personnes, l'une basée dans le Karnataka (principale région de production de l'entreprise) et l'autre dans le Koppal (région où le système éducatif est le plus faible) ont été embauchées, pour réaliser des audits internes auprès du réseau d'agriculteurs et de sociétés multiplicatrices sur les sujets du travail des enfants et de la rémunération minimum, notamment durant les périodes de pollinisation. Le 1<sup>er</sup> mai 2017, jour du Labour Day chez HM.CLAUSE, a été organisée une sensibilisation sur le droit du travail, dans la région de Rannebur, avec les autorités locales concernées. Enfin, parce que le travail des enfants est directement lié au niveau du système éducatif du pays, HM.CLAUSE India a aménagé des sanitaires

<sup>(1)</sup> Chiffre publié en 2015 dans une étude réalisée par l'Indian Committee of the Netherlands» (ICN)

<sup>(2)</sup> Chiffre publié en 2017 dans une étude commandée par « The Council on Ethics »

<sup>(3)</sup> Depuis 2013, le Company Act (articles 134, alinéa 3 et 135) consacre l'obligation de responsabilité sociale des entreprises dans le droit indien, en leur imposant de participer à leur échelle au développement et à la modernisation du pays via une obligation de gouvernance, reporting et plan d'actions de RSE.

dans les écoles du Koppal, notamment pour développer l'accès à l'éducation des filles souvent freinées par le manque de propreté des installations, et a offert des équipements et fournitures scolaires à 961 élèves de 3 écoles du Koppal et d'une école du Rannebur. Chaque enfant a reçu un cartable et 12 cahiers, en juin 2017, pour commencer l'année scolaire 2017-2018.

De même, la « politique emploi » d'HM.CLAUSE aux États-Unis suit les lignes directrices des politiques nationales en vigueur contre la discrimination et le travail des enfants, et satisfait à toutes les exigences de recrutement et d'emploi.

Chez Mikado Kyowa Seed au Japon, le manuel « règles de travail » stipule, à l'article 16, les restrictions en matière d'emploi pour les travailleurs âgés de moins de 18 ans, conformément aux lois nationales et internationales.

Vilmorin SA intègre dans ses contrats de sous-traitance de production hors France, une clause spécifique « Code de Conduite » interdisant le travail des enfants de moins de 16 ans.

Enfin, chaque contrat avec un fournisseur d'Hazera en Israël est évalué en interne et comprend des clauses pour assurer la conformité aux lois et règlements sur les Droits de l'Homme.

### 4.3.3. Optimiser l'utilisation des ressources naturelles de manière durable et maîtriser son impact sur le changement climatique

#### Chiffres clés

**452**

heures de formation sur la protection de l'environnement

**68 146**

teqCO<sub>2</sub> émises (+ 277 teqCO<sub>2</sub>)

**0,7**

million d'euros investis dans l'amélioration des impacts environnementaux

**257 900**

MWh d'énergie consommés (- 859 MWh)

**2 461 839**

m<sup>3</sup> d'eau consommés (- 411 207 m<sup>3</sup>)

*Données 2016-2017 (et évolution par rapport à 2015-2016).*

Vilmorin & Cie est au cœur des enjeux environnementaux par la nature même de son métier. L'impact de ses activités sur l'environnement est une préoccupation gérée au plus près du terrain, au niveau des Business Units, dans une démarche volontaire et responsable.

De plus, Vilmorin & Cie intègre également la prévention du risque environnemental dans sa politique de gestion des risques, avec la mise en œuvre de standards applicables à l'ensemble de ses sites dans le monde. Cet engagement passe également par la maîtrise (mesure, optimisation, innovation) de l'utilisation des ressources naturelles, ainsi que par une attention portée à l'amélioration de la quantification et de la valorisation des déchets.

#### 4.3.3.1. Politique générale en matière environnementale

Les produits créés ou développés par Vilmorin & Cie sont issus essentiellement du milieu naturel et destinés, en marché final prioritairement à l'alimentation et aux loisirs du jardinage. En conséquence, ils ne peuvent et ne doivent occasionner des atteintes graves et répétées à l'environnement. Vilmorin & Cie poursuit donc une politique volontaire et responsable portant notamment sur :

- le respect rigoureux des réglementations liées aux biotechnologies\* et aux organismes génétiquement modifiés\*,
- la mise en œuvre de moyens dédiés à la surveillance et à la prévention des risques environnementaux (veille technique et réglementaire, procédures d'alerte et de gestion de crise, certifications, communication interne sur la base d'un réseau interentreprises, etc.),
- le contrôle et le traitement des effluents et la limitation des pollutions industrielles.

#### Les actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement

Vilmorin & Cie transmet à ses Business Units tous les ans un rapport analytique et comparatif de leurs données extra-financières, environnementales notamment. Ce document recense les bonnes pratiques observées en interne ainsi que dans un panel de sociétés benchmarkées. Il vient en appui des actions locales d'information et de sensibilisation des salariés aux enjeux environnementaux.

De plus, 452 heures de formation ont été dédiées à la protection de l'environnement cette année.

Enfin, plusieurs sociétés du Groupe organisent régulièrement des actions d'information afin de sensibiliser les salariés aux aspects environnementaux.

- En France, Limagrain Europe a organisé au cours de l'exercice, des réunions d'information et de sensibilisation au tri des déchets et au recyclage, pour l'ensemble des saisonniers. Ces séances ont été complétées pour le personnel temporaire concerné d'une séance spécifique sur l'usage des produits phytosanitaires, accompagnée de la mise en place d'un registre de manipulation pour le suivi des bonnes pratiques.
- En Turquie, Limagrain Europe édite depuis l'année dernière une lettre interne et hebdomadaire à destination de tous ses salariés. Elle a pour objectif la prise de conscience de l'importance des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux dans les activités quotidiennes.
- HM.CLAUSE a nommé un représentant du personnel « Hygiène Sécurité Environnement » au siège et pour sa station de recherche turque afin de piloter les progrès réalisés.
- Bisco Bio Sciences, en Inde, édite une lettre mensuelle adressée aux membres du Comité Exécutif afin d'analyser, partager et suivre les progrès réalisés sur les sujets RSE. Par ailleurs, 590 arbres ont été plantés par l'équipe R&D de Yadaram pour être acteurs de la protection de l'environnement de leur site.

Plus largement, l'ensemble des sociétés de Vilmorin & Cie, partout dans le monde, attache une attention toute particulière

aux conséquences néfastes éventuelles des pesticides, de la manipulation par les salariés à l'utilisation dans l'environnement. Pour prévenir ce risque professionnel, des formations spécifiques sont régulièrement dispensées aux salariés afin de travailler notamment sur la prise de conscience du risque et la mise en place de règles d'hygiène strictes et appropriées. L'usage des pesticides est limité au strict nécessaire ; les bonnes pratiques sont partagées entre sociétés. Des équipements de protection individuelle adéquats (combinaison, gants, bottes, masque) sont mis à disposition de tous les salariés concernés pour éviter tout contact et inhalation de substances nocives.

#### Les provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Vilmorin & Cie n'a enregistré aucune provision et garantie pour risques en matière d'environnement au titre de l'exercice 2016-2017.

#### 4.3.3.2. Économie circulaire, pollution, prévention et gestion des déchets

La plupart des sites de production est propriété de Vilmorin & Cie et fait l'objet d'une surveillance et d'un entretien permanents.

#### Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant l'environnement

Vilmorin & Cie développe de nombreuses semences protégées. La protection des semences est indispensable pour lutter contre les maladies et protéger les cultures, notamment à un stade précoce. Elle permet d'utiliser moins d'intrants\*, de façon plus ciblée et donc plus efficace.

Cette technique minimise les impacts environnementaux. Les semences protégées sont en contact avec une zone limitée du sol. Le risque de dispersion dans l'environnement est donc réduit - notamment le risque envers les insectes non cibles, dont les pollinisateurs comme les abeilles. Une baisse du nombre de passages de tracteur induisant notamment un meilleur bilan carbone de la culture est également relevée.

❖ **L'air** : Les poussières générées lors de la transformation des semences représentent la principale source de pollution éventuelle. Pour limiter ces pollutions, certaines sociétés de Vilmorin & Cie ont déployé des moyens pour prévenir ce risque environnemental et ont installé des systèmes de filtration et de captage de ces poussières végétales. Pour illustration, Bisco Bio Sciences, en Inde, dispose d'un système global de qualité sur l'extraction des poussières, la qualité de l'air et de la lumière, et les nuisances sonores. HM.CLAUSE, en Australie, détecte le sens du vent pour prévenir les odeurs de produits chimiques vers les populations riveraines.

❖ **L'eau** : Les activités de recherche sont organisées afin de limiter au maximum les rejets dans l'eau. Le référentiel Groupe de gestion des risques précise que les eaux de pluie d'une part et les eaux usées d'autre part (eaux de fabrication, eaux usées sanitaires et eaux d'extinction d'incendie) doivent être collectées et acheminées séparément. Il souligne qu'avant tout rejet à l'extérieur, les eaux pouvant être polluées doivent être analysées et, le cas échéant,

traitées. Les centres de recherche les plus récents recyclent leurs eaux d'usage au travers de stations de récupération des eaux usées.

❖ **Le sol** : L'épandage de fertilisants sur les cultures de semences commerciales et les traitements phytosanitaires utilisés peuvent être sources de pollution des sols. Différentes actions préventives et correctives sont menées dans le strict respect des produits homologués et des doses prescrites.

D'une part, Vilmorin & Cie préconise l'adoption d'une démarche de lutte biologique\* dans les serres, afin de réduire les traitements.

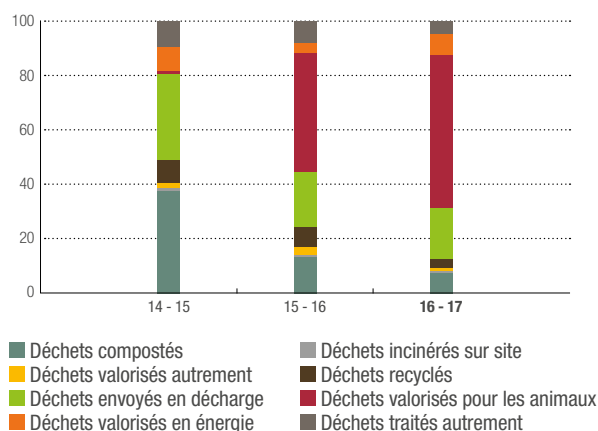
D'autre part, Vilmorin & Cie met au point des variétés de semences résistantes aux insectes et virus, permettant ainsi de réduire l'utilisation des produits de traitement, et qui nécessitent moins d'engrais lors de la culture. Enfin, l'enrobage des semences commerciales avec des produits de protection participe également à minimiser les traitements tout au long de la vie de la plante.

#### Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

La quantité de déchets générés par Vilmorin & Cie est estimée à plus de 41 049 tonnes (dont coproduits) en 2016-2017 dont notamment 1 189 tonnes de déchets dangereux, 20 777 tonnes de déchets ordinaires et 17 886 tonnes de déchets organiques.

76 % de ces déchets sont valorisés à travers différentes filières : utilisation animale (56 %), compostage (8 %), recyclage (3 %) ou encore en énergie (8 %). Cependant, il est à noter que la performance des différentes sociétés du groupe est encore très variable sur ce sujet.

#### Évolution et répartition des déchets par mode de traitement (en %)



Les déchets organiques sont destinés principalement à l'alimentation animale (41,0 %) ou au compost (17,6 %).

Les déchets dangereux sont majoritairement valorisés ou recyclés (56,9 %) ou envoyés en décharge (39,2 %).

Les autres types de déchets (emballages, papiers, cartons, plastiques) font généralement l'objet d'un tri sélectif.

Pour illustration, en France, Vilmorin SA a mis en place une veille sur les nouvelles opportunités de recyclage, sources éventuelles de création de valeur et Biogemma SA a réalisé une étude de risque pour l'environnement des déchets liquides dilués.

Dans de nombreux sites, Vilmorin & Cie accompagne ce tri d'une communication spécifique (consignes de tri, affichages, etc.). Sur certains sites, chez Limagrain Europe et Vilmorin SA, en France, un suivi mensuel permet de connaître les évolutions des tonnages de déchets ultimes et la quantité de déchets valorisés.

Enfin, de nombreux investissements ont été réalisés pour réduire la production de déchets et s'assurer de leur recyclage et élimination. Ce sont ainsi plus de 127 000 euros qui ont été investis depuis 3 ans dans 99 actions comme la mise en place d'espaces de stockage, l'achat d'un broyeur pour les déchets organiques, l'achat de poubelles de tri ou encore la mise en place d'un partenariat avec une fondation pour recycler les batteries.

#### Le gaspillage alimentaire

Vilmorin & Cie, en tant que semencier, ne met pas en marché de produits alimentaires. L'entreprise n'est donc pas directement concernée par les enjeux du gaspillage alimentaire et n'a en conséquence pas mis en place d'actions spécifiques concernant cette problématique.

#### La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

La plupart des sites de Vilmorin & Cie ne présente pas de caractère particulièrement bruyant et n'est, de plus, pas localisé dans des zones urbaines. Toutefois, des mesures de contrôle sont effectuées sur les sites. Dans le cas où l'intensité sonore sur un site dépasserait 85 décibels, Vilmorin & Cie recommande à l'ensemble de ses filiales d'intervenir sur le matériel pour réduire le niveau sonore, même lorsque la législation nationale ne l'impose pas et de prescrire le port d'équipements de protection individuelle.

Vilmorin & Cie s'attache également à ne pas gêner les riverains avec ses activités industrielles. Par exemple, sur l'exercice 2016-2017, en France, HM.CLAUSE a installé des silencieux à baffles pour réduire le bruit des extracteurs d'air chaud des serres. De nombreux sites veillent à réduire au maximum les nuisances sonores des installations, et à trouver des solutions efficaces – suppression de générateurs, analyse des bruits, etc. – aux gênes éventuelles occasionnées sur les populations riveraines.

### 4.3.3.3. L'utilisation durable des ressources

#### La consommation d'eau

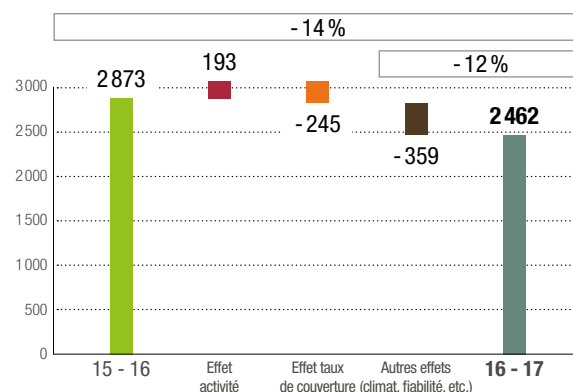
Vilmorin & Cie aborde la question de l'eau sous deux aspects : la qualité des rejets dans l'eau et la consommation.

Le référentiel Groupe de gestion des risques prévoit l'analyse de tous les rejets aqueux de Vilmorin & Cie et leur traitement en cas de besoin. Les sites sont équipés de dispositifs adaptés pour minimiser le risque de pollution, notamment grâce à des bassins de retraitement des eaux.

Sur l'exercice 2016-2017, la consommation d'eau de Vilmorin & Cie est estimée à 2 461 839 m<sup>3</sup> soit une baisse de 14,3%. La consommation d'eau, en dépit de la hausse de 192 980 m<sup>3</sup> liée à l'activité croissante, enregistre une baisse, liée principalement à l'évolution du taux de couverture (-245 000 m<sup>3</sup>). Le reste de la baisse s'explique par les aléas climatiques et les investissements réalisés ces dernières années.

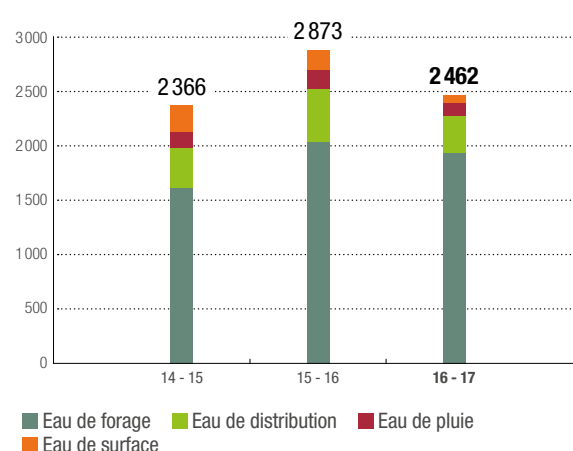
#### Évolution de la consommation d'eau

(en milliers de m<sup>3</sup>)



#### Évolution et répartition de la consommation d'eau par type

(en milliers de m<sup>3</sup>)



L'eau est principalement destinée à l'irrigation des serres de culture et à l'usage domestique (eau sanitaire). Les sociétés du groupe, au regard de la spécificité de l'activité, utilisent l'eau du réseau de distribution urbain, les eaux de forage ou encore les eaux de pluie qui permettent de réduire la consommation.

Les systèmes d'irrigation goutte à goutte sont largement déployés dans le groupe. Ils permettent d'acheminer l'eau directement au système racinaire de la plante. C'est aujourd'hui la technique la plus économe en eau. L'arrosage par goutte à goutte facilite aussi l'apport d'engrais directement à la plante. Là aussi, cette technique limite la consommation des intrants\* au strict minimum.

En parallèle, la plupart des sociétés ont mis en place d'autres systèmes également plus économes en eau afin de contrôler et de limiter les quantités d'eau utilisées :

- cultures hors-sol,
- paillage au sol en plein champ,
- couche de sable pour les cultures sous serre permettant d'éviter l'évaporation.

Par exemple, au Chili, HM.CLAUSE optimise l'usage de l'eau grâce à des outils météorologiques qui permettent de mesurer le juste besoin en eau des cultures. Un travail régulier de détection des fuites est également effectué pour faire la chasse au gaspillage.

D'autre part, Vilmorin & Cie est engagée dans la mise au point de variétés contribuant à diminuer l'impact de la production agricole sur son environnement en permettant de limiter la consommation en eau, par exemple pour le maïs, grâce au développement de variétés plus tolérantes à la sécheresse.

De plus, l'accompagnement et la formation des producteurs sont des facteurs clés dans la réduction de la consommation d'eau. À cet égard, Limagrain Europe propose en France l'outil d'aide à la décision « LG Vision Irrigation », dédié au pilotage de l'irrigation. Cet outil est présenté de manière détaillée au paragraphe 4.2.3.1. en page 104.

Enfin, en 2015-2016, un recensement de tous les sites du groupe situés dans des zones de risque en lien avec l'eau (sécheresse, inondation, impact du changement climatique, etc.) a été initié. 15 sites ont jusqu'à présent été identifiés dont 6 sites de recherche et un site de production.

### La consommation de matières premières

La dépendance aux matières premières est limitée de par la nature même de l'activité. Vilmorin & Cie, en tant que semencier, se positionne avant tout comme un créateur de matières premières renouvelables.

Vilmorin & Cie a initié en 2015-2016 un suivi global de ses emballages de semences et produits de santé des plantes. En 2016-2017, les données ne permettent pas de publier un tonnage de ces matières premières cohérent.

Dès que les contraintes techniques le permettent (propriétés barrière à l'oxygène et à l'eau essentiellement pour garantir la qualité des semences), les sociétés du groupe travaillent sur l'optimisation de leurs emballages, notamment sur la réduction des épaisseurs de films souples et sur l'utilisation de matières recyclées, biodégradables ou renouvelables.

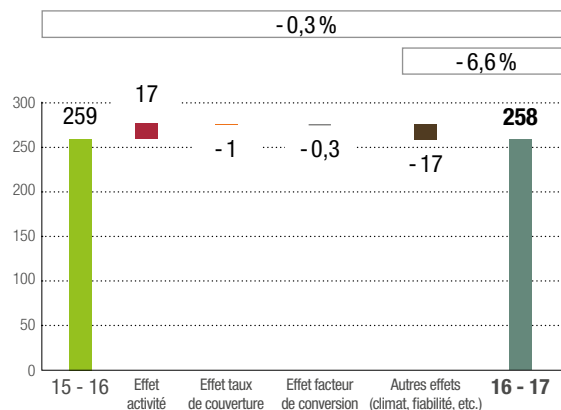
Pour exemple, Limagrain Europe est partenaire d'ADIVALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisations des déchets agricoles). Ce partenariat œuvre à la mise en place d'un réseau de collecte et de recyclage des sacs de semences mis sur le marché, en premier lieu les sacs papier.

### La consommation d'énergie

La consommation globale d'énergie de Vilmorin & Cie est de 257 900 397 kWh (soit 0,67 GJ pour 1 000 euros de chiffre d'affaires) pour l'exercice 2016-2017, dont 198 811 007 kWh d'énergie pour les sources fixes (dont biomasse, électricité, gaz de ville, etc.).

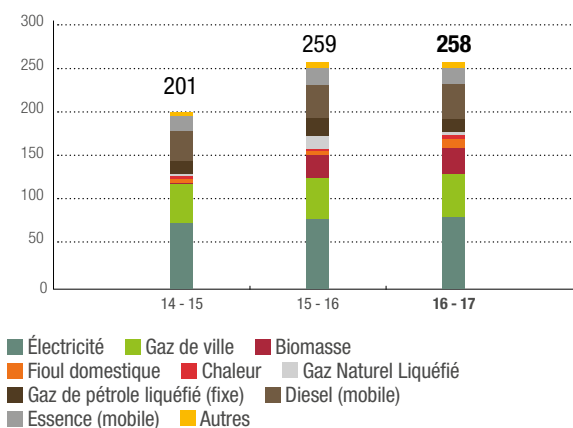
#### Évolution de la consommation d'énergie

(en millions de kWh)



#### Évolution et répartition de la consommation d'énergie

par type (en millions de kWh)



Les sociétés de Vilmorin & Cie investissent régulièrement dans des mesures pour optimiser leur efficacité énergétique. Plusieurs d'entre elles intègrent notamment le critère de performance énergétique ou d'économie d'énergie lors du remplacement ou de l'achat des équipements des serres (éclairage, chauffage, etc.). Au total, près de 1,5 million d'euros ont été investis depuis 3 ans dans 76 actions permettant de réduire la consommation d'énergie de Vilmorin & Cie.

Pour illustration, la récente usine de production de semences de grandes cultures, de Limagrain South America à Goianésia (Brésil)



a été entièrement pensée pour optimiser la consommation d'énergie sur l'ensemble du process.

Pour les bâtiments déjà construits, des solutions ont été mises en place :

- ❖ 4 sociétés valorisent ainsi les rafles de maïs issues du processus de production de semences pour produire plus de 10 % de la consommation d'énergie du Groupe.
- ❖ Les entreprises du Groupe ont pu bénéficier des recommandations des audits énergétiques réalisés en 2015, notamment au travers du développement de l'échange de bonnes pratiques internes.
- ❖ Limagrain Europe, dans plusieurs de ses pays d'implantation, a entamé un travail d'optimisation de la consommation énergétique : isolation des bâtiments, mise en place de pompes à chaleur, installation de lampes LED dans les chambres de culture et les couloirs, accompagnée par la mise en place de détecteurs de mouvement et d'un compteur de suivi pour optimiser les consommations électriques, changements des groupes froids des chambres climatisées.

❖ Bisco Bio Sciences en Inde a poursuivi la réalisation de son programme global d'optimisation de l'énergie : travaux de maintenance sur les séchoirs pour réduire le temps des cycles, mise en place du générateur de la chambre froide en faveur d'un appareil plus efficace et moins consommateur d'énergie.

❖ Par ailleurs, progressivement, les éclairages des bâtiments du groupe sont changés pour de l'éclairage LED.

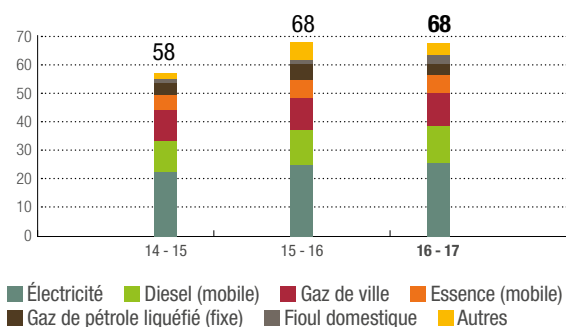
### Les rejets de gaz à effet de serre

Vilmorin & Cie considère que le mécanisme de la photosynthèse dans l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre doit être reconnu comme un élément essentiel de calcul.

Catégorie d'émission	N°	Postes d'émissions	Source	Émissions (kgCO <sub>2</sub> e)	%
Émissions directes de GES (Scope 1)	1	Émissions directes des sources fixes de combustion	Gaz de ville	11 642 604	17,1 %
			Charbon	727 566	1,1 %
			Diesel	998 874	1,5 %
			Fioul domestique	3 426 155	5,0 %
			Essence	119 717	0,2 %
			Gaz Naturel Liquéfié	963 651	1,4 %
			Fioul lourd	34 319	0,1 %
			Gaz de Pétrole Liquéfié	3 667 222	5,4 %
	2	Émissions directes des sources mobiles à moteur	Diesel	12 936 301	19,0 %
			Essence	6 195 052	9,1 %
Gaz de Pétrole Liquéfié			24 177	0,0 %	
3	Émissions directes des procédés hors énergie		Non concerné	0,0 %	
4	Émissions directes fugitives		779 634	1,1 %	
5	Émissions issues de la biomasse		0	0,0 %	
<b>Total Scope 1</b>				<b>41 515 272</b>	<b>60,9 %</b>
Émissions indirectes de GES (Scope 2)	6	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Électricité	25 907 996	38,0 %
	7	Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Chaleur, froid, vapeur	723 146	1,1 %
<b>Total Scope 2</b>				<b>26 631 142</b>	<b>39,1 %</b>
<b>Total (Scope 1 + Scope 2)</b>				<b>68 146 414</b>	

### Évolution et répartition des rejets de gaz à effet de serre

(en milliers de tonnes de CO<sub>2</sub>e)



Dans ce cadre, en créant des semences innovantes à la fois plus économes et plus productives, Vilmorin & Cie contribue à la limitation des rejets de gaz à effet de serre de ses activités.

Dans un souci de progrès continu, Vilmorin & Cie estime depuis l'exercice 2013-2014 les émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité de ses sites.

Pour la première fois, cette année, les émissions de gaz à effet liées à l'utilisation de fluides frigorigènes ont été estimées et sont incluses dans les émissions directes fugitives.

Par ailleurs, Vilmorin & Cie a estimé, pour la première fois cette année les émissions de gaz à effet liées à la production et à l'utilisation de ses semences. Ainsi, ce sont près de 12 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> (ce qui représente les émissions de près de 775 000 foyers français ou 13% des émissions de l'agriculture et sylviculture en France) qui sont captées chaque année par la production et l'utilisation des semences de Vilmorin & Cie dans le monde.

Parallèlement, à l'issue d'audits énergétiques réalisés en 2015, près d'1,5 million d'euros ont été investis depuis 3 ans dans 76 actions dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations du Groupe. En France, la démarche est animée par un Comité Énergie qui fédère les entités industrielles concernées.

L'entreprise a également estimé ses rejets en gaz à effet de serre à partir du référentiel de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). Ses émissions directes (Scope 1) sont principalement liées à :

- ❖ la consommation d'électricité,
- ❖ la combustion d'énergies fossiles sur ses sites,
- ❖ l'utilisation de carburants pour sa flotte automobile et d'engins agricoles en propre.

Désormais, lors du remplacement ou de l'achat de nouveaux équipements, plusieurs des sociétés de Vilmorin & Cie intègrent le critère de performance énergétique ou d'économie d'énergie.

### L'utilisation des sols

Les sols représentent pour Vilmorin & Cie le premier outil de production. Leur respect et leur préservation sont au centre de toutes les actions de la Société.

Vilmorin SA (France) et HM.CLAUSE SA (France), dans le cadre de leur stratégie agronomie, effectuent de nombreux travaux de recherche sur l'amélioration de la gestion agronomique des sols. Il s'agit de préserver la qualité des sols et de veiller à la bonne santé des cultures en optimisant l'utilisation des intrants\* notamment par la gestion de la matière organique. Afin de préserver la macrofaune et les micro-organismes des sols, ils pratiquent la rotation systématique des cultures avec l'introduction d'un cycle céréalière tous les 2 à 3 ans pour couper le cycle des maladies et le semis d'un couvert végétal notamment en période hivernale. Cela évite de laisser un sol nu qui favorise le lessivage des sols. Cette pratique de rotation s'inscrit sur le long terme pour garantir une efficacité agronomique optimale.

De plus, Vilmorin SA innove en adoptant de nouvelles techniques de travail du sol : arrêt des labours, investissement dans des outils de travail superficiel du sol qui ouvre le sol sans bouleverser les couches et donc l'équilibre des écosystèmes, suppression des outils destructurants, désherbage thermique, etc. Sur le site de La Costière (France), Vilmorin SA procède également à des analyses de sols préalables aux amendements et fertilisations pour optimiser les apports.

Enfin, Vilmorin SA s'attache à travailler en étroite collaboration avec ses agriculteurs multiplicateurs\* pour expérimenter toute nouvelle technique de production durable. Par exemple, depuis plusieurs années, en Anjou (France), un important travail est réalisé pour évaluer les bénéfices agronomiques, économiques, environnementaux et sociétaux sur les cultures de laitue, chicorée, haricot, etc. de la protection biologique intégrée notamment contre le puceron, le thrips ou encore la punaise. L'utilisation d'engrais vert comme le sorgho fourrager est également pratiquée. Ces travaux exigeants nécessitent un savoir-faire technique et empirique, et sont effectués en lien avec les sociétés de lutte biologique\* et les écoles agronomiques de la région. Les bonnes pratiques sont échangées lors de rencontres régulières organisées avec les autres producteurs de la région.

#### 4.3.3.4. L'adaptation aux conséquences du changement climatique

L'implantation internationale des zones de production et des centres de recherche permet de répartir et de limiter les risques liés aux changements climatiques et à l'incertitude météorologique. Ainsi, une vingtaine de bassins de production implantés sur les 5 continents, aussi bien dans l'hémisphère nord que dans l'hémisphère sud, assurent la production de semences ; les travaux de recherche s'effectuent dans plus de 100 sites implantés au plus près des marchés.



Parallèlement, le Groupe a pris l'engagement, pour ses locations longue durée de véhicules, de ne pas sélectionner de véhicules qui émettent plus de 130 gCO<sub>2</sub>/km, la moyenne ne devant pas dépasser 120 gCO<sub>2</sub>/km. L'entreprise favorise également une gestion raisonnée des déplacements par la promotion de la vidéoconférence lorsque cela est possible. En outre, suivant une initiative de la Business Unit Limagrain Europe, le Groupe a déployé pour toutes les Business Units situées en France, un outil convivial, disponible sur l'Intranet, pour faciliter le covoiturage interne lors de déplacements professionnels. Aujourd'hui accessible à tous les salariés du Groupe basés en France, utilisateurs de plusieurs Business Units, 167 trajets ont été proposés en 2016-2017, permettant de réaliser une économie de 25 000 km représentant 6,2 tonnes de CO<sub>2</sub>. Pour compléter ce dispositif,

le Groupe a créé une communauté sur le site internet IDVROOM afin de mettre à disposition des collaborateurs une solution efficace pour leurs déplacements quotidiens domicile-travail, de leur offrir l'opportunité de faire des économies et de rencontrer de nouveaux collègues.

Dans les Business Units, de nombreuses autres actions concrètes et adaptées pour lutter contre les conséquences du changement climatique ont été initiées. Pour illustration, les fortes sécheresses des dernières années en Californie ont amené les équipes locales de Vilmorin & Cie à augmenter fortement l'irrigation en goutte à goutte à la place de l'irrigation par aspersion.

## 4.4. Construire de nouveaux modes de relation et de création de valeur

Vilmorin & Cie privilégie le dialogue avec ses parties prenantes et le développement d'une approche partenariale.

La fine connaissance du monde agricole d'une part, des fournisseurs et clients d'autre part, sont la garantie de proposer des produits et solutions en accord avec les besoins des marchés. Pour préparer au mieux l'avenir, le développement des activités s'appuie sur le travail collaboratif des équipes et l'échange des bonnes pratiques entre Business Units, ainsi que sur de multiples partenariats noués avec des laboratoires et organismes de recherche privés et publics en France et à l'international, tout comme avec des entreprises en pointe sur leurs secteurs d'activité.

C'est grâce à ces liens étroits tissés de longue date avec les acteurs de son écosystème que le groupe peut faire progresser en permanence sa performance.

Certains partenariats ont également pour vocation de permettre l'engagement de Vilmorin & Cie sur le plan sociétal, au plus près des territoires sur lesquels la Société est implantée. Le groupe et ses filiales développent ou s'associent à de nombreuses actions à visée sociale ou éducative. C'est un moyen pour les Business Units de participer à la vie locale, d'exprimer leur utilité sociale tout en contribuant à mieux faire connaître et valoriser le monde agricole et les problématiques alimentaires à travers le monde.

### 4.4.1. Rassembler les salariés au sein d'un projet commun et d'une culture partagée

#### 4.4.1.1. Rassembler autour du projet d'entreprise

La motivation des salariés passe par la capacité de l'entreprise et de ses managers à donner du sens et de la visibilité sur les ambitions, sur les missions et la vision de l'entreprise. La mission de Vilmorin & Cie, qui est de contribuer à répondre aux enjeux alimentaires mondiaux, donne du sens à l'engagement des salariés.

Des réunions rassemblant les dirigeants et cadres de direction sont organisées et sont autant d'occasions de réexpliquer la stratégie et les missions du Groupe. Un éclairage est alors donné sur les priorités de l'année qui permettront d'avancer en vue d'atteindre les ambitions fixées.

Au niveau de chaque Business Unit, des réunions du personnel sont organisées, ainsi que des conventions de vente, dans chaque pays où le groupe opère, et qui permettent aux managers de présenter et commenter le projet groupe ainsi que d'expliquer comment la Business Unit contribue à ce projet. La plupart des Business Units diffusent des newsletters papier ou électronique, qui sont le support idéal pour communiquer notamment sur la stratégie d'entreprise et pour mettre en avant les actions qui nourrissent cette stratégie.

#### 4.4.1.2. Favoriser le dialogue social et la communication interne

Vilmorin & Cie a fait le choix d'un dialogue social constructif avec ses partenaires sociaux et privilégie la négociation collective dans les processus de mise en place des règles de vie au travail. Les accords Groupe permettent de favoriser une politique commune entre les Business Units. Au cours de l'année 2016-2017, deux accords Groupe au niveau de la France ont été signés par l'ensemble des organisations syndicales représentatives : ils portent sur le renouvellement de l'accord d'intéressement Groupe et l'accord sur les Égalités Professionnelles et la Solidarité. Ce dernier intègre un chapitre spécifique sur la valorisation et la facilitation du rôle et du mandat des représentants du personnel avec des actions en faveur des conditions de travail des représentants du personnel (par exemple : sensibilisation et communication auprès des salariés et managers ; entretien de début et fin de mandat, etc.).

Des discussions ont également été engagées sur le Contrat de Génération et sur la Santé/Prévoyance.

Pour faire suite aux accords Groupe, des accords Entreprise sont également négociés qui permettent de tenir compte des particularités et des besoins propres à chaque entreprise, avec des partenaires directement impliqués dans le suivi de la politique définie dans leur entité d'appartenance.

#### Niveau européen

##### ❖ Le Comité d'Entreprise Européen (CEE)

Le Comité d'Entreprise Européen (CEE) représentant les différentes sociétés du Groupe se réunit deux fois par an dans l'objectif d'encourager l'information des salariés et d'établir un dialogue constructif avec les représentants des salariés des sociétés européennes. Il traite des questions économiques, financières et sociales qui présentent un caractère global et dépassent le cadre d'un pays.

Il est composé de 29 représentants des salariés de neuf pays européens.

En 2014-2015, des négociations avaient abouti à la révision de l'Accord sur le Comité d'Entreprise Européen et à l'octroi de prérogatives supplémentaires :

- une nouvelle définition de la consultation qui implique davantage les représentants du personnel dans le processus de décision sur certains sujets, notamment l'emploi,
- la création d'un Comité restreint dédié à la mise en œuvre de cette consultation,
- la possibilité d'organiser des réunions d'échanges entre les représentants.

Pour pouvoir s'approprier au mieux leur rôle au sein de cette instance, une formation financière a été proposée et délivrée aux membres du CEE qui étaient intéressés.

#### Niveau national

26 pays du groupe sur 47 soit 55 % ont par ailleurs des instances de représentation du personnel sous différentes formes (comité d'entreprise, forums employés, représentant des salariés).

#### Accords collectifs

32 accords collectifs ont été négociés et 29 ont été signés au niveau des entreprises, au cours de l'exercice 2016-2017. Ils ont principalement porté sur les salaires, l'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail. Ils complètent et renforcent la déclinaison du contrat social au sein du Groupe.

Pour exemple, les accords collectifs traitent principalement :

- En France : des salaires, des conditions de travail, de l'intéressement.
- En Israël : des salaires.
- Aux Pays-Bas : de la politique sur les lanceurs d'alertes, du dossier digital du collaborateur.
- En Espagne : du temps de travail et de l'intéressement.
- Au Vietnam : des conditions de travail.

#### 4.4.1.3. Le rapprochement des cultures au travers de Limagrain Academy

Limagrain Academy est un centre de partage de connaissances dédié aux échanges de connaissances et à la création de nouvelles idées à travers le Groupe. Limagrain Academy connecte les salariés du Groupe venant de Business Units, d'activités et de pays différents. Grâce aux bases communes proposées dans le domaine des compétences managériales et techniques, les participants acquièrent un langage commun qu'ils peuvent partager entre eux et avec leurs collègues dans leur Business Unit. En complément de cet apprentissage qui favorise l'esprit d'appartenance, les programmes offerts par Limagrain Academy représentent une excellente opportunité de développer les réseaux à travers le Groupe et ainsi de mieux connaître ses collègues.

Une des autres ambitions de Limagrain Academy est de soutenir les Business Units dans leurs efforts pour une meilleure connaissance et compréhension du Groupe.

Depuis 2016, les Business Units ont accès à un nouveau jeu numérique, le «*Limagrain Game*», qui permet aux salariés d'approfondir leur connaissance du Groupe, notamment sur sa structure, son histoire, sa gouvernance et ses valeurs. Ce jeu est utilisé dans les programmes d'intégration des Business Units et lors de certaines réunions du personnel.

Reconnaissance de la qualité et de l'interculturalité de ses programmes, Limagrain Academy a reçu le Trophée de l'Internationalisation, décerné lors de la deuxième édition de U-Spring, le Printemps des universités d'entreprise, qui s'est tenu à Paris le 28 mars 2017.

#### 4.4.1.4. Des parcours d'intégration

##### Chiffres clés

**467**  
personnes ont  
suivi un parcours  
d'intégration en  
Business Unit

**90**  
personnes ont  
suivi un parcours  
d'intégration Groupe

**4**  
parcours  
d'intégration Groupe  
(19 nationalités)

Les parcours d'intégration se sont poursuivis au cours de l'exercice ; ils ont concerné 467 personnes au total.

Afin de faciliter l'intégration des nouveaux managers du monde entier, des parcours d'intégration Groupe ont été mis en place depuis 2010-2011. Destinés aux managers récemment entrés dans le Groupe, ils s'adressent à des salariés confirmés dans leur poste et disposant jusqu'à 5 ans d'ancienneté dans l'entreprise, de formation supérieure à 5 ans, ou bien bénéficiant d'une expérience équivalente.

Ils sont notamment rythmés par une rencontre avec les membres du Comité Exécutif et des Administrateurs, des échanges avec des salariés ayant vécu une mobilité, ainsi que des visites de sites et des rencontres avec des adhérents de la coopérative Limagrain.

L'objectif est de favoriser l'intégration de ces nouveaux managers dans le Groupe, tant en termes de compréhension des activités et de la stratégie que de connaissance des ressources disponibles au sein de chaque Business Unit (politique de développement ressources humaines, outils de communication, etc.). À cette occasion, les engagements RSE du Groupe et le Code de Conduite du Groupe sont également explicités.

Au cours de cet exercice, 90 personnes ont suivi ce parcours.

Les participants sont issus de l'ensemble des Business Units du Groupe. Ils viennent de pays répartis en Europe, Asie, Afrique, Amérique du Nord et Amérique du Sud.

#### 4.4.1.5. Une politique ambitieuse en matière de sécurité

##### La politique de sécurité au travail

Vilmorin & Cie est convaincue qu'il ne peut y avoir de performance durable sans sécurité. Outre la politique de prévention déployée depuis plusieurs années, Vilmorin & Cie a par conséquent impulsé, depuis l'exercice 2014-2015, une politique de sécurité au travail. Fondée sur une forte implication du management, son objectif est d'agir à la fois sur l'organisation et les comportements, qui comptent pour l'essentiel dans la causalité des accidents, afin de prévenir efficacement ces derniers. Par-delà le fait que chacun est responsable de sa propre sécurité et de celle de ses collègues, une très forte implication de la chaîne managériale est également attendue.

Tous les Comités de Direction des Business Units ont été formés aux visites managériales de sécurité et l'exercice 2016-2017

a permis un déploiement plus large à tout l'encadrement. Ces visites visent avant tout à prévenir l'exposition aux risques professionnels ; elles permettent en outre de renforcer le modèle managérial que Vilmorin & Cie promeut, empreint d'intérêt et de considération pour l'ensemble des personnes qui travaillent pour et avec Vilmorin & Cie, qu'elles soient salariées, intérimaires, stagiaires, sous-traitants ou visiteurs. Un Comité de Sécurité anime la conduite de cette politique, relayé par l'action d'un coordonnateur sécurité. Une sensibilisation a également démarré auprès des salariés non-managers dans plusieurs pays.

Les Business Units sont parallèlement chargées d'animer cette politique en interne, en associant étroitement responsables métiers et experts sécurité, de la relayer en communication interne, d'impulser l'implication managériale et la motivation à tous les niveaux de la chaîne hiérarchique, de former l'ensemble des salariés, d'évaluer les risques et de définir les normes et standards qui les pallient, de suivre les indicateurs associés au pilotage de la politique de sécurité, d'analyser les accidents quelle que soit leur gravité et de tirer tous les enseignements de chaque situation d'échec en la matière.

En 2016-2017, le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt s'élevait à 7,1 (soit 104 accidents de travail avec arrêts), contre 9,21 en 2015-2016, et le taux de gravité à 0,09 (contre 0,20 en 2015-2016).

Les objectifs de la politique sécurité sont ambitieux : réduire de 50% les accidents avec arrêt de travail d'ici au 30 juin 2019.

### Les maladies professionnelles

Par ailleurs, afin de lutter contre les risques de maladies professionnelles, Vilmorin & Cie soumet ses salariés à des visites médicales d'embauches dans un certain nombre de pays. En France, les salariés exposés à des risques particuliers comme le bruit, le travail en équipes, les travaux de manutention de charges lourdes, les travaux exposant à des produits chimiques dangereux, etc. bénéficient d'une visite annuelle obligatoire. Les autres salariés bénéficient également d'une visite médicale tous les 2 ans. L'objet de la visite médicale est de s'assurer que le salarié est apte à son poste de travail.

Sur l'exercice 2016-2017, 3 salariés sont reconnus en maladie professionnelle en France. Le Groupe travaille sur la structuration de ce sujet au regard de la publication récente de la réglementation sur le suivi de la pénibilité des postes à risques.

### Le bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail

Au cours de l'exercice 2016-2017, 20 accords d'entreprise sur 29, soit 69%, concernant la santé, la sécurité et les conditions de travail et s'appuyant sur les politiques Groupe en matière de protection sociale et de sûreté des salariés sont valides et en application. Les efforts de formation consacrés à la santé et la sécurité ont été plus marqués au cours de l'exercice et représentent 22,35% du total des heures de formation dispensées par Vilmorin & Cie, contre 20,55% l'année dernière.

### L'absentéisme

L'absentéisme est défini comme l'ensemble des jours ouvrés non travaillés à l'exception des congés payés, jours de réduction du temps de travail, stages de formation et jours de délégation. En 2016-2017, le taux global d'absentéisme était de 5,52%. Il est de 4,52% chez les managers et 5,94% chez les non-managers.

#### 4.4.1.6. S'engager pour la diversité

La diversité des populations au sein de Vilmorin & Cie fait partie intégrante de l'ambition de la Société. « *Le Groupe s'engage à traiter ses salariés, dans un esprit d'ouverture et d'équité, dans le respect de leur dignité et de leur intégrité physique et morale. Les salariés du Groupe sont ainsi recrutés sans discrimination de genre, d'âge, d'origine, de religion, d'orientation sexuelle, d'apparence physique, d'état de santé, de situation de handicap, d'appartenance syndicale ou d'opinion politique.* »

Cet engagement sur le respect des personnes et de la vie privée est un extrait du Code de Conduite.

Le Code de Conduite s'inscrit dans le cadre de plusieurs textes internationaux dont le Groupe partage les principes, notamment les conventions principales de l'Organisation Internationale du Travail, en matière de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, la santé et la sécurité des travailleurs, la lutte contre les discriminations, la liberté syndicale et le droit d'organisation et de négociation collective. De la même manière, des accords collectifs ont été négociés en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, et sur l'équilibre intergénérationnel. Des actions en faveur d'une diminution des inégalités salariales entre les femmes et les hommes ont également été déployées. Enfin, au sein de plusieurs Business Units de Vilmorin & Cie, des mesures fortes ont été prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées.

En outre, des engagements ont été pris afin que les processus de recrutement intègrent des pratiques non discriminatoires.

### Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Les femmes représentent 37,70% des effectifs au sein de Vilmorin & Cie. Leur part diffère selon les secteurs d'activité et les métiers.

L'égalité professionnelle constitue une orientation prioritaire de la gestion des ressources humaines dans l'entreprise. C'est dans ce contexte qu'un accord a été signé au cours de l'année 2012-2013, répondant en outre à une obligation légale française. Renouvelé en 2017, cet accord concerne les sociétés françaises avec des objectifs et des actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes tout au long de leur parcours professionnel. Recrutement, promotion professionnelle, rémunération, articulation entre vie professionnelle et vie personnelle : quatre domaines d'actions ont été retenus, avec des engagements et des mesures concrètes pour promouvoir la mixité et l'égalité professionnelle. Ces objectifs et ces mesures sont assortis d'indicateurs chiffrés élaborés au niveau de chaque filiale puis consolidés et suivis au niveau du Groupe.

### Répartition par genre des cadres supérieurs du groupe

2016-2017	Total	Hommes (%)	Femmes (%)
Cadres dirigeants	18	78,00	22,00
Cadres de direction	168	78,00	22,00
<b>Effectif global groupe</b>	<b>6 560</b>	<b>62,30</b>	<b>37,70</b>

### Les mesures prises en faveur de l'équilibre intergénérationnel

Afin de favoriser le partage des valeurs, la communication inter organisationnelle et intergénérationnelle ainsi que la créativité, un programme de mentoring a été déployé en 2016-2017, permettant aux jeunes salariés du Groupe d'être accompagnés pendant 6 mois par un mentor provenant d'une Business Unit et d'une fonction différente de la leur. Ce programme permet de valoriser et de mettre à profit l'expérience des salariés «seniors».

19 mentors ont été accrédités au cours de sessions de 2 heures organisées par la Direction des Ressources Humaines, ce qui a permis de lancer 13 paires mentor/mentee. Le programme va se renforcer en 2017-2018 avec un déploiement plus important à l'international et de nouvelles séances d'accréditation de mentors.

39,4 % des collaborateurs de Vilmorin & Cie ont plus de 45 ans. Afin de garantir une meilleure employabilité de ces salariés en seconde partie de carrière, et prenant en compte l'allongement de la carrière professionnelle, Vilmorin & Cie a mis en place, depuis plusieurs années, un accord spécifique concernant les salariés des entreprises françaises du Groupe. L'objectif fixé est d'accompagner plus activement chaque salarié dans la seconde partie de sa vie professionnelle tout en favorisant la transmission de son savoir et de son expérience à la génération suivante à l'approche du départ à la retraite.

Le taux de maintien dans l'emploi des «seniors» (individus de 57 ans et plus) en France s'établit à plus de 94,1 % au-delà de l'objectif de 90 %. De même, des actions de tutorat, permettant d'assurer la transmission des compétences lors de l'embauche de salariés dits «juniors» ou de successions sur un poste, sont pratiquées.

De plus, des entretiens de mi-carrière et de fin de carrière sont proposés aux collaborateurs dans le but d'anticiper les évolutions professionnelles et de favoriser la transition entre l'activité salariée et la retraite. Les salariés de plus de 57 ans peuvent également bénéficier sous conditions d'une réduction de leur temps de travail avec maintien des cotisations retraite à taux plein.

Applicable sur le territoire français, l'accord a également été communiqué, à l'initiative de Vilmorin & Cie, auprès des filiales étrangères dans l'objectif de les inciter, à terme, à adopter certaines des dispositions mises en place. Renégociées en 2012-2013, les dispositions de cet accord ont été reprises en 2014 par un accord de Groupe portant sur le contrat de génération. Ce dernier a été renégocié en 2017 pour une durée de 3 ans.

### Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Différentes actions sont déployées pour favoriser l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés, afin de faire progresser le faible taux de travailleurs à handicap (2,4 % des employés) sur le périmètre français. À ce titre, depuis l'exercice 2012-2013, un partenariat est conclu en France avec des ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail), permettant aux personnes handicapées d'exercer un travail dans un environnement protégé ainsi qu'avec l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) pour la diffusion des offres d'emploi sur une plateforme dédiée. Des personnes en situation de handicap sont ainsi régulièrement détachées pour assister les services supports de Vilmorin & Cie dans plusieurs missions opérationnelles et administratives.

Suite à la négociation annuelle de 2015, une politique sur le handicap a été lancée, dont les premiers éléments ont abouti à la mise en place du partenariat Handischool. Ce partenariat a permis de mener des actions de sensibilisation aux handicaps sur plusieurs sites de Vilmorin & Cie en France. À l'étranger, chez HM.CLAUSE Pérou, un nouveau règlement interne a été adopté incluant des mesures et pratiques de non-discrimination. De plus, le Code de Conduite du Groupe a été largement déployé et mis en application à l'international.

En février 2017, un accord Groupe sur les Égalités Professionnelles et la Solidarité a été signé pour les sociétés françaises. Il prévoit des actions en faveur :

- de la reconnaissance de travailleur handicapé ;
- du recrutement, de l'insertion et du maintien dans l'emploi du travailleur handicapé ;
- de la communication et de la sensibilisation au handicap.

#### 4.4.1.7. Développer la connaissance et le partage des meilleures pratiques RSE

Afin de favoriser une meilleure connaissance de la RSE, Vilmorin & Cie est convaincue de la nécessité de développer pédagogie, formations, interactions et coopérations à différents niveaux de l'entreprise. Ainsi, la RSE sera perçue comme une dimension à part entière des activités professionnelles quotidiennes et non comme un simple outil de conformité réglementaire ou de communication et de reporting.

Plusieurs types d'actions sont aujourd'hui mises en place, afin de donner aux salariés les moyens nécessaires à une bonne appropriation des sujets liés à la RSE, et à une large transmission des engagements de Vilmorin & Cie.

Vilmorin & Cie a ainsi choisi d'inciter, en premier lieu, l'ensemble de ses salariés à adopter une attitude responsable et solidaire. Par exemple, un guide d'écogestes a été réalisé ; il est disponible sur l'Intranet et diffusé par séquence, tous les 15 jours, sur les réseaux d'écrans internes. Il regroupe des idées, des comportements, des attitudes qui peuvent contribuer à préserver la planète, à améliorer la qualité de vie de tous sans compromettre celle des générations à venir.

Être éco-socio-responsable, c'est avant tout un état d'esprit que chacun est invité à adopter et partager au quotidien, tant personnellement que dans le cadre professionnel. Ce document a vocation à devenir un vecteur d'échanges de bonnes pratiques.

Parallèlement, à l'automne 2016, un auto-diagnostic environnemental a été initié avec les correspondants RSE des Business Units, afin d'évaluer l'importance et la performance des actions engagées. L'idée est de prioriser les enjeux environnementaux en distinguant ceux sur lesquels le Groupe peut s'engager, de ceux que les Business Units seront en charge de décliner en fonction de leurs activités, de leurs implantations géographiques et des attentes de leurs marchés. Il s'agit d'élaborer des feuilles de route, de définir des objectifs à atteindre et, à terme, d'assurer une communication interne et externe sur la stratégie environnementale du Groupe.

Ce travail repose sur trois points essentiels : co-construction avec les équipes opérationnelles internes, respect des territoires de légitimité et engagements chiffrés dans la mesure du possible.

De plus, dès leur parcours d'intégration, les nouveaux cadres du Groupe assistent à une séance de sensibilisation sur la RSE. Le département RSE du Groupe propose un module de formation dédié et des outils de communication (écogestes, bibliothèque de bonnes pratiques, kits de communications, etc.). Il propose également aux Comités de Direction des différentes Business Units une analyse de leur reporting extra-financier et un dialogue autour des bonnes pratiques internes et des progrès réalisables.

Le département RSE multiplie aussi les actions de sensibilisation et de partage d'expérience auprès des parties prenantes externes (clients, investisseurs, fournisseurs, pouvoirs publics, représentants du personnel et représentants de la société civile, du monde académique, de la sphère économique).

## 4.4.2. Faire du dialogue avec les parties prenantes une richesse

### 4.4.2.1. Partenariats, participations et joint-ventures

Au fil des années, Vilmorin & Cie a noué de nombreuses collaborations scientifiques avec des laboratoires de recherche publics ou privés, partout dans le monde. Ces partenariats sont présentés de manière détaillée dans la partie 1, en pages 35-36.

À ces partenariats s'ajoutent des prises de participations dans des sociétés, ou des co-crétions d'entreprises. La coentreprise franco-allemande Genective a été créée avec le semencier KWS pour développer des traits\* de maïs OGM\*. En semences potagères, Vilmorin & Cie participe à Keygene (Pays-Bas) dans le domaine des biotechnologies végétales. Vilmorin & Cie a également créé des joint-ventures et pris des participations minoritaires mais significatives, partout dans le monde (AgReliant en Amérique du Nord, Seed Co en Afrique, Hengii Limagrain Seeds en Chine, AGT en Australie, etc.) qui ouvrent de nouvelles voies de sélection\*, de production et de commercialisation de semences de grandes cultures.

### 4.4.2.2. Le dialogue avec les parties prenantes

Le dialogue avec les parties prenantes est une composante fondamentale de la démarche RSE du Groupe. Il permet de progresser dans la compréhension des enjeux et motivations des autres. Les sujets même difficiles peuvent être abordés de façon directe et transparente. L'objectif est à la fois de favoriser l'innovation et la créativité, mobiliser les salariés, renforcer l'image et la réputation de l'entreprise, prévenir et gérer les risques.

Au-delà des échanges menés avec les parties prenantes pour l'élaboration des analyses de matérialité, le Groupe construit avec celles-ci un véritable dialogue, notamment avec les deux principales ONG environnementales de son territoire d'origine, l'Auvergne.

En effet, depuis trois ans, le Groupe et la Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne mènent un programme pilote, avec l'aide bénévole d'agriculteurs et de salariés, qui a pour objectif de préserver le busard cendré, espèce protégée considérée comme vulnérable en Auvergne et en France. Une réunion annuelle de suivi pour piloter l'efficacité des actions menées, est systématiquement organisée à l'automne. Elle permet d'imaginer chaque année, de nouvelles pistes de progrès et d'entraide.

Parallèlement, et depuis trois ans également, le Groupe est engagé auprès du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne. Ce partenariat a pour principale vocation de protéger le marais de Cœur, situé en proximité de plusieurs installations du Groupe. Cet espace composé d'un pré salé continental, classé zone Natura 2000 représente un milieu naturel très rare en France. Il abrite, entre autres, une libellule d'intérêt communautaire, l'Agriion de Mercure, et 12 plantes rares dont certaines ne s'observent qu'ici et sur le Mont Saint Michel. Le nettoyage de ce marais a été rendu possible grâce au soutien du Groupe et de Michelin.

De nombreuses initiatives exemplaires ont également été engagées par les Business Units au cours de l'exercice 2016-2017. La plupart des Business Units ont développé un dialogue constructif avec les parties prenantes de leur territoire d'implantation au sujet du management de l'eau, par exemple.

Elles développent de plus visites et rencontres notamment avec les agriculteurs multiplicateurs\* pour rechercher ensemble des pistes d'amélioration partagées.

- ❖ Pour illustration, en France, Limagrain Europe et sa marque LG diffusent deux fois par an le magazine « Fil Rouge » à des clients distributeurs et agriculteurs. En 2016-2017, le magazine a été diffusé à près de 220000 exemplaires.

- ❖ HM.CLAUSE est impliqué et dispose de représentants dans de nombreuses associations : Union Française des Semenciers (UFS), Good Seed and Plant Practices (GSP), Anti-Infringement Bureau (AIB), European Seed Association (ESA), etc.

- ❖ Enfin, Vilmorin Jardin est élue chaque année par la distribution (panel de clients distributeurs en France) « meilleur fournisseur semences et gazon » depuis 2005 dans le cadre du Trophée JardinPlus. Côté consommateurs, Vilmorin Jardin propose sur son club de fidélité en ligne, de participer à des tests de produits gratuits



et de faire part de ses remarques et avis directement sur le forum, accessible à tous les internautes ([www.club-vilmorinjardin.fr/forum/testez-nos-produits/](http://www.club-vilmorinjardin.fr/forum/testez-nos-produits/)).

#### 4.4.2.3. Une politique d'achats responsables pour consolider les liens avec les fournisseurs

Convaincu que la relation avec les fournisseurs est un levier important de création de valeur, le département Achats du Groupe fait évoluer depuis 2014 ses processus pour intégrer des critères socio-environnementaux en s'appuyant sur son propre référentiel d'achats responsables.

Dans ce cadre, en 2016, les acheteurs du Groupe ont signé la charte « Relations Fournisseurs Responsables » et ont été formés à la pratique des achats responsables par l'AFNOR.

Le département a de plus mis en place un Request For Information (RFI) pour l'ensemble de ses fournisseurs actifs afin de mieux les connaître et de cerner les risques inhérents. Le RFI apporte des renseignements sur l'organisation, la stratégie, les données financières, la politique qualité, la gestion des risques, la RSE, les plans de progrès, l'organisation de la supply chain et la motivation à développer des partenariats avec le Groupe.

##### Chiffres clés

**74,1 %**  
des 158 fournisseurs actifs de Vilmorin & Cie sont engagés dans une démarche RSE et 62,7 % ont une certification ISO

**15**  
sociétés de Vilmorin & Cie représentant 50 % du chiffre d'affaires ont intégré des critères RSE dans leur politique d'achats

*Données 2016-2017*

Le RFI permet également d'identifier des innovations et les évolutions de capacité de production de fournisseurs permettant de réduire les coûts. À travers la contractualisation, le fournisseur est engagé à présenter un plan de progrès dans les 6 mois après le démarrage du contrat. Un bilan annuel des plans de progrès est présenté en Comité d'Orientation.

Les résultats 2016-2017 montrent que sur 158 fournisseurs actifs, 74,1 % sont engagés dans une démarche RSE et 62,7 % ont une certification ISO (14001, 9001, etc.). Sur l'exercice 2016-2017, 4 audits de fournisseurs ont été réalisés pour veiller aux bonnes pratiques de la supply chain.

Pour évaluer la pertinence des offres en matière de développement durable, une première analyse de politique RSE des fournisseurs permet de les classer selon 5 niveaux d'engagement (sans démarche qualité/avec démarche qualité/Certification ISO/Démarche RSE/Signataire du Global Compact). Depuis janvier 2017, des questions sur l'engagement RSE avec pondération particulière en cas d'engagement effectif, sont posées.

Afin de s'assurer du respect de la législation du travail par les fournisseurs, la demande des attestations de vigilance est intégrée dans le processus Achats.

En outre, certaines sociétés ont mis en place des actions spécifiques. En Inde, les contrats d'achats de Bisco Bio Sciences et HM.CLAUSE intègrent désormais des clauses spécifiques sur le travail des enfants et le respect des salaires minimum chez les sous-traitants. En Israël, Hazera audite périodiquement ses fournisseurs, en incluant le respect des Droits de l'Homme parmi ses critères. Vilmorin Jardin utilise de son côté un questionnaire pour mieux connaître les pratiques de ses fournisseurs en matière de RSE et établir une cartographie de ses fournisseurs clés.

Parallèlement, le Groupe a signé, en novembre 2012, la Charte de la Médiation du CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris) et a ainsi choisi de s'engager dans la prévention des contentieux et la résolution amiable des litiges en recourant à la médiation chaque fois que celle-ci s'avère opportune. Vilmorin & Cie souhaite en effet favoriser la résolution amiable des différends à chaque fois que cela est possible et ceci dans l'intérêt à long terme des parties. 15 collaborateurs ont ainsi été formés à la médiation cette année.

#### 4.4.3. S'impliquer dans la société et agir pour le développement des territoires d'implantation

Vilmorin & Cie, qui a fait le choix d'un management de proximité autour d'un modèle d'organisation au plus près des marchés, est en conséquence fortement impliquée dans ses territoires d'implantation. L'organisation autour de 10 Business Units associe respect des choix stratégiques de Vilmorin & Cie et prise en compte des cultures et des spécificités locales.

Ce modèle d'organisation très spécifique, qui est le socle de la performance de Vilmorin & Cie, lui confère une grande proximité avec les hommes et les marchés et lui permet également d'être à l'écoute de ses clients quelle que soit leur zone géographique d'implantation, assurant ainsi une excellente connaissance et compréhension des marchés.

S'appuyant sur cette écoute permanente et sur sa capacité d'innovation, Vilmorin & Cie est en mesure d'apporter à ses clients agriculteurs et maraîchers répartis partout dans le monde des semences adaptées aux différents territoires, à la variété des sols et des climats.

##### 4.4.3.1. En matière d'emploi et de développement régional

Parallèlement, tout au long de son développement et des opérations de croissance externe, Vilmorin & Cie a dynamisé l'emploi local sur ses territoires d'implantation et a déployé un modèle d'intégration progressif et respectueux des cultures existantes, avec la volonté de préserver l'identité des sociétés acquises et de valoriser le savoir-faire des équipes en place.

En outre, les références humaines et culturelles liées au monde agricole, issues de son actionnaire de référence, Limagrain, groupe coopératif agricole international, font partie des valeurs de Vilmorin & Cie, et lui permettent également de tisser des liens étroits avec ses différents territoires d'implantation.

Pour illustration, le Groupe œuvre pour l'égalité filles-garçons via Capital Filles. Ce programme français favorise l'accès des lycéennes au monde de l'entreprise. Il s'adresse aux jeunes filles de milieu modeste, scolarisées dans les lycées de quartiers prioritaires ou de zones rurales, en classes de Seconde, Première et Terminale dans les filières technologiques professionnelles et générales. Le soutien du Groupe à cette initiative est un moyen d'exprimer son utilité sociale au travers d'initiatives en faveur de l'éducation via un appui à l'orientation, une information métiers, la promotion de l'égalité filles-garçons, etc. Cette première année d'implication est une année pilote pour laquelle le Groupe a proposé à 11 salariées de la Holding d'être marraines dans l'Académie de Clermont-Ferrand. Si le test est concluant, il est envisagé de proposer l'extension de ce programme aux Business Units dans les régions françaises d'implantation de Vilmorin & Cie.

De plus, l'activité de Vilmorin & Cie, fortement saisonnière, nécessite l'emploi de main-d'œuvre temporaire en période de pointe, notamment au moment des récoltes. La majorité de ce personnel saisonnier fait l'objet d'un recrutement local dans la plupart des sites de Vilmorin & Cie en France et à l'étranger. Ce sont ainsi près de 7 500 saisonniers qui ont été employés par Vilmorin & Cie en 2016-2017.

Les contrats de production avec des agriculteurs locaux sont également une composante importante de l'impact territorial de l'entreprise. Vilmorin & Cie s'attache à proposer aux agriculteurs du monde, des contrats de production à forte valeur ajoutée.

Les 2 et 3 mars 2017, Vilmorin & Cie a participé au premier « Juridikthon » organisé par l'Association nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), en partenariat avec Le DoTank - living lab des entreprises moyennes - et le Master 2 « Droit du travail et de l'emploi » de l'Université de Toulouse. Deux jours de concours ont permis de proposer aux entreprises partenaires, des innovations organisationnelles sécurisées juridiquement. De caractère expérimental, cet événement a permis de prouver l'efficacité de la collaboration entre juristes (avocats, juristes d'entreprise) et spécialistes des organisations et relations de travail (ingénieurs, ergonomes, sociologues, etc.) autour de cas réels d'entreprise construits avec des équipes Ressources Humaines d'entreprises.

Le Do Tank living lab des entreprises moyennes a été créé en janvier 2016. Il a pour objet de conduire et développer des actions d'intérêt général à caractère social, éducatif et scientifique, et de proposer des formations dans le but de faire évoluer la compréhension des entreprises, notamment les entreprises de taille intermédiaire, en particulier en matière de gouvernance, de gestion, de financement et de performance sociale des entreprises.

Pour Vilmorin & Cie, s'associer aux travaux et initiatives du Do Tank, permet d'anticiper les évolutions du cadre juridique et de favoriser le développement de pratiques sociales innovantes. Prochainement, pour illustration, au sein du Do Tank, le Groupe est invité à participer à un échange exploratoire relatif à la future base de données économiques et sociales (BDES) et à la consultation stratégique du futur Comité Social et Économique (CSE).

#### 4.4.3.2. Sur les populations riveraines ou locales

Le Groupe participe à différentes actions sur ses territoires d'implantation dans des domaines très variés. Ce sont ainsi 36 sociétés représentant 51 % du chiffre d'affaires de Vilmorin & Cie qui ont entretenu, en 2016-2017, des relations avec des associations locales sur des sujets variés comme l'éducation, l'emploi, l'aide aux communautés locales, la visite de sites, etc.

#### 4.4.3.3. Les relations avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société

##### Momagri, mouvement pour une organisation mondiale de l'agriculture

La globalisation des marchés agricoles soumet de plus en plus les agriculteurs à des pressions économiques et sociales extrêmement fortes. Elle s'accompagne aujourd'hui d'une volatilité importante des cours des matières premières agricoles qui pénalise les agriculteurs et la pérennité de leurs exploitations, déstabilise les filières agroalimentaires et menace potentiellement la sécurité alimentaire. Pour garantir l'alimentation d'une population mondiale qui va croître d'environ 2 milliards d'habitants d'ici 2050, une réelle régulation de ce secteur stratégique s'avère plus que jamais indispensable.

Vilmorin & Cie, en tant que semencier mondial, soutient les initiatives de Momagri, le mouvement pour une organisation mondiale de l'agriculture dont elle est l'un des fondateurs. Ce *think tank*\* créé en 2005 à l'initiative du monde agricole français, est un groupe de réflexion reconnu. Il collabore avec les instances internationales pour créer de nouveaux outils d'évaluation et formuler des propositions pour une politique agricole et alimentaire internationale plus durable.

##### L'implication au sein de l'interprofession et des syndicats professionnels

Vilmorin & Cie est impliquée dans l'interprofession et les syndicats professionnels, aussi bien au niveau national – avec le GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences et Plants) et l'UFS (Union Française des Semenciers), européen – via l'ESA (European Seed Association) qu'international – au travers de l'ISF (International Seed Federation).

À ce titre, elle participe activement aux débats portant sur l'agriculture et plus spécifiquement sur son métier de semencier : protection du vivant, accès aux ressources génétiques\* et utilisation des biotechnologies\* végétales dans le domaine de la recherche scientifique notamment.

## Les actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe a toujours noué de nombreux partenariats, avec des acteurs publics et privés, principalement dans les domaines de la recherche, de l'agriculture et de l'innovation.

- ❖ Pour illustration, Limagrain Europe SA a établi une convention de recherche sur le tournesol, début juillet 2016, avec l'Université parisienne Pierre et Marie Curie, plus grand complexe scientifique et médical de France, et figurant parmi les 10 premières universités européennes. Cet engagement pour 3 années s'inscrit dans le cadre des conventions CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche). Partenariats privilégiés entre une entreprise et un laboratoire, ils permettent à un jeune chercheur de réaliser son doctorat alternativement entre l'entreprise et le laboratoire. Limagrain Europe SA a engagé pour ce partenariat près de 30000 euros par année civile.
- ❖ Biogemma (spécialiste des biotechnologies\*, dont Vilmorin & Cie détient 55 %) a lancé depuis janvier 2015, et pour 6 ans, un partenariat avec la société BioSilicium afin de mettre au point un logiciel de suivi d'exposition des salariés aux produits chimiques, afin d'anticiper et prévenir les risques potentiels.
- ❖ Hazera et HM.CLAUSE développent de très nombreux partenariats avec des acteurs publics de leurs territoires autour de thématiques comme le phénotypage\*, la sélection\* variétale, l'agriculture de précision, le management des données. Pour illustration, les membres du Comité de Direction d'HM.CLAUSE donnent régulièrement des cours à l'université de Davis aux États-Unis.

Fruit d'une volonté de contribuer au développement de son environnement, Vilmorin & Cie s'implique parallèlement, par l'intermédiaire de ses filiales, dans différentes actions à caractère social ou humanitaire. En juin 2016, le Groupe s'est doté d'un cadre d'engagement sociétal, visant à favoriser l'accès du plus grand nombre à une agriculture et une alimentation de qualité, via le développement de filières durables et performantes, dans le respect de l'environnement et des droits humains. Les règles associées permettent de valider ou non, de façon objective, les différentes actions d'engagement sociétal du Groupe. L'engagement de Vilmorin & Cie envers les communautés repose sur une approche privilégiant la sensibilisation, le dialogue, la coopération et le progrès partagé. L'ambition est de construire de nouveaux modes de relations et de création de valeur avec les parties prenantes locales en lien avec les activités du Groupe. Ce cadre d'engagement sociétal s'attache à être cohérent avec les métiers et leurs enjeux, commun à l'ensemble des Business Units, fédérateur pour les salariés et facteur de progrès et d'innovation.

### Chiffres clés

En 2016-2017,

**112**  
actions et  
413 357 euros  
ont été consacrés à  
des actions sociétales,  
dont près de  
128 000 euros  
à la philanthropie  
(59 actions)

Parallèlement, comme chaque année, plusieurs projets remarquables ont été conduits. En 2016-2017, le Groupe a mis à la disposition d'associations, des salariés à hauteur de 273 heures (dont 108 pour des actions philanthropiques), pour les aider dans leurs actions

sociétales ou citoyennes. Le budget global de sponsoring s'élève à 285 635 euros – principalement dans le sport et les partenariats avec les écoles - et le budget de mécénat (sans contrepartie) à 127 722 euros ; dont le montant des dons en nature qui s'élève à 23 897 euros. En tout, ce sont 112 actions différentes qui ont été soutenues cette année.

- ❖ En France, Vilmorin SA s'est engagé à hauteur de 15 000 euros dans le Fonds de Dotation « Plantons pour l'avenir ». L'entreprise participe ainsi activement au renouvellement des forêts françaises qui n'est plus assuré aujourd'hui. Et par conséquent, œuvre pour la transition énergétique, le développement d'une filière économique durable et la préservation de la biodiversité naturelle des territoires.
- ❖ Au Japon, depuis 3 ans, entre 5 et 10 salariés de Mikado Kyowa Seed interviennent dans une école élémentaire voisine afin de sensibiliser les élèves à la nutrition et aux origines de l'alimentation (semis de courges Kabocha, visites de sites de production).
- ❖ Hazera mène depuis plusieurs années un programme d'action focalisé sur l'éducation des jeunes autour de ses trois sites israéliens implantés dans des territoires défavorisés. Ce programme constitué de différentes initiatives de sensibilisation et de pédagogie s'appuie sur les compétences des salariés en biologie et en agriculture. À ce titre, des séances de découverte de l'agriculture sont organisées dans des garderies et des ateliers de génétique sont proposés dans les laboratoires et les serres d'Hazera. Une communauté, baptisée Kedma Youth Community, a également été créée et dispose d'une serre biologique dédiée. L'objectif est d'encourager les jeunes à pratiquer une activité manuelle et à acquérir des connaissances sur les plantes, tout en les formant à la conduite et au management de projet.
- ❖ En France, Vilmorin Jardin soutient la première édition de l'opération « Une école, un jardin », organisée par le Fonds Sylvain Augier. Ce Fonds a pour objectifs de concourir et sensibiliser à la sauvegarde des paysages sous toutes leurs formes, d'agir en faveur de la protection de la biodiversité et de favoriser l'éducation à l'environnement. L'opération a réuni 25 écoles maternelles et primaires, de mars à juin 2017, pour leur engagement et leur pédagogie sur le jardinage, le développement durable et la biodiversité, au travers de la création d'un jardin au cœur de leur établissement. Vilmorin Jardin accompagne financièrement et matériellement les écoles participantes pour créer et entretenir le jardin pédagogique, dans le but de sensibiliser les enfants à la nécessité de respecter la nature qui les entoure, via notamment l'apprentissage des techniques de jardinage et de semis.

## 4.5. Note méthodologique

La démarche de reporting social, sociétal et environnemental de Vilmorin & Cie se base sur :

- ❖ les dispositions réglementaires liées à l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce français ;
- ❖ les principes et recommandations de la norme ISO 26000 qui ont permis au Groupe de définir ses enjeux prioritaires en termes de responsabilité sociétale d'entreprise afin de répondre à la fois à des objectifs économiques, environnementaux, sociaux/sociétaux et aux attentes des parties prenantes ;
- ❖ les lignes directrices pour le reporting Développement durable du référentiel G4 de la Global Reporting Initiative ;
- ❖ les dix principes du Pacte Mondial de l'ONU.

La période de reporting est fondée sur une année fiscale (du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin).

### 4.5.1. Périmètre

Le périmètre du reporting a pour objectif d'être représentatif des activités de Vilmorin & Cie. Pour l'exercice 2016-2017 :

- ❖ le reporting social, sociétal et environnemental couvre la totalité du chiffre d'affaires consolidé 2016-2017 de Vilmorin & Cie, cependant, l'absence de suivi de la part de certaines filiales oblige Vilmorin & Cie à calculer certaines données sur un périmètre réduit.
  - En matière d'énergie, le taux de couverture est de 98,65 % du chiffre d'affaires 2016-2017. Cela représente 100 % du chiffre d'affaires des sociétés disposant d'un site industriel<sup>(1)</sup>.
  - En matière d'eau, le taux de couverture est de 97,4 % du chiffre d'affaires 2016-2017. Cela représente 100 % du chiffre d'affaires des sociétés disposant d'un site industriel<sup>(1)</sup>.
  - En matière de déchets, le taux de couverture est de 91,4 % du chiffre d'affaires 2016-2017 des sociétés interrogées. Cela représente 100 % du chiffre d'affaires des sociétés disposant d'un site industriel<sup>(1)</sup>.
  - En matière d'émissions de gaz à effet de serre liées à l'utilisation de fluides frigorigènes, le taux de couverture est de 75 %.

Pour chaque indicateur communiqué sur un périmètre restreint, ce dernier est précisé en regard de la donnée communiquée. Sur les périmètres susvisés, les règles de consolidation extra-financière sont les mêmes que les règles de consolidation financière.

Variations de périmètre

Afin de pouvoir calculer les variations des données entre chaque année, des calculs ont été effectués pour mesurer l'effet périmètre.

### 4.5.2. Procédures méthodologiques

Les procédures du Groupe sont composées :

- ❖ d'une procédure rédigée et comprenant entre autres un rétro-planning, la définition du périmètre, une aide à l'utilisation des fichiers Excel et les procédures de contrôle et de validation. Cette procédure est mise à disposition dans le SharePoint de collecte de données et dans l'outil de gestion documentaire du Groupe,
- ❖ d'un fichier Excel de reporting sociétal et environnemental par société incluant des tests de cohérence à la saisie,
- ❖ d'un fichier Excel de reporting social par société incluant des tests de cohérence à la saisie,
- ❖ des vidéos tutoriels expliquant le fonctionnement des fichiers.

### 4.5.3. Pertinence et choix des indicateurs

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux et environnementaux peuvent présenter des limites du fait :

- ❖ de la variation des définitions entre la France et l'international,
- ❖ des particularités des lois sociales de certains pays,
- ❖ de changements de définition pouvant affecter leur comparabilité,
- ❖ de la variation du périmètre d'activité d'une année sur l'autre,
- ❖ de la difficulté de récupérer de l'information en cas de sous-traitance et/ou de société en participation avec des partenaires extérieurs,
- ❖ des modalités de collecte et de saisie de ces informations.

Par ailleurs, certains indicateurs ont fait l'objet d'un calcul spécifique.

Le turnover a ainsi été calculé selon la formule :

$$\frac{((\text{Nombre d'entrées} + \text{Nombre de départs})/2)/\text{Effectif total}}$$

Le taux de maintien de senior a été calculé selon la formule :

$$\frac{\text{Nombre de salariés de plus de 57 ans}/(\text{Nombre de salariés de plus de 57 ans} + \text{Nombre de départs de salariés de plus de 57 ans})}{\text{Effectif total}}$$

L'absentéisme a été calculé selon la formule :

$$\frac{\text{Nombre de jours d'absentéisme}}{(220 \times \text{Effectif total})}$$

<sup>(1)</sup> La liste des sociétés concernées est disponible sur demande auprès du service RSE Groupe.



#### 4.5.4. Consolidation et contrôle interne

Chaque entité et chaque Business Unit sont responsables des données qu'elles fournissent, tout comme la Direction en charge de la consolidation de l'indicateur publié.

L'organisation du reporting extra-financier repose sur :

- ❖ la Direction RSE Groupe qui coordonne les Business Units, consolide toutes les données extra-financières et s'assure de la cohérence des données sociétales et environnementales ;
- ❖ la Direction Ressources Humaines Groupe qui s'assure de la cohérence des données sociales ;
- ❖ la Direction Financière pour la consolidation des données sur les effectifs ;
- ❖ un réseau de « coordinateurs Business Units » qui coordonnent et relancent les sociétés filiales et valident leurs données ;
- ❖ des « interlocuteurs société » désignés par les coordinateurs Business Units qui saisissent les données pour leur société et fournissent les pièces justificatives.

Le contrôle et la consolidation de ces données sont réalisés en deux phases :

- ❖ Première phase : chaque entité (Vilmorin & Cie et ses filiales) consolide les données de son périmètre. Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués. Les données consolidées et contrôlées au niveau entité sont ensuite mises à la disposition de la Direction RSE Groupe qui envoie les données sociales à la Direction des Ressources Humaines Groupe.

- ❖ Deuxième phase : la Direction des Ressources Humaines Groupe et la Direction RSE Groupe consolident les données sur l'intégralité du périmètre et veillent à leur cohérence notamment grâce à des tests croisés avec le système de reporting de consolidation financière.

Contrôles externes

Pour l'exercice 2016-2017, les procédures de reporting des indicateurs extra-financiers ont fait l'objet d'une vérification externe par SGS. Parallèlement, des audits de sites ont été menés, sur la base d'une sélection d'indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux sur sept sociétés au sein de quatre Business Units représentatives des activités du Groupe afin de valider la qualité et la crédibilité globale du système de reporting :

- ❖ Hazera Seeds BV (Pays-Bas, branche Semences Potagères),
- ❖ HM.CLAUSE SA (France, branche Semences Potagères),
- ❖ HM.CLAUSE Chili (Chili, branche Semences Potagères),
- ❖ HM.CLAUSE Tohumculuk (Turquie, branche Semences Potagères),
- ❖ Limagrain Europe SA (France, branche Semences de Grandes Cultures),
- ❖ Limagrain Iberica SA (Espagne, branche Semences de Grandes Cultures),
- ❖ Vilmorin SA (France, branche Semences Potagères).

La nature des travaux réalisés et les conclusions afférentes sont présentées dans une attestation spécifique. Le glossaire des indicateurs est disponible sur demande.

## 4.6. Table de concordance des informations sociales, environnementales et sociétales

Items des articles R.225-104 et R.225-105 du Code du Commerce	Chapitres correspondants du rapport RSE	Page	Principes du Global Compact	Domaines d'action de l'ISO 26000
<b>Informations sociales/Emploi</b>				
Effectif total	4.3.1.1. Les collaborateurs de Vilmorin & Cie	107		6.4.3 Emploi et relations employeur/employé  6.8.5 Création d'emploi et développement des compétences
Répartition par sexe	4.3.1.1. Les collaborateurs de Vilmorin & Cie	107		
Répartition par âge	4.3.1.1. Les collaborateurs de Vilmorin & Cie	107		
Répartition par zone géographique	4.3.1.1. Les collaborateurs de Vilmorin & Cie	107		
Embauches	4.3.1.1. Les collaborateurs de Vilmorin & Cie	107		
Licenciements	4.3.1.1. Les collaborateurs de Vilmorin & Cie	107		
Rémunérations	4.3.1.2. Attirer et retenir les talents	108		
Évolution des rémunérations	4.3.1.2. Attirer et retenir les talents	108		
<b>Informations sociales/Organisation du travail</b>				
Organisation du temps de travail	4.3.1.2. Attirer et retenir les talents	108	3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective	6.4.4 Conditions de travail et protection sociale  6.4.5 Dialogue social
Absentéisme	4.4.1.5. Une politique ambitieuse en matière de sécurité	125		
<b>Informations sociales/Relations sociales</b>				
Organisation du dialogue social	4.4.1.2. Favoriser le dialogue social et la communication interne	124		
Bilan des accords collectifs	4.4.1.2. Favoriser le dialogue social et la communication interne	124		
<b>Informations sociales/Santé et sécurité</b>				
Conditions SST	4.4.1.5. Une politique ambitieuse en matière de sécurité	125		6.4.6 Santé et sécurité au travail
Bilan des accords SST	4.4.1.5. Une politique ambitieuse en matière de sécurité	125		
Accidents du travail	4.4.1.5. Une politique ambitieuse en matière de sécurité	125		
Taux de fréquence	4.4.1.5. Une politique ambitieuse en matière de sécurité	125		
Taux de gravité	4.4.1.5. Une politique ambitieuse en matière de sécurité	125		
Maladies professionnelles	4.4.1.5. Une politique ambitieuse en matière de sécurité	125		

Items des articles R.225-104 et R.225-105 du Code du Commerce	Chapitres correspondants du rapport RSE	Page	Principes du Global Compact	Domaines d'action de l'ISO 26000
<b>Informations sociales/Formation</b>				
<b>Politique de formation</b>	4.3.1.4. Des actions pour promouvoir la mobilité et le développement des compétences	112		6.4.7 Développement du capital humain
<b>Nombre d'heures de formation</b>	4.3.1.4. Des actions pour promouvoir la mobilité et le développement des compétences	112		6.8.5 Création d'emploi et développement des compétences
<b>Informations sociales/Égalité de traitement</b>				
<b>Mesures sur l'égalité hommes/femmes</b>	4.4.1.6. S'engager pour la diversité	126		
<b>Mesures sur l'emploi et l'insertion des handicapés</b>	4.4.1.6. S'engager pour la diversité	126		
<b>Politique de lutte contre les discriminations</b>	4.4.1.6. S'engager pour la diversité	126		6.2.3 Structures et processus de prise de décision
<b>Informations sociales/Respect des conventions OIT</b>				
<i>Liberté d'association</i>	4.4.1.2. Favoriser le dialogue social et la communication interne	124		6.3.7 Discrimination et groupes vulnérables
	4.4.1.6. S'engager pour la diversité	126		
<i>Droit de négociation collective</i>	4.4.1.2. Favoriser le dialogue social et la communication interne	124	6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession	6.3.10 Principes fondamentaux et droits du travail
	4.4.1.6. S'engager pour la diversité	126		
<i>Élimination des discriminations</i>	4.4.1.6. S'engager pour la diversité	126		6.4.3 Emploi et relations employeur/employé
<i>Élimination du travail forcé ou obligatoire</i>	4.3.2.3. Le respect des droits humains, un principe opposable dans toutes les Business Units	115		6.4.4 Conditions de travail et protection sociale
<i>Abolition du travail des enfants</i>	4.3.2.4. Loyauté des pratiques et autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme	115		
<b>Informations environnementales/Politique générale</b>				
<b>Organisation de la Société au profit de l'environnement</b>	4.3.3. Optimiser l'utilisation des ressources naturelles de manière durable et maîtriser son impact sur le changement climatique	117		
<b>Démarches d'évaluation et de certification environnement</b>	4.2.2.3. Le management de la qualité au service de l'environnement, de la santé et de la sécurité	104		
<b>Actions de formation au profit de l'environnement</b>	4.3.3. Optimiser l'utilisation des ressources naturelles de manière durable et maîtriser son impact sur le changement climatique	117	7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement	
<b>Actions d'information au profit de l'environnement</b>	4.3.3. Optimiser l'utilisation des ressources naturelles de manière durable et maîtriser son impact sur le changement climatique	117	8. À entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement	
<b>Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et de la pollution</b>	4.3.3.2. Économie circulaire, pollution, prévention et gestion des déchets	118		
	4.3.3.3. L'utilisation durable des ressources	119		
<i>Montant des provisions et garanties pour risques</i>	4.3.3.1. Politique générale en matière d'environnement	117		

Items des articles R.225-104 et R.225-105 du Code du Commerce	Chapitres correspondants du rapport RSE	Page	Principes du Global Compact	Domaines d'action de l'ISO 26000
<b>Informations environnementales/Pollution</b>				
Rejets dans l'air	4.3.3.2. Économie circulaire, pollution, prévention et gestion des déchets	118	7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement  9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	6.5.3 Prévention de la pollution
Rejets dans l'eau	4.3.3.2. Économie circulaire, pollution, prévention et gestion des déchets	118		
Pollution des sols	4.3.3.2. Économie circulaire, pollution, prévention et gestion des déchets	118		
Nuisances sonores	4.3.3.2. Économie circulaire, pollution, prévention et gestion des déchets	118		
<b>Informations environnementales/Économie circulaire</b>				
Prévention et gestion des déchets	4.3.3.2. Économie circulaire, pollution, prévention et gestion des déchets	118	7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement  9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	6.5.3 Prévention de la pollution
Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	4.3.3.2. Économie circulaire, pollution, prévention et gestion des déchets	118		
Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	4.3.3.2. Économie circulaire, pollution, prévention et gestion des déchets	118		
<b>Informations environnementales/Utilisation durable des ressources</b>				
Consommation d'eau	4.3.3.3. L'utilisation durable des ressources	119	7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement  9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	6.5.4 Utilisation durable des ressources
Approvisionnement en eau	4.3.3.3. L'utilisation durable des ressources	119		
Consommation de matières premières	4.3.3.3. L'utilisation durable des ressources	119		
Mesures d'amélioration de leur utilisation	4.3.3.3. L'utilisation durable des ressources	119		
Consommation d'énergie	4.3.3.3. L'utilisation durable des ressources	119		
Mesures d'efficacité énergétique	4.3.3.3. L'utilisation durable des ressources	119		
Recours aux énergies renouvelables	4.3.3.3. L'utilisation durable des ressources	119		
Utilisation des sols	4.3.3.3. L'utilisation durable des ressources	119		
<b>Informations environnementales/Changement climatique</b>				
Rejets de gaz à effet de serre : les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la Société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	4.3.3.3. L'utilisation durable des ressources	119	7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement	6.5.5 Atténuation des changements climatiques et adaptation
Adaptation aux conséquences du réchauffement	4.3.3.4. L'adaptation aux conséquences du changement climatique	122		



Items des articles R.225-104 et R.225-105 du Code du Commerce	Chapitres correspondants du rapport RSE	Page	Principes du Global Compact	Domaines d'action de l'ISO 26000
<b>Informations environnementales/Biodiversité</b>				
Mesures en faveur de la biodiversité	4.2.2.1. Protéger et enrichir la biodiversité	103		6.5.6 Protection de l'environnement, biodiversité et réhabilitation des habitats naturels 6.6.7 Respect des droits de propriété
<b>Informations sociétales/Impact territorial</b>				
Impacts sur les emplois	4.4.3.1. En matière d'emploi et de développement régional	129		6.8.3 Implication auprès des communautés
Impacts sur le développement régional	4.4.3.1. En matière d'emploi et de développement régional	129		6.8.4 Éducation et culture
Impacts sur les populations locales ou riveraines	4.4.3.2. Sur les populations riveraines ou locales	130		6.8.5 Création d'emplois et développement des compétences
<b>Informations sociétales/Relations Parties Intéressées</b>				
Dialogue avec les associations d'insertion	4.4.2.3. Une politique d'achats responsables pour consolider les liens avec les fournisseurs	129		6.8.9 Investissement dans la société
	4.4.3.1. En matière d'emploi et de développement régional	129		
Dialogue avec les établissements d'enseignement	4.4.3.3. Les relations avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société	130		
	4.3.1.2. Attirer et retenir les talents	108		
Dialogue avec les associations de défense de l'environnement	4.4.2.2. Le dialogue avec les parties prenantes	128		
Dialogue avec les associations de consommateurs	4.4.2.2. Le dialogue avec les parties prenantes	128		
Dialogue avec les populations riveraines	4.4.3.2. Sur les populations riveraines ou locales	130		
Actions de partenariat	4.4.3.3. Les relations avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société	130		
Actions de mécénat	4.4.3.3. Les relations avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société	130		

Items des articles R.225-104 et R.225-105 du Code du Commerce	Chapitres correspondants du rapport RSE	Page	Principes du Global Compact	Domaines d'action de l'ISO 26000
<b>Informations sociétales/Sous-traitants et fournisseurs</b>				
<b>Politique d'achat comportant des enjeux RSE</b>	4.4.2.3. Une politique d'achats responsables pour consolider les liens avec les fournisseurs	129	1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme dans leur sphère d'influence	6.3.3 Devoir de vigilance
<i>Prise en compte RSE des sous-traitants et fournisseurs</i>	4.4.2.3. Une politique d'achats responsables pour consolider les liens avec les fournisseurs	129		6.3.4 Situations présentant un risque pour les Droits de l'Homme
<b>Informations sociétales/Loyauté des pratiques</b>				
<i>Actions contre la corruption</i>	4.3.2.4. Loyauté des pratiques et autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme	115	2. À veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des Droits de l'Homme	6.3.10 Principes fondamentaux et droits au travail
<i>Mesures pour la santé et sécurité des consommateurs</i>	4.2.2. Assurer aux clients et aux consommateurs accessibilité, sûreté et qualité des produits	102		6.6.6 Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur
				6.7.4 Protection de la santé et de la sécurité des consommateurs
				6.7.5 Consommation durable
				6.8.8 La santé
<b>Informations sociétales/Droits de l'Homme</b>				
<b>Autres actions</b>	4.3.2.3. Le respect des droits humains, un principe opposable dans toutes les Business Units	115	1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme dans leur sphère d'influence	6.3.5 Prévention de la complicité
			2. À veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des Droits de l'Homme	
	4.3.2.4. Loyauté des pratiques et autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme	115	4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire	6.6.3 Lutte contre la corruption
			5. L'abolition effective du travail des enfants	6.6.5 Concurrence loyale
		10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin		

## 4.7. Rapport du tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales



À la demande de la société Vilmorin & Cie, SGS ICS a procédé à la vérification des informations figurant dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017, en vertu du décret

n°2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, portant sur l'application de l'article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, de l'article 12 de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012, de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, de la loi n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels et du décret n° 2016-1138 du 19 août 2016 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce et relatif aux informations environnementales figurant dans le rapport de gestion des entreprises qui ont modifié l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce et de l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Il appartient au Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie d'établir un rapport sur la gestion de la société comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales, de définir le ou les référentiels utilisés s'il y a lieu pour l'établissement des données quantitatives ou qualitatives et d'en assurer la mise à disposition.

La responsabilité de SGS ICS, en qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le n° 3-1086 (portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), consiste à attester de la présence dans le rapport de gestion de toutes les informations prévues à l'article R.225-105-1, à exprimer un avis motivé portant, d'une part sur la sincérité des informations et, d'autre part, sur les explications données par la société sur l'absence de certaines informations, à indiquer les diligences mises en œuvre pour accomplir notre mission de vérification.

### Nature et portée de la vérification

La mission de SGS ICS a consisté à :

- ❖ Prendre connaissance de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société, et de ses engagements sociétaux, et le cas échéant des actions ou programmes qui en découlent.
- ❖ Comparer la liste des informations mentionnées dans le rapport de gestion 2016-2017 de la société avec la liste prévue à l'article R.225-105-1 et signaler, le cas échéant, les informations omises et non assorties des explications prévues au troisième alinéa de l'article R.225-105.

- ❖ Vérifier la mise en place par la société d'un processus de collecte visant à l'exhaustivité et la cohérence des informations mentionnées dans le rapport de gestion et d'identifier les irrégularités.

### Diligences

SGS ICS a conduit sa mission auprès de Vilmorin & Cie établissant des comptes consolidés.

SGS ICS a conduit sa mission du 19 juin au 9 octobre (soit 26 jours de prestation) en menant des entretiens auprès des personnes concernées par la collecte, la validation et la publication des données quantitatives et informations qualitatives auprès de la Holding, des filiales Hazera Seeds BV, HM.CLAUSE Chili, HM.CLAUSE SA, HM.CLAUSE Tohumculuk, Limagrain Iberica, Limagrain Europe SA, Vilmorin SA, représentant 29,25 % des effectifs.

SGS ICS a revu la fiabilité du référentiel interne, des procédures de contrôle interne et des systèmes d'agrégation des données et des informations, sur chacun des sites.

- ❖ Pour les données chiffrées, nous avons procédé sur chacun des sites par sondage, vérification des formules de calcul et rapprochement des données avec les pièces justificatives sur dix-huit indicateurs sélectionnés au regard de leur pertinence (conformité à la loi et prise en compte du secteur d'activité), leur fiabilité, leur neutralité et leur exhaustivité.

- Volet social (Taux de couverture 100 %) : effectif total - politiques mises en œuvre en matière de formation - nombre total d'heures de formation - absentéisme - mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes - conditions de santé et de sécurité au travail - accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité - promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.
- Volet environnement (Taux de couverture 89 à 100 %) : les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets - la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales - la consommation d'énergie - l'utilisation des sols - les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité - l'adaptation aux conséquences du changement climatique.
- Volet sociétal (Taux de couverture 89 à 100 %) : les conditions de dialogue avec les parties prenantes - les actions de partenariat ou de mécénat - la politique d'achats responsables - la prévention de la corruption - les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

- ❖ Des contrôles aléatoires ont été réalisés sur les données quantitatives et qualitatives en phase finale de consolidation sur l'ensemble du périmètre de consolidation, ainsi que sur les autres informations exigées.

- ❖ Sept vérificateurs ont été affectés à cette mission de vérification dont un vérificateur principal.
- ❖ 12 entretiens ont été menés auprès de la Direction Générale, des Directions des Ressources Humaines, des Risques et Assurances, des Progrès, des Relations Médias, Juridique, Sécurité, Sûreté et Archivage, Communication Financière, Affaires publiques, Achats et RSE.

### Déclaration d'indépendance et de compétence

SGS est le leader mondial de l'inspection du contrôle, de l'analyse et de la certification. Reconnu comme la référence en termes de qualité et d'intégrité, SGS emploie plus de 75 000 collaborateurs, et exploite un réseau de plus de 1 500 bureaux et laboratoires à travers le monde. SGS ICS est la filiale française détenue à 100% par le Groupe SGS. SGS ICS déclare que sa mission et son avis ont été élaborés en toute indépendance et impartialité vis-à-vis de la société Vilmorin & Cie et que les travaux menés ont été conduits en adéquation avec le code d'éthique du Groupe SGS et conformément aux bonnes pratiques professionnelles d'un organisme tiers indépendant.

Les vérificateurs sont habilités et mandatés sur chaque mission sur la base de leurs connaissances, expériences et qualifications.

Fait à Arcueil, le 10 octobre 2017

#### SGS ICS France

29 avenue Aristide Briand  
F- 94111 ARCUEIL Cedex  
Téléphone + 33 (0) 1 41 24 83 02  
Fax + 33 (0) 1 41 24 89 96  
www.sgs.com

### Attestation et avis motivé

Sur la base de l'exposé des orientations en matière de développement durable de la société Vilmorin & Cie, des conséquences sociales et environnementales liées à ses activités, de ses engagements sociétaux et des diligences mises en œuvre,

- ❖ nous attestons de la présence des informations mentionnées dans le rapport de gestion 2016-2017 de la société Vilmorin & Cie conformément à la liste prévue à l'article R.225-105-1 et que les exceptions ont été dûment motivées.
- ❖ nous déclarons n'avoir pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité des informations mentionnées dans le rapport de gestion 2016-2017.

### Observations

- ❖ Renforcer l'exigence de commentaires et de justificatifs en cas de forte variation des données pour la totalité des entreprises contributrices.

Olivier AUDEBERT  
Le Directeur d'Inspection




# 5

# INFORMATIONS FINANCIÈRES

<b>5.1. Comptes consolidés <b>RFA</b></b>	<b>142</b>
5.1.1. Compte de résultat consolidé	142
5.1.2. État de la situation financière	144
5.1.3. Tableau des flux de trésorerie consolidé	145
5.1.4. Variation des capitaux propres consolidés	146
5.1.5. Notes aux états financiers consolidés	147
5.1.6. Périmètre de consolidation	203
5.1.7. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	208
<b>5.2. Comptes sociaux <b>RFA</b></b>	<b>211</b>
5.2.1. Compte de résultat	211
5.2.2. Bilan Actif	212
5.2.3. Bilan Passif	212
5.2.4. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	226
5.2.5. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	229

## 5.1. Comptes consolidés

### 5.1.1. Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Note	16-17	15-16
<b>Revenu des activités ordinaires</b>	5	<b>1 414,0</b>	<b>1 325,1</b>
Coût des ventes		- 727,0	- 692,9
Frais marketing et commerciaux		- 194,3	- 186,1
Frais de recherche et développement	8	- 192,4	- 177,5
Frais généraux et administratifs		- 173,1	- 169,4
Autres produits et charges opérationnels	9	- 8,9	1,1
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>118,3</b>	<b>100,3</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	18	33,9	30,8
Coût du financement	10	- 22,1	- 23,8
Autres produits et charges financiers	11	- 2,4	- 12,7
Impôts sur les résultats	12	- 37,6	- 33,8
<b>Résultat des activités poursuivies</b>		<b>90,1</b>	<b>60,8</b>
<b>Résultat des activités abandonnées</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat de la période</b>		<b>90,1</b>	<b>60,8</b>
> Dont attribuable aux propriétaires de la société		86,9	59,3
> Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		3,2	1,5
Résultat des activités poursuivies par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	4,17	2,85
Résultat des activités abandonnées par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	-	-
Résultat de la période par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	4,17	2,85
Résultat dilué des activités poursuivies par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	4,11	2,86
Résultat dilué des activités abandonnées par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	-	-
Résultat dilué de la période par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	4,11	2,86

## État du résultat global

En millions d'euros	16-17	15-16
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>90,1</b>	<b>60,8</b>
Variation des écarts de conversion	- 27,8	- 16,7
Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	-	-
Variation de juste valeur des instruments financiers	0,2	0,2
Changement de méthode	-	-
Effet d'impôt	- 0,1	- 0,1
<b>Éléments recyclables en résultat</b>	<b>- 27,7</b>	<b>- 16,6</b>
Pertes et gains actuariels	11,9	- 22,5
Effet d'impôt	- 2,9	5,9
<b>Éléments non recyclables en résultat</b>	<b>9,0</b>	<b>- 16,6</b>
<b>Autres éléments du résultat global de l'exercice net d'impôt</b>	<b>- 18,7</b>	<b>- 33,2</b>
<b>Résultat global de l'exercice</b>	<b>71,4</b>	<b>27,6</b>
> Dont attribuable aux propriétaires de la société	71,2	27,6
> Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	0,2	-

## 5.1.2. État de la situation financière

## Actif

En millions d'euros	Note	30.06.17	30.06.16
Goodwill	14	377,9	385,5
Autres immobilisations incorporelles	15	688,3	682,4
Immobilisations corporelles	16	292,4	295,4
Actifs financiers	17	15,5	22,6
Participations mises en équivalence	18	312,9	305,4
Impôts différés	25	54,1	56,6
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>1 741,1</b>	<b>1 747,9</b>
Stocks	19	447,9	444,4
Clients et autres débiteurs	20	501,7	492,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	256,3	206,5
<b>Total des actifs courants</b>		<b>1 205,9</b>	<b>1 143,6</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>2 947,0</b>	<b>2 891,5</b>

## Passif

En millions d'euros	Note	30.06.17	30.06.16
Capital social	22	317,7	317,7
Réserves et résultats	22	879,0	833,9
<b>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société</b>	22	<b>1 196,7</b>	<b>1 151,6</b>
<b>Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle</b>	23	<b>111,8</b>	<b>112,4</b>
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>		<b>1 308,5</b>	<b>1 264,0</b>
Provisions pour avantages au personnel	24	64,2	77,0
Dettes financières non courantes	27	749,2	778,5
Impôts différés	25	130,4	120,1
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>943,8</b>	<b>975,6</b>
Autres provisions courantes	26	16,1	12,4
Fournisseurs et autres créditeurs	28	424,6	437,8
Produits différés	29	33,0	31,4
Dettes financières courantes	27	221,0	170,3
<b>Total des passifs courants</b>		<b>694,7</b>	<b>651,9</b>
<b>Total du passif</b>		<b>2 947,0</b>	<b>2 891,5</b>



### 5.1.3. Tableau des flux de trésorerie consolidé

En millions d'euros	30.06.17	30.06.16
<b>1 - Opérations d'exploitation</b>		
Résultat de la période	90,1	60,8
Résultat des sociétés mises en équivalence, net de dividende	- 13,2	- 6,1
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	198,2	177,8
Dotations nettes aux provisions	- 6,9	- 7,0
Variation des impôts différés	12,6	6,8
Résultat sur opérations en capital	13,1	15,5
Excédent de la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs acquise sur le coût, directement comptabilisé en résultat (goodwill négatif)	-	-
Frais financiers non décaissés	-	1,0
Pertes et gains de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	- 0,6	-
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>293,3</b>	<b>248,8</b>
Dividendes reçus de participations non consolidées	- 0,1	- 0,1
Variation du besoin en fonds de roulement à périmètre constant		
> Stocks	- 11,6	23,9
> Clients et autres débiteurs	- 20,0	- 11,7
> Dettes courantes	- 0,6	15,7
<b>Flux liés aux activités opérationnelles</b>	<b>261,0</b>	<b>276,6</b>
<b>2 - Opérations d'investissements</b>		
Prix de cession des actifs immobilisés	6,8	3,6
Acquisition d'immobilisations		
> Immobilisations incorporelles	- 172,6	- 196,9
> Immobilisations corporelles	- 34,7	- 33,5
Variation des actifs financiers	- 0,7	- 6,5
Acquisition de sociétés sous déduction de la trésorerie acquise	- 0,1	- 78,0
Cession de sociétés sous déduction de la trésorerie cédée	-	- 0,2
Incidence des actifs et passifs cédés	-	-
Incidence des décalages de trésorerie	- 3,8	4,9
<b>Flux liés aux opérations d'investissements</b>	<b>- 205,1</b>	<b>- 306,6</b>
<b>3 - Opérations de financement</b>		
Variation des capitaux propres	-	-
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle <sup>(1)</sup>	- 5,8	- 0,2
Variation des dettes financières <sup>(2)</sup>	31,8	- 99,2
Dividendes reçus de participations non consolidées	0,1	0,1
Dividendes versés	- 24,9	- 35,3
<b>Flux liés aux opérations de financement</b>	<b>1,2</b>	<b>- 134,6</b>
<b>4 - Incidence de la variation des taux de change</b>	<b>- 7,3</b>	<b>- 2,3</b>
<b>5 - Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>49,8</b>	<b>- 166,9</b>
<b>6 - Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>206,5</b>	<b>373,4</b>
<b>7 - Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>256,3</b>	<b>206,5</b>

<sup>(1)</sup> Application de la norme IAS 27 amendée : retraitement des « transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle ». Cette ligne comprend les acquisitions de titres suivantes :

	30.06.17	30.06.16
Gemstar	-	- 0,2
Limagrain Cereal Seeds	- 3,5	-
Link Seed	- 2,3	-
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle	- 5,8	- 0,2

<sup>(2)</sup> Variation des dettes financières :

	30.06.17	30.06.16
Augmentation des dettes financières non courantes	148,7	102,2
Remboursement des dettes financières non courantes	- 126,5	- 15,5
Mouvements sur initialisation des dérivés	-	-
Mouvements des dettes financières courantes	9,6	- 185,9
Variation des dettes financières	31,8	- 99,2

#### 5.1.4. Variation des capitaux propres consolidés

En millions d'euros	Attribuables aux propriétaires de la société				Total	Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total
	Capital	Primes	Résultat et autres réserves	Réserves de conversion			
<b>01.07.15</b>	<b>317,7</b>	<b>350,5</b>	<b>452,1</b>	<b>38,1</b>	<b>1 158,4</b>	<b>113,6</b>	<b>1 272,0</b>
Autres éléments du résultat global net d'impôt	-	-	- 16,0	- 15,7	- 31,7	- 1,5	- 33,2
Résultat net	-	-	59,3	-	59,3	1,5	60,8
<b>Résultat global de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>43,3</b>	<b>- 15,7</b>	<b>27,6</b>	<b>-</b>	<b>27,6</b>
Variation des titres auto-détenus	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	- 17,9	- 14,8	-	- 32,7	- 2,6	- 35,3
Variations de périmètre	-	-	1,3	-	1,3	1,4	2,7
Effet des engagements d'achat de titres	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital de la société mère	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital des filiales	-	-	-	-	-	-	-
Obligations remboursables en actions <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	3,4	- 3,4	-	-	-
Autres	-	-	- 3,0	-	- 3,0	-	- 3,0
<b>30.06.16</b>	<b>317,7</b>	<b>332,6</b>	<b>482,3</b>	<b>19,0</b>	<b>1 151,6</b>	<b>112,4</b>	<b>1 264,0</b>
Autres éléments du résultat global net d'impôt	-	-	8,8	- 24,5	- 15,7	- 3,0	- 18,7
Résultat net	-	-	86,9	-	86,9	3,2	90,1
<b>Résultat global de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>95,7</b>	<b>- 24,5</b>	<b>71,2</b>	<b>0,2</b>	<b>71,4</b>
Variation des titres auto-détenus	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	- 22,9	-	- 22,9	- 2,0	- 24,9
Variations de périmètre	-	-	- 3,6	-	- 3,6	2,4	- 1,2
Effet des engagements d'achat de titres	-	-	1,1	-	1,1	- 1,2	- 0,1
Variation de capital de la société mère	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital des filiales	-	-	- 0,6	-	- 0,6	-	- 0,6
Obligations remboursables en actions <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	0,2	- 0,2	-	-	-
Autres	-	-	- 0,1	-	- 0,1	-	- 0,1
<b>30.06.17</b>	<b>317,7</b>	<b>332,6</b>	<b>552,1</b>	<b>- 5,7</b>	<b>1 196,7</b>	<b>111,8</b>	<b>1 308,5</b>

<sup>(1)</sup> Cf. Note 23.

### 5.1.5. Notes aux états financiers consolidés

	Note	Page
<b>Généralités</b>		
Méthodes et principes comptables en normes IFRS	1	148
Événements de l'exercice	2	158
Périmètre de consolidation	3	158
Secteurs opérationnels	4	160
<b>Compte de résultat</b>		
> Revenu des activités ordinaires	5	161
> Frais de personnel	6	162
> Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles	7	162
> Frais de recherche et de développement	8	162
> Autres produits et charges opérationnels	9	163
> Coût du financement	10	164
> Autres produits et charges financiers	11	164
> Impôts sur les résultats	12	165
> Résultat par action	13	166
<b>État de la situation financière - Actif</b>		
> Goodwill	14	167
> Autres immobilisations incorporelles	15	169
> Immobilisations corporelles	16	171
> Actifs financiers	17	174
> Participations mises en équivalence	18	176
> Stocks	19	178
> Clients et autres débiteurs	20	179
> Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	180
<b>État de la situation financière – Passif</b>		
> Capitaux propres – attribuables aux propriétaires de la société	22	181
> Capitaux propres – attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	23	181
> Provisions pour avantages au personnel	24	182
> Impôts différés	25	186
> Autres provisions courantes	26	187
> Dettes financières courantes et non courantes	27	188
> Fournisseurs et autres créditeurs	28	191
> Produits différés	29	192
<b>Informations complémentaires</b>		
> Instruments financiers	30	192
> Engagements hors bilan	31	199
> Transactions avec les parties liées	32	201
> Passifs éventuels	33	202
> Événements postérieurs à la clôture	34	202
<b>Périmètre de consolidation</b>		203

## Note 1 : Méthodes et principes comptables en normes IFRS

### 1 - Contexte général et déclaration de conformité

Ces états financiers présentent les comptes consolidés conformément aux normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2017 (site Internet : <http://ec.europa.eu>).

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 18 octobre 2017 et sont soumis pour approbation à l'Assemblée Générale du 8 décembre 2017.

### 2 - Bases d'évaluations utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les Notes suivantes.

### 3 - Recours à des estimations

Pour établir ses comptes, le Comité Exécutif de Vilmorin & Cie doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en Notes annexes.

Le Comité Exécutif de Vilmorin & Cie procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par le Comité Exécutif de Vilmorin & Cie portent notamment sur l'évolution des engagements envers les salariés, les goodwill, les autres immobilisations incorporelles et les provisions.

### 4 - Traitements comptables retenus en l'absence de norme IFRS ou interprétation de l'IFRIC relatives à certaines opérations

En l'absence de norme IFRS ou interprétation de l'IFRIC, Vilmorin & Cie a choisi de retenir les traitements comptables suivants, dans l'attente de normes ou interprétations éventuelles à venir.

#### 4.1 - Comptabilisation des options de vente accordées à certains Actionnaires minoritaires

Vilmorin & Cie peut être amené à consentir à des Actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales, consolidées par intégration globale, des engagements de rachat de leurs participations minoritaires. Ces engagements peuvent prendre la forme d'une option de vente ou d'un engagement ferme de rachat à une date fixée à l'avance.

En normes IFRS, en l'attente d'une interprétation de l'IFRIC, ou d'une norme IFRS spécifique, Vilmorin & Cie a décidé d'appliquer provisoirement la méthode dite de « l'acquisition anticipée » :

- ❖ Lors de la comptabilisation initiale, l'engagement de rachat de la participation minoritaire est comptabilisé en dette financière pour la valeur actualisée du prix de l'option ou de l'engagement ferme de rachat, en contrepartie de la décomptabilisation des intérêts minoritaires et, pour le solde, du goodwill.
- ❖ La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée en résultat pour toutes les transactions postérieures à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 3 révisée.
- ❖ Le cas échéant, lors de la comptabilisation initiale de l'engagement et de ses variations ultérieures, la perte anticipée sur la valeur de rachat est comptabilisée en « variation de l'engagement de rachat ».
- ❖ À l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont annulées. Si le rachat est effectué, le montant figurant en dette financière est contrepassé par contrepartie du décaissement lié au rachat de la participation minoritaire.

#### 4.2 - Application et interprétation des normes et règlements

Aucune nouvelle norme, interprétation ni aucun amendement de normes, adoptés par l'Union européenne, ne sont d'application obligatoire pour cet exercice.

Aucune nouvelle norme, interprétation ni aucun amendement de normes, adoptés par l'Union européenne, ne sont d'application obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes, adoptés par l'Union européenne et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 ou postérieurement, n'ont pas été adoptés par anticipation par Vilmorin & Cie :

- ❖ IFRS 15 « Revenus des contrats avec les clients »,
- ❖ IFRS 9 « Instruments financiers ».

Le groupe évalue actuellement l'impact éventuel de l'application de ces nouvelles normes, interprétations et amendements aux normes existantes.

## 5 - Méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11, IAS 27, IAS 28)

Les états financiers des filiales :

- ❖ sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date où le contrôle cesse et,
- ❖ sont préparés selon IAS 27 révisée « États financiers individuels ».

Les règles suivantes sont appliquées :

- ❖ Les filiales dont le groupe détient directement ou indirectement le contrôle sont consolidées par intégration globale.

Selon la norme IFRS 10 « États financiers consolidés », le contrôle s'apprécie avec les critères du modèle unique s'appuyant sur trois conditions cumulatives. Un investisseur détient le pouvoir sur une entité quand il la contrôle, quand il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et quand il a la capacité d'influer sur le montant des rendements qu'il obtient.

- ❖ La norme IFRS 11 supprime la méthode de l'intégration proportionnelle et distingue désormais deux types de partenariats :
  - Les partenariats qualifiés d'activités conjointes dans lesquels les parties ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs de l'entité. Ils sont comptabilisés à hauteur des quotes-parts d'actifs, de passifs, de produits et de charges contrôlés par le groupe. Une activité conjointe peut être réalisée au travers d'une entité distincte ou non.
  - Les partenariats qualifiés de coentreprises dans lesquels les parties qui exercent le contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Ils sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence par le groupe.
- ❖ Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation, en particulier :
  - les transactions et comptes réciproques,
  - les dividendes versés entre sociétés consolidées,
  - les dotations et reprises de dépréciations sur titres consolidés,
  - les marges internes sur stocks,
  - les plus ou moins-values sur cessions internes.

## 6 - Regroupement d'entreprises (IFRS 3 révisée)

Les regroupements d'entreprise sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré à Vilmorin & Cie.

La norme IFRS 3 révisée est applicable à toutes les prises de contrôle à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Vilmorin & Cie évalue le goodwill comme :

- ❖ la juste valeur de la contrepartie transférée,
- ❖ augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise,
- ❖ plus, si le regroupement est réalisé par étape, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise,
- ❖ moins le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition.

Lorsque le montant ainsi calculé est négatif, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie transférée comprend les justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées par Vilmorin & Cie à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise, et des parts de capitaux propres émises par Vilmorin & Cie. La contrepartie transférée comprend également la juste valeur de toute contrepartie éventuelle et les droits à paiement fondé sur des actions de l'entreprise acquise qui sont obligatoirement remplacés dans le regroupement d'entreprises (voir ci-dessous). Si le regroupement d'entreprises a pour effet de régler des relations préexistantes entre Vilmorin & Cie et l'entreprise acquise, alors le montant le plus faible entre la clause de règlement prévue au contrat et l'aspect défavorable du contrat est déduit de la contrepartie transférée et comptabilisé en autres charges.

Lorsque des droits à paiement fondé sur des actions données en échange (droits de remplacement) de droits détenus par les employés de l'entreprise acquise (droits de l'entreprise acquise) sont attribuables à des services passés, alors une partie de la valeur des droits de remplacement, basée sur le marché, est comprise dans la contrepartie transférée. Si ces droits requièrent des services futurs, alors l'écart entre le montant compris dans la contrepartie transférée et la valeur ainsi déterminée des droits de remplacement est traité comme une charge de rémunération post-acquisition.

Un passif éventuel de l'entreprise acquise est repris dans un regroupement d'entreprises seulement si ce passif représente une obligation actuelle découlant d'événements passés et si sa juste valeur peut être assimilée de manière fiable.

Vilmorin & Cie choisit, transaction par transaction, d'évaluer toute participation ne donnant pas le contrôle, à la date d'acquisition, soit à sa juste valeur, soit à sa quote-part dans les actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Les frais d'acquisition que Vilmorin & Cie encourt pour effectuer un regroupement d'entreprises tels que les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de juristes, de due diligences, et les autres honoraires professionnels ou de conseil sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité et, en conséquence, aucun goodwill ne résulte de telles transactions. Les ajustements des participations ne donnant pas le contrôle liés à des transactions qui ne conduisent pas à des pertes de contrôle sont déterminés sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale.

## 7 - Secteurs opérationnels

La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » définit un secteur opérationnel comme une composante d'une entité :

- ❖ qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges,

- ❖ dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le « principal décideur opérationnel » de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et
- ❖ pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

## 8 - Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères (IAS 21)

La monnaie de présentation des comptes de Vilmorin & Cie est l'euro.

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros au cours de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie en appliquant les cours de change en vigueur à la date des transactions.

La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste « Réserves de conversion » pour la part revenant aux propriétaires de la société, et au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » pour la part revenant aux minoritaires.

Les goodwill et ajustements de la juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au cours de clôture.

En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change en résultant sont inscrites en compte de résultat (en « Autres produits et charges financiers »).

Les écarts de conversion sur les instruments financiers libellés en monnaies étrangères et correspondant à une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste « Écarts de conversion ». Ils sont enregistrés en résultat lors de la sortie de l'activité à l'étranger.

## 9 - Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles créées en interne sont comptabilisées à leur coût de revient.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée d'utilisation attendue par Vilmorin & Cie. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur.

Ainsi, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie sont valorisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie sont valorisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les principales catégories d'immobilisations incorporelles de Vilmorin & Cie sont les suivantes :

### 9.1 - Coûts de développement

Les coûts de développement, nets des crédits d'impôt recherche associés, sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant aux critères suivants sont réunies :

- ❖ Les projets sont clairement identifiés et les coûts s'y rapportant sont individualisés et évalués de façon fiable.
- ❖ La faisabilité technique des projets est démontrée.
- ❖ Il existe une intention et la capacité de terminer les projets et d'utiliser ou vendre les produits issus des projets.
- ❖ Il existe un marché potentiel pour la production issue de ces projets ou bien leur utilité en interne est démontrée.
- ❖ Les ressources nécessaires pour mener les projets à leur terme sont disponibles.

Vilmorin & Cie estime qu'elle est en mesure de satisfaire aux conditions décrites ci-dessus. Par conséquent, ses projets de développement sont immobilisés dans les conditions suivantes :

Les projets immobilisés correspondent à des travaux conduisant à la mise au point de produits nouveaux ou bien de process industriels relatifs à l'activité de Vilmorin & Cie.

Le domaine d'activité concerné est relatif à l'activité semencière de Vilmorin & Cie.

Les travaux pris en compte dans le chiffrage des projets de développement immobilisés comprennent notamment :

- ❖ L'amélioration des plantes proprement dite incluant plus particulièrement la sélection\* classique, les travaux d'analyse du génome\* des espèces travaillées, le marquage moléculaire\* ainsi que les travaux de laboratoire utilisés en routine par les sélectionneurs.
- ❖ Les essais, tests et expérimentations, production de semences à un stade pilote, frais d'inscription, d'homologation ou de maintien des droits sur des produits en lancement.
- ❖ La mise au point de nouvelles technologies visant à améliorer la performance des semences telles que : pelliculage, enrobage, priming, etc.
- ❖ Les activités de propriété intellectuelle liées au dépôt de brevets, enveloppes Soleau, certificats d'obtention végétale, études de liberté d'opération, etc.
- ❖ La mise au point de nouveaux process ou pilotes industriels de transformation de matières premières végétales en produits plus élaborés y compris alimentaires et ingrédients.

Les travaux réalisés en amont du processus décrit ci-dessus ne sont pas pris en compte dans la définition des frais de développement (exemples : la transgénèse\*, la recherche de nouvelles ressources génétiques\*).

Par ailleurs, seules les charges directement affectables aux programmes concernés sont retenues dans le calcul du coût des projets à immobiliser.

Les programmes de développement immobilisés sont amortis linéairement sur 5 ans à compter de la première année.

## 9.2 - Les goodwill

Les goodwill représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres consolidés et la part de Vilmorin & Cie dans la juste valeur de leurs actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date de prise de contrôle.

Les goodwill font l'objet, au moins une fois par an, d'un test de perte de valeur. La méthodologie retenue est décrite en Note 1 paragraphe 11. Les dépréciations constatées sont irréversibles.

Les goodwill relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en « Participations mises en équivalence ». Conformément à la norme IAS 28, le groupe applique les dispositions de la norme IAS 39 pour déterminer s'il est nécessaire de réaliser un test de dépréciation sur la base d'indicateur de perte de valeur, déterminé selon les règles définies par IAS 36. Si ultérieurement, la valeur recouvrable augmente, une reprise de perte de valeur est comptabilisée.

## 9.3 - Les marques, brevets, licences

Le coût de ces actifs correspond :

- ❖ Au prix d'achat majoré de tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue, pour les actifs acquis séparément.

- ❖ À la juste valeur, à la date d'acquisition, pour les actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Le cas échéant, l'amortissement de ces actifs est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée.

### 9.3.1 Les marques

Leur durée de vie économique est considérée comme indéfinie et par conséquent, les marques ne sont pas amorties.

Le classement d'une marque en actifs à durée de vie indéfinie résulte en particulier des indicateurs suivants :

- ❖ positionnement de la marque sur son marché en termes de volume d'activité et de notoriété,
- ❖ perspectives de rentabilité à long terme,
- ❖ degré d'exposition aux aléas conjoncturels,
- ❖ événement majeur intervenu dans le secteur d'activité, susceptible de peser sur le futur de la marque,
- ❖ ancienneté de la marque,
- ❖ dépenses régulières de communication et de promotion.

Leur évaluation fait l'objet d'un suivi régulier. Elle consiste à les tester dans le cadre des Unités génératrices de trésorerie (UGT) définies.

### 9.3.2 Les brevets

La durée d'utilité des brevets correspond à la durée légale de protection.

### 9.3.3 Les licences

La durée d'utilité des licences correspond à la période pendant laquelle elles peuvent faire l'objet d'une utilisation contractuelle.

### 9.3.4 Les logiciels

En fonction du domaine d'application des logiciels et compte tenu de l'obsolescence technologique, la durée de vie économique est comprise entre 3 et 7 ans.

Pour certains besoins spécifiques, Vilmorin & Cie peut être amenée à mettre au point elle-même certains logiciels. Dans ce cas, les coûts pris en compte pour leur immobilisation comprennent :

- ❖ Les coûts des matériaux et services utilisés.
- ❖ Les salaires et autres coûts de main-d'œuvre directement impliqués dans la production de ces actifs.

## 9.4 - Les matériels génétiques

Les matériels génétiques sont constitués par l'ensemble des ressources végétales permettant la création de nouvelles variétés de semences, qui repose au préalable sur l'existence d'une collection de plantes, aussi large et diversifiée que possible.

Généralement acquis par Vilmorin & Cie à leur juste valeur dans le cadre de regroupements d'entreprises, ils font l'objet de travaux systématiques en vue de les enrichir, de les caractériser et, enfin, de les entretenir pour préserver leur qualité et assurer leur disponibilité auprès des équipes de recherche.

C'est au sein de cette bibliothèque végétale que ces dernières puisent constamment les ressources premières indispensables à la création de nouveaux produits.

Constitués au cours du temps, ces matériels génétiques ont été améliorés au fil des acquisitions de sociétés semencières, des programmes de sélection\* et des partenariats de recherche.

Compte tenu de leur conservation sans discontinuité, de leur entretien régulier et de leur utilisation permanente dans le processus de création variétale, Vilmorin & Cie considère que leur durée de vie économique est indéterminée. En conséquence, aucun amortissement n'est pratiqué sur ces actifs.

Conformément à IAS 36, les matériels génétiques font l'objet d'un test de dépréciation en comparant leur valeur recouvrable à leur valeur comptable annuellement et chaque fois qu'il y a un indice de perte de valeur. Ces matériels génétiques ne produisant pas de flux de trésorerie indépendants, ils sont testés dans l'UGT à laquelle ils appartiennent, lors du test de dépréciation annuel des goodwill (cf. Note 1 paragraphe 9.2).

## 10 - Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production diminué des amortissements et pertes de valeur.

### 10.1 - Coûts d'emprunts

En application des normes IAS 16 et IAS 23R, les coûts des emprunts affectés à la construction et à l'acquisition des actifs corporels sont incorporés dans le coût d'actif, sauf s'ils ne répondent pas aux critères du paragraphe 12 de la norme IAS 23R.

### 10.2 - Approche par composant

Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilité estimées et donc leurs durées d'amortissement sont significativement différentes.

### 10.3 - Amortissements

#### 10.3.1 Base d'amortissement

La plupart des actifs industriels de Vilmorin & Cie, compte tenu de leurs spécificités, sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée d'utilité et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder, ce qui justifie l'absence de valeur résiduelle pour ces immobilisations.

#### 10.3.2 Mode d'amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire dans le compte de résultat sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant.

#### 10.3.3 Durée d'amortissement

Les amortissements sont pratiqués en fonction des durées d'utilité estimées des actifs suivants, revues annuellement :

- ❖ Terrains : non amortis.
- ❖ Agencement des terrains : 10 à 20 ans.
- ❖ Bâtiments : 10 à 40 ans<sup>(1)</sup>.
- ❖ Installations complexes spécialisées : 5 à 10 ans.
- ❖ Machines, équipements industriels : 3 à 10 ans.
- ❖ Équipements de bureau : 3 à 10 ans.
- ❖ Autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans.

#### 10.3.4 Présentation au compte de résultat

Les amortissements et dépréciations sont comptabilisés au compte de résultat en fonction de la destination de l'immobilisation (coût des ventes, frais commerciaux, frais de recherche, frais généraux et administratifs, etc.).

<sup>(1)</sup> 10 à 20 ans pour les constructions légères, 20 à 40 ans pour les constructions plus robustes.

### 10.4 - Tests de dépréciation

Faisant partie des Unités génératrices de trésorerie (UGT), les immobilisations corporelles sont susceptibles de faire l'objet d'un test de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Ce test, mis en œuvre au niveau de Vilmorin & Cie, est réalisé selon la règle exposée à la Note 1 paragraphe 11.

### 10.5 - Réévaluation

Lors de la transition aux normes IFRS, Vilmorin & Cie a décidé d'appliquer le principe de juste valeur en tant que coût présumé à certains actifs spécifiques. Les immobilisations pour lesquelles cette procédure a été appliquée sont le plus souvent des terrains et bâtiments d'exploitation valorisés à des valeurs historiques non représentatives de la réalité économique.

Les évaluations retenues résultent d'expertises indépendantes.

## 11 - Dépréciation des actifs incorporels et corporels

Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels de Vilmorin & Cie sont examinées à chaque clôture de comptes afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée selon la méthode décrite ci-après.

Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ou les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est soumise à un test de perte de valeur au moins une fois par an.

Une perte de valeur est comptabilisée, si la valeur comptable d'un actif ou de son Unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une Unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'Unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités), puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités).

### 11.1 - Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité,



les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à un taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'Unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

### 11.2 - Reprise de perte de valeur

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

## 12 - Contrats de location (IAS 17)

### 12.1 - Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer à Vilmorin & Cie la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- ❖ le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie,
- ❖ le total des paiements minimum futurs rapportés à la juste valeur de l'actif financé,
- ❖ l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location,
- ❖ l'existence d'une option d'achat favorable,
- ❖ la nature spécifique de l'actif loué.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur la même durée que les actifs similaires détenus en propre.

Les biens acquis en location-financement sont enregistrés en immobilisations corporelles pour le montant le plus bas de la juste valeur ou de la valeur actuelle des paiements minimaux à la date de début de contrat, et les emprunts sont comptabilisés au passif.

### 12.2 - Contrats de location simple

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

## 13 - Stocks et en-cours de production

Les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré ; ils comprennent une quote-part appropriée de frais indirects de production fondée sur la capacité normale de production, mais excluent les charges financières et les coûts éventuels de sous-activité.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente.

Le cas échéant, des dépréciations sont comptabilisées. Elles sont généralement destinées à couvrir les risques suivants :

- ❖ valeur de réalisation inférieure au prix de marché,
- ❖ ajustement en fonction des perspectives de vente,
- ❖ mauvaise qualité des produits (essentiellement mauvaise germination, problèmes de qualité sanitaire).

À ce titre, le poste « Coût des ventes » du compte de résultat intègre une notion de coût d'obsolescence constitué de la variation nette de la dépréciation des stocks, à laquelle s'ajoute le coût des produits détruits au cours de l'exercice.

## 14 - Créances clients et autres débiteurs

Les créances sont valorisées à leur juste valeur lors de leur évaluation initiale, puis au coût amorti lors des évaluations ultérieures. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

## 15 - Actions propres

Les actions propres sont enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces actions sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

## 16 - Avantages au personnel (IAS 19 révisée)

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel elle opère, Vilmorin & Cie participe à divers régimes de retraites, de préretraites et d'indemnités de départ constitutifs d'avantages postérieurs à l'emploi.

### 16.1 - Avantages postérieurs à l'emploi

On distingue deux types de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi :

#### 16.1.1 Régime à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations fixes à une entité distincte mais n'a aucune obligation juridique et implicite de

payer des cotisations supplémentaires si le fonds ne dispose pas des actifs suffisants pour assurer les paiements de leurs avantages aux bénéficiaires au titre des exercices en cours ou antérieurs.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, les cotisations à payer sont comptabilisées en charges de l'exercice où elles sont encourues et aucune provision n'est comptabilisée, Vilmorin & Cie n'étant engagée que dans la limite des cotisations versées.

Ces régimes sont présents dans la plupart des pays où Vilmorin & Cie est implantée (Europe, Amérique du Nord et Centrale, Asie).

### 16.1.2 Régime à prestations définies

Ces régimes sont tous ceux qui n'entrent pas dans la définition des régimes à cotisations définies. Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis de ses salariés. S'ils ne sont pas entièrement préfinancés, ils donnent lieu à la comptabilisation de provisions.

Ce type de régime est soit supporté :

- ❖ directement par le groupe, qui en provisionne les charges sur une base actuarielle. Ces régimes à prestations définies sont constitués, pour l'essentiel, d'indemnités de départ à la retraite (France principalement) ou,
- ❖ par l'intermédiaire d'un fonds de pension auquel le groupe contribue selon les règles et législations locales en vigueur (Amérique du Nord, Royaume-Uni, etc.). Pour ces régimes, la provision reflète le solde entre la valeur actuelle de l'obligation et la valeur des actifs, évalués à la juste valeur.

Pour ces régimes, Vilmorin & Cie comptabilise des provisions qui sont déterminées de la façon suivante :

- ❖ Les engagements sont évalués selon la méthode dite des « unités de crédits projetées » qui précise que chaque période de services donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation. Chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Les calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs. Un taux d'actualisation en relation avec la durée moyenne de cet engagement est appliqué. Ces évaluations sont réalisées une fois par an pour tous les régimes par des actuaires indépendants.
- ❖ Les gains et pertes actuariels générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime sont intégralement comptabilisés en autres éléments du résultat global de l'exercice au cours duquel ils sont générés ainsi que l'impact fiscal y afférant. Ils ne sont pas recyclables en résultat au cours d'exercices ultérieurs.
- ❖ Les coûts des services rendus, les coûts des services passés, les frais d'administration des fonds de la période sont comptabilisés en charges opérationnelles de l'exercice.
- ❖ Il en est de même pour les liquidations et/ou réductions des régimes à prestations définies.
- ❖ Un intérêt net sur le passif (ou l'actif net), valorisé au taux d'actualisation, est comptabilisé en autres produits et charges financiers.

### 16.2 - Autres avantages postérieurs à long terme

Certains autres avantages à long terme font également l'objet de provisions qui sont déterminées en procédant à un calcul actuariel comparable à celui effectué pour les régimes à prestations définies.

Pour Vilmorin & Cie, ces avantages correspondent principalement aux médailles du travail et concernent presque exclusivement les sociétés françaises. Les coûts des services rendus sont comptabilisés en charges opérationnelles et l'intérêt financier en autres produits et charges financiers.

## 17 - Provisions (IAS 37)

### 17.1 - Principe général

La norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » définit les règles applicables en la matière.

La constitution d'une provision est obligatoire dans la mesure où :

- ❖ elle est destinée à faire face à une obligation actuelle, juridique ou implicite,
- ❖ l'obligation existe à la date de clôture de l'exercice,
- ❖ il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers,
- ❖ une évaluation fiable de la provision peut être faite.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date de clôture des comptes.

### 17.2 - Application à Vilmorin & Cie

Vilmorin & Cie est soumise dans le cadre normal de son activité à des risques divers (litiges commerciaux, restructurations, litiges fiscaux, litiges sociaux, etc.). Elle applique les règles suivantes :

#### 17.2.1 Provisions pour restructuration

Le coût des programmes de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice au cours duquel une obligation irréversible de Vilmorin & Cie est née vis-à-vis des tiers. Cette obligation résulte de la décision prise par l'organe compétent et est matérialisée avant la date de clôture par une annonce aux tiers concernés ou à leurs représentants.

Le montant provisionné comprend principalement les coûts suivants :

- ❖ indemnités de licenciement,
- ❖ préavis non effectués,
- ❖ formation des personnes devant partir,
- ❖ autres coûts liés à la fermeture des sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations des stocks et autres actifs découlant directement des mesures de restructuration sont également incluses dans les coûts de restructuration.

### 17.2.2 Provisions pour litiges

Les litiges (commerciaux, fiscaux, propriété intellectuelle, etc.) font l'objet d'une appréciation individuelle et/ou basée sur une estimation statistique des litiges observés dans son domaine d'intervention compte tenu des éléments connus en fin d'exercice.

### 17.2.3 Présentation comptable

Sauf cas particulier dûment justifié, les provisions sont présentées au bilan dans le passif courant.

## 18 - Subventions d'investissements (IAS 20)

En application de la norme IAS 20, Vilmorin & Cie comptabilise les subventions d'investissements au bilan sous la rubrique « Produits différés » et les rapporte au résultat sur la durée d'utilité des actifs pour lesquels elles ont été perçues.

Les subventions d'investissement reçues au titre d'immobilisations non amortissables (terrains) sont directement comptabilisées en produits de l'exercice en l'absence de conditions les rattachant à une immobilisation amortissable. Dans le cas contraire, elles sont amorties au même rythme que l'actif amortissable.

## 19 - Impôts différés (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et passifs. Les principaux éléments pris en compte à ce titre concernent :

- ❖ les retraitements de consolidation introduisant une divergence entre la comptabilité et la fiscalité (options fiscales dérogatoires, crédits-bails, marges sur stocks, résultats sur cessions intra-groupe d'immobilisations, indemnités de fin de carrière, etc.),
- ❖ les écarts d'évaluation reconnus dans le cadre de regroupements d'entreprises dans la mesure où ils concernent des actifs clairement identifiés et contrôlés,
- ❖ les différences entre bases comptable et fiscale sur certains actifs ayant pour origine des régimes fiscaux dérogatoires tels que le régime de faveur des fusions en France.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés à la date de clôture.

L'approche bilantielle de la méthode du report variable est appliquée et les effets des modifications de taux d'imposition sont inscrits en résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé dès lors que ces modifications de taux n'affectent pas les impôts différés qui avaient été comptabilisés directement en capitaux propres.

Des actifs d'impôt différé sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. L'appréciation de la capacité de Vilmorin & Cie à récupérer ces actifs dépend notamment des éléments suivants :

- ❖ les prévisions de résultats fiscaux futurs,
- ❖ la part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir et comprises dans les pertes passées,
- ❖ la position passive nette peut, dans certaines circonstances, être réduite à concurrence des reports fiscaux déficitaires raisonnablement imputables en contrepartie, sur la base d'un échéancier.

Selon la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés. Ils sont présentés au bilan, selon les cas, en actif et passif non courant.

## 20 - Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes en liaison avec le cycle normal d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Fournisseurs et autres créditeurs » pour leur juste valeur lors de l'évaluation initiale, puis pour leur coût amorti pour les évaluations ultérieures.

## 21 - Instruments financiers (IAS 32 et IAS 39)

Les instruments financiers à la juste valeur sont classés selon le niveau de hiérarchie suivant :

- ❖ niveau 1 (cours cotés) : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur le marché actif,
- ❖ niveau 2 (données observables) : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables,
- ❖ niveau 3 (modèle interne) : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres non observables.

### 21.1 - Titres de participation non consolidés et autres actifs financiers non courants

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont considérés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur qui est déterminée dans les conditions suivantes :

- ❖ pour les titres cotés, la juste valeur correspond au cours de Bourse sur un marché actif,
- ❖ pour les autres titres dont la juste valeur n'est généralement pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés au coût diminué des éventuelles pertes de valeur.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier concerné, une dépréciation irréversible est constatée par le résultat. La reprise de provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation, correspondant à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable, est comptabilisée en résultat et est réversible en cas d'évolution favorable dans le futur.

Dans le cas où des prêts, avances ou autres créances à moyen et long terme ne portent pas intérêt ou portent intérêt à un taux inférieur à ceux du marché, il est procédé à l'actualisation de ces actifs en fonction d'un taux d'intérêt effectif.

À chaque clôture, un examen du portefeuille titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier les indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

## 21.2 - Créances

Les créances à moyen et long terme ne portant pas intérêt sont actualisées dans les conditions décrites à la Note 1 paragraphe 21.1 ci-dessus.

## 21.3 - Comptabilisation des actifs financiers et instruments dérivés

Vilmorin & Cie applique les principes suivants :

### 21.3.1 Instruments financiers dérivés

Vilmorin & Cie utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des matières premières, qui résultent de son activité courante et de son financement. Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Pour qu'un instrument financier dérivé soit éligible à la comptabilité de couverture (de flux futurs ou de juste valeur), il est nécessaire de définir et documenter la relation de couverture et de démontrer son efficacité tout au long de sa vie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeurs de flux futurs de trésorerie (chiffre d'affaires généré par les actifs de l'entreprise par exemple).

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées selon les modalités suivantes :

- ❖ Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture des flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture, la partie inefficace étant enregistrée en résultat financier.
- ❖ Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de juste valeur sont enregistrées en résultat où elles compensent les variations de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes couverts.

Les couvertures de matières premières utilisées par Vilmorin & Cie se composent principalement de futures négociés sur un marché organisé. Vilmorin & Cie est également amenée à mettre en place des stratégies combinant des futures avec des options également traitées sur un marché organisé.

### 21.3.2 Avances conditionnées

Les avances conditionnées figurent, en vertu des principes IFRS, sous la rubrique « Produits différés ». Elles sont rapportées au résultat en cas d'échec des programmes ainsi financés.

### 21.3.3 Frais d'émission d'emprunts

Les frais liés à l'émission d'emprunts sont, en vertu de la norme IAS 39, imputés sur la valeur comptable des emprunts concernés.

La comptabilisation en charge de ces frais intervient sur toute la durée de l'emprunt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

## 21.4 - Dettes financières – instruments composés

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres.

En vertu de la norme IAS 32, les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres et dans les dettes financières pour leurs parts respectives.

La composante classée en dettes financières est évaluée à la date d'émission. Elle correspond à la valeur des cash-flows futurs contractuels actualisée au taux de marché d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions mais sans option de conversion ou de remboursement en actions.

## 21.5 - Fournisseurs et autres créditeurs

En cas de différé de paiement supérieur à un an ne portant pas intérêt, les règles d'actualisation sont appliquées conformément aux principes exposés à la Note 1 paragraphe 21 ci-dessus.

## 22 - Trésorerie et équivalents de trésorerie - valeurs mobilières de placement

### 22.1 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant au bilan consolidé comprend :

- ❖ les disponibilités,
- ❖ les placements à court terme liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités et présentant un risque négligeable de variation de valeur,
- ❖ les comptes courants récupérables à court terme.

Les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie. Les découverts bancaires étant assimilés à un financement sont également exclus de la trésorerie.

## 22.2 - Valeurs mobilières de placement

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Ce traitement comptable dépend de la finalité des opérations :

- ❖ Pour les placements détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.
- ❖ Pour les placements disponibles à la vente, les variations de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres, ou en résultat en cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière concernée.

## 23 - Ventilation des actifs et passifs en courant/non courant

### 23.1 - Principe général

La norme IAS 1 prévoit que les actifs et passifs doivent être classés sous des rubriques « courant » et « non courant ».

### 23.2 - Application à Vilmorin & Cie

Vilmorin & Cie a retenu les règles suivantes pour le classement des principaux agrégats du bilan :

- ❖ Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité sont classés :
  - en « courant » si la réalisation des actifs ou le règlement des passifs est attendu dans le délai d'un an suivant la date de clôture ou s'ils sont détenus aux fins de négociation,
  - en « non courant » dans les cas inverses.
- ❖ Les actifs immobilisés sont classés en « non courant ».
- ❖ Les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité sont classées en « courant ».
- ❖ Les provisions pour avantages au personnel sont classées en « non courant » compte tenu de l'horizon long terme de tels engagements.
- ❖ Les dettes financières sont classées en « courant » et « non courant » selon que leurs échéances surviennent moins d'un an ou plus d'un an après la date de clôture des comptes.
- ❖ Les impôts différés sont présentés en totalité en actif ou passif « non courant ».

## 24 - Produits des activités ordinaires (IAS 18)

### 24.1 - Principe général

Les produits des activités ordinaires sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales de Vilmorin & Cie, ainsi que les produits des redevances et licences d'exploitation.

### 24.2 - Application à Vilmorin & Cie

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acquéreur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. Le transfert correspond généralement :

- ❖ Pour les marchandises et produits vendus à la date de mise à disposition à la clientèle.
- ❖ Pour les prestations de service, le chiffre d'affaires est pris en compte en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture et s'il peut être estimé de façon fiable.
- ❖ Pour les redevances, la comptabilisation intervient en fonction des dispositions contractuelles qui prévoient généralement une base de calcul assise sur le chiffre d'affaires ou les quantités vendues par le concédant. Ces redevances correspondent le plus souvent à la rémunération de concessions d'obtentions végétales ou de lignées parentales.

Les produits des activités ordinaires comprennent :

- ❖ les ventes de produits,
- ❖ les ventes de services,
- ❖ les redevances perçues en provenance d'activités commerciales.

Viennent en déduction de ces produits :

- ❖ les acomptes accordés, remises pour enlèvement précoce,
- ❖ les retours de marchandises et de biens,
- ❖ les remises de fin d'année et autres rétrocessions de prix différées.

## 25 - Résultat pour une action

Le résultat de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évaluations du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par Vilmorin & Cie de ses propres actions.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat part de Vilmorin & Cie par le nombre d'actions ordinaires en circulation majoré de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

## Note 2 : Événements de l'exercice

### Principales opérations de l'exercice

La principale opération intervenue au cours de l'exercice est la suivante :

#### Création d'une joint-venture en Tunisie

Courant novembre 2016, Vilmorin & Cie via sa filiale Vilmorin a mis en place un partenariat durable avec son partenaire distributeur historique en Tunisie, la SEPCM (Société des Engrais et des Produits Chimiques de Mégrine) par la création d'une joint-venture dénommée Carthage Génétique, dédiée à la sélection et au développement de Semences Potagères.

Vilmorin & Cie via sa filiale Vilmorin détient 50 % du capital de cette nouvelle structure.

#### Renégociation du partenariat avec Arcadia Biosciences (États-Unis)

Fin mars 2017, Vilmorin & Cie et Arcadia Biosciences, société de biotechnologies\* américaine, mettent un terme à leur schéma de participations croisées mis en œuvre depuis 2010 par le biais d'un échange de titres.

## Note 3 : Périmètre de consolidation

### 1 - Évolution du périmètre de consolidation

1.1 - Au 30 juin 2017, Vilmorin & Cie a consolidé 106 sociétés selon les règles exposées à la Note 1 paragraphe 5 des méthodes et principes comptables en normes IFRS

	16-17	15-16
Par intégration globale	92	94
Par mise en équivalence	14	13
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>107</b>

1.2 - Les variations de périmètre intervenues au cours de l'exercice 2016-2017 ont été les suivantes :

#### 1.2.1 Entrées dans le périmètre de consolidation

- ✦ Par prise de participation
  - Néant
- ✦ Par création de sociétés
  - Carthage Génétique
- ✦ Par intégration dans le périmètre de consolidation
  - Korea MKS
  - Vilmorin Nederland Holding BV

#### 1.2.2 Sorties du périmètre de consolidation

- ✦ Suite à liquidation
  - Néant
- ✦ Par sortie du périmètre
  - Néant
- ✦ Suite à restructurations internes, plusieurs fusions sont intervenues :

Sociétés absorbantes	Sociétés absorbées
HM.CLAUSE Inc.	Genica Research
Genica Research	Magnum Seeds Inc.
Vilmorin Italia	Genista
Vilmorin Iberica	Magnum Seeds Iberia

#### 1.2.3 Changements de dénominations sociales

Il n'y a eu aucun changement de dénomination sociale sur l'exercice.

#### 1.2.4 Changements de mode de consolidation

Aucun changement de mode de consolidation n'a été réalisé sur l'exercice.

## 2 - Informations relatives aux variations de périmètre de consolidation

En millions d'euros	Carthage Génétique	Korea MKS	Vilmorin Nederland Holding BV
<b>Date d'entrée dans le périmètre</b>	01/11/2016	01/07/2016	01/07/2016
<b>% acquis</b>			
Sur l'exercice	50,00 %	-	-
Antérieurement	-	100,00 %	100,00 %
Total détenu	50,00 %	100,00 %	100,00 %
<b>Méthode de consolidation <sup>(1)</sup></b>	MEE	IG	IG
<b>Coût d'acquisition des titres</b>			
Contractualisé sur l'exercice	0,3	-	-
Contractualisé antérieurement	-	0,2	-
Total	0,3	0,2	-
<b>Juste valeur des actifs et passifs acquis</b>			
Immobilisations/Actifs	0,1	-	-
Besoin en fonds de roulement	-	-	-
Provisions pour risques	-	-	-
Endettement net de la trésorerie acquise	- 0,2	- 0,2	-
Impôt différé	-	-	-
Capitaux propres acquis	0,3	0,2	-
<b>Goodwill <sup>(2)</sup></b>	-	-	-

<sup>(1)</sup> IG : intégration globale - MEE : mise en équivalence.

<sup>(2)</sup> Le goodwill des sociétés intégrées par mise en équivalence est directement inclus dans la rubrique « Participations mises en équivalence » de l'état de la situation financière.

## 3 - Comparabilité des comptes de résultat

Afin de comparer les résultats à périmètre et change constants, il a été procédé à l'établissement d'un compte de résultat 2015-2016 retraité dans les conditions suivantes :

- ❖ Afin de neutraliser l'impact des variations de change, le compte de résultat au 30 juin 2016 a été retraité en appliquant le taux moyen du 30 juin 2017.
- ❖ Les sociétés sortantes sur l'exercice 2016-2017 ont été neutralisées sur l'exercice précédent, soit :
  - Néant
- ❖ Les sociétés entrantes sur l'exercice 2016-2017, apportant un courant d'affaires nouveau, ont été rajoutées dans les comptes au 30 juin 2016, soit :
  - Néant
- ❖ Les données retraitées se présentent comme suit :

En millions d'euros	Variation en %	16-17	15-16 retraité
Revenu des activités ordinaires	6,7 %	1 414,0	1 325,2
Résultat opérationnel	18,5 %	118,3	99,8
Résultat des activités poursuivies	47,5 %	90,1	61,1
Résultat des activités abandonnées	-	-	-
Résultat de la période	47,5 %	90,1	61,1

## Note 4 : Secteurs opérationnels

### 1 - Principes généraux

Les règles applicables à la présentation des secteurs opérationnels sont définies à la Note 1 paragraphe 7 des méthodes et principes comptables en normes IFRS.

### 2 - Information par secteur d'activité

Le reporting interne mis à la disposition du Comité Exécutif de Vilmorin & Cie, « Principal Décideur Opérationnel », correspond à l'organisation managériale de l'entreprise qui est basée sur la sectorisation par activité. De ce fait, les secteurs opérationnels, tels que définis par la norme IFRS 8, sont les secteurs d'activité sur lesquels Vilmorin & Cie opère.

Les secteurs opérationnels existants au 30 juin 2017 sont les suivants :

- ❖ Semences Potagères
- ❖ Semences de Grandes Cultures

Chacune des colonnes des tableaux présentés ci-dessous reprend les chiffres propres à chaque secteur. Les chiffres mentionnés représentent les contributions au niveau de Vilmorin & Cie qui implicitement ignorent les opérations intersecteur car elles ont été considérées comme peu significatives.

#### 2.1 - Informations relatives à l'exercice 2016-2017

En millions d'euros	Semences Potagères	Semences de Grandes Cultures	Produits de Jardin & Holdings	Non affecté	Total
Revenu des activités ordinaires	735,8	626,0	52,2	-	1 414,0
Résultat opérationnel	125,8	17,2	- 24,7	-	118,3
Résultat des activités poursuivies	84,9	31,9	- 26,7	-	90,1
Résultat des activités abandonnées	-	-	-	-	-
<b>Résultat de l'ensemble consolidé</b>	<b>84,9</b>	<b>31,9</b>	<b>- 26,7</b>	<b>-</b>	<b>90,1</b>
Actifs non courants	589,6	1 000,0	151,5	-	1 741,1
> Dont investissements de la période	103,7	96,6	15,2	-	215,5
Actifs courants	590,0	461,6	154,3	-	1 205,9
<b>Total actif</b>	<b>1 179,6</b>	<b>1 461,6</b>	<b>305,8</b>	<b>-</b>	<b>2 947,0</b>
Capitaux propres <sup>(1)</sup>	-	-	-	1 308,5	1 308,5
Passifs non courants	87,5	126,9	729,4	-	943,8
Passifs courants	212,9	272,8	209,0	-	694,7
<b>Total passif</b>	<b>300,4</b>	<b>399,7</b>	<b>938,4</b>	<b>1 308,5</b>	<b>2 947,0</b>

<sup>(1)</sup> Les « Capitaux propres » de l'ensemble Vilmorin & Cie ne sont pas ventilés par secteur d'activité.



## 2.2 - Informations relatives à l'exercice 2015-2016

En millions d'euros	Semences Potagères	Semences de Grandes Cultures	Produits de Jardin & Holdings	Non affecté	Total
Revenu des activités ordinaires	688,7	581,7	54,7	-	1 325,1
Résultat opérationnel	109,3	10,6	- 19,6	-	100,3
Résultat des activités poursuivies	71,6	17,3	- 28,1	-	60,8
Résultat des activités abandonnées	-	-	-	-	-
<b>Résultat de l'ensemble consolidé</b>	<b>71,6</b>	<b>17,3</b>	<b>- 28,1</b>	<b>-</b>	<b>60,8</b>
Actifs non courants	588,2	992,6	167,1	-	1 747,9
> Dont investissements de la période	96,7	96,8	134,4	-	327,9
Actifs courants	570,3	450,0	123,3	-	1 143,6
<b>Total actif</b>	<b>1 158,5</b>	<b>1 442,6</b>	<b>290,4</b>	<b>-</b>	<b>2 891,5</b>
Capitaux propres <sup>(1)</sup>	-	-	-	1 264,0	1 264,0
Passifs non courants	91,8	139,2	744,6	-	975,6
Passifs courants	225,3	258,5	168,1	-	651,9
<b>Total passif</b>	<b>317,1</b>	<b>397,7</b>	<b>912,7</b>	<b>1 264,0</b>	<b>2 891,5</b>

<sup>(1)</sup> Les « Capitaux propres » de l'ensemble Vilmorin & Cie ne sont pas ventilés par secteur d'activité.

## Note 5 : Revenu des activités ordinaires

### 1 - Répartition par nature

En millions d'euros	Variation en %	16-17	15-16
Ventes de produits	7,1 %	1 359,0	1 268,7
Ventes de services	20,5 %	8,8	7,3
Redevances perçues	- 5,9 %	46,2	49,1
<b>Total</b>	<b>6,7 %</b>	<b>1 414,0</b>	<b>1 325,1</b>

Les règles appliquées pour la comptabilisation et l'évaluation du revenu des activités ordinaires figurent à la Note 1 paragraphe 24 des méthodes et principes comptables en normes IFRS.

### 2 - Répartition géographique

La répartition géographique des ventes de produits est la suivante :

En millions d'euros	Variation en %	16-17	15-16
Europe	2,2 %	756,6	740,6
Amérique	23,0 %	306,9	249,6
Asie et Océanie	10,8 %	152,3	137,5
Afrique et Moyen Orient	1,6 %	143,2	141,0
<b>Total</b>	<b>7,1 %</b>	<b>1 359,0</b>	<b>1 268,7</b>

### 3 - Répartition par produit

La répartition par famille des ventes de produits est la suivante :

En millions d'euros	Variation en %	16-17	15-16
Semences potagères et fleurs	7,4 %	675,5	628,8
Autres semences de grandes cultures	9,8 %	553,5	504,2
Semences fourragères et gazon	- 4,0 %	33,4	34,8
Produits de jardin	- 3,6 %	58,7	60,9
Autres produits	- 5,3 %	37,9	40,0
<b>Total</b>	<b>7,1 %</b>	<b>1 359,0</b>	<b>1 268,7</b>

### 4 - Revenu des activités ordinaires à taux de change constants

Aux taux de change de la période, le revenu des activités ordinaires de l'exercice précédent se serait élevé à 1 325,2 millions d'euros contre 1 414 millions d'euros sur cet exercice, soit une augmentation de 6,7 %.

## Note 6 : Frais de personnel

### 1 - Évolution des frais de personnel

En millions d'euros	16-17	15-16
Rémunérations brutes	289,9	273,1
Charges sociales	99,3	96,5
Participation et intéressement	12,3	8,7
<b>Total</b>	<b>401,5</b>	<b>378,3</b>

### 2 - Informations complémentaires

Compte tenu de la nature saisonnière de son activité, Vilmorin & Cie communique une information sur son effectif permanent et son effectif annuel moyen.

#### 2.1 - Effectif annuel moyen

##### 2.1.1 Répartition géographique

	16-17	15-16
France	2 528	2 526
Étranger	4 691	4 702
<b>Total</b>	<b>7 219</b>	<b>7 228</b>

##### 2.1.2 Répartition par catégorie

	16-17	15-16
Cadres	1 948	1 949
Non cadres	5 271	5 279
<b>Total</b>	<b>7 219</b>	<b>7 228</b>

#### 2.2 - Effectif permanent en fin d'exercice

##### 2.2.1 Répartition géographique

	16-17	15-16
France	2 076	2 062
Étranger	4 484	4 377
<b>Total</b>	<b>6 560</b>	<b>6 439</b>

##### 2.2.2 Répartition par catégorie

	16-17	15-16
Cadres	1 938	1 938
Non cadres	4 622	4 501
<b>Total</b>	<b>6 560</b>	<b>6 439</b>

#### 2.2.3 Répartition par fonction

	16-17	15-16
Administration	1 017	1 011
Recherche	1 899	1 849
Production agronomique et fabrication	1 784	1 722
Commerce	1 860	1 857
<b>Total</b>	<b>6 560</b>	<b>6 439</b>

## Note 7 : Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles

En millions d'euros	16-17	15-16
Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur des immobilisations incorporelles		
> Programmes de développement <sup>(1)</sup>	- 149,3	- 139,3
> Autres immobilisations incorporelles	- 14,3	- 6,5
<b>Sous-total</b>	<b>- 163,6</b>	<b>- 145,8</b>
Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur des immobilisations corporelles	- 32,2	- 31,4
<b>Total</b>	<b>- 195,8</b>	<b>- 177,2</b>

<sup>(1)</sup> L'augmentation des dotations relatives aux coûts de développement traduit l'intensification de l'effort de recherche.

## Note 8 : Frais de recherche et de développement

### 1 - Évolution des frais

En millions d'euros	16-17	15-16
Programmes de développement activés sur la période	164,8	157,0
Dotations aux amortissements des programmes de développement immobilisés	- 149,3	- 139,3
Total des frais de recherche et de développement	- 240,2	- 225,2
Crédit d'impôt recherche	32,3	30,0
<b>Charge nette de l'exercice</b>	<b>- 192,4</b>	<b>- 177,5</b>

Vilmorin & Cie immobilise le coût de ses programmes de développement dans les conditions exposées à la Note 1 paragraphe 9 des méthodes et principes comptables en normes IFRS.

Les frais de recherche et de développement qui ne remplissent pas les conditions ci-dessus sont comptabilisés directement en charges de l'exercice.

## 2 - Informations complémentaires

### 2.1 - Accroissement net des frais de recherche et de développement activés

En millions d'euros	16-17	15-16
Frais exposés et immobilisés (cf. Note 15)	164,8	157,0
Dotation aux amortissements	- 149,3	- 139,3
<b>Accroissement net des frais de recherche et de développement activés</b>	<b>15,5</b>	<b>17,7</b>

Il est rappelé que, sur un total de frais de recherche et de développement de 240,2 millions d'euros, seulement 164,8 millions d'euros répondaient aux critères exposés à la Note 1 paragraphe 9 des méthodes et principes comptables en normes IFRS. On note une progression globale des frais de recherche et de développement de 15 millions d'euros.

L'augmentation des frais activés s'explique par l'intensification des programmes de développement.

### 2.2 - Effet de l'activation sur le tableau des flux de trésorerie

En millions d'euros	16-17	15-16
Effet sur le résultat de la période	15,5	17,7
Effet sur les amortissements	149,3	139,3
Effet sur la marge brute d'autofinancement	164,8	157,0
Effet sur les flux d'investissement	- 164,8	- 157,0
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## 3 - Traitement du Crédit d'impôt recherche

Depuis l'instauration du régime de Crédit d'impôt recherche français (CIR) basé uniquement sur un pourcentage en volume des dépenses de recherche éligibles, le CIR est traité comme une subvention publique. Il permet notamment de financer une partie des dépenses de développement capitalisées et son traitement comptable entre dans le champ d'application d'IAS 20.

Il y a lieu, en conséquence, de procéder à une allocation du CIR entre la part liée aux dépenses de développement qui, en application d'IAS 38 ont été comptabilisées à l'actif, et la part liée aux autres dépenses, comptabilisées en résultat.

En termes de présentation, le CIR, comptabilisé comme une subvention en déduction des frais de recherche au compte de résultat, doit être constaté en produit immédiat pour sa partie relative à des dépenses constatées en charges et doit être constaté en produit différé à amortir au rythme des amortissements des actifs associés pour sa partie relative à des dépenses capitalisées.

## Note 9 : Autres produits et charges opérationnels

### 1 - Évolution

En millions d'euros	16-17	15-16
Litiges	- 4,0	- 0,4
Résultat sur cession d'immobilisations	-	1,3
Résultat sur cession de titres consolidés	-	- 0,1
Subventions d'investissements	4,6	3,6
Coûts de restructuration	- 6,2	- 3,5
Pertes de valeur	- 6,1	- 0,7
Autres charges et produits <sup>(1)</sup>	2,8	0,9
<b>Total</b>	<b>- 8,9</b>	<b>1,1</b>

<sup>(1)</sup> Dont résultat sur débouclage du put option Link Seed : 2,1 millions d'euros.

## 2 - Informations complémentaires

### 2.1 - Sur les opérations de l'exercice 2016-2017

#### 2.1.1 Coûts de restructuration

Elles concernent principalement :

En millions d'euros	Montant
Limagrain Europe	- 3,7
Vilmorin Jardin	- 1,0
Divers	- 1,5
<b>Total</b>	<b>- 6,2</b>

#### 2.1.2 Pertes de valeur sur immobilisations

Elles concernent principalement :

En millions d'euros	Montant
Biogemma	- 0,1
HM.CLAUSE Polska	- 0,5
Vilmorin & Cie	- 0,6
Vilmorin Jardin	- 4,9
<b>Total</b>	<b>- 6,1</b>

### 2.2 - Sur les opérations de l'exercice 2015-2016

#### 2.2.1 Coûts de restructuration

Elles concernent principalement :

En millions d'euros	Montant
Vilmorin Jardin	- 2,4
Divers	- 1,1
<b>Total</b>	<b>- 3,5</b>

## 2.2.2 Pertes de valeur sur immobilisations

Elles concernent principalement :

En millions d'euros	Montant
HM.CLAUSE Vietnam	- 0,5
Mikado Kyowa Seed	- 0,1
Limagrain Belgium	- 0,1
<b>Total</b>	<b>- 0,7</b>

## Note 10 : Coût du financement

## 1 - Évolution

En millions d'euros	16-17	15-16
Intérêts sur emprunts et découverts bancaires <sup>(1)</sup>	- 23,1	- 23,8
Intérêts sur contrats de locations financières	-	-
Résultat de juste valeur des instruments de couverture de taux	-	-
Résultat sur cession d'instruments de couverture de taux	-	-
Produits de trésorerie <sup>(2)</sup>	2,4	1,3
Divers <sup>(3)</sup>	- 1,4	- 1,3
<b>Total</b>	<b>- 22,1</b>	<b>- 23,8</b>

<sup>(1)</sup> La diminution de la charge d'intérêts s'explique principalement par une diminution du recours à des financements bancaires à l'étranger, notamment au Brésil avec la recapitalisation de Limagrain Brasil.

<sup>(2)</sup> La hausse des produits de trésorerie s'explique essentiellement par le placement temporaire du produit de l'augmentation de capital de Limagrain Brasil.

<sup>(3)</sup> Cela concerne essentiellement les commissions payées au titre des crédits syndiqués sur Vilmorin & Cie.

## 2 - Informations complémentaires

Le coût total du financement se décompose en :

En millions d'euros	16-17	15-16
Charges d'intérêts	- 24,6	- 25,1
Produits d'intérêts	2,5	1,3
<b>Total</b>	<b>- 22,1</b>	<b>- 23,8</b>

## Note 11 : Autres produits et charges financiers

## 1 - Évolution

En millions d'euros	16-17	15-16
Gains/pertes sur cessions de titres non consolidés, boni et mali de liquidation, résultat de déconsolidation	- 15,3	- 16,8
Produits d'intérêts	1,7	1,8
Charges d'intérêts	- 1,9	- 1,0
Provisions pour dépréciations des titres et autres actifs financiers	14,8	10,7
Provisions pour risques et charges financiers	- 0,2	- 0,5
Gains/pertes de change	0,1	- 5,4
Charges nettes d'intérêts sur engagements au titre des avantages au personnel	- 1,7	- 1,6
Autres gains et pertes financiers	0,1	0,1
<b>Total</b>	<b>- 2,4</b>	<b>- 12,7</b>

## 2 - Informations complémentaires

## 2.1 - Sur les opérations de l'exercice 2016-2017

## 2.1.1 Gains/pertes sur cessions de titres non consolidés, boni et mali de liquidation, résultat de déconsolidation

Ils concernent :

- la sortie des titres Arcadia Biosciences, dans le cadre de l'opération d'échange avec les titres Limagrain Cereal Seeds, pour - 15,3 millions d'euros.

## 2.1.2 - Provisions pour dépréciations des titres et autres actifs financiers

Ils concernent essentiellement :

- la reprise de provision sur titres Arcadia Biosciences pour 14,6 millions d'euros.

## 2.2 - Sur les opérations de l'exercice 2015-2016

## 2.2.1 Gains/pertes sur cessions de titres non consolidés, boni et mali de liquidation, résultat de déconsolidation

Ils concernent essentiellement :

- la liquidation de Biogemma Uk pour - 16,9 millions d'euros.

## 2.2.2 - Provisions pour dépréciations des titres et autres actifs financiers

Ils concernent :

- la reprise de provision sur titres Biogemma Uk pour 16,9 millions d'euros,
- la dotation aux provisions sur titres Arcadia Biosciences pour -6,2 millions d'euros.

## Note 12 : Impôts sur les résultats

### 1 - Évolution

En millions d'euros	16-17	15-16
Impôts courants	- 25,0	- 27,0
Impôts différés	- 12,6	- 6,8
<b>Total</b>	<b>- 37,6</b>	<b>- 33,8</b>

Les règles appliquées à la comptabilisation des impôts différés sont décrites à la Note 1 paragraphe 19 des méthodes et principes comptables en normes IFRS.

Les sources d'impôts différés résultent à la fois des différences temporelles entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et passifs et de la comptabilisation d'actifs d'impôts différés dépendant des prévisions de résultats fiscaux futurs et de la position passive nette.

### 2 - Informations complémentaires

#### 2.1 - Évolution de l'impôt

L'écart entre les taux effectifs d'imposition et les taux théoriques en 2016-2017 comme en 2015-2016 s'explique notamment par les impôts différés actifs non reconnus sur l'exercice ainsi que par l'utilisation des déficits reportables, des crédits d'impôts et des retenues à la source. La baisse de l'impôt courant résulte notamment des mécanismes d'intégrations fiscales en France et à l'étranger.

#### 2.2 - Intégrations fiscales

Les périmètres d'intégrations fiscales constitués dans le groupe (Article 223 A et suivants du CGI) entre les différentes sociétés françaises sont les suivants au 30 juin 2017 :

Société intégrante	Sociétés membres	Date d'effet
	HM.CLAUSE SA	01.07.00
	Vilmorin Jardin	01.07.00
Vilmorin & Cie	Vilmorin	01.07.10
	Limagrain Europe	01.07.12
	Limagrain Central Europe	01.07.12

Une intégration fiscale existe également aux États-Unis :

Société intégrante	Sociétés membres
Vilmorin USA Corp	HM.CLAUSE Inc.
	Limagrain Sunflowers
	Vilmorin North America

#### 2.3 - Impôts courants

La charge d'impôts courants correspond aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice en fonction des règles et taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

#### 2.4 - Taux de l'impôt en vigueur

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33 1/3 % auquel s'ajoute la contribution additionnelle (Article 235 ter ZC du CGI).

Le rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge théorique d'impôt est le suivant :

En %	16-17	15-16
<b>Taux théorique d'imposition en France</b>	<b>34,43</b>	<b>34,43</b>
Impact des partnerships (en MEE)	- 6,44	- 9,10
Différences entre les taux d'imposition étrangers et français	- 5,61	- 7,10
Autres différences permanentes	12,15	21,36
Impact des distributions de dividendes	7,35	17,23
Corrections d'impôts et impôts sans base	- 5,45	- 15,78
Déficits non reconnus	10,63	17,62
Différences temporelles	- 3,37	- 6,08
Impact des plus et moins-values de cession et pertes de valeurs d'actifs	- 11,14	- 13,64
<b>Taux effectif d'imposition</b>	<b>32,56</b>	<b>38,95</b>

#### 2.5 - Détail des créances et dettes d'impôts exigibles

En millions d'euros	16-17	15-16
Créances d'impôts exigibles	51,1	46,5
Dettes d'impôts exigibles	- 12,2	- 17,3
<b>Total net</b>	<b>38,9</b>	<b>29,2</b>

#### 2.6 - Informations sur les déficits fiscaux

Au 30 juin 2017, Vilmorin & Cie dispose de déficits fiscaux pour un montant total de 216,6 millions d'euros, dont 175,5 millions d'euros sont utilisables.

Le groupe est amené à reconnaître des impôts différés actifs sur les déficits reportables utilisables compte tenu de leur recouvrabilité, sur la base de perspectives de résultats.

Au 30 juin 2017, le montant des impôts différés actifs activés sur reports déficitaires s'élève à 26,9 millions d'euros. Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 28,2 millions d'euros.

### Note 13 : Résultat par action

❖ Le résultat par action, attribuable aux propriétaires de la société, est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions de Vilmorin & Cie en circulation au cours de l'exercice.

L'évolution du résultat par action est la suivante :

● Résultat par action :

En euros	16-17	15-16
Attribuable aux propriétaires de la société dans les activités poursuivies	86 877 749	59 353 165
Attribuable aux propriétaires de la société dans les activités abandonnées	-	-
<b>Attribuable aux propriétaires de la société dans le résultat consolidé</b>	<b>86 877 749</b>	<b>59 353 165</b>
Nombre d'actions de Vilmorin & Cie hors titres en autocontrôle	20 825 749	20 824 588
Résultat des activités poursuivies par action	4,17	2,85
Résultat des activités abandonnées par action	-	-
<b>Résultat par action</b>	<b>4,17</b>	<b>2,85</b>

● Résultat dilué par action :

Le résultat pris en compte pour opérer ce calcul tient compte des économies de charges financières nettes d'impôt qui seraient réalisées par Vilmorin & Cie en cas de conversion des ORA et de la modification consécutive du nombre d'actions.

En euros	16-17	15-16
Résultat attribuable aux propriétaires de la société dans les activités poursuivies avant conversion	86 877 749	59 353 165
Impact sur le résultat attribuable aux propriétaires de la société de la conversion des ORA	- 1 192 236	247 359
Résultat attribuable aux propriétaires de la société dans les activités poursuivies après conversion	85 685 513	59 600 524
Résultat attribuable aux propriétaires de la société dans les activités abandonnées après conversion	-	-
<b>Résultat attribuable aux propriétaires de la société dans le résultat consolidé après conversion</b>	<b>85 685 513</b>	<b>59 600 524</b>
Nombre d'actions de Vilmorin & Cie avant conversion hors titres en autocontrôle	20 825 749	20 824 588
Création d'actions nouvelles suite à la conversion des ORA	-	-
Nombre d'actions de Vilmorin & Cie après conversion des ORA et hors titres en autocontrôle	20 825 749	20 824 588
Résultat des activités poursuivies par action	4,11	2,86
Résultat des activités abandonnées par action	-	-
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>4,11</b>	<b>2,86</b>

❖ Dividendes versés par action

	Dividendes distribués en décembre 2016	Dividendes distribués en décembre 2015
Montant distribué	22 917 292,20 €	32 709 226,14 €
Détail	1,10 € x 20 833 902 actions	1,57 € x 20 833 902 actions

## Note 14 : Goodwill

### 1 - Principes d'évaluation et de dépréciation des goodwill

#### 1.1 - Évaluation des goodwill

Conformément à la norme IFRS 3, l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises peut être modifiée pendant un délai de 12 mois suivant la date d'acquisition. À ce titre, le goodwill généré dans le cadre de l'acquisition, en date du 18 février 2016, de la société Genica Research Corporation, a fait l'objet d'un ajustement dans le cadre du mécanisme d'allocation du prix d'acquisition.

Il n'existe par ailleurs aucun goodwill en instance d'affectation.

#### 1.2 - Test de dépréciation des goodwill

Vilmorin & Cie a procédé à des tests de dépréciation de ses goodwill au 30 juin 2017 pour toutes les Unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles des goodwill sont affectés.

Comme mentionné dans la Note 1 paragraphe 11, ces tests consistent à comparer la valeur comptable nette des actifs des Unités génératrices de trésorerie à leur valeur recouvrable, cette dernière étant évaluée suivant la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés (valeur d'utilité).

Les UGT sont constituées de regroupements d'entités juridiques formant des ensembles au management centralisé. Chaque secteur opérationnel est ainsi constitué d'une ou plusieurs UGT exerçant leurs activités de façon autonome entre elles.

Pour l'ensemble des UGT à l'exception de l'UGT Grandes Cultures, les hypothèses suivantes, considérées comme des hypothèses clés, ont été utilisées pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels des UGT :

- ❖ Nombre d'années de données prévisionnelles : 5 ans.
- ❖ Taux de croissance : 2 %, à l'exception de l'UGT Produits de Jardin dont le taux de croissance retenu a été revu à 1,1 % pour tenir compte d'une perspective de croissance plus modérée sur le marché français.
- ❖ Taux d'actualisation après impôt : des taux différents, provenant de données de marché, ont été retenus pour chaque UGT ; ils varient de 4,5 % à 5,5 % selon les zones.

Au sein du secteur opérationnel des Semences de Grandes Cultures, le pilotage centralisé des activités conduit à les analyser en une seule UGT qui englobe l'ensemble des process recherche, production et commercialisation réalisés sur les différents continents. À compter de l'exercice 2016-2017, le test de dépréciation de cette UGT est réalisé sur la base de flux prévisionnels de trésorerie projetés sur un horizon de 8 ans au lieu de 5, afin de tenir compte de cycles économiques plus longs, liés notamment à des investissements long terme tels que la licence Syngenta acquise en octobre 2015. Ce test projeté à huit ans a été préparé par la Direction Financière du groupe, en

collaboration avec la Direction de la branche Grandes Cultures, sur la base d'un taux d'actualisation de 5,3 % et d'un taux de croissance à l'infini de 2%. Il tient par ailleurs compte des éléments suivants :

- ❖ intégration des effets de la licence Syngenta dans la Business Unit Limagrain South America,
- ❖ neutralisation des coûts de recherche facturés par la Business Unit AgReliant à la Business Unit Limagrain Europe, les flux de trésorerie de la joint-venture AgReliant, du fait de son intégration par mise en équivalence, n'étant pas intégrés dans les flux prévisionnels de trésorerie de l'UGT.

Ces tests n'ont pas donné lieu à la constatation d'une dépréciation, à l'exception du test de l'UGT Produits de Jardin qui a conduit à constater une perte de valeur de 2,4 millions d'euros. À la suite de la comptabilisation de cette dépréciation, la valeur recouvrable de l'UGT Produits de Jardin est égale à la valeur comptable. En conséquence, toute évolution défavorable du coût moyen pondéré du capital ou du taux de croissance à l'infini se traduirait par une dépréciation supplémentaire.

Des analyses de sensibilité ont été réalisées sur les autres UGT. Ces analyses démontrent que l'utilisation de taux d'actualisation supérieurs d'un point ou de taux de croissance de l'année normative inférieurs d'un point à ceux indiqués ci-dessus n'aurait pas abouti à la constatation d'une dépréciation, la valeur recouvrable des UGT restant dans tous les cas supérieure à la valeur comptable nette de leurs actifs.

### 2 - Évolution des valeurs nettes comptables

#### 2.1 - Valeurs brutes

En millions d'euros	
<b>01.07.15</b>	<b>355,8</b>
Acquisitions et augmentations	-
Impact des engagements de rachat des minoritaires	-
Sorties	-
Affectation des goodwill	-
Changements de périmètre	46,6
Reclassements	- 1,4
Écarts de conversion	- 4,3
<b>30.06.16</b>	<b>396,7</b>
Acquisitions et augmentations	-
Impact des engagements de rachat des minoritaires	-
Sorties	-
Affectation des goodwill	-
Changements de périmètre	-
Reclassements	- 0,1
Écarts de conversion	- 5,3
<b>30.06.17</b>	<b>391,3</b>

## 2.2 - Pertes de valeur

En millions d'euros	
<b>01.07.15</b>	<b>10,9</b>
Sorties	-
Pertes de valeur	0,5
Changements de périmètre	-
Reclassements	- 0,2
Écarts de conversion	-
<b>30.06.16</b>	<b>11,2</b>
Sorties	-
Pertes de valeur	2,4
Changements de périmètre	-
Reclassements	-
Écarts de conversion	- 0,2
<b>30.06.17</b>	<b>13,4</b>

## 2.3 - Valeurs nettes

En millions d'euros	
30.06.16	385,5
<b>30.06.17</b>	<b>377,9</b>

## 3 - Informations complémentaires

## 3.1 - Ventilation par secteur d'activité

En millions d'euros	30.06.17	30.06.16
Semences Potagères	101,9	105,2
Semences de Grandes Cultures	264,3	265,8
Produits de Jardin et Holdings	11,7	14,5
<b>Total net des pertes de valeur</b>	<b>377,9</b>	<b>385,5</b>

## 3.2 - Changements de périmètre

Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes :

En millions d'euros	Total
<b>Exercice 16-17<sup>(1)</sup></b>	
Néant	-
<b>Total</b>	<b>-</b>
<b>Exercice 15-16<sup>(1)</sup></b>	
Ensemble Genica :	46,6
<i>Magnum Seeds Inc.</i>	46,6
<b>Total</b>	<b>46,6</b>

<sup>(1)</sup> Il est rappelé que l'affectation du goodwill est provisoire jusqu'à la fin de la période de 12 mois qui suit la date d'acquisition selon IFRS 3.

## 3.3 - Impact des engagements de rachat des minoritaires

Les engagements de rachat des minoritaires concernent les sociétés :

En millions d'euros	Total
<b>Exercice 16-17</b>	
Néant	-
<b>Total</b>	<b>-</b>
<b>Exercice 15-16</b>	
Néant	-
<b>Total</b>	<b>-</b>



## Note 15 : Autres immobilisations incorporelles

### 1 - Évolution des valeurs nettes comptables

#### 1.1 - Valeurs brutes

En millions d'euros	Frais de recherche	Coûts de développement	Matériel génétique	Logiciels	Brevets et licences	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
<b>01.07.15</b>	-	<b>1 310,2</b>	<b>254,5</b>	<b>60,9</b>	<b>47,1</b>	<b>36,9</b>	<b>8,9</b>	<b>21,2</b>	<b>1 739,7</b>
Acquisitions et augmentations	-	157,0	2,0	0,5	0,5	-	-	36,9	196,9
Sorties	-	-	-	- 0,1	-	-	-	- 0,3	- 0,4
Changements de périmètre	-	-	13,0	-	-	-	3,5	-	16,5
Écarts de conversion	-	0,9	1,4	- 0,1	- 0,2	- 0,3	-	-	1,7
Reclassements	-	-	-	8,6	23,1	-	-	- 32,5	- 0,8
<b>30.06.16</b>	-	<b>1 468,1</b>	<b>270,9</b>	<b>69,8</b>	<b>70,5</b>	<b>36,6</b>	<b>12,4</b>	<b>25,3</b>	<b>1 953,6</b>
Acquisitions et augmentations	-	164,8	0,9	0,6	0,6	-	-	5,7	172,6
Sorties	-	-	-	- 3,1	-	- 1,7	-	-	- 4,8
Changements de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	- 2,8	- 0,2	0,3	0,1	- 0,2	- 0,2	-	- 3,0
Reclassements	-	- 2,5	- 0,3	28,7	0,1	-	- 0,3	- 28,4	- 2,7
<b>30.06.17</b>	-	<b>1 627,6</b>	<b>271,3</b>	<b>96,3</b>	<b>71,3</b>	<b>34,7</b>	<b>11,9</b>	<b>2,6</b>	<b>2 115,7</b>

#### 1.2 - Amortissements et pertes de valeur

En millions d'euros	Frais de recherche	Coûts de développement	Matériel génétique	Logiciels	Brevets et licences	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
<b>01.07.15</b>	-	<b>1 029,8</b>	<b>2,0</b>	<b>45,7</b>	<b>40,1</b>	<b>4,3</b>	<b>4,4</b>	-	<b>1 126,3</b>
Dotations/pertes de valeur	-	139,3	-	4,2	1,8	-	0,5	-	145,8
Sorties	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	0,3	-	- 0,1	- 0,2	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	- 0,1	- 0,8	-	-	-	- 0,9
<b>30.06.16</b>	-	<b>1 169,4</b>	<b>2,0</b>	<b>49,7</b>	<b>40,9</b>	<b>4,3</b>	<b>4,9</b>	-	<b>1 271,2</b>
Dotations/pertes de valeur	-	149,3	-	8,1	3,2	2,5	0,5	-	163,6
Sorties	-	-	-	- 3,0	-	-	-	-	- 3,0
Changements de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	- 2,3	- 0,1	0,2	0,1	0,1	- 0,1	-	- 2,1
Reclassements	-	- 2,0	-	-	-	-	- 0,3	-	- 2,3
<b>30.06.17</b>	-	<b>1 314,4</b>	<b>1,9</b>	<b>55,0</b>	<b>44,2</b>	<b>6,9</b>	<b>5,0</b>	-	<b>1 427,4</b>

#### 1.3 - Valeurs nettes

En millions d'euros	Frais de recherche	Coûts de développement	Matériel génétique	Logiciels	Brevets et licences	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.16	-	298,7	268,9	20,1	29,6	32,3	7,5	25,3	682,4
<b>30.06.17</b>	-	<b>313,2</b>	<b>269,4</b>	<b>41,3</b>	<b>27,1</b>	<b>27,8</b>	<b>6,9</b>	<b>2,6</b>	<b>688,3</b>

## 2 - Informations complémentaires

### 2.1 - Immobilisations générées en interne

En plus des programmes de développement dont l'évolution est retracée ci-avant et en Note 8, les mouvements relatifs aux immobilisations générées en interne sont les suivants :

En millions d'euros	Brevets et licences	Logiciels	Total
<b>01.07.15 (valeur nette)</b>	<b>1,4</b>	-	<b>1,4</b>
Immobilisations nouvelles	0,1	-	0,1
Immobilisations sorties	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-
Reclassements	- 0,1	-	- 0,1
Dotations aux amortissements	- 0,4	-	- 0,4
<b>30.06.16 (valeur nette)</b>	<b>1,0</b>	-	<b>1,0</b>
Immobilisations nouvelles	0,1	-	0,1
Immobilisations sorties	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-
Reclassements	-	-	-
Dotations aux amortissements	- 0,3	-	- 0,3
<b>30.06.17 (valeur nette)</b>	<b>0,8</b>	-	<b>0,8</b>

### 2.2 - Pertes de valeur

Un test de perte de valeur a été réalisé conformément à la méthodologie décrite à la Note 1 paragraphe 11 des méthodes et principes comptables en normes IFRS. L'évolution est la suivante :

En millions d'euros	Logiciels	Brevets et licences	Matériel génétique	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>01.07.15</b>	<b>0,3</b>	<b>6,2</b>	<b>0,4</b>	<b>5,8</b>	-	<b>12,7</b>
Exercice 15-16	-	- 0,3	-	-	-	- 0,3
<b>30.06.16</b>	<b>0,3</b>	<b>5,9</b>	<b>0,4</b>	<b>5,8</b>	-	<b>12,4</b>
Exercice 16-17	0,6	0,2	-	2,5	-	3,3
<b>30.06.17</b>	<b>0,9</b>	<b>6,1</b>	<b>0,4</b>	<b>8,3</b>	-	<b>15,7</b>

Comme indiqué en Note 1 paragraphe 9.4 des méthodes et principes comptables en normes IFRS, les matériels génétiques sont testés dans l'UGT à laquelle ils appartiennent dans le cadre du test de dépréciation des goodwill. En conséquence, les hypothèses sont détaillées en Note 14 de l'annexe.

### 2.3 - Changements de périmètre

Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes (net d'amortissements) :

En millions d'euros	Total	En millions d'euros	Total
<b>Exercice 16-17</b>		<b>Exercice 15-16</b>	
Néant	-	Ensemble Genica :	16,5
<b>Total</b>	-	<i>Magnum Seeds Inc.</i>	16,5
		<b>Total</b>	<b>16,5</b>

## 2.4 - Ventilation du matériel génétique par secteur d'activité

En millions d'euros	30.06.17	30.06.16
Semences Potagères	98,0	97,3
Semences de Grandes Cultures	171,4	171,6
Produits de Jardin et Holdings	-	-
<b>Total net des pertes de valeur</b>	<b>269,4</b>	<b>268,9</b>

La majeure partie des ressources génétiques\* relatives aux activités Semences de Grandes Cultures est localisée sur la société Limagrain Europe. Concernant les Semences Potagères, celles-ci sont réparties sur les principales filiales relatives à ce secteur opérationnel.

## Note 16 : Immobilisations corporelles

### 1 - Évolution des valeurs nettes comptables

#### 1.1 - Valeurs brutes

En millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Installations complexes	Équipements industriels	Matériel de bureaux	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
<b>01.07.15</b>	<b>31,9</b>	<b>242,7</b>	<b>89,0</b>	<b>177,1</b>	<b>15,1</b>	<b>62,5</b>	<b>13,9</b>	<b>632,2</b>
Acquisitions et augmentations	0,4	7,0	2,5	6,4	0,7	3,5	13,0	33,5
Sorties	- 0,1	- 3,4	- 0,6	- 2,5	- 0,2	- 2,1	- 0,4	- 9,3
Changements de périmètre	2,1	1,9	1,7	2,0	0,3	0,8	-	8,8
Écarts de conversion	0,7	1,3	- 0,2	- 1,4	- 0,4	- 0,6	- 0,8	- 1,4
Reclassements	0,2	6,6	0,8	6,9	0,1	- 0,6	- 16,4	- 2,4
<b>30.06.16</b>	<b>35,2</b>	<b>256,1</b>	<b>93,2</b>	<b>188,5</b>	<b>15,6</b>	<b>63,5</b>	<b>9,3</b>	<b>661,4</b>
Acquisitions et augmentations	0,1	4,7	1,7	5,8	1,1	3,6	17,7	34,7
Sorties	- 0,1	- 1,1	- 0,1	- 5,1	- 1,6	- 1,8	- 0,2	- 10,0
Changements de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	- 1,1	- 2,0	- 0,3	- 2,9	- 0,2	- 0,1	-	- 6,6
Reclassements	-	3,7	0,5	2,2	0,2	- 2,7	- 8,5	- 4,6
<b>30.06.17</b>	<b>34,1</b>	<b>261,4</b>	<b>95,0</b>	<b>188,5</b>	<b>15,1</b>	<b>62,5</b>	<b>18,3</b>	<b>674,9</b>

## 1.2 - Amortissements et pertes de valeur

En millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Installations complexes	Équipements industriels	Matériel de bureaux	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
<b>01.07.15</b>	<b>2,7</b>	<b>111,7</b>	<b>54,2</b>	<b>122,2</b>	<b>12,2</b>	<b>39,9</b>	-	<b>342,9</b>
Dotations/pertes de valeur	0,2	9,8	4,6	10,4	1,0	5,5	-	31,5
Sorties	-	- 3,1	- 0,2	- 2,2	- 0,2	- 1,8	-	- 7,5
Changements de périmètre	-	0,4	0,8	0,8	0,1	0,5	-	2,6
Écarts de conversion	-	0,6	- 0,1	- 1,1	- 0,3	- 0,3	-	- 1,2
Reclassements	-	- 0,6	- 0,1	0,3	- 0,2	- 1,7	-	- 2,3
<b>30.06.16</b>	<b>2,9</b>	<b>118,8</b>	<b>59,2</b>	<b>130,4</b>	<b>12,6</b>	<b>42,1</b>	-	<b>366,0</b>
Dotations/pertes de valeur	0,6	10,1	4,8	10,4	1,1	5,2	-	32,2
Sorties	-	- 0,9	- 0,1	- 4,7	- 1,6	- 1,3	-	- 8,6
Changements de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	- 1,0	-	- 1,8	- 0,1	- 0,1	-	- 3,0
Reclassements	- 0,1	-	1,0	- 0,3	- 0,6	- 0,3	- 1,8	- 4,1
<b>30.06.17</b>	<b>3,4</b>	<b>126,0</b>	<b>63,6</b>	<b>133,7</b>	<b>11,7</b>	<b>44,1</b>	-	<b>382,5</b>

## 1.3 - Valeurs nettes

En millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Installations complexes	Équipements industriels	Matériel de bureaux	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.16	32,3	137,3	34,0	58,1	3,0	21,4	9,3	295,4
<b>30.06.17</b>	<b>30,7</b>	<b>135,4</b>	<b>31,4</b>	<b>54,8</b>	<b>3,4</b>	<b>18,4</b>	<b>18,3</b>	<b>292,4</b>

## 2 - Informations complémentaires

## 2.1 - Immobilisations en location financement

Les immobilisations en location financement représentent les montants suivants (valeur nette) :

En millions d'euros	Constructions et agencements	Équipements industriels	Matériel de bureaux	Autres immobilisations corporelles	Total
30.06.16	-	-	0,3	0,2	0,5
<b>30.06.17</b>	-	-	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,5</b>

## 2.2 - Pertes de valeur

Un test de perte de valeur a été réalisé conformément à la méthodologie décrite à la Note 1 paragraphe 11 des méthodes et principes comptables en normes IFRS. L'évolution est la suivante :

En millions d'euros	Terrains	Constructions	Installations, équipements et autres	Total
<b>01.07.15</b>	<b>0,1</b>	<b>0,5</b>	-	<b>0,6</b>
Exercice 15-16	-	0,2	-	0,2
<b>30.06.16</b>	<b>0,1</b>	<b>0,7</b>	-	<b>0,8</b>
Exercice 16-17	0,4	-	-	0,4
<b>30.06.17</b>	<b>0,5</b>	<b>0,7</b>	-	<b>1,2</b>

## 2.3 - Changements de périmètre

Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes (net d'amortissement) :

En millions d'euros	Total
<b>Exercice 16-17</b>	
Néant	-
<b>Total</b>	<b>-</b>
<b>Exercice 15-16</b>	
Ensemble Genica :	6,2
<i>Genista</i>	1,8
<i>Magnum Seeds Iberia</i>	0,1
<i>Magnum Seeds Inc.</i>	4,3
<b>Total</b>	<b>6,2</b>

## 2.4 - Engagements sur les contrats de location

En millions d'euros	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de location financement	5,4	2,1	3,1	0,2
Contrats de location simple	52,7	14,9	29,1	8,7

## Note 17 : Actifs financiers

### 1 - Évolution des valeurs nettes comptables

#### 1.1 - Valeurs brutes

En millions d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs financiers non courants	Prêts et autres créances	Total
<b>01.07.15</b>	<b>42,5</b>	<b>1,8</b>	<b>8,5</b>	<b>52,8</b>
Augmentations	0,2	8,2	0,5	8,9
Diminutions	- 17,0	- 0,5	- 1,9	- 19,4
Changements de périmètre	-	0,5	-	0,5
Écarts de conversion	0,1	0,1	-	0,2
Reclassements	-	-	- 0,2	- 0,2
<b>30.06.16</b>	<b>25,8</b>	<b>10,1</b>	<b>6,9</b>	<b>42,8</b>
Augmentations	0,9	0,1	1,2	2,2
Diminutions	- 19,1	- 0,1	- 1,4	- 20,6
Changements de périmètre	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	- 0,1	-	- 0,1
Reclassements	- 0,2	- 1,9	- 1,4	- 3,5
<b>30.06.17</b>	<b>7,4</b>	<b>8,1</b>	<b>5,3</b>	<b>20,8</b>

#### 1.2 - Provisions

En millions d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs financiers non courants	Prêts et autres créances	Total
<b>01.07.15</b>	<b>30,7</b>	<b>-</b>	<b>0,1</b>	<b>30,8</b>
Dotations	6,2	-	-	6,2
Reprises	- 16,9	-	-	- 16,9
Changements de périmètre	-	-	-	-
Écarts de conversion	0,1	-	-	0,1
Reclassements	-	-	-	-
<b>30.06.16</b>	<b>20,1</b>	<b>-</b>	<b>0,1</b>	<b>20,2</b>
Dotations	-	-	-	-
Reprises	- 14,8	-	- 0,1	- 14,9
Changements de périmètre	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-
<b>30.06.17</b>	<b>5,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5,3</b>

#### 1.3 - Valeurs nettes

En millions d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs financiers non courants	Prêts et autres créances	Total
30.06.16	5,7	10,1	6,8	22,6
<b>30.06.17</b>	<b>2,1</b>	<b>8,1</b>	<b>5,3</b>	<b>15,5</b>

## 2 - Informations complémentaires

### 2.1 - Actifs financiers disponibles à la vente

Les titres de participation non consolidés figurent dans cette rubrique. Ils sont évalués conformément aux règles décrites à la Note 1 paragraphe 21.1 des méthodes et principes comptables en normes IFRS.

Le contenu de ce poste est détaillé comme suit :

Sociétés	30.06.17		30.06.16		Éléments financiers au dernier bilan connu	
	% détenu	Net (en M€)	% détenu	Net (en M€)	Capitaux propres (en M€)	Résultat (en M€)
Boreal Finland	6,54	0,6	6,54	0,6	8,2	0,4
Avesthagen	4,14	-	4,14	0,0	- 13,1	- 5,5
Arcadia Biosciences	-	-	5,59	4,3	-	-
Exotic Systems	20,23	0,9	-	-	0,3	-
Divers	-	0,6	-	0,8	-	-
<b>Total</b>		<b>2,1</b>		<b>5,7</b>		

### 2.2 - Changements de périmètre

Les changements de périmètre correspondent aux opérations suivantes (net de provisions) :

En millions d'euros		Total	En millions d'euros		Total
<b>Exercice 16-17</b>			<b>Exercice 15-16</b>		
Néant		-	Ensemble Genica :		0,5
<b>Total</b>		<b>-</b>	<i>Genica Research</i>		<i>0,5</i>
			<b>Total</b>		<b>0,5</b>

## Note 18 : Participations mises en équivalence

### 1 - Détail des participations mises en équivalence

En millions d'euros	30.06.17	30.06.16
AgReliant Genetics Inc.	4,6	7,5
AgReliant Genetics LLC	175,3	170,4
Australian Grain Technology (AGT)	23,0	18,9
Bio Seeds	3,9	3,0
Canterra Seeds	5,3	5,2
Carthage Génétique	0,3	-
DLF France	1,8	1,7
Genective	6,1	6,0
Genoplante-Valor	1,5	1,5
GIE Semences de Brie	0,2	0,2
Hengji Limagrain	4,2	6,0
Seed Co	70,4	70,2
Soltis	16,0	14,5
Unisigma	0,3	0,3
<b>Total</b>	<b>312,9</b>	<b>305,4</b>
<b>Variation de l'exercice</b>	<b>7,5</b>	<b>12,4</b>

### 2 - Informations complémentaires

La variation de l'exercice correspond aux éléments ci-dessous :

En millions d'euros	16-17	15-16
Quote-part de résultat de l'exercice	33,9	30,8
> AgReliant Genetics Inc.	0,7	1,0
> AgReliant Genetics LLC	21,6	22,9
> Australian Grain Technology (AGT)	3,9	1,8
> Bio Seeds	1,0	- 0,2
> Canterra Seeds	0,2	0,3
> Carthage Génétique	0,1	-
> DLF France	0,1	0,1
> Genective	0,1	0,1
> Genoplante-Valor	-	0,1
> GIE Semences de Brie	-	-
> Hengji Limagrain	- 1,6	- 0,8
> Seed Co	5,7	4,2
> Soltis	2,1	1,2
> Unisigma	-	0,1
Changements de périmètre, variation de pourcentages d'intérêts et autres <sup>(1)</sup>	0,1	12,3
Distributions	- 20,7	- 24,7
Écarts de conversion	- 5,8	- 6,0
<b>Total</b>	<b>7,5</b>	<b>12,4</b>

<sup>(1)</sup> Pour l'exercice 2016-2017 :

- l'entrée dans le périmètre de consolidation de Carthage Génétique 0,3
- autres - 0,2

Pour l'exercice 2015-2016 :

- l'entrée dans le périmètre de consolidation de Canterra Seeds 5,1
- l'entrée dans le périmètre de consolidation de Hengji Limagrain 7,2



### 3 - Informations financières des principales participations mises en équivalence

#### 3.1 - Pour l'exercice 2016-2017

En millions d'euros	Bio Seeds <sup>(1)</sup>	DLF France <sup>(2)</sup>	Unisigma	Genoplante-Valor <sup>(1)</sup>	Australian Grain Technology (AGT) <sup>(3)</sup>	AgReliant Genetics Inc.	AgReliant Genetics LLC
Chiffre d'affaires	19,0	23,1	2,9	0,5	25,1	34,8	569,3
Résultat net	0,6	0,2	0,1	0,1	7,4	1,4	43,1
Actifs	18,1	8,3	2,3	4,0	61,3	34,7	500,6
Passifs (hors capitaux propres)	4,3	3,1	1,6	0,2	15,4	25,8	285,7

En millions d'euros	Genective	GIE Semences de Brie	Soltis	Seed Co <sup>(4)</sup>	Canterra Seeds <sup>(3)</sup>	Hengji Limagrain	Carthage Génétique <sup>(5)</sup>
Chiffre d'affaires	-	1,2	18,1	123,5	23,4	3,0	0,4
Résultat net	0,2	-	3,7	19,0	0,7	- 3,0	0,2
Actifs	10,6	1,8	40,2	204,8	14,0	20,5	0,8
Passifs (hors capitaux propres)	8,5	1,5	17,7	61,2	4,4	10,7	0,2

<sup>(1)</sup> Comptes clos au 31 décembre 2016

<sup>(2)</sup> Comptes clos au 30 juin 2016

<sup>(3)</sup> Comptes clos au 30 septembre 2016

<sup>(4)</sup> Comptes clos au 31 mars 2017

<sup>(5)</sup> Arrêté intermédiaire au 30 juin 2017

#### 3.2 - Pour l'exercice 2015-2016

En millions d'euros	Bio Seeds <sup>(1)</sup>	DLF France	Unisigma	Genoplante-Valor <sup>(1)</sup>	Australian Grain Technology (AGT) <sup>(2)</sup>	AgReliant Genetics Inc.	AgReliant Genetics LLC
Chiffre d'affaires	-	23,1	3,0	0,5	21,4	31,1	573,9
Résultat net	0,5	0,2	0,3	-	6,9	2,0	45,9
Actifs	17,1	8,3	2,5	4,4	50,1	40,2	482,3
Passifs (hors capitaux propres)	3,8	3,1	1,6	0,7	12,0	25,6	278,5

En millions d'euros	Genective	GIE Semences de Brie	Soltis	Seed Co <sup>(3)</sup>	Canterra Seeds <sup>(2)</sup>	Hengji Limagrain
Chiffre d'affaires	-	1,3	15,4	86,5	23,1	1,9
Résultat net	0,2	-	2,0	13,9	1,0	- 1,8
Actifs	12,8	1,5	38,4	179,6	13,3	19,0
Passifs (hors capitaux propres)	10,8	1,1	18,7	49,4	4,6	5,7

<sup>(1)</sup> Comptes clos au 31 décembre 2015

<sup>(2)</sup> Comptes clos au 30 septembre 2015

<sup>(3)</sup> Comptes clos au 31 mars 2016

## Note 19 : Stocks

## 1 - Évolution des valeurs nettes comptables

En millions d'euros	30.06.17			30.06.16		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements	133,0	- 7,5	125,5	116,5	- 5,2	111,3
Produits en cours	144,4	- 19,2	125,2	138,2	- 15,5	122,7
Marchandises	69,5	- 8,3	61,2	76,8	- 10,6	66,2
Produits finis	157,5	- 21,5	136,0	163,9	- 19,7	144,2
<b>Total</b>	<b>504,4</b>	<b>- 56,5</b>	<b>447,9</b>	<b>495,4</b>	<b>- 51,0</b>	<b>444,4</b>
<b>Variation de l'exercice</b>			<b>3,5</b>			<b>- 17,6</b>

## 2 - Informations complémentaires

## 2.1 - Les variations de l'exercice correspondent aux éléments suivants :

En millions d'euros	16-17	15-16
Changements de périmètre (nets de provision)	-	12,6
Variations des valeurs brutes	15,0	- 19,0
Variations de provisions dont :	- 3,5	- 5,0
> Provisions nouvelles	- 29,2	- 27,1
> Provisions utilisées	22,6	21,2
> Provisions reprises	3,1	0,9
Reclassements	-	- 0,2
Écarts de conversion	- 8,0	- 6,0
<b>Total</b>	<b>3,5</b>	<b>- 17,6</b>

## 2.2 - Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Total
<b>Exercice 16-17</b>	
Néant	-
<b>Total</b>	<b>-</b>
<b>Exercice 15-16</b>	
Ensemble Genica :	12,6
Magnum Seeds Inc.	12,6
<b>Total</b>	<b>12,6</b>

## 2.3 - Les provisions sont constituées selon les modalités décrites à la Note 1 paragraphe 13 des méthodes et principes comptables en normes IFRS.

Leur évolution en pourcentage de la valeur brute des stocks, est la suivante :

🌀 Au 30 juin 2016 : 10,3%

🌀 Au 30 juin 2017 : 11,2%

## Note 20 : Clients et autres débiteurs

### 1 - Évolution des valeurs nettes comptables

En millions d'euros	30.06.17	30.06.16
Clients et comptes rattachés	369,9	367,7
Avances aux fournisseurs	24,8	21,1
Personnel et organismes sociaux	1,1	0,9
État, impôt sur les bénéfices	51,1	46,5
Autres créances fiscales	48,2	47,1
Autres créances d'exploitation	11,1	7,4
Charges constatées d'avance	12,5	16,0
<b>Total brut</b>	<b>518,7</b>	<b>506,7</b>
Clients et comptes rattachés	- 17,0	- 14,0
Avances aux fournisseurs	-	-
Autres créances d'exploitation	-	-
<b>Total des provisions</b>	<b>- 17,0</b>	<b>- 14,0</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>	<b>501,7</b>	<b>492,7</b>
<b>Variation de l'exercice</b>	<b>9,0</b>	<b>2,7</b>

### 2 - Informations complémentaires

2.1 - Les variations de l'exercice comprennent les principaux éléments suivants :

En millions d'euros	16-17	15-16
Changements de périmètre (nets de provision)	-	3,9
Variations de provisions dont :	- 3,4	0,1
> Provisions nouvelles	- 5,4	- 5,4
> Provisions utilisées	0,7	4,2
> Provisions reprises	1,3	1,3
Variations des montants bruts	25,1	11,5
Reclassements et autres	0,7	- 1,7
Écarts de conversion	- 13,4	- 11,1
<b>Total</b>	<b>9,0</b>	<b>2,7</b>

2.2 - Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Total	En millions d'euros	Total
<b>Exercice 16-17</b>		<b>Exercice 15-16</b>	
Néant	-	Ensemble Genica :	3,9
<b>Total</b>	<b>-</b>	<i>Genista</i>	0,1
		<i>Magnum Seeds Inc.</i>	3,8
		<b>Total</b>	<b>3,9</b>

**Note 21 : Trésorerie et équivalents de trésorerie****1- Évolution des justes valeurs**

En millions d'euros	30.06.17	30.06.16
Comptes courants financiers	4,5	3,4
Valeurs mobilières de placement détenues à des fins de transaction	86,2	34,2
Disponibilités	165,6	168,9
<b>Total</b>	<b>256,3</b>	<b>206,5</b>
<b>Variation de l'exercice</b>	<b>49,8</b>	<b>- 166,9</b>

Les règles d'évaluation applicables à ce poste sont décrites à la Note 1 paragraphe 22 des méthodes et principes comptables en normes IFRS.

**2 - Informations complémentaires****2.1 - Analyse des variations de l'exercice :**

En millions d'euros	Total
<b>Exercice 16-17</b>	
Changements de périmètre	0,2
Variations des montants bruts	57,2
Écarts de conversion	-7,3
Reclassements et autres	- 0,3
<b>Total</b>	<b>49,8</b>
<b>Exercice 15-16</b>	
Changements de périmètre	10,2
Variations des montants bruts	- 175,6
Écarts de conversion	- 1,5
Reclassements et autres	-
<b>Total</b>	<b>- 166,9</b>

**2.2 - Les changements de périmètre concernent :**

En millions d'euros	Total
<b>Exercice 16-17</b>	
Korea MKS	0,2
<b>Total</b>	<b>0,2</b>
<b>Exercice 15-16</b>	
Ensemble Genica :	2,1
<i>Genica Research</i>	0,1
<i>Genista</i>	0,2
<i>Magnum Seeds Inc.</i>	1,8
Limagrain Cereals Research Canada	8,3
VCC Japan	- 0,2
<b>Total</b>	<b>10,2</b>

## Note 22 : Capitaux propres - attribuables aux propriétaires de la société

### 1 - Composition des capitaux propres

En millions d'euros	30.06.17	30.06.16
Capital social de la mère	317,7	317,7
Prime d'émission	332,6	332,6
Réserve légale de la mère	23,0	21,4
Autres réserves de la mère	5,5	- 2,6
Réserves de consolidation et autres	436,7	404,2
Réserves de conversion	- 5,7	19,0
Résultat de l'exercice	86,9	59,3
<b>Total</b>	<b>1 196,7</b>	<b>1 151,6</b>
<b>Variation de l'exercice</b>	<b>45,1</b>	<b>- 6,8</b>

Les variations de l'exercice sont analysées au tableau «Variation des capitaux propres consolidés».

### 2 - Informations complémentaires

#### Capital de Vilmorin & Cie :

Le capital de Vilmorin & Cie est composé de 20 833 902 actions de 15,25 euros chacune. Il n'a fait l'objet, sur l'exercice, d'aucune variation.

Les statuts stipulent que dans les Assemblées, et sous réserve des restrictions résultant des lois et décrets en vigueur, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou formes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

## Note 23 : Capitaux propres – attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

### 1 - Composition des capitaux propres – attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

En millions d'euros	30.06.17	30.06.16
Réserves de consolidation et autres	117,8	117,3
Réserves de conversion	- 9,2	- 6,4
Résultat de l'exercice	3,2	1,5
<b>Total</b>	<b>111,8</b>	<b>112,4</b>
<b>Variation de l'exercice</b>	<b>- 0,6</b>	<b>- 1,2</b>

Les variations de l'exercice sont analysées au tableau «Variation des capitaux propres consolidés».

## 2 - Informations complémentaires

❖ Caractéristiques des ORA (Obligations remboursables en actions) émises par Limagrain Europe :

Société émettrice	Limagrain Europe
Date de jouissance	28.06.12
Nombre de titres émis	86 128
Prix d'émission	647 €
Produit total de l'émission	55,70 M€
Taux d'intérêt	1,0 % <sup>(1)</sup>
Échéance	28.06.20
Modalités de remboursement normal	1 action Limagrain Europe pour 1 ORA

<sup>(1)</sup> La rémunération exacte est de 1 % plus le montant de toute distribution versée par action Limagrain Europe au titre du dernier exercice clos.

❖ L'impact des ORA sur les capitaux propres est le suivant :

En millions d'euros	Montant brut des ORA	Impact sur le bilan		
		Composante dettes	Impôts différés actifs	Composante capitaux propres
<b>01.07.15</b>	<b>55,7</b>	<b>2,4</b>	<b>- 0,8</b>	<b>54,1</b>
Retraitement des intérêts de la composante dettes	-	- 0,4	0,1	0,3
<b>30.06.16</b>	<b>55,7</b>	<b>2,0</b>	<b>- 0,7</b>	<b>54,4</b>
Retraitement des intérêts de la composante dettes	-	- 0,5	0,2	0,3
<b>30.06.17</b>	<b>55,7</b>	<b>1,5</b>	<b>- 0,5</b>	<b>54,7</b>

### Note 24 : Provisions pour avantages au personnel

Les provisions pour avantages au personnel se décomposent comme suit :

En millions d'euros	30.06.17	30.06.16
Engagements de retraite et assimilés	19,6	20,0
Engagements pour médailles du travail et autres avantages	1,1	0,9
Plans de pension et assimilés	43,5	56,1
<b>Provisions pour avantages au personnel</b>	<b>64,2</b>	<b>77,0</b>
Actifs financiers	- 0,2	- 1,2
<b>Engagement net comptabilisé</b>	<b>64,0</b>	<b>75,8</b>

Les règles d'évaluation appliquées à ce poste sont décrites à la Note 1 paragraphe 16 des méthodes et principes comptables en normes IFRS.

Conformément aux lois et pratiques des pays dans lequel elle opère, Vilmorin et Cie a des obligations en matière d'avantages au personnel :

- ❖ Les engagements de retraite et assimilés concernent essentiellement les sociétés françaises.
- ❖ Les engagements au titre des médailles du travail et autres sont portés en majorité par les sociétés françaises.
- ❖ Les engagements au titre des plans de pensions et assimilés sont imputables aux filiales étrangères.

Sur l'ensemble Vilmorin & Cie, trois pays représentent environ 85 % des engagements : le Royaume-Uni, les États-Unis et la France.

Au Royaume-Uni : il existe deux régimes de retraite à prestations définies qui représentent 50 % des engagements du groupe. Ces régimes prévoient le versement d'une rente viagère au moment du départ à la retraite déterminée en fonction de l'ancienneté et du salaire. Les plans sont financés par le groupe et sont gérés par un Conseil d'Administration. Ces régimes sont fermés aux nouveaux entrants et l'acquisition des droits a été gelée.

Aux États-Unis, il existe un régime de retraite à prestations définies qui représente 25 % des engagements du groupe. Ce régime prévoit le versement d'une rente viagère au moment du départ à la retraite déterminée en fonction de l'ancienneté et du salaire. Le plan est financé par le groupe. Ce régime est fermé aux nouveaux entrants depuis 2012. Un plan à cotisations définies complète le dispositif.

En France, le régime d'indemnités de départ à la retraite représente 9% des engagements du groupe. Ce régime prévoit le versement d'une indemnité dont le montant dépend de l'ancienneté, du salaire et des droits tels que prévus par la convention collective à la date de départ à la retraite.

Les engagements de Vilmorin & Cie sont évalués par des actuaires indépendants.

## 1 - Évolution au cours de l'exercice

L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies et autres avantages à long terme est la suivante :

En millions d'euros	16-17	15-16
<b>Valeur actuelle des obligations en début d'exercice</b>	<b>226,0</b>	<b>216,9</b>
Coût des services rendus de l'année (net de cotisations)	5,0	4,5
Coût financier	5,9	7,2
Cotisations des participants	-	0,2
Prestations versées	-9,5	-9,9
Coût des services passés comptabilisés	0,5	0,1
Effet de liquidation/réduction de services futurs	-	-
Écarts de change et autres	-8,2	-16,8
Variations de périmètre	-	-0,1
Réévaluations	1,3	23,9
> <i>Changements d'hypothèses démographiques</i>	-3,9	-0,2
> <i>Changements d'hypothèses financières</i>	2,3	23,9
> <i>Ajustements liés à l'expérience</i>	2,9	0,2
<b>Valeur actuelle des obligations en fin d'exercice (a)</b>	<b>221,0</b>	<b>226,0</b>

L'évolution de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

En millions d'euros	16-17	15-16
<b>Juste valeur des actifs des régimes en début d'exercice</b>	<b>150,2</b>	<b>160,4</b>
Coûts financiers	4,2	5,6
Rendement attendu des actifs des régimes	13,3	1,4
Cotisations effectuées par les employeurs	3,0	4,3
Cotisations effectuées par les participants	-	0,2
Prestations versées	-7,8	-8,0
Effet de liquidation/réduction de services futurs	-	-
Variations de périmètre	-	-
Écarts de change et autres	-5,9	-13,7
<b>Juste valeur des actifs des régimes en fin d'exercice (b)</b>	<b>157,0</b>	<b>150,2</b>

Le rapprochement des données du bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies et autres avantages à long terme s'analyse comme suit au 30 juin 2017 :

En millions d'euros	30.06.17	30.06.16
Valeur actualisée de l'engagement	221,0	226,0
Juste valeur des actifs des régimes	-157,0	-150,2
<b>Provisions pour avantages au personnel (a - b)</b>	<b>64,0</b>	<b>75,8</b>

## 2 - Impacts sur le résultat global

La charge totale comptabilisée au titre des régimes à prestations définies et autres avantages à long terme se décompose comme suit :

En millions d'euros	16-17	15-16
Coût des services rendus	5,0	4,5
Coût des services passés reconnus	0,5	0,1
Coût financier net	1,7	1,6
Pertes (gains) actuariels reconnus	- 0,1	-
Effet des liquidations/réductions	-	-
Autres charges	-	-
<b>Charge comptabilisée</b>	<b>7,1</b>	<b>6,2</b>

Autres éléments du résultat global

Les réévaluations sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et se décomposent comme suit :

En millions d'euros	16-17	15-16
Rendement des actifs des régimes	- 13,3	- 1,4
Écarts actuariels	1,4	23,9
> <i>Changements d'hypothèses démographiques</i>	- 3,9	- 0,2
> <i>Changements d'hypothèses financières</i>	2,3	23,9
> <i>Ajustements liés à l'expérience</i>	3,0	0,2
État du plafonnement de l'actif	-	-
<b>Éléments reconnus dans l'état du résultat global au cours de l'exercice</b>	<b>- 11,9</b>	<b>22,5</b>

## 3 - Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'estimation des obligations du groupe sont les suivantes :

### ❖ Zone Europe

En %		Zone Europe (hors Royaume-Uni)		Zone Royaume-Uni	
		2017	2016	2017	2016
<b>Duration moyenne du plan</b>	<b>année</b>	<b>13,8</b>	<b>14,1</b>	<b>16,8</b>	<b>16,6</b>
Taux d'actualisation		1,55	1,15	2,70	2,90
Taux de progression des salaires	%	2,50	2,45	Non disponible	Non disponible
Taux d'inflation		1,80	1,75	3,30	2,80

### ❖ Zone Amérique

En %		2017	2016
<b>Duration moyenne du plan</b>	<b>année</b>	<b>13,2</b>	<b>13,5</b>
Taux d'actualisation		3,85	3,50
Taux de progression des salaires	%	3,00	3,00
Taux d'inflation		Non disponible	Non disponible

### ❖ Zones Moyen-Orient et Asie

En %		2017	2016
<b>Duration moyenne du plan</b>	<b>année</b>	<b>9,4</b>	<b>9,3</b>
Taux d'actualisation		2,64	2,59
Taux de progression des salaires	%	2,50	2,50
Taux d'inflation		1,49	1,50



Les taux présentés ci-dessus sont des taux moyens pondérés par l'engagement à la date de clôture comptable.

Les taux d'actualisation du Royaume-Uni, des États-Unis ainsi que de la zone euro sont déterminés à l'aide de courbes de taux de rendements obligataires, construites sur la base d'un panier d'obligations d'entreprises de haute qualité (notées AA) dont la maturité correspond à la durée moyenne pondérée (par l'engagement) des régimes évalués.

Les taux d'inflation utilisés correspondent aux objectifs à long terme des banques centrales des zones monétaires susmentionnées.

L'évaluation des engagements du groupe est soumise à la volatilité des taux d'actualisation. La hausse de 25 points du taux d'actualisation diminue la valeur de l'engagement de 3,50%, soit 7,7 millions d'euros. La baisse de 25 points du taux d'actualisation augmente la valeur de l'engagement de 3,73%, soit 8,1 millions d'euros.

#### 4 - Nature des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont investis sur les supports suivants :

En millions d'euros	30.06.17	30.06.16
<b>Actifs cotés</b>	<b>154,5</b>	<b>147,4</b>
Actions	80,6	74,6
Obligations d'État	15,9	16,2
Obligations Corporate	36,8	37,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,1	1,0
Autres titres cotés	0,6	0,6
Immobilier	2,4	2,4
Contrats d'assurance	16,1	15,6
<b>Actifs non cotés</b>	<b>2,5</b>	<b>2,8</b>
Immobilier	-	0,3
Contrats d'assurance	2,5	2,5
<b>Total</b>	<b>157,0</b>	<b>150,2</b>

Les actifs des régimes ne comprennent pas de terrains et immeubles occupés par des sociétés du groupe ou d'autres actifs utilisés ou émis par le groupe.

#### 5 - Flux de trésorerie prévisionnels

En millions d'euros	30.06.17	30.06.16
<b>Estimation des prestations à payer</b>		
< 1 an	7,4	7,6
De 2 à 5 ans	37,8	35,4
De 6 à 10 ans	44,9	42,7
<b>Cotisations de l'employeur prévues en N+1</b>	<b>3,0</b>	<b>2,0</b>

**Note 25 : Impôts différés****1 - Évolution des valeurs comptables**

En millions d'euros	Impôt différé actif	Impôt différé passif	Impact sur le résultat	Impact sur les réserves
<b>01.07.15</b>	<b>51,9</b>	<b>114,6</b>	<b>8,7</b>	<b>2,4</b>
Changements de périmètre	1,9	3,3	-	-
Variations impactant le résultat	2,0	8,8	- 6,8	-
Reclassements	- 3,5	- 6,1	-	-
Variations impactant les réserves	5,5	- 1,0	-	6,5
Écarts de conversion	- 1,2	0,5	-	-
<b>30.06.16</b>	<b>56,6</b>	<b>120,1</b>	<b>- 6,8</b>	<b>6,5</b>
Changements de périmètre	3,3	-	-	2,6
Variations impactant le résultat	- 3,4	9,2	- 12,6	-
Variations impactant les réserves	- 1,1	1,9	-	- 3,0
Reclassements	- 0,3	- 0,3	-	-
Écarts de conversion	- 1,0	- 0,5	-	-
<b>30.06.17</b>	<b>54,1</b>	<b>130,4</b>	<b>- 12,6</b>	<b>- 0,4</b>

Les règles appliquées en matière d'impôts différés sont décrites à la Note 1 paragraphe 19 des méthodes et principes comptables en normes IFRS.

**2 - Informations complémentaires****2.1 - Changements de périmètre**

Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Impôt différé actif	Impôt différé passif
<b>Exercice 16-17</b>		
Ensemble Genica	0,7	-
Limagrain Cereal Seeds	2,6	-
<b>Total</b>	<b>3,3</b>	<b>-</b>
<b>Exercice 15-16</b>		
Ensemble Genica :	1,9	3,3
<i>Genica Research</i>	1,9	-
<i>Magnum Seeds Inc.</i>	-	3,3
<b>Total</b>	<b>1,9</b>	<b>3,3</b>

## 2.2 - Variations impactant les réserves

En millions d'euros	Impôt différé actif	Impôt différé passif	Impôt différé net
<b>Exercice 16-17</b>			
Couverture de taux	-	0,1	- 0,1
Retraitement des ORA	-	-	-
Changement de taux d'impôt sur les écarts d'évaluation	-	-	-
Retraitement des engagements de retraite - IAS 19R	- 2,8	0,1	- 2,9
Variations de périmètre et autres	4,3	1,7	2,6
<b>Total</b>	<b>1,5</b>	<b>1,9</b>	<b>- 0,4</b>
<b>Exercice 15-16</b>			
Couverture de taux	-	0,1	- 0,1
Retraitement des ORA et OCEANE	-	-	-
Changement de taux d'impôt sur les écarts d'évaluation	-	- 0,3	0,3
Retraitement des engagements de retraite - IAS 19R	5,8	- 0,1	5,9
Divers	- 0,3	- 0,7	0,4
<b>Total</b>	<b>5,5</b>	<b>- 1,0</b>	<b>6,5</b>

## Note 26 : Autres provisions courantes

### 1 - Évolution des valeurs comptables

En millions d'euros	30.06.17	30.06.16
Litiges clients	2,9	2,5
Autres risques et litiges	7,6	7,6
Restructurations	5,6	2,3
Avantages au personnel	-	-
<b>Total</b>	<b>16,1</b>	<b>12,4</b>
<b>Variation de l'exercice</b>	<b>3,7</b>	<b>1,2</b>

Les règles appliquées à la constitution des provisions sont décrites à la Note 1 paragraphe 17 des méthodes et principes comptables en normes IFRS.

## 2 - Informations complémentaires

2.1 - Les variations de l'exercice comprennent les éléments suivants :

En millions d'euros	Total
<b>Exercice 16-17</b>	
Changements de périmètre	-
Variations des provisions	3,9
> Dotations de l'exercice	10,0
> Reprises utilisées	- 5,4
> Reprises non utilisées	- 0,7
Reclassements	-
Écarts de conversion	- 0,2
<b>Total</b>	<b>3,7</b>

<b>Exercice 15-16</b>	
Changements de périmètre	-
Variations des provisions	1,3
> Dotations de l'exercice	4,7
> Reprises utilisées	- 2,5
> Reprises non utilisées	- 0,9
Reclassements	-
Écarts de conversion	- 0,1
<b>Total</b>	<b>1,2</b>

2.2 - Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes :

En millions d'euros	Total
<b>Exercice 16-17</b>	
Néant	-
<b>Total</b>	<b>-</b>

<b>Exercice 15-16</b>	
Néant	-
<b>Total</b>	<b>-</b>

## Note 27 : Dettes financières courantes et non courantes

### 1 - Composition des dettes financières

#### 1.1 - Dettes financières non courantes

En millions d'euros	30.06.17	30.06.16
Composante dettes des ORA <sup>(1)</sup>	1,0	1,5
Emprunts bancaires	132,4	190,9
Engagement de rachat des minoritaires	-	3,9
Dettes de locations financières	0,5	0,3
Instruments dérivés <sup>(2)</sup>	0,1	1,6
Autres dettes financières	615,2	580,3
<b>Total</b>	<b>749,2</b>	<b>778,5</b>
<b>Variation de l'exercice</b>	<b>- 29,3</b>	<b>69,7</b>

<sup>(1)</sup> Cf. Note 23

<sup>(2)</sup> Cf. Note 30

#### 1.2 - Dettes financières courantes

En millions d'euros	30.06.17	30.06.16
Composantes dettes des ORA <sup>(1)</sup>	0,5	0,5
Emprunts bancaires	202,0	165,8
Dettes de locations financières	0,2	0,2
Instruments dérivés <sup>(2)</sup>	-	0,1
Comptes courants	0,1	0,1
Intérêts courus	4,2	3,6
Autres dettes financières	14,0	-
<b>Total</b>	<b>221,0</b>	<b>170,3</b>
<b>Variation de l'exercice</b>	<b>50,7</b>	<b>- 154,5</b>

<sup>(1)</sup> Cf. Note 23

<sup>(2)</sup> Cf. Note 30

#### 1.3 - Endettement financier net

L'endettement financier net de la trésorerie et équivalents de trésorerie a évolué comme suit :

En millions d'euros	30.06.17	30.06.16
Dettes financières non courantes	749,2	778,5
Dettes financières courantes	221,0	170,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. Note 21) <sup>(1)</sup>	- 256,3	- 206,5
<b>Dettes financières nettes</b>	<b>713,9</b>	<b>742,3</b>
<b>Variation de l'exercice</b>	<b>- 28,4</b>	<b>82,1</b>

<sup>(1)</sup> La variation de la trésorerie prend en compte la nouvelle émission de Schuldschein pour 100 millions d'euros net en mars 2017.

Les règles appliquées à la comptabilisation des dettes financières sont décrites à la Note 1 paragraphes 21.3, 21.4 et 23 des méthodes et principes comptables en normes IFRS.



## 2 - Informations complémentaires

### 2.1 - Analyse de l'évolution de la dette financière

2.1.1 Les principales variations de l'endettement financier sont les suivantes :

En millions d'euros	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Total
<b>01.07.15</b>	<b>708,8</b>	<b>324,8</b>	<b>1 033,6</b>
Augmentations	102,2	-	102,2
Diminutions	- 15,5	- 36,6	- 52,1
Changements de périmètre	-	13,7	13,7
Écarts de conversion	0,3	0,3	0,6
Reclassements	- 15,7	15,7	-
Retraitement des OCEANE	-	- 149,3	- 149,3
Retraitement des ORA <sup>(1)</sup>	- 0,5	0,1	- 0,4
Retraitement des instruments dérivés	- 0,3	1,6	1,3
Engagement de rachat des minoritaires	- 0,8	-	- 0,8
<b>30.06.16</b>	<b>778,5</b>	<b>170,3</b>	<b>948,8</b>
Augmentations	148,7	9,5	158,2
Diminutions	- 126,5	-	- 126,5
Changements de périmètre	-	-	-
Écarts de conversion	- 3,7	- 2,1	- 5,8
Reclassements	- 41,9	43,4	1,5
Retraitement des ORA <sup>(1)</sup>	- 0,5	-	- 0,5
Retraitement des instruments dérivés	- 1,5	- 0,1	- 1,6
Engagement de rachat des minoritaires	- 3,9	-	- 3,9
<b>30.06.17</b>	<b>749,2</b>	<b>221,0</b>	<b>970,2</b>

<sup>(1)</sup> Cf. Note 23

2.1.2 Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Total
<b>Exercice 16-17</b>			
Néant	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Exercice 15-16</b>			
Ensemble Genica :	-	13,7	13,7
Genica Research	-	12,0	12,0
Magnum Seeds Inc.	-	1,7	1,7
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>13,7</b>	<b>13,7</b>

## 2.2 - Informations sur les emprunts obligataires

Ces emprunts présentent les caractéristiques suivantes :

Émetteur	Vilmorin & Cie	Vilmorin & Cie
Date d'émission	26.05.14	11.03.15
Montant	300,0 M€	150,0 M€
Échéance (amortissement in fine)	26.05.21	26.05.21
Possibilité de remboursement anticipé	-	-
Taux d'intérêt	2,375 % <sup>(1)</sup>	2,375 % <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Taux du coupon payé ; hors prise en compte de la prime d'émission.

## 2.3 - Informations sur les emprunts bancaires

Les principaux emprunts bancaires à moyen et long terme ont été consentis, sous forme de crédits syndiqués, par un syndicat de banques.

Le dernier crédit syndiqué a été signé en mai 2014 pour un montant de 300 millions d'euros sur une durée initiale in fine de 5 ans avec une clause d'extension de 2 ans. Une seconde option d'extension a été exercée sur 2016 portant la date de maturité en 2021.

En mars 2017, Vilmorin & Cie a procédé à une nouvelle opération d'émission *Schuldschein* pour un montant de 100 millions d'euros sur des maturités de 5 ans et 4 mois, 7 et 10 ans, et a remboursé 51 millions d'euros par anticipation sur l'échéance de mai 2018.

En mai 2017, Vilmorin USA Corp a procédé au renouvellement par anticipation de son crédit syndiqué, pour un montant porté à 120 millions de dollars américains et sur une durée de 5 ans.

Ces différents emprunts comportent des clauses de défaut relatives au respect de certains ratios testés annuellement et susceptibles, sous certaines conditions, d'entraîner leur exigibilité anticipée.

Leurs caractéristiques sont les suivantes :

Montant d'origine des emprunts	300,0 M€	130,0 M€	100,0 M€	120,0 MUSD
Société à laquelle le prêt a été consenti	Vilmorin & Cie <sup>(1)</sup>	Vilmorin & Cie <sup>(2)</sup>	Vilmorin & Cie <sup>(2)</sup>	Vilmorin USA Corp <sup>(3)</sup>
Encours	30.06.16	67,5 M€	130,0 M€	-
	30.06.17	-	79,0 M€	100,0 M€
Taux	Euribor + marge	Fixe et variable	Fixe et variable	Libor + marge
Garanties accordées	Non	Non	Non	Oui
Existence de « covenants » <sup>(4)</sup>	Oui	Oui	Oui	Oui

<sup>(1)</sup> Vilmorin & Cie : aucune garantie n'a été accordée. La ligne de crédit autorisée et confirmée s'élève à 300 millions d'euros, et n'est pas utilisée au 30 juin 2017. Il existe des covenants sur la base des comptes consolidés de Vilmorin & Cie :

- dettes financières sur EBITDA,  
- EBITDA sur frais financiers.

<sup>(2)</sup> Vilmorin & Cie : aucune garantie n'a été accordée. Les covenants sont identiques à ceux du crédit syndiqué ci-dessus.

<sup>(3)</sup> Vilmorin USA Corp : cet emprunt bénéficie d'une garantie accordée par Vilmorin & Cie. Il existe un covenant basé sur le rapport fonds propres/endettement sur la base des comptes sociaux de Vilmorin USA Corp.

<sup>(4)</sup> Les covenants précédemment cités sont respectés au titre de l'exercice 2016-2017.

## 2.4 - Ventilation des emprunts par nature de taux

La ventilation des dettes financières par nature de taux avant couverture est la suivante :

En millions d'euros	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Total
<b>30.06.17</b>			
Dettes financières à taux fixe	597,8	32,4	630,2
Dettes financières à taux variable	151,4	188,6	340,0
<b>Total</b>	<b>749,2</b>	<b>221,0</b>	<b>970,2</b>
<b>30.06.16</b>			
Dettes financières à taux fixe	555,1	9,0	564,1
Dettes financières à taux variable	223,4	161,3	384,7
<b>Total</b>	<b>778,5</b>	<b>170,3</b>	<b>948,8</b>

En tenant compte des instruments de couverture de taux, les dettes financières à taux variable sont couvertes à hauteur de 6 millions d'euros à fin juin 2017.

## Note 28 : Fournisseurs et autres créditeurs

### 1 - Évolution des valeurs comptables

En millions d'euros	30.06.17	30.06.16
Fournisseurs et comptes rattachés	226,8	222,9
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	21,3	24,2
Avances reçues des clients	7,5	8,7
Dettes sociales	79,1	72,0
Dettes fiscales	25,4	27,2
Autres dettes d'exploitation	61,8	77,3
Autres dettes hors exploitation	2,7	5,5
<b>Total</b>	<b>424,6</b>	<b>437,8</b>
<b>Variation de l'exercice</b>	<b>- 13,2</b>	<b>18,4</b>

Les règles appliquées à la comptabilisation des fournisseurs et autres créditeurs sont décrites à la Note 1 paragraphe 20 des méthodes et principes comptables en normes IFRS.

### 2 - Informations complémentaires

La variation de l'exercice comprend les principaux éléments suivants :

En millions d'euros	16-17	15-16
Changements de périmètre	-	2,7
Autres variations	- 3,9	25,6
Écarts de conversion	- 9,3	- 9,9
<b>Total</b>	<b>- 13,2</b>	<b>18,4</b>

Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Total
<b>Exercice 16-17</b>	
Néant	-
<b>Total</b>	<b>-</b>
<b>Exercice 15-16</b>	
Ensemble Genica :	2,8
<i>Genica Research</i>	- 0,4
<i>Genista</i>	0,3
<i>Magnum Seeds Iberia</i>	0,1
<i>Magnum Seeds Inc.</i>	2,8
VCC Japan	- 0,1
<b>Total</b>	<b>2,7</b>

La quasi-totalité des dettes fournisseurs et autres créditeurs est payable à moins d'un an.

Les autres dettes d'exploitation comprennent principalement les soldes à verser à la clientèle relatifs au dénouement des opérations de fin de campagne (reprise de stocks, remises de fin d'année).

## Note 29 : Produits différés

### 1 - Évolution des valeurs comptables

En millions d'euros	30.06.17	30.06.16
Montant total	33,0	31,4
Variation de l'exercice	1,6	-

Les règles applicables sont décrites à la Note 1 paragraphe 18 des méthodes et principes comptables en normes IFRS.

Ce poste comporte presque exclusivement les subventions d'investissement et d'exploitation.

### 2 - Informations complémentaires

Les mouvements de l'exercice correspondent :

En millions d'euros	16-17	15-16
Subventions reprises en résultat	- 0,1	- 0,1
Retraitement du Crédit d'impôt recherche de l'exercice	0,6	0,9
Changements de périmètre	-	-
Autres	1,1	- 0,8
<b>Total</b>	<b>1,6</b>	<b>-</b>

## Note 30 : Instruments financiers

### 1 - Instruments financiers par catégorie

#### 1.1 - Ventilation par catégorie d'instruments

##### 1.1.1 Au 30 juin 2017

En millions d'euros	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Autres actifs et passifs financiers	Total
Actifs financiers évalués à la juste valeur						
> Actifs financiers	2,1	0,2	-	-	-	2,3
> Trésorerie et équivalents de trésorerie	86,2	-	-	-	-	86,2
Actifs financiers non évalués à la juste valeur						
> Actifs financiers	-	13,2	-	-	-	13,2
> Clients et autres débiteurs	-	489,2	-	-	-	489,2
> Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	170,1	-	-	-	170,1
<b>Actifs financiers au 30.06.17</b>	<b>88,3</b>	<b>672,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>761,0</b>
Passifs financiers évalués à la juste valeur						
> Dettes financières	-	-	-	0,1	-	0,1
Passifs financiers non évalués à la juste valeur						
> Dettes financières	-	-	970,1	-	-	970,1
> Fournisseurs et autres créditeurs	-	-	424,6	-	-	424,6
<b>Passifs financiers au 30.06.17</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 394,7</b>	<b>0,1</b>	<b>-</b>	<b>1 394,8</b>



1.1.2 Au 30 juin 2016

En millions d'euros	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Autres actifs et passifs financiers	Total
Actifs financiers évalués à la juste valeur						
> Actifs financiers	5,7	1,2	-	-	-	6,9
> Trésorerie et équivalents de trésorerie	34,2	-	-	-	-	34,2
Actifs financiers non évalués à la juste valeur						
> Actifs financiers	-	15,7	-	-	-	15,7
> Clients et autres débiteurs	-	476,7	-	-	-	476,7
> Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	172,3	-	-	-	172,3
<b>Actifs financiers au 30.06.16</b>	<b>39,9</b>	<b>665,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>705,8</b>
Passifs financiers évalués à la juste valeur						
> Dettes financières	-	-	-	0,2	3,9	4,1
Passifs financiers non évalués à la juste valeur						
> Dettes financières	-	-	944,7	-	-	944,7
> Fournisseurs et autres créditeurs	-	-	437,8	-	-	437,8
<b>Passifs financiers au 30.06.16</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 382,5</b>	<b>0,2</b>	<b>3,9</b>	<b>1 386,6</b>

1.2 - Ventilation par niveau dans la hiérarchie de valeur

Le tableau ci-dessous montre le niveau de juste valeur des actifs et passifs financiers, à l'exception des actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur dont la valeur comptable est proche de la juste valeur.

1.2.1 Au 30 juin 2017

En millions d'euros (en juste valeur)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers évalués à la juste valeur				
> Actifs financiers	0,2	-	2,1	2,3
> Trésorerie et équivalents de trésorerie	86,2	-	-	86,2
Passifs financiers évalués à la juste valeur				
> Dettes financières	-	0,1	-	0,1

1.2.2 Au 30 juin 2016

En millions d'euros (en juste valeur)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers évalués à la juste valeur				
> Actifs financiers	5,5	-	1,4	6,9
> Trésorerie et équivalents de trésorerie	34,2	-	-	34,2
Passifs financiers évalués à la juste valeur				
> Dettes financières	-	0,2	3,9	4,1

## 2 - Gestion des risques financiers

Vilmorin & Cie dispose d'une organisation dédiée s'appuyant sur des politiques de gestion des risques financiers approuvées par le Comité Exécutif, qui lui permet de gérer de façon centralisée les risques de change, de matières premières, de taux et de liquidité, auxquels elle est exposée.

Au 30 juin 2017, les instruments financiers dérivés mis en place par Vilmorin & Cie pour gérer ses risques peuvent s'analyser de la façon suivante :

### 2.1 - Informations relatives au risque de change

#### 2.1.1 Objectifs

Vilmorin & Cie gère ses positions en devises avec pour objectif de couvrir les risques de fluctuation des parités relatives, pour l'essentiel, à ses opérations industrielles et commerciales. En effet, Vilmorin & Cie contracte des contrats à terme afin de couvrir uniquement un risque de change associé à des flux prévisionnels.

Dans cette perspective, une procédure de mutualisation du risque de change a été mise en place au sein de Vilmorin & Cie. Cette position consiste principalement à souscrire des contrats à terme.

#### 2.1.2 Actifs et passifs soumis par principales devises étrangères

En millions d'euros	Zone euro	Dollar américain	Dollar canadien	Livre sterling	Dollar australien	Yen	Shekel	Livre Turque	Autres devises	Total
<b>30.06.17</b>										
Actifs <sup>(1)</sup>	980,7	472,5	17,1	41,7	27,2	63,2	109,8	48,1	294,3	2 054,6
Passifs <sup>(1)</sup>	1 036,7	163,2	0,2	7,6	2,1	29,8	21,7	8,4	125,1	1 394,8
<b>Différentiel</b>	<b>- 56,0</b>	<b>309,3</b>	<b>16,9</b>	<b>34,1</b>	<b>25,1</b>	<b>33,4</b>	<b>88,1</b>	<b>39,7</b>	<b>169,2</b>	<b>659,8</b>
<b>30.06.16</b>										
Actifs <sup>(1)</sup>	953,7	471,3	20,9	39,0	21,9	72,3	103,2	50,0	256,7	1 989,0
Passifs <sup>(1)</sup>	971,9	211,1	0,2	7,0	2,0	34,4	34,3	6,4	119,3	1 386,6
<b>Différentiel</b>	<b>- 18,2</b>	<b>260,2</b>	<b>20,7</b>	<b>32,0</b>	<b>19,9</b>	<b>37,9</b>	<b>68,9</b>	<b>63,6</b>	<b>137,4</b>	<b>602,4</b>

<sup>(1)</sup> Il s'agit de tous les postes du bilan qui sont exposés en devises étrangères sauf goodwill, stocks, impôts différés, réserves, provisions et charges et produits différés.

#### 2.1.3 Information sur le nominal des instruments de couverture de change

En millions d'euros	Nominal	Échéances		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
<b>30.06.17</b>				
Contrats de change à terme	15,7	15,7	-	-
Options de change	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>15,7</b>	<b>15,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>30.06.16</b>				
Contrats de change à terme	11,1	11,1	-	-
Options de change	3,6	3,6	-	-
<b>Total</b>	<b>14,7</b>	<b>14,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

#### 2.1.4 Information sur la valeur des instruments de couverture de change

En millions d'euros		Total
<b>30.06.17</b>		
Contrats sur transactions commerciales		
> Cash flow hedge <sup>(1)</sup>		-
Contrats sur opérations financières		
> Fair value hedge		NS
<b>30.06.16</b>		
Contrats sur transactions commerciales		
> Cash flow hedge <sup>(2)</sup>		-
Contrats sur opérations financières		
> Fair value hedge		NS

<sup>(1)</sup> La valeur intrinsèque des contrats à fin juin 2017 est non significative (NS).

<sup>(2)</sup> La valeur intrinsèque des contrats à fin juin 2016 est non significative (NS).

#### 2.1.5 Informations sur l'exposition aux instruments de couverture de change

L'exposition nette de Vilmorin & Cie sur les montants notionnels concerne principalement les devises suivantes (hors devises fonctionnelles des entités) :

En millions de devises	Dollar américain	Livre sterling	Dollar australien	Dollar néo-zélandais	Dollar canadien	Yen	Rand d'Afrique du Sud
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>11,6</b>	<b>7,8</b>	<b>4,6</b>	<b>0,1</b>	<b>- 0,1</b>	<b>- 6,6</b>	<b>20,2</b>
Achats à terme	-	-	-	0,1	-	80,0	-
Ventes à terme	- 1,5	- 1,8	- 1,4	-	-	-	- 15,0
<b>Position nette après gestion</b>	<b>10,1</b>	<b>6,0</b>	<b>3,2</b>	<b>0,2</b>	<b>- 0,1</b>	<b>73,4</b>	<b>5,2</b>

En millions de devises	Livre turque	Forint hongrois	Zloty polonais	Rouble russe	Renminbi Yuan chinois	Couronne tchèque
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>12,9</b>	<b>1 761,4</b>	<b>29,5</b>	<b>634,0</b>	<b>- 6,6</b>	<b>55,5</b>
Achats à terme	1,5	-	-	-	5,5	-
Ventes à terme	-	- 736,3	- 16,0	- 103,0	-	- 25,0
<b>Position nette après gestion</b>	<b>14,4</b>	<b>1 025,1</b>	<b>13,5</b>	<b>531,0</b>	<b>- 1,1</b>	<b>30,5</b>

Au 30 juin 2017, les cours de change s'établissent pour 1 euro à : 1,1412 dollar américain, 0,87933 livre sterling, 1,4851 dollar australien, 1,5554 dollar néo-zélandais, 1,4785 dollar canadien, 127,75 yens, 14,92 rands d'Afrique du Sud, 4,0134 livres turques, 308,97 forints hongrois, 4,2259 zlotys polonais, 67,5449 roubles russes, 7,7385 renminbi yuans chinois et 26,197 couronnes tchèques.

Au 30 juin 2017, l'analyse de la sensibilité sur la position nette après gestion est la suivante :

En millions d'euros	Dollar américain	Livre sterling	Dollar australien	Dollar néo-zélandais	Dollar canadien	Yen	Rand d'Afrique du Sud
Hypothèse de variation de devise (en %)	- 10 %	- 10 %	- 10 %	- 10 %	- 10 %	- 10 %	- 10 %
<b>Impact résultat</b>	<b>1,0</b>	<b>0,8</b>	<b>0,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,1</b>	<b>-</b>
Hypothèse de variation de devise (en %)	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
<b>Impact résultat</b>	<b>- 0,8</b>	<b>- 0,6</b>	<b>- 0,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 0,1</b>	<b>-</b>

En millions d'euros	Livre turque	Forint hongrois	Zloty polonais	Rouble russe	Renminbi Yuan chinois	Couronne tchèque
Hypothèse de variation de devise (en %)	- 10 %	- 10 %	- 10 %	- 10 %	- 10 %	- 10 %
<b>Impact résultat</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>0,9</b>	-	<b>0,1</b>
Hypothèse de variation de devise (en %)	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
<b>Impact résultat</b>	<b>- 0,3</b>	<b>- 0,3</b>	<b>- 0,3</b>	<b>- 0,7</b>	-	<b>- 0,1</b>

Une baisse de - 10 % du cours de l'euro contre devises aurait un impact positif de 4,2 millions d'euros sur le résultat financier. Une hausse de + 10 % du cours de l'euro contre devises aurait un impact négatif de - 3,4 millions d'euros sur le résultat financier.

## 2.2 - Informations relatives au risque de taux

### 2.2.1 Objectifs

La gestion du risque de taux est essentiellement assurée au niveau de Vilmorin & Cie qui centralise (hors cas particuliers ou contraintes réglementaires) les besoins ou excédents de trésorerie courants et stables des filiales et met en place de façon centralisée les financements externes appropriés.

### 2.2.2 Actifs et passifs soumis au risque de taux d'intérêt

En millions d'euros	Nominal	Échéances		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
<b>30.06.17</b>				
Actifs	17,9	17,9	-	-
Passifs	970,2	221,0	625,8	123,4
<b>Différentiel</b>	<b>- 952,3</b>	<b>- 203,1</b>	<b>- 625,8</b>	<b>- 123,4</b>
<b>30.06.16</b>				
Actifs	20,4	12,0	8,4	-
Passifs	948,8	170,3	746,3	32,2
<b>Différentiel</b>	<b>- 928,4</b>	<b>- 158,3</b>	<b>- 737,9</b>	<b>- 32,2</b>

### 2.2.3 Informations sur le nominal des instruments de couverture de taux d'intérêt

Vilmorin & Cie utilise pour la gestion du risque de taux d'intérêt de ses dettes financières des instruments dérivés dont les encours représentés par leur notionnel sont les suivants :

En millions d'euros	Nominal	Échéances					Valeur de marché
		2018	2019	2020	2021	> 2021	
<b>Opérations qualifiées de couverture de flux de trésorerie</b>	<b>6,0</b>	<b>6,0</b>	-	-	-	-	
Swap de taux							- 0,1
<b>Opérations à la juste valeur par résultat<sup>(1)</sup></b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
Swap de taux							-
<b>Total</b>	<b>6,0</b>	<b>6,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 0,1</b>

<sup>(1)</sup> Opérations non éligibles à la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39.

Les flux contractuels associés aux swaps de taux sont payés de façon simultanée aux flux contractuels des emprunts à taux variables. Le montant différé en capitaux propres relatif aux instruments de couverture est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

La part inefficace des instruments de couverture est non significative au 30 juin 2017.

#### 2.2.4 Informations sur l'exposition au risque de taux d'intérêt

Sur la base de l'endettement financier net au 30 juin 2017, une variation de + ou - 1 % des taux d'intérêt après instruments de couverture représenterait une charge ou un produit financier supplémentaire d'un montant limité de 0,8 million d'euros.

### 2.3 - Informations relatives au risque sur actions et actions propres

Les actions cotées détenues par Vilmorin & Cie sont soumises à un risque de volatilité inhérent aux marchés financiers.

Hors les titres consolidés, elles sont réparties en trois catégories :

- ❖ titres mis en équivalence : ils concernent essentiellement la société Seed Co (Zimbabwe), la société Australian Grain Technology (AGT) (Australie), la société Bio Seeds (Pays-Bas), la société Hengji Limagrain (Chine) et la société Canterra Seeds (Canada) (cf. Note 18),
- ❖ actions présentes au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » (cf. Note 17),
- ❖ autres actifs financiers non courants.

Le risque sur actions du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » est représenté principalement par une ligne d'actions cotées.

Il existe un contrat de liquidité sur les actions propres pour le compte de Vilmorin & Cie. Au 30 juin 2017, Vilmorin & Cie détenait 8 153 titres pour une valeur comptable égale à 0,6 million d'euros.

### 2.4 - Informations relatives au risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité est assurée par la Direction Financière de Vilmorin & Cie qui met à disposition de ses filiales les moyens de financement court ou long terme appropriés.

L'optimisation de la liquidité repose sur une gestion centralisée des excédents et besoins de trésorerie des filiales de Vilmorin & Cie.

Cette gestion opérée par la Direction Financière de Vilmorin & Cie est effectuée principalement par le biais de conventions de cash-pooling et de prêts emprunts intra-groupe sous réserve que les réglementations locales le permettent.

Les financements externes sont également mis en place de façon centralisée par la Direction Financière, permettant ainsi d'optimiser le coût des financements et l'accès au marché bancaire.

En 2017, les principales ressources en place sur Vilmorin & Cie sont constituées :

- ❖ d'un emprunt obligataire de 450 millions d'euros à maturité mai 2021,
- ❖ de deux crédits moyen terme *Schuldschein* d'un montant de respectivement :
  - 79 millions d'euros, mis en place sur Vilmorin & Cie en mars 2013, dont 14 millions d'euros sont remboursables à échéance mars 2018, 45 millions d'euros à échéance mars 2020 et 20 millions d'euros à échéance mars 2023,
  - et 100 millions d'euros mis en place le 31 mars 2017, dont 15 millions d'euros à échéance juillet 2022, 50 millions d'euros à échéance mars 2024 et 35 millions d'euros à échéance mars 2027,
- ❖ d'un crédit syndiqué d'un montant de 300 millions d'euros au niveau de Vilmorin & Cie, à échéance mai 2021, et qui n'est pas utilisé au 30 juin 2017.

Vilmorin USA Corp dispose d'un crédit syndiqué qui a été renouvelé en mai 2017 pour un montant de 120 millions de dollars américains, à échéance mai 2022.

Au 30 juin 2017, les covenants financiers encadrant les crédits bancaires sont respectés.

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

En millions d'euros	Échéances			Total
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
<b>30.06.17</b>				
Dettes financières non courantes				
> Composantes dettes des ORA		1,0	-	1,0
> Emprunts bancaires		129,2	3,2	132,4
> Engagements de rachat des minoritaires		-	-	-
> Dettes sur locations financières		0,5	-	0,5
> Dérivés		0,1	-	0,1
> Autres dettes financières		495,0	120,2	615,2
Total des dettes financières non courantes		625,8	123,4	749,2
Dettes financières courantes	221,0			
<b>Total</b>	<b>221,0</b>	<b>625,8</b>	<b>123,4</b>	<b>749,2</b>
<b>Intérêts futurs sur emprunts et autres passifs</b>	<b>14,9</b>	<b>43,5</b>	<b>5,8</b>	<b>64,2</b>
<b>30.06.16</b>				
Dettes financières non courantes				
> Composantes dettes des ORA		1,5	-	1,5
> Composantes dettes des OCEANE		-	-	-
> Emprunts bancaires		179,0	11,9	190,9
> Engagements de rachat des minoritaires		3,9	-	3,9
> Dettes sur locations financières		0,3	-	0,3
> Dérivés		1,6	-	1,6
> Autres dettes financières		560,0	20,3	580,3
Total des dettes financières non courantes		746,3	32,2	778,5
Dettes financières courantes	170,3			170,3
<b>Total</b>	<b>170,3</b>	<b>746,3</b>	<b>32,2</b>	<b>948,8</b>
<b>Intérêts futurs sur emprunts et autres passifs</b>	<b>15,0</b>	<b>53,1</b>	<b>1,3</b>	<b>69,4</b>

## 2.5 - Informations relatives au risque de crédit

Pour prévenir tout problème de recouvrement auprès de ses clients, Vilmorin & Cie a mis en place des limites de crédit individuelles qui sont régulièrement mises à jour en fonction à la fois de la situation financière de chaque client et de l'historique des paiements.

Enfin, Vilmorin & Cie, via certaines filiales, a souscrit une police d'assurance pour couvrir le risque crédit client. Au 30 juin 2017, Vilmorin & Cie n'a pas identifié de risque significatif.

À la date de clôture, la ventilation par antériorité des créances clients est la suivante :

En millions d'euros	30.06.17	30.06.16
Créances non échues	277,2	296,0
Créances échues :		
> retard compris entre 0 et 3 mois	58,8	37,4
> retard compris entre 3 et 6 mois	10,5	15,0
> retard compris entre 6 et 12 mois	8,4	4,4
> retard supérieur à 1 an	15,0	14,9
<b>Clients bruts et comptes rattachés</b>	<b>369,9</b>	<b>367,7</b>

## Note 31 : Engagements hors bilan

Pour ses opérations courantes, Vilmorin & Cie est engagée à la clôture de l'exercice pour les montants suivants :

### 1 - Engagements de garantie reçus

En millions d'euros	30.06.17	30.06.16
Avals, cautions, garanties	4,8	5,6
Autres engagements	1,8	8,0
<b>Total</b>	<b>6,6</b>	<b>13,6</b>

La société Groupe Limagrain Holding a accordé une garantie fiscale à Vilmorin & Cie sur les sociétés Limagrain Genetic Inc et Limagrain Europe, lors de la cession et/ou apport de ces sociétés dans le cadre de l'apport de son activité Grandes Cultures.

Aucun arriéré n'est dû à ce jour.

### 2 - Engagements de garantie donnés

En millions d'euros	30.06.17	30.06.16
Avals, cautions, garanties	5,7	2,8
Clause de retour à meilleure fortune	-	-
Autres engagements	-	-
<b>Total</b>	<b>5,7</b>	<b>2,8</b>

### 3 - Engagements réciproques

En millions d'euros	Nominal	Échéances		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
<b>30.06.17</b>				
Crédits-bails	4,7	1,9	2,6	0,2
Contrats de location simple	52,7	14,9	29,1	8,7
Couverture de change (cf. Note 30)	15,7	15,7	-	-
Couverture de taux (cf. Note 30)	6,0	6,0	-	-
Intérêts à payer sur dettes à long et moyen termes	64,2	14,9	43,5	5,8
Contrats de recherche à long et moyen termes	0,5	0,2	0,2	0,1
Autres engagements	22,1	10,3	11,8	-
<b>Total</b>	<b>165,9</b>	<b>63,9</b>	<b>87,2</b>	<b>14,8</b>
<b>30.06.16</b>				
Crédits-bails	4,2	2,0	2,0	0,2
Contrats de location simple	56,7	13,7	30,9	12,1
Couverture de change (cf. Note 30)	14,7	14,7	-	-
Couverture de taux (cf. Note 30)	12,0	6,0	6,0	-
Intérêts à payer sur dettes à long et moyen termes	69,4	15,0	53,1	1,3
Contrats de recherche à long et moyen termes	0,4	0,2	0,1	0,1
Autres engagements	22,0	9,7	12,3	-
<b>Total</b>	<b>179,4</b>	<b>61,3</b>	<b>104,4</b>	<b>13,7</b>

Les couvertures de taux concernent les opérations suivantes :

### 3.1 - Au 30 juin 2017

Emprunts bancaires à moyen terme (et autres montants)	6,0 M€	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois
ORA	-	Taux fixe sur taux variable à 6 mois
Emprunt à court terme	-	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois

### 3.2 - Au 30 juin 2016

Emprunts bancaires à moyen terme (et autres montants)	12,0 M€	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois
ORA	-	Taux fixe sur taux variable à 6 mois
Emprunt à court terme	-	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois

## 4 - Dettes assorties de sûretés réelles

En millions d'euros	Dettes garanties	Montant des sûretés consenties	Valeur comptable des biens donnés en garantie
30.06.16 <sup>(1)</sup>	16,6	110,3	98,0
<b>30.06.17<sup>(2)</sup></b>	<b>9,5</b>	<b>19,9</b>	<b>12,1</b>

<sup>(1)</sup> Concerne Vilmorin & Cie à hauteur de 3,4 millions d'euros au titre d'une dette bancaire garantie par le nantissement des titres d'une filiale pour 83,5 millions d'euros et divers nantissements d'équipements industriels et hypothèques pour garantir des prêts moyen terme sur les activités brésiliennes et thaïlandaises.

<sup>(2)</sup> Concerne divers nantissements d'équipements industriels et hypothèques pour garantir des prêts moyen terme sur les activités brésiliennes.

## 5 - Autres engagements

Afin d'assurer la bonne maîtrise de ses approvisionnements et de ses niveaux de stocks pour les exercices futurs, Vilmorin & Cie met en place des contrats d'achats ou de production de semences auprès de réseaux de producteurs.

Dans le cadre des opérations de cession des sociétés Flora Frey et Carl Sperling puis Suttons intervenues respectivement aux 30 juin 2008 et 30 juin 2015, des provisions ont été constituées résultant des engagements pris lors de ces cessions. Le solde de ces provisions au 30 juin 2017 s'élève à 3,7 millions d'euros.



## Note 32 : Transactions avec les parties liées

### 1 - Entreprises associées

Il s'agit des entreprises sur lesquelles Vilmorin & Cie exerce une influence notable et qui sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les transactions avec les entreprises associées se font sur une base de prix de marché.

Les dettes et les créances vis-à-vis des sociétés mises en équivalence sont des montants peu significatifs. Les principaux agrégats des sociétés mises en équivalence sont présentés à la Note 18.

### 2 - Parties liées ayant une influence notable sur Vilmorin & Cie

Vilmorin & Cie est détenue majoritairement par le Groupe Limagrain. Les relations économiques développées avec des sociétés de ce Groupe au titre de l'exercice sont résumées dans le tableau ci-après :

#### 2.1 - Créances et dettes au 30 juin 2017

En millions d'euros	Actif	Passif
Créances et dettes d'exploitation	2,6	33,4
Créances et dettes financières	-	-
<b>Total</b>	<b>2,6</b>	<b>33,4</b>

#### 2.2 - Charges et produits de l'exercice 2016-2017

En millions d'euros	Charges	Produits
Achats et ventes de marchandises	- 69,8	4,5
Services intra-groupes	- 10,5	5,4
Autres charges et produits d'exploitation	- 25,0	8,7
Charges et produits financiers	- 0,4	0,1
<b>Total</b>	<b>- 105,7</b>	<b>18,7</b>

### 3 - Rémunérations des dirigeants

En millions d'euros	30.06.17	30.06.16
Montant global des rémunérations et avantages versés au Comité Exécutif :		
> Avantages à court terme	1,7	1,7
> Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
> Autres avantages à long terme	-	-
> Indemnités de fin de contrat de travail	1,2	1,1
> Paiements en actions	-	-
> Jetons de présence versés au Comité Exécutif	-	-

Le Comité Exécutif a compté six personnes sur l'exercice 2016-2017, comme en 2015-2016.

En moyenne les indemnités contractuelles attribuées en cas de rupture de mandat d'un dirigeant correspondent à deux années de rémunération totale.

Avantages postérieurs à l'emploi en faveur des membres du Comité Exécutif

Le montant total des prestations à financer dans le cadre des départs en retraite du Comité Exécutif s'élève à 1,2 million d'euros au 30 juin 2017, y compris charges patronales.

Cet engagement fait l'objet d'un calcul actuariel permettant de déterminer un montant de provision pour indemnités de fin de carrière (IFC).

La provision pour IFC du Comité Exécutif fait partie de la provision pour IFC détaillée en Note 24.

### 4 - Informations complémentaires

#### 4.1 - Services intra-groupes Groupe Limagrain

Des services intra-groupes sont facturés par Groupe Limagrain Holding aux filiales de Vilmorin & Cie ainsi qu'aux filiales du Groupe Limagrain sur la base d'une répartition des frais prévisionnels. Le montant facturé s'élève à 12,5 millions d'euros.

Pour effectuer la facturation des services intra-groupes, il est tenu compte de la nature des services répartis selon quatre clés :

- une clé « activité » (revenu des activités ordinaires et marge sur coûts des ventes),
- une clé « informatique » (nombre de licences),
- une clé « recherche » (frais de recherche et développement),
- une clé « ressources humaines » (masse salariale).

#### 4.2 - Services intra-groupes Vilmorin & Cie

De la même manière, Vilmorin & Cie facture des services intra-groupes à l'ensemble de ses filiales ainsi qu'aux filiales du Groupe Limagrain selon la même méthode que celle employée par Groupe Limagrain mentionnée ci-dessus. Le montant facturé s'élève à 49,7 millions d'euros.

#### 4.3 - Répartition des coûts de programme recherche semences

Par ailleurs, Vilmorin & Cie facture également des prestations de nature scientifique aux sociétés semencières du groupe Vilmorin & Cie (branches Semences de Grandes Cultures et Semences Potagères) destinées au marché professionnel. Ce montant facturé à l'ensemble des filiales s'élève à 17,7 millions d'euros. Les critères appliqués de façon homogène dans Vilmorin & Cie pour effectuer cette répartition tiennent compte pour les prestations de nature scientifique des frais de recherche et de développement.

#### 4.4 - Conventions de trésorerie et mutualisation du risque de change

Les sociétés ont signé avec Vilmorin & Cie des conventions permettant une optimisation de la gestion de leur trésorerie à des conditions assurant aux prêteurs une marge financière de 0,20% par rapport à la base moyenne mensuelle EONIA.

D'autre part, Vilmorin & Cie assure la couverture du risque de change de façon centralisée pour ses filiales. Les principales devises couvertes sont le dollar américain, la livre sterling, le yen et le dollar australien (cf. Note 30 paragraphe 2.1).

#### 4.5 - Autres opérations

Les autres opérations d'exploitation correspondent à des transactions commerciales courantes réalisées sur la base de prix de marché.

#### Note 33 : Passifs éventuels

Dans le cadre de leurs activités, les sociétés opérationnelles de Vilmorin & Cie sont exposées à la survenance de litiges sur les produits vendus, en général couverts par les assurances.

#### Note 34 : Événements postérieurs à la clôture

Aucune opération n'est intervenue postérieurement à la clôture.

### 5.1.6. Périmètre de consolidation

Des sociétés commerciales (consolidées) très peu significatives ne sont pas incluses dans la liste ci-dessous pour des raisons de confidentialité.

Raison sociale	Pays	Siège social	N° SIREN	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
<b>SEMENCES POTAGÈRES</b>						
Bio Seeds BV	Pays-Bas	Agro Business Park 90 – 3808 PW Wageningen		24,95	24,95	ME
Limagrain (Beijing) Agricultural Technical Service Co Ltd	Chine	Room 2511, Beifangmingzhu Building, No 188 Litang Road, Dongxiaokouzhen, Changping District - Beijing		100,00	100,00	IG
<b>1 - HM.CLAUSE</b>						
Alliance Semillas	Argentine	Pavon 1478 - Capital Federal - CP 1151 Buenos Aires		100,00	100,00	IG
Henderson Seed Group Pty. Ltd. Trading AS Clause Pacific	Australie	165, Templestowe Road Lower Templestowe - Victoria 3107 - 3105 Bulleen Victoria		100,00	99,98	IG
HM.CLAUSE SA	France	Rue Louis Saillant – ZI La Motte 26800 Portes-les-Valence	435 480 546	99,98	99,98	IG
HM.CLAUSE (Thailand) Co, Ltd	Thaïlande	182/1 Soi Kengcun (Nanglinchee 6), Nanglinchee Road, Tungmahamek 10120 Sathorn, Bangkok		100,00	99,98	IG
HM.CLAUSE Brasil Comercio de Sementes Ltda	Brésil	Rue Guapuruvu, 177 - Térreo Condomínio Alphaville Empresarial CEP 13098-322 Campinas - São Paulo		100,00	99,98	IG
HM.CLAUSE Chile S.A.	Chili	Boulevard Aeropuerto Sur 9632, Oficina 1 Parque Industrial Enea/Pudahuel - Santiago		100,00	100,00	IG
HM.CLAUSE Guatemala. Sociedad Anónima	Guatemala	Condominio Empresarial Cortijo III Bodega 913, 20 Calle 25-55 Zona 12, Guatemala City		100,00	99,98	IG
HM.CLAUSE India Private Limited	Inde	6-98/4 Sy No. 563/Part, Gowdavelli Village Medchal Mandal, Ranga Reddy District 501401 Telangana State - Hyderabad		100,00	99,98	IG
HM.CLAUSE Italia S.P.A.	Italie	Via Emilia 11 – 10078 Venaria Real		100,00	99,98	IG
Clause Maghreb EURL	Algérie	Coopérative Amel 2, Lotissement n°15 Kheraïcia - Alger		100,00	99,98	IG
HM.CLAUSE Polska Sp.zo.o.	Pologne	ul. Skibicka 29, 02-269 Warsaw		100,00	99,98	IG
HM.CLAUSE Iberica. SA	Espagne	Paraje La Reserva s/n Apdo Correos n°17 La Mojenera Almeria 04745		100,00	99,98	IG
HM.CLAUSE Inc.	États-Unis	260 Cousteau Place – Suite 210 95618 Davis (Californie)		100,00	100,00	IG
HM.CLAUSE Kenya Limited	Kenya	C/o unit A - Nairobi business park, Ngong Road PO box 10643 - 00100 Nairobi		100,00	99,98	IG
HM.CLAUSE Peru S.A.C.	Pérou	Fundo la Viña S/N Caserio La Poruma Ica		100,00	100,00	IG
HM.CLAUSE Tohumculuk Tarim Sanayi ve Ticaret Anonim Sirketi	Turquie	Tarim Mah. Apendos Bulvari No : 106/B Kurt İşhanı, Muratpaşa - 07200 Antalya		100,00	99,98	IG
Tropical Development and Investment Company Limited	Vietnam	Agriculture High-Tech Park of Ho Chi Minh City, Pham Van Coi Ward, Cu Chi District, Ho Chi Minh City		100,00	99,98	IG
Plant Development Australia PTY. LTD.	Australie	165, Templestowe Road - Templestowe Lower - VIC 3107		100,00	99,98	IG
PT Clause Indonesia LLC	Indonésie	Ruko Bumi Prayudan Permai Blok B - 6, Mertoyudan, Magelang - 56172 Jawa Tengah		100,00	99,98	IG
Semillas Harris Moran Mexicana	Mexique	Ave. Manuel Gomez Morin 3881 3er piso Col. Centro Sur - 76090 Queretaro		100,00	100,00	IG

Raison sociale	Pays	Siège social	N° SIREN	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
<b>2 - HAZERA</b>						
Hazera Agriculture Technology & Services (Beijing) Co Ltd	Chine	Room 601-602, Tower D, Java Millenium Place No, 18 Jianguomenwai Dajie, Chaoyang District 100022 – Beijing		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds do Brasil Ltda	Brésil	Rua Américo Brasiliense, 458 CEP : 13025-230 Campinas - São Paulo		100,00	100,00	IG
Hazera España 90 SA	Espagne	Paseo de la Castellana 259 B - 28046 Madrid		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds Ltd	Israël	Brurim Farm MP - 79837 Shikmim		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds Hellas Commercial SA	Grèce	64 Lisikratous str. & Kekropos, Municipality of Kallithea 17674 Athens		100,00	100,00	IG
Hazera Holding International BV	Israël	Koningslaan, 34 1075AD Amsterdam - Pays-Bas		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds Mexico SA	Mexique	Montecito 38, Piso 23, Oficina 15 Napoles Distrito Federal 03810 Mexico		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds USA Inc	États-Unis	32 Loockerman Sq, Suite L 100 - Dover, Delaware		100,00	100,00	IG
Hazera Tohumculuk Ve Ticaret AS	Turquie	Hüsrev Gerece Cd. Ömer Rüştü Paşa Sk, No.12 Şişli - Istanbul		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds BV	Pays-Bas	Schanseind 27 BP28 - 4921 Pm Made		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds Germany GmbH	Allemagne	2 Am Griewenkamp - D31234 Edemissen		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds Uk Ltd	Royaume-Uni	Joseph Nickerson Research Centre - Market Rasen LN7 6DT Rothwell		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds SA Ltd	Afrique du Sud	Unit 7 - Honeydew Business Park - 1503 Citrus Street - 0181 Honeydew 2170		100,00	100,00	IG
Hazera Poland SP.Z.o.o.	Pologne	Ul. Marywilska - 34   03-228 - Warszawa		100,00	100,00	IG
Hazera Ukraine LLC	Ukraine	Office # 101 - Strategichne shose 16 Str 03680 - Kiev		100,00	100,00	IG
<b>3 - VILMORIN-MIKADO</b>						
Anadolu Tohum Uretim Ve Pazarlama Anonim Sirketi	Turquie	Güzelyali. Bati Sahili, Ciftlik Sok. No.9 Pendik Istanbul 34903		100,00	99,97	IG
Carthage Génétique	Tunisie	Zone Industrielle El Afrane 1009 - El Ouardia – Tunis		50,00	49,99	ME
Dalian Mikado International Seed Co Ltd	Chine	Room 2702 – Liangjiu International Building 150-0036 Tokyo		80,00	77,09	IG
Korea Mikado Kyowa Seed Co Ltd	Corée du Sud	West 1401, Hansin Inter Valley 24 Bldg, 322 Teheran-co, Gangnam-gu – Séoul		100,00	96,36	IG
Mikado Kyowa K.K.	Japon	1-4-11 Ohnodai - Midori-ku 267-0056 Chiba City, Chiba Pref.		100,00	96,36	IG
Semillas Shamrock Internacional	Mexique	Calle Liderazgo n°105 Fraccionamiento El Puente 38110 Guanajuato Celaya		100,00	100,00	IG
Shamrock Seed Company	États-Unis	3 Harris Place – 93901- 4593 Salinas – California		100,00	100,00	IG
Vilmorin Atlas SARL	Maroc	158 boulevard Abdellah Ben Yacine - 20300 Casablanca		70,00	69,98	IG
Vilmorin do Brasil Comercio de Sementes Ltda	Brésil	Av. José Bonifacio, 354 Jardim Flamboyant 13.091 - 140 CAMPINAS,SP		100,00	99,97	IG
Vilmorin Iberica SA	Espagne	Calle Joaquim Orozco 17 - 03006 Alicante		99,91	99,88	IG
Vilmorin Italia SRL	Italie	Centergross CP 97 - Blocco 22 Via dei Notai 123 - 40050 Funo		100,00	99,97	IG
Vilmorin OOO	Fédération de Russie	Gruzinskiy val ulitsa 11, building 3, office 21 - 123056, Moscow		100,00	99,97	IG
Vilmorin SA	France	Route du Manoir - 49250 La Ménitrie	562 050 864	99,97	99,97	IG

Raison sociale	Pays	Siège social	N° SIREN	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
----------------	------	--------------	----------	-----------------	-----------	-----------------------

#### SEMENCES DE GRANDES CULTURES

Biogemma SAS	France	1 rue Édouard Colonne - 75001 Paris	412 514 366	55,01	55,01	IG
Biogemma USA Corp	États-Unis	2331 230th Street 50014 - AMES IA		100,00	55,01	IG
Genoplante-Valor SAS	France	28 rue du Docteur Finlay - 75015 Paris	439 202 821	25,00	22,00	ME

#### 4 - LIMAGRAIN EUROPE

GIE Semences de Brie	France	RD 402 - 77390 Chaumes-en-Brie	388 147 845	50,00	47,60	ME
Limagrain A/S	Danemark	Erhvervsbyvej 13 - 8700 Horsens		100,00	95,21	IG
Limagrain Central Europe Cereals Sro	République Tchèque	Praha 9 – Podedvorska 755/5 19800 - Kyje		100,00	95,21	IG
Limagrain Central Europe SE	France	Biopôle Clermont-Limagne Rue Henri Mondor - 63360 Saint-Beauzire	438 205 320	100,00	95,21	IG
Limagrain Belgium NV	Belgique	5 rue du Quai 8581 - Avelgem-Kerkhove		100,00	95,21	IG
Limagrain d.o.o Beograd	Serbie	Radnicka 30A - Novia Sad 21000		100,00	95,21	IG
Limagrain Europe SA	France	Biopôle Clermont-Limagne Rue Henri Mondor - 63360 Saint-Beauzire	542 009 824	95,21	95,21	IG
Limagrain GmbH	Allemagne	Am Griewenkamp 2 - Edemissen – D 31234		100,00	95,21	IG
Limagrain Hungary Kft	Hongrie	Gyar street 2 - H-2040 Budaors		100,00	95,21	IG
Limagrain Iberica SA	Espagne	Ctra Pamplona - Huesca Km 12 - Elorz Navarra 31470		100,00	95,21	IG
Limagrain Italia SPA	Italie	Via Caduti sul Lavoro n° 5 - 43011 Busseto (Pr)		100,00	95,21	IG
Limagrain Moldova srl	Moldavie	Bd. Stefan Cel Mare 162 – MD - Chisinau 2004		100,00	95,21	IG
Limagrain Nederland BV	Pays-Bas	Van der Haveweg 2 - 4411 RB Rilland		100,00	95,21	IG
Limagrain RU	Russie	Yankovskogo str 169 - Novokuznechnaya str 40 350015 Krasnodar		100,00	95,21	IG
Limagrain Sunflowers INC.	États-Unis	71 West Kentucky Avenue Woodland, CA 95695		100,00	100,00	IG
Limagrain Tohum Islah ve Üretim Sanayi Ticaret AS	Turquie	Hüdavendigâr Mah. Karaosmanlar Limagrain Sitesi N°2-13 – 16700 Karacabey/Bursa		67,00	63,79	IG
Limagrain UK Limited	Royaume-Uni	Market Rasen - LN7 6DT Rothwell - Lincolnshire		100,00	95,21	IG
Limagrain Ukraine LLC	Ukraine	Pavlivska 10 Street Off. 7 - 01054 Kiev		100,00	95,21	IG
Seedline NV	Belgique	5 rue du Quai - 8581 Avelgem-Kerkhove		100,00	95,21	IG
Soltis SAS	France	Domaine de Sandreau - 31700 Mondonville-Blagnac	420 327 231	50,00	47,60	ME
Unisigma GIE	France	2 rue Petit Sorri - 60480 Froissy	317 760 668	46,00	43,80	ME

#### 5 - AGRELIANT

AgReliant Genetics LLC	États-Unis	1122 East 169th Street - Westfield, IN 46074		50,00	50,00	ME
AgReliant Genetics Inc	Canada	6836 Pain Court Line RR1 - Ontario NOP 1I20		50,00	50,00	ME

#### 6 - LIMAGRAIN CEREAL SEEDS

Australian Grain Technologies Pty Ltd	Australie	Level 1, Wine Innovation Central Building CRN Paratoo RD & Grove 5064 Urrbrae - South Australia		32,77	32,77	ME
Canterra Seeds Holding, Ltd.	Canada	1500, 410 22 <sup>nd</sup> Street East - S7K5T6 Saskatoon, SK		30,00	30,00	ME
Limagrain Cereals Research Canada	Canada	211-1475 Chevrier Blvd - R3T 1Y7 Winnipeg - Manitoba		70,00	70,00	IG
Limagrain Cereal Seeds LLC	États-Unis	Corporation service Company 2711 Centerville Road, Suite 400 - Wilmington 19808 - Delaware		100,00	100,00	IG

Raison sociale	Pays	Siège social	N° SIREN	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
<b>7 - LIMAGRAIN SOUTH AMERICA</b>						
Limagrain Argentina SA	Argentine	Calle Esmeralda 130 4to piso - Buenos Aires		95,02	95,02	IG
Limagrain Brasil SA	Brésil	Rua Pasteur, N° 463, 7° Andar Conjunto 701, Sala C- Bairro Água Verde, Estado do Paraná CEP 80250-104 Curitiba		100,00	100,00	IG
Limagrain Chile Limitada	Chili	Rosas - 1190 Santiago de Chile		100,00	100,00	IG
Limagrain Peru SAC	Pérou	Altura CDRA. Av. San Martin, 208, 01 – Avenida - Saenz Pena Barranco - 1501 Lima		100,00	100,00	IG
<b>8 - LIMAGRAIN ASIA</b>						
Bisco Bio Sciences Private Ltd	Inde	Ashoka My Home chambers # 1-8-201 to 203 - Plot no 208, 209 SP Road – Secunderabad Hyderabad, 500 003		99,99	99,99	IG
Hengji Limagrain Seeds Co Ltd	Chine	N°9 Xianfu Street - Zhangye City – Gansu Province		45,05	45,05	ME
Shanxi Limagrain Special Crops R&D Company Limited	Chine	Room 501, Crop Research Institute, Shanxi Academy of Agriculture and Science - No.81, Longcheng street 030006 Taiyuan City		77,50	77,50	IG
Seed Asia Cambodia Limited	Cambodge	Camma Building No, 101A, Second floor, Room No, 02, Street 289, Sangkat Boeung Kak I, Khan Toul Kak - Phnom Penh		100,00	100,00	IG
Seed Asia International Limited	Hong-Kong	Suite 2303, 23 <sup>rd</sup> Floor, Great Eagle Centre, 23 Harbour Road, Wan Chai, Hong-Kong		100,00	100,00	IG
Seed Asia Co Limited	Thaïlande	161/1 SG Tower, 15th Floor, Soi Mahadlekluang 3, Rajdamri Rd., Lumpini, Pathumwan - 10330 Bangkok		100,00	100,00	IG
<b>9 - LIMAGRAIN AFRICA</b>						
Link Seed Proprietary Limited	Afrique du Sud	15 Dr Gordon Street Kwazulu-Natal, 3250 Greytown		100,00	100,00	IG
Seed Co Limited	Zimbabwe	1st Floor, S.A.Z. Building, Northend Park, Borrowdale - Harare		30,15	30,15	ME
<b>PRODUITS DE JARDIN ET HOLDINGS</b>						
DLF France SAS	France	ZA Les Pains - Les Alleuds - 49320 Brissac Quince	432 004 679	33,33	33,33	ME
<b>10 - VILMORIN JARDIN</b>						
C.H. Van Den Berg BV	Pays-Bas	Nijverheidsweg 1 - (1693) Am Wervershoof		100,00	100,00	IG
Vilmorin Bahce Urunleri Anonim Sirketi	Turquie	Güzelyali bati sahili, Ciftlik sok n°9, 34903 Pendik Istanbul		100,00	100,00	IG
Vilmorin Garden Sp. zo.o.	Pologne	ul, Ks,P, Wawrzyniaka 2 62-052 - Komorniki		100,00	100,00	IG
Vilmorin Jardin SA	France	ZI De Tharabie Parc des Chesnes, 65, rue de Luzais - 38291 St Quentin Fallavier	959 503 111	100,00	100,00	IG

Raison sociale	Pays	Siège social	N° SIREN	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
<b>HOLDINGS &amp; BIOTECHNOLOGIES</b>						
Genective SA	France	Biopôle Clermont-Limagne Rue Henri Mondor - 63360 Saint-Beauzire	513 533 612	50,00	50,00	ME
Limagrain (Beijing) Business Consulting Co Ltd	Chine	Room 1805, Beifangmingzhu Building, n°188 Litang Road, Dongxiaokouzhen Changping District Beijing 102218		100,00	100,00	IG
Vilmorin Nederland Holding BV	Pays-Bas	Van der Haveweg 2 - 4411 RB Rilland		100,00	100,00	IG
Mikado Seed Holding K.K.	Japon	1-4-11 Ohnodai, Midori-ku 267-0056 Chiba-shi		85,45	85,45	IG
Vilmorin & Cie SA	France	4 Quai de la Mégisserie - 75001 Paris	377 913 728	100,00	100,00	IG
Vilmorin Hong-Kong Ltd	Chine	Level 54, Hopewell Centre 183 Queen's Road East Hong Kong		100,00	100,00	IG
Vilmorin 2014 (Holdings) Ltd	Royaume-Uni	Joseph Nickerson Research Centre, Rothwell Market Rasen - LN7 6DT Lincolnshire		100,00	100,00	IG
Vilmorin USA Corp	États-Unis	2711 Centerville Road, Suite 400 County of Newcastle - Wilmington 19808 - Delaware		100,00	100,00	IG
Vilmorin Singapore PTE Ltd	Singapour	80 Raffles Place - #32-01 UOB Plaza 048624 Singapore		100,00	100,00	IG

**Mode de consolidation :** IG : intégration globale ME : mise en équivalence

## 5.1.7. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

### Exercice clos le 30 juin 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Vilmorin & Cie S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit et de Gestion des Risques.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

#### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

#### Évaluation du goodwill et des matériels génétiques

*Notes 1.3, 1.9, 1.11, 14 et 15 de l'annexe aux comptes consolidés*

##### Risque identifié

Au 30 juin 2017, les valeurs des goodwill et des matériels génétiques du Groupe s'élèvent respectivement à 378 millions d'euros et 269 millions d'euros au regard d'un total bilan de 2 947 millions d'euros.

La durée de vie économique des matériels génétiques, compte tenu de leur conservation sans discontinuité, entretien régulier et utilisation permanente dans le processus de création variétale, est considérée par la Direction comme indéfinie.

Ces actifs incorporels à durée de vie indéfinie ont été reconnus lors des opérations de croissance externe, et alloués aux groupes d'Unités génératrice de trésorerie (UGT) des activités dans lesquelles les entreprises acquises ont été intégrées. En particulier, les matériels génétiques, évalués à leur juste valeur dans le cadre de regroupements d'entreprises, sont constitués par l'ensemble des ressources végétales acquises.

Comme indiqué en notes 1.9.2 et 1.9.4 de l'annexe, lors de chaque exercice, ces goodwill et matériels génétiques sont testés afin de s'assurer que leur valeur comptable n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur.

Nous avons considéré que la valeur de ces actifs incorporels est un point clé de l'audit en raison de son importance significative dans les comptes du Groupe et du mode de détermination de leur valeur recouvrable, le plus souvent basée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, qui nécessite l'utilisation d'hypothèses, d'estimations ou d'appréciations de la part de la Direction, comme indiqué dans les notes 1.3 et 1.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre sont décrites en note 1.11 et le détail des hypothèses retenues présenté en notes 14 et 15.

##### Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur. En particulier, parmi les goodwill et matériels



génétiques reconnus par le groupe, l'Unité génératrice de trésorerie « Grandes Cultures » a fait l'objet de notre part d'une attention spécifique en raison des réalisations passées et des perspectives de croissance attendues.

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des principales estimations, notamment les prévisions de flux de trésorerie, les taux de croissance long terme et les taux d'actualisation retenus. Nous avons également analysé la cohérence des prévisions de trésorerie avec les performances passées, les perspectives de marché, et les données prévisionnelles présentées au Conseil d'Administration de la société et avons revu les analyses de sensibilité sur les tests de perte de valeur.

Enfin, nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

### Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

#### Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société Vilmorin & Cie par l'Assemblée Générale du 2 mars 1990 pour le cabinet KPMG S.A. et du 21 février 1995 pour le cabinet Visas 4 Commissariat.

Au 30 juin 2017, le cabinet KPMG S.A. était dans la 27<sup>e</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Visas 4 Commissariat dans sa 23<sup>e</sup> année, soit respectivement la 24<sup>e</sup> et la 23<sup>e</sup> année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

### Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit et de Gestion des Risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

#### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ❖ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ❖ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ❖ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ❖ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ❖ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### Rapport au Comité d'Audit et de Gestion des Risques

Nous remettons un rapport au Comité d'Audit et de Gestion des Risques qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit et de Gestion des Risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit et de Gestion des Risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de Commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit et de Gestion des Risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux Comptes  
Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 18 octobre 2017



**KPMG Audit**  
**Département de KPMG S.A.**  
Laurent GENIN, Associé



**VISAS 4**  
**Commissariat**  
Claude AUBERT, Associé

## 5.2. Comptes sociaux

### 5.2.1. Compte de résultat

En milliers d'euros	Notes annexes	16-17	15-16
<b>Chiffre d'affaires</b>	3	<b>78 277</b>	<b>80 819</b>
Achats consommés		-449	-474
<b>Marge brute</b>		<b>77 827</b>	<b>80 345</b>
Autres produits d'exploitation	4	12 561	8 725
<b>Ressources d'exploitation</b>		<b>90 388</b>	<b>89 069</b>
Autres achats et charges externes		-64 190	-65 480
Impôts, taxes assimilés		-1 706	-1 810
Charges de personnel		-27 535	-25 155
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	5	-9 860	-4 415
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-103 290</b>	<b>-96 859</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-12 902</b>	<b>-7 790</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		-4 754	-4 968
Résultat financier	6	39 569	27 403
Résultat exceptionnel	7	-16 182	-1 440
Impôts sur les bénéfices	8	20 522	19 494
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>26 253</b>	<b>32 700</b>

## 5.2.2. Bilan Actif

En milliers d'euros	Notes annexes	Montant brut au 30.06.17	Amortissements et provisions	Montant net au 30.06.17	Montant net au 30.06.16
Immobilisations incorporelles	9	89 412	- 26 320	63 091	66 716
Immobilisations corporelles	10	2 832	- 1 723	1 109	1 302
Immobilisations financières	11	1 074 266	- 57 357	1 016 909	972 123
<b>Actif immobilisé</b>		<b>1 166 509</b>	<b>- 85 401</b>	<b>1 081 109</b>	<b>1 040 141</b>
Stocks	12	210	-	210	214
Créances clients et comptes rattachés	13	4 805	-	4 805	8 967
Autres créances	13	429 174	-	429 174	474 422
Disponibilités	14	66 400	-	66 400	30 256
<b>Actif circulant</b>		<b>500 589</b>	<b>0</b>	<b>500 589</b>	<b>513 860</b>
Comptes de régularisation	15	1 932	-	1 932	4 126
<b>Total de l'actif</b>		<b>1 669 031</b>	<b>- 85 401</b>	<b>1 583 630</b>	<b>1 558 127</b>

## 5.2.3. Bilan Passif

En milliers d'euros	Notes annexes	Montant au 30.06.17	Montant au 30.06.16
Capital		317 717	317 717
Primes d'émission		332 613	332 613
Réserves		23 043	21 408
Report à nouveau		8 155	7
Résultat de l'exercice		26 253	32 700
Subventions d'investissement		-	-
Provisions réglementées		-	-
<b>Capitaux propres</b>	16	<b>707 781</b>	<b>704 444</b>
<b>Autres fonds propres</b>	16	<b>2 209</b>	<b>2 081</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	17	<b>6 629</b>	<b>6 266</b>
Emprunts et dettes financières diverses	18	784 200	765 401
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19	18 347	17 829
Autres dettes	19	62 959	60 324
<b>Passif exigible</b>		<b>865 507</b>	<b>843 554</b>
Comptes de régularisation	20	1 505	1 782
<b>Total du passif</b>		<b>1 583 630</b>	<b>1 558 127</b>

# Annexes aux comptes sociaux

<b>Note 1</b>	Faits marquants de l'exercice	<b>Note 14</b>	Valeurs mobilières de placement
<b>Note 2</b>	Règles et méthodes comptables	<b>Note 15</b>	Comptes de régularisation actif
<b>Note 3</b>	Chiffre d'affaires	<b>Note 16</b>	Capitaux propres
<b>Note 4</b>	Autres produits	<b>Note 17</b>	Provisions pour risques et charges
<b>Note 5</b>	Dotations et reprises d'amortissements et provisions d'exploitation	<b>Note 18</b>	Emprunts et dettes financières
<b>Note 6</b>	Résultat financier	<b>Note 19</b>	Échéancier des dettes
<b>Note 7</b>	Résultat exceptionnel	<b>Note 20</b>	Comptes de régularisation passif
<b>Note 8</b>	Impôts sur les bénéfices	<b>Note 21</b>	Société consolidante
<b>Note 9</b>	Immobilisations incorporelles	<b>Note 22</b>	Entreprises liées
<b>Note 10</b>	Immobilisations corporelles	<b>Note 23</b>	Informations diverses
<b>Note 11</b>	Immobilisations financières	<b>Note 24</b>	Effectif moyen
<b>Note 12</b>	Stocks	<b>Note 25</b>	Engagements hors bilan
<b>Note 13</b>	État des échéances des créances	<b>Note 26</b>	Événements postérieurs à la clôture

## Note 1 : Faits marquants de l'exercice

Dans le cadre de sa stratégie de développement, Vilmorin & Cie a poursuivi au cours de l'exercice 2016-2017, sa politique de croissance externe. Notamment ont été réalisées sur l'exercice une souscription au capital de Vilmorin USA pour 38 255 milliers d'euros, au capital de Limagrain Brasil pour 26 535 milliers d'euros, au capital de Vilmorin Jardin pour 3 000 milliers d'euros et de Link Seed Proprietary pour 2 321 milliers d'euros. Par ailleurs, Vilmorin & Cie a cédé ses participations au capital d'Arcadia Biosciences qui était comptabilisées au 30 juin 2016 pour une valeur nette de 4 302 milliers d'euros.

Vilmorin & Cie a conclu un nouveau placement privé de type «*Schuldschein*» d'un montant total de 100 millions d'euros.

## Note 2 : Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ❖ continuité de l'exploitation,
  - ❖ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - ❖ indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.  
Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

## Immobilisations incorporelles

Les immobilisations corporelles correspondant aux fonds commerciaux acquis et aux fonds génétiques acquis ou créés sont réputées avoir une durée d'utilisation non limitée et ne font pas l'objet d'un amortissement.

Les malis de fusion sont affectés en priorité aux actifs sous-jacents et amortis sur la même durée que ces derniers. Il ne subsiste en fonds commercial que la partie résiduelle non affectable.

À chaque clôture annuelle des comptes, un test de dépréciation des fonds commerciaux et fonds génétiques est réalisé qu'il existe ou non un indice de perte de valeur et le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée à concurrence de la perte de valeur calculée. Ces dépréciations ont un caractère définitif et ne peuvent pas être reprises en résultat.

Les immobilisations incorporelles sont constituées par des logiciels et des licences de recherche. Pour les logiciels, leur coût d'acquisition est égal à la somme des coûts de prestation externe. Les amortissements des immobilisations incorporelles sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Certains actifs incorporels à durée de vie indéfinie peuvent ne pas faire l'objet d'un plan d'amortissement.

Les principales durées correspondent à celles généralement retenues dans le secteur d'activité et sont en accord avec la législation fiscale à la clôture.

- ❖ Logiciels d'application numérique : 3 à 7 ans.

Dès lors qu'un facteur de perte de valeur relatif aux actifs incorporels est identifié, une dépréciation exceptionnelle est constatée à concurrence de la perte de valeur calculée.

## Frais de recherche et développement

L'option comptable, qui consisterait à inscrire les frais de développement en immobilisations incorporelles n'a pas été souscrite dans les comptes sociaux.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon la méthode par composants lorsqu'elle s'applique et évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges. Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Les principales durées correspondent à celles généralement retenues dans le secteur d'activité et sont en accord avec la législation fiscale à la clôture.

- ❖ Terrains : non amortissables
- ❖ Constructions et agencements des constructions : 10 à 20 ans
- ❖ Installations techniques : 5 à 10 ans
- ❖ Matériel et outillage industriels, installations générales, agencements et aménagements divers, matériel de bureau : 5 à 10 ans
- ❖ Matériel informatique, matériel de bureau : 3 à 4 ans

Dès lors qu'un indice de perte de valeur relatif aux actifs corporels est identifié, une dépréciation est comptabilisée à concurrence de la perte de valeur calculée.

Les pertes de valeur constatées sur les immobilisations corporelles sont reprises lorsque l'indice de perte de valeur n'est plus avéré.

## Immobilisations financières

La valeur brute est composée du prix d'acquisition augmenté des frais accessoires.

À chaque clôture de l'exercice, la société estime la valeur d'utilité de chacune de ses participations afin de déterminer si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable.

L'analyse menée repose sur une approche multicritère prenant en compte :

- ❖ d'abord, la contribution de chaque filiale dans les comptes consolidés du groupe,
- ❖ puis, le cas échéant, la valeur économique déterminée par référence

aux flux de trésorerie futurs prenant en compte l'activité développée ainsi que les perspectives d'évolution.

Par ailleurs, pour les titres cotés, la valeur d'utilité est déterminée en prenant également en considération le cours de Bourse.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une provision est comptabilisée dans le compte de résultat. Les provisions sont reprises de telle sorte que la valeur nette comptable soit égale à la valeur d'utilité.

## Stocks

La valorisation des stocks de matières premières comprend le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

La société comptabilise une provision pour dépréciation dès lors que la valeur de réalisation nette est inférieure à la valeur brute des stocks.

Cette provision est destinée à couvrir les risques suivants :

- ❖ valeur de réalisation inférieure au prix de marché,
- ❖ ajustement en fonction des perspectives de marché,
- ❖ risques de mauvaise germination et de mauvaise qualité des semences.

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au coût historique. La société comptabilise une provision lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

## Opérations en devises

### Opérations ne faisant pas l'objet de couverture

Ces opérations sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date d'opération ou à un cours moyen mensuel. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice, les différences d'actualisation sont portées au bilan en «écart de conversion».

Les pertes latentes de change existantes à la clôture font l'objet d'une provision pour risque de change, à l'exception des pertes latentes résultant des créances et dettes libellées dans la même devise et de même terme, pour lesquelles les pertes et gains de change latents sont compensés.

### Opérations faisant l'objet de couverture

Ces opérations sont enregistrées au cours de couverture. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de couverture jusqu'à concurrence des volumes couverts. Au-delà, les opérations en devises sont valorisées au cours de l'opération et à la clôture, actualisées au taux de clôture.

### Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée par l'entreprise si les trois conditions suivantes sont remplies à la clôture de l'exercice :

- ❖ la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture,
- ❖ il est probable qu'une sortie de ressources non représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- ❖ le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

À la clôture de l'exercice les provisions sont principalement liées aux :

- ❖ litiges d'exploitation,
- ❖ litiges sociaux et prud'homaux,
- ❖ provisions pour médaille du travail.

### Provisions réglementées

Les provisions correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

### Dettes financières

Les frais d'émission d'emprunt sont enregistrés en charge à répartir et étalés sur la durée de l'emprunt.

### Reconnaissance du revenu

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la livraison du bien ou à la réalisation des prestations de services par la société.

### Crédits d'impôts

Les dépenses de recherche et de développement donnent lieu chaque année au calcul du Crédit Impôt Recherche (CIR). Ce crédit d'impôt est calculé sur l'année civile et comptabilisé en diminution de l'impôt. La même option a été retenue pour le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE).

### Changements de méthode d'évaluation ou de réglementation

Le règlement ANC n°2015-06 du 23/11/2015, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, introduit des changements dans le traitement des fonds commerciaux et des malis techniques.

L'ensemble des fonds commerciaux et des malis techniques ont été examinés. Les éventuelles réallocations sont commentées, si nécessaire, dans la note 9 Immobilisations incorporelles.

### Note 3 : Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	16-17			15-16
	France	Étranger	Total	Total
Marchandises	992	-	992	994
Prestations de services	41 696	25 663	67 360	70 075
Autres produits annexes	9 271	654	9 925	9 749
<b>Total</b>	<b>51 959</b>	<b>26 317</b>	<b>78 277</b>	<b>80 819</b>

Le chiffre d'affaires se compose principalement des prestations de services réalisées au profit des filiales, et des ventes de marchandises réalisées à la jardinerie de Paris.

Les autres produits annexes correspondent à des mises à disposition de personnel auprès des filiales et à des refacturations de programmes de biotechnologies\*.

### Note 4 : Autres produits

En milliers d'euros	16-17	15-16
Subventions d'exploitation	385	57
Transfert de charges d'exploitation	11 963	8 307
Reprises de provisions d'exploitation	183	360
Autres produits d'exploitation	30	0
<b>Total</b>	<b>12 561</b>	<b>8 725</b>

Les subventions d'exploitation résultent principalement du contrat cadre signé avec OSEO pour l'aide à un projet d'Innovation Stratégique Industrielle.

Les transferts de charges d'exploitation sont constitués essentiellement de la refacturation de coûts de maintenance ERP et autres applications informatiques, de frais de personnel détaché et de la refacturation de frais de recherche.

## Note 5 : Dotations et reprises d'amortissements et provisions d'exploitation

En milliers d'euros	16-17		15-16	
	Dotations	Reprises	Dotations	Reprises
Amortissements	8 937	-	4 276	-
Dépréciations	615	-	-	-
Provisions :	-	-	-	-
> pour risques et charges	308	183	138	360
<b>Total</b>	<b>9 860</b>	<b>183</b>	<b>4 415</b>	<b>360</b>

## Note 6 : Résultat financier

En milliers d'euros	16-17		15-16	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de participation	-	55 826	-	57 185
Résultat de change	7 770	11 645	5 721	7 771
Intérêts divers	18 323	5 773	17 732	5 069
Résultat net sur cession de valeurs mobilières de placement	83	80	197	74
Dotations et reprises de provisions	24 625	17 047	20 825	1 779
<b>Total</b>	<b>50 802</b>	<b>90 371</b>	<b>44 475</b>	<b>71 878</b>

Les produits de participation correspondent aux dividendes perçus.

Le résultat de change concerne principalement le dollar américain, la livre sterling, la livre turque, le yen, le dollar canadien et le dollar australien.

Les intérêts divers se composent principalement :

- ❖ Pour les charges : des frais financiers sur les emprunts obligataires, sur l'emprunt bancaire à moyen terme syndiqué, sur les placements privés «*Schuldschein*», ainsi que sur les comptes courants des filiales et sur les concours bancaires, sur les crédits bancaires spots et les découverts.
- ❖ Pour les produits : des intérêts sur les comptes courants des filiales, sur les couvertures de taux et sur les certificats de dépôts.

Il ressort une perte nette sur cessions de valeurs mobilières de placement lié au contrat de liquidité des titres Vilmorin & Cie pour 3 milliers d'euros.

## Dotations et reprises de provisions financières

En milliers d'euros	16-17		15-16	
	Dotations	Reprises	Dotations	Reprises
Sur charges à répartir et frais d'émission d'emprunt	1 074	1 160	1 034	1 160
Sur écarts de conversion et risques de change	1 550	-	899	11
Sur titres de participation et autres immobilisations financières :	-	-	-	-
> Groupe	22 000	-	12 677	-
> Hors-groupe	-	14 591	6 216	-
Sur garanties financières précédemment déclarées en hors-bilan	-	1 296	-	608
<b>Total</b>	<b>24 625</b>	<b>17 047</b>	<b>20 825</b>	<b>1 779</b>

Les dotations et reprises sur charges à répartir correspondent aux dotations et reprises de l'exercice sur les frais d'émission d'emprunt et sur la prime d'émission de l'emprunt obligataire.



## Note 7 : Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	16-17		15-16	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Sur opérations de gestion	2 323	1 468	2 155	1 307
Sur opérations en capital	18 892	3 565	795	204
<b>Total</b>	<b>21 215</b>	<b>5 033</b>	<b>2 950</b>	<b>1 510</b>

Le résultat exceptionnel constitue une charge nette de - 16 182 milliers d'euros, correspondant aux principales opérations suivantes :

- ❖ Sur opérations de gestion : comptabilisation de loyers pour 2 323 milliers d'euros liée aux engagements pris lors de la cession des titres de la société Flora Frey en 2007-2008 et encaissement de loyers de sous-location sur une partie des locaux pour 1 468 milliers d'euros.
- ❖ Sur opération de capital : cession des titres Arcadia Biosciences Inc réalisée au prix de 3 554 milliers d'euros pour une valeur brute comptable de 18 892 milliers d'euros.

## Note 8 : Impôts sur les bénéfices

En milliers d'euros	16-17	15-16
Impôt sur les sociétés	- 688	- 981
Intégration fiscale / charges	-	-
Intégration fiscale / produits	16 106	16 549
Crédits d'impôts	5 103	3 926
<b>Total</b>	<b>20 522</b>	<b>19 494</b>

Une intégration fiscale existe entre Vilmorin & Cie et les sociétés HM.Clause SA et Vilmorin Jardin SA depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2000, avec la société Vilmorin SA depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, et avec la société Limagrain Europe SA et Limagrain Central Europe/Etablissement France depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Chaque société comptabilise sa charge d'impôt comme si elle était indépendante. Vilmorin & Cie conserve à son profit les économies d'impôt réalisées.

Au titre de l'exercice 2016-2017, la répartition du produit d'intégration fiscale en milliers d'euros est la suivante :

❖ HM.CLAUSE SA	11 807
❖ Vilmorin SA	2 371
❖ Limagrain Europe SA	1 353
❖ Vilmorin & Cie SA	- 416
❖ <b>Soit au total</b>	<b>15 115</b>

La troisième loi de finance rectificative de 2012 a mis en place le Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Cette mesure prévoit un crédit d'impôt de 6 % pour l'année civile 2016 et de 7 % pour l'année civile 2017, assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC versées au cours de l'année civile. Le CICE a été comptabilisé en déduction de la charge d'impôt pour un montant de 256 milliers d'euros. Il a permis de financer de nouvelles embauches et des investissements d'innovation.

### Ventilation de l'impôt

En milliers d'euros	Résultat comptable avant impôts sur les sociétés	Résultat fiscal	Impôts sur les sociétés
Résultat courant	21 913	- 24 857	- 688
Résultat exceptionnel	- 16 182	- 2	0
<b>Total</b>	<b>5 731</b>	<b>- 24 860</b>	<b>- 688</b>

### Accroissement ou allègement de la dette future d'impôt

En milliers d'euros	16-17	15-16
Accroissements	1 930	1 107
Allègements	- 1 549	- 1 026
<b>Total</b>	<b>381</b>	<b>81</b>

**Note 9 : Immobilisations incorporelles****Brut**

En milliers d'euros	30.06.16	Mouvements de la période			30.06.17
		Augmentations	Diminutions	Reclassements	
Frais de recherche et développement Concessions, brevets, licences	59 097	3 923	-	24 316	87 337
Immobilisations incorporelles en cours	24 683	1 708	-	-24 316	2 075
<b>Total</b>	<b>83 780</b>	<b>5 631</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>89 412</b>

Les concessions, brevets et licences comprennent des logiciels d'application informatique et des licences de recherche. Au cours de l'exercice 2016-2017, ont été acquis 5 631 milliers d'euros d'immobilisations incorporelles principalement liés à des projets informatiques.

**Amortissements**

En milliers d'euros	30.06.16	Mouvements de la période			30.06.17
		Dotations	Reprises	Reclassements	
Frais de recherche et développement Concessions, brevets, licences	17 064	8 642	-	-	25 706
<b>Total</b>	<b>17 064</b>	<b>8 642</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25 706</b>

**Dépréciations**

En milliers d'euros	30.06.16	Mouvements de la période			30.06.17
		Dotations	Reprises	Reclassements	
Frais de recherche et développement Concessions, brevets, licences	0	615	-	-	615
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>615</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>615</b>

**Note 10 : Immobilisations corporelles****Brut**

En milliers d'euros	30.06.16	Mouvements de la période			30.06.17
		Augmentations	Diminutions	Reclassements	
Constructions	178	-	-	-	178
Installations techniques, matériel et outillage industriels	150	16	-	79	246
Autres immobilisations corporelles	2 206	42	-	51	2 299
Immobilisations corporelles en cours	195	44	-	-130	109
<b>Total</b>	<b>2 730</b>	<b>102</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 832</b>

## Amortissements

En milliers d'euros	30.06.16	Mouvements de la période			30.06.17
		Dotations	Reprises	Reclassements	
Constructions	89	18	-	-	106
Installations techniques, matériel et outillage industriels	23	18	-	-	41
Autres immobilisations corporelles	1 315	260	-	-	1 575
<b>Total</b>	<b>1 428</b>	<b>295</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 723</b>

## Note 11 : Immobilisations financières

### Brut

En milliers d'euros	30.06.16	Mouvements de la période		30.06.17
		Acquisitions	Cessions	
Titres de participation	989 084	71 042	-	1 060 126
Créances rattachées à des participations	5 336	88	-	5 424
Prêts	396	69	-16	449
Autres immobilisations financières	27 255	-	-18 988	8 267
<b>Total</b>	<b>1 022 071</b>	<b>71 199</b>	<b>-19 004</b>	<b>1 074 266</b>

L'augmentation des titres de participation est relative principalement, en milliers d'euros à :

❖ La participation à l'augmentation de capital de la société Vilmorin USA Corp	38 255
❖ L'acquisition de 90 000 000 titres de la société Limagrain Brasil SA	26 535
❖ L'acquisition de 196 720 titres de la société Vilmorin Jardin SA	3 000
❖ La participation à l'augmentation de capital de la société Link Seed Proprietary Ltd	2 321
❖ L'acquisition de 983 titres de la société Exotic Systems SAS	931

Les créances rattachées à des participations concernent un prêt accordé à la société Bisco Bio Sciences pour 5 424 milliers d'euros.

Les autres immobilisations sont constituées principalement des titres détenus dont la fraction au capital est inférieure à 10 % pour un montant total de 5 562 milliers d'euros et d'un compte courant bloqué de 2 629 milliers d'euros dans le cadre de l'opération d'acquisition de la société HM.CLAUSE Vietnam (anciennement Tropdicorp).

### Provisions

En milliers d'euros	30.06.16	Mouvements de la période		30.06.17
		Dotations	Reprises	
Titres de participation	30 346	22 000	-	52 346
Autres immobilisations financières	19 602	-	-14 591	5 011
<b>Total</b>	<b>49 948</b>	<b>22 000</b>	<b>-14 591</b>	<b>57 357</b>

Il a été constitué une dotation complémentaire aux provisions sur titres de participation Bisco Bio Sciences de 14 000 milliers d'euros et Vilmorin Jardin de 8 000 milliers d'euros.

Une reprise de provision a été constatée en lien avec la cession des titres Arcadia Biosciences pour 14 591 milliers d'euros.

## Filiales et participations

Filiales et Participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	% détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consenties par la société et non remboursés	Garanties données Cautions, avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
En milliers de devises				En milliers d'euros						
<b>Participations &gt; 50 %</b>										
BIOGEMMA SAS	48 336	1 813	55,01	30 800	30 800	-	2 088	3 820	453	-
BISCO BIO SCIENCES PRIVATE LTD	INR 10 465	INR 422 032	99,99	48 511	27 769	5 424	6 780	INR 1 106 604	INR -314 939	-
HM.CLAUSE SA	10 061	59 990	99,98	50 195	50 195	87 571	-	166 395	34 058	28 950
LIMAGRAIN ARGENTINA SA	ARS 74 413	ARS -23 035	95,02	12 817	4 380	3 000	3 943	ARS 85 904	ARS -33 437	-
HAZERA SEEDS LTD	ILS 22 781	ILS 429 966	100	83 523	83 523	-	-	ILS 397 107	ILS 12 827	6 874
LIMAGRAIN CHILE LIMITADA	CLP 474 126	CLP 1 450 305	99,99	2 593	2 593	-	876	CLP 5 018 514	CLP 124 008	-
LIMAGRAIN BRASIL SA	BRL 129 704	BRL 3 716 991	100	69 312	57 787	-	38 463	BRL 229 157	BRL -2 427	-
LIMAGRAIN EUROPE SA	9 230	233 484	95,21	310 610	310 610	175 220	-	387 679	-1 205	-
LINK SEED PROPRIETARY LTD	ZAR 0,1	ZAR 205 216	100	14 708	14 708	-	-	ZAR 125 085	ZAR 14 456	-
MIKADO KYOWA KK	JPY 109 350	JPY 3 695 578	75	21 281	21 281	-	11 742	JPY 8 306 385	JPY 322 229	779
MIKADO SEED HOLDING KK	JPY 247 000	JPY 15 832	85,45	6 434	6 434	-	-	JPY 0	JPY 31 414	85
VILMORIN JARDIN SA	16 347	-2 627	100	19 275	7 653	-	-	45 878	-7 962	-
VILMORIN SA	12 032	30 707	99,97	55 696	55 696	68 080	-	119 499	12 485	13 491
VILMORIN HONG KONG LTD	49 333	-8 392	100	49 113	49 113	219	-	0	-1 341	-
VILMORIN NEDERLAND HOLDING BV	20	0	100	20	20	42	-	0	-2	-
VILMORIN PARTICIPATIONS SAS	20	-569	100	20	0	714	-	-	-227	-
VILMORIN 2014 (HOLDINGS) LTD	GBP 2 270	GBP -2851	100	2 482	2 482	524	-	GBP 15	GBP -49	-
VILMORIN USA CORP	USD 225 775	USD -24 085	100	215 459	215 459	-	109 534	USD 0	USD 28 030	1 823
GENECTIVE SA	60	1 943	50	1 025	1 025	-	-	12 840	159	-
LIMAGRAIN PERU SAC	PEN 501	PEN 4	100	142	142	-	-	PEN 993	PEN 3	-
<b>Participations &lt; 50%</b>										
AUSTRALIAN GRAIN TECHNOLOGIES PTY LTD	AUD 32 617	AUD 24 872	32,77	8 021	8 021	-	-	AUD 36 276	AUD 10 707	-
BIOSEEDS BV	1 968	11 277	24,95	1 092	1 092	-	-	18 963	638	-
DLF FRANCE SAS	3 000	2 209	33,33	1 000	1 000	-	-	23 076	192	61
SEED CO LIMITED	USD 236	USD 143 099	30,38	55 065	55 065	-	-	USD 134 574	USD 20 710	3 734
EXOTIC SYSTEMS SAS	146	78	20,23	931	931	-	-	549	35	-
<b>Participations &lt; 10 %</b>										
BOREAL PLANT BREEDING LTD	277	7 448	6,54	550	550	-	-	9 839	446	22
AVESTHAGEN LTD	INR 76 074	INR -639 694	4,14	5 011	0	-	-	INR 51 081	INR 92 106	-
VILMORIN ITALIA SRL	47	2 520	1	1	1	1 492	-	18 709	840	7
LIMAGRAIN CENTRAL EUROPE SE	6 500	1 990	0,01	0	0	2 101	-	55 312	326	-
LIMAGRAIN IBERICA SA	6 190	2 330	0	0	0	-	-	35 787	3 291	-

## Note 12 : Stocks

En milliers d'euros	30.06.17			30.06.16
	Brut	Provisions	Net	
Marchandises	210	-	210	214
<b>Total</b>	<b>210</b>	<b>0</b>	<b>210</b>	<b>214</b>

Les stocks se composent des marchandises de la jardinerie de Paris.

## Note 13 : État des échéances des créances

En milliers d'euros	30.06.17			30.06.16		
	À un an au plus	À plus d'un an	Brut		Provisions	Net
<b>Actif immobilisé</b>						
Créances rattachées à des participations	-	5 424	5 424	-	5 424	5 336
Prêts	-	449	449	-	449	396
Autres immobilisations financières	2 705	-	2 705	-	2 705	2 801
<b>Actif circulant</b>						
Avances versées aux fournisseurs	1 013	-	1 013	-	1 013	70
Clients et comptes rattachés	3 792	-	3 792	-	3 792	8 897
Autres actifs circulants nets dont :						
> Créances fiscales et sociales	40 276	-	40 276	-	40 276	38 888
> Groupe et associés	383 105	-	383 105	-	383 105	435 532
> Débiteurs divers	5 793	-	5 793	-	5 793	1
Charges constatées d'avance	2 507	-	2 507	-	2 507	5 361
Frais d'émission d'emprunts à étaler	886	1 741	2 627	-	2 627	3 030
<b>Total</b>	<b>440 077</b>	<b>7 614</b>	<b>447 691</b>	<b>0</b>	<b>447 691</b>	<b>500 312</b>

Les créances sociales et fiscales se composent principalement d'une créance d'impôt sur les sociétés et de TVA pour 37 812 milliers d'euros, d'une subvention à recevoir pour 2 396 milliers d'euros.

Les comptes courants financiers comprennent des avances à des sociétés liées, dans le cadre de la gestion de trésorerie de Vilmorin & Cie pour un montant de 382 560 milliers d'euros. Elles sont rémunérées sur la base de coût moyen des ressources court terme du mois considéré et majoré de +0,18%.

## Note 14 : Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros	30.06.17	30.06.16
Actions propres	581	541
Certificats de dépôt	50 000	10 000
<b>Total</b>	<b>50 581</b>	<b>10 541</b>

Les actions propres représentent 8 153 titres au 30 juin 2017 au prix unitaire moyen de 73,27 euros. Au cours de l'exercice 2016-2017, il a été procédé à l'acquisition de 129 561 titres au prix unitaire moyen de 63,26 euros et à la cession de 130 722 titres au prix unitaire moyen de 62,27 euros.

Les autres valeurs mobilières de placement sont constituées par des SICAV de trésorerie dont la valeur vénale est proche de la valeur comptable. Les certificats de dépôts sont composés de 50 millions d'euros à échéance du 30 septembre 2017.

## Note 15 : Comptes de régularisation actif

En milliers d'euros	30.06.17	30.06.16
Charges constatées d'avance	2 507	5 361
Charges à répartir sur plusieurs exercices	2 627	3 030
Primes de remboursement des obligations	-3 622	-4 550
Écarts de conversion actif	421	286
<b>Total</b>	<b>1 932</b>	<b>4 126</b>

Les charges constatées d'avance sont essentiellement composées de charges liées à des abonnements et des charges de maintenance informatique facturées annuellement.

Les charges à répartir sur plusieurs exercices correspondent aux commissions versées lors de la mise en place de l'emprunt à moyen terme syndiqué en juin 2014, lors de la mise en place de l'emprunt obligataire en mai 2014 et mars 2015, ainsi qu'à celles versées pour la mise en place des placements privés «*Schuldschein*» en mars 2013 et mars 2017.

La prime de remboursement des obligations correspond à la prime d'émission lors de la mise en place de l'emprunt obligataire en mai 2014 et mars 2015.

## Note 16 : Capitaux propres

### Capitaux propres

En milliers d'euros	30.06.16	Affectation Résultat	Dividendes versés	Résultat de l'exercice	Autres mouvements de l'exercice	30.06.17
Capital social	317 717	-	-	-	-	317 717
Primes d'émission	332 613	-	-	-	-	332 613
Réserves légales	21 408	1 635	-	-	-	23 043
Report à nouveau	7	31 065	-22 917	-	-	8 155
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>32 700</b>	<b>-32 700</b>		<b>26 253</b>		<b>26 253</b>
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>704 444</b>	<b>0</b>	<b>-22 917</b>	<b>26 253</b>	<b>0</b>	<b>707 781</b>

Le capital social se décompose en 20 833 902 actions de 15,25 euros chacune.

Il est détenu à 62,57% par la société Groupe Limagrain Holding.

L'augmentation de la réserve légale correspond à l'affectation du résultat au 30 juin 2016 décidée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 9 décembre 2016.

La variation du report à nouveau correspond à l'écart entre le résultat au 30 juin 2016 disponible et la distribution des dividendes de l'exercice pour 22 917 milliers d'euros.

### Autres fonds propres

En milliers d'euros	30.06.17	30.06.16
Avances conditionnées	2 209	2 081
<b>Total</b>	<b>2 209</b>	<b>2 081</b>

L'avance remboursable résulte de contrats bénéficiaires d'avance remboursable à hauteur de 1 981 milliers d'euros avec OSEO pour l'Aide à un projet d'innovation Stratégique Industrielle, ainsi que 100 milliers d'euros avec la BPI France Financement pour l'Aide au projet Structurant des Pôles de Compétitivité «*MOPAD*» et 127 milliers d'euros avec France Agrimer pour l'Aide au projet «*PARRASOL*» dans le cadre des «*Programmes Agricoles et Agroalimentaires d'Avenir*».

## Note 17 : Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	30.06.16	Dotations	Reprises		30.06.17
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour risques de change	349	1 427	-	-121	1 656
Provisions pour autres risques	2 848	227	-635	-	2 440
Provisions pour charges	3 068	308	-844	-	2 532
<b>Total</b>	<b>6 266</b>	<b>1 962</b>	<b>-1 479</b>	<b>-121</b>	<b>6 629</b>

La provision pour autres risques correspond :

- ❖ au solde de la provision pour risque sur garantie financière constituée en 2013 suite à la constatation de la situation déficitaire de la filiale concernée pour 1 664 milliers d'euros,
- ❖ à la provision pour risque d'abandon de compte-courant financier avec la société Vilmorin Participations pour 776 milliers d'euros.

La provision pour charges correspond :

- ❖ à la provision pour médailles du travail pour 101 milliers d'euros,
- ❖ au solde des obligations liées à la cession des titres Flora Frey pour 2 056 milliers d'euros,
- ❖ à la provision pour charges liées à des litiges sociaux pour 375 milliers d'euros.

Au 30 juin 2017, le taux d'actualisation utilisé pour le calcul de la provision pour médailles du travail est de 1,55%, en hausse de 0,4 point par rapport à l'exercice précédent.

## Note 18 : Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	30.06.16	Accroissements	Remboursements	30.06.17
Emprunts obligataires	451 054	1 054	-1 054	451 054
Autres emprunts	202 036	386 765	-408 598	180 202
<b>Emprunts à moyen et long terme</b>	<b>653 090</b>	<b>387 819</b>	<b>-409 652</b>	<b>631 256</b>
Concours bancaires courants	32 485	26 902	-14 112	45 274
Crédits spots	44 500	50 600	-24 500	70 600
Comptes courants Groupe et associés	35 326	5 695	-3 952	37 070
<b>Emprunts à court terme</b>	<b>112 311</b>	<b>83 197</b>	<b>-42 564</b>	<b>152 944</b>
<b>Total</b>	<b>765 401</b>	<b>471 015</b>	<b>-452 217</b>	<b>784 200</b>

### Détail des emprunts long terme

#### Caractéristiques des emprunts obligataires émis

	Obligataire 1 <sup>re</sup> émission	Obligataire 2 <sup>e</sup> émission
Date d'émission	26.05.14	11.03.15
Type d'amortissement	in fine	in fine
Nombre d'obligations émises	-	-
Montant total de l'émission <sup>(1)</sup>	300 000	150 000
Échéance	26.05.21	26.05.21
Taux d'intérêt	2,375%	2,375%
En cours à la clôture <sup>(1)</sup>	300 000	150 000

<sup>(1)</sup> En milliers d'euros.

## Caractéristiques des emprunts moyen et long terme

	Emprunt syndiqué
Montant d'origine le 28.05.14 <sup>(1)</sup>	300 000
Type d'amortissement	in fine
En cours à la clôture <sup>(1)</sup>	0
Échéance	28.05.21
Taux d'intérêt	Euribor + marge
Garanties accordées	Non
Existence de « covenants »	Oui
Montant disponible à la clôture <sup>(1)</sup>	300 000

	Placement privé SCHULDSCHEIN		Placement privé SCHULDSCHEIN 2	
Date d'émission	12.03.13		30.03.17	
Montant d'origine <sup>(1)</sup>	130 000		100 000	
En cours à la clôture <sup>(1)</sup>	79 000		100 000	
Taux et échéances	Fixe au 12.03.18	14 000	Fixe au 02.04.24	30 000
	Fixe au 12.03.20	45 000	Fixe au 30.03.27	25 000
	Fixe au 13.03.23	20 000	Euribor + marge 01.08.22	15 000
			Euribor + marge 02.04.24	20 000
			Euribor + marge 30.03.27	10 000

<sup>(1)</sup> En milliers d'euros.

## Note 19 : Échéancier des dettes

En milliers d'euros	30.06.17				30.06.16
	À un an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans	Total	
Emprunts obligataires	1 054	450 000	-	451 054	451 054
Emprunts moyen et long terme	15 202	45 000	120 000	180 202	202 036
Concours bancaires courants	45 274	-	-	45 274	32 485
Crédits spots	70 600	-	-	70 600	44 500
Comptes courants Groupe et associés	37 070	-	-	37 070	35 326
Fournisseurs et comptes rattachés	18 347	-	-	18 347	17 829
Dettes fiscales et sociales	7 452	-	-	7 452	6 616
Comptes courants d'intégration fiscale	51 817	-	-	51 817	48 479
Autres dettes	3 690	-	-	3 690	5 228
Produits constatés d'avance	985	-	-	985	988
<b>Total</b>	<b>251 491</b>	<b>495 000</b>	<b>120 000</b>	<b>866 491</b>	<b>844 542</b>



## Note 20 : Comptes de régularisation passif

En milliers d'euros	30.06.17	30.06.16
Produits constatés d'avance	985	988
Écarts de conversion passif	521	793
<b>Total</b>	<b>1 505</b>	<b>1 782</b>

Les produits constatés d'avance correspondent principalement au solde des subventions non encore activées.

## Note 21 : Société consolidante

Limagrain  
Société Coopérative Agricole  
Siège social : Biopôle Clermont Limagne - Rue Henri Mondor  
63360 Saint-Beauzire

N° Siret : 775 633 357 00014

Les comptes consolidés sont disponibles sur le site Internet de Vilmorin & Cie : [www.vilmorincie.com](http://www.vilmorincie.com), rubrique Publications, et sur le site de l'Autorité des marchés financiers : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

## Note 22 : Entreprises liées

En milliers d'euros	Brut	
	Total	Dont sociétés liées
<b>Résultat d'exploitation</b>		
Charges d'exploitation	- 103 739	- 22 084
Produits d'exploitation	90 837	86 997
<b>Résultat exceptionnel</b>		
Charges exceptionnelles	- 21 215	- 343
Produits exceptionnels	5 033	-

## Note 23 : Informations diverses

### Rémunération des Administrateurs

L'allocation globale versée aux Administrateurs dans le cadre de l'exercice de leur fonction s'est établie pour l'exercice 2016-2017 à la somme de 45 milliers d'euros.

## Note 24 : Effectif moyen

### Répartition par catégorie

Répartition par catégorie	30.06.17	30.06.16
Cadres	196	188
Non cadres	68	69
<b>Total</b>	<b>264</b>	<b>257</b>

## Note 25 : Engagements hors bilan

En milliers d'euros	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements réciproques
Indemnités de départ à la retraite	-	4 098	-
Avals, cautions et garanties	-	196 799	-
Achat et vente de devises à terme	-	-	72 631
Autres engagements	-	2 088	69 932
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>202 985</b>	<b>142 562</b>

Les indemnités de départ en retraite sont évaluées en fonction des conventions applicables à la société selon la méthode des salaires de fin de carrière.

À ce titre, les paramètres suivants sont pris en compte : projection d'augmentation de salaires, rotation de l'effectif, espérance de vie et actualisation au taux de 1,55 % pour cet exercice (en comparaison de 1,15 % pour l'exercice passé).

Les avals, cautions et garanties comportent des engagements donnés au profit des filiales dans le cadre de leur financement.

Ils comportent par ailleurs des engagements donnés en faveur de :

- pour 1 706 milliers d'euros en faveur de Torbay Council of the Town Hall au titre d'un contrat de crédit signé avec Suttons Consumer Products Ltd.

- pour 672 milliers d'euros en faveur de Commerz Real sur des annuités de loyers de certains baux à long terme (20-25 ans). Aucun arriéré n'est dû à ce jour.

Achat/Vente à terme de devises : Vilmorin & Cie assure la gestion du risque de change du groupe au travers d'un schéma de gestion mutualisée. Les engagements réciproques de Vilmorin & Cie s'élèvent à 56 876 milliers d'euros vis-à-vis des sociétés participantes et 15 755 milliers d'euros auprès des banques.

Les autres engagements correspondent pour 64 116 milliers d'euros à des intérêts à payer sur les dettes à moyen long termes auprès des banques.

## Note 26 : Événements postérieurs à la clôture

Néant.

## 5.2.4. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

### Exercice clos le 30 juin 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Vilmorin & Cie S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit et de Gestion des Risques.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

#### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Évaluation des titres de participation

##### Risque identifié

Les titres de participation, figurant au bilan au 30 juin 2017 pour un montant net de 1 008 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité représentant ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir.

Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe, à chaque clôture de l'exercice, la société estime la valeur d'utilité de chacune de ses participations afin de déterminer si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable.

L'analyse menée repose sur une approche multicritère prenant en compte :

- d'abord la contribution de chaque filiale dans les comptes consolidés du groupe,
- puis, le cas échéant, la valeur économique déterminée par référence aux flux de trésorerie futurs prenant en compte l'activité développée ainsi que les perspectives d'évolution.

Par ailleurs, pour les titres cotés, la valeur d'utilité est déterminée en prenant également en considération le cours de Bourse.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

#### Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :

##### Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;

- ❖ vérifier le cours de Bourse utilisé pour les titres de la société Seed Co Limited.

#### Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- ❖ obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par leurs Directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles établies sous le contrôle de leur Direction Générale pour chacune de ces activités ;
- ❖ vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- ❖ vérifier que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement de l'entité considérée.

#### Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

#### Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

##### Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société Vilmorin & Cie par l'Assemblée Générale du 2 mars 1990 pour le cabinet KPMG S.A. et du 21 février 1995 pour le cabinet Visas 4 Commissariat.

Au 30 juin 2017, le cabinet KPMG S.A. était dans la 27<sup>e</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Visas 4 Commissariat dans sa 23<sup>e</sup> année, soit respectivement la 24<sup>e</sup> et la 23<sup>e</sup> année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

#### Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit et de Gestion des Risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

#### Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

##### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ❖ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ❖ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ❖ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### Rapport au Comité d'Audit et de Gestion des Risques

Nous remettons un rapport au Comité d'Audit et de Gestion des Risques qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit et de Gestion des Risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit et de Gestion des Risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de Commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit et de Gestion des Risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux Comptes  
Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 18 octobre 2017



**KPMG Audit**  
**Département de KPMG S.A.**  
Laurent GENIN, Associé



**VISAS 4**  
**Commissariat**  
Claude AUBERT, Associé

## 5.2.5. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

### Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

##### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce.

#### Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

En application de l'article R.225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

##### Avec la société Seed Co

Votre Conseil d'Administration du 30 juin 2016 a autorisé la conclusion d'une convention de prestation de services, signée et à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2016, portant sur le suivi qualité, la coordination d'activités et la mise à disposition d'un salarié de Vilmorin & Cie S.A. qui assurera la mission de consultant chez Seed Co avec l'appui de l'équipe « *Quality Management* ».

La rémunération convenue s'élève à \$ 600 par jour travaillé. Le montant reçu pour l'exercice 2016-2017 s'élève à € 13 714 H.T.

La personne concernée est Jean-Christophe Juilliard en qualité d'Administrateur de la société Vilmorin & Cie S.A et membre du Conseil d'Administration de Seed Co jusqu'au 20 octobre 2016.

##### Avec la société Vilmorin S.A.

Votre Conseil d'Administration du 2 juin 2008 a autorisé la signature d'un contrat de location-gérance du fonds de commerce de la société Vilmorin S.A. concernant le commerce de jardinerie/graineterie de centre-ville à Paris et opérations liées. Le montant de la redevance de la location gérance versée au cours de l'exercice s'élève à € 435 689 H.T.

La personne concernée est Philippe Aymard en qualité de Président Directeur Général de la société Vilmorin & Cie S.A. et en qualité de Président Directeur Général de la société Vilmorin S.A.

Les Commissaires aux Comptes  
Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 18 octobre 2017



KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
Laurent GENIN, Associé



VISAS 4  
Commissariat  
Claude AUBERT, Associé



## 6

# VILMORIN & CIE ET SES ACTIONNAIRES

<b>6.1. Renseignements sur la Société</b>	<b>232</b>
6.1.1. Dénomination, siège social et siège administratif	232
6.1.2. Forme juridique	232
6.1.3. Date de constitution et durée de vie	232
6.1.4. Objet social	232
6.1.5. Registre du Commerce et des Sociétés	233
6.1.6. Exercice social	233
6.1.7. Consultation des documents juridiques	233
6.1.8. Tribunaux compétents en cas de litiges	233
6.1.9. Assemblées Générales	233
<b>6.2. Capital social et actionariat <small>RFA</small></b>	<b>235</b>
6.2.1. Capital social	235
6.2.2. Notification de franchissement de seuil	237
6.2.3. Autorisations financières consenties par l'Assemblée Générale du 9 décembre 2016	238
<b>6.3. L'action Vilmorin &amp; Cie</b>	<b>239</b>
6.3.1. Fiche signalétique	239
6.3.2. Animation et liquidité du titre	239
6.3.3. Performance du titre	239
6.3.4. Dividendes et politique de distribution des résultats	241
6.3.5. Service des titres	242
<b>6.4. Relations avec les Actionnaires</b>	<b>243</b>
6.4.1. Le dispositif d'information	243
6.4.2. Calendrier prévisionnel 2017-2018	245
6.4.3. Contacts	245

## 6.1. Renseignements sur la Société

### 6.1.1. Dénomination, siège social et siège administratif

- ❖ Dénomination sociale : Vilmorin & Cie.
- ❖ Siège social : 4 quai de la Mégisserie - 75001 Paris - France.
- ❖ Siège administratif : CS 20001 Saint Beauzire - 63360 Gerzat.
- ❖ Législation : Législation française.

### 6.1.2. Forme juridique

Vilmorin & Cie est une Société Anonyme, à Conseil d'Administration, régie par les dispositions du Livre II du Code de Commerce.

### 6.1.3. Date de constitution et durée de vie

La Société a été constituée le 2 mars 1990 sous le nom de SSBP (Société de Services de la Branche Potagères & Fleurs), dénomination qui a été successivement modifiée dans le temps :

- ❖ Modification de dénomination en Ceres (AGE du 27 juin 1990).
- ❖ Modification de dénomination en Vilmorin & Cie (AGE du 29 juin 1993).
- ❖ Modification de dénomination en Vilmorin Clause & Cie (AGE du 9 décembre 1997).
- ❖ Modification de dénomination en Vilmorin & Cie (AGE du 3 juillet 2006).

Diverses modifications statutaires sont intervenues et notamment celles qui suivent :

- ❖ Modification du mode d'administration (AGE du 16 mars 1998) par adoption de la formule à Conseil d'Administration, en remplacement de la formule à Directoire et Conseil de Surveillance.
- ❖ Modifications statutaires dans le cadre de la loi sur les nouvelles régulations économiques du 15 janvier 2001 (AGE du 3 décembre 2002).
- ❖ Mise à jour des statuts (AGE du 11 décembre 2008).
- ❖ Mise à jour des statuts (AGE du 9 décembre 2016).

La durée de la Société est fixée à 99 ans, sauf en cas de prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires.

La consultation des statuts est possible sur le site Internet de la Société à l'adresse [www.vilmorincie.com](http://www.vilmorincie.com).

### 6.1.4. Objet social

Aux termes de l'article 2 des statuts, l'objet social de Vilmorin & Cie est :

- ❖ de prendre toute participation et mener toute action dans les sociétés dans lesquelles elle est appelée à s'intéresser,
- ❖ de rentabiliser et rationaliser l'utilisation des moyens mis en commun par ses filiales et se livrer pour ce faire à tout acte civil ou commercial,
- ❖ de coordonner et développer l'activité de ses filiales en y assurant des missions de surveillance et de contrôle,
- ❖ de mettre à la disposition de ses filiales ou autres personnes, tout moyen améliorant leur gestion, allégeant leurs charges et facilitant la commercialisation de leurs produits,
- ❖ de réaliser de la recherche dans le domaine végétal, de tout procédé qui peut s'appliquer à l'amélioration des plantes et à la mise au point de nouvelles variétés,
- ❖ d'exploiter et de commercialiser des connaissances ainsi acquises, brevets, obtentions végétales, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement ou sous forme de concession de licence d'exploitation ou autres,
- ❖ de prendre des participations sous toute forme, tout intérêt et participation dans toute société, groupement ou entreprise, française ou étrangère ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

Pour réaliser ces objets sociaux, la Société pourra :

- ❖ créer, acquérir-vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter, directement ou indirectement, tout établissement industriel ou commercial, toute usine, tout chantier et local quelconque, tout objet mobilier et matériel,
- ❖ obtenir, ou acquérir tout brevet, licence, procédé et marque de fabrique, les exploiter, créer ou apporter, concéder toute licence d'exploitation en tout pays,
- ❖ et généralement, faire toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière, pouvant se rapporter, directement ou indirectement ou être utile à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou société, avec toute autre société, ou personne physique ou morale et réaliser directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet.



### 6.1.5. Registre du Commerce et des Sociétés

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 377 913 728.

N° SIRET : 377 913 728 00020.

N° SIREN : 377 913 728.

N° APE : 7010 Z (Activité des sièges sociaux).

### 6.1.6. Exercice social

L'exercice social a une durée de 12 mois. Il commence le 1<sup>er</sup> juillet et s'achève le 30 juin de l'année suivante.

### 6.1.7. Consultation des documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à Vilmorin & Cie (statuts, procès-verbaux d'Assemblée Générale, rapports des Commissaires aux Comptes et tous les documents mis à la disposition des Actionnaires) peuvent être consultés au siège social de la Société : 4, quai de la Mégisserie – 75001 Paris. En outre, ces informations et certaines informations financières historiques relatives aux informations réglementées sont disponibles sur le site Internet de Vilmorin & Cie ([www.vilmorincie.com](http://www.vilmorincie.com)) dans la rubrique Publications.

### 6.1.8. Tribunaux compétents en cas de litiges

Tribunal de Commerce de Paris.

### 6.1.9. Assemblées Générales

#### 6.1.9.1. Convocation des Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Les réunions se tiennent dans le lieu précisé dans l'avis de convocation.

#### Convocation des Actionnaires nominatifs

Les Actionnaires, détenteurs de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion ou de l'avis de convocation, sont convoqués à toute Assemblée Générale par lettre ordinaire ou, si les intéressés en ont fait la demande, par lettre recommandée à leur frais.

La convocation peut également être adressée sous forme de courrier électronique si l'Actionnaire a opté pour ce mode de communication, selon les conditions de l'article R.225-63 du Code de Commerce.

#### 6.1.9.2. Conditions d'admission

Tout Actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, dans les conditions fixées par la loi, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme :

- soit d'une inscription nominative,
- soit d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité, conformément à la réglementation en vigueur, annexée au formulaire de vote à distance, au formulaire de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'Actionnaire ou pour le compte de l'Actionnaire par l'intermédiaire inscrit. Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire le 2<sup>e</sup> jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris.

Les Actionnaires peuvent participer à l'Assemblée Générale quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Tout Actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de convocation de l'Assemblée.

#### 6.1.9.3. Droits de vote attachés aux actions

Dans toutes les Assemblées, et sous réserve des restrictions résultant des lois et décrets en vigueur, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même Actionnaire (décision de l'Assemblée Générale du 22 juillet 1993).

Ce droit est conféré également, dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation des réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un Actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

#### 6.1.9.4. Règles de représentation et inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour

##### Règles de représentation

Les Actionnaires peuvent se faire représenter non seulement par un autre Actionnaire, son conjoint ou son partenaire pacsé, mais aussi par toute autre personne (physique ou morale) de leur choix (art. L.225-106, I-al 2). Cette liberté de choix du mandataire est assortie d'obligations d'information, à la charge du mandataire, en vue de prévenir les éventuels conflits d'intérêts qui pourraient survenir entre le mandataire et son mandant.

### Inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale par les Actionnaires et questions écrites

La possibilité pour les Actionnaires de déposer des projets de résolution ou des points non liés à un projet de résolution est subordonnée à la possession d'une certaine fraction du capital social. L'Actionnaire justifie, avec sa demande, de la possession de la fraction du capital exigée et d'une attestation d'inscription des titres correspondants, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

En outre, l'examen du point ou de la résolution par l'Assemblée Générale est subordonné à la transmission, par les intéressés, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription définitive en compte des titres au 2<sup>e</sup> jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris.

La demande d'inscription des points ou des projets de résolution doit être envoyée au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, et doit parvenir à la Société au plus tard le 25<sup>e</sup> jour qui précède la date de l'Assemblée Générale, sans pouvoir être adressée plus de 20 jours après la date de l'avis de réunion.

La demande d'inscription de projets de résolution doit être accompagnée :

- du texte des projets de résolution,
- le cas échéant, d'un bref exposé des motifs,
- de l'attestation d'inscription en compte justifiant de la détention du capital minimum requis.

La demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour doit être motivée et doit être accompagnée de l'attestation d'inscription en compte justifiant de la détention du capital minimum requis.

Le Président du Conseil d'Administration doit accuser réception des points ou des projets de résolution, par lettre recommandée ou par courrier électronique, dans le délai de 5 jours à compter de cette réception. Si des projets de résolution ont été déposés par des Actionnaires, les membres du Conseil d'Administration doivent se réunir afin de déterminer s'ils doivent recommander à l'Assemblée l'adoption ou le rejet de ces projets.

Chaque Actionnaire a la faculté d'adresser au Conseil d'Administration, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix. Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique aux adresses indiquées dans l'avis de réunion, au plus tard le 4<sup>e</sup> jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale et être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

## 6.2. Capital social et actionnariat

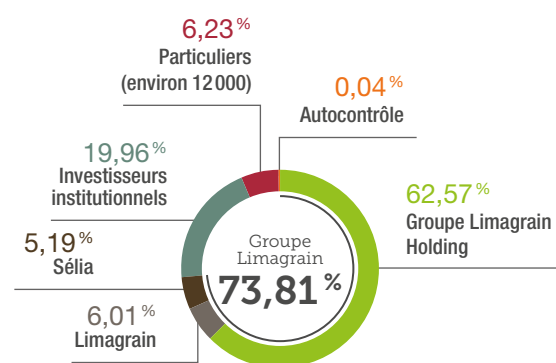
### 6.2.1. Capital social

Le capital social, au 30 juin 2017, est de 317 717 005,50 euros divisé en 20 833 902 actions d'un montant nominal de 15,25 euros chacune, entièrement libérées.

Actionnaire de référence de Vilmorin & Cie, le Groupe Limagrain (cf. page 66) détient directement ou indirectement 73,8 % de son capital.

Près de 20 % du capital sont détenus par des investisseurs institutionnels, dont environ la moitié est basée à l'étranger (États-Unis, Royaume-Uni, Singapour, Allemagne, Pays-Bas, etc.). Près de 12 000 Actionnaires individuels de Vilmorin & Cie, possédant des actions nominatives ou au porteur détiennent plus de 6,2 % du capital.

#### 6.2.1.1. Répartition du capital au 30 juin 2017



#### 6.2.1.2. Répartition du capital et des droits de vote au 30 juin 2017

	Actions à vote simple	Actions à vote double	% du capital social	Nombre total de voix <sup>(1)</sup>	% du nombre total de voix <sup>(1)</sup>
Groupe Limagrain Holding	187 173	12 848 710	62,57 %	25 884 596	71,94 %
Limagrain	50 995	1 200 460	6,01 %	2 451 915	6,81 %
Sélia	37 922	1 043 628	5,19 %	2 125 178	5,91 %
Autocontrôle <sup>(2)</sup>	8 153	-	0,04 %	-	-
<b>Groupe Limagrain</b>	<b>284 243</b>	<b>15 092 798</b>	<b>73,81 %</b>	<b>30 461 689</b>	<b>84,66 %</b>
<b>Public</b>	<b>5 394 539</b>	<b>62 322</b>	<b>26,19 %</b>	<b>5 519 180</b>	<b>15,34 %</b>
<b>Total</b>	<b>5 678 782</b>	<b>15 155 120</b>	<b>100,00 %</b>	<b>35 980 869</b>	<b>100,00 %</b>

<sup>(1)</sup> L'écart entre les droits de vote théoriques et les droits de vote exerçables en Assemblée Générale est non significatif.

<sup>(2)</sup> En valeur nominale.

- ❖ Détenion de capital et de droits de vote détenus par l'ensemble des organes d'Administration et de Direction : non significatif.
- ❖ Détenion de capital et de droits de vote détenus par le personnel, directement ou indirectement : non significatif. En effet, au sein de Vilmorin & Cie aucun dispositif d'actionnariat salarié n'existe (même si les salariés peuvent être actionnaires à titre individuel) et ne souhaite pas être développé, notamment pour ne pas créer de différence potentielle de statut entre les salariés de Vilmorin & Cie et les autres salariés de son actionnaire de référence Limagrain.
- ❖ Déclaration d'opération de dirigeants : conformément à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, Groupe Limagrain Holding (GLH) a acquis 18 actions au cours de l'exercice 2016-2017, correspondant au rachat des actions détenues par les Administrateurs de Vilmorin & Cie. En effet, dans le but de sécuriser les détenions d'actions et de simplifier les formalités administratives,

l'Assemblée Générale du 9 décembre 2016, a décidé conformément à l'article L.225-25 du Code de Commerce, de supprimer l'obligation statutaire de détenion par les Administrateurs d'actions de garantie et de procéder en conséquence aux transferts correspondants et au remboursement de ces actions.

- ❖ Déclaration de pacte d'actionnaires : dans le cadre de l'intervention en fonds propres du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI)<sup>(1)</sup> dans Groupe Limagrain Holding (GLH), Coopérative Limagrain, le FSI et GLH ont conclu en mars 2010 un pacte d'actionnaires relatif à leurs participations au capital des sociétés GLH et Vilmorin & Cie. À ce titre le FSI a souscrit, dans le cadre d'une augmentation de capital réservée, 1 074 498 actions nouvelles de GLH, représentant 13,93 % du capital et des droits de vote de GLH et 1 071 429 obligations de GLH remboursables en actions existantes de Vilmorin & Cie. Ce pacte a fait l'objet d'une publicité auprès de l'AMF<sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Aujourd'hui Bpifrance Participations.

<sup>(2)</sup> Ce pacte est consultable sur le site de l'AMF à l'adresse suivante : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

Le 13 décembre 2016, Bpifrance Participations, GLH et Coopérative Limagrain ont procédé à un aménagement des accords d'actionnaires conclus en 2010. Cet aménagement a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF en date du 28 décembre 2016<sup>(2)</sup>. À la suite de cet aménagement, le concert composé des sociétés Coopérative Limagrain, GLH, Sélia et Bpifrance Participations a indiqué n'avoir franchi aucun seuil et a précisé détenir, au 13 décembre 2016, 73,77 % du capital et 84,65 % des droits de vote de Vilmorin & Cie.

- ❖ Engagements collectifs de conservation de titres : en dates des 15 et 22 octobre 2009, deux engagements collectifs de conservation des titres de la Société ont été enregistrés (article 885 I bis du Code Général des Impôts). Ces deux engagements ont été conclus pour une durée initiale de 2 ans renouvelable selon une durée indéterminée par tacite reconduction. Au jour de signature, les engagements portaient sur 2 715 003 actions, représentant 20,3 % des droits financiers et 28,7 % des droits de vote.

Afin de prendre en compte l'augmentation de capital réalisée le 15 avril 2010, les engagements ont donné lieu à la rédaction de deux avenants en date du 22 octobre 2010 qui ont été dûment enregistrés : les engagements portaient sur 3 540 003 actions. En date du 20 décembre 2016, un nouvel engagement collectif de conservation des titres de la Société a été enregistré (article 885 I bis du Code Général des Impôts). Cet engagement a été conclu pour une durée initiale de 2 ans renouvelable selon une durée indéterminée par tacite reconduction. Au jour de signature, l'engagement portait sur 7 194 503 actions, représentant au moins 20 % des droits financiers et droits de vote.

- ❖ Capital autorisé non émis : néant, aucun engagement d'augmentation du capital n'étant pris.
- ❖ Titres non représentatifs du capital : néant.
- ❖ Stock-options : néant.

<sup>(2)</sup> Cet avis est consultable sur le site de l'AMF à l'adresse suivante : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

### 6.2.1.3. Évolution du capital

Décision et date	Nature de l'augmentation de capital	Montant nominal et prime par action	Capital porté à	Nombre cumulé d'actions
02.03.90	Création de la société. Émission de 2 500 actions	100 F	250 000 F	2 500
29.06.93	Émission de 3 820 000 actions en rémunération d'un apport partiel d'actifs fait par la société Groupe Limagrain Holding	100 F	382 250 000 F	3 822 500
29.06.93	Émission en numéraire au pair de 1 817 500 actions réservées à la société Groupe Limagrain Holding	100 F	564 000 000 F	5 640 000
04.10.93	Regroupement des actions de 100 F de nominal en actions de 300 F de nominal	300 F	564 000 000 F	1 880 000
17.12.93	Émission de 166 700 actions Souscription réservée au Crédit Lyonnais	300 F + Prime de 6 F	614 010 000 F	2 046 700
26.11.96	Émission de 921 015 actions à bons de souscription d'actions	300 F + Prime de 170 F	890 314 500 F	2 967 715
De novembre 96 au 30.06.97	Exercice de 177 bons de souscription correspondant à 59 actions	300 F + Prime de 180 F	890 332 200 F	2 967 774
De juillet 97 au 30.06.98	Exercice de 93 bons de souscription correspondant à 31 actions	300 F + Prime de 180 F	890 341 500 F	2 967 805
De juillet 98 au 30.06.99	Exercice de 927 bons de souscription correspondant à 309 actions	300 F + Prime de 180 F	890 434 200 F	2 968 114
De juillet 99 au 30.06.00	Exercice de 336 bons de souscription correspondant à 112 actions	300 F + Prime de 180 F	890 467 800 F	2 968 226
De juillet 00 au 30.06.01	Exercice de 662 301 bons de souscription correspondant à 220 767 actions	300 F	956 697 900 F	3 188 993
	Conversion à 45,75 € de la valeur nominale unitaire par prélèvement sur la réserve légale de 319 944 F	+ Prime de 180 F	145 896 429,75 €	3 188 993
18.01.06	Division par 3 du nominal de l'action de 45,75 € à 15,25 €	15,25 €	Sans modification	9 566 979
03.07.06	Émission de 3 824 878 actions en rémunération d'un apport partiel d'actifs fait par la société Limagrain Agro-Industrie	15,25 €	204 225 819,25 €	13 391 857

Décision et date	Nature de l'augmentation de capital	Montant nominal et prime par action	Capital porté à	Nombre cumulé d'actions
13.04.10	Émission de 3 826 244 actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription des Actionnaires	15,25 €	262 576 040,25 €	17 218 101
21.01.13	Création de 1 721 810 actions par attribution gratuite d'actions	15,25 €	288 833 642,75 €	18 939 911
19.01.15	Création de 1 893 991 actions par attribution gratuite d'actions	15,25 €	317 717 005,50 €	20 833 902

Aux dates d'ouverture et de clôture de l'exercice 2016-2017 (soit au 1<sup>er</sup> juillet 2016 et au 30 juin 2017), le capital social de Vilmorin & Cie est de 317 717 005,50 euros divisé en 20 833 902 actions.

#### 6.2.1.4. Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

	30.06.15			30.06.16			30.06.17		
	Nombre d'actions	% capital	% du nombre total de droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% du nombre total de droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% du nombre total de droits de vote
Groupe Limagrain Holding	13 020 862	62,50	71,86	13 035 868	62,57	71,95	13 035 883	62,57	71,94
Limagrain	1 251 455	6,01	6,82	1 251 455	6,01	6,82	1 251 455	6,01	6,81
Sélia	1 081 550	5,19	5,92	1 081 550	5,19	5,91	1 081 550	5,19	5,91
Actions auto détenues	8 120	0,04	-	9 314	0,04	-	8 153	0,04	-
Public et divers	5 471 915	26,26	15,40	5 455 715	26,19	15,33	5 456 861	26,19	15,34
<b>Total</b>	<b>20 833 902</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>20 833 902</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>20 833 902</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

#### 6.2.2. Notification de franchissement de seuil

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction de 3 % du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société (décision de l'Assemblée Générale du 22 juillet 1993). Les conditions de cette notification sont précisées à l'article 12 des statuts.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs Actionnaires détenant 5 % du capital social en font la demande dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

Parallèlement et dans l'objectif d'assurer le suivi de la composition de son actionnariat, la Société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres, conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'Actionnaires.

Groupe Limagrain Holding a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 juin 2011, le seuil de 2/3 des droits de vote de Vilmorin & Cie.

Suite à la constitution de la Banque Publique d'Investissement, BPI Groupe, établissement public à caractère industriel et commercial (ex EPIC OSEO) a déclaré avoir franchi en hausse le 12 juillet 2013, indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont il détient indirectement le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Vilmorin & Cie et détenir indirectement, à cette date, 1 467 858 actions de la Société Vilmorin & Cie représentant autant de droits de vote, soit 7,75 % du capital et 5,05 % des droits de vote de la Société.

En date du 13 décembre 2016, la Caisse des Dépôts et Consignations a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil légal de 5 % des droits de vote ainsi que le seuil statutaire de 9 % du capital, et détenir directement et indirectement par l'intermédiaire de CDC Entreprises Valeurs Moyennes et de Bpifrance Participations SA, 1 273 622 titres et droits de vote, soit 6,11 % du capital et 3,60 % des droits de vote de la Société. Aucune déclaration complémentaire n'a été portée à la connaissance de Vilmorin & Cie.

### 6.2.3. Autorisations financières consenties par l'Assemblée Générale du 9 décembre 2016

Afin de doter Vilmorin & Cie des moyens nécessaires pour assurer son développement futur, en particulier à l'international, l'Assemblée Générale du 9 décembre 2016 a autorisé le Conseil d'Administration :

- ❖ à émettre des obligations ou autres titres de créance assimilés (douzième résolution),
- ❖ à émettre, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou à des titres de créance (quinzième et seizième résolutions).

L'Assemblée Générale du 9 décembre 2016 a également autorisé le Conseil d'Administration à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, par placement privé (dix-septième résolution).

Le montant nominal total de ces émissions ne pourra excéder 500 millions d'euros, comme présenté dans la dix-huitième résolution.

## 6.3. L'action Vilmorin & Cie

### 6.3.1. Fiche signalétique

- ❖ Date d'introduction au second marché de la Bourse de Paris : 3 novembre 1993.
- ❖ Place de cotation : Euronext Paris. Compartiment A.
- ❖ Éligible au SRD depuis le 26 février 2008.
- ❖ Code ISIN : FR 0000052516 (RIN).
- ❖ Indices : CAC Small, CAC Mid & Small et CAC All-Tradable.
- ❖ Éligible au PEA.
- ❖ Classification selon nomenclature ICB : « Farming & Fishing » (Agriculture et Pêche).
- ❖ Nombre de titres : 20 833 902
- ❖ Clôture de l'exercice au 30 juin.

### 6.3.2. Animation et liquidité du titre

Natixis (Corporate Broking) est en charge de la mise en œuvre du contrat de liquidité de Vilmorin & Cie. Ce dernier est conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 8 mars 2011.

Les moyens figurant au compte de liquidité sont :

Au moment de la mise en œuvre du contrat :

- ❖ nombre de titres : 7 989
- ❖ espèces : 68 037,90 euros

Au 30 juin 2017 :

- ❖ nombre de titres : 8 153
- ❖ montant en espèces : 173 626,20 euros.

### 6.3.3. Performance du titre

Le cours de l'action Vilmorin & Cie a sensiblement progressé depuis un an ; toutefois, au cours des dernières années, il a connu des évolutions contrastées, du fait d'environnements de marchés sensiblement différents selon ses activités.

Très dynamique en Semences Potagères, le contexte de marchés demeure encore tendu sur l'activité Semences de Grandes Cultures, caractérisé par le faible niveau des cours des productions agricoles et par une pression importante sur les politiques tarifaires.

Néanmoins, Vilmorin & Cie, à profil défensif et de long terme, démontre régulièrement la pertinence de son modèle de développement spécifique (le modèle de développement est présenté de manière détaillée en page 30) ainsi que de sa stratégie de long terme, sur des marchés mondiaux qui sont fondamentalement porteurs. La progression du cours de Bourse de Vilmorin & Cie sur 5 ans est de +8,6 %<sup>(1)</sup> (Source interne).

#### 6.3.3.1 Évolution de la performance du cours de l'action Vilmorin & Cie par rapport aux indices CAC 40 et SBF 120 du 02.10.2012 au 02.10.2017



- ❖ Évolution<sup>(1)</sup> de la performance du cours depuis 5 ans (au 02.10.2017) : + 8,6 %
- ❖ Évolution<sup>(1)</sup> de la performance du cours depuis 1 an (au 02.10.2017) : + 32,7 %

<sup>(1)</sup> Évolutions calculées sur la base d'un réinvestissement en actions des dividendes perçus et tenant compte des attributions gratuites d'actions auxquelles la Société a procédé.  
Sources : Natixis et interne.

6.3.3.2. Tableau de bord de l'action<sup>(1)</sup>

	14-15	15-16	16-17
<b>Moyenne journalière des transactions</b>			
> en nombre de titres	6 945	4 841	7 947
> en milliers d'euros	562,64	318,60	495,47
<b>Cours extrêmes<sup>(2)</sup></b>			
> plus haut	98,76	80,20	77,30
> plus bas	69,64	56,02	52,50
<b>Derniers cours de l'exercice en euros<sup>(2)</sup></b>	<b>75,37</b>	<b>58,24</b>	<b>71,24</b>
<b>Rendement net de l'action en %<sup>(3)</sup></b>	<b>2,08 %</b>	<b>1,89 %</b>	<b>2,25 %</b>

<sup>(1)</sup> Données historiques (non retraitées des attributions gratuites d'actions).

<sup>(2)</sup> Cours de clôture.

<sup>(3)</sup> Dividende net distribué au titre de l'exercice N, rapporté au cours de l'exercice N. (Source : Euronext ParisBourse)

6.3.3.3. Volumes traités et évolution des cours depuis les 18 derniers mois<sup>(1)</sup>

Date	Nombre d'actions échangées	Capitaux échangés (M€)	Cours extrême le plus haut (€) <sup>(2)</sup>	Cours extrême le plus bas (€) <sup>(2)</sup>
<b>2016</b>				
Avril	74 225	4,576	64,73	59,90
Mai	75 969	4,640	62,83	60,03
Juin	129 123	7,546	61,2	56,02
Juillet	84 094	5,025	61,99	58,53
Août	53 045	3,254	62,49	59,76
Septembre	85 360	5,234	62,98	58,53
Octobre	217 469	11,925	58,75	52,68
Novembre	338 701	18,357	55,55	52,50
Décembre	163 007	9,571	60,46	57,67
<b>2017</b>				
Janvier	221 725	13,788	65,00	59,76
Février	196 755	12,837	67,79	62,70
Mars	167 365	11,178	69,25	63,80
Avril	128 577	8,368	66,36	63,30
Mai	233 915	16,584	77,30	66,57
Juin	152 465	11,216	75,80	70,64
Juillet	124 405	9,135	75,00	71,55
Août	143 422	11,046	79,49	73,89
Septembre	96 498	7,308	77,50	73,90

<sup>(1)</sup> Données historiques (non retraitées des attributions gratuites d'actions).

<sup>(2)</sup> Cours de clôture (en euros).

Source : Euronext.

Une augmentation de capital par attribution gratuite d'actions d'une action nouvelle pour dix actions anciennes a eu lieu en janvier 2013. Le cours de Bourse a été mécaniquement divisé par 1,10 à compter de cette date.

Une deuxième augmentation de capital par attribution gratuite d'actions d'une action nouvelle pour dix actions anciennes a eu lieu en janvier 2015. Le cours de Bourse a donc été divisé par 1,10 à compter de cette date.



### 6.3.3.4. Interventions de la Société sur actions propres

L'Assemblée Générale du 9 décembre 2016, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que des instructions d'application du Règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, a octroyé au Conseil d'Administration, dans la onzième résolution, les pouvoirs lui permettant d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres, par achat ou vente en Bourse à un prix d'achat maximum de 90 euros par action, le nombre d'actions ainsi acquises ne pouvant pas dépasser 1 million d'actions, représentant un engagement maximum potentiel de 90 millions d'euros.

L'autorisation de ce programme de rachat est fixée à 18 mois maximum.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2017, la Société a réalisé, directement ou indirectement, les opérations suivantes :

- ❖ nombre de titres achetés = 129 561,
- ❖ prix moyen d'achat = 63,26 euros,
- ❖ nombre de titres vendus = 130 722,
- ❖ prix moyen de vente = 62,27 euros,
- ❖ nombre de titres auto-détenus au 30 juin 2017 : 8 153 correspondant à moins de 0,1 % du capital, pour une valeur d'achat de 597 394,49 euros, soit un prix moyen unitaire de 73,27 euros.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 8 décembre 2017 d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée maximum de 18 mois, à faire racheter les propres actions de la Société conformément aux dispositions de l'article L.225-209 et suivants du Code de Commerce en vue :

- ❖ d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- ❖ de la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société,
- ❖ de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Ces opérations seront effectuées conformément à la réglementation en vigueur et aux conditions suivantes :

- ❖ le prix maximum d'achat est fixé à 100 euros par action,
- ❖ le montant maximum d'actions susceptibles d'être achetées est fixé à 1 million d'actions, représentant un engagement maximum potentiel de 100 millions d'euros.

## 6.3.4. Dividendes et politique de distribution des résultats

### 6.3.4.1. Dividendes sur les 5 derniers exercices et politique de distribution<sup>(1)</sup>

Le dividende net par action proposé à l'Assemblée Générale du 8 décembre 2017 est de 1,60 euro, en forte progression en valeur nominale par rapport à l'exercice précédent (+45 %) et correspondant à un taux de distribution de 38,4 %, dans la moyenne des exercices passés.

	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17
Nombre d'actions rémunérées	18 937 257	18 937 956	20 829 597	20 833 462	20 833 902 <sup>(2)</sup>
Dividende net (en euros)	1,65	1,65	1,57	1,10	1,60
Taux de distribution	31,5 %	37,2 %	44,8 %	38,6 %	38,4 %

<sup>(1)</sup> Données historiques (non retraitées des attributions gratuites d'actions).

<sup>(2)</sup> De ce chiffre, il conviendra de déduire le nombre d'actions détenues en autocontrôle à la date de détachement du dividende.

### 6.3.4.2. Régime fiscal (au 13 septembre 2017)

#### Délai de prescription des dividendes

Le délai légal est de 5 ans à compter du jour où le titulaire du droit au paiement des dividendes a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de l'exercer. Passé ce délai, les dividendes non réclamés sont reversés au profit de l'État.

Résident français

Les dividendes perçus par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis (sauf exception) au barème progressif de l'impôt sur le revenu après application d'un abattement de 40 % le cas échéant.

Toutefois, avant d'être imposés au barème progressif, ces dividendes font l'objet d'un prélèvement à la source obligatoire sur leur montant

brut au taux de 21 %. Ce prélèvement constitue un acompte d'impôt sur le revenu imputable sur l'impôt dû au titre de l'année suivante et est restituable en cas d'excédent.

Par exception, et sur demande du contribuable, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (pour les personnes célibataires, veuves ou divorcées) ou 75 000 euros (pour les personnes soumises à une imposition commune) peuvent être dispensées de ce prélèvement.

Enfin, le montant brut des dividendes est soumis aux prélèvements sociaux au taux global de 15,5 %.

#### Non résident

Les dividendes reçus par un actionnaire personne physique non résident font l'objet d'une retenue à la source dont le taux varie comme suit :

- ❖ 21 % pour les dividendes reçus par des personnes physiques domiciliées fiscalement dans un autre État membre de l'Union européenne (UE), en Islande, en Norvège ou au Liechtenstein ;
- ❖ 30 % pour les dividendes perçus par des personnes physiques domiciliées fiscalement hors UE ou dans un État autre que l'Islande, la Norvège, ou le Liechtenstein ;
- ❖ 75 % pour les dividendes perçus par une personne physique domiciliée fiscalement dans un État ou Territoire Non Coopératif.

Cette retenue à la source est libératoire de l'impôt en France et constitue en règle générale un crédit d'impôt dans le pays de résidence du bénéficiaire des revenus distribués.

Toutefois, en présence d'une convention internationale, le taux de retenue à la source peut être réduit, voire supprimé.

#### 6.3.5. Service des titres

Vilmorin & Cie a mandaté BNP Paribas Securities Services pour assurer son service financier. Pour le service des titres, il convient de s'adresser à :

BNP Paribas Securities Services  
Les Grands Moulins de Pantin  
CTS – Service relations actionnaires  
9, rue du Débarcadère  
93 761 Pantin Cedex

Tél. :

- ❖ Pour les actionnaires français : 0 826 109 119
- ❖ Pour les actionnaires étrangers : +33 (0)1 55 77 40 57

Fax : +33 (0)1 55 77 34 17

[www.planetshares.bnpparibas.com](http://www.planetshares.bnpparibas.com)

Le service est accessible tous les jours ouvrés de 8h45 à 18h00.

## 6.4. Relations avec les Actionnaires

### 6.4.1. Le dispositif d'information

Depuis son introduction en Bourse en 1993, Vilmorin & Cie s'attache à être la plus précise, fiable et transparente possible sur sa stratégie et ses perspectives de développement, en prenant en considération les attentes de ses différents publics financiers.

#### 6.4.1.1. L'information à destination de l'ensemble de la communauté financière

Vilmorin & Cie réalise chaque année plusieurs outils destinés aux Actionnaires de l'entreprise et à la communauté financière dans son ensemble.

##### Le document de référence

Publié en langue française et dans une version allégée en langue anglaise sur le site Internet de Vilmorin & Cie, le document de référence est au minimum actualisé une fois par an à l'occasion de la publication des comptes semestriels.

##### Le site Internet

Fin avril 2017, Vilmorin & Cie a mis en place une nouvelle charte graphique. L'objectif de ce changement, avec notamment la création d'un nouveau logo, était de moderniser l'image de Vilmorin & Cie, de souligner la dimension internationale de ses activités tout en affirmant sa proximité avec son actionnaire de référence : Limagrain.

Ce changement d'identité visuelle s'est accompagné du lancement d'un nouveau site Internet : [www.vilmorincie.com](http://www.vilmorincie.com).

Toute l'information publiée par Vilmorin & Cie est désormais accessible à cette nouvelle adresse ([www.vilmorincie.com](http://www.vilmorincie.com)). Le site Internet vise à informer la communauté financière sur les performances financières de Vilmorin & Cie, mais aussi sur son métier, sa stratégie, ses perspectives et son actualité. Il comporte, en complément de l'ensemble de l'information financière réglementaire, des contenus dédiés aux journalistes, aux analystes et investisseurs institutionnels ou encore aux actionnaires individuels, dans l'objectif de répondre toujours mieux aux attentes de chacun des publics.

Il s'agit par exemple de présentations de la Société, d'analyses financières, de l'évolution du cours de l'action Vilmorin & Cie, de présentations financières, de dossiers de presse, de lettres aux actionnaires, etc.

Les présentations de chiffres d'affaires sont également retransmises en différé sur le site. Ce site Internet est par ailleurs disponible en version anglaise.

### 6.4.1.2. Les relations avec les analystes, les investisseurs institutionnels et la presse

En 2016-2017, neuf sociétés d'analyses financières ont suivi la valeur : CM-CIC Market Solutions, Kepler Cheuvreux, Exane BNP Paribas, Gilbert Dupont, Midcap Partners, Natixis, Oddo BHF Corporates & Markets, Portzamparc et Société Générale.

#### Les réunions d'information et visites de sites

Cinq réunions d'information à destination des investisseurs, analystes et journalistes ont été organisées en 2016-2017 à l'occasion de la publication des résultats annuels et semestriels.

Vilmorin & Cie a notamment organisé une visite de ses installations en Semences Potagères en Provence (France). Neuf journalistes et analystes ont ainsi eu l'occasion de découvrir, en avril 2017, la Business Unit HM.CLAUSE et son centre de recherche implanté à Saint-Rémy de Provence. La visite des installations, dont les serres, et les ateliers pratiques se sont articulés autour de deux espèces stratégiques majeures pour Vilmorin & Cie : la tomate et la courgette.

#### Les conférences téléphoniques

En 2016-2017, Vilmorin & Cie a organisé trois conférences téléphoniques et présentations, à l'occasion de la publication des chiffres d'affaires trimestriels. Les présentations commentées sont consultables en différé sur le site Internet de Vilmorin & Cie.

#### Les rencontres investisseurs

Vilmorin & Cie a participé au cours de l'année 2016-2017 à treize rencontres investisseurs et analystes sous forme de conférences ou de *road shows*, dont plusieurs à l'étranger (Londres, Francfort, Genève, etc.). Une manifestation a également été organisée à Lyon pour rencontrer une vingtaine de gestionnaires privés, afin de leur présenter la Société et de répondre à de nombreuses questions.

#### Le dossier de presse

Le dossier de presse destiné aux journalistes est mis à jour à l'occasion des principales publications financières de la Société.

#### L'adhésion au CLIFF

Vilmorin & Cie est, depuis début 2015, membre du CLIFF, l'association française des professionnels des relations investisseurs.

### 6.4.1.3. Les relations avec les actionnaires individuels

Vilmorin & Cie souhaite maintenir une répartition équilibrée de son actionariat entre investisseurs particuliers et institutionnels.

À ce titre, la Société mène des actions spécifiques destinées à ses Actionnaires individuels. Au 30 juin 2017, le nombre total des Actionnaires individuels s'élevait à près de 12 000 détenant des actions nominatives ou au porteur.

#### Publications

##### Les lettres aux actionnaires

La lettre aux actionnaires est éditée à plusieurs milliers d'exemplaires. Trois numéros ont été publiés lors de cet exercice, traitant notamment des résultats financiers, des perspectives de développement, de dossiers d'actualité ou encore des informations boursières. Depuis novembre 2014, les lettres comprennent également un dossier sur l'innovation, pilier de la stratégie de Vilmorin & Cie. Des éclairages ont ainsi été réalisés sur des espèces stratégiques majeures comme la tomate, le melon, la carotte, le maïs et le blé. Quant à la lettre de juin 2017, elle a proposé un focus sur le sujet des biotechnologies végétales\*, avec un zoom particulier sur les nouvelles techniques d'amélioration des plantes.

Vilmorin & Cie profite du salon Actionaria pour distribuer aux actionnaires présents sur le stand, sa lettre aux actionnaires d'automne. Enfin, Vilmorin & Cie publie en janvier une lettre spéciale Assemblée Générale permettant de retracer les faits marquants de cet évènement.

##### Le livret de l'actionnaire

Vilmorin & Cie publie chaque année un livret de l'actionnaire, dont le contenu est plus concis que celui du document de référence. Outre la présentation de l'activité et de la stratégie de la Société ainsi que de la vie du titre en Bourse, il présente les cinq bonnes raisons de devenir actionnaire de Vilmorin & Cie.

Envoyé par courrier à près de 1 000 Actionnaires individuels, il est également disponible sur simple demande auprès de la Direction Financière.

##### L'Essentiel

Ce document synthétique permet à tous de découvrir en quelques mots l'activité, le modèle de développement et le parcours de Vilmorin & Cie en Bourse. Remis lors du salon Actionaria et des réunions d'actionnaires, il est consultable et téléchargeable sur le site Internet de Vilmorin & Cie.

#### Rencontres

##### La conférence thématique

Organisée pour la première fois en 2014, la conférence thématique s'adresse aux actionnaires actuels mais aussi potentiels, qui souhaitent approfondir un sujet stratégique de Vilmorin & Cie.

Cette matinée d'échanges privilégiés est l'occasion pour les actionnaires de mieux comprendre la stratégie de Vilmorin & Cie, au travers d'une présentation pédagogique. L'objectif est d'informer, d'expliquer tout en engageant le dialogue grâce au temps consacré aux questions/réponses. Des thèmes clés sont abordés comme l'innovation (dont les biotechnologies végétales\* et les OGM\*), la stratégie à l'international ou encore les activités de Vilmorin & Cie en Afrique.

##### Les réunions d'actionnaires

En 2016-2017, Vilmorin & Cie est allée à la rencontre des actionnaires, à l'occasion d'une réunion d'actionnaires organisée à Clermont-Ferrand. La Société poursuivra ces moments d'échanges privilégiés avec les actionnaires au cours de l'exercice 2017-2018. Ils sont l'occasion de présenter la Société, ses activités, son métier et sa stratégie, et de répondre à de nombreuses questions.

##### Le Salon Actionaria

Fidèle à cet évènement depuis plus de 10 ans, Vilmorin & Cie a participé au salon Actionaria à Paris en novembre 2016, et en dresse cette année encore un bilan très positif tant en termes de participation que de qualité des échanges.

Ce rendez-vous, important dans la stratégie de communication de l'entreprise envers ses Actionnaires individuels, mobilise le management, l'équipe de communication financière et les membres du Comité Consultatif des Actionnaires. Cette édition a été marquée par la participation de Vilmorin & Cie à l'Agora des Présidents et à une conférence Valeurs Moyennes sur la thématique « *Les midcaps championnes de l'innovation* ». La Société sera de nouveau présente à l'édition 2017.

Le salon Actionaria est aussi l'occasion d'organiser des moments d'échange entre les Actionnaires de Vilmorin & Cie et le management de la Société présent sur le stand, en préalable à l'Assemblée Générale.

##### L'Assemblée Générale

Moment d'écoute et de dialogue avec le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale de Vilmorin & Cie est un évènement fort dans la relation entre Vilmorin & Cie et ses Actionnaires.

Ceux-ci peuvent également prendre part de manière active aux décisions importantes du groupe en votant, quel que soit le nombre d'actions détenues.

Les Actionnaires ont la possibilité de voter par Internet, avant l'Assemblée Générale, sur la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS ; ils peuvent également choisir la e-convocation, qui consiste à recevoir par courrier électronique leur convocation à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale Annuelle se prononçant sur les comptes annuels 2016-2017 se tiendra le 8 décembre 2017 à Paris.

Les informations détaillées concernant l'Assemblée Générale sont présentées en page 233.

### Comité Consultatif des Actionnaires

Le Comité Consultatif des Actionnaires (CCA) a été formé au printemps 2010 dans l'objectif d'alimenter la stratégie de développement de l'actionariat individuel. Il est force de proposition pour transmettre à Vilmorin & Cie les attentes des actionnaires individuels et ainsi améliorer la communication financière.

La durée du mandat des Actionnaires individuels membres du Comité est fixée à 2 ans, renouvelable.

Au 30 juin 2017, le Comité se compose de :

- ❖ Six Actionnaires individuels représentatifs des Actionnaires :
  - Jean-Claude BONHOMME (Auvergne-Rhône-Alpes – 63),
  - Jean GERMAN (Ile-de-France – 78),
  - Marie-Florence LAMY (Normandie – 76),
  - Christian MAMY (Ile-de-France – 78),
  - Pierre-Yves PELISSIER (Ile-de-France – 95),
  - Francine SAUCIER (Ile-de-France – 75).

❖ Deux Administrateurs de Limagrain :

- Philippe BLATEYRON,
- Sébastien VIDAL.

Il est animé par :

- ❖ le Directeur Financier de Vilmorin & Cie : Daniel JACQUEMOND,
- ❖ l'équipe de communication financière : Valérie MONSÉRAT, Directrice de la Communication Financière et des Relations Investisseurs, Rose MOREIRA, Chargée de Communication Financière et des Relations Actionnaires Individuels, et Clémence MÉCHAUSSEIER, Chargée de Communication Financière.

Au cours de l'exercice 2016-2017, le Comité s'est réuni trois fois sur des sites du groupe, dont celui d'HM.CLAUSE à Malaga (Potagères, Espagne) pour y découvrir son site de production de semences.

Les travaux du Comité ont permis d'émettre des recommandations sur le dispositif de communication dédié aux Actionnaires individuels (Actionaria, Assemblée Générale, conférence thématique à destination des Actionnaires individuels, etc.) ou d'échanger sur des sujets se rapportant à la stratégie et aux perspectives du groupe.

### L'adhésion à la Fédération des investisseurs individuels et des clubs d'investissement (F2IC)

Vilmorin & Cie est membre actif de la Fédération des Investisseurs Individuels et des Clubs d'investissement (F2IC) depuis 2005.

Elle participe à des réunions d'actionnaires organisées par la Fédération et diffuse également, par son intermédiaire, ses lettres aux actionnaires aux clubs d'investissement.

### 6.4.2. Calendrier prévisionnel 2017-2018

*Dates fournies à titre indicatif et susceptibles de modifications*

- ❖ 6 novembre 2017 :  
Publication du chiffre d'affaires à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre<sup>(1)</sup>
- ❖ 23 et 24 novembre 2017 :  
Salon Actionaria au Palais des Congrès de Paris
- ❖ 8 décembre 2017 :  
Assemblée Générale des Actionnaires à Paris
- ❖ 13 décembre 2017 :  
Détachement du dividende
- ❖ 15 décembre 2017 :  
Mise en paiement du dividende
- ❖ 27 février 2018 :  
Publication du chiffre d'affaires et des résultats semestriels<sup>(1)</sup>
- ❖ 23 avril 2018 :  
Publication du chiffre d'affaires à la fin du 3<sup>e</sup> trimestre<sup>(1)</sup>
- ❖ 6 août 2018 :  
Publication du chiffre d'affaires annuel<sup>(1)</sup>
- ❖ 17 octobre 2018 :  
Publication des résultats annuels<sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Publication après clôture de Bourse

### 6.4.3. Contacts

Daniel JACQUEMOND, Directeur Financier  
E-mail : daniel.jacquemond@vilmorincie.com

Valérie MONSÉRAT, Directrice de la Communication Financière et des Relations Investisseurs  
E-mail : valerie.monserat@vilmorincie.com

Clémence MÉCHAUSSEIER, Chargée de Communication Financière  
E-mail : clemence.mechaussier@vilmorincie.com

Rose MOREIRA, Chargée de Communication Financière et des Relations Actionnaires Individuels  
E-mail : rose.moreira@vilmorincie.com

❖ Tél. : +33 (0)4 73 63 44 85  
❖ Fax : +33 (0)4 73 63 41 80

[www.vilmorincie.com](http://www.vilmorincie.com)





# 7

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 8 DÉCEMBRE 2017

---

7.1. Ordre du jour _____	248
7.2. Projet de résolutions à caractère ordinaire _____	250
7.3. Projet de résolutions à caractère extraordinaire _____	254
7.4. Projet de résolution à caractère ordinaire _____	260

## 7.1. Ordre du jour

### Projet de résolutions à caractère ordinaire

#### Première résolution

Approbation des comptes annuels sociaux et quitus au Conseil d'Administration - approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement

#### Deuxième résolution

Conventions réglementées

#### Troisième résolution

Affectation du résultat et distribution de sommes prélevées sur les « Primes d'émission »

#### Quatrième résolution

Approbation des comptes annuels consolidés et quitus au Conseil d'Administration

#### Cinquième résolution

Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2016-2017

#### Sixième résolution

Renouvellement du mandat d'un Administrateur

#### Septième résolution

Renouvellement du mandat d'une Administratrice

#### Huitième résolution

Renouvellement du mandat d'un Administrateur

#### Neuvième résolution

Nomination d'une nouvelle Administratrice

#### Dixième résolution

Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes

#### Onzième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de Commerce

#### Douzième résolution

Émission d'obligations et autres titres de créance assimilés

#### Treizième résolution

Avis sur les éléments de la rémunération attribuée au titre de l'exercice 2016-2017 à Monsieur Philippe AYMARD, Président Directeur Général

#### Quatorzième résolution

Avis sur les éléments de la rémunération attribuée au titre de l'exercice 2016-2017 à Monsieur Emmanuel ROUGIER, Directeur Général Délégué

#### Quinzième résolution

Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Emmanuel ROUGIER, Directeur Général Délégué





## Projet de résolutions à caractère extraordinaire

### Seizième résolution

Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou à des titres de créance tels que notamment des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes, avec maintien du droit préférentiel de souscription

### Dix-septième résolution

Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou à des titres de créance tels que notamment des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public

### Dix-huitième résolution

Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier

### Dix-neuvième résolution

Limitation globale du montant des émissions

### Vingtième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du Travail

## Projet de résolution à caractère ordinaire

### Vingt-et-unième résolution

Délégation de pouvoirs pour formalités



## 7.2. Projet de résolutions à caractère ordinaire

### Première résolution

#### Approbation des comptes annuels sociaux et quitus au Conseil d'Administration - approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, l'Assemblée Générale approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2017 tels qu'ils sont présentés, la gestion sociale de l'entreprise telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports, ainsi que les dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

### Deuxième résolution

#### Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées par l'article L.225-38 du Code de Commerce, déclare approuver les conclusions dudit rapport et la convention nouvelle qui y est mentionnée.

### Troisième résolution

#### Affectation du résultat et distribution de sommes prélevées sur les « Primes d'émission »

L'Assemblée Générale, sur la proposition des membres du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 26 253 165,80 euros et de prélever la somme de 239 167,66 euros sur les « Primes d'émission » de la façon suivante :

❖ Résultat net au 30 juin 2017	26 253 165,80 euros
❖ Affectation à la réserve légale	1 312 658,29 euros
❖ Résultat au 30 juin 2017 disponible	24 940 507,51 euros
❖ Report à nouveau 30 juin 2017	8 154 568,03 euros
❖ Prélèvement sur les primes d'émission	239 167,66 euros
❖ Dividendes à distribuer	33 334 243,20 euros

Après cette affectation, le montant des « Primes d'émission » sera ramené de 150 182 659,58 euros à 149 943 491,92 euros et le report à nouveau final sera nul.

Il est précisé que la société ne bénéficie pas de la distribution de dividendes sur les actions qu'elle détient en propre. Les dividendes correspondant à ces titres seront affectés au report à nouveau. Le dividende est fixé à 1,60 euro par action.

L'Assemblée Générale décide que le détachement du dividende interviendra le 13 décembre 2017 et que sa mise en paiement sera effective au 15 décembre 2017.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2013-2014	31 250 853,15 € <sup>(1)</sup> soit 1,65 € par action	-	-
2014-2015	32 709 226,14 € <sup>(1)</sup> soit 1,57 € par action	-	-
2015-2016	22 917 292,20 € <sup>(1)</sup> soit 1,10 € par action	-	-

<sup>(1)</sup> Incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

### Quatrième résolution

#### Approbation des comptes annuels consolidés et quitus au Conseil d'Administration

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2017 tels qu'ils sont présentés, ainsi que la gestion du groupe des sociétés consolidées telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2016-2017.



## Cinquième résolution

### Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2016-2017

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide, conformément à l'article 23 des statuts, de fixer, pour l'exercice 2016-2017, le montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs à la somme de 45 000 euros.

## Sixième résolution

### Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe AYMARD vient à expiration ce jour, approuve le renouvellement dudit mandat pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020.

## Septième résolution

### Renouvellement du mandat d'une Administratrice

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administratrice de Madame Mary DUPONT-MADINIER vient à expiration ce jour, approuve le renouvellement dudit mandat pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020.

## Huitième résolution

### Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Sébastien VIDAL vient à expiration ce jour, approuve le renouvellement dudit mandat pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020.

## Neuvième résolution

### Nomination d'une nouvelle Administratrice

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, prend acte de la fin de mandat de Monsieur Joël ARNAUD et décide de nommer Administratrice Madame Annick BRUNIER pour une période de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020.

## Dixième résolution

### Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes

Le mandat de VISAS 4 Commissariat, 56 Bd Gustave Flaubert – Clermont-Ferrand, arrivant à expiration, l'Assemblée Générale décide de le renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023.

## Onzième résolution

### Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise ledit conseil, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du Règlement Européen n°596/2014 du 16 avril 2014, complété par le règlement délégué (UE) de la commission du 8 mars 2016, à acheter ou faire acheter des actions de la société en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la société,
- de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

L'Assemblée fixe le prix maximum d'achat à 100 euros par action et fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 1 million d'actions représentant un montant maximal de 100 millions d'euros sous réserve des limites légales.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués à tous moments à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la société et par tous moyens, sur le marché réglementé, hors marché, sur les systèmes multilatéraux de négociation, ou de gré à gré, y compris par voie d'opérations sur blocs de titres ou d'offre publique, ou par utilisation de mécanismes optionnels, d'instruments dérivés, d'achat d'options ou de valeurs mobilières dans le respect des conditions réglementaires applicables.

La présente autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 décembre 2016 pour la partie non utilisée.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, pour passer tout ordre de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes, et, généralement, faire ce qui est nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par lui dans le cadre de la présente autorisation.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable.

## Douzième résolution

### Émission d'obligations et autres titres de créance assimilés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, délègue au Conseil d'Administration toute compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, tant en France qu'à l'étranger et/ou sur les marchés internationaux en euro ou en monnaie étrangère, ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec ou sans appel public à l'épargne, d'obligations ou de tous autres titres de créance assimilés jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 600 millions d'euros ou de la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère, ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, sous réserve de la limite globale prévue à la dix-neuvième résolution.

Le Conseil d'Administration pourra décider que les obligations, ou autres titres de créance, auront le caractère de titres subordonnés à durée déterminée ou indéterminée, la subordination pouvant concerner le capital et/ou les intérêts de ces titres.

Toute compétence est donnée au Conseil d'Administration dans la limite ci-dessus fixée, en se conformant à la loi et aux statuts, pour réaliser ces émissions et notamment :

- fixer l'époque ou les époques d'émission,
- déterminer la monnaie d'émission et le montant nominal de l'emprunt dans la limite ci-dessus autorisée,
- arrêter les termes et conditions des obligations et/ou des titres de créance à émettre et notamment : leur valeur nominale, leur prix d'émission, leur taux d'intérêt fixe et/ou variable, et les dates de paiement, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime,
- fixer en fonction des conditions de marché la durée et les modalités d'amortissement de l'emprunt,
- d'une manière générale, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités relatives à l'émission, à la cotation, et au service financier desdites obligations et/ou desdits titres de créance, constituer la masse des porteurs d'obligations dans les conditions prévues par la loi, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration aura également toute compétence pour décider, s'il y a lieu, d'attacher une garantie aux titres à émettre et, le cas échéant, définir et conférer cette garantie, et prendre toutes mesures à ce sujet.

Le Conseil d'Administration pourra, dans le cadre de la présente résolution, déléguer au Directeur Général, ou en accord avec ce dernier à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, ou à l'un de ses membres, en application de l'article L.228-40 du Code de Commerce, les pouvoirs qu'il a reçus au titre de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une durée maximum de 18 mois. Elle annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire du 9 décembre 2016.

## Treizième résolution

### Avis sur les éléments de la rémunération attribuée au titre de l'exercice 2016-2017 à Monsieur Philippe AYMARD, Président Directeur Général

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration indiquant que Monsieur Philippe AYMARD exerce ses fonctions à titre gratuit, émet un avis favorable sur l'absence de rémunération attribuée au titre de l'exercice 2016-2017 à Monsieur Philippe AYMARD, Président Directeur Général.

### Quatorzième résolution

**Avis sur les éléments de la rémunération attribuée  
au titre de l'exercice 2016-2017  
à Monsieur Emmanuel ROUGIER, Directeur Général Délégué**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration indiquant que la rémunération totale attribuée pour l'exercice 2016-2017 à Monsieur Emmanuel ROUGIER au titre de sa fonction de Directeur Général Délégué s'élève à 312,4 milliers d'euros, émet un avis favorable sur celle-ci ainsi que sur ses composantes.

### Quinzième résolution

**Approbation des principes et critères de détermination,  
de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et  
exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages  
de toute nature attribuables à Monsieur Emmanuel ROUGIER,  
Directeur Général Délégué**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, en application de l'article L.225-37-2 du Code de Commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Emmanuel ROUGIER en raison de son mandat de Directeur Général Délégué, tels que détaillés dans le rapport joint au rapport mentionné aux articles L.225-100 et L.225-102 du Code de Commerce.

## 7.3. Projet de résolutions à caractère extraordinaire

### Seizième résolution

**Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou à des titres de créance tels que notamment des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes, avec maintien du droit préférentiel de souscription**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de Commerce, notamment des articles L.225-129-2, L.228-91 à L.228-93 du Code de Commerce :

- délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de 24 mois à compter de la présente assemblée, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, sa compétence pour décider de procéder, avec ou sans appel public à l'épargne, à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, et dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L.228-93 du Code de Commerce.

Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence.

- décide que le montant nominal des augmentations de capital immédiate et/ou à terme susceptibles de résulter de la présente délégation ne pourra être supérieur à 300 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, ainsi qu'aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustements, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, sous réserve de la limite globale prévue à la dix-neuvième résolution.

- décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 300 millions d'euros ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision d'émission.

- décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'Administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit préférentiel de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, les facultés offertes par l'article L.225-134 du Code de Commerce, et notamment celle d'offrir au public tout ou partie des actions ou des valeurs mobilières non souscrites.

- décide que le Conseil d'Administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée Générale, faire usage de la présente délégation de compétence à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

- prend acte que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la société, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles ces valeurs mobilières pourront donner droit.

- décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la société pourront être réalisées soit par offre de souscription, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes.

En cas d'attribution gratuite de bons autonomes de souscription, le Conseil d'Administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

- décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, aura tout pouvoir pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que

les formes et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ordinaires ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droit à des actions ordinaires de la société, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en Bourse et de leur éventuelle annulation ainsi que la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions ordinaires attachés aux valeurs mobilières à émettre et de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la protection des intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

- ❖ décide, en outre, que lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour décider de leur durée déterminée ou non, leur rémunération et, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, leur durée, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission et d'amortissement.
- ❖ décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pourra également, à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.
- ❖ décide, enfin, que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

## Dix-septième résolution

**Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou à des titres de créance tels que notamment des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de Commerce, notamment des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91 à L.228-93 du Code de Commerce :

- ❖ délègue au Conseil d'Administration sa compétence, pour une durée de 24 mois à compter de la présente assemblée, avec faculté de subdélégation, dans les conditions légales, pour décider de procéder, avec ou sans appel public à l'épargne, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et dont la souscription pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L.228-93 du Code de Commerce.

Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence.

- ❖ décide que le montant nominal des augmentations de capital immédiates et/ou à terme susceptibles de résulter de la présente délégation ne pourra être supérieur à 200 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, ainsi qu'aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustements, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, sous réserve de la limite globale prévue à la dix-neuvième résolution.

- ❖ décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres. Ces valeurs mobilières pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.  
Le montant nominal maximal global des titres de créance ainsi émis dans le cadre de la présente délégation ne pourra excéder la somme de 200 millions d'euros ou leur contre-valeur en euros à la date de décision de l'émission.
- ❖ prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit.
- ❖ décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution en laissant toutefois au Conseil d'Administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité à titre irréductible et/ou réductible ne donnant pas droit à la création de droits négociables.
- ❖ décide que le prix d'émission des actions nouvelles émises sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission soit, à ce jour, la moyenne pondérée des cours cotés de l'action de la société lors des trois dernières séances de Bourse sur le marché d'Euronext Paris précédant la date de fixation de ce prix, éventuellement diminuée de la décote maximale de 5 % prévue par la réglementation en vigueur.
- ❖ décide qu'il appartiendra au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, de fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.
- ❖ décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés prévues à l'article L.225-134 du Code de Commerce, et notamment celle d'offrir au public tout ou partie des actions ou des valeurs mobilières non souscrites.
- ❖ décide que le Conseil d'Administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée Générale, faire usage de la présente délégation de compétence à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.
- ❖ décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, aura tout pouvoir pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les formes et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ordinaires ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droit à des actions

ordinaires de la société, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en Bourse et de leur éventuelle annulation ainsi que la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions ordinaires attachés aux valeurs mobilières à émettre et de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la protection des intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

- ❖ décide, en outre, que lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour décider de leur durée déterminée ou non, leur rémunération et, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, leur durée, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission et d'amortissement.

Lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil décidera de leur caractère subordonné ou non, fixera leur taux d'intérêt et les modalités de paiement desdits intérêts, leur durée déterminée ou non, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres, et les autres modalités d'émission et d'amortissement en fonction, notamment, des conditions du marché et des conditions dans lesquelles ces titres donneront droit aux actions de la société.

Le cas échéant, les titres à émettre pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance, ou prévoir la faculté pour la société d'émettre des titres de créance, assimilables ou non, en paiement d'intérêts dont le versement aurait été suspendu par la société, ou encore prendre la forme d'obligations complexes au sens entendu par les autorités boursières.

Le Conseil d'Administration pourra modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables.

- ❖ décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pourra également, à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.
- ❖ décide, enfin, que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.



## Dix-huitième résolution

### Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de Commerce, notamment des articles L.225-129-2, L.225-135, et L.225-136 dudit Code, et aux dispositions des articles L.228-91 et suivants dudit Code :

❖ délègue au Conseil d'Administration sa compétence, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour décider de procéder à une augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, sous réserve des dispositions de l'article L.233-32 du Code de Commerce, en France ou à l'étranger, par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier, en euros ou monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société régies par les articles L.228-91 et suivants du Code de Commerce, et dont la souscription pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances.

Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence.

❖ délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires existantes ou nouvelles et/ou des titres de créance d'une société dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital de la société, étant entendu que ces émissions de valeurs mobilières devront avoir été autorisées par la société au sein de laquelle les droits seront exercés.

❖ décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à 20 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global fixé à la dix-neuvième résolution, ou, le cas échéant, sur le montant des plafonds prévus par des résolutions de même nature qui pourraient éventuellement succéder auxdites résolutions pendant la durée de validité de la présente délégation ; étant précisé qu'à ces plafonds s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant

accès au capital, et qu'en tout état de cause, les émissions de titres réalisées en vertu de la présente délégation sont limitées conformément à la loi à 20 % du capital social par an.

❖ fixe à vingt-six (26) mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution.

❖ décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution.

❖ prend acte du fait que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission décidée.

❖ prend acte du fait que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières donneront droit.

❖ décide que le prix de souscription des actions et/ou valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation sera déterminé conformément aux dispositions des articles L.225-136 et R.225-119 du Code de Commerce.

❖ décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les formes et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ordinaires ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droit à des actions ordinaires de la société, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en Bourse et de leur éventuelle annulation ainsi que la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions ordinaires attachés aux valeurs mobilières à émettre et de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la protection des intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

❖ décide, en outre, que lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour décider de leur durée déterminée ou non, leur rémunération et, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, leur durée, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission et d'amortissement.

❖ décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pourra également, à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour

doter la réserve légale et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

- ❖ décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pourra constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives et d'une manière générale passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.
- ❖ décide, enfin, que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

## Dix-neuvième résolution

### Limitation globale du montant des émissions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide que les augmentations de capital pouvant résulter de l'utilisation des délégations comportant autorisation d'émission d'actions et d'autres valeurs mobilières données aux seizième, dix-septième et dix-huitième résolutions ci-dessus, qu'elles soient immédiates, différées ou éventuelles, ainsi que les émissions des valeurs mobilières prévues à la douzième résolution ci-dessus ne pourront excéder, au total, le montant nominal total de 500 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, montant global auquel s'ajoutera, le cas échéant lors des augmentations de capital susvisées, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre afin de protéger, conformément aux dispositions légales et réglementaires, les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

## Vingtième résolution

### Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du Travail

L'Assemblée Générale, statuant dans le cadre de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce et après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes, décide de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés adhérent à un plan d'épargne entreprise ou à un plan d'épargne groupe.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription aux actions, l'augmentation de capital étant réservée aux salariés en activité de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, adhérent à un plan d'épargne entreprise ou un plan d'épargne groupe et remplissant en outre les autres conditions éventuellement imposées par le Conseil d'Administration.

Le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la délégation susvisée ne pourra être supérieur à 10 millions d'euros de nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant droit à ces actions.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui sera fixé par le Conseil d'Administration ne pourra être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours constatés en Bourse des actions de la société pendant la période et aux conditions prévues par les dispositions légales en vigueur à la date considérée, soit actuellement pendant les vingt jours de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture des souscriptions.

Le Conseil d'Administration se voit conférer tous pouvoirs, dans les conditions fixées par la loi pour mettre en œuvre la présente délégation, ainsi que ceux d'y surseoir, dans les limites et selon les

modalités qu'il pourra préalablement fixer, à l'effet notamment de :

- ❖ déterminer les sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription aux émissions, objet de la présente délégation,
- ❖ fixer les conditions notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires de ces offres de souscription,
- ❖ déterminer les dates et modalités des émissions,
- ❖ arrêter les prix et conditions des émissions,
- ❖ fixer les montants à émettre,
- ❖ fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre,
- ❖ déterminer le mode de libération des actions et le délai accordé aux bénéficiaires pour la libération de leur souscription,
- ❖ décider si les souscriptions pourront être réalisées directement et/ou indirectement par l'intermédiaire de fonds communs de placement,
- ❖ fixer, pour les émissions, objet de la présente délégation, les modalités et conditions d'adhésion au plan d'épargne entreprise

ou au plan d'épargne groupe, en établir le règlement ou, en cas de plans préexistants, en modifier le règlement.

Le Conseil d'Administration pourra enfin procéder, le cas échéant, à toutes les imputations sur la ou les primes afférentes aux augmentations de capital, notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles pour conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par usage de la présente délégation, et modifier corrélativement les statuts.

La présente autorisation est conférée pour une durée maximum de 24 mois. Elle annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale du 9 décembre 2016.



## 7.4. Projet de résolution à caractère ordinaire

---

### Vingt-et-unième résolution

#### Délégation de pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du procès-verbal constatant les présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives.

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la Direction Générale de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. En application de l'article L.225-37 du Code de Commerce, il m'appartient, en tant que Président du Conseil d'Administration, de rendre compte :

- ❖ des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration,
- ❖ des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entreprise,
- ❖ et, le cas échéant, des limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

## 8

INFORMATIONS  
COMPLÉMENTAIRES

<b>8.1. Personne responsable du document de référence</b> <b>RFA</b>	<b>262</b>
8.1.1. Responsable du document de référence	262
8.1.2. Attestation du responsable du document de référence 2016-2017	262
<b>8.2. Contrôleurs légaux des comptes</b> <b>RFA</b>	<b>263</b>
8.2.1. Organes de contrôle	263
8.2.2. Honoraires des Commissaires aux Comptes, des auditeurs et des membres de leur réseau	263
<b>8.3. Documents accessibles au public</b>	<b>264</b>
<b>8.4. Informations financières historiques incluses par référence</b>	<b>264</b>
<b>8.5. Table de concordance du document de référence</b>	<b>265</b>
<b>8.6. Glossaire</b>	<b>268</b>

## 8.1. Personne responsable du document de référence

### 8.1.1. Responsable du document de référence

Philippe AYMARD, Président Directeur Général de Vilmorin & Cie.

### 8.1.2. Attestation du responsable du document de référence 2016-2017

Le 26 octobre 2017

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

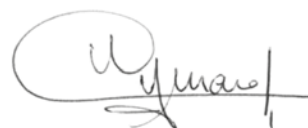
J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (figurant en page 85) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2017 présentés dans le présent document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant aux pages 208 à 210 du présent document de référence.

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2016, incorporés par référence, et présentés dans le document de référence 2015-2016 (déposé le 27 octobre 2016 sous le numéro D.16-0927) ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant à la page 201 dudit document.

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2015, incorporés par référence, et présentés dans le document de référence 2014-2015 (déposé le 30 octobre 2015 sous le numéro D.15-0984) ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant à la page 207 dudit document. Ce rapport contient une observation sur le changement de méthode comptable résultant de l'application au 1<sup>er</sup> juillet 2014 de la norme IFRS 11 «Partenariats».



**Philippe AYMARD**  
Président Directeur Général

## 8.2. Contrôleurs légaux des comptes

### 8.2.1. Organes de contrôle

#### 8.2.1.1. Commissaires aux Comptes titulaires

##### **KPMG AUDIT, DÉPARTEMENT DE KPMG SA**

2, avenue Gambetta - Tour Eqho - CS 60055

92066 Paris-La Défense Cedex

Représenté par M. Laurent GENIN

Date de renouvellement : 2014

Date d'expiration du mandat : 2020 (Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2020)

##### **VISAS 4 COMMISSARIAT**

56, boulevard Gustave Flaubert - 63010 Clermont-Ferrand

Représenté par M. Claude AUBERT

Date de renouvellement : 2011

Date d'expiration du mandat : 2017 (Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2017)

#### 8.2.1.2. Commissaires aux Comptes suppléants

##### **SALUSTRO REYDEL**

2, avenue Gambetta - Tour Eqho - CS 60055

92066 Paris-La Défense Cedex

Date de nomination : 2014

Date d'expiration du mandat : 2020 (Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2020)

##### **M. OLIVIER DELARUE**

56, boulevard Gustave Flaubert - 63010 Clermont-Ferrand

Date de renouvellement : 2011

Date d'expiration du mandat : 2017 (Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2017)

### 8.2.2. Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leur réseau

En euros	30.06.2017			30.06.2016		
	KPMG	Visas 4	Total	KPMG	Visas 4	Total
<b>Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés</b>						
Vilmorin & Cie	173 738	44 353	218 091	170 013	37 957	207 970
Filiales intégrées globalement	804 746	19 757	824 503	782 640	20 000	802 640
<b>Services autres que la certification des comptes</b>						
Juridiques, fiscaux, sociaux	61 289	-	61 289	99 419	-	99 419
<b>Total</b>	<b>1 039 773</b>	<b>64 110</b>	<b>1 103 883</b>	<b>1 052 072</b>	<b>57 957</b>	<b>1 110 029</b>

## 8.3. Documents accessibles au public

Les informations financières historiques, les documents de référence, les lettres aux actionnaires, les documents d'Assemblée Générale (avis de convocation, compte rendu de l'Assemblée Générale) et les éléments constituant « l'information réglementée » au sens de l'article 221-1 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (notamment les communiqués, les informations semestrielles et

annuelles) peuvent être consultés sur le site Internet de Vilmorin & Cie [www.vilmorincie.com](http://www.vilmorincie.com) dans la rubrique Publications. Les Statuts de la Société sont aussi disponibles sur le site Internet de Vilmorin & Cie, dans la rubrique Publications.

Les documents peuvent également être consultés au siège social de la Société, 4 Quai de la Mégisserie - 75001 Paris.

## 8.4. Informations financières historiques incluses par référence

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence 2016-2017 :

❖ le rapport d'activités, les comptes consolidés de Vilmorin & Cie et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2015-2016 tels que présentés sur les pages 86 à 96 et 132 à 201 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 octobre 2016 sous le n° D.16-0927.

❖ le rapport d'activités, les comptes consolidés de Vilmorin & Cie et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2014-2015 tels que présentés sur les pages 84 à 95 et 132 à 207 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 octobre 2015 sous le n° D.15-0984.

Les informations incluses dans ces documents autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence. Les documents cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de Vilmorin & Cie, [www.vilmorincie.com](http://www.vilmorincie.com), et de l'Autorité des marchés financiers, [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).



## 8.5. Table de concordance du document de référence

Conformément à l'annexe I du règlement CE 809/2004 et à l'article 212-13 alinéa 4 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Afin de faciliter la lecture du document de référence, le tableau ci-dessous renvoie à l'instruction de l'Autorité des marchés financiers n° 2016-04 et aux pages du document de référence correspondantes.

Sections / Rubriques	Sections	Pages du document de référence
<b>1. Personnes responsables</b>		
1.1. Nom et fonction des responsables du document	8.1.	262
1.2. Attestation des responsables	8.1.	262
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>		
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	8.2.	263
2.2. Information de la démission des contrôleurs légaux des comptes	NA	NA
<b>3. Informations financières sélectionnées</b>		
	1.1. ; 5.1.	2-8 ; 160
<b>4. Facteurs de risques</b>		
	1.7. ; 2.7. ; 5.1.	45 ; 80 ; 194
<b>5. Informations concernant l'émetteur</b>		
5.1. Histoire et évolution de la société	1.2.	9
5.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	6.1.	232
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	6.1.	233
5.1.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	6.1.	232
5.1.4. Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège	6.1.	232
5.1.5. Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	1.2.	9
5.2. Investissements		
5.2.1. Principaux investissements réalisés	1.2. ; 1.6. ; 3. ; 5.1.	9 ; 34-38 ; 89 ; 145
5.2.2. Principaux investissements en cours	1.6. ; 3.	34-38 ; 89
5.2.3. Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur dans l'avenir	1.6. ; 3.	34-38 ; 89-90
<b>6. Aperçu des activités</b>		
6.1. Principales activités		
6.1.1. Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	1.4.	20
6.1.2. Nouveau produit	1.6.	34
6.2. Principaux marchés	1.3.	12
6.3. Lorsque les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2 ont été influencés par des événements exceptionnels, en faire mention	NA	NA
6.4. Degré de dépendance à l'égard de brevets, de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1.7.	51
6.5. Position concurrentielle	1.1. ; 1.3. ; 1.4.	5-8 ; 19 ; 22 ; 25 ; 26 ; 29

NA : Non applicable.

Sections / Rubriques	Sections	Pages du document de référence
<b>7. Organigramme</b>		
7.1. Décrire le groupe et la place occupée par la société au sein de ce groupe	1.4. ; 2.2. ; 5.1.	20 ; 67 ; 203
7.2. Liste des filiales importantes de la société y compris leur nom, leur pays d'origine, le pourcentage de capital, et, s'il est différent, le pourcentage de droits de vote qui y sont détenus	5.1.	203
<b>8. Propriété immobilière, usines et équipements</b>		
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées y compris les propriétés immobilières louées ou toute charge majeure pesant dessus	3. ; 5.1. ; 5.2.	89 ; 171 ; 218
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par la société, de ses immobilisations corporelles	1.7. ; 4.3.	53 ; 117
<b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b>		
9.1. Situation financière	1.1. ; 5.1. ; 5.2.	2-3 ; 144 ; 212
9.2. Résultat d'exploitation		
9.2.1. Facteurs importants, influant sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	3. ; 5.1. ; 5.2.	86-88 ; 142-143 ; 161-166 ; 211 ; 215-217
9.2.2. Explication des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	3.	86-88
9.2.3. Stratégie ou facteur ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	1.6. ; 3.	33 ; 86-88
<b>10. Trésorerie et capitaux</b>		
10.1. Capitaux de l'émetteur (à court et à long terme)	1.1. ; 5.1. ; 5.2.	3 ; 144 ; 146 ; 181 ; 212 ; 222
10.2. Source, montant et description des flux de trésorerie	5.1.	145 ; 180
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement	5.1. ; 5.2.	144 ; 188 ; 212 ; 223
10.4. Restriction à l'utilisation des capitaux ayant ou pouvant influencer les opérations	NA	NA
10.5. Sources de financement attendues pour honorer les engagements concernant les investissements et immobilisations corporelles	NA	NA
<b>11. Recherche et développement, brevets, licences</b>		
11.1. Politique de recherche et développement et indications du coût des activités de recherche et développement sponsorisées par l'émetteur	1.6. ; 5.1.	34 ; 162
<b>12. Information sur les tendances</b>		
12.1. Principales tendances ayant affecté la production, les ventes, les stocks, les coûts et les prix de vente	1.4. ; 3.	20 ; 87-88
12.2. Tendances ou éléments susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de la société	1.6. ; 3.	43-44 ; 90
<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>		
13.1. Principales hypothèses	NA	NA
13.2. Rapport des Commissaires aux Comptes	NA	NA
13.3. Élaboration de la prévision ou de l'estimation	NA	NA
13.4. Déclaration sur la validité d'une prévision précédemment incluse dans un prospectus	NA	NA
<b>14. Organes d'administration, de direction et de surveillance, Direction Générale</b>		
14.1. Information concernant les organes de directions	2.2. ; 2.4. ; 2.5.	57 ; 72 ; 74
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration, de Direction et de Surveillance et de la Direction Générale	2.5.	74 ; 77

NA : Non applicable.

Sections / Rubriques	Sections	Pages du document de référence
<b>15. Rémunération et avantages</b>		
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	2.5.	74-77
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	2.5.	74-75 ; 77
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>		
16.1. Date d'expiration des mandats	2.2. ; 2.4.	58-65 ; 72
16.2. Contrat de service liant des membres des organes d'Administration, de Direction ou de Surveillance à l'émetteur	2.5.	74
16.3. Informations sur les Comités d'audit et les Comités de rémunération	2.3.	70
16.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme ou non au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	2.1. ; 2.6. ; 3.	56 ; 78 ; 92
<b>17. Salariés</b>		
17.1. Effectifs	1.1. ; 4.3. ; 5.1.	4 ; 107 ; 162
17.2. Participations et stock-options	6.2.	235-236
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	NA	NA
<b>18. Principaux actionnaires</b>		
18.1. Nom de toute personne non membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance qui détient directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur	2.2. ; 3. ; 6.2.	66-67 ; 90 ; 235-237
18.2. Indiquer si les principaux actionnaires disposent de droits de vote différents ou déclaration négative	2.2. ; 3. ; 6.2.	66-67 ; 90 ; 235-237
18.3. Détention ou contrôle direct ou indirect : nature de ce contrôle et mesures prises en vue d'assurer que ce contrôle ne soit pas abusif	2.2.	66-67
18.4. Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	NA	NA
<b>19. Opérations avec des apparentés</b>		
	1.7. ; 3. ; 5.1. ; 5.2.	48 ; 92 ; 93 ; 201 ; 229
<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>		
20.1. Informations financières historiques	1.1. ; 3. ; 5.1. ; 5.2.	2-4 ; 91 ; 142-207 ; 221-225
20.2. Informations financières pro-forma	NA	NA
20.3. États financiers	5.1. ; 5.2.	142-143 ; 211
20.4. Vérification des informations historiques annuelles	2.8. ; 4.7. ; 5.1. ; 5.2.	84 ; 139 ; 208 ; 226 ; 229
20.5. Date des dernières informations financières		30 juin 2017
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	NA	NA
20.7. Politique de distribution de dividendes	3. ; 6.3.	90-91 ; 241
20.7.1. Montant des dividendes	1.1. ; 3. ; 5.1. ; 6.3.	3 ; 91 ; 166 ; 241
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	1.7.	51
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	3. ; 5.1. ; 5.2.	90 ; 202 ; 225

NA : Non applicable.

Sections / Rubriques	Sections	Pages du document de référence
<b>21. Informations complémentaires</b>		
21.1. Capital social		
21.1.1. Montant du capital souscrit	3. ; 5.1. ; 6.2.	86 ; 91 ; 181 ; 235-237
21.1.2. Actions non représentatives du capital	NA	NA
21.1.3. Actions auto-détenues	3. ; 6.2.	90 ; 235-237
21.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	5.1.	189-190
21.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	NA	NA
21.1.6. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	NA	NA
21.1.7. Historique du capital social	3. ; 6.2.	91 ; 236-237
21.2. Acte constitutif et statuts		
21.2.1. Description de l'objet social de l'émetteur	6.1.	232
21.2.2. Résumé de toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	2.2. ; 3.	68 ; 92
21.2.3. Description des droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	3. ; 5.1. ; 6.1.	90 ; 181 ; 233
21.2.4. Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	6.1.	233-234
21.2.5. Description des conditions régissant la manière dont les Assemblées Générales Annuelles et Extraordinaires sont convoquées	6.1. ; 6.4.	233-234 ; 244-245
21.2.6. Description de toute disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	NA	NA
21.2.7. Indication de toute disposition fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	6.2.	237
21.2.8. Description des conditions régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	NA	NA
<b>22. Contrats importants</b>	1.7. ; 5.1.	47 ; 51 ; 200
<b>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	4.7.	139
<b>24. Documents accessibles au public</b>	6.1. ; 8.3. ; 8.4.	233 ; 264
<b>25. Informations sur les participations</b>	5.1. ; 5.2.	203-207 ; 220

NA : Non applicable.

## 8.6. Glossaire

### A .....

**Agriculteur-multiplicateur** : Agriculteur spécialisé dans la multiplication des semences, c'est-à-dire la production des semences à large échelle, dans l'objectif de les commercialiser.

### B .....

**Biotechnologies** : Ensemble des méthodes et techniques qui utilisent des organismes vivants ou leurs composants pour fabriquer ou modifier des produits, pour améliorer des végétaux, ou pour développer des micro-organismes destinés à des applications spécifiques.

### C .....

**Caractère** : Élément de la description du phénotype d'un être vivant ou d'une espèce.

**Chiffre d'affaires obtention** : Chiffre d'affaires réalisé à partir de variétés issues de la recherche Vilmorin & Cie.

**Criticité** : Effet cumulé de la probabilité d'un risque et de la gravité des dégâts qu'il cause.

### G .....

**Génome** : Ensemble des gènes, patrimoine héréditaire contenu dans chaque cellule de tout organisme vivant.

**Génomique** : Ensemble des techniques et des recherches portant sur l'étude du génome.

**Germplasm** : Terme anglais pour désigner le patrimoine génétique.

### H .....

**Hybride** : Se dit d'une plante issue du croisement entre des parents nettement différents, appartenant à la même espèce ou à des espèces voisines.

### I .....

**Intrants** : Les intrants regroupent, en agriculture, les différents produits apportés aux terres et aux cultures, comprenant notamment les engrais, les amendements, les produits phytosanitaires, les semences, etc.

### L .....

**Lutte biologique** : Lutte contre les pathogènes de culture en utilisant leurs prédateurs naturels.

### M .....

**Marquage moléculaire** : Suivi de la présence ou de l'absence d'un caractère particulier dans une plante par l'étude du génome de cette plante (sans avoir recours à la culture pour vérifier la présence ou l'absence de ce caractère).

### O .....

**Obtenteurs** : Entreprises et professionnels qui créent de nouvelles variétés.

**Organisme Génétiquement Modifié (OGM)** : Organisme (plante ou micro-organisme) dont le génome a été volontairement modifié par l'Homme, grâce à une technique, la transgénèse, associant culture in vitro et génie génétique.

### R .....

**Ressources génétiques (ou patrimoine génétique)** : Ensemble des gènes de diverses espèces variétales.

**Royalties/Redevances** : Le semencier conclut des contrats de licence (pour l'Europe principalement avec des coopératives) pour déléguer la production et la vente de ses semences certifiées. Il perçoit en contrepartie des redevances appelées des royalties. Les royalties perçues par Vilmorin & Cie concernent majoritairement le blé et l'orge.

### S .....

**Sélection** : Parmi une population végétale que l'on veut améliorer, choix d'individus ayant les meilleures caractéristiques phénotypiques comme reproducteurs. Par extension : ensemble des techniques d'amélioration variétale.

**Stacking** : Empilage ou combinaison de caractères, procédé consistant à associer plusieurs gènes d'intérêts au sein d'une même plante.

### T .....

**Think tank** : Cercle de réflexion émanant généralement d'institutions privées, et apte à soumettre des propositions aux pouvoirs publics.

**Traits** : Le ou les gènes conférant à la plante une caractéristique recherchée (résistance à diverses agressions d'insectes ravageurs, tolérance aux herbicides, etc.).

**Transgénèse** : Technique de transfert et d'intégration d'un ou plusieurs gènes à l'intérieur du patrimoine génétique d'un organisme vivant.

Sources :  
 > [www.gnis-pedagogie.org](http://www.gnis-pedagogie.org)  
 > [www.larousse.fr](http://www.larousse.fr)  
 > Wikipedia  
 > Interne. Vilmorin & Cie.



Édition : Direction Financière de Vilmorin & Cie - Création : All Contents - Conception et réalisation : SEITOSEI  
Crédits photos : Vincent BOUCHET / Limagrain, Jean-Charles BELMONT, Sylvain CAMBON,  
Jérôme CHABANNE, Pierre SOISSONS et Vilmorin & Cie et ses filiales



**Siège social**

4 Quai de la Mégisserie - 75001 PARIS

**Adresse postale**

CS 20001 Saint Beauzire  
63360 GERZAT (France)  
Tél. + 33 (0)4 73 63 44 85

[www.vilmorincie.com](http://www.vilmorincie.com)

Société Anonyme, à Conseil d'Administration, au capital de 317 717 005,50 euros.  
Société inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 377 913 728